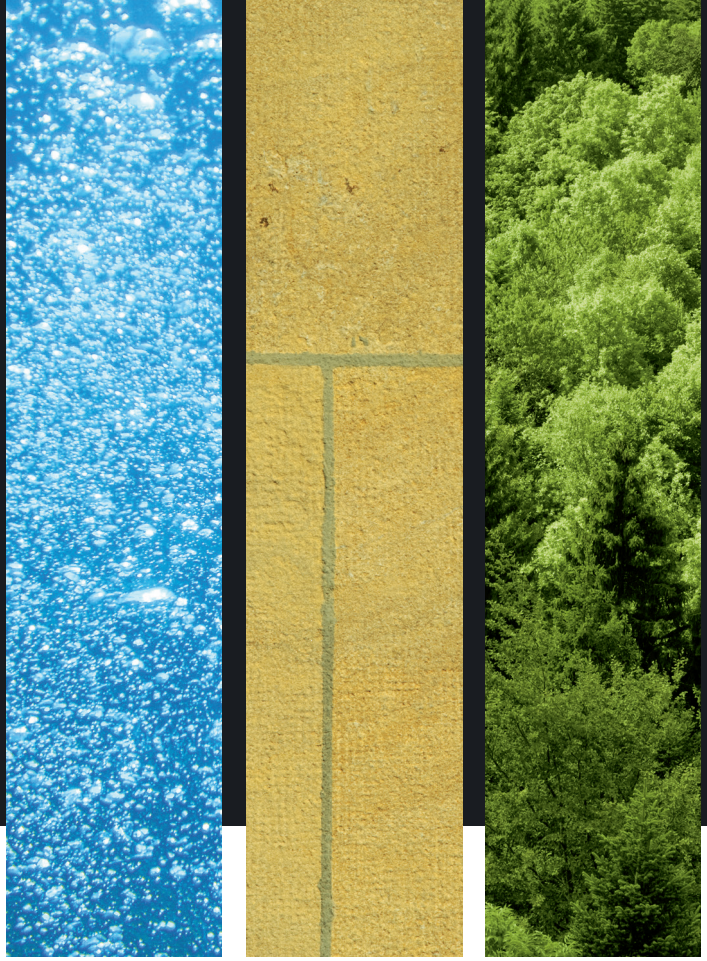

Ville de Neuchâtel

Rapport
du Conseil communal au Conseil général
sur LA GESTION et LES COMPTES
de l'exercice 2019

(du 6 avril 2020)

Volume II

Gestion 2019
Rapport d'activités des sections et services

LA GESTION

Table des matières

SECTIONS ET SERVICES	Page
Chancellerie Autorités politiques, directions, secrétariat, centre d'impression, archives, service de la communication et de l'information	**1**
Finances Service financier, contrôle des finances, service juridique	**33**
Ressources humaines Service des ressources humaines	**46**
Economie Service de l'économie	**64**
Urbanisme Service des bâtiments et du logement (gérance, construction et patrimoine, concierges), service du développement territorial (planification et aménagement urbain, permis de construire), délégué-e à l'énergie	**69**
Environnement Caves de la Ville, service des domaines, service des forêts, délégué-e à l'environnement	**104**
Mobilité Mobilité, Fun'ambule, développement durable	**127**
Santé Centre de santé sexuelle, centre d'orthophonie, délégué-e aux personnes âgées et à la promotion de la santé	**139**
Action sociale Guichet social régional, service de l'aide sociale, agence communale AVS/AI	**151**
Education Service administratif de l'accueil de l'enfance, contributions aux crèches, accueils pré et parascolaire, enseignement obligatoire	**163**
Infrastructures Direction et bureau technique, service de la voirie, déchets, service des parcs et promenades, station d'épuration, énergies	**203**

Page

Sécurité **220**
Service communal de la population, cimetière, service communal de la sécurité

Agglomération **250**

Culture et intégration **260**
Aides culturelles, théâtre du Passage, Case à chocs, bibliothèque Pestalozzi, gestion des églises, service de l'intégration et des infrastructures culturelles, mesures d'intégration professionnelle, actions Jeunesse, intégration sociale, Temple du Bas, menuiserie centrale, service de la médiation culturelle, musées, jardin botanique, bibliothèque publique et universitaire Neuchâtel

Sports **336**
Promotion et manifestations, terrains et salles de sport, piscines, patinoires

Tourisme **347**

Les Autorités politiques de la Ville de Neuchâtel

Conseil général

(Entité de gestion n° 100.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	150'926.80	174’200.00	+23'273.20
Produits	0.00	0.00	0.00
Excédent	150'926.80	174'200.00	+23'273.20

Les comptes de l’entité sont conformes au budget. Relevons que les charges des comptes 31000.00 « Matériel de bureau » et 31300.01 « Prestations de services de tiers » ont été concentrées dans un seul compte.

2. Composition du Conseil général au 31 décembre 2019

Jules Aubert (PLR), Jean-Charles Authier (PLR), Isabelle Bellaton[1] (PLR), Nadia Boss (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Jérôme Bueche (PLR), Patricia Burger (VL/PDC), François Chédel (PopVertSol), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Antoine de Montmollin (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertSol), Hélène Dederix Silberstein (PopVertSol), Jean Dessoulavy (VL/PDC), Michel Favez (PopVertSol), Sahar Ghaleh Assadi (Soc), Jonathan Gretillat (Soc), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL/PDC), Timothée Hunkeler (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Gabriele Jeanneret (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Johanna Lott Fischer (PopVertSol), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Frédérique Mouchet (PLR), Philippe Mouchet (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (PopVertSol), Charlotte Opal (PopVertSol), François Pahud (VL/PDC), Dimitri Paratte (PopVertSol), Morgan Paratte (Soc), Anne Dominique Reinhard (Soc), Jean-Luc Richard (PopVertSol), Catherine Schwab (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Stéphane Studer (PopVertSol), Mariachiara Vannetti (Soc), Joël Zimmerli [1] (PLR), Benoît Zumsteg (PLR), Martha Zurita (PopVertSol).

En 2019, les mutations suivantes ont été enregistrées :

- Suite à la démission de Mme Amelie Blohm Gueissaz, M. Yves-Alain Meister, 3ème suppléant de la liste PLR Les Libéraux-Radicaux, a été proclamé élu membre du Conseil général par arrêté du Conseil communal, du 03 janvier 2019.
- Suite à la démission de Mme Raymonde Richter, Mme Frédérique Mouchet, 4ème suppléante de la liste PLR Les Libéraux-Radicaux, a été proclamée élue membre du Conseil général par arrêté du Conseil communal, du 19 août 2019.
- Suite à la démission de M. Mauro Moruzzi, Mme Patricia Burger, 2ème suppléante de la liste des Vert’libéraux, est proclamée élue membre du Conseil général par arrêté du Conseil communal, du 9 septembre 2019.

[1] démissionnaire au 31 décembre 2019.

- Suite à la démission de M. Nando Luginbühl, et au désistement de M. Dobrivoje Baljozovic, 5ème suppléant de la liste, Mme Sahar Ghaleh Assadi, 6ème suppléante de la liste socialiste, a été proclamée élue membre du Conseil général par arrêté du Conseil communal, du 4 décembre 2019.
- Suite à la démission de M. Philippe Etienne, et au départ de la localité du 9ème suppléant de la liste, M. Philippe Mouchet, 10ème suppléant de la liste PLR Les Libéraux-Radicaux, a été proclamé élu membre du Conseil général par arrêté du Conseil communal, du 19 décembre 2019.

3. Composition du Bureau / Année administrative 2019-2020

Président :	Alexandre Brodard	PLR
1ère vice-présidente :	Sylvie Hofer-Carbonnier	Vert'libéraux/PDC
2ème vice-présidente :	Isabelle Mellana Tschoumy	Socialiste
Secrétaire :	Martha Zurita	PopVertSol
Secrétaire-suppléant :	Jonathan Gretillat	Socialiste
Questeur :	Jérôme Bueche	PLR
Questeur :	Jacqueline Oggier Dudan	PopVertSol

Le Bureau du Conseil général s'est réuni en date du 12 février 2019. Il a procédé à l'examen des affaires déléguées au Conseil communal durant l'année 2017-2018, à la vérification des archives communales, de même qu'il a choisi l'enregistrement d'une séance du Conseil général qui est conservé à des fins scientifiques, conformément aux dispositions de l'article 82, alinéa 3, du Règlement général.

Par ailleurs, le Bureau s'est penché sur la question de la sonorisation de la salle du Conseil général et a examiné les adaptations à apporter au Règlement général, certaines consistant en des clarifications de procédure, d'autres introduisant de nouvelles dispositions, telles que la limitation du temps de parole, qui ont abouti au dépôt de la proposition 19-405, acceptée par le Législatif dans sa séance du 11 novembre 2019.

4. Activités des Commissions

Les Commissions du Conseil général ont siégé à 45 (46 en 2018) reprises durant l'année. Les détails sont les suivants :

Commission financière	14
Autres commissions :	
Commission des ports et rives	2
Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement	9
Commission des énergies	1
Commission de politique immobilière et du logement	3
Commission de mobilité et stationnement	2
Commission (spéciale des affaires communales en matière d'agglomération) de l'agglomération[2]	1
Commission spéciale de la politique culturelle	3
Commission spéciale du développement économique	2
Commission spéciale Sport pour tous	1
Commission (spéciale Vidéosurveillance) de la Protection et de la Sécurité[2]	1
Commission spéciale Domaines agricoles et viticoles bio	2
Commission (spéciale Politique familiale) de la Politique familiale[2]	4

[2] introduite dans le Règlement général par arrêté du Conseil général du 11 novembre 2019.

5. Arrêtés et rapports d'information

Le Conseil général a pris les arrêtés et traité les rapports d'information concernant :

4 février

- l'assainissement du réservoir de Fontaine-André et le renforcement de sa station de pompage et de son alimentation électrique,
- la transformation et l'agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du « Cerf-Volant »,

11 mars

- l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Riviera Parcs SA sur le site du parking de la Chaumière,
- la modification partielle du plan d'aménagement de la Ville de Neuchâtel,

1 avril

- la modification de l'article 30 du Règlement de police de la Commune de Neuchâtel,
- l'instauration d'une évaluation de l'impact sur l'environnement, les finances et le personnel communal dans le cadre des rapports du Conseil communal,
- le rapport d'information de la Commission financière relatif à la gouvernance des entités parapubliques (Gouvernance EPP),

6 mai

- une donation à la Ville de Neuchâtel de trois bufflonnes de l'artiste Davide Rivalta,
- le regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive, Neuchâtel,
- le plan spécial des rives de Monruz,
- une demande de crédit pour l'aménagement du parc Nature en ville,
- une demande de crédit pour l'évacuation des terres polluées nécessaires à la réalisation du parc Nature en ville et des habitations,

17 juin

- l'acceptation d'un don de la Fondation Hermann Russ au Jardin botanique,
- la désignation de l'organe de révision pour les exercices 2019 et 2020,
- la création d'un préfinancement destiné au projet des Jeunes-Rives,
- la création d'un préfinancement destiné au projet d'assainissement et de transformation du collège des Parcs,
- la création d'un préfinancement destiné au projet de réalisation de la passerelle des Fahys,
- la forme d'exploitation des domaines et des parcelles viticoles et agricoles en propriété de la Ville de Neuchâtel,
- la gestion et les comptes de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2018,

1 juillet

- la passerelle piétonne Nid-du-Crô, assainissement et renforcement, réalisation,
- le collège temporaire de Beauregard et le collège des Sablons, construction et aménagement, réalisation,
- le collège temporaire de Beauregard, déplacements des élèves, subventions et aménagements,
- le collège des Parcs, rénovation, études complémentaires et avant-projet,

9 septembre

- le Règlement communal concernant la vidéosurveillance par la Ville du domaine public et privé communal,
- la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010,
- une donation au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel d'une collection d'objets et de documents en lien avec l'indiennage,
- le rapport d'information en réponse au postulat n° 177 intitulé « Déchetterie pour objets volumineux, quid des transports ? »,
- le rapport d'information concernant le soutien à la vie de quartier, la démocratie de proximité et les assemblées citoyennes,

23 septembre

- le rapport d'information en réponse au postulat n° 182 intitulé « Stratégie en matière de partenariats et jumelages internationaux,
- le rapport d'information en réponse au postulat n° 160 du groupe PLR intitulé « Un maillon indispensable doit être fiable »,

28 octobre

- la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics,
- le rapport d'information en réponse au postulat n° 180 intitulé « Pour une étude de la lutte contre les plantes exotiques invasives »,

11 novembre

- une donation au Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel d'une collection d'abeilles sauvages récoltées dans le cadre d'un projet national Liste Rouge,
- une demande de crédit pour le remplacement du sol et de la tribune rétractable de la halle triple de la Riveraine,
- l'instauration d'un registre des liens d'intérêts des membres du Conseil général et du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel dans le Règlement général communal de la Ville de Neuchâtel,
- la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010,

9 décembre

- les crédits d'engagements inférieurs ou égaux à CHF 250'000.- ne faisant pas l'objet d'un rapport au Conseil général pour l'exercice 2020,
- les crédits pour faire face à des imprévus pour l'exercice 2020,
- le prélèvement à la réserve conjoncturelle,
- les dépenses portées à l'actif du patrimoine administratif pour l'exercice 2020,
- l'application de l'impôt foncier,
- le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2020.

6. Objets traités par le Conseil général

6.1. Motions

Votées avant 2019 et non liquidées (en suspens au 1er janvier)	13
Votées (n° 330 à 338)	9
Motions refusées (18-305, 19-304) – retirée (19-301)	3
Sous-total	22
Liquidées (n° 320, 09.11 ; n° 308, 11.11)	2
Motions en suspens au 31 décembre 2019	**20**

6.2. Postulats

Votés avant 2019 et non liquidés (en suspens au 1er janvier)	10
Votés (n° 184 et 185)	2
Sous-total	12
Liquidés (n° 177, 09.11 ; n° 160 et 182, 23.09 ; n° 180, 28.10)	4
Postulats en suspens au 31 décembre 2019	**8**

6.3. Interpellations

Interpellation en suspens au 1er janvier	6
Interpellations déposées	16
Sous-total	22
Interpellations traitées	16
Interpellations en suspens au 31 décembre 2019 (19-610, 19-611, 19-612, 19-613, 19-615 et 19-617)	**6**

6.4. Questions écrites

Questions écrites en suspens au 1er janvier	2
Question écrite déposée	0
Sous-total	2
Question écrite traitée	1
Question écrite en suspens au 31 décembre 2019 (n° 09-803)	**1**

6.5. Propositions

Propositions en suspens au 1er janvier	5
Propositions déposées	6
Sous-total	11
Proposition retirée	1
Propositions traitées	6
Propositions en suspens au 31 décembre 2019 (18-402 à 18-404, 19-406)	**4**

6.6. Résolutions

Résolutions en suspens au 1er janvier	2
Résolutions déposées	2
Sous-total	4
Résolutions retirées	3
Résolution traitée	1
Résolution en suspens au 31 décembre 2019	**0**

6.7. Autres objets

Questions d'actualité traitées	6

Motions et postulats – Position du Bureau du Conseil général

Dans sa séance du 22 janvier 2020, le Bureau du Conseil général s'est penché sur la question des motions et postulats auxquels le Conseil communal doit encore donner réponse, ceci dans le contexte de la fusion des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin au 01.01.2021. Il a estimé de manière unanime que la continuité des institutions perdurait malgré la fusion et que les motions et postulats auxquels il n'aurait pas été répondu au 31 décembre 2020 constitueront l'héritage des nouvelles Autorités.

Dès lors, il appartiendra à ces dernières de traiter les objets dûment acceptés - par l'un ou l'autre des Législatifs des 4 communes appelées à fusionner - et non réglés au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune.

Conscient que le nombre d'objets en suspens au 31 décembre 2020 sera, selon toute vraisemblance, nettement plus important en Ville de Neuchâtel que dans les autres localités, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel s'attellera à répondre au plus grand nombre possible de motions et postulats durant l'année 2020.

Le Bureau du Conseil général s'est penché notamment et spécifiquement sur les trois objets suivants:

- Motion n° 329 : le délai de réponse à cette motion sera échu le 12 novembre 2020. Le Bureau a proposé qu'une prolongation de délai de 6 mois pour son traitement soit demandée en temps utile, permettant ainsi son transfert formel aux nouvelles Autorités.
- Motion n° 319 et postulat n° 176 : les délais (même prolongés de 6 mois) de réponse à ces deux objets sont aujourd'hui échus. Vu la complexité des études liées à ces dossiers, il n'est pas envisageable d'y répondre durant l'année 2020. Compte tenu du contexte, le Bureau du Conseil général a accepté la situation et recommandé que ces deux objets soient également transmis, pour poursuite des études, aux nouvelles Autorités.

6.8. Liste des motions en suspens

Du 28 septembre 2009 (n° 276), du groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée « Pour un Conseil régional de la COMUL » (PV 2009, p. 3, 160, 258, 315, 319) (Attribuée à la Direction de l'agglomération).
« Dans la perspective du développement de notre politique d'agglomération et dans le souci de voir les Conseils généraux des Communes membres de la COMUL se réunir pour débattre des enjeux de fond, des projets novateurs et du développement et du financement d'infrastructures communes, nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens pour mettre en place un Conseil régional de la COMUL ».
Un rapport sera présenté au Conseil général durant le premier semestre 2020.

Du 31 octobre 2011 (n° 291), du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulée « Plus d'emplois, plus de logements » (PV 2011, p. 2422, 3246, 3258) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).
« Le Conseil communal est prié d'étudier en consultant notamment la Commission spéciale « Politique immobilière et du logement » les voies et moyens d'augmenter, de manière équilibrée et respectueuse de l'environnement, les espaces disponibles sur le territoire de la ville pour la création de logements supplémentaires, notamment à loyer modéré, et en faveur du développement d'activités économiques utiles à l'emploi ».
Cette motion sera traitée dans le cadre de la révision du plan d'aménagement. Les réflexions sur le plan directeur régional étant achevées, les communes sont aujourd'hui en train de définir encore plus précisément les éléments qui ont été mis en évidence dans le plan directeur régional, en tenant compte des nombreuses thématiques transversales comme l'environnement, le logement et les aspects sociaux. Le recensement des sites constructibles fait partie des outils mobilisés dans le cadre du processus. L'élaboration du plan d'aménagement dépend des délais fixés par le Canton de Neuchâtel. Un rapport intermédiaire sera soumis à votre Autorité en 2020.

Du 14 janvier 2013 (n° 298), du groupe socialiste, par M. Philippe Loup et consorts, intitulée « Oui à l'intégration, stop aux discriminations » (PV 2012, p. 42, PV 2013, p. 691, 695) (Attribuée à la Direction des Ressources humaines).
« Nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes les possibilités d'inclure dans son administration des personnes représentatives de toutes les composantes de notre société contemporaine ».
Un rapport sera présenté au Conseil général durant le premier semestre 2020.

Du 14 janvier 2013 (n° 299), du groupe PopVertsSol, par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique (Fiber to the home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence » (PV 2012, p. 42, PV 2013, p. 696, 700) (Attribuée à la Direction des finances, avec le soutien de la Direction des infrastructures).
« Les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier en collaboration avec le Canton les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home) ».
A l'étude.

Du 13 janvier 2014 (n° 309), du groupe PLR, par M. Félix Gueissaz et consorts, intitulée « La gare, plate-forme de correspondance de la Ville et du Canton : un nouveau quartier » (PV 2013, p. 1791, PV 2014, p. 1904) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).
« Le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier le quartier de la gare en fonction de l'évolution de ses missions actuelles et futures et cela en étroite relation avec les autres grands projets urbanistiques de la Ville ».
Cette motion a été traitée dans le cadre du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'avant-projets des mesures prioritaires du projet d'agglomération, n° 18-008, adopté par votre Autorité le 2 juillet 2018. Ce rapport décline la stratégie de mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération, notamment pour le secteur de la gare. Les priorités fixées par le projet d'agglomération portent sur l'aménagement de la place Blaise-Cendrars et la passerelle Fahys – Espace de l'Europe. Le rapport n° 18-008 n'a toutefois pas fait référence explicitement à la motion n° 309 en raison d'un oubli, et celle-ci n'a donc formellement pas pu faire l'objet d'une proposition de classement à votre Autorité. La proposition de classement de cette motion a été refusée dans le cadre du rapport de gestion 2018. Une nouvelle demande de classement sera formulée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291).

Du 5 septembre 2016 (n° 319), du groupe PLR, par M. Jérôme Bueche et consorts, intitulée « Hôtel DuPeyrou : un hôtel qui n'en a malheureusement que le nom » (PV du 5 septembre 2016) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).
« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de la création et de l'exploitation d'une infrastructure hôtelière de moyenne capacité par des professionnels de la branche dans les murs actuels de l'Hôtel DuPeyrou et de ses dépendances ».
D'entente avec le Bureau du Conseil général, cette motion sera traitée par les nouvelles Autorités dans le cadre des études relatives à l'assainissement du complexe englobant l'édifice de l'Hôtel DuPeyrou.

Du 7 novembre 2016 (n° 325), du groupe PopVertSol, par M. Nicolas de Pury et consorts, concernant l'agrandissement de la zone piétonne et la création de zones piétonnes dans d'autres quartiers périphériques de la Ville (PV du 7 novembre 2016) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens en vue d'agrandir la zone piétonne actuelle et de créer des zones piétonnes dans des quartiers périphériques, comme La Coudre, Serrières, la Rosière, Pierre-à-Bot-Acacias, etc. ».
Cette motion sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291). La question concernant l'agrandissement de la zone piétonne sera également abordée dans le cadre du rapport « valorisation de la zone piétonne » prévu en 2020.

Du 23 avril 2018 (n° 326), du groupe PLR, par M. Jean-Charles Authier et consorts, intitulée « Ca en jette » (PV 2018, p. 1432, 1716) (Attribuée à la Direction des infrastructures).
« Le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier la situation des déchets sauvages en ville de Neuchâtel, ainsi que les voies et moyens pour permettre d'améliorer la situation des points qui seront identifiés comme critiques, en prenant en compte les remarques et propositions adressées par les associations et les citoyen-ne-s qui sont préoccupés par ce problème et dont certaines ont déjà entrepris des actions dans ce sens.
Parallèlement, nous souhaitons que le Conseil communal étudie l'introduction d'une consigne sur les emballages de boissons et repas « à l'emporter » y compris lors de manifestations publiques ».
Un rapport sera présenté au Conseil général durant le premier semestre 2020.

Du 7 mai 2018 (n° 327), du groupe Vert'libéraux/PDC, par M. Mauro Moruzzi et consorts, intitulée « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » (PV 2018, p. 1641, 1797) (Attribuée à la Direction de l'économie).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens en vue de mettre en place un système qui permette de verser des paiements ou des subventions relevant d'une compétence communale discrétionnaire sous forme de bons, de monnaie locale ou de tout autre moyen de paiement restreint à un périmètre cantonal ».
Un rapport sera présenté au Conseil général durant le premier semestre 2020.

Du 29 octobre 2018 (n° 328), du groupe socialiste, par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée « Pour une cité libre de toute publicité commerciale » (PV 2018, p. 1738) (Attribuée à la Direction de la culture et intégration).
« Le Conseil communal est prié d'étudier l'opportunité de libérer tout ou partie de l'espace public de la publicité commerciale par voie d'affichage sur le territoire communal, en mettant en place une politique cohérente de gestion de l'affichage public et privé communal dans le respect de la législation supérieure ».
La question est étudiée dans le cadre du projet concernant l'affichage et la signalétique en ville de Neuchâtel. Un rapport sera présenté d'ici à l'automne 2020.

Du 12 novembre 2018 (n° 329), des groupes PopVertSol et Vert'libéraux/PDC, par Mmes Jacqueline Oggier Dudan, Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « Pour une meilleure qualité de vie et plus de sécurité » (PV 2018, p. 1821) (Attribuée à la Direction des infrastructures).
« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'étendre la zone 30 km/h à toute route communale et la mise en place de nouvelles zones de rencontre dans les cœurs des quartiers, comprenant de petites zones piétonnes temporaires ou permanentes. Ceci dans le but de diminuer les nuisances sonores dues au trafic motorisé et d'augmenter la sécurité et le bien-être dans les quartiers d'habitations ».
A l'étude. D'entente avec le Bureau du Conseil général, une demande de prolongation de délai de réponse sera demandée en temps utile et la motion traitée par les nouvelles Autorités.

Du 14 janvier 2019 (n° 330), du groupe Vert'libéraux/PDC, par M. Mauro Moruzzi et consorts, intitulée « Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente » (PV du CG du 14 janvier 2019) (Attribuée à la Direction de la mobilité).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'établir une stratégie et une planification, dignes de ce nom, en matière de mobilité et de développement territorial à l'horizon 2030, voire au-delà.
Il veillera en particulier à indiquer des mesures précises, chiffrées, et à accompagner sa stratégie d'un calendrier d'exécution des travaux nécessaires à sa réalisation ».
Cette motion sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291).

Du 14 janvier 2019 (n° 331), du groupe PopVertSol, par Mme Martha Zurita et consorts, intitulée « Ville de Neuchâtel déclarée zone hors-TISA » (PV du CG du 14 janvier 2019) (Attribuée à la Direction de l'économie).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens à utiliser afin de déclarer la Ville de Neuchâtel zone hors-TISA (TISA pour Trade in services agreement ; en français « Accord général sur le commerce des services ») ».
Un rapport sera présenté au Conseil général durant le premier semestre 2020.

Du 1er avril 2019 (n° 332), du groupe PopVertSol, par M. Dimitri Paratte et consorts, intitulée « Quelle politique universitaire et de formation professionnelle la Ville peut et doit avoir ? » (PV du CG du 1er avril 2019) (Attribuée à la Direction de l'éducation).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les leviers d'action dont la Ville de Neuchâtel dispose pour renforcer l'enseignement supérieur présent sur son territoire communal ».
A l'étude. Un rapport sera présenté dans le deuxième semestre 2020.

Du 1er avril 2019 (n° 333), du groupe socialiste, par M. Morgan Paratte et consorts, intitulée « Etendre les « Marches exploratoires » à toute la population » (PV du CG du 1er avril 2019) (Attribuée à la Direction de la mobilité).
« Le groupe socialiste demande que le Conseil communal étudie la possibilité de mettre en œuvre des « marches exploratoires » dans les différents quartiers de la Ville de Neuchâtel, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques de la population, en commençant par les enfants et en particulier ceux en situation de handicap, population particulièrement vulnérable. Les écoles de la ville accueillent en effet des élèves en situation de handicap, quand ils n'en sont pas retirés par manque de moyen, ainsi que des institutions spécialisées rassemblant de nombreux jeunes (l'école spécialisée de la Fondation Les Perce-Neige, l'Unité de formation du CERAS, Alfaset, Foyer handicap, …). Cette présence constitue une opportunité pour offrir des solutions concrètes aux problèmes identifiés par les jeunes concernés et les professionnels qui les accompagnent. De même nous demandons au Conseil communal d'étendre l'étude à l'adresse des femmes et des ainés ».
Cette motion sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291).

Du 1er avril 2019 (n° 334), du groupe PLR, par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Propriétés vides ou sous-occupées en mains de la Ville : des mesures à prendre » (PV du CG du 1er avril 2019) (Attribuée à la Direction de l'urbanisme).
« Le Conseil communal est prié d'étudier, pour chaque propriété vide ou sous-occupée dont la Ville est propriétaire, les coûts annuels engendrés, les voies et moyens d'en améliorer la rentabilité ou l'utilisation, de manière conforme à la politique immobilière et du logement adoptée par le Conseil général à l'appui du rapport 12-201 du 21 mars 2012 ».
A l'étude.

Du 9 septembre 2019 (n° 335), des groupes PopVertSol et Vert'libéraux/PDC, par Mmes Jacqueline Oggier Dudan, Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, intitulée « Pour un développement urbain qui s'articule autour des déplacements à pied et à vélo » (PV du 09.09.2019) (Attribuée à la Direction de la mobilité).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures, actions et incitations nécessaires pour réduire de 5% par an, à compter de 2020 et jusqu'en 2035, le trafic motorisé individuel sur son territoire. Il est également prié d'étudier la mise en place d'un système d'indicateurs chiffrés permettant de mesurer les progrès année après année. Le système d'indicateurs est basé sur le monitoring du trafic journalier moyen en ville de Neuchâtel du « géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois » (sitn.ne.ch), complété par des mesures ponctuelles sur les routes secondaires dans les quartiers.
Ceci dans le but de favoriser les déplacements à pied, à vélo et en transports publics, afin de réduire l'impact climatique de la ville de Neuchâtel ».
A l'étude.

Du 23 septembre 2019 (n° 336), du groupe PopVertSol, par Mme Jacqueline Oggier Dudan et consorts, intitulée « Rayonnement non ionisant : le principe de précaution et le bien-être de la population doivent primer » (PV du 23.09.2019) (Attribuée à la Présidence).
« Le Conseil communal est prié d'étudier, en respect du droit fédéral et cantonal, les voies et moyens de réglementer l'implantation de nouvelles antennes de télécommunication et l'équipement d'antennes existantes qui tient compte du principe de précaution. Ceci dans le but de protéger la population des effets potentiellement néfastes des rayons non ionisants ».
A l'étude.

Du 11 novembre 2019 (n° 337), du groupe socialiste, par M. Antoine de Montmollin et consorts, intitulée « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel » (PV du 11.11.2019) (Attribuée à la Direction de la sécurité).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures à prendre afin de mettre en place une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel. Une telle étude devrait comprendre une analyse de la situation actuelle notamment en termes d'offre des établissements publics, de lieux disponibles pour accueillir divers évènements culturels et festifs, d'aménagement urbain, de sécurité et médiation, de prévention, de communication, de mobilité, ainsi que des propositions de développements souhaitables dans ces différents domaines ».
A l'étude.

Du 11 novembre 2019 (n° 338), du groupe PopVertSol, par M. Jean-Luc Richard et consorts, intitulée « Pour une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité adaptée au changement climatique » (PV du 11.11.2019) (Attribuée à la Direction de l'environnement).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures, actions, incitations et ressources à mettre en œuvre pour promouvoir la nature et la biodiversité sur le territoire communal, à travers la mise en place d'une stratégie impliquant la Ville, les habitants et tous les acteurs. Cela afin de lutter contre la perte de la biodiversité au niveau local et de la couverture végétale en ville ainsi que contre les îlots de chaleur urbains, tout en améliorant la qualité de vie de la population et l'attractivité de la ville ».
A l'étude.

6.9. Liste des postulats en suspens

Du 28 septembre 2009 (n° 155), du groupe PopVertsSol, intitulé « Pour la participation des Parlements au Réseau des trois villes » (PV 2009, p. 257, 272, 284) (Attribué à la Direction de l'agglomération).
« Le Conseil communal est prié de nous faire savoir comment il entend informer et associer le Conseil général aux activités des réseaux intercommunaux (COMUL, Trois Villes) et de l'affectation des moyens mis à leur disposition ».
Un rapport sera présenté au Conseil général durant le premier semestre 2020.

Du 27 juin 2016 (n° 176), du groupe socialiste, par M. Philippe Loup et consorts, intitulé « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine » (PV 2016, p. 4702, 4818, 4898) (Attribué à la Direction de l'urbanisme).
« Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal étudie la possibilité de redonner vie aux anciens jardins médiévaux entre le château et la rue des Moulins. Il demande également qu'un cheminement soit possible depuis la rue des Moulins, par exemple en y incorporant le CAN.
Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal de remettre en vigueur le cheminement menant du château au bas de l'Ecluse qui longe l'ancien rempart nord-est.
Dans les deux cas, il conviendra de prendre contact avec les différents propriétaires privés concernés par cette demande de revitalisation ».
Des travaux de conservation seront effectués en coordination avec un projet de construction privé voisin. D'entente avec le Bureau du Conseil général, le traitement du postulat sera transmis aux nouvelles Autorités.

Du 7 novembre 2016 (n° 178), du groupe socialiste, par Mme Anne-Françoise Loup et consorts, intitulé « Pour la création d'un véritable Centre de Congrès à Neuchâtel » (PV 07.11.2016) (Attribué à la Direction de l'économie).
« Le projet d'Espace de Congrès au Temple du Bas ne se fera pas pour les raisons présentées dans le rapport. Les aspects financiers initialement prévus dans le programme de législature n'étaient pas suffisants et l'offre privée d'accueil de manifestations d'ampleur semble répondre aux besoins connus actuellement.
Afin de mieux explorer les opportunités d'organisation de congrès sur Neuchâtel, nous demandons au Conseil communal d'étudier les besoins, offres existantes ou manquantes en termes d'accueil, de logistique, de catering… et d'évaluer toutes les options de création d'un centre de congrès sur le territoire communal. Les coopérations intercommunales voire cantonales sont également à envisager, ainsi que la participation des acteurs locaux compétents et concernés ».
A l'étude.

Du 24 avril 2017 (n° 179), des groupes PopVertSol et socialiste, par M. Dimitri Paratte, Mme Anne-Françoise Loup et consorts, intitulé « Mieux intégrer patrimoine et stratégie énergétique » (PV 2016, p. 5481 ; PV 2017, p. 50, 209) (Attribué à la Direction de l'urbanisme).
« En accord avec la politique énergétique de la Ville et de sa planification 2030, ainsi qu'avec la politique d'entretien du patrimoine mise en œuvre au sein de notre Commune, le Conseil communal est prié d'étudier et d'identifier les principes permettant d'intégrer qualitativement la production d'énergie solaire PV au centre-ville et sur les bâtiments présentant des qualités patrimoniales. Une approche intégrative est souhaitée afin de proposer des solutions permettant de développer de l'énergie solaire PV sur les bâtiments patrimoniaux. Patrimoine et énergie ne doivent pas être mis en opposition, mais bien comme porteurs d'exigences devant être intégrés dans une politique cohérente. Il est souhaité que les acteurs du patrimoine, comme Patrimoine Suisse, et de l'innovation, tels que le CSEM et l'EPFL ou encore la Commission d'urbanisme, soient aussi associés à l'étude, qui devra être menée de manière à favoriser concrètement la production d'énergie solaire sur les bâtiments de la ville, qu'ils soient privés ou publics ».
Postulat classé par le Conseil général en date du 20 janvier 2020, suite au rapport d'information n° 19-025 du Conseil communal au Conseil général.

Du 23 avril 2018 (n° 181), du groupe socialiste, par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulé « Une agriculture biologique, de proximité et durable pour les domaines de la Ville » (PV 2017-2018, p. 1260, 1707) (Attribué à la Direction de l'environnement).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens permettant d'instaurer une exploitation des domaines de la Ville qui respecte les principes de l'agriculture biologique, que ce soit notamment au travers de baux à ferme favorisant les agriculteurs s'engageant en ce sens, ou en proposant des mesures de soutien et d'encouragement à la conversion vers l'agriculture biologique. Ce faisant, le Conseil communal est invité à étudier la manière d'encourager et de promouvoir les projets de développement novateurs ou alternatifs en matière d'agro-écologie et de permaculture dans le cadre de l'exploitation des domaines de la Ville, et visant à une distribution locale des produits agricoles qui en résulteront. En poursuivant ainsi l'objectif d'une production et d'une consommation locale, qui permette de faire vivre dignement les producteurs, respecte l'environnement en préservant la biodiversité, la qualité des sols et des eaux, tout en garantissant une alimentation saine et moins dépendante de l'extérieur, la Ville agit en respect de ses engagements en matière de développement durable. »
Un rapport sera présenté en 2020.

Du 7 mai 2018 (n° 183), du groupe PLR, par M. Mirko Kipfer et consorts, intitulé « Pour un renforcement de la rentabilité et de l'attractivité du syndicat des patinoires » (PV 2018, p. 1623, 1633, 1776) (Attribué à la Direction des sports).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les moyens d'améliorer l'attractivité du syndicat des patinoires, notamment au travers d'une augmentation du rendement de l'infrastructure qui tient compte des besoins des usagers et des mesures d'économies d'énergies. Ce faisant, le Conseil communal doit, pour chacune des options envisagées, évaluer les conséquences potentielles sur l'utilisation « sportive » de l'installation. »
Ce postulat est traité avec l'appui du Comité de direction des patinoires, composé de représentants des communes membres du syndicat. Le Conseil communal de la Ville peut certes émettre des recommandations et des avis en matière de gestion des infrastructures propriété du syndicat, mais il n'a pas la compétence de se substituer aux organes du syndicat intercommunal des patinoires en matière de politique stratégique et opérationnelle des deux pistes de glace couvertes sises sur notre territoire communal. Un rapport sera présenté durant le premier semestre 2020.

Du 14 janvier 2019 (n° 184), du groupe socialiste, par M. Antoine de Montmollin et consorts, intitulé « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements » (PV du 14.01.2019) (Attribué à la Direction de l'urbanisme).
« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens lui permettant d'établir une priorisation crédible des projets et des mesures d'agglomération et de développement urbain en Ville de Neuchâtel, en tenant compte des capacités de la Ville.
Le Conseil communal est prié d'étudier par la même occasion quels moyens en termes de ressources humaines et financières seraient nécessaires d'être engagés de manière récurrente pour garantir une véritable concrétisation des investissements planifiés pour la Ville. »
Cette motion sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire concernant la révision du plan d'aménagement prévu en 2020 (cf. motion 291).

Du 14 janvier 2019 (n° 185), du groupe PopVertsol, par M. Stéphane Studer et consorts, intitulé « Des eaux pas si claires ! » (PV du 14.01.2019) (Attribué à la Direction des infrastructures).
« Le groupe PopVertSol demande au Conseil communal d'étudier et de communiquer au Conseil général l'impact quantitatif et qualitatif de la pollution des eaux de surface collectées mais non traitées, engendrée par le trafic routier et autres sources (places, parkings, toits, etc.) de la ville de Neuchâtel et ses incidences sur la qualité des eaux du lac.
Le cas échéant, le Conseil communal est invité à prendre les mesures nécessaires pour le traitement des eaux de chaussées en particulier et des eaux claires en général dans le respect des lois cantonales et fédérales sur la protection des eaux ».
Postulat classé par le Conseil général en date du 10 février 2020, suite au rapport n° 20-004 du Conseil communal au Conseil général.

Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Environnement

(Entité de gestion n° 100.02)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	686'678.72	712'000.00	+25'321.28
Produits	1'541.30	0.00	+1'541.30
Excédent	685'137.42	712'000.00	+26'862.58

Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

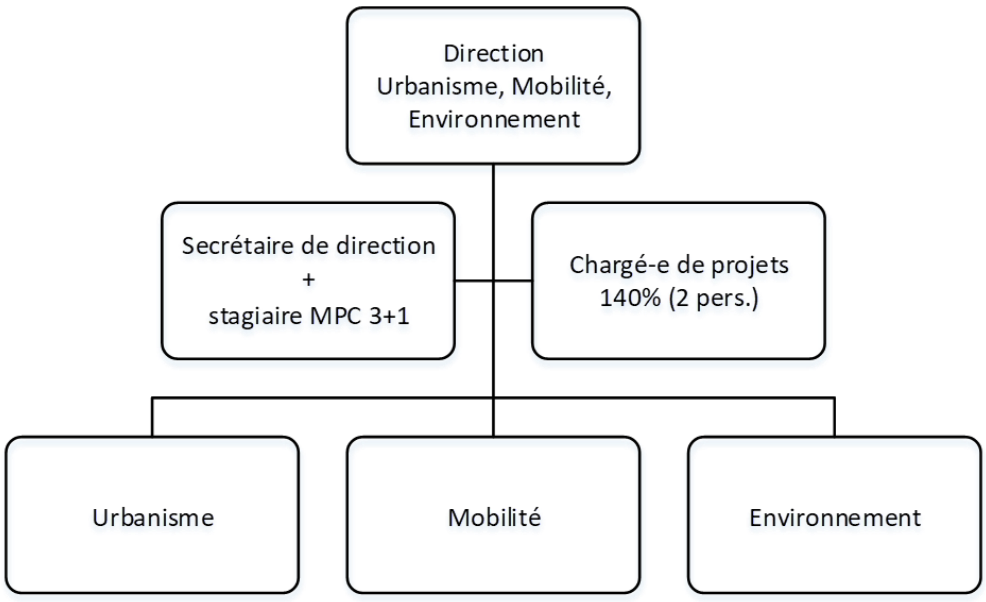

3. Personnel

L'apprentie employée de commerce a terminé avec succès sa 3ème et dernière année. Une stagiaire MPC 3+1 (stage de maturité professionnelle commerciale) a été engagée en lieu et place.

Direction de l'Economie, des Finances et des Ressources humaines

(Entité de gestion n° 100.03)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	489'223.50	474'300.00	-14'923.50
Produits	3'200.00	3'200.00	0.00
Excédent	486'023.50	471'100.00	-14'923.50

Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

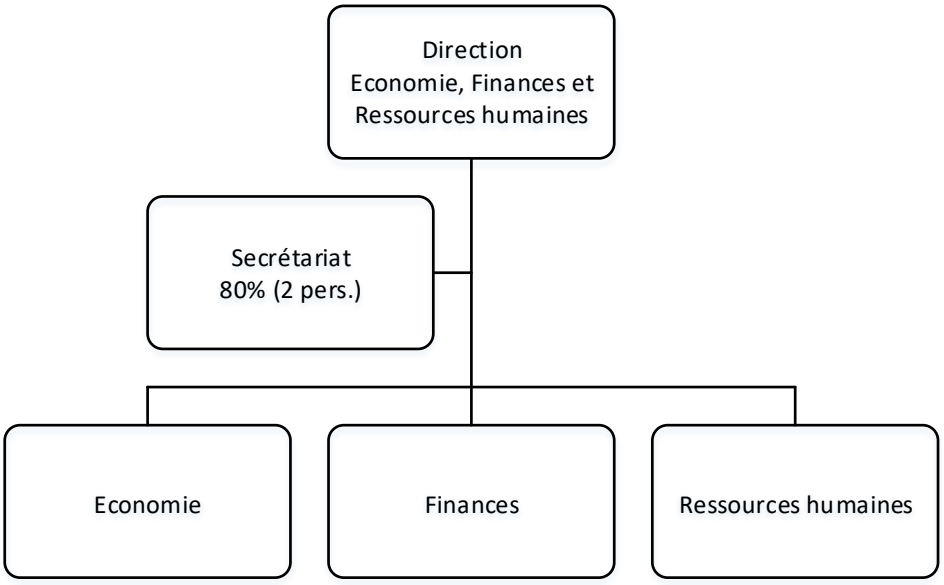

Direction de la Culture et de l'intégration, des Sports et du Tourisme

(Entité de gestion n° 100.04)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	969'351.66	972'800.00	+3'448.34
Produits	10'690.95	10'000.00	+690.95
Excédent	958'660.71	962'800.00	+4'139.29

Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

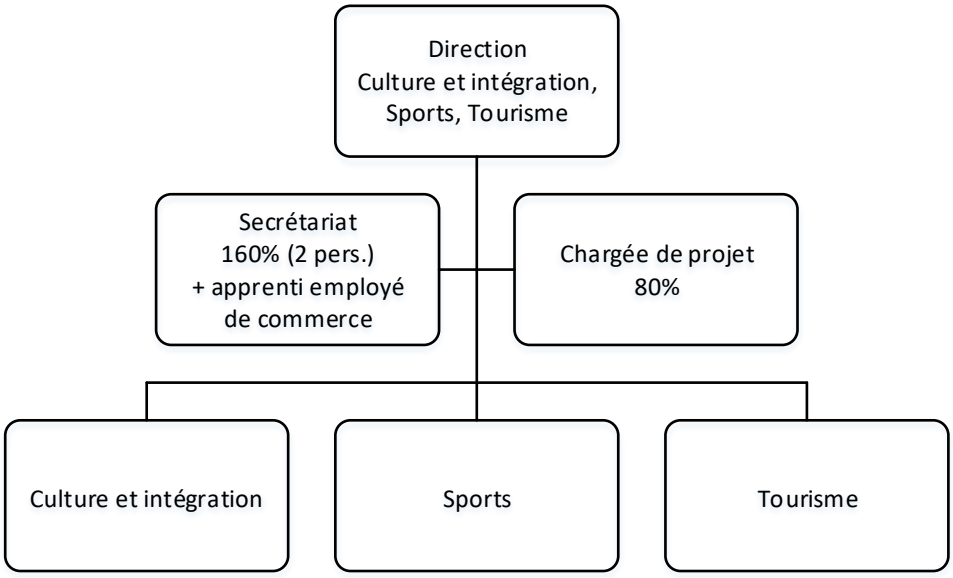

Direction de l'Education, de la Santé et de l'Action sociale

(Entité de gestion n° 100.05)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	573'165.96	623'700.00	+50'534.04
Produits	19'576.24	26'000.00	-6'423.76
Excédent	553'589.72	597'700.00	+44'110.28

Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

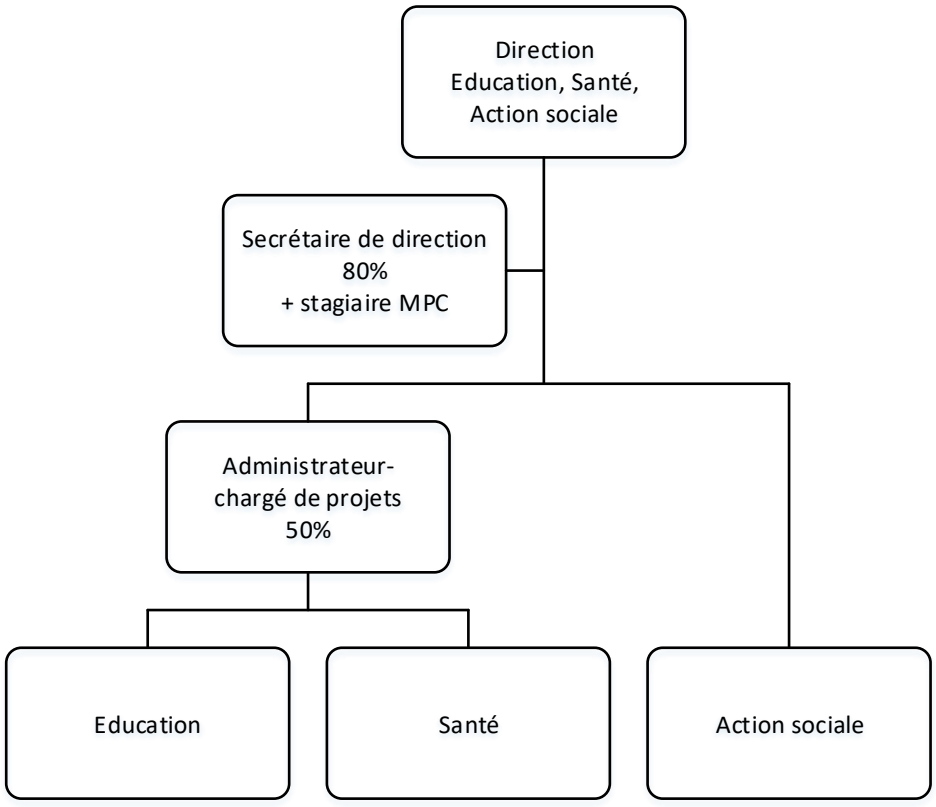

Direction de l'Agglomération, des Infrastructures et de la Sécurité

(Entité de gestion n° 100.06)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	709'293.61	729'900.00	+20'606.39
Produits	0.00	0.00	0.00
Excédent	709'293.61	729'900.00	+20'606.39

Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

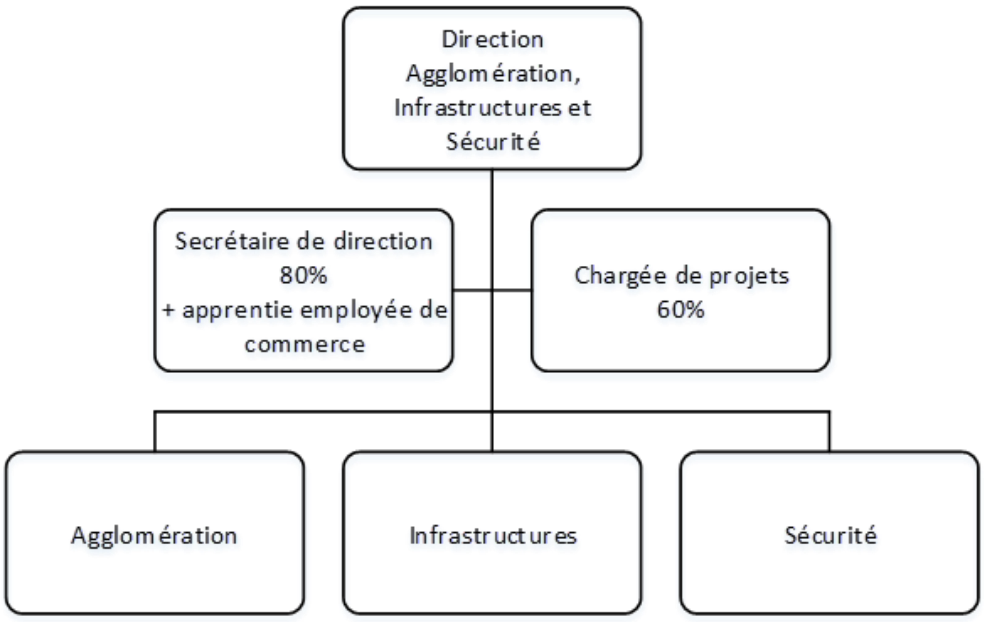

3. Evolution du personnel

Concernant le poste de chargée de projets à la Direction, celui-ci s'est consacré principalement à des projets des infrastructures.

Conseil communal

1. Répartition des sections et des services

Dans sa séance du 12 juin 2019 et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil communal a nommé M. Thomas Facchinetti à la présidence de l'Autorité exécutive pour l'année administrative 2019-2020.

Entré au Conseil communal le 11 juin 2012, M. Thomas Facchinetti occupe cette fonction pour la deuxième fois, après 2015-2016. Mme Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale dès le 1er janvier 2017, a été portée, pour la première fois, à la vice-présidence.

Composition, dès le 12 juin 2019, année administrative 2019-2020

M. Thomas Facchinetti	Président
Mme Violaine Blétry-de Montmollin	Vice-présidente
Mme Christine Gaillard	Membre
M. Fabio Bongiovanni	Membre
Mme Anne-Françoise Loup	Membre

Présidence

M. Thomas Facchinetti	Suppléance : Mme Violaine Blétry-de Montmollin

Direction : Culture et intégration, Sports, Tourisme

M. Thomas Facchinetti	Suppléance : Mme Anne-Françoise Loup

Direction : Agglomération, Infrastructures, Sécurité

Mme Violaine Blétry-de Montmollin	Suppléance : Mme Christine Gaillard

Direction : Urbanisme, Mobilité, Environnement

Mme Christine Gaillard	Suppléance : Mme Violaine Blétry-de Montmollin

Direction : Economie, Finances, Ressources humaines

M. Fabio Bongiovanni	Suppléance : M. Thomas Facchinetti

Direction : Education, Santé, Action sociale

Mme Anne-Françoise Loup	Suppléance : M. Fabio Bongiovanni

Chancellerie

M. Rémy Voirol	Suppléance : M. Bertrand Cottier, vice-chancelier

Rappelons que le Conseil communal est appuyé par un chargé de mission dont le taux d'activité est de 90% et pour lequel chaque direction se voit imputer 18% de son traitement.

2. Suivi du programme politique 2018-2021

Notre Conseil poursuit de manière transversale la mise en œuvre du Programme politique 2018-2021. Plusieurs des mesures emblématiques du programme ont fait l'objet de travaux importants en 2019, notamment ceux devant permettre de finaliser les propositions relatives au réaménagement des Jeunes-Rives et à la réhabilitation du Collège latin.

La décision du Tribunal Fédéral rejetant le recours de citoyens de Peseux a définitivement ouvert la voie à la réalisation de la fusion de notre ville avec Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin dès 2021, autre point fort de notre Programme politique.

Enfin, la célébration du 40ème anniversaire de la zone piétonne a été l'occasion de mener une large campagne de promotion touristique en particulier en Suisse alémanique.

3. Evénements spécifiques

3.1. Le Tour de Romandie et Neuchâtel … une histoire qui roule

Après une première étape en 2011 qui s'était terminée sur l'avenue du 1er Mars et un contre-la-montre avec une arrivée impressionnante à l'intérieur du stade de la Maladière en 2014, la Boucle romande est revenue à Neuchâtel pour y disputer un prologue spectaculaire en plein cœur de la ville et un départ de première étape sous un soleil radieux : le Tour de Romandie s'est déroulé, le 30 avril et le 1er mai, dans des conditions idéales à Neuchâtel, et le public est venu applaudir en nombre les meilleures équipes cyclistes du monde sur les pavés de la vieille ville. Ce Tour avait une forte empreinte neuchâteloise puisque les villes des Montagnes ont également accueilli une arrivée et un départ, respectivement à la Chaux-de-Fonds et au Locle.

3.2. La zone piétonne fête ses 40 ans : la Ville sort le grand jeu

Un grand pique-nique d'anniversaire en ouverture, des installations artistiques spectaculaires dont un œuf immense sur la Tour de Diesse, un parcours sportif, des horloges géantes : pour les 40 ans de sa zone piétonne, la Ville de Neuchâtel a invité la population à faire la fête, de mai à septembre. Des festivités qui se sont achevées à la Fête des Vendanges, plus particulièrement lors du corso fleuri puisque le char de la Ville faisait honneur à cet événement.

3.3. La fusion se fera « belle » et bien !

Après plus de trois ans d'incertitude, Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin seront enfin réunies le 1er janvier 2021. Le Tribunal Fédéral a en effet rejeté le recours déposé contre le projet de fusion. Les Autorités des 4 communes œuvrent désormais main dans la main afin de construire les bases de la nouvelle agglomération. Forte de 45'000 habitants, Neuchâtel deviendra la plus grande commune du canton et la 3ème plus grande ville de Suisse romande.

3.4. Neuchâtel, capitale mondiale du unihockey féminin

C'était l'un des événements sportifs de l'année à Neuchâtel : le championnat du monde féminin de unihockey s'est déroulé du 7 au 15 décembre aux patinoires du Littoral. L'équipe de Suisse, soutenue par des milliers de spectateurs lors de chacune de ses rencontres, a remporté la médaille d'argent, le tournoi s'étant terminé par une défaite en finale face à l'équipe de Suède. Une fantastique vitrine pour ce sport et un incroyable engouement populaire, le tout orchestré par le club de Corcelles-Cormondrèche, en étroite collaboration avec la Ville de Neuchâtel.

4. Pétitions

En date des 9 et 11 avril, 14, 21 et 24 mai, un groupe de citoyennes et citoyens de Neuchâtel a déposé une pétition intitulée « Non à la mise en place des antennes 5G, Oui au développement de la fibre optique ». Le dossier a été transmis pour étude à la Présidence puis à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement dans la mesure où cette problématique est traitée dans le cadre des permis de construire.

Le 5 juin 2019, une pétition de 281 signatures intitulée « Pour garder le parking de la Chaumière en espace public » a été déposée par Mme Pierrette Erard. Le dossier a été transmis pour traitement à la Direction de l'urbanisme.

En date du 30 décembre, le Syndicat Unitaire Général des Usines Suchard (S.U.G.U.S) a déposé une pétition munie de quelque 4000 signatures intitulée « Laissons vivre les acteur-trice-s des anciennes usines Suchard », demandant à la Ville d'intercéder pour pouvoir rester sur place, rue Erhard-Borel 13 à Serrières, jusqu'au dépôt du permis de construire. Le dossier est géré par la Direction de la culture et de l'intégration.

5. Votations et élections

19 février

Votation fédérale sur l'objet suivant :

- Initiative populaire, du 21 octobre 2016, « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti »
  Oui par 3'428 contre 2'883 non
  Participation : 32.29%

19 mai

Votation fédérale sur les objets suivants :

- Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS
  Oui par 5'190 contre 2'024 non
  Participation : 37.62%
- Arrêté fédéral sur la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes
  Oui 5'965 contre 1'412 non
  Participation : 37.68%

20 octobre

Elections fédérales

- Election au Conseil des Etats
  Participation : 36.02%

- Election au Conseil national
  Participation : 41.04%

6. Référendum / Initiative

Aucun référendum et aucune initiative n'ont été déposés.

7. Coopération internationale technique et démocratique

Récapitulation des actions et des dépenses

N°	Libellé	CHF	CHF
1.	LATITUDE 21 Neuchâtel		
	a) CEAS Gestion durable de l'eau à Nobéré	30'000.00	
	b) Médecins du Monde au Bénin	20'000.00	**50'000.00**
2.	Opération Villages Roumains		
	a) Construction d'un établissement pour personnes handicapées	10'000.00	
	b) Frais de traduction	500.00	**10'500.00**
3.	Convention Douroula Besançon		**13'200.00**
4.	Palestine – Cisjordanie		
	a) Camp de réfugiés d'Aqabat Jaber		**10'000.00**
5.	Mouvement des aînés		**3'000.00**
	TOTAL DEPENSES 2019		**86'700.00**

8. Jumelages

Vous trouverez un point de situation sur les jumelages et relations extérieures de la Ville de Neuchâtel, ainsi que diverses informations complémentaires, dans le rapport n° 19-019 en réponse au postulat n° 182 intitulé « Stratégie en matière de partenariats et jumelages internationaux » adressé à votre Autorité le 2 septembre 2019.

8.1. Besançon : de nouveaux liens se nouent !

La 12ème édition du Raid Handi-Forts, organisée par notre ville jumelée, aura été la bonne ! C'est en partenariat avec la fondation Les Perce-Neige que la Ville de Neuchâtel a participé pour la 1ère fois à cet événement, les vendredi 14 et samedi 15 juin 2019. Les équipes, formées notamment de deux personnes en situation de handicap, se sont opposées dans une compétition amicale, au travers de différentes épreuves sportives, en parcourant la ville de Besançon et son agglomération. La Ville de Neuchâtel a à cœur de promouvoir l'inclusion sociale des personnes handicapées et cette manifestation est un formidable outil dans ce sens. A noter qu'un rapprochement a tout naturellement eu lieu entre la fondation Les Perce-Neige et le centre Omnisport Pierre Croppet de Besançon.

Après une pause de quelques années, les Caves de la Ville ont réintégré le marché des « Instants Gourmands » de Besançon. Une présence neuchâteloise très appréciée, qui permet à notre Ville de faire découvrir ses spécialités locales.

Côté musique, un duo de rappeurs neuchâtelois s'est produit lors de la manifestation « scène jeunes talents » le 17 octobre à Besançon. Il s'agit là d'une tradition puisque la scène jeunes talents propose toujours une carte blanche à un artiste d'une ville jumelée.

Avec le soutien de la Ville de Neuchâtel et en collaboration avec la scène nationale de Besançon « Les Deux Scènes », la 18ème édition du marionNEttes – festival international a permis à une vingtaine de spectateurs bisontins de passer une journée à Neuchâtel afin d'assister aux spectacles de marionnettes mais également de visiter le Laténium.

Ajoutons encore que la Ville a été représentée lors du Carnaval de Besançon au mois d'avril et que nous avons reçu Monsieur le Maire Jean-Louis Fousseret, accompagné d'une délégation, lors de la Fête des Vendanges.

8.2. Aarau : des rencontres diversifiées

Le 23 mai 2019 s'est déroulée la traditionnelle journée des jubilaires de l'Administration communale dans la belle ville d'Aarau. Une visite à l'Aargauer Kunsthaus et une réception à la Mairie ont agrémenté cette escapade en terre argovienne. Avec notamment un déplacement en train plutôt qu'en car, cette édition fut encore plus surprenante qu'à l'accoutumée.

Le Stadtmuseum, en collaboration avec Visarte, a organisé l'exposition « 17 x Neuchâtel / Villes jumelées en dialogue », du 19 juillet au 11 août. Une sympathique vitrine pour les artistes neuchâtelois et une pierre supplémentaire à l'édifice du jumelage.

A noter également nos traditionnelles rencontres au travers d'événements spécifiques, à l'exemple des échanges scolaires entre les écoles argoviennes et celles de Neuchâtel, notamment le Lycée Jean-Piaget, et la venue des représentants des Autorités argoviennes lors de la Fête des Vendanges et lors des étapes neuchâteloises du Tour de Romandie.

Mentionnons encore la présentation de notre Ville, mi-septembre, lors du traditionnel marché du samedi à Aarau. Nul doute que les dégustations de mini-taillaules et d'œil-de-Perdrix auront charmé les visiteurs !

8.3. Sansepolcro : les incontournables rendez-vous

S'il n'est pas toujours évident de composer avec des ressources financière et logistique bien distinctes, nous pouvons néanmoins compter sur les grands classiques. En effet, le Palio della Balestra et la Fête des Vendanges permettent à nos Autorités, d'une part, de constamment promouvoir notre jumelage et, d'autre part, de se retrouver dans une ambiance conviviale.

A noter encore, dans le courant du mois de mai, le voyage du Centre culturel italien de Neuchâtel en Toscane. Les participants ont ainsi pu partager un repas dans le quartier général des Arbalétriers de Sansepolcro, en compagnie de Monsieur le Maire Mauro Cornioli. Une rencontre organisée grâce aux excellentes relations tissées entre nos deux cités.

9. Relations internationales

9.1. Guimarães : la jeunesse maintient le contact

Un lien est toujours maintenu par le Parlement des Jeunes puisque chaque année se déroule une session du Parlement européen, dont Guimarães et Neuchâtel font partie. L'édition 2019 s'est déroulée à Igualada, en Espagne, du 3 au 5 mai. Des délégations venues du Portugal, de France, de Bulgarie, de Suisse et d'Espagne ont échangé sur le thème du sport.

9.2 Neuchâtel se prépare à accueillir le 12ème sommet de l'Alliance des « Neuchâtel du Monde »

Après avoir célébré les 20 ans de l'Alliance des Neuchâtel du Monde en 2018 à Shinshiro (Japon), cette année a été consacrée à la préparation du 12ème sommet qui se déroulera du 21 au 28 avril 2020 à Neuchâtel, 20 ans après avoir été ville hôte une première fois.

Le thème retenu pour cette conférence est : « Smart cities : l'innovation au service de la population ». Ce sujet est d'une grande actualité pour notre ville qui développe actuellement sa stratégie « smart city » ainsi que pour plusieurs villes membres du réseau.

Comme indiqué sous le point 8. Jumelages, des renseignements complémentaires figurent dans le rapport d'information n° 19-019 adressé à votre Autorité.

Chancellerie / Secrétariat

(Entité de gestion n° 100.07)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	3'002'519.26	3'464’000.00	+461'480.74
Produits	335'300.35	334’100.00	+1'200.35
Excédent	2'667'218.91	3'129’900.00	+462'681.09

Les comptes du service sont globalement respectés. Les améliorations constatées s’expliquent notamment par deux éléments :

- Les charges liées au transfert du Centre d’impression à l’Etat (SALI) étaient prévues au budget de l’exercice 2019 et finalement payées et comptabilisées en 2018.
- Les charges informatiques, suite au transfert du CEG au SIEN, sont centralisées dès l’exercice 2019 à la Direction des finances.

2. Organigramme

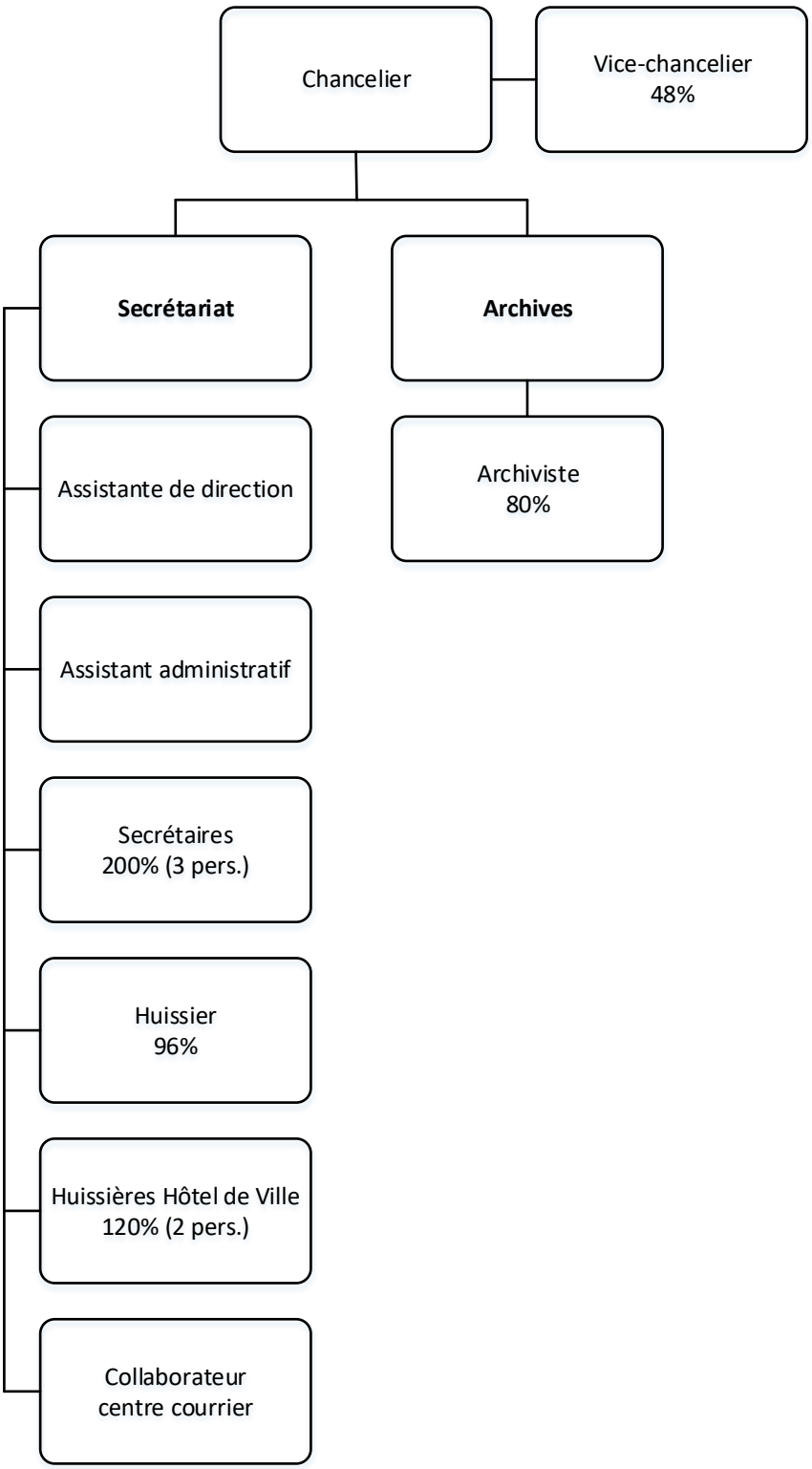

3. Personnel

Une personne est entrée en fonction en cours d'année afin de compléter l'effectif de la chancellerie. Un poste à hauteur de 30% était en effet vacant depuis plus d'une année.

4. Naturalisations – Agrégations – Réintégrations

Pour rappel, la nouvelle loi fédérale sur la naturalisation est entrée en vigueur au 01.01.2018. L'année 2019 fut la première durant laquelle le Conseil communal a simultanément statué sur des demandes soumises aux anciennes directives mais également sur des dossiers dorénavant réglementés par la nouvelle procédure. Une nouvelle loi qui devrait avoir pour conséquence une diminution des refus à l'avenir. En effet, cette législation prévoyant des conditions plus restrictives en comparaison à la précédente, seuls des dossiers conformes devraient en principe être soumis à notre Autorité.

En 2019, le Conseil communal a reçu :

- 87 demandes, concernant 131 personnes, dans le cadre de l'ancienne loi ;
- 100 demandes, concernant 133 personnes, dans le cadre de la nouvelle loi.

Au total, 187 (110 en 2018) demandes de naturalisation sont donc arrivées au terme de la procédure, concernant 264 (168 en 2018) personnes pour lesquelles le Conseil communal a rendu une décision leur accordant la naturalisation et le droit de cité dans la Commune.

La répartition de ces demandes relativement à la nationalité d'origine est la suivante :

1 afghane ; 1 algérienne ; 5 allemande ; 2 angolais ; 1 belge ; 4 bosniaque ; 4 brésilienne ; 1 britannique ; 1 bulgare ; 1 cambodgienne ; 2 camerounaise ; 1 canadienne ; 2 chilienne ; 2 colombienne ; 3 congolaise ; 1 danoise ; 1 dominicaine ; 3 érythréenne ; 6 espagnole ; 3 Etats-Unis ; 1 finlandaise ; 42 française ; 3 guinéenne ; 1 irakienne ; 1 iranienne ; 1 irlandaise ; 17 italienne ; 1 ivoirienne ; 5 kosovare ; 1 libérienne ; 1 luxembourgeoise ; 1 macédonienne ; 1 malienne ; 4 marocaine ; 2 néerlandaise ; 1 pakistanaise ; 1 polonaise ; 21 portugaise ; 2 roumaine ; 3 russe ; 2 serbe ; 6 somalienne ; 2 sri-lankaise ; 2 syrienne ; 2 togolaise ; 5 tunisienne ; 10 turque ; 1 ukrainienne ; 2 vietnamienne.

Aucune demande d'agrégation, ni de réintégration, n'a été déposée.

5. Certificats de bonne vie et mœurs

La Chancellerie a délivré 28 (31 en 2018) certificats de bonne vie et mœurs.

6. Manifestations diverses

Cette année, le Conseil communal a répondu positivement aux demandes présentées par les organisateurs de manifestations, congrès et autres événements : 27 demandes de vin d'honneur, 23 demandes d'apéritif, 2 demandes de mise à disposition de bouteilles et 1 demande de vin d'honneur en commun avec l'Etat.

7. Anniversaires de mariage

Le Conseil communal a envoyé un message fleuri à des couples vivant à Neuchâtel et célébrant : leurs noces d'or : 49 ; cinquante-cinq ans de mariage : 55 ; leurs noces de diamant : 20 ; soixante-cinq ans de mariage : 11 ; septante-et-un ans de mariage : 1 ; septante-trois ans de mariage : 1.

8. Centenaires et plus que centenaires

Le Conseil communal a rendu visite à Mme Bluette Laubscher-Nicolet et à M. Ernest Jéquier, centenaires, en apportant l'hommage et les félicitations des Autorités.

Par ailleurs, au cours de cette année, 3 « plus que centenaires » ont reçu un message fleuri des Autorités communales.

9. Bienvenue dans la citoyenneté !

C'est au théâtre du Passage, en compagnie du Conseil communal in corpore et du président du Conseil général, que se sont retrouvés, le 30 novembre 2019, plus d'une septantaine de jeunes de la ville de Neuchâtel, ayant atteint leur majorité dans l'année, pour participer à la traditionnelle réception des nouveaux citoyens de la ville.

Après avoir écouté le discours du président du Conseil communal, M. Thomas Facchinetti, et reçu quelques informations de la part des représentants du Parlement des Jeunes, David Charles, alias MC Roger, a présenté un spectacle mélangeant humour, chant et danse. La soirée s'est terminée par un apéritif dinatoire au restaurant Max et Meuron.

Centre d'impression

(Entité de gestion n° 101.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	**Budget 2019**	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	0.00	0.00	0.00
Produits	0.00	0.00	0.00
Excédent	0.00	0.00	0.00

Pour rappel, le Conseil communal a pris la décision de transférer l'ensemble des activités du Centre d'impression de la Ville (CIV) auprès du Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) de l'Etat de Neuchâtel, au 1er janvier 2019.

Toutes les charges y relatives ont finalement été comptabilisées sur l'exercice 2018. Dès lors, le budget 2019 de l'entité de gestion n° 100.07 (cf. comptes Chancellerie / Secrétariat) présente un écart relativement important puisqu'il avait été envisagé d'imputer les charges sur l'exercice 2019.

Archives

(Entité de gestion n° 102.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	337'205.07	376‘500.00	+39'294.93
Produits	904.70	300.00	+1'204.70
Excédent	336'300.37	376'800.00	+40'499.63

Les comptes sont conformes au budget. La principale amélioration s’explique par une nouvelle clé de répartition des charges administratives et d’exploitation avec le Musée d’art et d’histoire (compte 39300.00).

2. Personnel

Le personnel adjoint, réparti dans le courant de l’année, a compté deux personnes sous contrat à durée déterminée, une personne en stage en réinsertion professionnelle, une autre en stage en insertion professionnelle, deux personnes en stage de découverte et un membre de l’équipe de surveillance du Musée d’art et d’histoire.

3. Activités

L’inventaire informatisé des Archives sur *Etic* totalise 3060 fiches (+ 235) pour l’inventaire général et 181 fiches (+ 2) pour l’état des fonds d’origine privée.

L’inventaire général, en son état au printemps 2019, a été mis en ligne sur le site de la Ville au début du mois de juillet. Une première mise à jour est prévue au début de 2020.

Sur le plan de l’exploitation, l’archiviste assure, en parallèle aux usuels travaux de tri, de classement, d’inventaire et d’évaluation des versements d’archives, la formation des stagiaires, l’accueil des chercheurs et les recherches et réponses aux demandes internes comme externes.

Deux personnes, respectivement agente et spécialiste en information documentaire, ainsi que l’appoint ponctuel fourni par des stagiaires ont notablement contribué à l’avancement des travaux de classement et d’inventaire, qui ont principalement été axés sur le traitement des dossiers récents de la Direction de l’urbanisme versés en 2018, sur le fonds de l’Ecole supérieure de commerce et sur un lot de dossiers de l’aide sociale. Une personne a conditionné des négatifs provenant du service des travaux publics.

L’introduction de l’application *ArchiClass* est effective à la Chancellerie, qui est le premier service à avoir formulé son plan de classement ; celui de la Direction de l’urbanisme est en cours. Il conviendra d’étendre cette pratique en 2020 au plus grand nombre possible de services.

4. Fréquentation

La fréquentation annuelle (unité = 1 personne par demi-journée) totalise 205 entrées, qui se répartissent entre 132 chercheurs, dont 53 étudiant-e-s de la Haute École Pédagogique BEJUNE, et 73 personnes pour des visites guidées des Archives et des maquettes historiques.

5. Conservation et restauration des Archives

Outre l'acquisition de matériel de conditionnement, en augmentation en raison du versement des fonds du Lycée Jean-Piaget, deux documents ont été restaurés : les Comptes d'amodiation du Comté, 1509-1512 et le Carnet de caisse, 1681-1683.

La campagne 2019 du microfilmage de sauvegarde représente 15'814 prises de vue. Elle a eu pour objet les Minutes et les Répertoires des procès-verbaux du Conseil communal (1977-2006). La Confédération a pris en charge sa propre copie de sauvegarde, mais la subvention pour les prises de vue du master film est toujours suspendue.

6. Accroissement des fonds

Les Archives ont reçu des versements de la Chancellerie, de la Direction de l'urbanisme et des Transports, du service des sports, du service de l'aide sociale et du service d'orthophonie ; le versement de la seconde partie des fonds du Lycée Jean-Piaget, composés des archives du Gymnase Numa-Droz et de l'École supérieure de commerce, constitue le plus grand volume de documents. Du côté des fonds d'origine privée ont été reçus un second lot du fonds Faude-Huguenin Médailleur, le fonds de la Société de gymnastique de Corcelles-Cormondrèche et un important complément au Fonds FAVAG S.A.
L'accroissement du fonds général se monte à 78 mètres linéaires.

7. Locaux

Le local provisoire d'archivage intermédiaire a permis de réceptionner, entre autres versements, en 2018 et en 2019 la totalité du fonds de l'Ecole supérieure de commerce. Ce local est maintenant proche de la saturation. Le fonds des Transports Neuchâtelois (1892-2012) et celui du solde des archives du Gymnase Numa-Droz sont d'ores et déjà prévus en 2020. Les rayonnages des Archives à l'avenue DuPeyrou 7 ont également atteint leurs limites d'accueil, ne laissant disponibles seulement quelques mètres linéaires.

A ce stade et en l'absence d'une solution de longue durée pour l'extension de locaux conformes aux normes de conservations, la problématique fera l'objet de réflexions globales dans le cadre de la mise en œuvre de la fusion en 2021.

Service de la communication et de l'information

(Entité de gestion n° 150.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'053'779	1'111'700	+57'921
Produits	-3983	-27'000	-23'017
Excédent	1'049'796	1'084'700	+34'904

2. Organigramme

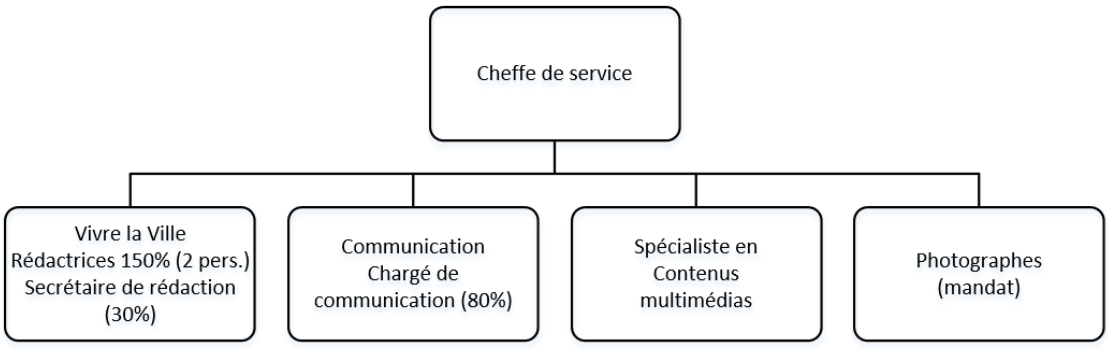

3. Evolution du personnel

A la suite du transfert du Centre d'impression de la Ville à l'Etat, le Service de la communication et de l'information (Secom) a renforcé ses compétences graphiques internes, portant à 100% (50% auparavant) le poste de spécialiste en contenus multimédias. Cela a permis notamment de réaliser plusieurs projets graphiques (affiches, vidéos, flyers, logos) pour le compte de différents services de la Ville sans recourir à des prestataires externes. Le chargé de communication suppléant (15%), qui était également le délégué culturel de la Ville, a quant à lui pris sa retraite et n'a pas été remplacé. Le Secom compte désormais 4,6 EPT.

4. Organisation

Le Secom réunit à la fois les activités de communication institutionnelle de la Ville (rédaction des communiqués de presse, organisation des conférences de presse, relations avec les médias), la réalisation du journal officiel « Vivre la Ville » et les outils de communication numérique (réseaux sociaux, site internet). Le Secom est directement rattaché à la présidence du Conseil communal mais travaille de manière transversale avec l'ensemble des directions et services communaux. Sur le plan des ressources humaines, un nouveau secrétaire de rédaction à 30% a rejoint l'équipe à satisfaction de tous, la précédente collaboratrice ayant retrouvé une activité à plein temps dans un autre service comme elle le souhaitait. Par ailleurs, un nouveau contrat a été conclu avec un atelier de photographes neuchâtelois, à la suite du départ en retraite du photographe qui travaillait sur mandat depuis 17 ans (équivalent 40%).

5. Relations avec les médias

Le Secom a diffusé 109 communiqués de presse en 2019, dont une dizaine en partenariat avec d'autres organismes ou institutions, et réuni les médias à une trentaine de reprises pour des conférences de presse. Ces communiqués ont été repris dans leur quasi-totalité par les médias régionaux, suscitant globalement l'intérêt du public. Le service s'efforce d'organiser des conférences de presse dans des lieux propices à la prise d'images, répondant ainsi aux besoins croissants des médias en termes d'illustration. Il fait aussi en sorte de proposer des angles originaux ou inédits de traitement des sujets liés à la ville. Le Secom a par ailleurs répondu, sur l'ensemble de l'année, à environ 150 sollicitations directes de journalistes. Le service constate que les médias romands ou nationaux manifestent depuis quelques mois un intérêt plus marqué pour la Ville de Neuchâtel, peut-être en lien avec l'aboutissement du projet de fusion.

6. Autres activités de communication

Le Secom a apporté son appui à plusieurs directions et services de la Ville pour des conseils stratégiques liés à la communication et pour la rédaction de textes. Parmi les dossiers importants de l'année 2019, il s'est chargé de la communication des manifestations des 40 ans de la zone piétonne, avec une campagne de promotion nationale, réalisant à l'interne les supports de communication grâce au renforcement de ses compétences graphiques, très sollicitées de manière transversale par de nombreux services. Il s'est également impliqué dans l'organisation et la communication de la Semaine de l'Europe et a été mobilisé au sein de l'Organe communal de conduite (OCC), en particulier pour la Fête des vendanges.

7. Vivre la Ville

Le journal officiel « Vivre la Ville » a paru à 38 reprises en 2019. Il est imprimé à 23'000 exemplaires par l'imprimerie Messeiller SA, à Monruz, et distribué en tous-ménages par le Bureau d'adresses de Neuchâtel SA (BAN). Outre les deux rédactrices (1,5 EPT), les autres employé-e-s du Secom contribuent également à sa réalisation. Un nouveau mandat photographique a été conclu en 2019 avec l'Atelier 333, composé de trois photographes neuchâtelois. Le journal « Vivre la Ville » peut également être consulté en ligne sur le site internet de la Ville ou sur une plateforme internationale d'e-paper. Il est intéressant de constater que depuis l'apparition du journal sur cette plateforme, en 2017, celui-ci a été consulté environ 20'000 fois, dans une cinquantaine de pays différents, ce qui en fait un complément à la distribution en tous-ménages sur le territoire de la commune.

8. Site internet

Mis en ligne début 2018, le site internet de la Ville n'a pas connu beaucoup de changements en 2019, si ce n'est l'intégration des outils de traduction Google. Même si ceux-ci sont encore perfectibles, ils permettent néanmoins une consultation de toutes les pages dans un grand nombre de langues et ceci en temps réel. Un peu plus de 2% des utilisateurs du site choisissent d'ailleurs l'allemand. Le site est adapté au RGDP (Règlement général sur la protection des données). L'intégration du Centre électronique de gestion au SIEN de l'Etat de Neuchâtel n'a pas eu de conséquences sur la gestion du site, même si le SIEN en gère l'infrastructure technique et doit encore intervenir pour le support et certains projets informatiques, comme l'intégration du site internet de l'Atelier des Musées, prévu pour le tout début 2020. Les statistiques montrent que le site est consulté par environ 25'000 utilisateurs par mois, en hausse par rapport à 2018. Ceux-ci sont un peu plus de 50% à s'y connecter depuis un smartphone ou une tablette, d'où l'importance de prévoir des contenus facilement lisibles sur des petits écrans.

9. Réseaux sociaux

La stratégie digitale de la Ville se décline sur une page Facebook, où la Ville comptait à fin 2019 plus de 22'000 abonné-e-s (ce qui en fait la 3e page la plus vue du canton, derrière Arcinfo et Festi'neuch, en termes d'audience), un compte Instagram (13'000 abonnés), une chaîne YouTube et des comptes Linkedin et Twitter, sur lesquels sa présence est plus modeste. En 2019, la Ville a publié entre 15 et 20 informations par semaine sur sa page Facebook, portant une attention particulière aux commentaires suscités. Cette page relaie aussi, à la demande de divers acteurs culturels ou associatifs, des annonces de manifestations et autres actions, offrant ainsi à ces acteurs une bonne visibilité sur les réseaux sociaux. Chaque publication est vue par 6'000 à 10'000 personnes, avec quelques pics à plus de 50'000, la vidéo de l'installation du sapin de Noël ayant atteint 55'000 vues. Les réactions sont globalement très positives et de plus en plus de personnes utilisent les réseaux sociaux pour poser des questions à différents services de la Ville.

Service financier

(entité de gestion n°103.01, 103.02 et 105.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	23'668'141	28'681'100	5'012'959
Revenus	221'356'773	183'681'600	37'675'173
Excédent	197'688'632	155'000'500	42'688'132

La baisse des charges provient de la marge pour variation d'intensité uniquement prévue au budget légèrement compensée par l'amélioration des charges financières. La baisse des revenus découle de celle des revenus fiscaux et du non prélèvement à la réserve conjoncturelle partiellement compensée par la réévaluation des actions de Viteos SA et la hausse des dividendes.

2. Organigramme

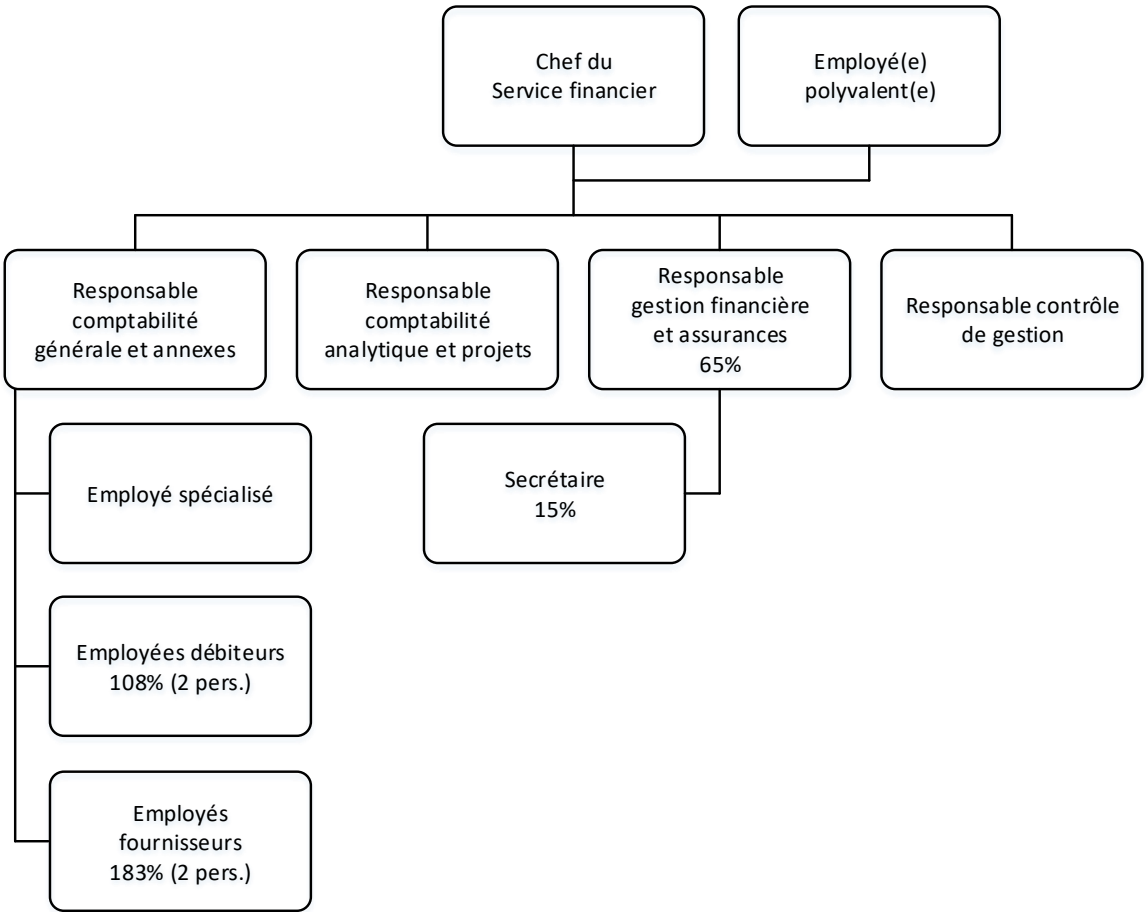

3. Evolution du personnel

L'effectif du Service financier reste relativement constant.

Effectif moyen	**2019**	**B 2019**	2018	2017	2016
Service financier	**9.71**	**9.71**	9.71	9.71	10.15

4. Commentaire général

4.1. Projets divers

Le service a pris part aux comités de pilotage ou commission de construction des projets suivants : Champ-Bougin, STEP, Cerf-volant, tour de Romandie, Caves, Auberge de jeunesse, Temple du Bas, Fun'ambule, Epic, Gouttes d'Or, Hôtel de ville, plan lumière, Terreaux Est, Collège latin, Maison du patrimoine, MEN, Jeunes Rives et Collège des Terreaux.

Le service a également participé aux séances de pilotage du projet AbaImmo (module Abacus de gérance immobilière) et a participé au projet AbaSal (module Abacus de gestion des salaires).

Le projet de visa électronique (gestion électronique des factures fournisseurs) a été initié et concernera l'ensemble des services communaux. Dans une optique d'uniformisation des pratiques, le service a repris la saisie des factures fournisseurs de la Gérance des bâtiments (environs 500 factures par mois) dès le mois de décembre.

Le règlement d'application du règlement communal sur les finances (RCF) a été finalisé et sera adopté en tout début d'année 2020. Il sera complété d'un manuel comptable dans lequel sera précisé les règles et procédures à suivre.

4.2. Evolution de la dette

Depuis maintenant 2015, soit depuis l'avènement de la Banque Nationale Suisse (BNS) d'introduire le taux d'intérêt négatif, les avances à court terme ont été conclues à des taux d'intérêts négatifs. Ainsi le taux moyen qui était de -0,006% en 2015 est passé à -0,49% l'année dernière avec un volume mensuel d'emprunt de 56 millions de francs. La politique de de taux négatifs pratiquée par la BNS ne devrait pas subir de changement en 2020.

Au chapitre du marché des capitaux et tenant compte d'un environnement de politique monétaire expansionniste suite aux mesures d'assouplissement pratiquées par les banques centrales américaine, européenne et helvétique, le renouvellement et la conclusion d'emprunts à long terme ont été réalisés à d'excellentes conditions. Pour la première fois, un taux de 0% sur 10 ans a été obtenu. Sur l'ensemble des emprunts conclus en 2019, le taux moyen s'est établi à 0,36%. A l'instar des exercices précédents, les maturités longues ont été privilégiées. Après 4 années où la dette à long terme restait inchangée à 300 millions de francs, celle-ci est passée, en 2019, à 315 millions de francs au taux moyen de 1,32% contre 1,69% une année auparavant.

4.3. Evolution des impôts

4.3.1. Personnes physiques

L'impôt sur le revenu est inférieur au budget de plus de 2 millions de francs. Cet écart provient de l'augmentation de la matière imposable moins élevée que prévue au budget ainsi que des effets de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, notamment la hausse de la déduction des frais de garde.

Le montant de l'impôt sur la fortune est inférieur de plus de 1 million de francs par rapport au budget. La matière imposable est en baisse alors que nous tablions sur une hausse.

Les taxations rectificatives des personnes physiques sont supérieures au budget de près de 500'000 francs.

L'impôt à la source est très légèrement inférieur au budget (148'000 francs) et les impôts des frontaliers sont supérieurs au budget de près de 500'000 francs du fait de la hausse du nombre de travailleurs frontaliers au 31 décembre 2019.

Les comptes d'insuffisances et d'amendes sont très légèrement supérieurs au budget (73'000 francs) selon les montants encaissés que l'Etat nous a transmis.

4.3.2. Personnes morales

Une baisse de la taxation 2018 de notre plus grand contribuable génère une diminution de la taxation 2018 et des tranches 2019 totalisant près de 6 millions de francs par rapport au budget.

Les taxations rectificatives sont supérieures au budget de plus de 3,6 millions de francs consécutivement à des reprises de taxation d'une société quittant le territoire communal.

L'impôt sur le capital des personnes morales est inférieur aux montants prévus au budget qui a été surévalué suite à une erreur de calcul.

4.4. Gestion des assurances

Au contraire de l'exercice 2018, notre assurance chose a passablement été sollicitée l'an dernier puisque 11 cas de sinistres ont été annoncés. Au Musée d'art et d'histoire, un local d'entreposage a subi une forte augmentation d'humidité provoquant la prolifération rapide de moisissures. La prise en charge par notre assurance des coûts découlant de la restauration des objets s'est élevé à quelque 120'000 francs.

En ce qui concerne les assurances véhicules, la sinistralité tant en nombre qu'en valeur a été stable d'une année à l'autre. Ainsi 54 cas ont été annoncés dont 31 concernaient des sinistres pris en charge par le fonds d'auto-assurance pour un total de 58'900 francs. Au terme de l'exercice, une sinistralité inférieure aux primes encaissées a permis d'alimenter le fonds.

S'agissant de notre assurance responsabilité civile, 10 cas ont été annoncés en 2019 et dont les enjeux financiers étaient faibles. 3 cas ont été clôturés par notre assurance pour un montant total de 5'100 francs.

4.5. Informatique

Depuis le 1er janvier 2019 et suite à la fusion SIEN / CEG, l'informatique communale est rattachée au Service financier (entité 105.00).

La gouvernance stratégique et financière est assuré par le bureau informatique composé du Directeur des finances (président), du chef du Centre de solutions « Communes » (CSCO) du SIEN et du chef du Service financier. Le bureau se réunit une fois par mois et examine l'utilisation des ressources informatiques telles que définies le mandat de prestation avec le SIEN. Il valide également les besoins supplémentaires de renouvellement de matériel informatique.

La gouvernance opérationnelle est prise en charge par la « Coordination informatique » composée d'une quinzaine de cadres représentant l'ensemble des services de la Ville et présidé par le chef du Service financier. Ce groupe de pilotage se réunit quatre fois par année et traite des questions liées au budget, aux projets en cours, à ceux en attente, aux besoins en infrastructure informatiques et à la mise à jour des Ordres de service traitant d'aspects informatiques ou de téléphonie.

Cette nouvelle charge de travail représente pour le service financier environs 0.2 poste.

5. Tableaux statistiques et graphiques

5.1. Répartition des impôts

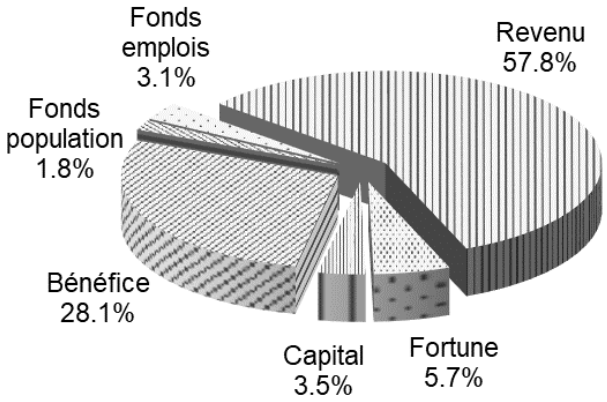

Les graphiques suivants présentent l'évolution des années fiscales (2018 en 2019).

5.2. Impôt sur le revenu

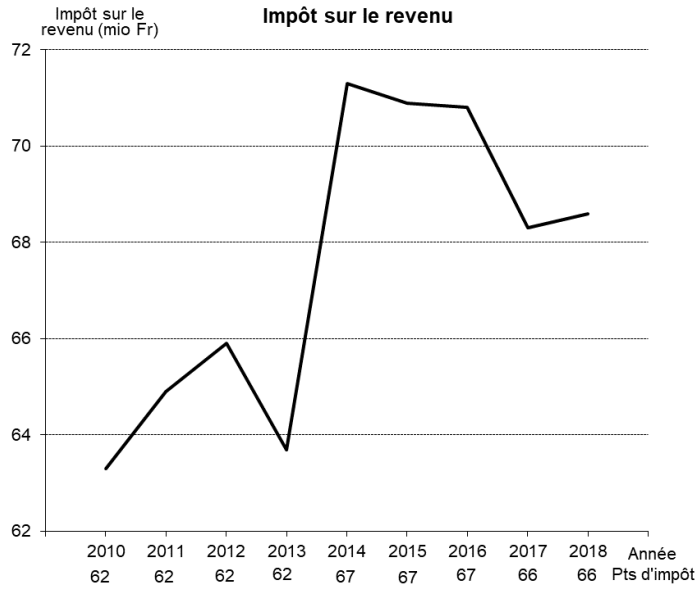

La baisse de 2013 provient de la réforme de l'imposition des personnes physiques. La hausse de 2014 résulte des 5 points d'impôt supplémentaires (123 / 77), en lien avec la nouvelle répartition entre le canton et les communes.

Catégorie de revenu imposable			Toutes les taxations		Matière imposable	Impôt s/revenu
	Fr.		Nbre		Fr.	Fr.
0	à	99	3'304	13.99%	54	0.30
100	à	10'000	2'719	11.52%	12'977'206	255'133.20
10'100	à	20'000	2'442	10.34%	36'901'239	903'021.35
20'100	à	30'000	2'421	10.25%	60'363'527	2'052'575.20
30'100	à	40'000	2'377	10.07%	83'472'569	3'581'264.85
40'100	à	50'000	2'241	9.49%	100'737'018	5'111'369.90
50'100	à	60'000	1'912	8.10%	104'934'326	5'877'092.40
60'100	à	70'000	1'469	6.22%	95'226'506	5'609'670.05
70'100	à	80'000	1'039	4.40%	77'634'384	4'731'160.05
80'100	à	100'000	1'428	6.05%	127'204'700	8'158'043.40
100'100	à	120'000	794	3.36%	86'621'861	5'917'297.65
120'100	à	140'000	457	1.94%	59'137'546	4'248'957.75
140'100	à	160'000	280	1.19%	41'923'400	3'102'591.85
160'100	à	180'000	179	0.76%	30'387'514	2'358'476.45
180'100	à	200'000	118	0.50%	22'407'596	1'779'346.70
200'100	à	250'000	174	0.74%	38'698'554	3'207'404.70
250'100	à	300'000	97	0.41%	26'551'138	2'284'649.95
300'100	à	400'000	86	0.36%	29'420'900	2'624'448.35
400'100	à	500'000	20	0.08%	8'737'400	786'667.25
500'100	à	600'000	23	0.10%	12'528'900	1'131'239.05
600'100	à	700'000	8	0.03%	5'109'600	462'294.40
700'100	et plus		21	0.09%	36'411'425	3'305'750.40
Totaux			**23'609**	**100.00%**	**1'097'387'363**	**67'488'455.20**
+ Impôt à la source						7'587'320.98
+ Imposition frontaliers						3'816'572.00
+ Prestations en capital			574			1'075'439.15
Impôt sur revenu			**24'183**			**79'967'787.33**

5.3. Impôt sur la fortune

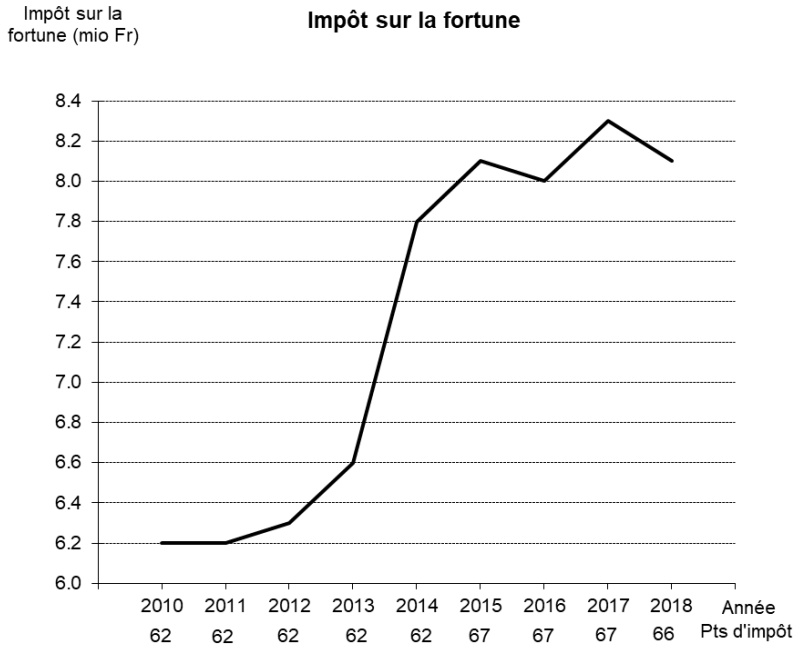

La hausse de 2014 résulte des 5 points d'impôt supplémentaires, en lien avec la nouvelle répartition entre le canton et les communes.

Catégorie de fortune imposable			Toutes les taxations		Matière imposable	Impôt s/fortune
	Fr.		Nbre		Fr.	Fr.
0	à	999	8'462	35.84%	86'600	1.90
1'000	à	20'000	5'178	21.93%	40'256'478	3'495.40
21'000	à	40'000	1'914	8.11%	56'387'419	8'656.70
41'000	à	60'000	1'213	5.14%	60'279'850	15'668.45
61'000	à	80'000	792	3.35%	55'354'761	32'832.05
81'000	à	100'000	680	2.88%	61'405'430	49'470.65
101'000	à	150'000	1'118	4.74%	137'157'383	152'949.05
151'000	à	200'000	789	3.34%	137'367'022	189'384.85
201'000	à	250'000	546	2.31%	122'265'666	192'285.80
251'000	à	300'000	402	1.70%	110'182'305	188'472.10
301'000	à	350'000	324	1.37%	105'198'386	191'368.30
351'000	à	400'000	265	1.12%	99'200'336	193'594.30
401'000	à	450'000	213	0.90%	90'660'166	185'497.70
451'000	à	500'000	206	0.87%	97'828'636	206'617.40
501'000	à	600'000	280	1.19%	153'536'553	332'492.50
601'000	à	700'000	210	0.89%	135'893'847	300'035.65
701'000	à	800'000	136	0.58%	101'450'053	230'263.05
801'000	à	900'000	115	0.49%	97'846'900	227'172.20
901'000	à	1'000'000	76	0.32%	72'011'356	168'499.95
1'001'00	à	1'500'000	287	1.22%	345'299'636	806'379.20
1'501'00	à	2'000'000	130	0.55%	227'433'300	532'124.60
2'001'000	à	2'500'000	79	0.33%	175'890'753	411'584.15
2'501'000	à	3'000'000	42	0.18%	114'754'000	267'422.05
3'001'000	à	4'000'000	60	0.25%	205'404'000	480'645.40
4'001'000	à	5'000'000	26	0.11%	114'492'000	267'911.35
5'001'000	et plus		66	0.28%	1'069'077'097	2'501'640.50
Totaux			**23'609**	**100.00%**	**3'986'719'933**	**8'136'465.25**

5.4. Impôt des personnes morales

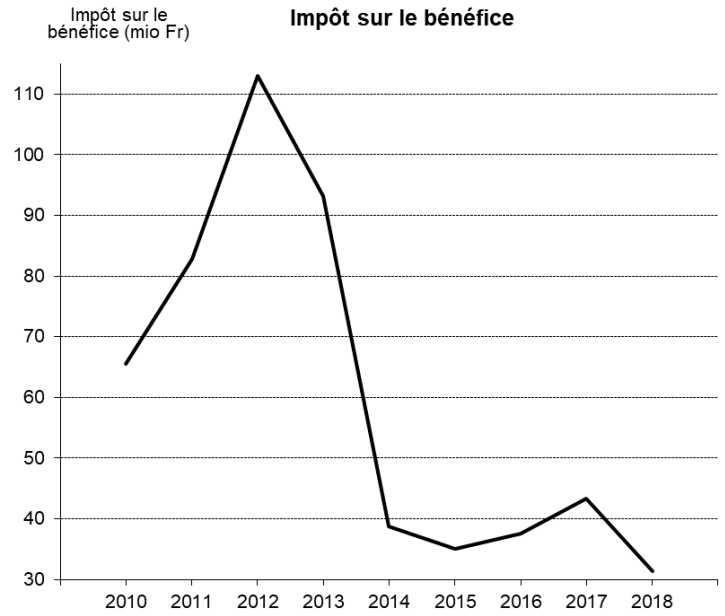

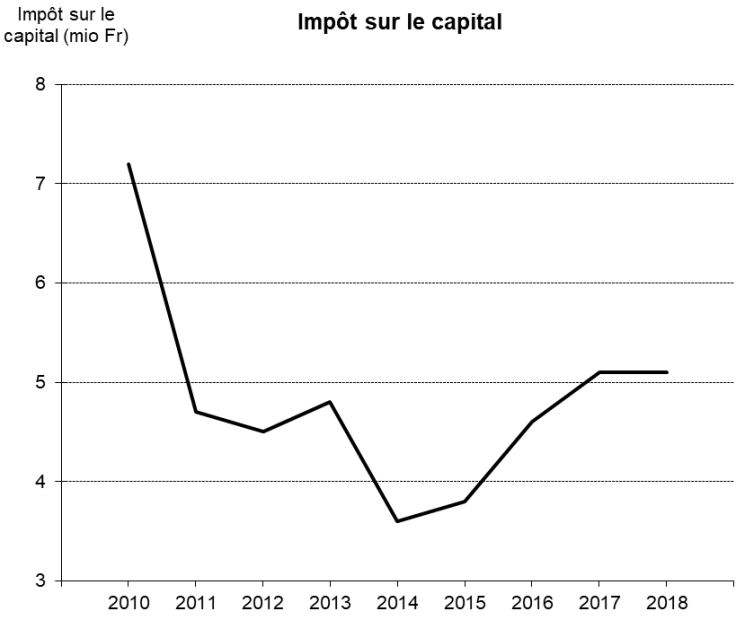

La chute de 2014 s'explique par la nouvelle répartition des impôts entre le canton et les communes (123 / 77) et entre les communes (70% à la commune siège).

	2015	2016	2017	2018
	En millions de francs			
Impôt sur le capital	1.3	2.2	2.3	2.1
Impôt foncier	2.5	2.5	2.8	3.0
Total	3.8	4.7	5.1	5.1
Impôt sur le bénéfice	35.0	37.6	43.4	31.3
Nombre de sociétés	2'419	2'535	2'605	2'703

Evolution des principales données fiscales des 10 dernières années

Années	PERSONNES MORALES				PERSONNES PHYSIQUES							
	Nb de contrib.	Capital	Foncier	Bénéfice	Coeff.	Nb de contrib.	Revenu	Source	Frontaliers	Fortune	Rectif. et rappels d'impôt	Intérêts débiteurs nets
	en milliers de francs				en milliers de francs							
2010	*2'049*	7'400	2'329	54'609	*62*	*22'665*	63'495	5'132	1'669	6'165	2'351	776
2011	*2'033*	7'400	2'280	71'926	*62*	*22'807*	64'011	5'428	2'166	6'321	1'015	800
2012	*2'058*	2'353	2'348	87'382	*62*	*23'002*	66'258	6'054	2'506	6'209	3'493	858
2013	*2'166*	2'042	2'495	112'030	*62*	*23'031*	63'839	6'490	2'917	6'498	1'426	908
2014	*2'271*	1'559	2'326	80'288	*67*	*23'134*	69'806	7'439	3'365	7'561	3'344	951
2015	*2'347*	1'196	2'518	40'127	*67*	*23'371*	73'375	8'306	3'144	8'337	3'657	775
2016	*2'419*	1'264	2'487	35'593	*67*	*23'415*	70'825	8'014	3'821	8'127	3'623	616
2017	*2'535*	3'117	2'510	40'106	*66*	*23'386*	67'487	7'967	3'495	8'245	6'143	1'240
2018	*2'605*	2'064	2'831	37'849	*65*	*23'427*	69'050	7'587	3'816	8'472	1'763	972
2019	*2'703*	1'984	3'036	35'560	*65*	*23'609*	68'844	7'852	3'972	8'140	6'687	1'074

Les valeurs ci-dessus correspondent aux montants comptabilisés durant l'année, soit pour 2019, les tranches 2019 et le solde des taxations 2018

2012 Personnes morales : effets de la nouvelle loi fiscale

2013 Personnes physiques : abaissement du barème général

2014 Personnes physiques et morales : nouveau coefficient de référence canton/communes (123/77)

2015 Augmentation des déductions pour enfants

2016 Nouvelle augmentation des déductions pour enfants

2017 Personnes physiques : nouvel abaissement du barème général

2018 Personnes physiques et morales : nouveau coefficient de référence canton/communes (125/75)

2019 Effets pleins de la hausse de la déduction pour frais de garde

Contrôle des finances

(entité de gestion n°104.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	199’816.47	207'900.00	+8'083.53
Revenus	0.00	0.00	0.00
Excédent	199'816.47	207’900.00	+8'083.53

Les commentaires détaillés figurent dans le Rapport sur les comptes 2019 (volume I).

2. Organigramme

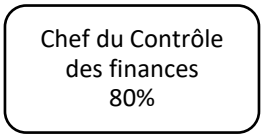

3. Généralités

Le Contrôle des finances est chargé de la surveillance des activités des différents Services de l'Administration communale, essentiellement dans le domaine financier. Il doit notamment s'assurer que les mouvements financiers sont conformes aux bases légales, que les fonds sont employés de manière efficace et économe, et vérifier le bien-fondé et l'exactitude des activités comptables. Sur le plan administratif, le Contrôle des finances est rattaché à la Direction des Finances.

En collaboration avec l’Organe de révision mandaté par la Ville, le Contrôle des finances veille au respect et au bon fonctionnement des procédures financières et des règlements de l'Administration communale. Il vérifie également que les crédits soient utilisés avec pertinence et adéquation, et participe à l'établissement des comptes. Il soutient et conseille les Services dans le domaine des finances.

4. Activités

En collaboration avec notre Organe de révision (PricewaterhouseCoopers SA, PwC), un plan d'audit portant sur les années 2019 à 2020 a été élaboré. Ce plan comprend notamment une revue du système de contrôle interne (SCI), une analyse du système informatique comptable ainsi que le contrôle ordinaire des comptes 2019 et 2020 de la Ville, conformément à la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC, art. 23) et à son Règlement d'exécution (RLFinEC, art. 17).

Les contrôles sont ainsi répartis sur plusieurs années et s'effectuent sur la base d'un partage des tâches entre l'Organe de révision et le Contrôleur interne. Cette démarche assure un suivi régulier des activités comptables et permet de réduire les coûts par un recours limité aux prestations de l'Organe de révision.

Durant l'année 2019, le Contrôle des finances a rédigé dix-sept rapports portant notamment sur le Service des Ressources humaines (contrats de travail, salaire horaire, codifications dans Abacus Salaires, notes de frais, etc.), la téléphonie fixe et mobile (plusieurs services), les investissements (Seyon 32, Crêt-du-Chêne, liste des crédits, etc.), la Gérance des bâtiments (décomptes de charges, principe de périodicité, etc.) et différentes problématiques comptables, règlementaires ou informatiques (valeurs au bilan, indemnités, droits d'accès informatiques, etc.).

Les possibilités d'amélioration identifiées ont fait l'objet de recommandations dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés par les Directions et les Services concernés. Un outil pour le suivi des recommandations a été développé en collaboration avec le SIEN.

Enfin, un appel d'offres selon la procédure de « gré à gré » sera certainement lancé durant l'été 2020 afin de désigner l'Organe de révision de la nouvelle commune. Cet appel d'offres portera probablement uniquement sur les comptes 2021, y compris le bilan au 1er janvier 2021 (bilan de fusion de la nouvelle commune).

Service juridique

(entité de gestion n°106.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	743'966.93	773’600.00	+29'633.07
Revenus	5’750.00	26’100.00	-20’350.00
Excédent	738’216.93	747'500.00	+9’283.07

2. Organigramme

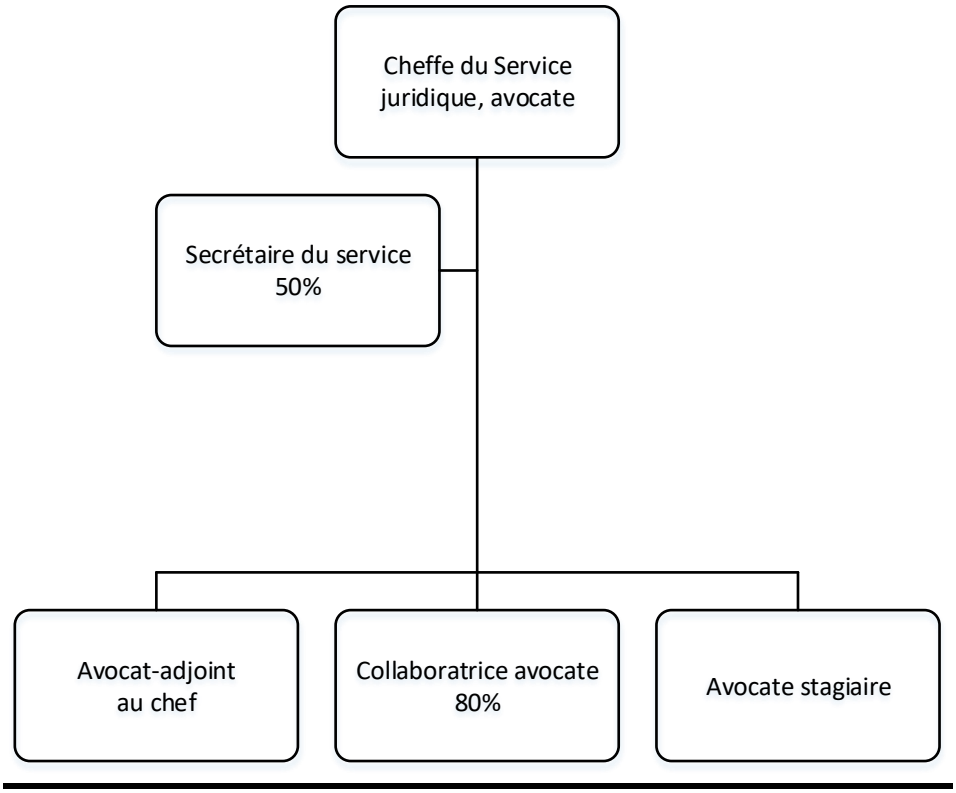

3. Evolution du personnel

Un changement est intervenu à la tête du Service juridique, au 1er juin 2019, une cheffe ayant repris le poste suite au départ à la retraite du titulaire.

L’effectif du Service juridique a légèrement baissé en 2019, pour le motif que le poste occupé précédemment par Mme Valentine Schaffter (40%), non repourvu à ce jour, a été « repris » temporairement et partiellement par Me David Muttner (10%) et par Me Anne Robert de Pourtalès (entre 30% et 50%).

On signale, même si les postes de stagiaires n'entrent pas dans le calcul des EPT, les départs, en cours d'année, en fin de stage, de la stagiaire-juriste (programme BNF - UNIBE) le 31 mai 2019 et du stagiaire MPC, le 13 août 2019. Ces postes n'ont pas été repourvus en 2019.

Enfin, on relève que deux avocats-stagiaires ont été engagés pour un complément de stage d'avocat-e d'une durée de deux mois (septembre à 100% puis octobre à 50%), respectivement de trois mois (d'octobre à décembre 2019 à 50 %).

Le taux des effectifs moyens (EPT) s'élève en 2019 à 3.30 EPT.

Effectifs moyens (EPT)	**2019**	2018	2017	2016	2015
Service juridique	**3.30**	3.44	3.42	3.22	3.51

4. Conseil

L'activité de conseil a été intense pendant l'année et a porté plus spécialement sur les Finances, avec des avis de droit divers, écrits ou oraux (contrôle par l'Etat des finances des communes ; cession de terrains à titre gratuit pour les alignements fédéraux ; consultation/statistiques en matière de marchés publics, demande d'accès à un dossier disciplinaire RH) ; l'Urbanisme avec des avis de droit divers, écrits ou oraux, dans des dossiers en lien avec des procédures en matière d'expropriation, de plans spéciaux, plans de quartier, permis de construire, constructions illicites et autres domaines de cette section (ventes immobilières, servitudes et baux, par exemples) ; la Sécurité également avec des avis de droit divers, écrits ou oraux, dans des dossiers en lien avec les manifestations, l'affichage, les piscines, les établissements publics (heures d'ouvertures, bruit, terrasses, stands, voirie, etc.); avec la Chancellerie, avec plusieurs dossiers relatifs aux délégations dans les entités para-publiques (EPP), au règlement financier par convention de manifestations sportives, à la participation à la rédaction d'une interpellation ; la Culture et Intégration, s'agissant de rédaction de conventions, de gestion de baux, d'avis de droit en matière de subventions et de levée du secret de fonction, de préparation de réponses pour le Conseil général ; les Ressources humaines, avec des conseils et des avis droit dans de nombreux dossiers administratifs et disciplinaires ; l'Aide sociale, avec l'analyse de nombreux dossiers, ainsi que les Parcs et Promenades, notamment en ce qui concerne la problématique de l'abattage d'arbres protégés.

5. Travail législatif

Le Service juridique a été passablement occupé par la révision du Statut du personnel, du Règlement général, du Règlement communal sur les Finances, du Règlement communal sur le Service communal de la Sécurité, du Règlement sur les ports, du Règlement sur les cimetières.

D'autres projets de règlements et d'arrêtés ont également été initiés, respectivement adoptés avec le concours des avocats du Service juridique.

6. Contentieux

Les dossiers ressortissant au contentieux, parfois complexes, ont été très nombreux et variés, tant devant les instances administratives que judiciaires.

Ils ont concerné principalement les domaines de l'Urbanisme (expropriation, alignements fédéraux, plans spéciaux, plans de quartier, permis de construire, constructions illicites), de la Sécurité s'agissant de la Gestion du domaine public (manifestations, heures d'ouvertures, bruit, terrasses, stands, concessions taxi, etc.), des marchés publics, des empêchements de mariages, de la domiciliation, de même que divers dossiers en matière de droit privé (droit de bail, contrat de mandat, contrat d'entreprise, etc.).

Le Service juridique a aussi traité de nombreux dossiers liés au contentieux des débiteurs (plus d'une vingtaine de dossiers) et à l'Aide sociale (une cinquantaine de dossiers avec dépôts de plaintes pénales et/ou demandes de remboursements d'aides indues, etc.).

En outre, dans le cadre du recours concernant la Fusion de communes, la cheffe du Service juridique a défendu les intérêts de la Ville de Neuchâtel, tiers intéressée, jusqu'au Tribunal fédéral.

7. Affaires disciplinaires / Dossiers de personnel

En 2019, le Service juridique, par son chef - puis sa cheffe - et son adjoint ont présidé, à plusieurs reprises, des commissions d'enquêtes disciplinaires et administratives.

Ils ont aussi appuyé le SRH, ainsi que d'autres services et sections de l'Administration communale dans de nombreux dossiers ayant trait aux rapports de travail, en général, du personnel communal.

8. Mandats externes

En 2019, le Service juridique a traité plusieurs dossiers pour le compte de la Commune de Peseux, du SAITRN, mais également de l'éorén.

9. Statistique

En 2019, 329 nouveaux dossiers (317 en 2018), y compris ceux liés à des mandats extérieurs, ont été ouverts par le Service juridique.

Service des ressources humaines

(entité de gestion n°107.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'827'174.59	1'853'900.00	26'725.41
Revenus	105'756.20	85'900.00	19'856.20
Excédent	1'721'418.39	1'768'000.00	46'581.61

2. Organigramme

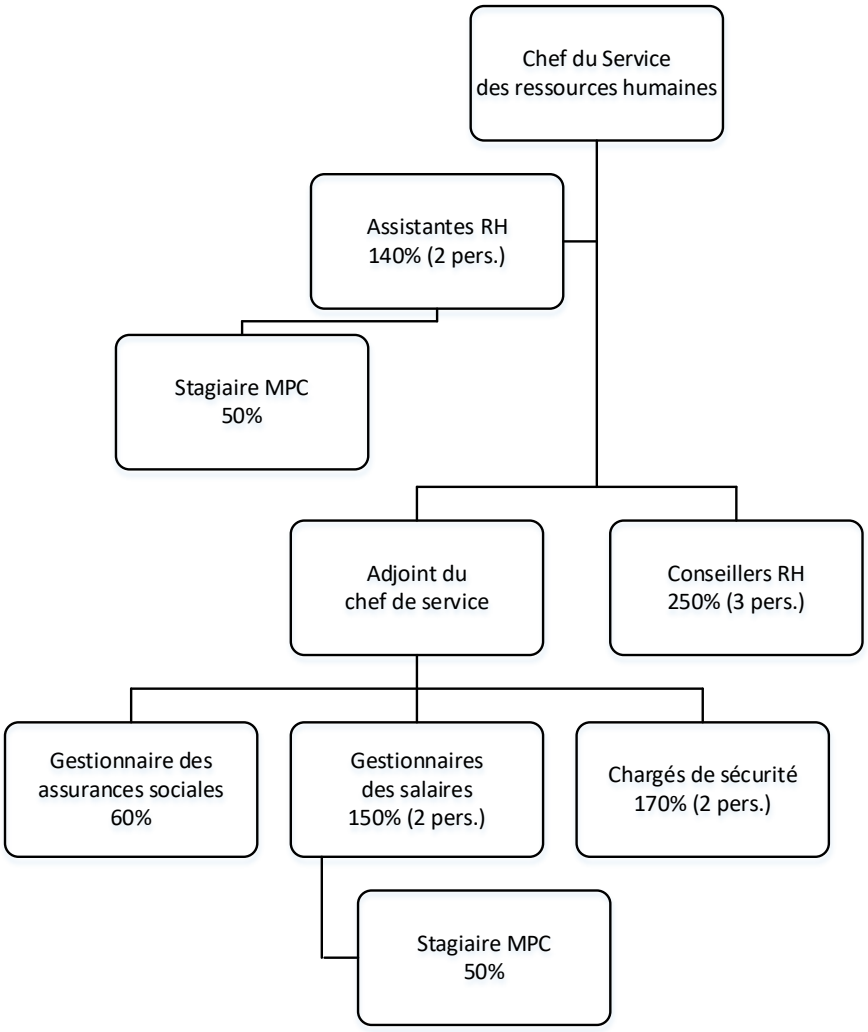

3. Evolution du personnel

La dotation en personnel du Service des ressources humaines a été renforcée courant 2019, avec la validation d'un poste supplémentaire de conseiller RH. Les effectifs prévus aux budgets sont ainsi passés de 8.5 EPT en 2018 à 9.5 EPT en 2019.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs moyens, qui sont calculés selon l'évolution annuelle des taux réels du personnel en place. Le SRH respecte ainsi la dotation budgétaire accordée.

Effectifs moyens (EPT)	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
SRH	8.90	8.00	8.02	7.98	7.32	5.28	4.88

4. Suivi des dossiers du personnel et des effectifs

Le service poursuit sa mission d'analyse et de contrôle en relation avec l'évolution du personnel, à savoir : engagements, départs, changements de taux d'activité, mutations.

En outre, le service analyse avec les services concernés les possibilités de repourvoir ou non les postes vacants et étudie toutes éventualités de réorganisations internes.

5. Gestion des salaires « Abacus salaires »

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion salariale de l'ensemble du personnel de la Ville est effectuée avec le nouveau logiciel Abacus Salaires. Des développements complémentaires (rapports, listes, outils de contrôles, etc.) ont été effectués courant 2019 et se poursuivront encore en 2020 (module « Budget » notamment).

Pour des raisons d'optimisation des ressources du service, à partir du 1er janvier 2019, les salaires de trois entités (Association Edel's, Ateliers Phénix et FMPA) ne sont plus traités par le service. Seules deux entités parapubliques ont encore été administrées par le service, à savoir le Syndicat intercommunal du théâtre régional de Neuchâtel (SITRN) et la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). A noter que la gestion salariale pour le SITRN a été dénoncée courant juin 2019 et se terminera le 30 juin 2020. Ne subsiste en 2020 plus que la gestion des salaires de la BPU, entité pour laquelle il existe un mandat de prestations avec la Ville.

6. Contrôle mensuel des salaires

Le changement de progiciel de gestion des salaires n'a pas permis de maintenir l'outil de contrôle salarial Argos développé il y a plusieurs années par le CEG. Un développement via Abacus Salaires est en cours et sera finalisé dans le premier trimestre 2020. Ce nouvel outil permettre ensuite aux responsables de services d'effectuer à nouveau les contrôles salariaux mensuels de leurs entités. En attendant, le service a mis à disposition des services, dans Abacus salaires, les programmes de base leur permettant d'effectuer les contrôles nécessaires.

7. Etablissement du budget

Le budget 2020 a été établi sur la base des données fournies par le logiciel Abacus salaires. Là aussi des paramétrages supplémentaires seront effectués dans Abacus salaires afin de pouvoir exploiter pleinement tout le potentiel du module budget.

8. Système de gestion des activités, des temps et de la planification du travail

La nouvelle version de Timelead déployée dans tous les services courant 2018, a fait l'objet de paramétrages complémentaires en 2019. De nouveaux outils « métiers » ont été mis en place pour les services et d'autres le seront encore courant 2020.
Parallèlement à ces développement en collaboration avec le SIEN et la société Uditis, le déploiement de badgeuses s'est poursuivis dans les services qui en ont fait la demande. Ici aussi, le déploiement se poursuivra en 2020.

9. Formation continue

9.1. Centralisation de la formation continue au service

Arrivés au terme de ce cinquième exercice de centralisation de l'ensemble de la formation continue au SRH, nous constatons que le montant investi en 2019 (Fr. 493'972.99) a diminué par rapport à celui investi en 2018 (Fr. 512'299.50). Nous rappelons que la centralisation du budget de formation concerne tous les services de la Ville, à l'exception de deux entités du Service communal de la sécurité (Pompiers professionnels et Ambulanciers) ainsi que le Centre d'orthophonie, au vu de leur spécificité de gestion et de fonctionnement. Ces entités restent donc autonomes en ce qui concerne leur enveloppe budgétaire de formation.

L'analyse des dépenses effectives en 2019 nous conduit à constater que l'enveloppe prévisionnelle globale de la formation est respectée. Si nous procédons à une comparaison plus fine, nous observons, entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018, une diminution de 30.64% totalisée dans le compte du service, une augmentation de 76.74% pour l'entité Sécurité, ainsi qu'une baisse pour l'orthophonie de 33.35%. Le détail de ces rubriques est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Compte 2019	**Budget 2019**	**Ecart Compte 2019/Budget 2019**	**Compte 2018**	**Ecart Compte 2019/Compte 2018**
Service RH	256'328.86	400'000.00	-143'671.14	369'549.80	-113'220.94
Entité sécurité	228'771.68	331'700.00	-102'928.32	129'437.60	99'334.08
Orthophonie	8'872.45	11'000.00	-2'127.55	13'312.12	-4'439.67
Total	**493'972.99**	**742'700.00**	**-248'727.01**	**512'299.52**	**-18'326.53**

9.2. Cours suivis dans le cadre du programme de formation continue

Formation continue par thématique	Nb de personnes	Nb de jours de cours
Bureautique	40	24
Compétences sociales et savoir-être	12	35
Compétences techniques et savoir-faire	1'010	1'388
La conduite efficace de son organisation et de ses équipes	38	95
Totaux	**1'100**	**1'542**

De manière globale, nous constatons que la centralisation du budget de formation produit graduellement les effets favorables escomptés, notamment en offrant au service une vue d'ensemble des besoins en formation de la Ville et en déployant davantage les formations pour les services de la Ville.

Nous en voulons pour preuve l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs dans les formations proposées : 1'100 collaboratrices et collaborateurs pour 1'542 jours (856 personnes pour 1'420 jours en 2018).

Nous rappelons que, depuis le 1er janvier 2019, les cours de **bureautique** sont dispensés par le SIEN (ex-CEG). Il s'agit donc d'une formation externalisée proposée aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville, dont ont bénéficié 40 personnes pour 24 jours de cours (4 personnes pour 6 jours en 2018).

En ce qui concerne les **compétences sociales et de savoir-être**, 12 collaboratrices et collaborateurs ont suivi des cours totalisant 35 jours, ayant trait notamment à la gestion de leurs émotions et à la manière de bien vivre ses relations avec les autres en milieu professionnel (19 personnes pour 53 jours en 2018).

Les cours compris dans le thème des **compétences techniques et de savoir-faire** sont principalement destinés à maintenir et / ou améliorer les compétences « métier » de nos collaboratrices et collaborateurs. Nous constatons que notre personnel s'est massivement investi dans ce type de formation avec 1'010 personnes, représentant 1'388 jours de cours (794 personnes pour 1'245 jours en 2018).

La conduite efficace de son organisation et de son équipe regroupe différentes formations destinées à nos cadres, visant notamment à augmenter leurs performances de leadership. 38 cadres en ont bénéficié pour un total de 95 jours (21 personnes pour 103 jours en 2018).

Nous précisons que les missions relevant du domaine de la **santé et de la sécurité au travail** sont assumées par nos spécialistes en la matière, rattachés au Service des ressources humaines - Santé et sécurité au travail (RH-SST). Leurs actions sont décrites ci-après au chapitre 15.

10. Apprentissage et maturité professionnelle

Pour mémoire, nous rappelons que la nouvelle politique d'apprentissage au sein de notre Administration est entrée en vigueur en août 2015. Nous y avons intégré les deux formations suivantes, de niveau ES :

- les éducatrices et éducateurs de l'enfance en formation en cours d'emploi (2016) ;
- les ambulancières et ambulanciers en formation en cours d'emploi (2017).

Afin de soutenir activement les acteurs de la formation à la Ville et de dispenser des formations de qualité, notre Conseil a mandaté le SRH qui a élaboré un éventail de 21 mesures qui sont déployées progressivement, année après année.

Outre les mesures pérennisées depuis 2015, s'ajoutent les mesures suivantes, déployées durant l'année écoulée :

- *Cérémonie d'accueil*

Pour cette 4ème édition, un arbre, dévoilant dans son feuillage le prénom des nouveaux apprenti-e-s, stagiaires MPC, éducateurs-trices et ambulanciers-ères de la Ville de Neuchâtel, ainsi que le symbole du métier qu'ils ont choisi d'exercer, a été inauguré. C'est en installant cette œuvre éphémère, aménagée à la place du Coq d'Inde, que notre Conseil a officiellement accueilli, en octobre 2019, les jeunes ayant démarré en automne leur formation professionnelle, accompagnés de leurs formatrices et formateurs. La partie officielle a été suivie d'un moment convivial autour d'un petit déjeuner dans la salle du Conseil général de l'Hôtel communal. Chaque personne a pu s'admirer sur le « trombinoscope » tournant en boucle et a reçu une plante à faire croître tout au long de sa formation.

- *Cérémonie de clôture*

La célébration de la remise des titres a eu lieu dans la salle du Conseil général de l'Hôtel communal où les lauréates et lauréats (apprenti-e-s, stagiaires MPC, éducateurs-trices de l'enfance) ont reçu des mains du Président du Conseil communal un cadeau symbolique : un stylo destiné à signer leur premier contrat de travail. Un moment d'échange a ensuite eu lieu autour d'un sympathique apéritif. Les formatrices et formateurs ont, quant à eux, reçus un billet de cinéma et une douceur chocolatée.

- *Cours pour insertion future sur le marché du travail*

Au printemps 2019, en vue de favoriser l'insertion des apprenti-e-s sur le marché du travail après l'obtention de leur titre, la responsable des apprenti-e-s a proposé aux jeunes sortant-e-s qui le souhaitaient, un entretien individuel pour passer en revue leur dossier de candidature, qu'ils ont élaboré sur la base d'une offre d'emploi réelle. Elle s'est ensuite tenue à leur disposition pour les corrections et la finalisation de leur dossier. Six apprenti-e-s se sont inscrits et deux d'entre eux ont bénéficié d'un entretien d'embauche fictif avec le chef du Service des ressources humaines.

- *Séjour linguistique*

Cette année, aucun jeune n'a choisi de tenter l'aventure du séjour linguistique en suisse allemande, dans le cadre d'un échange.

- *Formation continue des formatrices et formateurs*

Dans le but de soutenir nos 57 formatrices et formateurs dans leur mission d'encadrement, une formation d'un jour a été mise sur pied, portant sur des éléments théoriques suivis de

l'expérimentation des outils suivants : Communication Non Violente, feed-back, convention de collaboration et outils simples de Programmation Neuro-Linguistique. Cette formation visait à doter nos formatrices et formateurs d'une « caisse à outils » dans laquelle ils pourront puiser l'outil le plus adéquat selon la situation.

- *Recueil des carnets scolaires*

Le recueil semestriel des carnets scolaires par la responsable des apprenti-e-s, visant à organiser et coordonner les mesures relatives au soutien scolaire, allié à une prise en charge financière totale ou partielle des cours de soutien jugés nécessaires, a permis d'anticiper davantage le soutien scolaire, et ainsi arriver à de bons résultats dans plusieurs cas.

Tous métiers confondus, les branches théoriques donnant lieu le plus fréquemment à du soutien scolaire sont majoritairement les langues. Plus spécifiquement, pour les apprenti-e-s employés de commerce et les stagiaires MPC, le soutien dispensé concerne massivement les mathématiques et la comptabilité.

Pour les connaissances « métiers », du soutien est régulièrement prodigué par nos formatrices et formateurs qualifiés, soit de manière ponctuelle en amont et/ou en aval d'un travail écrit, soit de manière pérenne si l'apprenti-e rencontre d'importantes difficultés d'apprentissage.

- *Préparation aux examens de fin d'apprentissage*

En début de dernière année de formation, le formateur effectue un bilan avec son apprenti-e, en vue de planifier les révisions nécessaires pour réussir les examens finaux, tant sur les plans théorique que pratique. Des cours de soutien scolaire financés par la Ville ont été octroyés dans ce cadre et ont porté leurs fruits à ce jour.

- *Formation certifiante en langue*

Cette année, aucun jeune n'a souhaité donner suite à notre invitation à prendre des cours permettant de certifier leur niveau linguistique.

- *Encadrement des apprenti-e-s en difficulté*

Outre les différentes mesures décrites ci-dessus, nous rappelons que les jeunes en difficulté profitent d'un accompagnement spécifique durant le temps nécessaire au rétablissement de la situation. Ces derniers sont encadrés au quotidien par leur formatrice ou formateur, appuyés par leur chef de service et accompagnés par la responsable des apprentis. Chaque année, entre dix et quinze apprenti-e-s bénéficient de ce programme d'encadrement.

- *Que sont devenus nos jeunes diplômés en été 2018 ?*

Nous bénéficions dorénavant d'un recul de quelques années depuis l'introduction de la nouvelle politique d'apprentissage et nous poursuivons activement nos efforts pour contribuer à la réussite de nos jeunes.

Au printemps 2019, un sondage a été effectué auprès des 23 jeunes composant la volée 2018, afin de déterminer notamment si la formation initiale dispensée leur permettait de s'insérer sur le marché du travail et de devenir autonomes financièrement. Il en est ressorti les éléments suivants.

- 12 d'entre eux travaillent dans le métier dans lequel ils se sont formés à la Ville (52.17 %)
- 6 complètent leur formation initiale par des études (26.08 %)
- 2 personnes effectuent leur service militaire (8.70 %)
- 2 personnes travaillent dans un autre domaine (8.70 %)
- 1 personne était au chômage lors du sondage (4.35 %).

A la lecture de ces résultats, nous constatons que plus de la moitié de nos lauréats subviennent à leurs besoins, tandis que près d'un tiers d'entre eux utilisent leur formation initiale comme tremplin pour poursuivre leur projet de formation, soit au total près de 80 % de jeunes insérés dans la société et contribuant à sa prospérité.

10.1. Apprentissage en chiffres

Année scolaire 2018-2019

Durant l'exercice sous rapport, les jeunes gens poursuivent leur apprentissage dans les formations suivantes : Assistant en maintenance d'automobile, Assistant socio-éducatif, Conducteur de véhicules lourds, Dessinateur, Ebéniste-Menuisier, Employé de commerce, Forestier-bûcheron, Horticulteur et Logisticien.

En juillet 2019, seize apprenti-e-s sur les vingt et un s'étant présentés aux examens finaux ont obtenu leur Certificat Fédéral de Capacité ou leur Attestation de Formation Professionnelle, dont quatre dans le domaine commercial.

S'ajoutent aux apprenti-e-s deux éducatrices de l'enfance niveau ES, qui ont également obtenu leur titre.

Année scolaire 2019-2020

En août 2019, la Ville a engagé des apprenti-e-s dans les domaines de formation suivants :

• Agent d'exploitation	1
• Assistant socio-éducatif	6
• Dessinateur	1
• Employé de commerce	2
• Employé d'exploitation	1
• Forestier-bûcheron	3
• Horticulteur	4
• Horticulteur (AFP)	3
• Logisticien	2
Total	**23**

Depuis 2017, la directrice de la sécurité a introduit la formation d'ambulancier-ère ES au sein de la Ville et en a engagé quatre ; ils termineront leur formation entre septembre 2019 et décembre 2020 et nous espérons pouvoir les engager ensuite en qualité de collaborateurs qualifiés.

S'ajoute aux apprenti-e-s l'engagement de deux éducatrices de l'enfance, niveau ES et de deux ambulanciers ES.

Globalement, 44 apprenti-e-s bénéficient d'un encadrement professionnel et formateur au sein des divers services de l'Administration.

S'y ajoutent trois personnes qui suivent la formation d'Horticulteur (AFP), et une personne celle de Logisticien dans le cadre de l'Unité de formation de l'Assurance invalidité (UFAI), au sein du Service des Parcs & Promenades et de la Voirie.

Les 48 apprenti-e-s de la ville représentent 6.52 % de son effectif, sachant qu'elle compte 735.59 postes Equivalents plein temps (EPT) au 31 décembre 2019.

10.2. Maturité professionnelle commerciale en chiffres (année scolaire 2018-2019)

Sept jeunes gens ayant suivi le cursus scolaire de trois ans, soit au Lycée Jean Piaget, soit au CPLN (neuf en 2017-2018) ont effectué un stage en vue d'obtenir le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle commerciale, ceci dans le but de poursuivre des études supérieures. Ils se répartissent comme suit au sein de nos Directions :

• Culture et intégration, Sports, Tourisme	2
• Education, Santé, Action sociale	2
• Economie, Finances, Ressources humaines	2
• Urbanisme, Mobilité, Environnement	1
Total	**7**

Suite à l'introduction de la nouvelle réglementation cantonale entrée en vigueur en août 2014, nos formatrices et formateurs ont fourni des efforts considérables pour répondre de manière professionnelle aux nouvelles exigences de formation et mener leur stagiaire à la réussite. Depuis l'an dernier, tous nos stagiaires y sont soumis.

Pour preuve de la qualité de l'encadrement fourni à nos stagiaires MPC, l'ensemble de la volée 2018-2019 a obtenu le CFC d'employé-e de commerce et la maturité professionnelle commerciale en 2019.

11. Aides individuelles

Le service poursuit sa mission de gestion des problématiques individuelles auprès du personnel momentanément en difficulté. C'est ainsi qu'il apporte ses compétences dans les situations telles que :

- la recherche de solutions à des difficultés relationnelles ou comportementales ;
- l'assainissement de situations financières obérées ;
- l'appui dans les démarches de mobilité et de réinsertion professionnelle ;
- le suivi des cas de dépendances, en collaboration avec les chefs de service et directions concernés, notamment en ce qui concerne l'alcoolisme.

12. Prévention et suivi des absences pour cause de maladie, d'accident et de maternité

Le service est chargé du suivi des absences pour cause de maladie, d'accident et de maternité.

Le suivi des cas de maladie et d'accident de longue durée est mené en collaboration étroite avec les assureurs de la Ville, à savoir le Groupe Mutuel pour la perte de gain maladie et la SUVA et AXA-Winterthur pour les cas d'accidents. Le service accompagne et coordonne des actions interdisciplinaires telles que visites de spécialistes et expertises par des médecins-conseils afin de trouver des solutions adéquates en vue de la reprise d'activité. Par son accompagnement, le SRH vise à instaurer un climat permettant la résolution des problématiques et apporte, au besoin, un soutien plus personnalisé à la collaboratrice ou au collaborateur en absence de longue durée.

12.1. Case Management

Le dispositif de prise en charge des cas d'incapacité de moyenne et longue durée consiste en l'envoi d'un courrier empathique à la personne absente dès 30 jours d'absence, ainsi que l'ouverture d'un suivi personnalisé tout au long de l'absence. Un contact régulier est assuré avec la collaboratrice ou le collaborateur, ainsi que ses responsables hiérarchiques. Des rencontres ont lieu avec les partenaires du Groupe Mutuel et de l'Office d'assurance invalidité (OAI) tous les trois mois environ et les dossiers sont maintenus à jour en interne du service pour en suivre l'évolution et donner les impulsions nécessaires à l'accompagnement des collaboratrices ou collaborateurs absents.

12.2. Formation à la gestion des absences

Pour répondre à l'augmentation de la sinistralité et à l'interpellation de votre Autorité à ce sujet, ainsi que pour permettre l'harmonisation du processus de gestion des absences, le service, en partenariat avec le Groupe Mutuel, a mis sur pied en 2015 et 2016 une formation de l'ensemble des cadres de l'Administration à la gestion et prévention des absences. Ainsi, les chefs de service et cadres intermédiaires ont été formés dans le courant des années 2015 et 2016.

En 2018, une nouvelle session de formation à la gestion des absences a été organisée par le SRH pour permettre aux nouveaux responsables d'acquérir les mêmes outils de conduite que l'ensemble des fonctions d'encadrement. Le nombre de nouveaux cadres n'ayant toutefois pas été suffisant pour organiser la mise sur pied d'un nouvel atelier en 2019, elle le sera probablement dans le courant de l'année 2020.

Par ailleurs, les deux guides pratiques élaborés sur ce sujet, un à l'attention des cadres, l'autre à l'attention des collaborateurs, ont été distribués à tous les nouveaux collaborateurs et cadres lors de leur engagement. Ainsi, le service entend poursuivre l'information régulière aux cadres et collaborateurs sur le processus de gestion des absences voulu par notre Conseil.

13. Dispositif concernant la prévention, la gestion des conflits et la protection de la personnalité

Notre Conseil attache la plus grande importance au respect de la protection de la personnalité et de la dignité des membres du personnel communal. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre un dispositif visant à assurer un climat de travail favorable et une gestion optimale des éventuels conflits internes. L'objectif est aussi de prévenir et, au besoin, de faire cesser des conduites de harcèlement psychologique ou sexuel. Ce dispositif est entré en vigueur au mois de mars 2016. La mise en place de ce nouveau concept a fait l'objet, en mars 2016 également, d'un rapport d'information à l'attention de votre Autorité, qui a pris acte avec satisfaction de la structure proposée pour l'ensemble du personnel communal.

Pour rappel, notre Conseil a décidé de confier ce dispositif à deux médiatrices et un médiateur externes à l'Administration, qui sont à la disposition des collaboratrices et collaborateurs pour une aide gratuite et totalement confidentielle, conformément aux règles déontologiques de la profession. Les frais engendrés par le recours au dispositif sont pris en charge par l'employeur, par le biais d'une facturation anonyme.

L'année 2019 est le troisième exercice se déroulant sur une période complète. Nous avons donc un peu plus de recul sur le fonctionnement de cette plateforme d'écoute et de gestion des conflits.

Les types de prise en charge par les médiateurs relèvent de plusieurs rubriques, à savoir :

- Ecoute et accompagnement / soutien
- Tensions entre différents niveaux hiérarchiques
- Tensions entre personnes du même niveau hiérarchique
- Problèmes impliquant une équipe
- Allégations de harcèlement sexuel et psychologique.

Avec trois exercices complets, nous constatons que le dispositif répond clairement à des besoins exprimés par le personnel.

14. Assurances sociales

14.1. Assurance accident

En cas d'accident et selon à quel service (et donc à quel groupe de risque) ils sont rattachés, les collaborateurs sont affiliés soit auprès de l'assureur Axa Winterthur soit auprès de la SUVA. Axa Winterthur regroupant les fonctions administratives et la SUVA les professions dites « à risque » (Forêts, Travaux publics, Bâtiments, etc.).

Durant l'exercice sous rapport, le service a traité 195 cas d'accidents professionnels et non-professionnels avec et sans arrêt de travail (en 2018, 250 cas) ; les accidents professionnels et non-professionnels avec arrêt de travail (92 nouveaux cas sur 2019 auxquels s'ajoutent 23 cas antérieurs restés ouverts) ont généré des prestations à hauteur de Fr. 519'255.20 d'indemnités journalières (en 2018 : Fr. 360'910.10 pour 96 cas).

Nous constatons donc que les cas d'accidents professionnels et non-professionnels ont diminué mais que le volume du nombre d'indemnités journalières versées, a augmenté (de l'ordre de Fr. 160'000 par rapport à l'exercice précédent). Le chapitre 12 « Santé et Sécurité au travail » présenté ci-après fournit des données statistiques détaillées sur les accidents professionnels et non-professionnels.

14.2. Perte de gain maladie

La Caisse maladie du personnel communal couvre la perte de gain en cas de maladie. Elle fait partie de « Mutuel Assurances », membre du Groupe Mutuel.

Durant l'exercice sous rapport, le service a traité 80 cas de maladies (75 en 2018), dont 50 cas de maladie de longue durée qui ont généré le versement d'indemnités journalières par le Groupe mutuel (note : les versements d'indemnités incluent également les cas de maternité selon le contrat d'assurance passé avec le Groupe mutuel). Ces 50 cas ont généré des prestations à hauteur de Fr. 562'721.30 d'indemnités journalières. En 2018, ce sont 55 cas de maladie de longue durée qui ont généré des prestations à hauteur de Fr. 591'258.27 d'indemnités. Nous constatons que l'année 2019 a été marquée par une légère diminution du nombre de cas de maladies de longue durée générant des prestations de la part de l'assureur perte de gain.

14.3. Congé de maternité – Allocation de maternité fédérale

Durant l'exercice sous rapport, le service a traité 18 cas de maternité dont 16 ont généré des prestations à hauteur de Fr. 193'424.53 d'indemnités journalières (Fr. 144'377.08 en 2018).

14.4. Congé de paternité

Au cours de l'année 2019, 7 personnes ont bénéficié d'un congé de paternité d'une durée de 20 jours. Depuis l'introduction de ce congé courant 2015, des congés ont été attribués à 36 personnes pour un total de 694 jours (5115 heures).

15. Santé et sécurité au travail (SST)

Le domaine Santé et sécurité au travail (SST) du SRH a effectué les activités suivantes courant 2019.

15.1. Rôles et tâches de la commission de santé et sécurité au travail (CSST)

L'activité principale de la commission de santé et sécurité au travail (CSST) est de promouvoir la santé et la sécurité professionnelle et non-professionnelle au sein de notre Administration. Suite à différents changements au sein de notre administration, cette commission n'a pas été réunie depuis 2013. Sa mission de promotion de la santé et sécurité au travail est toutefois assurée par l'intermédiaire de notre domaine Santé et sécurité au travail du SRH.

15.2. Rôles et tâches du domaine de la santé et sécurité au travail du Service des ressources humaines (RH-SST)

Les missions de nos spécialistes en santé et sécurité au travail sont de promouvoir la santé et la sécurité professionnelle et non-professionnelle en :

- S'assurant du respect des prescriptions légales ;
- Contrôlant et évaluant les phénomènes dangereux rencontrés aux places de travail, avec rapport et planification de l'application des mesures ;
- Effectuant des appréciations des risques pour des domaines spécifiques ;
- Contrôlant l'ergonomie des postes de travail ;
- Analysant les accidents professionnels avec rapport et planification de l'application des mesures ;
- Etablissant et analysant les statistiques accidents ;
- Organisant des cours de formation spécifiques relatifs à la santé ou sécurité au travail en fonction de besoins particuliers d'un service ;
- Organisant des campagnes sécuritaires de prévention des accidents professionnels ou non-professionnels, ainsi que des campagne de santé au travail ;
- Organisant des campagnes de vaccination ;
- Informant et conseillant le personnel communal sur la protection de la maternité ou sur tout autre thème de la santé et sécurité au travail.

15.3. Evaluations des phénomènes dangereux rencontrés aux places de travail et appréciation des risques

Des évaluations des phénomènes dangereux rencontrés aux places de travail, ainsi que différents contrôles et conseils, ont été réalisés dans plusieurs Services de la Ville de Neuchâtel.

Cette année, des rapports d'évaluations des phénomènes dangereux ont été établis pour le garage de la caserne du SCS, le port du Nid-du-Crô, le SEMO de la Chaux-de-Fonds, ainsi que pour les structures d'accueil parascolaire du Cerf-volant, Mikado, Serpentin et du Carambole.

Un projet important est en cours de réalisation au sein du Musée d'Art et d'histoire, afin de garantir la sécurité des collaborateurs travaillant seul au sein des galeries de l'histoire dans la bibliothèque communale. Un projet identique est en cours au sein de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Neuchâtel.

Suite aux rapports d'évaluation réalisés antérieurement, nous avons procédé au contrôle de l'application des mesures pour les entités dont le taux de réalisation des mesures préconisées est important, à savoir : les collèges de Vauseyon, des Parcs, de la Maladière, du Crêt-du-Chêne, des Acacias et de Chaumont. Pour les collèges, 73% des 23 mesures proposées ont été réalisées. Aux crèches, 51% des 89 mesures, 78% des 92 mesures au jardin botanique et 95% des 62 mesures du centre horticole de Cernier

Selon les évaluations des phénomènes dangereux réalisées à ce jour, 1844 mesures sont préconisées sur l'ensemble des Services de la Ville de Neuchâtel dont 62% sont réalisées et 10% sont en cours de réalisation.

On remarque que les mesures qui ne sont pas encore appliquées concernent principalement les éléments qui touchent à l'infrastructure des bâtiments ou à l'achat de machines et matériel. Ces montants doivent souvent être mis au budget des services, ce qui empêche une mise en place rapide de mesures qui permettraient de garantir des places de travail sûres.

15.4. Campagne de santé au travail "Le réflexe santé, chacun y travaille!"

"Le réflexe santé, chacun y travaille!" est un concept de santé au travail destiné à l'ensemble du personnel communal qui a débuté en avril 2018. Les trois champs d'actions qui seront mis en œuvre d'ici à 2021 sont la prévention des troubles musculo-squelettiques, la gestion du stress et la promotion de la santé par l'alimentation, le mouvement et le sommeil.

Pour la première phase, destinée à la prévention des troubles musculo-squelettiques, les interventions ont été élaborées afin qu'elles répondent aux différentes réalités du terrain du personnel de notre Administration. Les formations et conseils personnalisés, dispensés depuis avril 2018 par un ergonome, ont rencontré un vif succès auprès de nos collaboratrices et collaborateurs.

Phase 1 - Ergonomie Actions réalisées en 2019	½ journée	Participants
Théorie activités mixtes	10	137
COJ postes info activités mixtes	6	61
Activités à contraintes physiques importantes	4	59
Activités particulières à contraintes physiques importantes	7	30
Voirie - Parcs & Promenades	3	46
Total	**27**	**264**

Après avoir a été réalisée en 2018 pour les cadres de notre administration, la deuxième phase destinée à la prévention des troubles psycho-sociaux a été déployée à l'ensemble du personnel dès avril 2019. Traitée par direction, les services de la Direction des Finances et Ressources humaines (groupe 1) ont été les premiers à bénéficier des actions proposées selon le processus prévu. La démarche pour les Directions de l'Education, Santé et Action sociale (groupe 2), Agglomération, Sécurité et Infrastructures (groupe 3) ainsi que Culture et intégration, Sports, Tourisme, avec la Chancellerie (groupe 4) a débuté en 2019 et les actions s'étendront jusqu'en 2020.

Pour le groupe 5, Direction de l'Urbanisme, Mobilité, Environnement, la réorganisation de la structure étant en cours, il a été décidé d'attendre début 2021 pour débuter le processus.

A fin décembre 2019, 4 groupes sur 5 ont rempli le questionnaire d'évaluation du niveau de stress ressenti au travail. Sur plus de 1100 questionnaires d'évaluation du stress envoyés au personnel, 82% ont été rempli. Cet important taux de retour permet d'avoir une image représentative du niveau de stress perçu par notre personnel au travail.

Questionnaires évaluation stress	Questionnaires remplis	Employés-es concernés-es	% de retour
Groupe 1	19	20	95.0
Groupe 2	539	650	82.9
Groupe 3	255	314	81.2
Groupe 4	118	152	77.6
Total Grpe 1-4	**931**	**1136**	**82.0**

Phase 2 – Gestion du stress Actions réalisées en 2019	Ateliers ½ journée	Participants
Atelier gestion stress - niveau service	17	183
Atelier gestion stress - niveau individuel	9	60
Séance restitution résultats sondage direction + chefs-fes serv.	5	24
Séance restitution propositions mesures aux chefs-fes serv.	1	16
Total	**32**	**283**

Sur la base des expériences réalisées avec les équipes, nous avons constaté que la démarche prévue ne pouvait pas être appliquée telle quelle dans nos services en raison du niveau élevé, voire très élevé, du stress ressenti au travail, dans de nombreuses unités organisationnelles des différents services. Les problématiques rencontrées sont importantes et relèvent d'un niveau organisationnel qui dépasse souvent celui des collaborateurs-trices. L'élaboration de propositions de mesures par le personnel et le traitement de ces dernières par les responsables se sont donc montrés difficilement réalisables, tout comme la restitution des résultats aux collaborateurs-trices en cascade par la hiérarchie.

Dès lors, un accompagnement plus important de la part des psychologues du travail s'avère nécessaire pour la transmission et l'interprétation des résultats avec le personnel et les cadres intermédiaires. Dès 2020, ce soutien sera organisé pour toutes les unités organisationnelles. Suite à ces ateliers, les psychologues du travail établiront un bilan de la situation et des problématiques rencontrées. Ce bilan sera présenté à la Direction des services concernés et au Service des ressources humaines, qui pourront ensuite déterminer les mesures à prendre.

La formation sur la gestion du stress au niveau individuel pour les collaborateurs-trices a quant à elle été maintenue selon la formule initiale.

15.5. Informations - conseils

Nos chargés de sécurité répondent aux différentes questions relatives tant à la santé qu'à la sécurité au travail. Cette année, plusieurs conseils ont été dispensés en matière de protection de la maternité. Dans ce sens, une analyse de risques de la protection de la maternité au sein des crèches de la Ville a été réalisée par un médecin du travail. Un formulaire listant les mesures à prendre pour garantir la protection de la femme enceinte et allaitante a été édicté, ainsi qu'une procédure pour sa mise en application. Cette documentation a été transmise aux directrices de crèche. Une analyse identique sera effectuée dans un deuxième temps auprès des structures d'accueil parascolaire.

15.6. Statistiques

La statistique des accidents professionnels et non-professionnels 2019 démontre qu'à fin décembre, sur le total de 195 cas, 24% sont des accidents professionnels et 76% des accidents non-professionnels.

Après une forte augmentation du nombre d'accidents professionnels en 2017, la courbe affiche cette année encore une baisse encourageante de 19 cas. De plus, le nombre d'accidents non-professionnels a également diminué de 36 cas.

Evolution du nombre d'accidents professionnels (AP) et non-professionnels (ANP) pour la Ville de Neuchâtel (au 31 décembre)

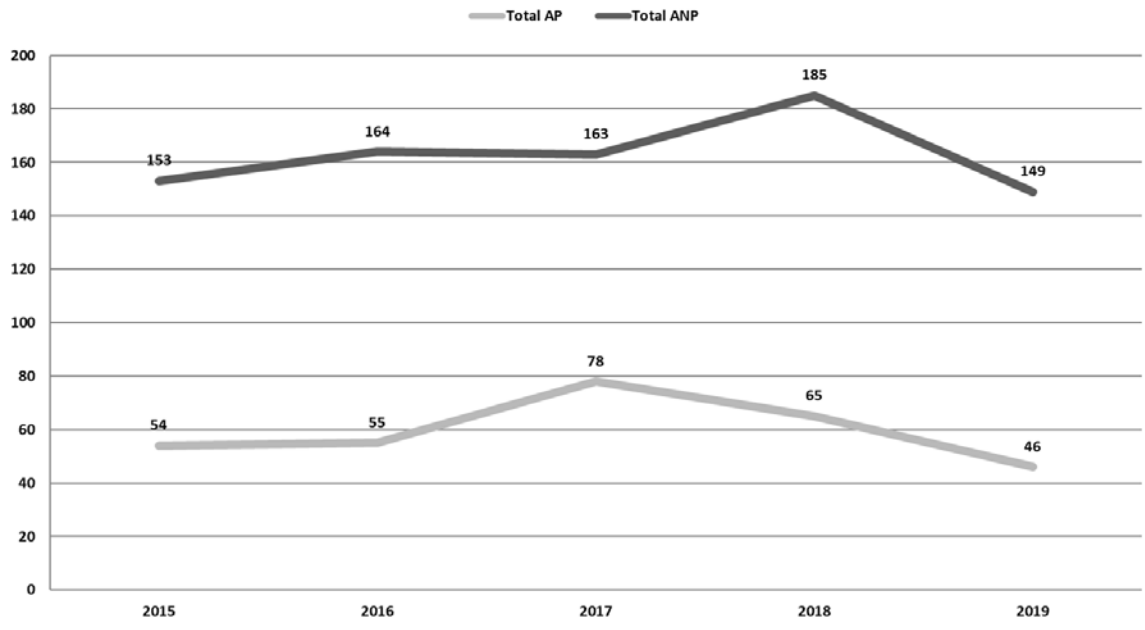

15.7. Analyse des accidents de travail

Après qu'un accident professionnel se soit produit dans un service de la Ville, nous effectuons une analyse des causes de l'accident. Par cet entretien, nous cherchons à comprendre comment s'est déroulé l'accident/incident, afin de déterminer si des mesures peuvent être prises pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

15.8. Informations aux nouveaux apprentis et collaborateurs des Services de la voirie, des parcs & promenades et du Jardin botanique

Depuis août 2015, nous dispensons une séance d'information relative à la sécurité au travail aux nouveaux apprentis et nouveaux collaborateurs des Services de la voirie et des parcs & promenades, auxquels se sont ajoutés les collaborateurs du Jardin botanique. Le but de ces séances est de les rendre attentifs, dès leur première semaine de travail, au fait que la sécurité est l'affaire de chacun et qu'un comportement adapté permet de travailler dans des conditions sécuritaires. 23 collaborateurs ont été concernés cette année.

15.9. Commune de Peseux

Dans le cadre du partenariat signé avec la Commune de Peseux, la ville de Neuchâtel, par son domaine Santé et sécurité au travail du Service des Ressources humaines, a poursuivi son mandat et le suivi des réalisations des mesures préconisées avec un taux de réalisation important, à savoir : 60% des 233 mesures pour les travaux publics, 81% des 43 mesures pour les collèges.

15.10. Commune de Milvignes

Fin 2017, la Ville de Neuchâtel et la Commune de Milvignes ont décidé de collaborer ensemble dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Une convention de partenariat a été signée avec la commune de Milvignes en août 2018 et est entrée en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2018, valable pour une année et reconductible d'année en année.

Le service appuie la commune, au moyen notamment de contrôles et d'audits, dans la mise en œuvre des dispositions légales afférentes à la santé et la sécurité au travail. Sur la base de ce partenariat, le domaine Santé et sécurité au travail a, durant l'année 2019, poursuivi le suivi des réalisations des mesures préconisées lors des audits effectués en 2018.

16. Allocation de retraite

Au mois de juin 2013, le Conseil général a accepté d'introduire une allocation de retraite pour tout le personnel partant en retraite. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Concrètement il s'agit d'un versement par la Ville d'un montant équivalent au maximum à un an de pont AVS complet (qui correspond à la rente annuelle AVS maximum - 28'440 francs valeur 2019) sur le compte de 2ème pilier du collaborateur au moment de son départ en retraite.

En 2019, 6 personnes ont bénéficié du versement de l'allocation de retraite, pour un montant total de Fr. 137'638.- (30 personnes en 2018 pour un montant de Fr. 575'208.- ; 19 personnes en 2017 pour un montant de Fr. 387'845.20). La prévision 2019 du nombre d'allocations à verser était basée sur 12 bénéficiaires. Seule une moitié c'est donc concrétisée. Cette différence s'explique aisément par la vague des départs en retraite en 2018 en raison du changement de plan d'assurance mis en application par prévoyance.ne à compter du 1er

janvier 2019. En effet, de nombreuses collaboratrices et collaborateurs avaient opté pour un départ en retraite anticipée sous l'ancien plan d'assurance qui offrait des conditions de rentes plus intéressantes.

17. Associations du personnel

Une délégation de notre Conseil, formée des Directions des ressources humaines et de l'Education, Santé et Action sociale, a rencontré à cinq reprises les Associations du personnel. Nous relevons que ces dernières sont au nombre de quatre – Syndicat suisse des services publics, Groupement des cadres, Association du personnel du poste permanent ainsi que l'Association du personnel de la Sécurité urbaine.

Les discussions menées en 2019 ont porté sur deux thèmes principaux : l'indexation de l'indice des prix à la consommation (IPC) et la révision du Statut du personnel communal et de son Règlement d'application.

Une diminution régulière de l'IPC a lieu depuis 2011. Cependant, aucune baisse des traitements n'a été appliquée à la Ville depuis 8 ans. Sur cette période, la non-adaptation de l'IPC a coûté 5 millions à la Ville car le niveau des salaires a été maintenu. La question d'un rattrapage de cette somme a porté à discussion, sur la base de l'article 22 de l'arrêté fixant la rémunération du personnel communal. Des interprétations divergentes de cet article ont fait débat. Finalement, sur la base l'IPC du mois d'août 2019, mois de référence pour les calculs, il a été déterminé que notre indice salarial se fixait à 103.5. Comme celui-ci est toujours légèrement inférieur à celui utilisé par la grille actuelle des salaires et qui est à 103.6 depuis août 2011, aucun changement d'indexation n'est donc opéré pour l'exercice budgétaire 2020.

Concernant la révision du Statut, le Conseil communal a examiné en détail les revendications transmises par les Associations du personnel et pris en considération certains éléments pour établir une nouvelle version validée par le Conseil communal le 2 décembre 2019. Cette version adaptée sera transmise à tous les représentants des Associations. Il s'agira toutefois de soumettre courant 2020 cette révision du Statut aux autorités législatives, ainsi qu'aux communes partie à la fusion, puisque la convention de fusion prévoit de retenir le Statut de la Ville de Neuchâtel pour la nouvelle commune. L'objectif est de permettre son entrée en vigueur en 2021 et son adoption pourrait dès lors être un des premiers actes décisionnels des nouvelles Autorités.

Une première analyse du Règlement d'application a été effectuée par un sous-groupe de travail composé d'une juriste du service juridique et du chef du service des ressources humaines. Une comparaison avec d'autres règlements a également été effectuée. Les travaux qui restent à mener devront porter sur les modalités précises de la réglementation et devront impliquer des sous-groupes de travail selon les thématiques. Un calendrier sera établi, sachant que les élections communales auront lieu à mi-juin 2020. Jusqu'à cette échéance, les travaux préparatoires de la nouvelle règlementation devront être menés. Après cette échéance, les points de divergences feront l'objet d'un travail consultatif avec les nouvelles Autorités exécutives et législatives, en vue de préparer un rapport qui pourra être présenté au nouveau Conseil général début 2021 pour décision.

18. Enquêtes disciplinaires

L'année 2019 a été marquée par l'instruction au sein du service de plusieurs enquêtes disciplinaires, menées conjointement par le chef du Service des ressources humaines et le Service juridique.

19. Recrutement

Depuis mars 2014, une plateforme informatique est en place afin de permettre la publication des offres d'emploi sur le site internet de la Ville et de promouvoir la postulation en ligne. Voici un bref aperçu de ce qui a été constaté pour l'année 2019 :

- Nombre de postes mis au concours :	55	
- Nombre total de candidatures :	4522	
- Nombre de postulations en ligne :	3727	ce qui représente 82.4%
- Nombre de postulations par lettre :	304	ce qui représente 6.7%
- Nombre de postulations par mail :	488	ce qui représente 10.8%
- Moyenne de candidatures par poste :	82	

Par rapport à l'année 2018, le nombre de postes mis au concours a augmenté de 17%. On constate globalement une diminution du nombre de candidatures de 0.5%. Les candidatures en ligne ont légèrement diminué (0.8%). On note toutefois une diminution remarquable du nombre de postulations par lettre (37.2%). Les postulations par mail ont quant à elles augmenté de 62%. Cette augmentation peut provenir de soucis informatiques que les candidats rencontrent via la plateforme (accès ou dossiers trop volumineux). Nous leur suggérons à ce moment-là de nous transmettre leur dossier de postulation par e-mail.

Après bientôt six années depuis l'introduction de ce nouvel outil de e-recrutement, les retours des chefs de services et des collaborateurs responsables de l'évaluation des dossiers sont pleinement satisfaisants. Grâce à cette nouvelle plateforme, la transmission et l'échange d'informations sur les candidatures entre les recruteurs (responsables des postes à repourvoir) et le service ont considérablement été simplifiés.

20. Pompiers volontaires

L'année 2019 a été marquée par la création formelle du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral neuchâtelois (SSCL) lors de la séance constitutive du 23 mars. Le SSCL regroupe pour les 16 communes du littoral les missions suivantes : la défense contre les incendies et les éléments naturels, la protection civile et l'organe de conduite régional (OCRg). L'ensemble de ces missions sont déléguées par mandat de gestion à la Ville de Neuchâtel depuis le 1er janvier 2019 et sont conduites et coordonnées par le SCS.

Le secrétariat général regroupe les activités suivantes : gestion informatique, comptabilité et gestion financière, secrétariat de service, facturation feu et sanitaire, administration et comptabilité du SSCL. La gestion RH, quant à elle, a été confiée au service des Ressources Humaines. Ceci sous-entend la gestion de dossiers et le paiement de soldes pour environ 180 pompiers volontaires. Il est à noter que ces prestations supplémentaires pour le SRH n'ont pas fait l'objet d'un mandat de prestations, ni d'une dotation supplémentaire en effectifs.

Economie

(entité de gestion n° 108.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	860’114	831’600	- 28’514
Revenus	15’380	0	+15’380
Excédent	844’734	831’600	-13’134

Dans le cadre des festivités du 40ème anniversaire de la zone piétonne, un crédit supplémentaire de 195'300 francs avait été adopté et qui ne figurait pas au budget 2019.

2. Organigramme

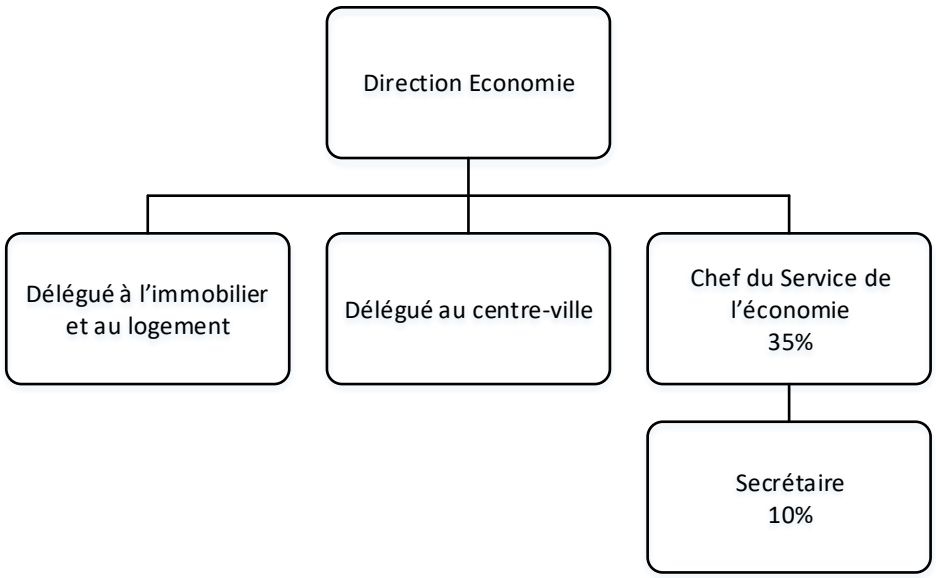

3. Economie

3.1. Entreprises et commerces

Le service de l’économie a poursuivi durant l’année écoulée les ateliers de réflexions sur la thématique « smart city ». Après avoir cerné les définitions multiples d’une smart city, les travaux se sont orientés vers les axes stratégiques et une vision de la Ville à l’horizon 2030. Pour y parvenir, les divers services de la Ville ont été sollicités afin d’établir une cartographie des projets « smart ». Les objectifs étant la création de valeurs environnementale, sociale, économique et ayant un caractère innovant tout en répondant bien entendu aux besoins et attentes des citoyens.

Afin d'approfondir ses connaissances sur le sujet, le chef de service a participé à divers séminaires qui se sont tenus durant l'année écoulée dans diverses villes de Suisse romande.

Du 21 au 28 avril 2020, se tiendra à Neuchâtel la prochaine conférence de l'Alliance des Neuchâtel du Monde. Des délégations de 17 villes en provenance de 15 pays à travers le monde soit quelque 100 délégués sont attendus. Le service sous la conduite du directeur de l'économie participe au comité de pilotage et au groupe de travail chargé de l'organisation et la mise sur pied de cet important événement. Les délégués seront invités à mener des réflexions et des présentations de projets smart city réalisés ou à venir en leurs villes.

En collaboration avec le service de la Mobilité, le service, mené par le directeur de l'Economie, a poursuivi les rencontres avec une délégation de chefs d'entreprises sises sur le site de Pierre-à-Bot, Puits-Godet. Il s'agit de trouver des solutions de transports et d'accessibilité répondant au mieux aux besoins des entreprises implantées sur ce site d'importance reconnu comme pôle économique. Le Département du développement territorial et de l'environnement a été sollicité et associé à ces réflexions.

Tout au long de l'année écoulée, le service a participé aux divers entretiens avec les dirigeants de la Poste afin de s'assurer que les fermetures de certains offices postaux se fassent dans les meilleures conditions possibles. Il a exigé que les futures agences postales puissent offrir à la population aux entreprises et aux commerçants des services postaux avec comptoir desservi.

Dans un esprit convivial et informel, l'édition 2019 du traditionnel cocktail des entreprises s'est déroulé à l'Hôtel de Ville, cadre riche d'histoire où les convives ont pu échanger et resauter.

3.2. Activités du délégué à l'immobilier et au logement

Régulièrement, le délégué à l'immobilier et au logement sillonne la ville pour « repérer » les changements, déménagements ou autres modifications d'enseignes susceptibles d'annoncer un départ, le cas échéant « découvrir » le local et la surface qui seront bientôt à louer ou vacants. Hormis ses recherches sur le terrain, il reprend contact chaque mois avec toutes les gérances, fiduciaires, compagnies d'assurances, sociétés coopératives et autres propriétaires privés afin de mettre à jour, de façon la plus exhaustive possible, la liste des surfaces commerciales, industrielles et administratives vacantes sur le territoire communal. L'idée reste d'obtenir les informations en amont, avant que les objets ne paraissent sur les portails immobiliers des différentes régies.

Parallèlement et notamment grâce au lien développé sur le site internet de la Ville qui dirige directement les demandes à son adresse e-mail, il dresse aussi la liste de tous les contacts émanant de personnes privées, d'entreprises, d'enseignes commerciales locales ou externes intéressées à venir s'installer en ville, en particulier au centre-ville, afin de conserver une diversité de l'offre dans ce domaine.

Des entrevues et des contacts sont ainsi entretenus à intervalles réguliers avec ces partenaires potentiels dans l'objectif de louer les locaux vides, mais également de répondre à une demande croissante et très diversifiée venant d'acteurs économiques, soit déjà présents en ville, mais également de sociétés ou privés externes qui souhaiteraient venir s'implanter dans notre cité. Au 31 décembre 2019, le nombre des personnes encore inscrites sur ladite liste avec lesquelles le délégué reste en contact s'élève à 69. Durant l'année, 15 demandes ont abouti à un résultat positif. 5 projets ont été abandonnés.

Le délégué à l'immobilier et au logement a participé activement et avec succès à reloger un couple d'intendants d'une maison pour personnes âgées dont Madame a atteint l'âge de la retraite, et dont la gérance de cet immeuble est assumée par la Ville pour le compte d'une fondation privée.

Il a participé également à un groupe de travail chargé de recenser les terrains constructibles propriété de la Ville dans l'idée d'élaborer des projets visant la construction d'appartements avec encadrement pour seniors et/ou de logements d'utilité publique (LUP), voire d'appartements en coopérative d'habitants. Il est appelé à donner son avis sur l'opportunité de développer des LUP et des LAE, ainsi que de promouvoir la création des coopératives d'habitants sur certaines parcelles communales ou privées. A deux reprises, il a élaboré des rapports sur la valeur de biens qui sont proposés à la Ville dans le cadre d'une éventuelle acquisition. Il a représenté le Conseil communal dans plusieurs fondations pour personnes âgées qui envisagent précisément de créer des logements avec encadrement (AE), celle du Foyer des étudiants, et lors de diverses assemblées générales de copropriétés, dont la Ville a acquis un lot à l'usage de locaux commerciaux, administratifs ou d'utilité publique. Il est aussi membre actif au sein des associations des professionnels de l'immobilier, telles que l'USPI-NE-JU, le SVIT Romandie, l'AGIN, la FRI et la Chambre Immobilière Neuchâteloise.

Parmi les tâches effectuées en 2019, il a adressé 420 courriers à des propriétaires privés dans le cadre du dénombrement des logements vacants et des locaux industriels ou commerciaux vacants sur le territoire de la Ville de Neuchâtel au 1er juin 2019, dont les résultats figurent sous le point 4 ci-dessous (statistiques).

3.3. Activités du délégué au centre-ville

Pour le centre-ville, l'année débute pour la dixième fois avec le Nouvel An chinois, qui s'est constitué en association une année plus tôt et bénéficie de l'aide du délégué au centre-ville. C'est une édition évidemment particulière, aussi bien en ce qui concerne les stands que les animations, ainsi que sa fréquentation, et, anniversaire oblige, qui a vu le retour du lancer de lampions chinois, dans la baie de l'Évole. La Quinzaine commerciale, qui arrive fin mai, organisée par l'Association Neuchâtel Centre et aussi l'aide du délégué au centre-ville, est clairement redevenue une tradition juste avant l'été. Elle bénéficie d'une fréquentation conséquente.

La « grosse affaire » de l'année a bien évidemment été l'Anniversaire des 40 ans de la zone piétonne. Le groupe de travail a mis sur pied de nombreuses animations qui ont toutes rencontré un beau succès. Du pique-nique géant à la rue du Seyon aux installations artistico-ludiques de Mandril, en passant par des espaces de jeux pour les enfants, qui ont été plébiscités. Sans oublier l'exposition « Ding Dong » et ses horloges neuchâteloises décorées par des artistes dans toute la ville. L'engouement a été tel, que la décision a été prise, par exemple, d'organiser à nouveau le pique-nique géant en 2020. Dans la foulée, la place de jeux installée à la Place du Grand-Mazel a été achetée afin qu'elle puisse tourner dans différents quartiers, pour le bonheur des plus jeunes et de leurs parents.

La fin de l'année a vu les traditionnelles animations, en partie conservées et en partie renouvelées, à commencer par l'inauguration des illuminations de Noël, qui a été un peu prétéritée, cette année, par le mauvais temps. Pour la seconde fois, le Marché de Noël du Coq d'Inde a été prolongé d'une semaine jusqu'au 22 décembre, ce qui offre aux chalands du centre-ville un vrai marché de Noël. Le bar-terrasse installé près de la fontaine de la Justice a eu un succès intéressant, surtout lorsque des groupes musicaux locaux venaient l'animer. Une nouvelle activité, proposée par une commerçante et mise sur pied avec l'aide du délégué au centre-ville, sous la forme d'une promenade avec énigme, « Le coupable n'est pas loin », pour sa seconde édition et un texte signé de Nicolas Feuz, a rencontré un franc succès, puisque le train touristique employé pour l'occasion a fait le plein. À noter encore que le dimanche d'ouverture des commerces a vu une pluie persistante empêcher la fréquentation attendue, au point de devoir annuler plusieurs animations prévues, dont une fondue géante à la Place des Halles qui avait environ 250 inscrits et plus d'un millier d'intéressés sur la page Facebook de l'organisateur. Cette pluie n'a heureusement pas perturbé la Silent Party du samedi soir, dont le succès, d'année en année, ne se dément pas.

Dans le cadre du souci de ne pas laisser des vitrines vides au centre-ville, en particulier en fin d'année, un certain nombre d'entre-elles, ainsi que des espaces libres, ont été décorés avec des installations sur le thème du pain d'épice.

Enfin, la collaboration étroite entre les délégués au centre-ville, à l'immobilier et au logement et le Directeur de l'Économie, permet une meilleure maîtrise des espaces commerciaux au centre-ville, et de mieux en mieux anticiper les changements d'enseignes tout en aidant les commerces à se loger ou reloger.

4. Statistiques

4.1. Statistiques cantonales

La statistique cantonale sur les logements et les locaux vacants est effectuée au début du mois de juin de chaque année. Ce recensement permet de dresser un état de situation des disponibilités sur le marché et de suivre leur évolution au fil des années.

4.1.1. Logements vacants par nombre de pièces et taux de vacance

Dates	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus	Total	Parc de logements	Taux de vacance
01.06.2015	27	16	100	48	14	3	208	18'922	1.10%
01.06.2016	11	22	56	46	15	5	155	18'961	0.82%
01.06.2017	28	24	83	57	24	10	226	19'131	1.17%
01.06.2018	24	34	123	71	24	4	280	19'215	1.46%
01.06.2019	**86**	**50**	**143**	**89**	**19**	**5**	**392**	**19'406**	**2.02%**

(Source: Office cantonal de la statistique)

Au 1er juin 2019, le marché du logement continue de se détendre, comme en 2018, indiquant un taux de vacance de 2,02%. En effet, la détente de ce dernier continue de se confirmer en regard du taux de vacance de l'année précédente (1,46 %). Plusieurs catégories d'espaces d'habitation ont affiché une augmentation de l'offre, en particulier celles des 1,2,3 et 4 pièces.

4.1.2. Evolution des locaux commerciaux et industriels vacants

Typologie des locaux vacants

	Bureaux, cabinets médicaux		Magasins, locaux de vente		Ateliers usines		Dépôts, entrepôts		Autres locaux		Total	
Date	**Nombre**	**m2**	**Nombre**	**m2**	**Nombre**	**m2**	**Nombre**	**m2**	**Nombre**	**m2**	**Nombre**	**m2**
01.06.2015	38	6'681	8	1'557	3	735	6	467	1	200	56	9'640
01.06.2016	50	17'172	3	272	2	1'151	10	1'375	4	1'445	69	21'415
01.06.2017	35	6'190	11	3'114	2	3'758	3	131	5	260	56	13'453
01.06.2018	29	17'302	10	2'725	2	217	4	137	3	436	48	20'817
01.06.2019	**31**	**5'305**	**9**	**1'076**	**11**	**5'982**	**2**	**28**	**4**	**609**	**57**	**13'000**

(Source: Office cantonal de la statistique)

Au 1er juin 2019, la Ville de Neuchâtel recensait 57 locaux commerciaux, industriels et artisanaux vacants. A ce sujet, il est intéressant de constater que malgré le fait que le nombre des locaux vacants augmente de 48 en 2018 à 57 en 2019, la surface globale des locaux à louer diminue de 20'817 m2 à 13'000 m2 en 2019. La catégorie de locaux qui a le plus évolué est celle des ateliers et usines qui passe de 2 en 2018 à 11 en 2019, pour atteindre 5'982 m2. Ceci est dû notamment au fait que plusieurs locaux situés à la rue du Puits-Godet et appartenant à la même société, qui est par ailleurs également une entreprise générale, sont venus s'ajouter aux deux locaux vacants en 2018.
En revanche, les surfaces vacantes des bureaux et cabinets médicaux ont beaucoup baissé, puisqu'elles passent de 17'302 m2 à 5'305 m2.

Urbanisme

(entités n° 119, 120 et 121)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	26'606'308.19	28'260'900.00	+ 1'654'591.81
Produits	21'960'196.81	21'961'500.00	-1'303.19
Excédent	4'646'111.38	6'299'400.00	+ 1'653'288.62

Les missions de la Section de l'urbanisme se résument comme suit :

- réalisation et application du plan directeur communal, du plan et du règlement d'aménagement dans le cadre de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire ;
- participation à des projets d'aménagements urbains sectoriels;
- planification et coordination d'études, de réalisations techniques et d'investissements des diverses sections de l'administration communale ;
- délivrance des autorisations de construire et de transformation des bâtiments privés et publics sur l'ensemble de la circonscription communale ;
- construction, transformation et entretien des bâtiments communaux ;
- gérance des bâtiments locatifs communaux ;
- contrôle des mesures de prévention et de protection en matière de sécurité des bâtiments qui font l'objet d'un permis de construire ;
- gestion énergétique des bâtiments de la ville, application de la loi cantonale sur l'énergie dans le cadre des sanctions, promotion des économies et des énergies renouvelables.

D'une manière générale, l'année 2019 démontre que la nouvelle structure du Service du développement territoriale porte ses fruits, en offrant des conditions cadres favorables au développement et à la concrétisation des projets. La commission d'Urbanisme a traité outre les dossiers de construction, des thématiques stratégiques comme l'intégration d'installations photovoltaïques dans le patrimoine.

Concernant le Service des bâtiments, la nécessité d'établir une véritable stratégie de gestion immobilière durable est clairement identifiée. Différentes analyses sont en cours afin de pouvoir cibler les approches. Parmi celles-ci, l'investissement dans l'entretien et la rénovation du patrimoine administratif et financier doit être augmenté de manière importante afin d'engager la Ville dans un cercle vertueux de gestion de son patrimoine. Quant au fonctionnement du Service même, un processus d'accompagnement débuté en 2018 a conduit à une profonde restructuration et l'engagement de nouvelles personnes. Le manque de personnel durant l'année analysée s'est fait sentir dans une priorisation des immeubles culturels et scolaires par rapport au PF dont le budget d'entretien n'a pas été consommé. Depuis janvier 2020, le Sbât est presque au complet et devra développer la dynamique positive souhaitée.

La section de l'Urbanisme porte des projets clés pour le développement de notre ville; l'année 2019 aura été particulièrement marquée par:

1. L’élaboration de la Vision d’aménagement 2050 qui précède la révision du Plan directeur communal et du Plan d’aménagement local (PAL),
2. La poursuite des travaux de la Communauté urbaine du littoral neuchâtelois (COMUL) sur la base du plan directeur régional (PDR) dans une réflexion thématique transversale et supra-communale, puis le lancement du Plan intercommunal des énergies,
3. La finalisation du rapport pour le réaménagement des Jeunes-Rives,
4. Les mesures d’aménagement de l’espace public cofinancées par le programme fédéral "Projet d'agglomération" PA-3 (Rapport 18-008), en particulier sur l’axe gare – Portes-Rouges – La Coudre, avec des processus participatifs impliquant fortement les acteurs de ce dernier quartier,
5. La finalisation des travaux de transformation de plusieurs bâtiments d'importance, notamment celui du MEN (étape 2, la « black box ») et le collège du Passage, voisin au collège des Terreaux,
6. La poursuite des travaux concernant des bâtiments emblématiques, comme pour l’assainissement du Temple du Bas, la restauration de la Collégiale, la transformation et l’assainissement du collège des Parcs, l’auberge de jeunesse dans l’ancien collège des Sablons, la préparation d’un projet pour le Collège latin, etc.
7. La poursuite des travaux d’entretien du PF, comme la rénovation du bâtiment Place d’Armes 7, les mesures de sécurité urgente dans la Cas-à-chocs, et des interventions importantes dans 26 logements et 11 immeubles ; puis l’entretien important dans 17 objets du PA ; notons en particulier la remise en état de l’équipement fixe de toutes les salles de sport (11).

3. Organigramme

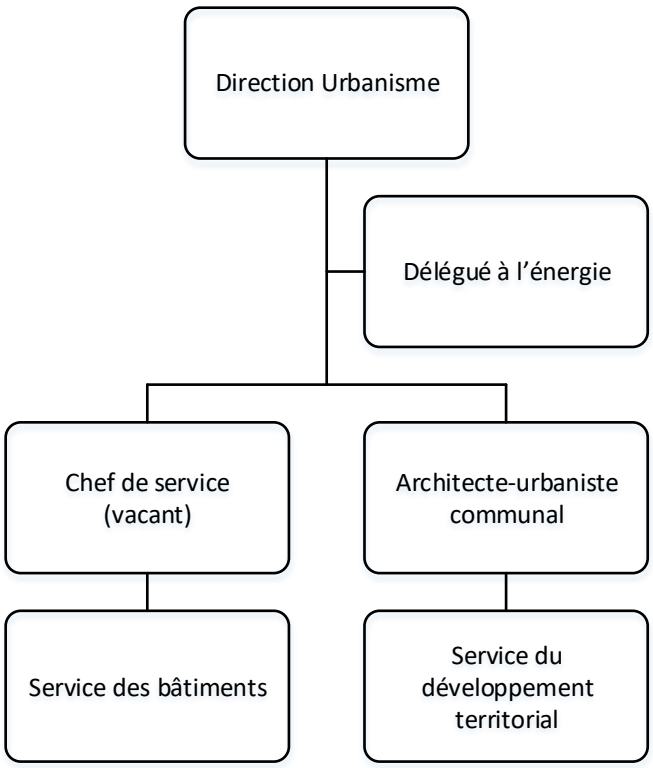

4. Évolution du Personnel

Comptes		C2018	B2019	C2019	C19-B19
119	Service des bâtiments	37.22	37.55	37.22	-2.77
120	Service du développement territorial	15.45	16.30	16.43	+0.13
121	Délégué à l'énergie	1.00	1.00	1.00	0.00
	Totaux	**53.67**	**54.85**	**54.65**	**-2.64**

Ce tableau donne une moyenne des EPT sur l'année mais ne rend pas compte de l'effectif exact des services. De plus, on constate dans le même Sbât un manque de personnel sensible pendant une partie de l'année, une conséquence de la période de restructuration. Les explications se trouvent dans les services respectifs.

Service des bâtiments

(entité de gestion n° 119)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	22'364'264.05	24'294'600.00	+1'930'335.95
Revenus	21'263'164.96	21'258'500.00	+ 4'664.96
Excédent	1'101'099.09	3'036'100.00	+1'935'000.91

L'amélioration globale de 1'935'000.91 francs par rapport au budget s'explique par une importante réduction des charges, laquelle traduit, d'une part, la diminution des ressources humaines en 2019 (plusieurs postes vacants, voir chapitre suivant) et, d'autre part, la réduction des travaux d'entretien de notre patrimoine tant administratif que financier, certains chantiers ayant dû être différés par manque de personnel pour accompagner ces projets.

Il faut noter que malgré les difficultés rencontrées dans la réorganisation du Service, l'ensemble des prestations usuelles et l'accompagnement des projets priorisés par le Conseil communal ont été assurés. Au-delà de ces tâches courantes, le Service a pu apporter de précieuses contributions d'expertise et de conseil auprès des différentes directions, assumant ainsi toujours son rôle transversal au sein de l'administration.

2. Organigramme

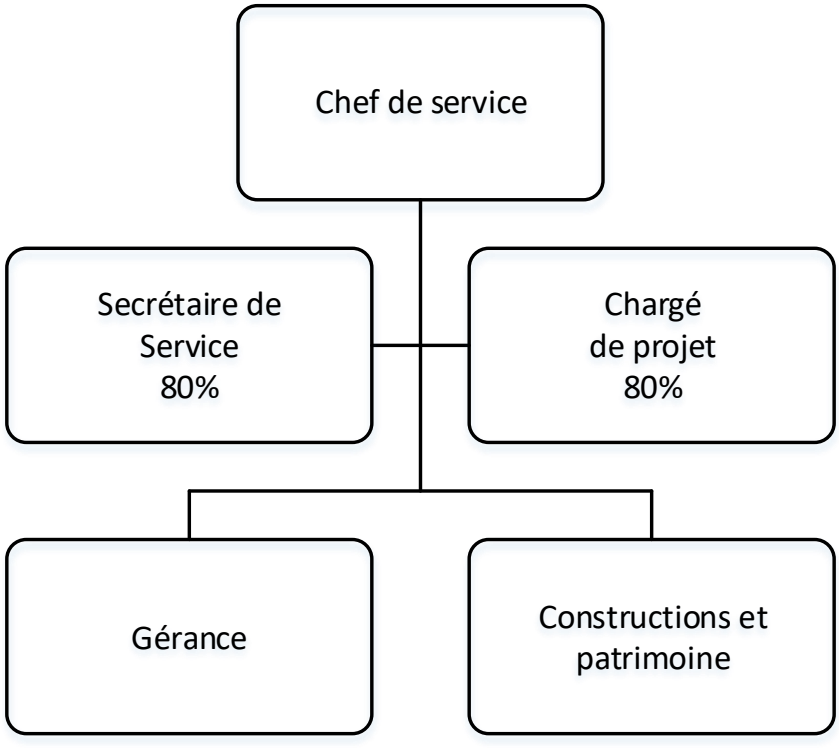

La réorganisation du Service a été accompagné par une entreprise privée à partir de la fin de l'année 2018 et s'est achevée en juin 2019. Depuis le 1er septembre 2019, la nouvelle organisation du Service est officiellement en place dans la forme ci-dessus, à savoir avec deux entités de gestion dont les organigrammes détaillés apparaissent dans le chapitre suivant.

3. Évolution du personnel

		C2018	B2019	C2019	Diff.
119	Service des bâtiments	37.22	37.55	37.22	-2.77
119.01	Gérance	4.82	5.00	5.73	+0.73
119.02	Constructions et patrimoine	12.67	15.90	11.89	-4.01
119.03	Concierges	19.73	19.80	20.31	+0.51

Le présent tableau reflète le nombre d'EPT moyen durant l'année 2019 et non l'effectif exact du Service au 31 décembre. De fait, le SBAT enregistre à la fin de l'année une réduction importante de son personnel dont l'explication tient à l'existence de plusieurs postes vacants.

Le contrat de l'ancien chef de Service s'est achevé au 31 août 2019 avec une solution conventionnée, à l'issue de l'enquête administrative qui a été menée depuis sa suspension en juillet 2018. La suppléance a continué d'être assurée par le chef du Service du développement territorial au cours de l'année entière.

Suite à la démission de la secrétaire de service, le poste a été repourvu par voie interne dès le 1er juillet (voir également sous 119.01). Le poste de chargé de projet, spécifiquement orienté sur l'élaboration d'une stratégie de gestion immobilière durable, est repourvu également par promotion interne.

119.01 Gérance des bâtiments

Pour pallier au départ du gérant en mai 2018, deux soutiens ont été mis en place : une personne détachée de la Ville de La Chaux-de-Fonds à 70% depuis mi-2018 à février 2019, et à 20% de mars à avril 2019. Une autre personne détachée de la Commune du Val-de-Ruz avec 20% jusqu'à fin avril 2019. Ainsi le suivi des dossiers durant cette période a été assurée tout comme la passation au nouveau responsable de la gérance engagé au 1er mars 2019.

Le taux d'activité de l'employée comptable avait été augmenté de 20 % de manière temporaire en 2018 et renouvelé jusqu'à fin 2019.

Une employée temporaire engagée depuis le 1er septembre 2018 jusqu'à la fin de l'année 2019 a notamment servi à la saisie des données du Service des domaines dans le logiciel Abalmmo.

Dès le 1er janvier 2020, un gérant technique et un employé administratif polyvalent complètent l'équipe de la gérance. Une des tâches principales du premier sera de reprendre les activités en lien avec l'entretien courant des divers objets sous responsabilité de la gérance. Quant au deuxième, il devra, entre autres, reprendre la gestion du contentieux et les tâches relatives au traitement et à la saisie des factures.

A ce propos, il y a lieu de préciser que c'est une secrétaire de la gérance qui, par promotion interne, a été nommée au 1er juillet secrétaire du SBAT à 80%. Elle garde néanmoins une activité à 20% à la gérance, plus particulièrement en lien avec les concierges. De plus, malgré sa charge de travail conséquente, elle a continué à traiter les factures jusqu'à l'arrivée de l'employé administratif polyvalent au 1er janvier 2020.

Le nouveau responsable de la gérance et l'équipe en place, avec le soutien des collaborateurs concernés, ont relancé la prise en main du logiciel Abalmmo. Des formations seront programmées début 2020 pour utiliser ce dernier de manière optimale.

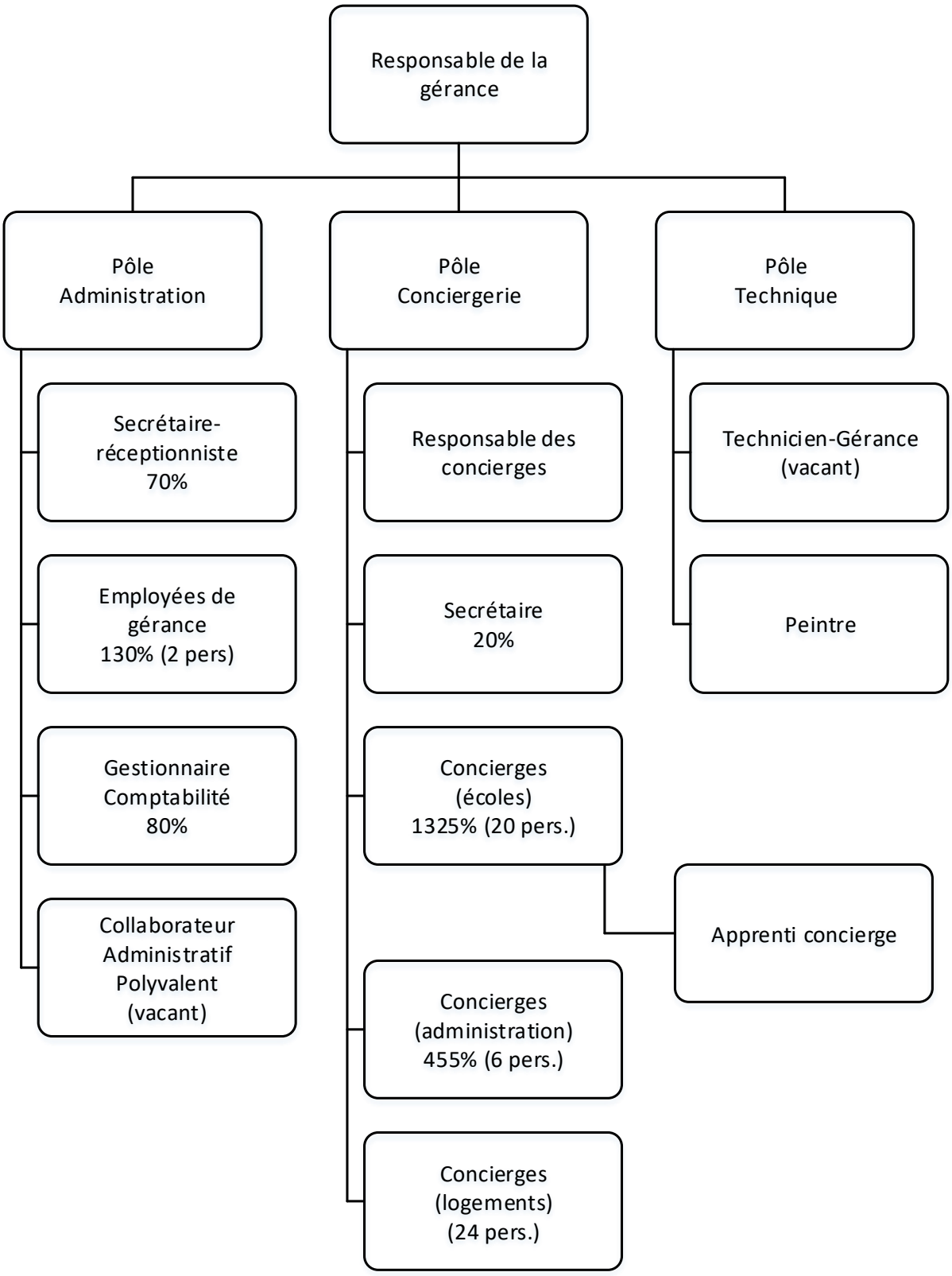
Responsable de la gérance
Pôle Administration
Pôle Conciergerie
Pôle Technique
Secrétaire-réceptionniste 70%
Employées de gérance 130% (2 pers)
Gestionnaire Comptabilité 80%
Collaborateur Administratif Polyvalent (vacant)
Responsable des concierges
Secrétaire 20%
Concierges (écoles) 1325% (20 pers.)
Apprenti concierge
Concierges (administration) 455% (6 pers.)
Concierges (logements) (24 pers.)
Technicien-Gérance (vacant)
Peintre

119.02 Constructions et patrimoine

Suite au processus de réorganisation, un nouveau responsable d'entité est entré en fonction le 1er septembre. L'entité a dû faire face, outre la vacance du poste de responsable jusqu'au 31 août, au départ d'une dessinatrice-conductrice de travaux à 50%. Ce poste a été mis au concours au deuxième semestre et repourvu au 1er janvier 2020.

La nouvelle répartition des tâches entre Gérance et Constructions et patrimoine doit permettre à cette dernière entité de se concentrer sur les travaux d'entretien lourd, d'assainissement du parc immobilier de la Ville, et de continuer à porter nombre de projets de construction concernant les différents dicastères. Malgré les difficultés rencontrées au niveau des ressources humaines, il convient de rappeler que le suivi de la totalité des projets en cours a pu être assurée.

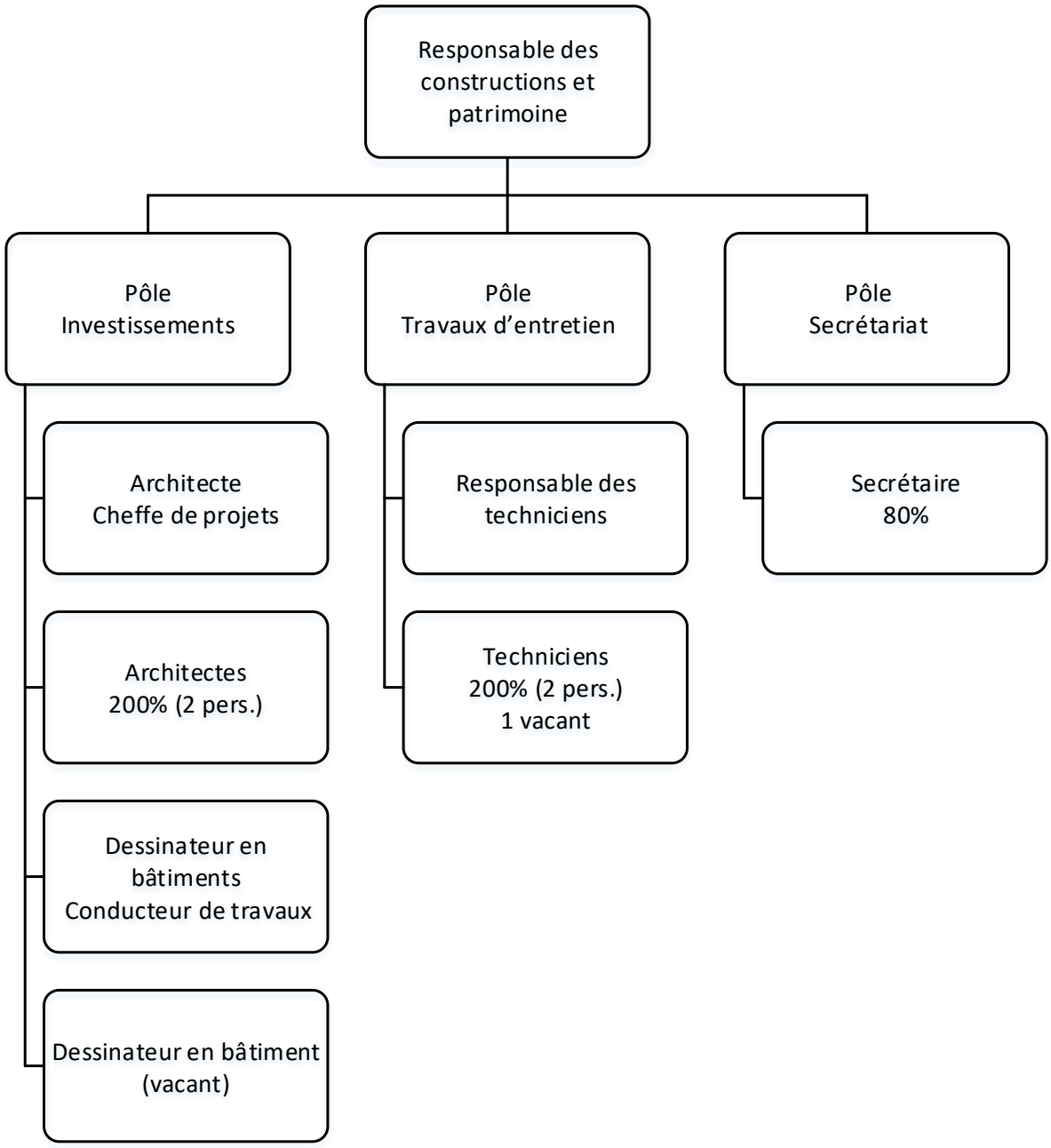

119.03 Concierges

Dans le cadre de la nouvelle organisation du service, cette entité de gestion a été intégrée dans celle de la gérance depuis le 1er septembre 2019 et apparaît ainsi dans l'organigramme sous « pôle Conciergerie ». Le grand changement pour le responsable des agents d'exploitation est donc l'intégration, en termes de responsabilité et de gestion, des concierges-locataires non professionnels des immeubles du patrimoine financier.

L'effectif a connu diverses variations en fonction des mutations, des maladies et des accidents.

Dès 2020, la dénomination « concierge » pour nos employés œuvrant pour notre patrimoine administratif sera remplacée par « agent d'exploitation ».

Comme indiqué sous la partie gérance, la secrétaire a vu, compte tenu de sa nomination, son taux d'activité passer de 30 % à 20 % dès le 1er juillet.

Gérance des bâtiments

(entité de gestion n° 119.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	3'731'628.01	3'450’300.00	- 281'328.01
Revenus	16'615'027.26	16'629’100.00	- 14'072.74
Excédent	12'883'399.25	13'178’800.00	- 295'400.75

La gérance communale assure la gestion des logements de la Ville de Neuchâtel en veillant à un accès équitable et une attribution permettant une mixité sociale ou générationnelle. Elle assure également la gestion de divers immeubles pour des mandants tiers.

L’augmentation des charges par rapport au budget 2019 s’explique notamment au niveau du personnel (CDD d’employée administrative, chargée pour une durée limitée du rattrapage de la saisie de données dans Abalmmo) ainsi qu’au niveau de charges financières non prévisibles (locaux vacants).

2. Tâches

2.1. Gestion

Le parc immobilier sous gestion est composé d’environ 400 objets propriété de tiers et d’environ 1'300 objets propriété de la Ville de Neuchâtel.

2.2. Mandants tiers

Les mandats externes confiés à la Gérance concernent :

1. La Fondation en faveur de la construction de maisons locatives pour personnes âgées (FMPA), dont le but est de mettre à disposition des logements pour les personnes en âge AVS de condition modeste ;
2. La Fondation éducation21 (é21), dont le but est de promouvoir et soutenir l’éducation en vue d’un développement durable en Suisse ;
3. La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (prévoyance.ne).

Portefeuille des mandats externes

Groupes	FMPA 3 immeubles	prévoyance.ne 15 immeubles	é21 1 immeuble	TOTAL
Locaux d'habitation	103	175	-	**278**
Locaux commerciaux	2	6	1	**9**
Divers (jardins, vitrines, places de parc, chambre, ...)	14	99	-	**113**
TOTAL	**119**	**280**	**1**	**400**

Honoraires	fr. 18'000	fr. 72'131	fr. -	**fr. 90'131**

Les honoraires provenant des mandats tiers sont stables. Pour le mandat é21, les honoraires 2019 seront comptabilisés en 2020.

2.3. Patrimoine administratif

- Bâtiments administratifs hors écoles – 44 immeubles

  Cette entité fonctionnelle est constituée par l'ensemble des biens immobiliers affectés aux tâches publiques. Ils sont inaliénables. Tout bien n'entrant pas dans la définition (sauf les bâtiments scolaires) du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier.

- Bâtiments scolaires – 20 immeubles

  Cette entité fonctionnelle est constituée des bâtiments administratifs du patrimoine scolaire. Ils sont loués à l'éorén.

2.4. Patrimoine financier

- Bâtiments locatifs – 86 immeubles

  Cette entité fonctionnelle regroupe des biens engendrant des revenus locatifs de tiers.

- Mixte – 12 immeubles

  Cette entité fonctionnelle abrite des activités à caractères publics et socioculturels pour lesquels le loyer ne couvre en général pas l'ensemble des charges.

- Historique – 25 immeubles

  Cette entité fonctionnelle est constituée des immeubles étant inscrit au recensement architectural du canton de Neuchâtel en catégorie 1 avec des notes allant de 0 à 2.

Portefeuille du patrimoine financier

Groupes	Locatifs 86 immeubles	Mixtes 12 immeubles	Historiques 25 immeuble	TOTAL
Locaux d'habitation	287	-	37	**324**
Locaux commerciaux	62	65	35	**162**
Divers (jardins, vitrines, places de parc, antenne, …)	155	22	34	**211**
TOTAL	**504**	**87**	**106**	**697**

Le référencement des objets est établi sur la base de la liste des immeubles par patrimoine validée par le Conseil communal le 9 janvier 2017 ainsi que sur les listes Abalmmo disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport. Ces indications sont susceptibles d'évoluer et de s'affiner à futur.

3. Rendement des patrimoines financiers

Le taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail établi par l'Office fédéral du logement n'a pas changé en 2019 ; il est à 1.5% depuis le 2 juin 2017.

PATRIMOINE FINANCIER	Valeurs au bilan	Revenus	Charges	Résultat net (+bénéfice) (-perte)	Rendement net (résultat/val. bilan) a)	Rendement brut (revenus/val. bilan) a)
Locatif	64'531'309	4'431'845	2'519'514	1'912'331	3.01%	6.98%
Mixte	17'353'172	872'852	701'218	171'634	0.99%	5.03%
Historique	12'852'687	1'060'716	892'268	168'448	1.31%	8.25%

Chaque rendement a été calculé sur la base du capital moyen investi

Il est important de rappeler, afin de bien comprendre la réalité de certaines valeurs, que le patrimoine financier mixte est constitué de bâtiments qui abritent des activités à caractère public et socioculturel et pour lesquels le loyer ne couvre en général pas l'ensemble des charges.

3.1. Subventions

Les subventions au logement versées par la Ville en 2019 se sont élevées à 163'543 francs. Le nombre d'immeubles bénéficiant de subventions s'est réduit dans le courant de l'exercice passé en revue.

3.2. Arriérés et contentieux

Total de l'ensemble des arriérés de loyers

Au 31.12.2016	Au 31.12.2017	Au 31.12.2018	Au 31.12.2019	Δ 2018-2019
80'737 francs	99'870 francs	85'352 francs	86'589 francs	**+1'237 francs**

La gestion du contentieux a été prise en charge de manière plus régulière en 2019, notamment par l'introduction de démarches juridiques systématiques. L'amélioration des résultats devrait donc être observée l'année prochaine, ce d'autant plus que la présente gestion sera renforcée par l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Construction et patrimoine

(entité de gestion n° 119.02)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	16'676'538.88	18'752'600.00	+ 2'076'061.12
Revenus	4'597'586.45	4'551'400.00	+ 46'186.45
Excédent	12'078'952.43	14'201'200.00	+ 2'122'247.57

L'entité Constructions et patrimoine assure la planification et la direction des travaux d'entretien lourd et de transformation des immeubles des patrimoines financier et administratif de la Ville de Neuchâtel, à l'exception de ceux occupés par les sections des Infrastructures, de la Sécurité, des Domaines et les Sports. Elle gère également les investissements immobiliers pour toutes les sections de l'administration, soit comme représentant du maître d'ouvrage, soit comme direction architectural ou direction des travaux.

La totalité des sommes budgétées pour l'année 2019 n'a pas été sollicitée étant donné le manque d'effectif au sein du service, manque d'autant plus évident depuis début juillet 2018. Les ressources disponibles ont dû établir des priorités dans les tâches à effectuer, raison pour laquelle il reste un solde non négligeable sur les comptes d'entretien des patrimoines administratif (PA) et financier (PF) de même que sur le montant alloué aux crédits pour imprévus.

2 Travaux d'entretien

2.1 Entretien des terrains bâtis et bâtiments, bâtiments du PA

Nature : **31440.30**

Budget : 2'650'000 francs Compte : 2'215'870.22 francs Δ : 434'129.78 francs

Écoles	691'152.79 francs
Autres bâtiments administratifs	1'524'717.43 francs

2.2 Travaux de gros entretien, bâtiments du PF

Nature : **34304.30**

Budget : 1'110'000 francs Compte : 825'655.80 francs Δ : 284'344.20 francs

Financier locatif	427'498.60 francs
Financier historique	143'076.75 francs
Financier mixte	255'080.45 francs

2.3 Crédits sollicités en 2019

Crédits pour imprévus – C'19

Budget 2019 : 350'000 francs Compte 2019 : 288'000 francs Δ : 62'000 francs

40574. C'19 – Assainissement de la chaufferie – rue Ste-Hélène 50 (04.02.2019)

Crédit : 45'000 francs Compte : 46'291 francs Δ : -1'291 francs

40618. C'19 – Révision et remise en état de l'équipement de 11 salles de gymnastique (11.11.2019)

Crédit : 150'000 francs Compte : 14'985 francs Δ : 135'015 francs

40620. C'19 – Réaménagement du cloître de la Collégiale – Collégiale 5 (11.11.2019)

Crédit : 93'000 francs Compte : 79'945 francs Δ : 13'055 francs

Crédits d'objet du compte d'investissement

40582. Mesures de sécurité incendie pour les bâtiments sis rue Ph.-Godet 20-22 (21.02.2019)

Crédit : 366'000 francs Compte : 313'108 francs Δ : 52'892 francs

40593. Transformation intérieure du bâtiment – rue de la Place-d'Armes 7 (27.05.2019)

Crédit : 434'000 francs Compte : 396'355 francs Δ : 37'645 francs

40597. Aménagement d'un local pour l'ISN – rue Ste-Hélène 50 (24.06.2019)

Crédit : 56'000 francs Compte : 52'845 francs Δ : 3'155 francs

3 Crédits d'objets d'investissement

« Art 17 c).- la mise à disposition, sauf décision contraire du Conseil communal, de ses services au profit de la section responsable d'une construction nouvelle ou d'une transformation de bâtiments publics ; dans ce cas, la direction bénéficiant du concours de la Section de l'urbanisme reste seule responsable du dossier ». RAI de la Ville de Neuchâtel (version du 24 juin 2013).

Lorsque les compétences internes ou les ressources humaines manquent pour remplir les prestations demandées, elles sont mandatées à des bureaux d'étude ou à des bureaux d'architecture, par le biais de concours d'architecture ou d'appels d'offres. Dans ce cas, le Service des bâtiments intervient comme représentant du maître d'ouvrage.

3.1 Urbanisme

30778. EPIC, expertise du patrimoine immobilier communal – 1ère étape (12.03.2012)

Crédit : 988'500 francs Compte 2019 : 13'463 francs Total : 541'869 francs

Le Service des bâtiments coordonne et pilote les différentes phases du projet. Une stratégie d'intervention sera proposée aux autorités en 2020.

30837. Restauration et mise en valeur de la Collégiale (31.06.2008)

Crédit : 8'477'000 francs	Compte 2019 : 43'063 francs	Total : 8'254'849 francs
Subventions : 6'000'000 francs	Perçues 2019 : 552'000 francs	Total : 2'049'080 francs

Les travaux se poursuivent selon le calendrier (solde des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, en coordination avec les travaux de l'étape 2).

39350. Restauration et mise en valeur de la Collégiale – étape 2 (31.03.2014)

Crédit : 15'200'000 francs	Compte 2019 : 1'267'837 francs	Total : 7'136'755 francs
Subventions : 6'000'000 francs	Perçues 2019 : 552'000 francs	Total : 2'049'080 francs

Les travaux se poursuivent selon le calendrier. La seconde phase de restauration intérieure (partie ouest de la nef) a débuté en décembre 2019 et se déroulera jusqu'en 2022.

40064. Crédit complémentaire à la restauration-rénovation et à l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville (01.02.2016)

Crédit : 347'000 francs	Compte 2019 : 54'048 francs	Total : 397'416 francs
Subventions : 100'000 francs	Perçues 2019 : 0 francs	Total : 119'200 francs

Le réaménagement de la salle du Conseil communal est terminé. Le Service des bâtiments a assuré la direction architecturale et la direction des travaux.

40095. Restauration – conservation de la Collégiale – étape 3 (02.05.2016)

Crédit : 1'617'000 francs	Compte 2019 : 514'207 francs	Total : 1'128'752 francs
Subventions : 1'132'000 francs	Perçues 2019 : 70'240 francs	Total : 70'240 franc

Les travaux ont débuté au cours de l'année 2019 et concernent la réalisation d'une passerelle au nord du cloître, ainsi que l'aménagement de locaux (sanitaires, salles diverses) nécessaires à l'utilisation de la Collégiale.

40360. Remplacement système d'affichage et stockage Péristyle Hôtel-de-Ville 2 (20.12.2017)

Crédit : 102'000 francs	Compte 2019 : 1'091 francs	Total : 87'470 francs

Les travaux sont terminés.

40537. Etude pour l'assainissement de l'enveloppe et transformations des bâtiments sis Faubourg de l'Hôpital 2-4-6 (02.07.2018)

Crédit : 170'000 francs	Compte 2019 : 20'077 francs	Total : 85'564 francs

L'étude a été mise en suspens et sera reprise en 2020, en fonction des ressources disponibles.

40620. Réaménagement du cloître de la Collégiale (11.11.2019)

Crédit : 93'000	Compte 2019 : 79'945 francs	Total : 79'945 francs

Suite à la polémique liée à l'aménagement du cloître, un nouveau projet a été défini en concertation avec différents acteurs. Les travaux ont été réalisés à l'automne.

3.2 Infrastructures et Sécurité

37709. Nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard (03.02.2014)

Crédit : 5'800'000 francs Compte 2019 : 1'295'767 francs Total : 1'653'513 francs

Les travaux ont débuté en 2019 et se déroulent selon la planification. Le Service des bâtiments intervient en tant que représentant du maître d'ouvrage pour la Direction de la Sécurité et il assure la direction architecturale en étroite collaboration avec le Service des parcs et promenades.

40105. Amélioration infrastructures déchetterie Plaines-Roches et création espace récupération des objets réutilisables (27.06.2016)

Crédit : 1'650'000 francs Compte 2019 : 90'734 francs Total : 1'538'076 francs

Le chantier s'est terminé en 2018. Le Service des bâtiments est intervenu en tant que représentant du maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service de la voirie pour la Direction des infrastructures.

40362. Aménagements extérieurs du site du cimetière de Beauregard (18.12.2017)

Crédit : 1'540'000 francs Compte 2019 : 72'626 francs Total : 151'373francs

Travaux coordonnés avec ceux relatifs à l'objet 37709.

3.3 Culture

40091. Finalisation étape II rénovation Musée d'ethnographie – réaménagement espaces exposition et exploitation (18.04.2016)

Crédit : 3'800'000 francs Compte 2019: 1'173'711 francs Total **:** 3'621'254 francs

Les interventions sur la Black Box se sont poursuivies en 2019 et se terminent au début 2020. Le Service des bâtiments intervient en tant que représentant du maître de l'ouvrage, en étroite collaboration avec la direction du musée, pour la Direction de la culture.

40131. Assainissement et réaménagement Temple du Bas (24.10.2016)

Crédit : 6'426'000 francs Compte 2019 : 802'356 francs Total : 867'006 francs

Les travaux ont débuté en 2019 et doivent se terminer en automne 2020.

40562. Etape II de la rénovation du Musée d'Ethnographie, complément pour des mesures de sécurité feu (03.12.2018)

Crédit : 195'000 francs Compte 2019 : 74'330 francs Total : 74'330 francs

Suite à la visite des lieux par le Service de la sécurité, des mesures complémentaires ont été exigées pour adaptation de certains locaux aux normes AEAI. Les travaux ont été réalisés en parallèle avec la finalisation de l'étape II de rénovation du MEN (40091).

3.4 Éducation

40068. Assainissement et aménagement du bâtiment sis à Maximilien-de-Meuron 6 (20.01.2016)

Crédit : 8'460'000 francs Compte 2019 : 7'215'399 francs Total : 7'979'927 francs

Les travaux sont achevés. La rentrée scolaire 2019-20 a eu lieu dans le bâtiment aménagé.

40093. Travaux d'aménagement de la future crèche du centre-ville, locaux « Aux Armourins », rue de l'Hôpital (02.05.2016)

Crédit : 478'000 francs Compte 2019 : 13'3751 francs Total : 471'881 francs

Les travaux sont achevés.

40520. Crédit d'étude pour le projet d'accueil parascolaire (23.04.2018)

Crédit : 70'000 francs Compte 2019 : 21'405 francs Total : 71'157 francs

Les études sont achevées et ont donné lieu au crédit d'investissement pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du Cerf-Volant (40580)

40558. Collège temporaire de Beauregard - Construction, réalisation (01.07.2019)

Crédit : 6'044'000 francs Compte 2019 : 71'441 francs Total : 71'441 francs

La procédure d'adjudication était en cours à fin 2019, dans la perspective d'une mise à disposition du collège temporaire à la rentrée 2020.

40566. Etude de faisabilité pour des solutions de relogement lors des travaux des collèges (10.12.2018)

Crédit : 200'000 francs Compte 2019 : 45'907 francs Total : 45'907 francs

40573. Organisation d'un concours d'architecture et projet de réalisation pour le collège des Parcs (21.01.2019)

Crédit : 180'000 francs Compte 2019 : 106'974 francs Total : 106'974 francs

Etudes préparatoires à l'élaboration du rapport au Conseil général de mai 2019.

40580. Transformation et agrandissement du bâtiment abritant la structure d'accueil du « Cerf-Volant » (04.02.2019)

Crédit : 3'380'000 francs Compte 2019 : 1'154'372 francs Total1'154'372 francs

Les travaux ont démarré en 2019, dans la perspective d'une mise à disposition des locaux à la rentrée 2020.

3.5 Sports

40618. Remise en état de l'équipement de 11 salles de gymnastique (11.11.2019)

Crédit : 150'000 Compte 2019 : 14'985 francs Total : 14'985 francs

Les travaux ont démarré fin 2019 et se termineront en 2020. L'entretien de ces équipements sera assuré par le Service des sports à l'avenir, dans le cadre des budgets annuels de fonctionnement.

3.6 Tourisme

40547. Transformation du collège des Sablons en auberge de jeunesse (24.09.2018)

Crédit : 375'000 Compte 2019 : 158'517 francs Total : 169'542 francs

Le concours s'est achevé au printemps 2019 avec la désignation d'un lauréat qui poursuit désormais l'étude d'avant-projet. La suite du processus sera définie avec les autorités de la nouvelle commune.

Concierges

(entité de gestion n° 119.03)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'956'097.16	2'091'700.00	+ 135'602.84
Revenus	50'551.25	78'000.00	- 27'448.75
Excédent	1'905'545.91	2'013'700.00	+ 108'154.09

Les améliorations enregistrées en 2019 par rapport au budget, résultent principalement des diminutions de charges de personnel (fluctuations dans l'effectif global suite à départs ou absences pour maladie).

Dès le 1er septembre 2019, cette entité a été intégrée à l'entité gérance 119.01.

Service du développement territorial

(entité de gestion n° 120)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	3'123'676.76	3'233'700.00	+ 110'023.24
Revenus	169'366.95	203'000.00	- 33’633.05
Excédent	2'954'309.81	3'030'700.00	+ 76'390.19

Le Service du développement territorial assure les missions relatives à la coordination des études transsectorielles concernant le territoire communal et régional, le pilotage de projets d’aménagement d’espaces publics, en collaboration avec les autres services concernés, ainsi que le traitement des autorisations de construire pour la Ville.

Les comptes présentent une relative amélioration par rapport au budget 2019, due principalement à la maîtrise globale des charges, compensant une légère diminution des revenus dans l’entité de gestion Permis de construire (émoluments administratifs).

2. Organigramme

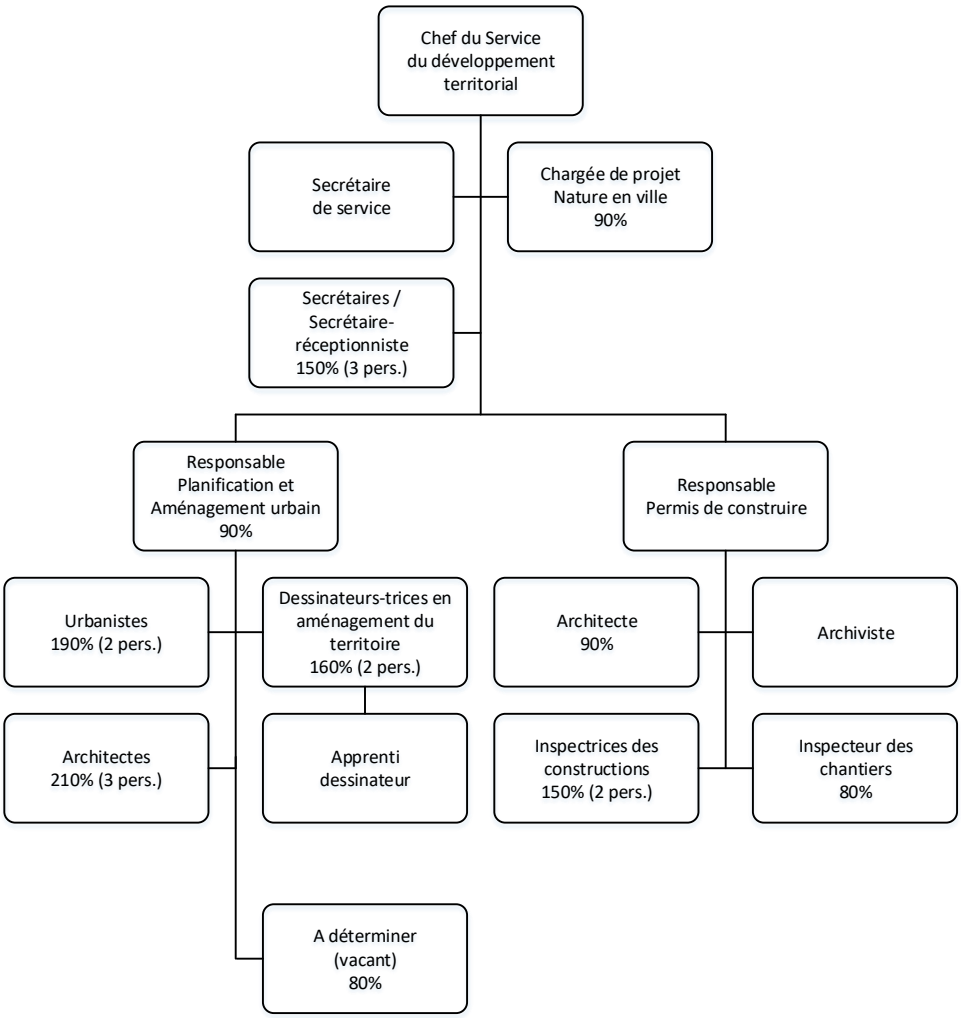

3. Évolution du personnel

Entités		C2018	B2019	C2019	C19-B19
120.00	Développement territorial	4.40	4.40	4.98	+0.58
120.01	Planif. et aménagement urbain	6.49	7.00	6.42	-0.58
120.02	Permis de construire	4.56	4.90	5.03	+0.13
	Totaux	**15.45**	**16.30**	**16.43**	**+0.13**

Ce tableau donne une moyenne des EPT sur l'année mais ne rend pas compte de l'effectif exact des services (voir organigramme).

EG 120.00 Développement territorial : la nouvelle secrétaire de service est entrée en fonction le 1er janvier ; elle a été remplacée par une personne en CDD pendant son congé maternité commencé en décembre.

EG 120.01 Planification et aménagement urbain : pérennisation d'un poste d'architecte à 80% pour pallier les manques de ressources humaines dans la gestion des nombreux dossiers d'aménagement. A partir d'août, engagement d'un dessinateur en aménagement du territoire à durée déterminée correspondant à 0.8 EPT de poste vacant, en parallèle avec les réflexions menées sur le profil le plus approprié pour compléter l'équipe.

EG 120.02 Permis de construire : la responsable du projet archives a démissionné avec effet au 31 mars. Sa remplaçante a pu commencer dès le 1er avril.

Entité développement territorial

(entité de gestion n° 120.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	933'935.76	858'500.00	- 75'435.76
Revenus	0	0	0
Excédent	933'935.76	858'500.00	- 75'435.76

L'entité de gestion Développement territorial regroupe l'ensemble des forces logistiques et d'intendance du Service du développement territorial et assure ou participe à la coordination de projets transversaux au sein de l'administration communale.

C'est dans ce sens que la chargée de projet « Nature en ville » fait également partie de l'effectif de l'entité. La charge financière de ce poste, pourtant inscrit dans l'organigramme de l'entité, n'avait pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2019, ce qui explique la détérioration apparente.

2. Nature en ville

Afin de renforcer et pérenniser la politique de la Ville dans le domaine de la biodiversité et de la nature en ville, le groupe de coordination « Nature en ville » œuvre à une stratégie de projets transversaux à long, moyen et court terme.

Le projet *« Serrières, vers une fraîcheur de vivre* » inscrit dans le programme-pilote de la Confédération pour la période 2019 – 2021, est lié au projet du réaménagement de la rue et place du Clos-de-Serrières (cf. 3.6.3) concernant la lutte contre les îlots de chaleur. Le partenariat conclu avec l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, permet par la pose de capteurs de température d'assurer un monitoring. Il vérifiera l'impact des nouveaux aménagements sur les températures. L'étude du potentiel des ressources naturelles locales de froid (« free-cooling ») est en cours, en partenariat avec Viteos. L'objectif de la démarche entreprise à Serrières sera de mettre en place des solutions locales reproductibles à l'ensemble du territoire communal, notamment par l'inscription desdites mesures dans les instruments d'aménagement du territoire, actuellement en révision.

Lors des préavis sur les aménagements extérieurs des demandes de permis de construire et autres consultations, la collaboration entre la chargée de projet « Nature en ville », l'entité Planification et aménagement urbain, le Service des parcs et promenades et le délégué à l'énergie, consolide les éléments de végétalisation, de biodiversité ainsi que la possibilité de combiner végétalisation et pose de panneaux solaires sur les toitures plates.

Afin de bénéficier des recherches d'un projet soutenu par la Confédération et mené par la Haute école de Zürich (zhaw) en faveur de la biodiversité dans les espaces paysagers privés et semi-publics, la Ville de Neuchâtel, participe au projet *« Focus biodiversité* » avec dix autres villes suisses alémaniques. L'objectif du projet sera d'élaborer et de mettre en œuvre des outils pour la planification, l'entretien et l'utilisation des espaces privés et semi-publics du territoire communal. Ces outils seront utiles pour l'ensemble du cycle de vie de ces espaces et sont pensés pour tous les acteurs et publics cibles (propriétaires d'immeubles, investisseurs, planificateurs, constructeurs, utilisateurs ultérieurs, etc). Le projet se déroule sur 3 ans (2019 – 2022).

La parution d'un flyer, en partenariat avec la déléguée au tourisme, qui promeut le parcours didactique « Nature en ville » entre les piscines du Nid-du-Crô et Le Laténium a dû être reportée au printemps 2020. En effet, une partie de la végétation supprimée pour la réalisation des travaux menés par l'OFROU ne sera replantée qu'au début de l'année 2020.

Des séances d'échanges semestrielles ont lieu entre des membres du groupe de coordination « Nature en ville » et les associations Pro Natura et WWF.

Planification et aménagement urbain

(entité de gestion n° 120.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'521'446.25	1'813'700.00	+ 292'253.75
Produits	3'920.45	0.00	+ 3'920.45
Excédent	1'517'525.80	1'813'700.00	+ 296'174.20

L'amélioration des comptes 2019 de l'entité s'explique principalement par la diminution des charges biens, services et marchandises, ainsi que des amortissements.

2. Planification

2.1 Planification directrice régionale

Suite à l'élaboration du plan directeur régional (adopté par le Conseil d'Etat en 2018), la Communauté urbaine du littoral neuchâtelois (COMUL), à travers sa commission d'aménagement du territoire (CAT), a réalisé entre 2018 et 2019 six ateliers thématiques pour assurer la cohérence du développement de son territoire. Ce travail sera présenté aux instances cantonales en début d'année 2020. Sur cette base, les communes, qui s'étendent de Boudry à La Tène, sont en mesure d'assurer la coordination de la révision de leurs plans d'aménagement. Depuis 2019, la CAT-COMUL a créé un groupe technique (composé d'un technicien de chaque commune) qui l'accompagne dans l'analyse de cette révision.

Le travail réalisé depuis quelques années est conséquent et redéfinit la manière dont la région souhaite aménager son territoire. Il est intégré progressivement au sein de la nouvelle « Région Neuchâtel Littoral », entrée en vigueur en janvier 2020, qui remplace les régions de la COMUL, la Grande-Béroche et l'Entre-deux-lacs.

2.1 Révision des outils de planification

En s'appuyant sur le travail effectué à l'échelle régionale, la Ville de Neuchâtel a débuté en 2018 la révision de ses outils de planification. Celle-ci a débuté par l'élaboration d'une vision d'aménagement qui définit les principes de développement de son territoire. Cette vision sera présentée au Conseil général en avril 2020, accompagnée d'un rapport d'information.

Le travail effectué en 2019 s'inscrit dans le long processus de révision du plan d'aménagement communal (PAL), qui doit se dérouler jusqu'en 2024. La prochaine étape aura lieu en 2020 avec la préparation d'un mandat pour la révision du plan directeur communal, lequel devra bien entendu tenir compte des projets de territoire des communes avec lesquelles Neuchâtel fusionnera au 1er janvier 2021. Le plan directeur permettra de finaliser la cohérence du développement territorial des communes fusionnées à travers la spatialisation des principes définis dans les visions/stratégies d'aménagement respectives.

2.2 Projet d'agglomération (PA)

Suite à l'adoption par la Confédération du projet d'agglomération 3ème génération (PA3), la Ville de Neuchâtel a déposé un rapport de demande de crédit au Conseil général en 2018 (18-008) afin d'étudier les mesures prioritaires. Durant l'année 2019, les études ont été lancées sur la place Blaise-Cendrars et le giratoire du Rocher, l'avenue des Portes-Rouges et la place de La Coudre ainsi que sur les rues des Draizes et Edouard-Dubois. Certaines mesures, qui ne faisaient pas partie de ce rapport, sont également en cours d'étude et portent sur la RC5 entre Monruz et Saint-Blaise et le Crêt-Taconnet. Les détails concernant l'avancée de ces études sont exprimés dans les chapitres dédiés à ces mesures.

Dans le cadre de la 4ème génération, déjà confirmée par la Confédération, la Ville de Neuchâtel a formulé ses ambitions en 2019, avec la réflexion stratégique globale qui sera intégrée dans la révision des outils de planification. Cette réflexion permettra une sélection précise des mesures à inscrire dans cette future génération sur la base de priorités claires.

Il est important de rappeler que les mesures qui sont inscrites dans le projet d'agglomération obtiennent un cofinancement important (40% pour les mesures du PA3).

2.3 Planification directrice « Deurres - Charmettes - Edouard-Dubois »

La planification directrice assure une vision urbanistique utile à l'accompagnement des projets en cours dans ces quartiers :

2.3.1 Concours Bonhôte

La banque Bonhôte a organisé un concours d'architecture ouvert pour le développement de la parcelle située à l'Est du cimetière de Beauregard. La Ville accompagne le concours, tant du point de vue des enjeux urbanistiques que dans l'appui logistique à l'organisation. Les résultats du concours seront livrés au mois d'avril 2020.

2.3.2 Avenue Edouard-Dubois

Le service suit également l'avant-projet de réaménagement d'espace public pour l'avenue Edouard-Dubois. L'avant-projet s'inscrit dans le cadre de la mesure d'agglomération et de la mise en zone 30 de l'avenue.

2.3.3 Collège provisoire de Beauregard

Le projet de collège provisoire de Beauregard a également été coordonné en adéquation avec le développement futur du plateau des Charmettes.

3. Aménagement urbain

3.1 Jeunes-Rives

Suite au crédit voté par le Conseil général en 2017, le Conseil communal a priorisé les éléments fondamentaux du réaménagement du parc des Jeunes-Rives dont les analyses ont été consolidées. L'année 2019 a été rythmée en grande partie par la finalisation du projet, la rédaction du rapport, ainsi que l'élaboration de divers documents nécessaires à la demande de modification du PAL, comme la Notice d'impact sur l'environnement (NIE) ou encore l'étude mobilité et stationnement. Le projet se finalise, les coûts se précisent et notamment ceux du traitement des terres polluées. Ceux-ci n'avaient pas pu être chiffrés auparavant tant que les implantations des bâtiments et infrastructures souterraines n'étaient pas précisément

déterminés. Enfin, une pesée d'intérêt a été réalisée avec les différents services de la Ville afin que le projet puisse respecter les montants annoncés en 2017. Le projet de rapport sera mis en consultation de mi-janvier à mi-février 2020 avec des variantes pour 3 éléments. Le rapport sera ensuite finalisé pour son traitement au Conseil général le 04 mai 2020.

3.2 Secteur « Monruz sud »

La planification du secteur « Monruz sud » plus communément désignée par le projet « Ensemble Gouttes d'Or » se poursuit. Trois thématiques sont traitées en parallèle : la maîtrise d'ouvrage, le Plan de quartier et le Plan spécial pour les rives de Monruz.

3.2.1 La Maîtrise d'ouvrage

La société Pilotage Gouttes d'Or SA (ci-après SA) mène une planification test pour développer le quartier durable Ensemble Gouttes d'Or. Quatre bureaux d'architecture ont été invités à participer en ayant pour mission de constituer une équipe pluridisciplinaire. Les idées les plus pertinentes seront synthétisées au moyen d'une charte validée par la SA. La finalisation de la charte est planifiée au printemps 2020.

3.2.2 Le Plan de quartier

Les modifications du plan de quartier ont été mises à l'enquête publique du 25 janvier au 25 février 2019. Malgré une entente convenue avec les habitants, certains se sont opposés à l'aménagement de la rue de desserte collective. Le service juridique finalise le projet de décision pour le Conseil communal.

3.2.3 Le Plan spécial « rives de Monruz »

Le plan spécial « rives de Monruz » ainsi que les crédits pour l'aménagement du parc Nature en ville et l'évacuation des terres polluées ont été adoptés par le Conseil général. Le plan spécial a été mis à l'enquête publique du 7 juin au 8 juillet 2019. Les séances de conciliation sont en cours. Un projet de décision sera transmis prochainement au Conseil communal.

3.3 Quartier de Vieux-Châtel

3.3.1 Développement du quartier de Vieux-Châtel

La construction de l'immeuble coopératif (maître d'ouvrage privé avec un droit de superficie sur parcelle privée communale) s'est achevée durant l'année 2019. Les coopérateurs ont emménagé au printemps. En parallèle, suite au crédit accordé par votre Autorité en 2017 (Rapport 17-009 du Conseil communal au Conseil général concernant l'aménagement et la sécurisation du jardin public des anciennes serres de Vieux-Châtel), le chantier du jardin a battu son plein durant toute la belle saison. L'inauguration du parc s'est déroulé en automne. Quelques travaux de finition auront encore lieu au printemps 2020.

3.3.2 Réaménagement de la rue de Vieux-Châtel

L'arrêté de circulation instaurant définitivement la zone de rencontre sur les rues de Vieux-Châtel et Edmond-de-Reynier, ainsi que le sens de circulation est > ouest sur la rue de Vieux-Châtel, est entré en vigueur fin janvier 2019. Un projet de réaménagement définitif a été établi conjointement par l'Aménagement urbain et le service des Infrastructures. Il vise à pérenniser de manière simple les mesures provisoires mises en place dans le cadre de la phase de test. Pour des questions de priorités budgétaires, la demande de crédit nécessaire à la réalisation de ces travaux, sous la responsabilité de la Direction des Infrastructures, est reportée à une date non définie.

3.4 Secteur « Draizes-Bourgogne »

Suite à l'adoption du rapport 13-020 du Conseil communal au Conseil général concernant plusieurs cessions immobilières au domaine public communal ainsi que des demandes de crédit pour le réaménagement des espaces publics dans le cadre du plan de quartier «Draizes-Bourgogne», le chantier de réaménagement des espaces publics a été mené en coordination avec les travaux de construction des bâtiments privés. Les finitions ont été réalisées au printemps 2019 et une inauguration a clôturé ces travaux en mai.

Dans la prolongation de cet ouvrage, un réaménagement de la rue des Brandards a été réalisé en application du Plan de quartier, afin de sécuriser les cheminements piétonniers et d'améliorer la qualité de vie du quartier. Une coordination interservices ainsi qu'avec plusieurs privés bordant l'espace public a permis une réalisation durant l'été 2019.

3.5 Secteur « Portes-Rouges / La Coudre »

3.5.1 Centralité de La Coudre : démarche participative et mandats d'études parallèles

Conformément à la volonté du Conseil communal d'associer étroitement les habitants et usagers du quartier au projet de réaménagement de la centralité de La Coudre, une démarche participative a été lancée début 2019. Cette démarche accompagne les mandats d'étude parallèles (MEP), soit un concours d'urbanisme, lancés à l'automne 2019 et dont le lauréat sera connu en mai 2020. A travers deux événements publics, qui se sont déroulés en juin et en août 2019, les habitants et usagers du quartier ont été invités à transmettre leurs attentes quant au réaménagement du cœur de leur quartier, et à manifester leur intérêt pour participer au Groupement citoyen, composé de 45 personnes participant activement au suivi de la procédure des MEP. Cette démarche a pour objectif d'aboutir à un projet de réaménagement au plus près des attentes des personnes concernées et de permettre un accompagnement au changement. La démarche participative se poursuit en 2020 avec la participation de représentants du groupement citoyen à des tables-rondes avec les équipes de concepteurs et avec le collège d'experts. Cette phase se clôturera avec un événement public qui aura lieu au printemps à l'issue des MEP.

3.5.2 Réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges

L'équipe pluridisciplinaire mandatée pour le réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges début 2019 a développé son avant-projet tout au long de l'année, en coordination avec les services communaux et cantonaux concernés. Un échange avec les habitants et usagers du quartier lors d'un événement public en juin 2019 a permis de valider les hypothèses de projet. L'étude de projet se poursuivra en 2020 après acceptation par le Conseil général de la demande de crédit y relative. Une coordination avec les projets privés situés le long de l'axe assure une cohérence des calendriers et des aménagements.

3.5.3 Plan spécial Portes-Rouges 55

Initiée en 2017 par la Coop, l'étude s'est poursuivie en 2019 sous le contrôle d'un groupe interservices mené par l'entité Planification et aménagement urbain. La Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) a introduit au 1er mai 2019 un nouvel outil d'aménagement visant à optimiser les procédures de planification et d'autorisations de construire : le Plan spécial équivalant à un permis de construire. Courant 2019, la Coop a décidé d'utiliser cet outil pour le développement de son projet à l'avenue des Portes-Rouges (actuel magasin Livique). Le Plan spécial Portes-Rouges 55 vise à créer des logements en complément des activités commerciales et à améliorer l'intégration de cette masse bâtie dans le quartier des Portes-Rouges. Les documents relatifs au Plan spécial et à la demande de permis de construire (sanction préalable) ont poursuivi leur développement en 2019. Le projet a été présenté aux

commissions du Conseil communal et du Conseil général concernées. Les plans doivent désormais être finalisés pour être transmis au Canton pour examen préalable début 2020.

3.6 Quartier de Serrières

3.6.1 Plan de quartier « Tivoli sud et Vallon »

La procédure juridique ouverte en 2006 à l'encontre du Plan de quartier Tivoli sud et Vallon s'est achevée fin 2019. L'arrêt de la Cour de droit public du 18 septembre 2019 a été attesté définitif et exécutoire, en l'absence de recours interjeté à son encontre. Par voie de conséquence, la décision du Conseil communal du 20 décembre 2017, rejetant la dernière opposition pendante, est applicable.

La procédure formelle de sanction du Plan de quartier est en cours, pour une entrée en vigueur du Plan de quartier prévue début 2020. Cette étape franchie, un projet architectural pourra être établi et les demandes d'autorisations de construire y relatives déposées.

3.6.2 Espace de gestion du Jardin Hermann Russ

Suite au transfert du pilotage de l'Espace de gestion du jardin de la Direction de l'urbanisme à la Direction de la culture et de l'intégration, l'entité Planification et aménagement urbain a eu un rôle de soutien et d'accompagnement durant l'année 2019. Suite à la dissolution de la fondation Hermann Russ, la somme de 15'000 francs a été versée à la Ville pour la réalisation d'une fresque en lien avec le jardin, dont la mise en œuvre est prise en charge par la Direction culture et intégration.

3.6.3 Réaménagement de la rue et de la place du Clos-de-Serrières

Suite à un vaste travail de diagnostic participatif avec les Serriérois de tout âge et culture, les enseignants et les accompagnants parascolaires ainsi qu'avec les commerçants de la rue du Clos-de-Serrières, des expertises de régime de vitesse et de stationnements ont été réalisées. Forts des données récoltées, des principes de projet et de lignes directrices pour un futur aménagement ont été posés. Ces premières intentions ont été examinées par un groupe de travail interservices sous l'angle des contraintes techniques (avec TransN par exemple). En mars 2019, ce travail a été présenté à la population afin de vérifier que les lignes directrices et les intentions projetées sont en accord avec les utilisateurs du lieu. Le projet a ensuite été affiné et chiffré. La Commission Nature et Paysage (Commission du CC) a été sollicité en septembre 2019 en vue d'une demande de crédit auprès de votre Autorité en août 2020. Ce projet est accompagné par le programme pilote *« Serrières, vers une fraîcheur de vivre »* soutenu par la Confédération (cf. chapitre 2 Nature en ville)

3.6.4 Passerelle du viaduc ferroviaire de Serrières

Les CFF ont transmis fin 2019 à l'OFT le projet de la passerelle du viaduc ferroviaire de Serrières (projet Ville / CFF), en même temps que le projet d'assainissement du viaduc (projet CFF). La Ville est en attente d'une proposition de cofinancement de l'ouvrage par les CFF, en vue de l'établissement d'une demande de crédit au Conseil général pour la suite des études et la réalisation.

3.6.5 Trottoir en haut de la rue Martenet

Suite à l'abandon du projet de la passerelle piétonne entre la rue Martenet et le chemin du Calvaire, le trottoir privé existant, en passant au domaine public, doit être mis aux normes. La possibilité d'une connexion avec le chemin du Calvaire au moyen d'un escalier doit encore être étudiée. Le cas échéant, les négociations foncières jusque-là suspendues seront reprises.

Ce projet doit faire l'objet d'une coordination avec les Infrastructures, qui seront en charge des travaux.

3.7 Secteur Gare

3.7.1 Rue du Crêt-Taconnet

L'aménagement de la rue du Crêt-Taconnet figure en priorité A dans le projet d'agglomération. L'analyse du Bureau de prévention des accidents (BPA), du point de vue de la sécurité sur l'avant-projet, a permis d'orienter l'étude de nos mandataires vers une nouvelle proposition de mesures qui ont été évaluées par un groupe de travail interservices.. Une Interpellation traitant de la rue du Crêt-Taconnet (La rue du Crêt-Taconnet mérite mieux que des tacons) et une prise de position du Conseil Communal a donné lieu, en plus de la réponse à l'interpellation, à une présentation des principes de projet à la commission Mobilité et Stationnement du Conseil Général.

3.7.2 Bâtiment TransEurope 2 et passerelle Fahys – gare CFF

Actuellement en cours d'études, ces deux projets sont liés à une ambition forte pour le secteur de la gare de Neuchâtel. L'horizon de réalisation de la passerelle Fahys - Espace de l'Europe, qui est inscrite dans le programme de développement stratégique de la Confédération (PRODES), est fixé en 2025. Le bâtiment TransEurope 2, quant à lui, a fait l'objet d'une étude de rentabilité économique menée par les CFF en 2019. Une adaptation du plan de quartier en vigueur sera nécessaire pour le développement du projet. L'entité accompagne ce projet, dont l'avancement dépend du calendrier CFF.

3.8 Réaménagement de l'axe RC5 de Saint-Blaise, Hauterive et Neuchâtel

Inscrit dans le cadre des projets d'agglomération de 3ème génération, la Ville pilote le projet de requalification intercommunal de la RC5. La requalification de la RC5 doit permettre un aménagement paysager de type "boulevard urbain" qui rétablisse la relation de part et d'autre de la chaussée et garantisse la vitesse commerciale des TP, ainsi que la sécurité et l'attractivité des itinéraires des piétons et des cyclistes, tout en dosant le trafic entrant en ville. L'avant-projet déposé en 2016 est actuellement réétudié localement à la demande du Service des Ponts et Chaussées entre la section « carrefour du Brel - Rouges Terres». Il sera finalisé pour le mois de mai 2020.

4. Gestion et coordination

4.1 Coordination

La plateforme de coordination (PLACO) réunit les Directions de la mobilité, de l'urbanisme, des infrastructures et de la sécurité. Elle gère la coordination des projets d'aménagement et de mobilité et particulièrement les projets et mesures pouvant être cofinancés dans le cadre du projet d'agglomération.

L'entité Planification et aménagement urbain, a pour tâche de coordonner les études des projets publics ou privés qui touchent l'espace public. Les services tels que les Infrastructures, la Mobilité et la Sécurité collaborent à toutes les échelles, allant de la planification sur des projets à l'entretien de l'espace public.

4.2 Consultation et préavis

L'entité a effectué de nombreux préavis sur des projets de construction et d'aménagement soumis à permis de construire ou à autorisation d'utilisation du domaine public. Elle se prononce sur les aspects de l'intégration architecturale et paysagère et sur le rapport à l'espace public.

Permis de construire

(entité de gestion n° 120.02)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	668'294.75	561'500.00	- 106'794.75
Revenus	165'446.50	203'000.00	- 37'553.50
Excédent	502'848.25	358'500.00	- 144'348.25

La détérioration enregistrée provient principalement de pertes sur débiteurs (taxes d'exemptions pour places de parc n'ayant pu être recouvrées) ainsi que d'une erreur dans le budget 2019 (poste d'archiviste inscrit dans la liste des EPT mais non intégré au niveau financier).

2. Activité générale

Prestations fournies	Nombre total par année	
	2019	2018
Sanctions définitives	116	113
Sanctions préalables	3	6
Autorisations pour travaux mineurs	21	20
Contrôles de conformité (permis d'occupation)	84	46
Affaires traitées dans l'année mais encore en cours	72	40
Préavis ou autorisations pour enseignes	26	16

Les chiffres de 2019 révèlent une augmentation dans l'activité générale du Service, avec un nombre de sanctions délivrées supérieur à une moyenne se situant autour de 100 dossiers par an. Le montant des émoluments de sanction dépend fortement de l'importance des projets sanctionnés ; il est cette année pratiquement conforme aux prévisions budgétaires.

L'architecte-urbaniste communal ainsi que l'architecte responsable de l'entité Permis de construire participent régulièrement aux séances de la Commission d'urbanisme. L'accompagnement des projets, en amont des demandes de permis de construire et le suivi des procédures d'opposition constituent une part importante du travail du Service qui ne transparaît pas dans ces chiffres. En outre, le Service a continué de fournir des prestations d'architecte-conseil pour la commune de Corcelles-Cormondrèche (27 dossiers traités).

Dossiers traités de 2009 à 2019

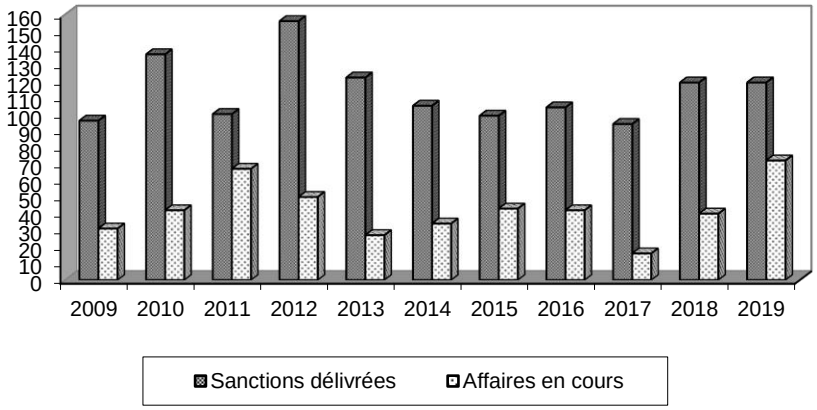

3. Commission d'urbanisme

	Nombre total par année	
	2019	**2018**
Séances	10	10
Nouveaux dossiers présentés (demandes de sanctions)	22	38
Préavis favorables	17	21

Outre les préavis donnés sur diverses demandes de sanction, choix de matériaux et de couleurs, les membres de la Commission d'urbanisme se sont exprimés au sujet de plusieurs dossiers importants: plusieurs immeubles d'habitation (Evole 8, Alpes 3-5, Pavés 9, Jaquet-Droz 10, Ecluse 46, Beauregard 24, Comba-Borel 8), des projets de planification significatifs (élaboration du plan directeur sectoriel Les Cadolles, plan spécial Coop à l'Avenue des Portes-Rouges 55). Les Commissaires se sont en outre exprimés sur des projets dont le maître de l'ouvrage est la Ville de Neuchâtel (transformation de la station de traitement d'eau du lac à Champ-Bougin, réalisation d'une auberge de jeunesse dans l'ancien Collège des Sablons, rénovation-transformation du Collège des Parcs, projet des Jeunes-Rives, construction d'un collège temporaire à la rue des Charmettes, réalisation d'une passerelle sur le viaduc CFF à Serrières, ainsi que des thématiques urbanistiques comme le traitement de panneaux solaires sur des bâtiments du patrimoines.

4. Inspection des chantiers

Au cours de l'année, 231 chantiers ont été contrôlés, dont 135 au bénéfice d'un permis de construire. Par ailleurs, l'inspecteur des chantiers a participé à 77 visites d'établissements publics et 48 séances de chantiers. Le suivi des chantiers sert notamment à faire respecter la conformité des aménagements extérieurs. D'autre part, les contacts nécessaires pour la coordination et la surveillance des chantiers sont entretenus avec le délégué à l'environnement, la SUVA, la sécurité urbaine, les architectes et les différents corps de métier. En tant que représentant BPA, l'inspecteur des chantiers fournit de précieux conseils aux citoyens voulant entreprendre des petites modifications dans leurs propriétés.

5. Statistique des permis de construction délivrés

a. Constructions nouvelles

Types de constructions	Nbre de bâtiments		Nbre de logements	
	2019	2018	2019	2018
Maisons individuelles	2	6	3	7
Maisons à plusieurs logements	8	10	49	339
Maisons à usage mixte d'habitation et d'exploitation commerciale	1	1	17	14
Autres bâtiments en rapport avec l'habitation	4	7	0	0
Autres bâtiments (adm., garages, etc.)	1	2	0	0
Total	**16**	**26**	**69**	**360**

Le nombre de logements sanctionnés reste relativement élevé en 2019, même si le chiffre est inférieur à celui de 2018 (année exceptionnelle en raison du projet Vignoble 2-4). De nombreux projets sont en gestation dans plusieurs secteurs de la ville, au niveau de planification d'aménagement du territoire : le rôle de l'entité Permis de construire est donc déterminant dans l'accompagnement des projets privés et publics en préparation.

Transformations

Types de transformation	Nombre d'autorisations	
	2019	2018
Majeures, avec logements (> Fr.100'000)	27	25
Mineures, avec logements (< Fr.100'000)	32	24
Majeures, sans logement (> Fr.100'000)	39	24
Total	**98**	**73**

b. Constructions terminées

Constructions nouvelles

Types de constructions	Nombre de bâtiments		Nombre de logements	
	2019	2018	2019	2018
Maisons individuelles	1	3	1	2
Maisons à plusieurs logements	9	2	66	6
Maisons à usage mixte d'habitation et d'exploitation commerciale	0	1	0	11
Autres bâtiments en rapport avec l'habitation	4	3	0	0
Autres bâtiments (adm., garages, etc.)	0	0	0	0
Total	**14**	**9**	**67**	**19**

Transformations et démolitions

Types de travaux	Nombre de bâtiments		Nombre de logements	
	2019	2018	2019	2018
Transformations (augment. en résultant)	34	46	10	1
Démolitions (diminution en résultant)	-1	0	0	0
Total	**33**	**46**	**10**	**1**

Le nombre de nouveaux logements mis sur le marché en 2019 (77) est plus important qu'en 2018 (20), du fait que plusieurs chantiers entrepris auparavant se sont terminés cette année, les logements correspondants ont donc été comptabilisés sur 2019. Le taux de logements vacants a augmenté de manière sensible, de 1.46% à 2.02% en 2019. Cette augmentation est due également au fait que de nombreux projets concernent la démolition de bâtiments d'habitation pour créer de nouveaux logements ainsi que des projets de transformation d'immeuble nécessitant le départ des locataires. La ville de Neuchâtel est désormais au-dessus du seuil de pénurie fixé à 1,5% mais elle a néanmoins vu le nombre de ses habitants augmenter très légèrement. La Ville doit donc poursuivre une politique active de domiciliation : amélioration du cadre de vie, développement de nouveaux projets de logements de qualité, répondant aux besoins de toutes les couches de population. Les perspectives dans ce domaine sont bonnes pour les années à venir puisque plusieurs projets ont reçu leur permis de construire en 2019, et que la réalisation d'autres opérations plus anciennes va démarrer prochainement.

Comparatif logements sanctionnés/logements nouveaux de 2009 à 2019

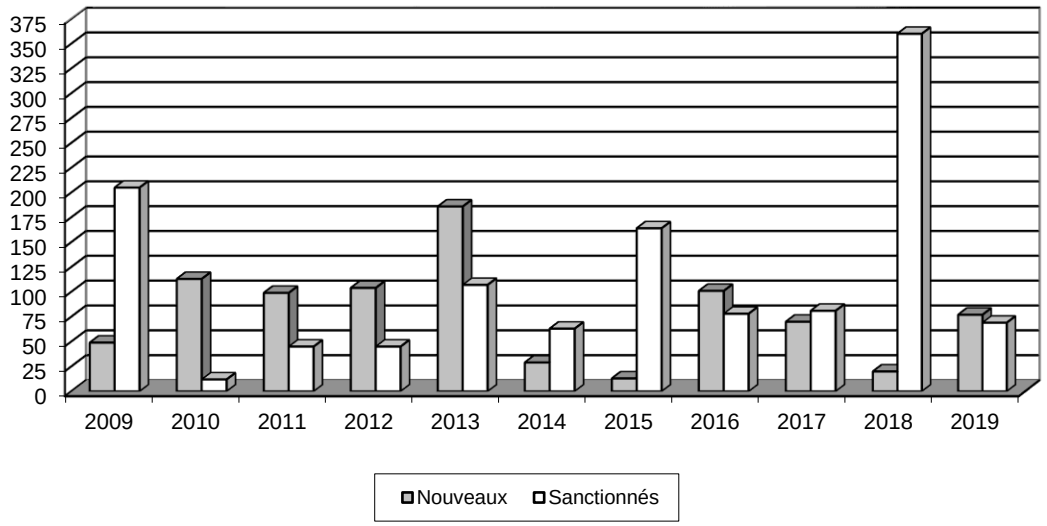

Construction/Démolition de logements de 2009 à 2019

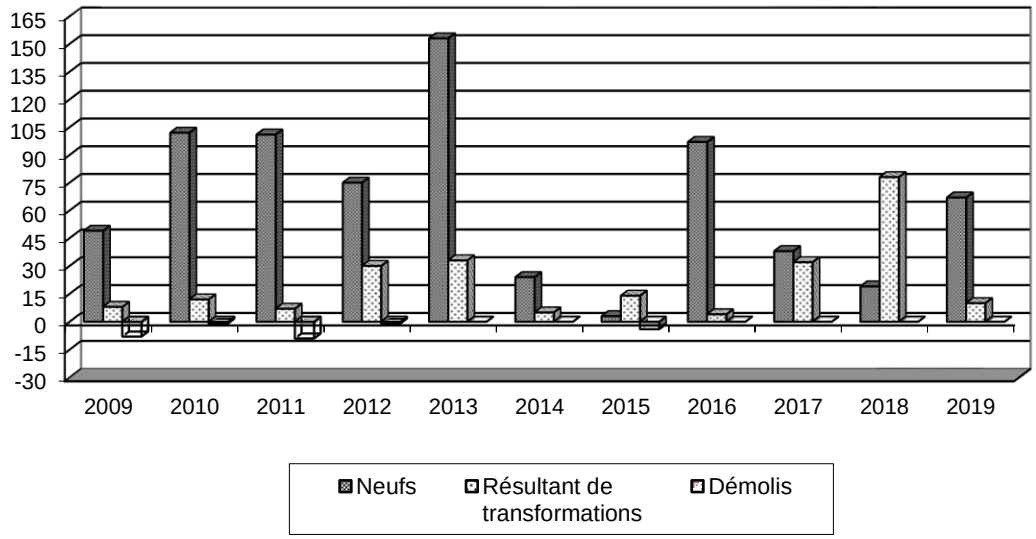

Logements vacants de 2009 à 2019

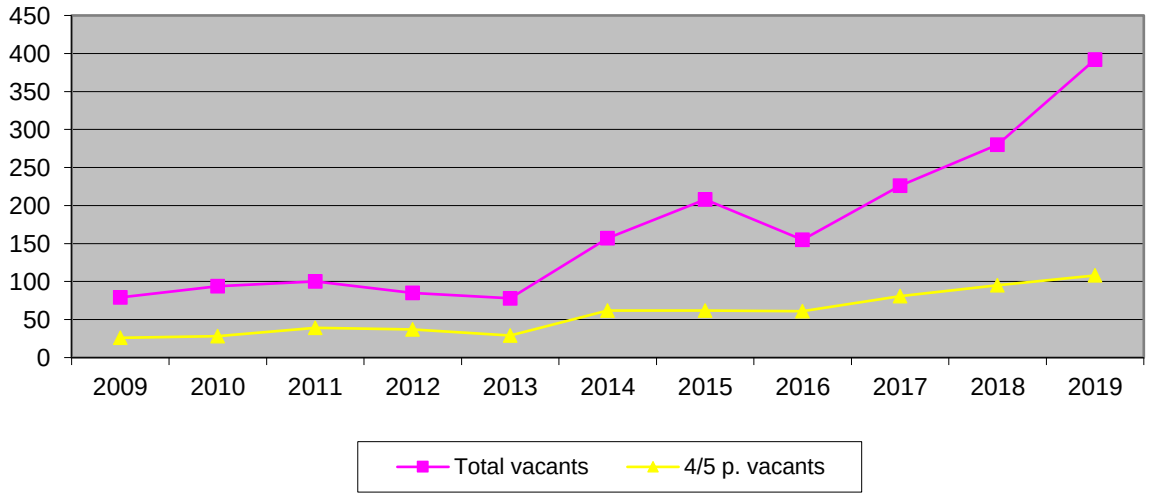

Délégué à l'énergie

(entité de gestion n° 121.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	481'274.65	732'600.00	-251'325.35
Produits	-257'295.00	-500'000.00	242'705.00
Excédent	223'979.65	232'600.00	-8'620.35

L'écart entre les charges des comptes et celles du budget est lié principalement à notre programme de subventions pour l'énergie solaire et l'isolation des bâtiments. Si nous avons versé en 2019 un peu plus de subventions qu'en 2018 (253'000 au lieu de 217'000), les demandes restent bien en-deça des 500'000 francs budgetés. Le prélèvement sur le fonds énergie suit évidemment cette réalité. Nous prévoyons plusieurs mesures en 2020 pour renforcer l'utilisation de nos possibilités de subvention. Par ailleurs, les frais pour le salaire du civiliste ont été mois importants que prévu,

2. Organigramme

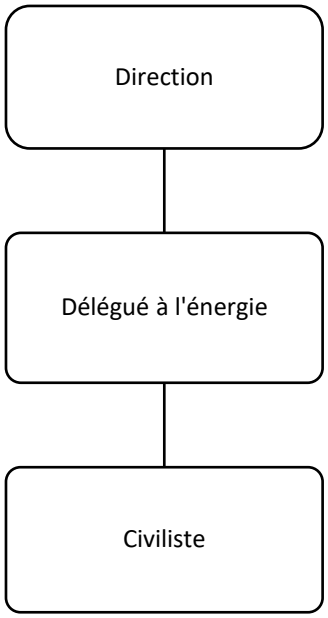

3. Évolution du personnel

Le délégué à l'énergie a travaillé sa première année complète et a bénéficié de l'appui précieux de différents collègues du dicastère de l'urbanisme, l'environnement et la mobilité. Il a également pu compter sur le support d'un civiliste pendant une période de 3 mois.

4. Étude des dossiers de demande de sanction

L'étude des dossiers de demande de sanction et de conformité à la loi cantonale sur l'énergie représente depuis plusieurs années une part importante de l'activité du délégué.

Année

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
131	158	138	157	173	215	329	306	311	312	239	233

Nombre de dossiers traités

Sur le total des 233 dossiers contrôlés, 31 concernent le justificatif de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment lors de nouvelles constructions ou lors de l'assainissement partiel ou complet de bâtiments existants. Le délégué à l'énergie contrôle chaque dossier afin d'assurer le respect des normes et la pertinence des matériaux utilisés lors de l'assainissement des bâtiments. On relèvera que le Programme Bâtiments de la Confédération, qui subventionne depuis 2010 la pose d'isolation thermique dans les bâtiments existants, influence le nombre de projets soumis à la procédure de justification énergétique. En effet, le nombre de dossiers a augmenté à partir de 2010 jusqu'à dépasser les 200 unités en 2013. Cependant, depuis lors, le nombre de dossier s'est stabilisé pour atteindre les 230-240 unitées. Il faudra donc un nouveau programme ou projet d'accompagnement et de conseil à la rénovation énergétique, afin de donner un nouvel élan au Programme Bâtiments.

Dans le domaine particulier du remplacement des chaudières, qui fait également l'objet systématique d'une demande d'autorisation, on observe, sur les 98 objets contrôlés, qu'aucune installation à mazout n'est renouvelée avec le même agent énergétique, alors qu'en 2017 il y en avait encore 9. La grande majorité des anciennes installations au mazout a été remplacée par de nouvelles chaudières alimentées au gaz naturel. Cette évolution est relativement favorable d'un point de vue environnemental, puisque le gaz naturel représente 20% d'émissions de CO_2 en moins que le mazout de chauffage pour une fourniture d'énergie équivalente.

On relèvera encore qu'à Neuchâtel, la part des besoins thermiques couverts par le mazout de chauffage atteint 32% contre 66% pour le gaz naturel. Au niveau national, ces proportions sont respectivement de 39% et 36%. À Neuchâtel, la proportion de gaz naturel par rapport au mazout est plus grande par rapport au reste de la Suisse.

5. Énergie de chauffage, isolation des bâtiments

Les statistiques énergétiques concernant le territoire communal sont régulièrement établies depuis 1990. Si l'on observe plus particulièrement la part du bilan dédié aux besoins thermiques, ce qui correspond principalement au chauffage des bâtiments, on constate que la consommation est très stable entre 1990 et 2008. Depuis 2006, qui marque un maximum sur la période, on constate une évolution à la baisse quasi continue, mais assez faible. Cette inversion de tendance correspond au renforcement des normes fédérales et cantonales pour les matériaux de construction, l'introduction du Programme Bâtiments de la Confédération, ainsi qu'au projet Holistic qui s'est développé entre 2007 et 2013 dans le quartier de la Maladière.

Le projet Holistic, avant-gardiste, a comporté plusieurs chantiers dans le quartier de la Maladière. Après 10 ans, Holistic a permis de réaliser un nombre important d'actions, telles que la construction de grandes installations photovoltaïques sur le stade de la Maladière et sur le bâtiment de Microcity, l'isolation de plusieurs bâtiments ainsi que la construction de nouveaux immeubles avec une enveloppe thermique performante. Non seulement la consommation d'énergie fossile a diminué de plus de 23%, grâce aux économies d'énergie qui ont été réalisées dans ce quartier mais nous avons aussi réussi à augmenter la production d'énergies renouvelables de 20%. Néanmoins, depuis 2014, la quantité d'énergie de chauffage ne baisse plus, malgré un immense parc d'immeubles encore à assainir.

Notons que le Programme Bâtiments soutient, avec une aide financière, les propriétaires d'immeubles qui s'engagent à bien isoler leurs bâtiments. En outre, la Ville de Neuchâtel contribue au Programme Bâtiments en versant aux propriétaires une aide financière supplémentaire de 15% par rapport à la subvention fédérale.

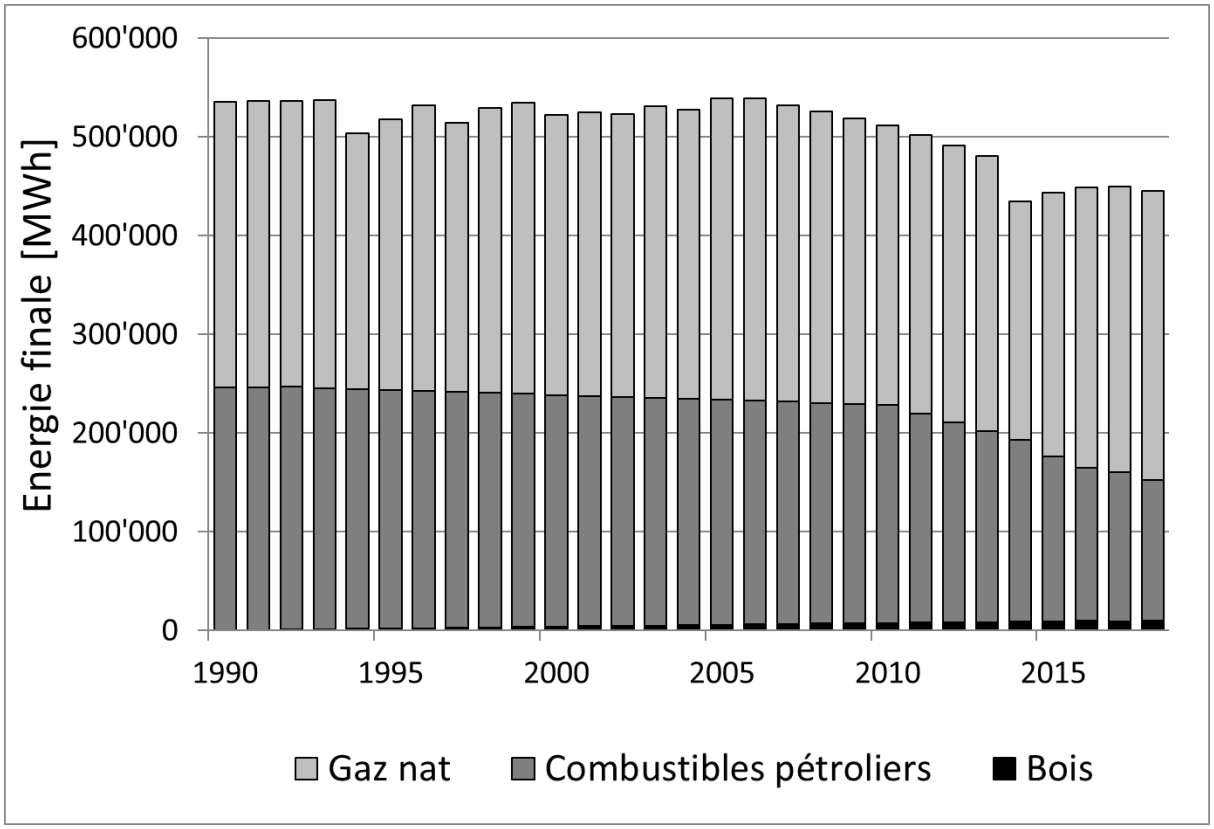

6. Solaire photovoltaïque en ville de Neuchâtel

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des installations solaires se trouvant sur le territoire de la ville permet de couvrir les besoins annuels d'environ 1'800 familles neuchâteloises, ce qui représente à peu près 16% des ménages établis sur la commune.

Plus de 6'065 kW_c de puissance solaire photovoltaïque ont été installés dans la commune de Neuchâtel, soit 527 kW_c de plus que l'année précédente. Le fonds solaire communal et ensuite le fonds pour l'énergie, le premier existant depuis fin 2012 et remplacé par le deuxième depuis 2016, ont largement contribué à cette évolution. Cependant, encore un long chemin reste à faire pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, voir la stratégie énergétique 2035 de la Ville. Les installations de grandes tailles sont presque exclusivement au crédit de Viteos.

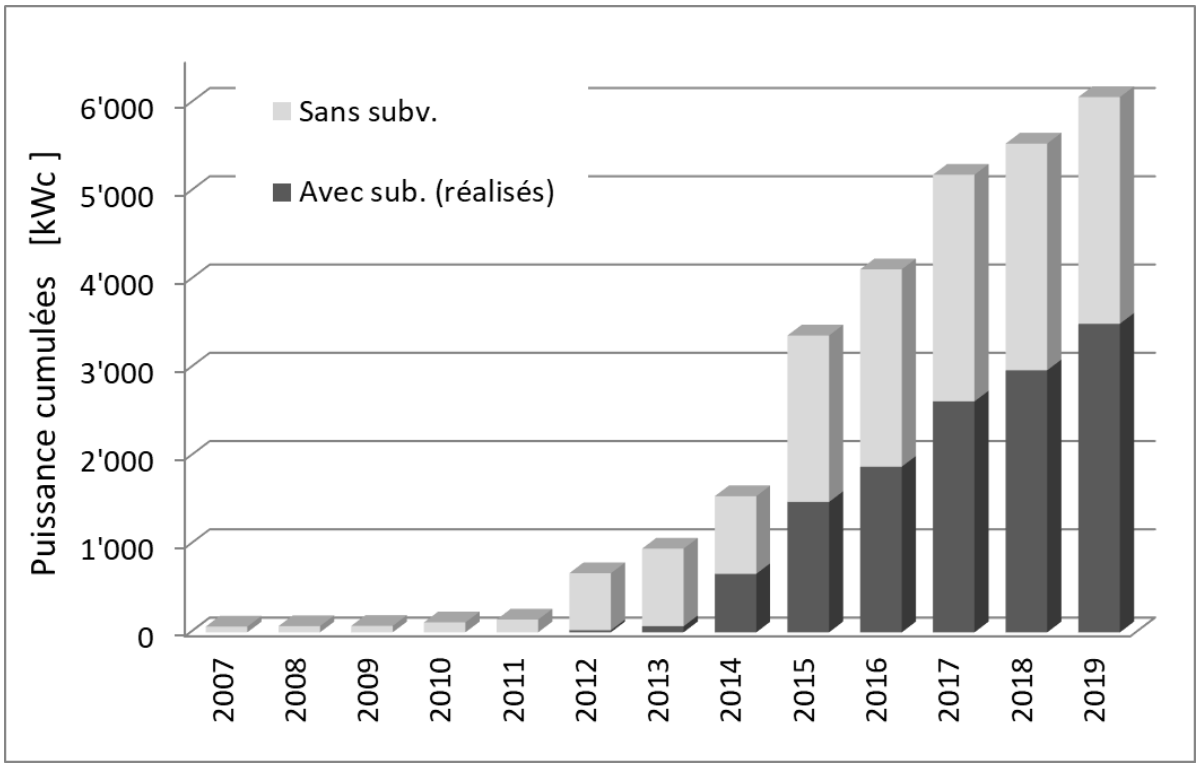

7. Convention d'objectifs universelle

En 2018, la Ville de Neuchâtel a mandaté Viteos afin de réaliser une Convention d'Objectifs Universelle (COU). En effet, selon la loi fédérale LEne (art. 9 et 11a) ainsi que la loi cantonale LCEn (art. 49) et RELCEn (art. 43 à 46a), la Ville doit réaliser une COU pour ses sites considérés comme gros consommateurs d'énergie. Un expert a visité la piscine, la STEP, la station de pompage de Champ-Bougin, le réservoir des Valangines, la Maladière et le Centre Électronique de Gestion (CEG). En 2019, les sites grands consommateurs de la Ville ont été audités afin de suivre la COU et les objectifs d'économie d'énergie que nous avons fixés. Le délégué à l'énergie a suivi les audits. La COU engage la Ville vis-à-vis de la Confédération à mettre en œuvre, sur une période de 10 ans, des réglages et/ou des investissements qui nous permettrons d'économiser de l'énergie et, ainsi, d'obtenir un retour sur l'investissement après une période de maximum 4 ans pour la partie procédés et 8 ans pour la partie bâtiments. Il s'agit donc d'investissements rentables à court terme, les travaux sont engagés.

8. Réalisations en lien avec l'énergie

S'agissant d'une thématique transversale, l'ensemble de l'Administration contribue à des objectifs de réduction de la consommation énergétique et la priorisation de sources renouvelables ; ses membres peuvent toujours solliciter le délégué à l'énergie qui travaille de manière transversale.

Caves

(entité de gestion n° 122.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	728'864.33	749'800.00	+ 20'935.67
Revenus	729'273.93	737'100.00	- 7’826.07
Excédent	409.60	12'700.00	+ 13’109.60

L’exercice se solde par un léger bénéfice comptable de 409.60 francs.

Stocks :

Revenus :

Les stocks sont stables, conformément à ce qui avait été prévu au budget. Ils passent de 784'000 francs en fin 2018 à 787'000 francs en fin 2019.

Ventes :

- Vente en vrac élevée (+337% par rapport à 2018). Ceci est dû aux ventes de vin en vrac en janvier 2019 pour des vins du millésimes 2018 additionnées des ventes de vin en vrac en décembre 2019 pour les vins du millésime 2019, ainsi que les ventes de raisin au vendange 2019.
- Vente en bouteille en augmentation (+9,7%).
- Vente en raisin en augmentation (+109%).

Les ventes se répartissent ainsi :

- Vente en vrac à d’autres encavages pour 147’549 francs (33’968 francs en 2018).
- Vente de raisin aux vendanges pour 74’575 francs (35’541 francs en 2018).
- Vente en bouteille et visite avec dégustation pour 504’150 francs (430’346 francs en 2018), dont 91'781 francs de ventes au « comptant » « départ cave ».

Charges :

Les charges sont moins élevées dans les comptes qu’au budget, malgré des achats imprévus (cartons, verres). La charge salariale est en diminution car une seul EPT supplémentaire a été engagé pour les vendanges 2019. Cette situation a engendré des heures supplémentaires pour le personnel fixe pendant cette période, ce qui compense partiellement l’économie en charges de personnel.

Rendements :

La vendange 2019 a été exceptionnelle en termes de qualité pour tous les cépages. Plusieurs facteurs expliquent ces bons rendements. D'une part, une floraison favorable à mi-juin avec des réserves d’eau suffisantes dans le sol, malgré un été marqué à nouveau par la sécheresse. Ces conditions météorologiques ont contribué à une qualité des raisins exceptionnelle et une quantité au-dessus de la moyenne décennale.

2. Organigramme

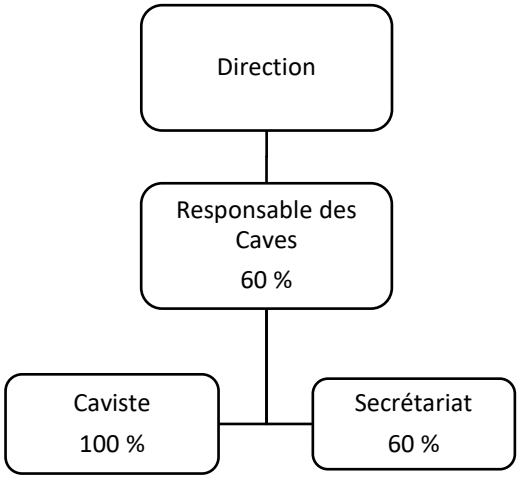

3. Evolution du personnel

Aucun changement en 2019, l'équipe en place fonctionne de manière optimale.

4. Tâcheronnage

Cette 4ème année de collaboration s'est bien déroulée. Les vignes de Serrières et Hauterive sont cultivées selon les règles de la biodiversité. Les traitements antiparasitaires sont très proches de ceux de la culture biologique.

Les vignes de Colombier et Auvernier sont déjà cultivées de manière biologique et ceci sans facturation de surcoût de la part du vigneron-tâcheron. Malgré une baisse de rendement à la vigne d'environ 30% sur cépage Pinot Noir. Aucune différence n'est en revanche constatée pour le cépage Chardonnay.

Les coûts totaux du tâcheronnage sont légèrement plus élevés que prévus dans l'offre intiale de 2015. Ceci est dû notamment à une récolte plus importante sur l'ensemble des cépages.

Le coût de la culture de la vigne est de 3.29/kg de raisin récolté pour 2019 (79'784 kg), l'offre de base en 2015 étant de 3.69/kg (68'000 kg). Les coûts de la culture en production intégrée option biodiversité restent donc bien maîtrisés.

La période de végétation s'est relativement bien déroulée, la seule maladie dont la pression a été très forte cette année est l'oïdïum. Les vendanges ont débuté le 24 septembre pour se terminer le 13 octobre 2019 en respectant la pleine maturité de chaque cépage.

5. Domaine viticole

Le domaine viticole de la Ville représente une surface totale de 13,2 ha dont 11,3 ha pour les Caves de la Ville.

S'agissant de notre propre production, la récolte 2019 se présente de la manière suivante :

Blanc (Neuchâtel)	12'103 kg sur 14'458 m^2, soit 0.900 kg/m^2 19.8 % Brix, soit 82 degrés Oe
Blanc (Champréveyres)	13'698 kg sur 14'151 m^2, soit 0.900 kg/m^2 20.2 % Brix soit 83.9 degrés Oe
Pinot Noir (Neuchâtel)	22'440 kg sur 29'107 m^2, soit 0.771 kg/m^2 24.0 % Brix, soit 101 degrés Oe
Pinot Noir (Colombier)	16'417 kg sur 32'174 m^2, soit 0.510 kg/m^2 24.2 % Brix, soit 102 degrés Oe
Pinot gris	4'326 kg sur 5'518 m^2, soit 0.784 kg/m^2 24.2 % Brix, soit 102 degrés Oe
Chardonnay	3'631 kg sur 4'652 m^2, soit 0.781 kg/m^2 22.8 % Brix, soit 100.1 degrés Oe
Gamaret	1'181 kg sur 1'676 m^2, soit 0.705 kg/m^2 24.0 % Brix, soit 101 degrés Oe
Garanoir	2'290 kg sur 3'391 m^2, soit 0.675 kg/m^2 23.8 % Brix, soit 100.1 degrés Oe
Gewürztraminer	1'721 kg sur 3'761 m^2, soit 0.458 kg/m^2 23.6 % Brix, soit 99 degrés Oe
Mara	830 kg sur 1877 m^2, soit 0.442 kg/m^2 26.0 % Brix, soit 110 degrés Oe
Galotta	1'146 kg sur 1'873 m^2, soit 0.640 kg/m^2 24.0 % Brix, soit 103 degrés Oe

Au niveau des rendements, 2019 a été une très bonne année pour la majorité des cépages : Pinot noir (79%), Gamaret (88%), Garanoir (81%), Gewürztraminer (57%), Mara (55%), Galotta (77%), Chasselas (100%), Pinot gris (98%) et Chardonnay (97%).

Les pourcentages sont calculés sur le quota maximum autorisé par cépage.

Les prix de la vendange au kilo sont fixés selon un barème progressif ou dégressif, en fonction de la moyenne du % Brix de la vendange 2019. Le prix de base du kilo est de :

	Fr. / kg 2019	**Fr. / kg 2018**
Vendange blanche	3.40	3.40
Vendange rouge	5.20	5.20

En fonction des résultats obtenus, les montants suivants ont été atteints :

	Fr. / kg 2019	Fr. / kg 2018
Chasselas	3.77	3.40
Pinot Noir	5.46	5.25
Pinot Gris	5.56	5.88
Chardonnay	5.15	4.63
Gamaret	5.46	5.36
Garanoir	5.36	5.25
Gewürztraminer	5.25	5.04
Mara	5.98	5.20
Galotta	5.46	5.25

A noter que 1’765 kg de Chardonnay, 1’721 kg de Gewürztraminer, 3’064 kg de Chasselas, 7'625 kg de Pinot Noir et 1'195 kg de Pinot Gris ont été vendus en raisin à la vendange.

Les quantités encavées, en litres de moût, sont les suivantes au 31 octobre 2019 :

	2019	**2018**
Blanc	17’052 litres	16'567 litres
Pinot Noir	16’232 litres	11'175 litres
Œil-de-Perdrix	8’824 litres	13'940 litres
Perdrix Blanche	500 litres	1'050 litres
Pinot gris	2’348 litres	3'060 litres
Chardonnay	1’400 litres	1'448 litres
Gamaret / Garanoir	2’600 litres	3'120 litres
Mara	622 litres	768 litres
Galotta	859 litres	1'078 litres
TOTAL	**50’437 litres**	**52'206 litres**

6. Stocks

Le volume de vin encavé au 31 octobre diminue légèrement, ceci est dû à la vente de raisin aux vendanges et à la variabilité de la récolte de l’année.

Les anciens millésimes (2013, 2015, 2016), qui étaient en bouteilles, sont actuellement en cuve dans l’attente d’une vente en vrac ou pour l’assemblage millésime aux vendanges futures. A fin 2019, la valeur comptable du stock des Caves de la Ville est de 787’000 francs, en légère augmentation par rapport à 2018 (+3000 francs). Evénements marquants

7. Evénements marquants

Les Caves de la Ville ont participé en 2019 aux manifestations suivantes :

- Présentation du Non-Filtré, le 16 janvier, au Péristyle de l’Hôtel de Ville de Neuchâtel
- Présentation du Non-Filtré, le 17 janvier, aux Anciens Abattoirs de la Chaux-de-Fonds

- Ouverture de la Cave chaque deuxième samedi du mois
- Présentation de nos vins lors du souper confectionné par les apprentis cuisiniers à leurs patrons et autres représentants de la restauration au CPLN
- Participation au Marché à la rue du Seyon d'avril à octobre, une fois par mois, le samedi
- Troisième participation en tant que Partenaire officiel vin à Festi'Neuch.
- Portes ouvertes en mai et en décembre
- Présentation de l'Œil-de-Perdrix, le 19 juin, devant l'Hôtel de Ville de Neuchâtel
- Participation aux Instants Gourmands de Besançon du 29 août au 1er septembre avec un grand succès à la clef pour les vins de la Ville de Neuchâtel
- Participation à Newport Expo du 25 octobre au 3 novembre
- Présentation du Pinot noir, le 20 novembre, au Péristyle de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel.

Les Amis des Caves viennent en soutien pour assumer ces événements importants pour la vente et la promotion de nos produits.

En 2019, 56 accueils en cave (visite, apéro, dégustation) ont été organisé pour 1017 personnes.

8. Eléments de réflexions

Le renouvellement du vignoble devrait reprendre à raison de 5% de la surface/an dès 2020.

Les locaux des caves sont en mauvais état. D'importants travaux de rénovations devront être entrepris. En 2019 la rénovation des toilettes « clients » a été effectuée.

Les réflexions sur l'avenir des Caves de la Ville sont en cours, notamment en lien avec les travaux de la fusion de commune.

Service des domaines

(entité de gestion n° 123.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'790'507.60	1'944'600.00	-154'092.40
Produits	-1'928'936.28	-1'678'900.00	-250'036.28
Excédent	-138'428.68	265'700.00	-404'128.68

L'amélioration des recettes est principalement le résultat de la vente d'une propriété privée communale au-dessus de sa valeur au bilan (Pertuis-du-Sault 41, 167'000 francs). Les charges sont également en baisse, près de 50'000 francs d'intérêts et de charges financières théoriques en moins, (réévaluation du PF et du PA), moins de prestations de services.

2. Organigramme

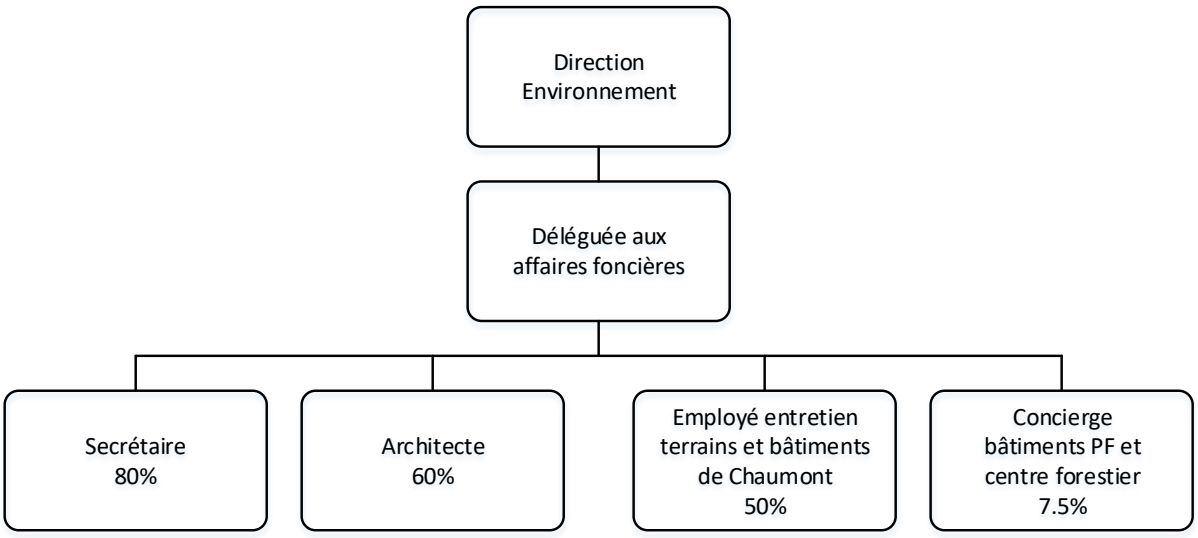

3. Évolution du personnel

La cheffe du Service des domaines et déléguée aux affaires foncières dirige le service composé d'un architecte (60%) en charge notamment de l'entretien courant et lourd du patrimoine domanial, des projets investissements, d'une secrétaire à 90% jusqu'au 30 juin 2019 et à 80% dès le 1er juillet 2019, d'un collaborateur à 50% pour l'entretien des terrains et des immeubles locatifs à Chaumont et d'un couple de concierge au centre forestier à 7.5% jusqu'au 31 mars 2019 remplacés par un concierge de la VDN dès le 1er avril 2019.

4. Enjeux et évolution du Service

L'année 2019 aura permis au Service des domaines de concrétiser d'importants dossiers, conformément à ses missions, dont les plus significatifs sont :

- l'assainissement des anciens bâtiments du SCAN au port du Nid du Crô pour le SCS (montant des travaux 250'000 francs) avec une centrale solaire Viteos en toiture,

- l'assainissement du centre forestier du Marais Rouge aux Ponts-de-Martel (montant des travaux 180'000 francs),

- l'avant-projet de l'assainissement des bâtiments de la voirie et des parcs et promenades aux Tunnels 7 et 49 ; le projet est désormais suspendu et reporté à 2021 après la fusion des communes, seul le niveau -1 sera réorganisé pour optimiser les conditions de travail des collaborateurs des deux services,

- la préparation de la réponse au postulat intitulé « une agriculture biologique, de proximité et durable pour les domaines de la Ville », en coordination avec le Canton. La direction et le service ont rencontré tous les locataires-exploitants de parcelles agricoles appartenant à la Ville dans le but de répondre au postulat à la fin du 1er semestre 2020. Le rapport sera établi en collaboration avec la chargée de projet de la Direction.

Le Service a également organisé le transfert de la gestion des parkings privés communaux au 1er janvier 2020, soit 16 parkings, et de deux immeubles locatifs sis chemin de Pertuis-du-Sault 45 à Neuchâtel et Tour 23 à Chaumont, à la gérance du SBAT, pour gagner en efficience. Avec le Service financier, les budget 2020 des deux entités 123 et 119 ont été adaptés en conséquence. Les recettes transférées s'élèvent à plus de 200'000 francs, soit 90'000 francs pour les parkings et 110'000 francs pour les locatifs. Les comptes liés aux consommations des deux entités (eau, gaz, électricité), les comptes liés aux assurances, etc. ont également été adaptés, soit 20'000 francs transférés à la gérance pour les charges et 30'000 francs pour l'entretien courant (comptes de résultats).
Dans l'autre sens, la gestion des jardins des Troncs a été transférée de la gérance aux domaines (recettes d'environ 3'000 francs) pour que tous les jardins communaux soient gérés par le même service.

A fin 2020, les recettes du service seront donc diminuées de 200'000 francs et les charges de 50'000 francs

Pour rappel, les principales missions du Service des domaines sont :

- mettre en œuvre une politique et une stratégie foncières actives,
- soutenir le Conseil communal en matière de politique foncière et, à ce titre, garantir la coordination des procédures *ad hoc* avec le Service des communes et le Conseil d'État,
- assurer la transversalité entre les directions,
- participer aux négociations préparatoires liées à toutes les opérations immobilières de la Ville, en vue de leur conclusion contractuelle, gérer des locations (terrains, locatifs, exploitations agricoles, places de parc, dépôts et jardins communaux), gérer les domaines privés communaux et établir des conventions de précarité sur domaine public communal. Pour information ou rappel, les conventions de précarité sont établies à la suite d'une charge fixée par le Conseil communal dans une sanction de permis de construire pour les éléments de construction, qui sont érigés à l'intérieur d'un alignement communal (« gabarit routier »). Par cette convention, le propriétaire s'engage à renoncer, en cas d'expropriation, à réclamer la plus-value résultant des travaux ; (…) (al.1er). La convention de précarité fait l'objet d'une mention au registre foncier (al. 2).

4.1. Domaines

En 2019, près de 327'720 francs ont été investi pour assurer l'entretien des domaines agricoles et des locatifs (à relever que 37'000 francs ont été remboursés par l'ECAP suite aux sinistres des trois cheminées du centre forestier aux Ponts-de-Martel (sinistre tempête) et de Noyers 57 (dégâts d'eau).

Près de 61'455 francs ont été nécessaires pour l'entretien des terrains (dont 30'000 francs pour la réfection d'un mur de vignes écroulé aux Noyers).

4.2. Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)

La mise à jour des valeurs d'assurances à neuf des bâtiments du patrimoine domanial (PF) se poursuit, dès qu'un investissement important est consenti.

4.3. Parkings privés communaux

Le service gère 21 parkings privés au bénéfice d'arrêtés de circulation routière (ACR). Au 31 décembre 2019 le parking du Mail 57-59 a été supprimé au profit d'aménagements sécurisés de qualité devant la structure d'accueil parascolaire. Au 31 décembre 2019, 16 parkings ont été transférés à la gérance du SBAT pour gagner en efficience et les jardins potagers gérés par la gérance ont été repris par les domaines.

4.4. Appui au Service des bâtiments (SBAT)

Pour pallier à la situation exceptionnelle de divers postes vacants au SBAT, le Service des domaines a repris certains dossiers, tels que:

- l'assainissement des ex bâtiments du SCAN au port du Nid du Crô,
- l'assainissement et la réorganisation des bâtiments des Services de la Voirie et des Parcs et promenades aux Tunnels
- l'assainissement du centre forestier au Marais Rouge des Ponts-de-Martel,
- appui aux affaires courantes (cimetière, changement d'affectation du bâtiment Guillaume-Farel 13, etc.).

4.5. Conversion des domaines à l'agriculture biologique

Le Service des domaines participe activement aux travaux de la Commission spéciale du Conseil général "Domaines agricoles et viticoles bio" en assurant le lien, en tant que bailleur, avec les agriculteurs exploitants les parcelles de la Ville.

2019 a permis d'engager la rencontre de chacun des locataires agricoles (domaines entiers et parcelles seules) avec la Direction, en vue de répondre au postulat 181 (17-503) intitulé « une agriculture biologique, de proximité et durable pour les domaines de la Ville ».

5. Transactions immobilières

5.1. Acquisitions au PF

Néant.

5.2. Acquisitions au PA

Décision DFS du 24.11.2016, prorogée le 01.02.2019. Cadastre de Neuchâtel, 5/19 Rue Vieux-Châtel 1, acquisition par VDN de Mme Rosset de 140 m^2, à 25 francs le m^2, à détacher du bien-fonds 6036 pour les verser au DP 309 Com et former le nouveau bien-fonds 17'463 et DP 767 Com. Acte du 19.02.2019.

Sanction du CE du 12.06.2019. Cadastre de Neuchâtel, 7/37 Ch. des Mulets 7, acquisition par VDN de MM Rocha, De Sousa Rocha et Bernardes Da Rocha de respectivement :
- 37 m^2 à détacher du bien-fonds 5515 du cadastre de Neuchâtel pour la verser au domaine public communal DP 278 Com et former le nouveau DP 824 Com et le nouveau bien-fonds 17'787 du cadastre de Neuchâtel,
- 34 m^2 à détacher du bien-fonds 1432 du cadastre de La Coudre pour la verser au domaine public communal et former le nouveau DP 825 Com et le nouveau bien-fonds 3150 du cadastre de La Coudre,
- 1 m^2 à détacher des bien-fonds 1433 du cadastre de La Coudre pour la verser au domaine public communal et former le nouveau DP 825 Com et le nouveau bien-fonds 3151 du cadastre de La Coudre. Acte du 27.08.2019.

Sanction du CE du 12.06.2019. Cadastre de Neuchâtel, 2/52 Draizes-Bourgogne, Acquisition par VDN d'Alfred Müller SA de respectivement 330, 5 et 555 m^2 à détacher des biens-fonds 8603, 8982 et 17'624 du cadastre de Neuchâtel, pour les verser au domaine public communal DP 726 Com et DP 813 Com et former le nouveau DP 820 Com et les nouveaux biens-fonds 17'729, 17'731 et 17'730 du cadastre de Neuchâtel. Acte du 05.09.2019.

Sanction du CE du 13.11.2019. Cadastre de Neuchâtel, 2/52 Draizes-Bourgogne, Acquisition par VDN d'une surface de 13 m^2 à détacher du bien-fonds 10'995 du cadastre de Neuchâtel, propriété de Mme et M. Perrin, pour la verser au domaine public communal DP 820 Com et former le nouveau DP 826 Com et le nouveau bien-fonds 17'809 du cadastre de Neuchâtel. Acte du 29.11.2019.

Sanction du CE du 13.11.2019. Cadastre de Neuchâtel, 2/52 Draizes-Bourgogne, Acquisition par VDN d'une surface de 9 m^2 à détacher du bien-fonds 12'614 du cadastre de Neuchâtel, propriété du Dispensaire de Neuchâtel pour la verser au domaine public communal DP 820 Com et former le nouveau DP 826 Com et le nouveau bien-fonds 17'810 du cadastre de Neuchâtel. Acte du 17.12.2019.

5.3. Cessions du PA

Arrêté du CE du 05.06.2019. Cadastre de Neuchâtel, 3/61 Ch. des Grillons 23, division cadastrale du domaine public communal, vente immobilière. Cession d'une surface de 32 m^2 détachée du DP 568 Com, au prix de 25 francs le m^2, pour être versée au bien-fonds 8556, propriété de Mme Gambarini, pour former le nouveau DP 823 Com et le nouveau bien-fonds 17'786. Acte du 26.09.2019.

5.4. Cessions du PF

Arrêté du CE du 06.03.2019. Cadastre de Neuchâtel, 8/37 Pertuis-du-Sault 41, division cadastrale du bien-fonds 1123 et cession du bien-fonds divisé 17'738, d'une surface de 5'770 m^2, à M. Tatasciore, pour 280'000 francs. Acte du 21.03.2019.

Arrêté du CE du 10.09.2018. Cadastre de Neuchâtel, 8/17 Chaumont, modification et prolongation du droit de superficie distinct et permanent au 1er degré DDP 14'2437, immatriculé sur le bien-fonds 12'418 du cadastre de Neuchâtel, en faveur de M. Addor, à

compter de son échéance, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 04.10.2055. Acte du 17.06.2019.

Arrêté du CE du 21.08.2019. Cadastre de Neuchâtel, 8/17 Chaumont, modification et prolongation du droit de superficie distinct et permanent au 1er degré DDP 13'047 (suppression d'un des deux courts de tennis), immatriculé sur le bien-fonds 15'722 du cadastre de Neuchâtel, en faveur du Tennis-Club de Chaumont , à compter du 19.12.2019, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31.12.2049. Acte du 18.12.2019.

5.5. Transfert du domaine public communal au domaine privé communal

Néant.

5.6. Transfert du domaine privé communal au domaine public communal

Néant.

5.7. Conventions diverses – Constitution de servitudes et de charges foncières

Sanction du CE du 06.03.2019 : Cadastre de Neuchâtel, constitution de servitudes de passage sur les biens-fonds 9463, 9467 et 11'340 du cadastre de Neuchâtel, propriété de la Ville de Neuchâtel, en faveur des biens-fonds 14'450 et 14'451 du même cadastre, propriété des chemins de fer fédéraux suisses (CFF), avec indemnité unique de 3'000 francs. (sorties de secours des parois anti-bruit). Acte du 12.04.2019.

Sanction du CE du 08.04.2019 : Cadastre de Neuchâtel, constitution de servitudes d'empiétement pour balcons et terrasses sur le bien-fonds 11232 du cadastre de Neuchâtel, propriété de la Ville de Neuchâtel, en faveur du bien-fonds 7902 du même cadastre, copropriété de Firestone, gratuit. Acte du 03.07.2019.

Sanction du CE du 12.06.2019 : Cadastre de Neuchâtel, constitution d'une servitude de passage sur le bien-fonds 17'476 du cadastre de Neuchâtel, propriété de la Ville de Neuchâtel, en faveur du bien-fonds 17'475 du même cadastre, propriété des chemins de fer fédéraux suisses (CFF), avec indemnité unique de 1'000 francs. (sorties de secours des parois anti-bruit). Acte du 09.07.2019.

Arrêté du CE du 05.06.2019. Cadastre de Neuchâtel, 3/61 Ch. des Grillons 23, constitution d'une servitude pour canal égout et regards. Acte du 26.09.2019.

Arrêté du CC du 16.10.2019. Cadastre de Neuchâtel, 3/60 Rue du Verger-Rond, le bien-fonds 12'371, propriété privée communale, est grevé d'une servitude gratuite pour câbles électriques, au profit de Viteos SA, de manière à alimenter en électricité le bien-fonds 17'704, propriété de M. Kasapi. Tous les frais inhérents à l'entretien de la servitude et à l'entretien du réseau de câbles incombent à Viteos SA. Acte du 13.11.2019.

Arrêté du CC du 11.11.2019. Cadastre de La Coudre, 7/34 Rue des Berthoudes 5, le bien-fonds 2007, propriété privée communale, est grevé d'une servitude de limite fictive de gabarits et d'une servitude de construction à franc bord, au profit du bien-fonds 2006, propriété de Mme et M. Guyaz. Acte du 16.12.2019.

5.8. Conventions découlant de l'application du Règlement d'urbanisme, avec inscription de mention au Registre foncier

43 nouvelles conventions de précarité ont été établies pour des éléments de construction et des aménagements frappés d'alignement et 30 conventions ont été finalisées en 2019.

5.9. Mises à ban et arrêtés concernant la circulation routière ACR

Le service établi également les ACR pour les autres directions (Mobilité, Éducation, Infrastructures, Urbanisme, Culture, etc.). En 2019, 8 arrêtés de circulation routière ont été approuvés et 2 mises à ban publiées. Depuis quelques années, les nouvelles mises à ban sont à durée indéterminée (sauf pour les chantiers).

6. Crédits supplémentaires du compte de résultats

En 2019, un crédit supplémentaire de 50'000 francs a été sollicité par le Service des domaines pour l'assainissement de l'ancienne maison des Vignerons aux Noyers 57, par arrêté du Conseil communal du 6 mars 2019. Les travaux consistent à la mise aux normes électriques (tableaux d'alimentation), sécurité (serrurerie, garde-corps aux fenêtres, etc.), à la modification des espaces de jour avec réfection des sols, abattage de murs, réfection de la cuisine, à la pose d'équipement avec raccordements (lave-linge, sèche-linge, cuisinière, frigo, lave-vaisselle), à la réparation des sanitaires, au rafraîchissement des peintures intérieures et à la pose de nouveaux volets.

7. Crédits d'engagement

7.1. Assainissement des ex-bâtiments du SCAN au Nid du Crô

Le 29 octobre 2018, un crédit de 680'000 francs a été accordé au Conseil communal pour acquérir le droit de superficie DDP 16'101 sis sur le bien-fonds 16'100 du cadastre de Neuchâtel, soit l'acquisition des ex bâtiments du SCAN, sans rente superficiaire au profit de l'Etat de Neuchâtel. Un prélèvement de 70 % au fonds d'agglomération et de valorisation urbaine a été effectué. La dépense nette pour l'acquisition du bâtiment est amortie à raison de 2.5% l'an, à charge de la Section de la sécurité.

Un crédit de 250'000 francs a été accordé au Conseil communal pour les travaux d'assainissement de la toiture et du bâtiment. Ce montant est amorti à raison de 3.5% l'an, à charge de la Section de la sécurité. Le Service des domaines a assuré la direction des travaux et une centrale solaire a été aménagée par et aux frais de Viteos. Les employés du SCS ont emménagé dans les nouveaux locaux à la fin 2019 (logistique, plongeurs, garde port, administration, etc.).

L'Etat a accordé à la Ville de Neuchâtel une concession pour assurer le maintien des 5 pontons d'utilités publiques, moyennant le paiement d'une taxe annuelle totale de 60 francs. Le ponton en ouest sera réservé au SCAN pour les expertises ainsi que pour l'amarrage de ses bateaux, lesquels seront mis gratuitement à disposition du SCS. Le réaménagement du port du Nid du Crô est piloté, pour le SCS, par les domaines (demande de permis de construire, ponton supplémentaire, soumissions, travaux, etc.).

7.2. Centre forestier des Ponts-de-Martel

Après 10 ans d'existence, d'importants travaux ont dû être réalisés pour le renfort de la structure du toit, pour supprimer les infiltrations d'eau dans le bâtiment ainsi que pour diverses mises aux normes (OIBT, local stockage des copeaux, sécurité, etc.).

Il s'agit de travaux relatifs au renforcement et à la protection de la toiture dans la zone juste au-dessus du silo à copeaux, mais également de la vidange et du remplissage du local à copeaux, de la reprise du bord de la toiture, de la réparation et du renforcement du plafond/caisson en bois très endommagé par le doublement de la surface avec une tôle métallique profilée permettant de protéger le plafond y compris collages spéciaux, du remplacement de la porte du local de stockage des copeaux, de l'amélioration des aérations des locaux de stockages des huiles et du mazout, de remédier aux infiltrations d'eau lors de pluie/vent en façade Ouest par le ré-étanchement de toute la surface et la mise en place d'un voile à l'arrière du bardage bois, du remplacement des tablettes et de l'étanchement des cadres de fenêtres, d'améliorer la reprise des eaux et de la neige de la toiture côté Nord au-dessus des portes, d'améliorer/assainir les portes coulissantes en bois côté sud.

Le crédit total de l'assainissement de la toiture et de l'enveloppe s'est monté à 190'000 francs hors honoraires des ingénieurs civils nécessaires à la préparation du dossier, pris en charge par le Service des domaines (34397.00 conseillers externe – experts). Les coûts finaux vont s'élever, selon projection domaines, à 165'000 francs, les travaux n'étant pas encore terminés. Les économies projetées sont dues à la non interruption de la centrale de chauffe malgré les travaux.

8. Tableaux récapitulatifs

8.1. Synthèse financière des ventes

Cadastre	Objet	Valeur au bilan au 31.12.2017 en francs	Prix de vente en francs	Recettes/Pertes en francs
Neuchâtel	Pertuis-du-Sault 41	113'032.00	280'000.00	+167'000.00

9. Conclusion

Les résultats du Service des domaines sont positifs, grâce en particulier à la recette de la vente d'un bien-fonds privé communal à un tiers, nettement au-dessus de sa valeur au bilan.

Les charges sont maîtrisées, en particulier les prestations de service.

L'entretien courant des locatifs correspond à la moitié des recettes locatives alors que l'entretien des bâtiments agricoles est légèrement supérieur aux recettes. Le patrimoine domanial rapporte relativement peu, étant donné que les fermages sont fixés par le Canton.

9.1. Loyers et coûts d'entretien

IMMEUBLES	LOYER LOCATIF	ENTRETIEN DES IMMEUBLES	CREDITS CADRES ANNUELS	TOTAL ENTRETIEN
Signal14 - Home bâlois	-	8'199.30		8'199.30
Gd-Hotel 26-28 Home La Chomette	52'848.00	7'410.75		7'410.75
Tour 23	41'952.00	12'341.40		12'341.40
Pertuis-du-Sault 45	45'351.60	8'576.00		8'576.00
Centre forestier				
chambres	6'766.65			
Pertuis-du-Sault 41	2'190.00	1'035.00		1'035.00
Noyer 57	28'560.00	63'140.69		63'140.69
Belmont 15	15'132.00	8'581.50		8'581.50
Champreveyres 7	22'308.00	416.00		416.00
		-		-
Chaumont 11 - Mi-Côte	4'416.00	13'059.95		13'059.95
Maujobia 4	19'998.00	686.10		686.10
	239'522.25	**123'446.69**	**-**	**123'446.69**

NOM DU DOMAINE	LOYER DOMAINES AGRICOLES	ENTRETIEN DOMAINES	CREDITS CADRES ANNUELS	TOTAL ENTRETIEN
Belmont 17	15'274.60	19'065.57		19'065.57
La Biche (redevances DDP)	2'393.00	-		-
La Grand-Vy	17'514.20	9'202.61		9'202.61
La Chaille (chalet)	972.00	-		-
Le Cernu (chalet)	2'220.00	1'733.00		1'733.00
Prépunel	2'400.00	342.90		342.90
Bois de l'Halle	5'700.00	1'159.80		1'159.80
La Rotte	13'952.60	1'238.55		1'238.55
La Petite Rotte	-	-		-
Pavillon Grand-Hôtel	600.00			
La Grande-Joux (travaux)	32'000.00	1'773.80		1'773.80
La Petite-Joux Domaine	3'502.00			-
La Petite-Joux Pinte	30'000.00	63'936.25		63'936.25
La Petite-Joux / CA 2018	35'088.00			
Marais Rouge 7	-	36'360.70		36'360.70
La Roche	13'532.00	698.95		698.95
La Cornée	15'309.30	57'372.58		57'372.58
Pré-Louiset	5'776.00	522.25		522.25
Jeanjaquet - Frênes 8	6'300.00	10'195.40		10'195.40
Retropomme	1'332.00	-		-
Non attribué		670.95		
	203'865.70	**204'273.31**	**-**	**204'273.31**
	443'387.95	327'720.00	-	327'720.00

Service des forêts

(entité de gestion n° 124.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	2'009'789.46	2'234'800.00	+225'010.54
Produits	1'073'027.16	1'444'300.00	-371'272.84
Excédent	936'762.30	790'500.00	-146'262.30

Le niveau des charges a été maintenu en-dessous de celui budgétisé. Notamment car plus de bois provenant des forêts de la Ville a été valorisé au Mail, évitant d'en acheter.

Les recettes espérées n'ont pas pu être atteintes, principalement en raison du décompte quadriennal des subventions fédérales (cf. point 6.3).

2. Organigramme

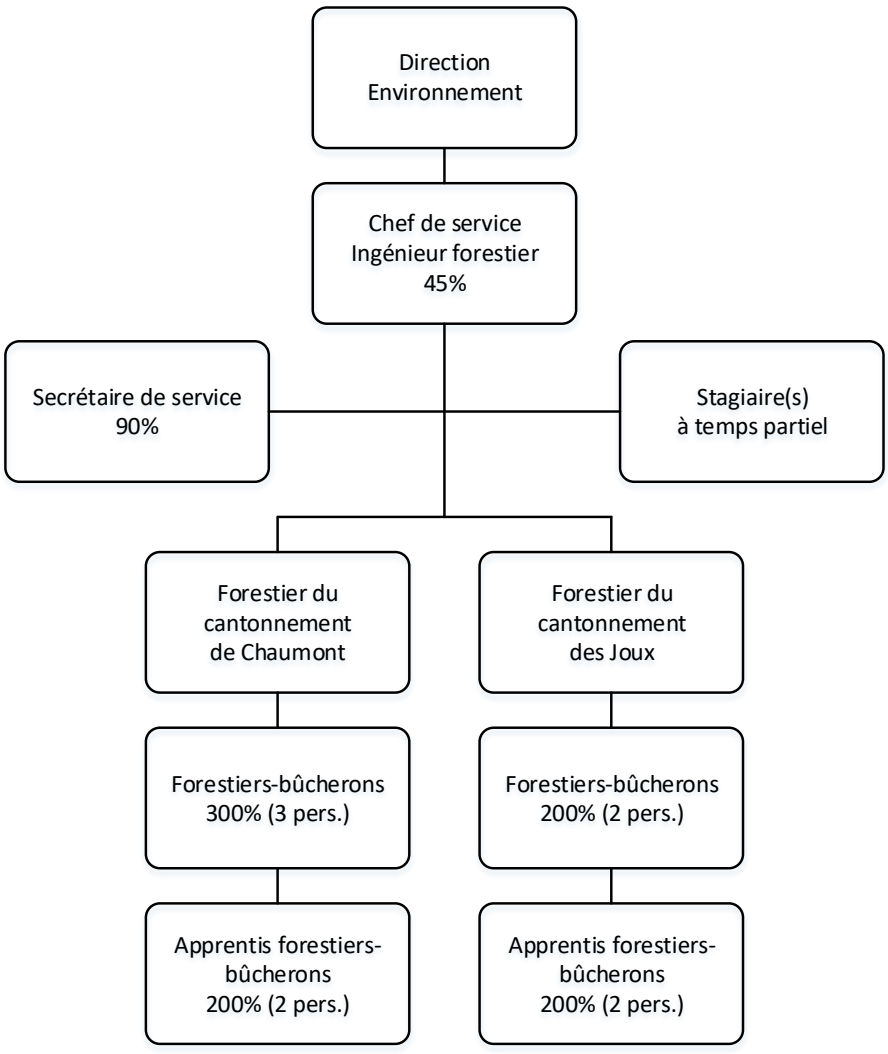

3. Évolution du personnel

Le Service des forêts compte 9 collaboratrices/teurs permanent(e)s occupant 8,35 postes ainsi que 4 apprentis forestiers-bûcherons. La secrétaire du service consacre 1/3 de son temps à des activités pour le compte de l'État qui en assume le financement.

Un apprenti a terminé avec succès sa formation de forestier-bûcheron et a été engagé comme forestier-bûcheron au sein de l'équipe de Chaumont. En effet, une place était vacante suite au départ d'un collaborateur engagé comme garde forestier par la commune de La Sagne. A la demande de son nouvel employeur nous l'avons libéré en 1 mois au lieu de 3. Dans l'intervalle, l'équipe forestière de Chaumont a été renforcée par des entreprises forestières privées.

Un contrat d'apprentissage a été dénoncé après 7 mois. Le jeune homme rencontrait des difficultés d'apprentissage importantes qui rendait son travail dangereux pour lui, ses collègues de travail et les tiers. Une jeune femme et deux jeunes hommes ont été engagés afin de repourvoir les places d'apprentissage de forestier-bûcheron vacantes. Le Service des forêts a également accueilli des stagiaires durant une semaine pour leur permettre de découvrir le métier de forestier-bûcheron et a choisi parmi eux les nouveaux apprentis.

Afin d'effectuer une partie des nombreux travaux de façonnage, débardage et soins à la jeune forêt, 6 entreprises forestières privées ont appuyé notre effectif. Pour des tâches particulières pour lesquelles le Service des forêts n'est pas équipé, il a été fait appel à deux entreprises pour le déchiquetage et quatre pour l'exploitation, le débardage et le transport de bois.

4. Climat de l'année 2019 et impact sur les forêts de la Ville

Ces dix dernières années, les périodes chaudes et sèches ont été fréquentes. Ce cumul d'années peu favorable à la forêt a affaibli les espèces d'arbres les moins adaptées à ces conditions météorologiques. Depuis l'été 2018, des dépérissements du hêtre, du sapin blanc et de l'épicéa principalement sont remarqués. Ces dépérissements ont été constatés durant toute l'année 2019. Les températures ont une nouvelle fois été élevées. Tous les mois ont été plus chauds que la moyenne, à l'exception du mois de mai.

Depuis l'automne 2019 les arbres semblent cependant mieux se porter. La pluviométrie importante sur l'année 2019 a certainement donné un peu de répit aux arbres. Seul le mois de septembre 2019 s'est montré nettement plus sec que la moyenne. L'année 2019 s'est également montrée favorable du côté du vent. Aucune tempête n'a renversé d'arbres de manière importante. C'est une bonne chose car ainsi les équipes forestières ont pu concentrer leur énergie sur la sécurisation des routes, des infrastructures sportives en forêt, de chemins et sentiers forestiers en abattant arbres secs et dépérissants.

Les coupes 2019 ont été réalisées dans la partie basse des forêts de Chaumont, soit à proximité de la ville. Ces interventions ont été précédées d'une communication importante. Ainsi, le 25 janvier, une conférence de presse conjointe des directions des Infrastructures et de l'Environnement s'est tenue sur le thème des arbres dangereux en ville et dans les forêts périurbaines. Les exemples concrets ont été les interventions dans la forêt du Plan et dans celle du Jardin botanique. Le 17 septembre, une conférence de presse de la Direction de l'Environnement présentait le bilan des chablis dans la forêt de Chaumont et les interventions planifiées au Chanet autour de la piste finlandaise et en-dessus du chemin de la Source.

Début novembre a eu lieu la 20ème plantation de chênes de l'action "un arbre pour chaque naissance". Ce fut l'occasion de faire la promotion de cette manifestation très appréciée et de planifier des sorties "souvenir" pour 2020.

Pour son travail en faveur du rajeunissement du chêne et pour l'entretien des chênaies de Chaumont, la Ville a reçu une distinction 2019 de l'association ProQuercus qui a pour mission la promotion du chêne en Suisse.

L'approvisionnement en copeaux de bois du chauffage à distance Mail-Maladière se passe bien. L'année chaude que nous avons vécue a fait que les livraisons sont plus faible de 3% que pour 2018. Cependant, se sont 8'611 m^3 de plaquettes qui ont été livrés, soit l'équivalent de 646'000 litres de mazout.

5. Aspects de sécurité – accidents et maladie

La sécurité au travail est un élément essentiel particulièrement pour le travail en forêt. Des efforts constants sont fournis afin d'adapter nos pratiques aux règles et aux connaissances nouvelles en matière de sécurité au travail et d'ergonomie. La caisse nationale d'assurance (SUVA) à laquelle les professionnels de la forêt sont obligatoirement affiliés, effectue régulièrement des visites d'inspection. Le Service des forêts a toujours passé ces inspections avec succès. De plus, le Service a participé à la phase pilote du programme Santé au travail.

Le nombre d'heures d'absence par collaborateur est en légère diminution en 2019. Ce chiffre couvre des accidents ou des maladies sans gravité, pour la plupart non-professionnels, et correspond à 77 heures d'absence par collaborateur en moyenne (en 2018 : 112 h./p.; en 2017 : 79 h./p.; en 2016 : 142 h./p.; en 2015 : 82 h./p.; en 2014 : 107 h./p.).

6. Économie et analyse financière

6.1 Rendement financier en 2019

Les dépenses sont restées en-dessous de celles budgétisées. Une économie importante a été faite sur les achats de bois-énergie pour le chauffage du Mail-Maladière. En prévision des récoltes d'arbres secs, l'achat de bois en provenance des forêts cantonales a été supprimé. En effet, l'Etat n'avait pas voulu signer le contrat d'approvisionnement proposé par la Ville. Les bois de mauvaise qualité provenant des arbres dépérissants ont pu être judicieusement et efficacement valorisés. Par ailleurs, le volume provenant des forêts cantonales ne sera plus nécessaire lorsque la fusion Neuchâtel-Ouest sera effective, les volumes de bois pouvant aisément être prélevés dans les propriétés forestières de la nouvelle commune. Les travaux de déchiquetage et de transport de bois pour le chauffage du Mail ont été plus faibles que planifiés (8'611 m^3 au lieu de 10'000 m^3).

Pour ce qui est des recettes, la qualité des bois exploités était moins bonne du fait que les exploitations se sont concentrées sur les arbres secs ou dépérissants. Par ailleurs, l'engorgement du marché avec des bois de qualité moyenne ou faible a fait chuter les prix. Pour la Ville, cet effet a été atténué grâce à la possibilité de valorisation des bois de mauvaise qualité dans le chauffage du Mail-Maladière.

Seconde explication à propos de la diminution des recettes, les subventions reçues. Arrivant à la fin d'un cycle de quatre ans, les subventions qui étaient versées automatiquement durant les trois dernières années l'ont été en 2019 sur la base des travaux réalisés. Pour cette période, il n'a pas été possible de réaliser tous les travaux envisagés. De ce fait, le dernier versement a été adapté en fonction des versements déjà obtenus et des travaux effectués.

RECETTES en Fr.			DEPENSES en Fr.				
Vente de bois	Divers et subventions	**TOTAL**	Exploitat.	Gestion, div. entr., amor. fonction soc.	**TOTAL**	Excédent	m^3 exploités
2019 788'064	285'070	**1'073'027**	944'730	1'065'060	**2'009'790**	-936'763	6'148
2018 829'661	720'049	**1'549'710**	822'934	1'166'717	**1'989'651**	-439'941	6'681
2017 597'579	478'191	**1'075'770**	705'964	1'144'273	**1'850'237**	-774'467	7'135
2016 479'652	548'795	**1'028'447**	573'453	1'228'413	**1'801'866**	-773'419	9'269
2015 680'081	552'474	**1'232'555**	705'855	1'405'754	**2'111'609**	-879'054	6'967
2014 676'042	552'063	**1'228'105**	982'633	1'648'824	**2'610'373**	-1'382'268	10'157
2013 626'894	607'311	**1'234'205**	634'233	1'997'224	**2'631'457**	-1'397'252	5'286

Tableau 1 : Comparaison des recettes et des dépenses des dernières années

6.2 Exploitation, entretien et fonctionnement

La planification des coupes s'est concentrée sur la sécurisation des forêts périurbaines. Les premiers chantiers de l'année se sont déroulés dans la forêt du Plan où des arbres rabattus étaient attaqués par la pourriture et la forêt au sud du Jardin botanique avec des arbres aux troncs creux ou attaqués par les champignons. Ensuite, l'entretien de la forêt s'est effectué dans la forêt sous le réservoir de Fontaine-André où des hêtres dépérissants et creux menaçaient de s'effondrer. Les forces des équipes forestières se sont ensuite portées sur les arbres secs et dépérissants de la Côte de Chaumont. Après la pause estivale, une intervention urgente a dû être effectuée autour de la piste finlandaise de Puits-Godet où des hêtres ont vu sécher leurs branches sommitales durant l'été. En effet, le bois devenant cassant pouvait tomber sur les utilisateurs de la piste.

Le Service des forêts s'est donc employé à gérer cette perturbation de la forêt provoquée par la chaleur et la sécheresse. Par ailleurs, il s'est également impliqué avec détermination à préparer les forêts du futur en rajeunissant, notamment le chêne, essence mieux adaptée aux sécheresses et à la chaleur.

DEPENSES en Fr.	Chaumont	Les Joux	TOTAL 2019	2018	2017
Fonctionnement service, gestion	85'292	96'887	**182'179**	178'437	195'508
Fonction sociale	105'370	10'961	**116'331**	112'122	102'665
Exploitations	650'289	294'441	**944'730**	822'934	705'964
Soins à la jeune forêt	90'610	36'734	**127'344**	155'057	154'874
Entretien desserte	18'837	32'949	**51'786**	63'180	85'744
Hangar, atelier	82'155	39'231	**121'386**	175'166	122'217
Matériel, outillage, véhicules	51'324	52'971	**104'295**	85'194	92'631
Loyers, tiers et divers	158'247	203'492	**361'739**	397'561	390'634
DEPENSES TOTALES 2019	**1'242'124**	**767'666**	**2'009'790**	1'989'651	1'850'237
Exploitations en sv	4'804	3'165	7'969	8'438	7'908
Produits en m^3	3'408	2'740	6'148	6'681	7'135
Frais d'exploit. Fr./m^3	190.80	107.45	153.65	123.20	98.95

Tableau 2 : Récapitulation des dépenses.

RECETTES en Fr.	Chaumont	Les Joux	TOTAL 2019	2018	2017
Vente de grumes	111'229	97'435	**208'664**	198'164	250'645
Bois d'industrie	33'559	0	**33'559**	20'389	28'450
Bois de feu et divers	469'142	76'699	**545'841**	611'109	318'484
Produits par la vente des bois	**613'930**	**174'134**	**788'064**	829'662	597'579
Récupérations et divers	12'126	39'163	**51'289**	54'577	9'042
Travaux pour tiers	13'281	16'075	**29'356**	34'792	72'192
Indemnités, subv. et FFR*)	97'830	106'488	**204'318**	630'679	396'957
RECETTES TOTALES 2019	**737'167**	**335'860**	**1'073'027**	1'549'710	1'075'770
Recette par m^3 exploité	216.30	122.55	***174.55***	*231.95*	*150.80*
CHARGES NETTES 2019	**504'957**	**431'806**	**936'763**	439'941	772'160
Recettes des ventes Fr./m^3	180.15	63.55	**128.20**	124.20	83.75
Recettes div. + subv. Fr./m^3	36.15	59.00	**46.35**	107.75	67.05

Tableau 3 : Récapitulation des recettes
*)FFR : Fonds forestier de réserve

6.3 Subventions

La gestion multifonctionnelle de la forêt permet d'atteindre simultanément de nombreux objectifs fort différents (production de bois, protection contre les dangers naturels, accueil du public, diversité biologique). Si la vente des bois apporte un revenu au propriétaire forestier, les trois autres groupes de prestations ne sont pas financés directement par leurs utilisateurs. Ces prestations sont pourtant utiles à tous. Afin d'encourager les propriétaires forestiers à effectuer les travaux d'entretien de la forêt indispensables, le Canton et la Confédération "achètent" des prestations aux propriétaires forestiers. En 2016, une nouvelle période de quatre ans a commencé concernant les aides financières aux propriétaires forestiers. Pour la période 2016-2019, les prestations faisant l'objet d'indemnités pour la Ville de Neuchâtel sont :

- L'entretien des forêts protectrices
- L'entretien et la construction de chemins
- Les soins à la jeune forêt
- L'entretien de secteurs riches en biodiversité
- L'entretien de pâturages boisés

Les versements du montant des subventions sont calculés sur la base d'un forfait les trois premières années. Ce forfait est défini en fonction des travaux annoncés sur la période. La quatrième et dernière année de la période, le versement se base sur les travaux effectivement réalisés. Cette manière de procéder explique que de 2016 à 2018, le montant des subventions obtenues est très proche pour chacune de ces années. En 2019, le montant des subventions reçues est considérablement plus faible car des travaux annoncés d'entretien et de construction de chemins et de pistes, de soins à la jeune forêt et d'entretien des garides n'ont pas pu être réalisés ou annoncés comme prévu.

Les indemnités "gestion forestière" sont versées par le Canton pour les prestations effectuées par les gardes et l'ingénieur forestier, qui sont des tâches cantonales. Par an, la subvention "gardes" se monte à 35'962 francs. Pour l'ingénieur forestier un forfait correspondant à 20% de son traitement est versé.

Indemnités et aides financières	2019	2018	2017	2016
• Gestion forestière (gardes et ingénieur forestier)	**56'565**	52'196	52'246	67'862
• Promotion du rôle protecteur de la forêt	**66'488**	53'267	53'267	53'267
• Établissement et entretien des infrastructures	**-4'836**	56'776	73'600	39'950
• Prévention et réparation des dégâts	**-**	12'665	-	29'618
• Soins à la jeune forêt	**13'280**	59'399	56'572	60'365
• Promotion de la diversité biologique	**12'068**	23'062	22'124	29'999
T O T A L	**143'565**	257'365	257'809	281'061

Tableau 4 : Indemnités et aides financières

6.4 Vente de bois et évolution des prix

Les dépérissements des arbres dus aux sécheresses cumulées depuis 10 ans affectent le marché des bois dans toute l'Europe. L'offre de bois de qualité moyenne ou faible est conséquente, ce qui engorge le marché pour ces produits. La Ville a été moins affectée car elle peut écouler une grande partie de ces produits actuellement très peu demandés dans la chaufferie du Mail-Maladière.

Pour les beaux bois, les prix obtenus sont comparables à ceux de 2018. Le chêne, peu sujet au dépérissement dû aux sécheresses, est toujours recherché et voit le prix de son bois se maintenir à des niveaux élevés.

En collaboration avec la scierie Burgat à Saint-Aubin, des billes de hêtres présentant les premiers signes de dépérissement mais qui semblaient saines ont été sciées pour avoir un résultat concret de la qualité des bois une fois sciés. Malheureusement ces planches sont tachées et cassantes, donc inutilisables. Les hêtres dépérissants sont ainsi impropres à une utilisation sous forme sciée.

Le prix des grumes résineuses est en baisse de CHF 11.- par m^3. Cette forte baisse s'explique par la vente de bois provenant de sapins secs et d'épicéas bostrychés qui n'ont pas pu être valorisés à meilleur compte. En fin d'année 2019, les stocks des scieries baissent et les récoltes de bois de moindre qualité diminuent. Si des tempêtes hivernales ne font pas tomber des bois en grande quantité, le marché va s'assainir progressivement jusqu'au printemps 2020.

CHF par m^3 ou stère	2019	2018	2017	2016	1981
Grumes résineuses en écorce	**59**	70	74	44	153
Sciages hêtres 4B	**62**	60	60	57	152.80
Emballages, qualité D	**40**	40	40	40	80
RR1 à port camion par stère*	**25**	25	25	25	75
CF, pâte hêtre, à port camion*	**35**	35	35	35	51
Bois de feu hêtre quartier	**85**	85	85	85	55
Bois de feu vendu au kWh	**0,059**	0,059	0,059	0,06	-
IPC (déc. 1982 : 100)	**159.4**	**159.1**	**158.0**	156.7	92.8

Tableau 5 : Les prix des bois entre 1981 et 2019
* petite quantité

La valeur du stock fin 2019 est plus faible de 17'880 francs qu'à la fin de l'année précédente. Cette légère diminution peut être qualifiée de normale car représentative des fluctuations importantes des stocks de bois-énergie à cette période de l'année. La valeur du stock est représentée à 86% par le bois-énergie dont plus de la moitié (en valeur toujours) se compose de la réserve nécessaire à l'approvisionnement sans interruption du chauffage du Mail-Maladière. Le reste est constitué de bois en bûches prêt à être livré et en phase de séchage. Les 14% restants de la valeur du stock sont composés de différents types de piquets et de bois scié.

Délégué à l'environnement

(entité de gestion n° 125.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	58'469.80	59'200.00	-709.20
Produits	0.00	0.00	0.00
Excédent	58'469.80	59'200.00	-709.20

Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

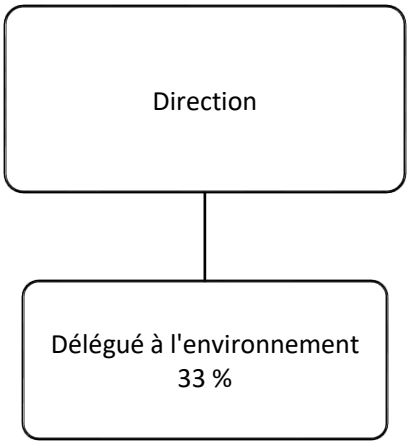

3. Commentaire général

Depuis 2018, la thématique de l'adaptation au changement climatique occupe largement l'attention politique. Dans le cadre de ces réflexions, la Confédération a lancé un appel à projets et va cofinancer celui de notre groupe Nature en Ville. Notre projet prévoit de mettre en place des mesures pour limiter les ilots de chaleur dans un quartier pilote à Neuchâtel. Il s'agit de celui de Serrières, étant donné que l'on pourra profiter du réaménagement complet de la rue du Clos de Serrières ainsi que de projets immobiliers à proximité. La rue du Clos a fait l'objet d'un processus participatif avec tous les acteurs afin d'identifier les aménagements qui vont répondre à différents besoins : sécuriser les cheminements, offrir des sièges-relais, des arrêts de bus LHand, etc. ainsi que des plantations qui limitent l'impact des canicules. Ce projet nommé « Serrières, vers une fraicheur de vivre » permettra de tester des solutions applicables sur l'ensemble de la commune. Prévu de 2019 à 2021, le projet sera réalisé en étroite collaboration avec l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel ainsi que de VITEOS. Dans le cadre de cette démarche deux études ont été lancées :

- Analyse de l'opportunité de réaliser un réseau de distribution de froid et de chaud à partir de la source de la Serrière tout en conservant la vitalité biologique de la rivière.
- En partenariat avec l'Institut de Géographie, analyse de la dynamique thermique de la Ville de Neuchâtel en période de canicule par un réseau de capteurs disposés sur le territoire communal

Le délégué à l'environnement participe aux différents groupes de travail, de pilotage en lien avec l'environnement à la fois au niveau communal (Cité de l'énergie, Permis de Construire/ chantier, Nature en Ville, Plan canicule et Grand froid, …) et à l'externe pour les thèmes Radium, Radon et adaptation au changement climatique dans le cadre de groupe de suivi de l'OFSP et de l'OFEV.

4. Sites pollués

Au début des années 2000, dans le cadre de la nouvelle législation sur les sites pollués, le Canton a établi un « cadastre neuchâtelois des sites pollués » (CANEPO). Plusieurs sites ont été recensés sur la commune de Neuchâtel. Il s'agissait essentiellement d'une enquête basée sur des informations historiques. Cette approche devait être affinée au travers d'investigations techniques afin de mieux connaître la situation locale et les éventuelles menaces pour l'environnement, principalement les eaux souterraines et de surface. Au cours de ces dernières années, plusieurs sites ont fait l'objet de telles investigations.

Ces dernières années,les investigations ont concerné le secteur de Monruz ; aujourd'hui, elles ont été lancées pour l'ancienne décharge communale de la Coudre.

Au cours des prochaines années, nous allons poursuivre les analyses des risques dans ce domaine sur la commune avec le SENE. Nous aurons ainsi une vision plus claire de l'état de notre sous-sol dans les zones d'anciens dépôts, remblais, …

Un rapport présenté au Conseil général au printemps 2020 dressera (a dressé) un panorama de la situation et des actions qui seront menées.

5. Qualité de l'air

Depuis 1990, une station de référence, gérée par le service cantonal de l'énergie et de l'environnement, suit l'évolution de la qualité de l'air à Neuchâtel. L'Ozone et les oxydes d'azotes sont ainsi enregistrés depuis presque 30 ans sur la commune. Les particules fines (inférieures à 10 µg/m3) le sont depuis 2008. Dès 2018, les mesures des particules ultra-fines (PM2.5) sont venues compléter la série.

Au cours de cette période, les valeurs pour le dioxyde d'azote (NO2) ont régulièrement dépassé la limite d'immission de 30 µg/m3 (moyenne annuelle) définie par Ordonnance fédérale pour la protection de l'air (OPAIR). Depuis 2015, les valeurs s'abaissent régulièrement pour atteindre en 2019 une valeur de 23.9 µg/m3.

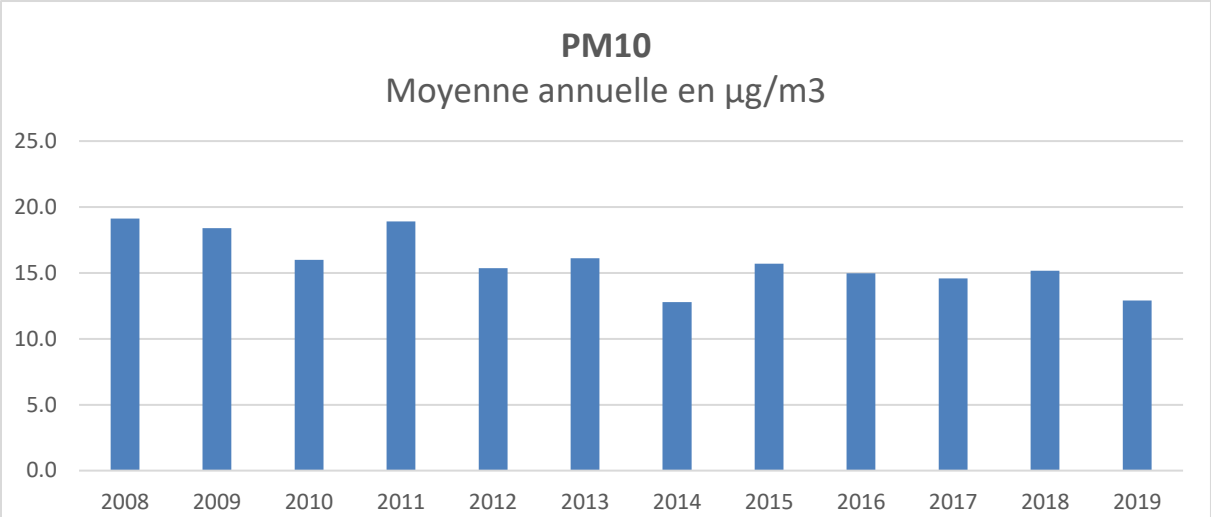

Concernant les particules fines, la norme OPAir fixe une limite d'immission à 20 µg/m3. Depuis 10 ans, les valeurs ont légèrement baissé. Pour 2019, la moyenne annuelle a été de 12.9 µg/m3.

Une moyenne journalière supérieure à 50 µg/m3 n'a pas été dépassée en 2019 (1x en 2018). Le cadre légal fixe un maximum de trois dépassements par année.

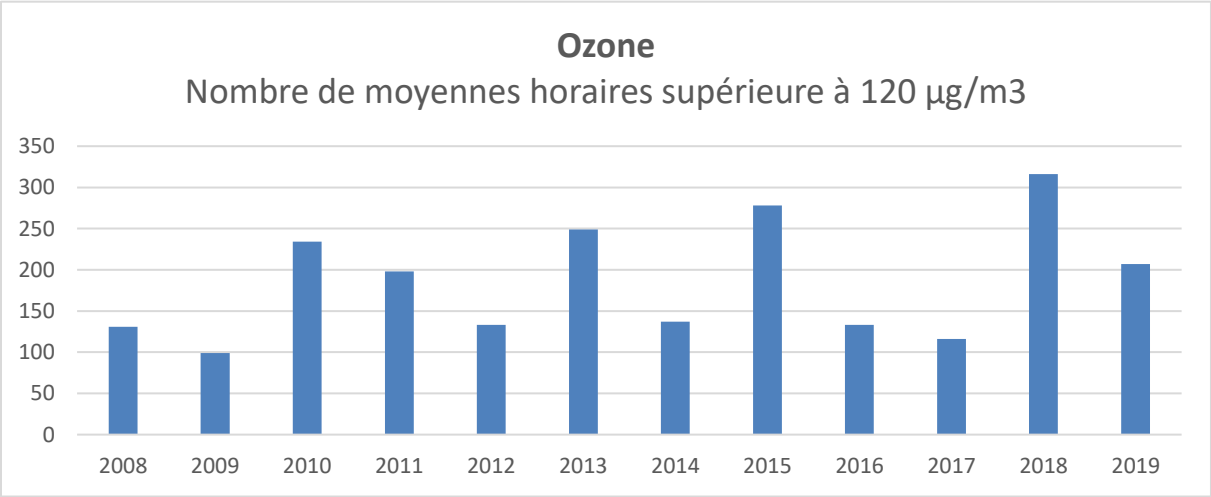

Les mesures concernant l'ozone sont plus critiques. Le nombre des moyennes horaires dépassant 120 µg/m3 a été de 207 en 2019 (2018 : 316) alors que ce niveau n'aurait pas dû être dépassé. Cette situation est directement liée avec les fortes chaleurs de l'été 2019. Toutefois, il n'y a pas eu d'alertes des services cantonaux romand car les mesures d'urgence sont prévues lors des dépassements de 180 µg/m3.

Mobilité

(entité de gestion n° 146)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	12'294'928.57	12'726’300.00	+ 431'371.43
Revenus	1'178'293.55	1'237’300.00	- 59'006.45
Excédent	11'1116'635.02	11'489’000.00	+ 372'364.98

Les comptes 2019 ont enregistré une amélioration de plus de 370’000 francs par rapport au budget, due principalement à l’évolution de la charge du pot commun des transports qui a bénéficié d’une ristourne de Car Postal et au bon résultat financier lié à l’exploitation du Fun’ambule.

2. Organigramme

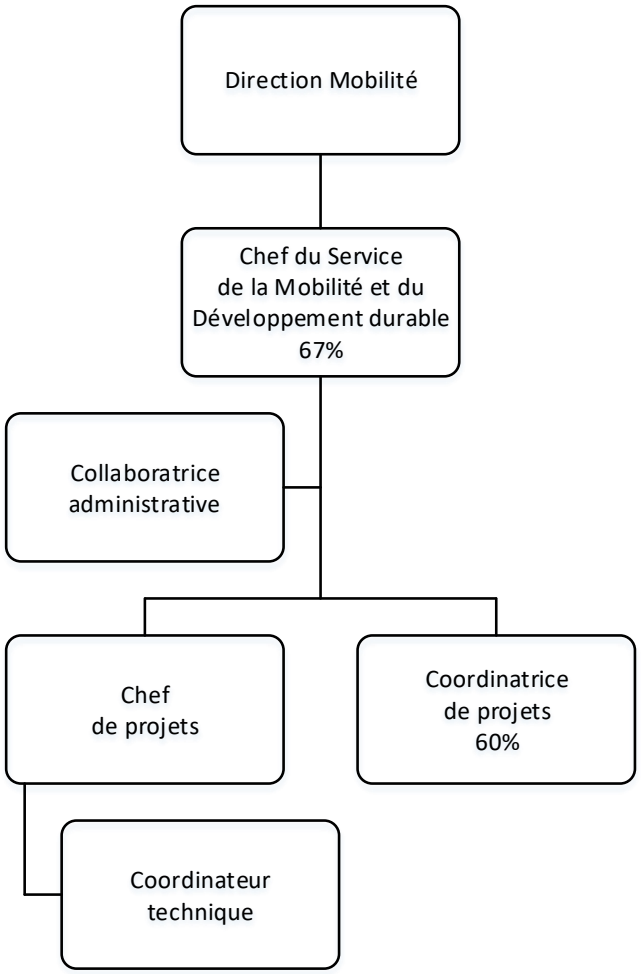

3. Personnel

Pas de modification de personnel en 2019. Cette année encore, nous avons bénéficié de deux places de civilistes de janvier à octobre pour compléter l'encadrement du programme Neuchâtelroule. Elles ont été occupées par 4 civilistes successifs.

4. Points forts 2019

4.1. Transports publics

- Pot commun des transports : le montant a une nouvelle fois baissé en 2019, soit une amélioration de 410'472.20 francs par rapport au budget,
- +15% d'abonnements annuels OV pour les 20-25 ans. Un bilan réjouissant qui démontre la pertinence d'étendre l'offre jusqu'à cet âge afin de consolider le transfert modal,
- Prologue du Tour de Romandie : mise en place d'un réseau de transports publics alternatif intégrant également la Navigation.

4.2. Mobilité durable

- Neuchâtelroule : remplacement du système de cadenas par la solution « Donkey Republic » et extension du réseau,
- Nouvel abrivélo couvert de 152 places au sud-est de la gare,
- A vélo sans âge : un vélo pour le 4ème âge à disposition à la station du port de Neuchâtelroule en partenariat avec la Direction de la Santé.

4.3. Développement durable

- Neuchatel-repare.ch : Poursuite de la campagne « Ne jetez plus, réparez ! » et du site neuchatel-repare.ch. L'action a été étendue à l'ensemble des communes de la COMUL
- Box ton Lunch : action de valorisation des contenant réutilisable pour les repas de midi cofinancé par la Confédération, un projet en partenariat avec Ecoparc et GastroNeuchâtel.
- Mise en place d'un service de gobelets réutilisables destiné à l'administration.

Mobilité

(entité de gestion 146.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	11'781’456.08	12'212’800.00	+ 431'343.92
Produits	684'104.52	791’’300.00	- 107'195.48
Excédent	11'097'351.56	11'421’500.00	+ 324'148.44

2. Contribution aux transports publics

A l’échelle cantonale, le Service cantonal des transports commande les prestations auprès des entreprises de transport public. Les excédents de charges sont répartis entre l’État et les communes via un pot commun. La révision de la loi cantonale des transports publics (LTP) du 01.01.2016 a provoqué des modifications directes et indirectes sur la répartition des charges sur trois échelons :

- augmentation des charges financées par le pot commun
- nouvelle répartition entre État et communes
- nouvelle répartition des parts communales entre les communes

Cette situation a accentué la disparité de la répartition des charges entre les petites et moyennes communes et les communes-centres comme la Ville de Neuchâtel exploitant des trolleybus (qui comptent double dans le calcul de la qualité de la desserte). Comme décrit les années précédentes, nous avons obtenu une nouvelle répartition votée par le Grand Conseil (habitant/qualité de desserte) qui a permis de redresser la situation entre 2016 et 2018.

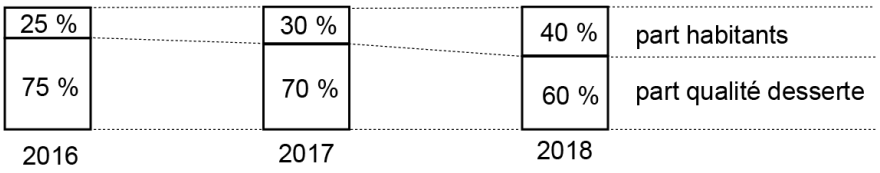

En 2019, la participation de la Ville de Neuchâtel a à nouveau baissé en lien avec les efforts conséquents demandés aux opérateurs ainsi que par le remboursement de Car Postal du montant facturé en trop lors des années précédentes.

année	budget	comptes
2005	7'103'300.00	5'112'767.00
2006	6'794'200.00	6'766'563.00
2007	6'700'000.00	6'700'108.00
2008	6'800'000.00	6'769'433.30
2009	6'877'000.00	6'841'166.60
2010	6'950'000.00	7'295'538.59
2011	7'500'000.00	7'318'647.00
2012	9'133'000.00	7'619'301.00
2013	8'600'000.00	7'714'673.50
2014	8'000'000.00	7'727'261.10
2015	7'800'000.00	7'491'163.79
2016	7'800'000.00	9'276'698.00
2017	9'900'000.00	9'611'562.13
2018	9'270'000.00	9'048'932.16
2019	**9'300'000.00**	**8'889'527.80**

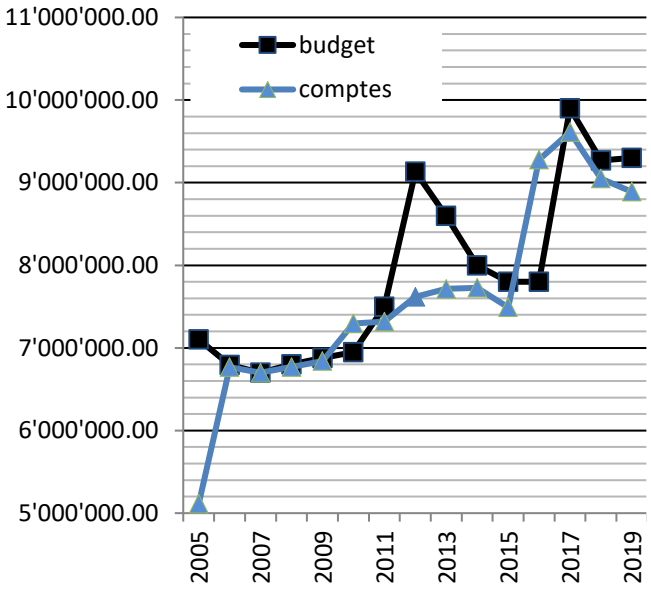

3. Prestations pour des abonnements de transport public

Pour rappel, la valeur du bon junior, valable jusqu'au jour avant le 25e anniversaire, correspond à 50% du coût d'un abonnement junior 2 zones soit 247.50 francs. La subvention « adulte » correspond à la différence entre le tarif adulte et le tarif junior pour une abonnement OndeVerte 2 zones, soit 18 francs pour un abonnement mensuel et 162 francs pour un abonnement annuel.

Afin d'améliorer la sécurité, nos bons annuels pour les catégories junior et adulte sont maintenant distribués sous forme de « Rail check ». Les bons mensuels (pour la catégorie adulte) sont distribués sous une forme « papier » simple.

Les « Rail check » pour la catégorie junior sont adressés directement par courrier postal à tous les intéressés.

Depuis juillet 2019, il est également possible d'acheter ou renouveler son abonnement de transports publics via sur le webshop de transN en faisant valoir les participations de la Ville pour les catégories adulte et junior. Pour cette solution la porte d'entrée est le Guichet unique.

Pour les adultes en 2019, 2'060 abonnements annuels (+11.8%) (2018 : 1'842) et 16'814 abonnements mensuels (-8.9%) (2018 : 18'473) ont été subventionnés. Ce qui représente un montant de 636'372 francs. (2018: 630'297 francs).

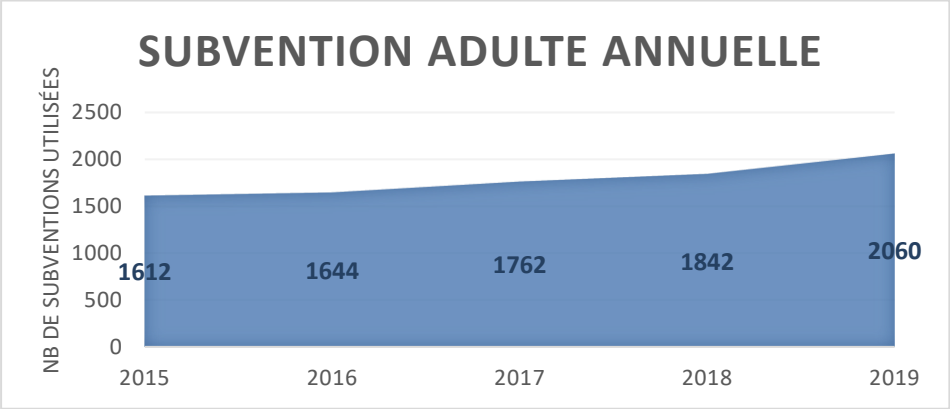

La prestation « Bon junior » pour les jeunes de moins de 25 ans a permis de soutenir 2'825 (+3.7%) jeunes en 2019 (2018 : 2'724). Selon les données de ventes OndeVerte et CFF 3'040 jeunes jusqu'à 25 ans disposent d'un abonnement OndeVerte ou AG. Ainsi, 93% des achats ont été réalisé avec un bon de réduction de la Ville.

Abonnements annuels OndeVerte vendus			
Evolution 2014-2019	2014	2019	évolution
10-20 ans	970	1'933	99%
20-25 ans	239	611	156%

Pour la catégorie 20-25 ans on constate une hausse de près de 27% par rapport à l'année précédente, avec 896 (2018 : 704) abonnements soutenus, et de plus de 41% de croissance par rapport aux 631 abonnés identifiés en 2017, avant le lancement du soutien pour cette classe d'âge.

Le montant dévolu à cette action s'est monté à 699'187.50 francs (674'179.50 francs en 2018). A noter que les comptes 2019 présentent un montant de 26'604 francs correspondant à des prestations de l'année 2018.

4. Cartes journalières CFF

Nous avons 16 abonnements « cartes journalières communes CFF », soit 16 cartes par jour pour un total de 5'840 unités par année.

	Nombre de cartes vendues	Taux de vente/invendu
Cartes journalières CFF	5'653 (2018 : 5'712, 2017 : 5'788)	96.8 % (2018 : 97.8, 2017 : 99%)

La baisse régulière des ventes des cartes journalières constatée depuis 2017 s'explique probablement par le succès de nouveaux titres de transports des CFF, en particulier : les billets dégriffés, les cartes journalières dégriffées, les offres sur des cartes journalières vendues par les distributeurs tel que COOP.

Afin de suivre cette évolution, nous envisageons de réduire progressivement le nombre d'abonnement afin d'éviter des pertes financières, les cartes invendues n'étant pas remboursées.

5. Les courses nocturnes

Le NoctamRun a été lancé au mois d'août 2011 en réponse à une triple motion déposée en parallèle dans les 3 villes (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel) et relie les trois villes.

La participation de l'Etat s'élève à 20% des coûts non couverts par les recettes. Les trois villes se partage le solde: Neuchâtel avec 40.8%; La Chaux-de-Fonds avec 46.7% et Locle avec 12.5 %. La dernière facture de 2018 (octobre-décembre) a été attribuée dans les comptes 2019 en raison de l'arrivée tardive de la facture. La fréquentation a augmenté en 2019 (4708 voyageurs) par rapport à 2018 (4467 voyageurs), soit 5% en plus.

Une analyse est menée conjointement avec le Noctambus en vue de développer des synergies avec le NoctamRun dans le domaine de la communication, de la billetterie avec comme objectif de constituer un réseau nocturne complet pour que les noctambules puissent terminer leurs soirées de manière sûre et efficace.

6. Mobilité professionnelle

6.1. Mobilité professionnelle au sein de l'Administration

Le développement d'une mobilité professionnelle durable passe par la mise en place de solutions concrètes pouvant être utilisées par les différents services. Cette mise en application par étapes a débuté en 2002.

Le concept prévoit que les déplacements professionnels doivent être effectués avec un des moyens mis à disposition par la Ville. Les Directions peuvent autoriser des exceptions au cas par cas. Ces solutions permettent de couvrir l'ensemble des besoins de déplacements non liés à des véhicules-métiers:

- 6 voitures de services partagées (voitures électriques),
- 7 abonnements Mobility car sharing,
- 16 cartes journalières CFF (cartes également à disposition du public),
- CFF business travel, permettant à tous les employés d'acquérir des titres de transports publics (onde-verte, réseau national…) en ligne (web et smartphone) pour les déplacements professionnels,
- 3 abonnements NeuchâtelRoule au porteur.
- 3 vélos électriques partagés (nouveau)

Pour promouvoir l'utilisation des transports publics dans l'administration, les employés de la commune avec un taux de travail supérieur à 50% peuvent bénéficier d'un « JobAbo » dès le 1er janvier 2020. Il s'agit d'une participation de 100 francs, qui intègre une participation de 20 francs de la part d'Onde Verte.

6.2. Mobilité professionnelle avec les entreprises locales

Les entreprises génèrent des besoins de mobilité pour lesquels il s'agit de trouver des solutions compatibles avec leurs activités et la situation urbaine. La Ville de Neuchâtel faisant face à des défis similaires, dialogue avec les entreprises à la recherche de solutions communes. Ainsi, le responsable du stationnement du Service de la sécurité urbaine et le chef du service de mobilité rencontrent régulièrement les entreprises qui souhaitent mettre en place un plan de mobilité professionnelle.

Les discussions se sont poursuivies en 2019 avec les entreprises de Pierre-à-Bot. Une analyse a été menée par la Ville pour cartographier les origines de l'ensemble de leurs employés afin d'évaluer leurs besoins et élaborer des solutions pour les problèmes d'accessibilité du site.

Une plateforme mobilité professionnelle interentreprises a été créée en 2014. La coordination est assurée par l'association Ecoparc. La Ville intervient comme employeur au même titre que les autres entreprises participantes.

L'édition 2015 de la brochure « Mobile en entreprise » a été bien accueillie par la Chambre neuchâteloise de commerce et d'industrie (CNCI) et est montrée comme exemple d'un outil pratique pour les entreprises. Des perspectives de développement au niveau cantonal sont en discussion. La brochure devra être mise à jour en 2020.

7. Neuchâtelroule

Neuchâtelroule est un service de location de vélos accessible sur tout le littoral neuchâtelois. Il comprend des vélos en libre-service (accessibles 24h/24 et 7j/7) et une station du port (ouverte de façon saisonnière). Le libre-service compte 25 bornes et s'étend sur 20 km entre Bevaix et Cornaux. La station du Port offre de nombreuses prestations complémentaires.

La station du Port au cœur du réseau est gérée par une équipe de 20 personnes requérantes d'asile ou bénéficiaires de l'aide sociale (14 nationalités) encadrée par des civilistes. Depuis avril 2019, la station du Port offre une nouvelle prestation en collaboration avec *A vélo sans âge* et 3 homes pour personnes âgées. Ce service intergénérationnel a rencontré un vif succès chez nos aînés. La station du Port, tributaire d'une météo très capricieuse, a enregistré 10'000 locations cette année, soit une baisse de 35%.

Les vélos en libre-service ont vécu un changement important cette année : Neuchâtelroule a mis fin à la collaboration avec Velospot après 6 ans. Son opérateur Intermobility SA a en effet exigé une mise à niveau de l'ensemble du matériel (cadenas, vélos, logiciels et bornes) au 1er janvier 2019 pour un montant qui n'était pas supportable pour la collectivité. La Ville a dès lors cherché une alternative et opté pour le système danois de Donkey Republic qui permet de préserver le matériel roulant actuel.

Après une année d'exploitation, Neuchâtelroule tire un bilan très positif. Les cadenas sont non seulement 10 fois moins chers, mais aussi beaucoup plus solides (baisse de 99% des frais de vandalisme), plus fiables (baisse de 99% des bugs liés aux locations) et plus propres (la consommation des piles a baissé de 98%). Evolution des locations:

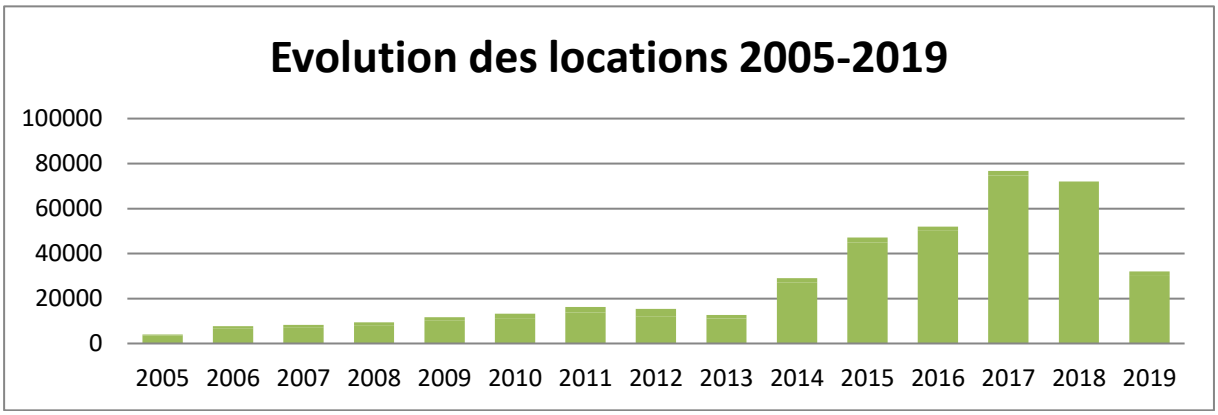

Si les locations ont baissé, Neuchâtelroule enregistre toutefois une hausse de 4% des usagers : 1913 personnes ont utilisé le service, soit 994 abonnés annuel, 28 abonnés mensuel et 891 clients sans abonnements. Les abonnés ont en outre accès gratuitement (12h/location) à 60 réseaux en Suisse et en Europe. Du côté de la fréquentation, Neuchâtelroule a enregistré une baisse de 62% (22'000 locations). Cette baisse s'explique non seulement par la météo, mais aussi par les nouvelles conditions de locations (un client ne peut prendre qu'un vélo à la fois et l'abonnement n'est plus transmissible). Dans l'interprétation du graphique ci-dessus, il faut prendre en compte l'impact de la transition vers le nouveau système.

La flexibilité et le dynamisme de Donkey Republic se lit également au développement des réseaux en Suisse : Après Neuchâtel, Le Locle (avril 2019), Genève (Mai 2019), Sion (septembre 2019) et Yverdon-les-Bains (janvier 2020) ont rejoint ce système.

Cette transition a non seulement été accueillie favorablement par les sponsors et partenaires de Neuchâtelroule qui poursuivent leur collaboration avec le service mais aussi par les communes du littoral qui ont décidé de rejoindre le réseau (Cornaux). En plus de la contribution de ses 56 sponsors et partenaires (valeur des contributions 2019 : 245'000 francs dont 105'000 francs versés en nature), Neuchâtelroule a généré des recettes liées à la vente de forfaits et abonnements de 41'419 francs. A cela s'ajoute des réductions et offres promotionnelles exceptionnelle pour en montant de 36'214 francs en lien avec le changement de technologie afin de conserver le capital clients de NeuchâtelRoule dans cette phase de transition.

Sous le slogan « un esprit sain dans un corps sain », Neuchâtelroule participe à la promotion du 2-roues en mettant des vélos à disposition pour des cours (aussi des vélos électriques) pour les aînés et les jeunes (Défi Vélo, cours PRO VELO, etc).

8. Mobilité durable

8.1. Communication – Mobile en Ville

Pour que chacun puisse avoir l'information la plus complète possible concernant la mobilité en Ville de Neuchâtel, l'information a été développée sur plusieurs axes :

- un volet du site de la Ville de Neuchâtel accessible par le lien direct : www.neuchatel-mobilite.ch qui permet aux internautes de composer leur menu mobilité,
- une brochure tout-ménage distribuée au cours du premier semestre regroupant les différentes solutions mises à disposition par la Ville et d'autres institutions.
- une brochure destinée aux entreprises « Mobile en entreprise » regroupant les solutions de mobilité concrètes à disposition des entreprises de la région. Les prochaines éditions de cette brochure pourront s'étendre au-delà de la commune en fonction de l'évolution des partenariats et de l'intérêt.

8.2. Bornes de recharge véhicules électriques

La Ville met à disposition du public 5 bornes de recharge pour les scooters électriques.

Depuis 2014, grâce à un partenariat avec VITEOS, deux places de recharge pour voitures électriques ont été installées à la place Alexis-Marie Piaget.

Pour répondre à une demande croissante liée au développement du marché des voitures électriques, la Ville de Neuchâtel a signé un partenariat avec le réseau de bornes électriques evpass pour l'implantation de 8 bornes supplémentaires. Cette entreprise a déjà implanté plus de 1500 bornes en Suisse. L'opérateur local est VITEOS.

L’énergie proposée à l’ensemble de ces bornes est labellisée « Areuse+ ».

8.3. Défi vélo

La Ville de Neuchâtel soutient l’action Défi Vélo organisé par PRO VELO Suisse à hauteur de 2'000 francs. Cinq classes ont participé à l’action cette année. Neuchâtelroule est partenaire depuis 2017 et met à disposition une flotte de 40 vélos durant cette journée.

Fun’ambule

(entité de gestion 146.02)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	320'879.19	335’600.00	+ 14'720.81
Produits	471'978.18	446’000.00	+ 25’978.18
Excédent	-151'098.18	-110’400.00	+ 40'698.99

L’année 2019 est marquée d’une part par l’adaptation des montants perçus auprès de transN (le contrat prévoit désormais 50'000 francs supplémentaires) pour la location de notre infrastructure ainsi que par la grande révision de l’installation qui a lieu tous les trois ans. La réserve prévue à cet effet durant les année 2017 et 2018 a été dissoute permettant également de procéder au changement d’un vérin durant la révision.

La grande révision ayant engendrée une longue interruption de service, un montant de 28'000 francs de loyer n’a pas pu être exigée, selon les termes de notre convention.

La nouveau montant négocié et facturé à transN découle d’une meilleure répartition de la valeur de l’objet entre matériel roulant et la partie « tunnel-génie civil ». La charge d’amortissement restant stable pour la Ville, cette nouvelle répartition offre une vision plus précise de la valeur et de la durée de vie des deux objets.

A noter également que les frais d’entretiens ont diminués.

En 2019 le Fun’ambule a transporté 1'279'613 passagers (2018 :1'278'784 passagers). À titre de comparaison, le Fun’ambule est 10 fois plus utilisé que le funiculaire de Chaumont. En 2019, le Fun’ambule a effectué 66’330 courses soit 1'302’930 courses depuis son inauguration jusqu’à fin 2019. Le parcours cumulé des deux véhicules en 2019 a été de 40’018 km soit l’équivalent du tour de la Terre.

A souligner, le nombre de passagers est en légère augmentation par rapport à l’année passée, malgré un arrêt d’exploitation de 4 semaines supplémentaires par rapport à 2018.

Les arrêts d’exploitation liés aux révisions ont eu lieu du 25 février au 17 avril, et du 7 au 20 octobre. 12 interventions pour actes de malveillance ont eu lieu ainsi que 34 interventions pour pannes de courte durée (30 min. à 2h d’arrêt d’exploitation).

Développement durable

(entité de gestion 146.03

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	192'593.30	177’900.00	- 14'693.30
Produits	22'210.85	0.00	+ 22'210.85
Excédent	170'382.45	177’900.00	+7'517.55

2. Développement durable

2.1. DringDring

Dring-Dring, un service de livraison de courses à vélo qui permet aux clients du centre-ville de se faire livrer leurs achats directement chez eux à Neuchâtel, a été lancée fin 2016. En 2019, l’utilisation du service a encore connu une progression avec 1078 livraison enregistrées.

2.2. « Ne jetez plus ! » Solutions de réduction des déchets à la source

Une meilleure gestion des déchets passe par une réduction des déchets… Le concept est pourtant simple, mais il nécessite des changements d’habitudes, l’exploration de nouvelles voies… ou simplement la redécouverte de notions que nous avons perdues avec la facilité d’accès à des produits de consommation non durable : le troc, la réparation, l’utilisation de contenant réutilisable, …

Les actions menées dans ce chapitre visent, par domaine, à accompagner nos citoyens vers des solutions simples, « smart », naturelles pour redécouvrir ces principes fondamentaux. L’objectif est de limiter le gaspillage de ressources, limiter la production de déchets. Les actions visent également un esprit convivial pour éviter l’écueil de la moralisation et de l’accusation.

2.2.1. Boîtes à Troc

La Ville de Neuchâtel compte dix-huit boites à troc ainsi qu’une Biblio’troc. Une surveillance est effectuée régulièrement pour estimer la dégradation éventuelle de ces objets urbains que les habitants se sont bien appropriés. Très peu de déprédations sont constatées, mais un rafraichissement des habillages devra être réfléchi en 2020.

2.2.2. Neuchâtel Répare

Depuis fin novembre 2016, la Ville de Neuchâtel propose à ses habitants un outil visant à limiter les gaspillages : « neuchâtel-repare.ch », en collaboration avec la Fédération romande des consommateurs (FRC). Suite à un intérêt manifesté par plusieurs communes du Littoral, le répertoire a été étendu à l'ensemble des communes de la COMUL dès le 1.01.2019. Près d'une soixante d'adresse de professionnels pouvant effectuer des réparations sont à présent recensées.

2.2.3. Box ton Lunch

Box ton Lunch est une campagne de sensibilisation, menée en 2019 en collaboration avec Gastroneuchâtel et l'association Ecoparc, ayant pour but de sensibiliser les habitants à l'impact des contenants à usage unique lors des repas du midi. En effet, près des trois-quart des suisses mangent leur repas de midi à l'extérieur en semaine, que ce soit dans le cadre du travail ou des études. Ces repas, lorsqu'ils sont pris sur le pouce, génèrent de grandes quantités de déchets pour un usage de quelques minutes. La campagne a permis de valoriser l'emploi de la vaisselle réutilisable par les partenaires, soit des restaurants vendant des repas à l'emporter, ainsi qu'à stimuler la fabrication de lunchs maison sains et ayant un impact écologique minimal. Ce projet a été possible grâce au soutien financier de la Confédération de 20'000 francs dans le cadre de son projet d'encouragement au développement durable.

Une boite à lunch spécialement brandée « Box ton Lunch » a été offerte aux clients jouant le jeu du réutilisable (Carte de fidélité à remplir pour chaque récipient réutilisable rempli) ainsi qu'au travers de différents jeux et stands d'information.

Les résultats de la campagne en quelques chiffres :

- 25 commerces proposant de la vente à emporter partenaires
- 11 ateliers de cuisine organisés dont deux à l'interne de l'administration, ayant touché plus de 100 personnes
- 3 ateliers zéro déchets en collaboration avec Zero Waste Switzerland
- Plus de 150 Boites à lunch distribuées via la carte de fidélité, des concours, des jeux à des stands…
- Création d'une dynamique dans les points de vente
- Très bon relais médiatique

2.2.4. Revalorisation des bâches artistiques de l'Hôtel de Ville

Les bâches qui avaient recouvert l'Hôtel de Ville lors des travaux de réfection en 2016, ornées de photos de Joël von Allmen, avaient trouvé partiellement une seconde vie au travers de la création de plusieurs objets. Ce projet a été repris afin de revaloriser la grande surface restante de cette œuvre d'art et une collaboration avec la fondation des Perce-Neige commence à se mettre en place pour fabriquer des sacs Ville de Neuchâtel.

2.3. Manifestations et développement durable

- Mise en place d'un service de gobelets réutilisables destiné à l'administration, pour l'organisation de verrées et apéros offerts
- Dans le cadre des 40 ans de la Zone piétonne : mise en place d'un service de vaisselle réutilisable pendant le pique-nique géant.
- Soutien à l'organisation de l'EGKswiss5 days pour proposer une manifestation 100% vaisselle réutilisable en 2020

2.4. Collaborations et soutien d'autres services de l'administration

- avec le Jardin botanique, en soutien à l'organisation de la Journée des Alternatives
- avec la Direction des Infrastructures dans le cadre du label Communauté bleue
- avec les étudiants de l'UniNE pour l'organisation de la Semaine de la durabilité
- avec le réseau Coord 21 (association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande engagées dans une démarche de développement durable) pour l'élaboration du « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons » qui paraitra en 2020

2.5. Soutien aux associations

La Ville de Neuchâtel soutient plusieurs associations actives dans le domaine de l'environnement ou du développement durable : le Festival du Film Vert, PurLac, la Fondation des Moulins du Gor, Association suisse pour la navigation intérieure.

Santé

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	2'329’493.59	2'344’100.00	+ 14'606.41
Produits	1'482'871.25	1'489'000.00	- 6'128.75
Excédent	846’622.34	855’100.00	+ 8'477.66

Dans l’ensemble, les entités de gestion de la section Santé respectent le budget bien que des éléments de nature exceptionnelle aient impacté les comptes 2019. A noter notamment :

- Les 50 ans du Centre de santé sexuelle, qui ont nécessité des moyens extraordinaires supplémentaires (20'000 francs de biens et services supplémentaires). Cette année a également été marquée par une absence de longue durée puis le départ de l’une des collaboratrices. Des heures supplémentaires et l’engagement d’une remplaçante ont également généré des frais non budgétés. A fin 2019, l’équipe est à nouveau au complet et fière des accomplissements réalisés pour ce jubilé. On notera également la progression constante des recettes depuis la mise en place de l’offre de dépistage des infections sexuellement transmissibles et l’amélioration de la participation cantonale dans les charges du Centre.
- La baisse des charges de personnel du Centre d’orthophonie induite par les mesures prises ces dernières années est malheureusement en partie compensée par le départ d’une collaboratrice et la retraite de la cheffe à qui nous avons versé en espèce le droit aux vacances acquis. De plus le renouvellement du matériel informatique, qui était budgété en 2018, impacte fortement les comptes (26'000 francs supplémentaires). Le nouveau calcul du loyer suite aux changements induits par les réorganisations de l’action sociale péjore également nos comptes (10'000 francs supplémentaires). La diminution conséquente de la subvention cantonale dès 2018 est la principale explication au déficit du Centre que nous nous efforçons de diminuer.
- Les charges de biens et services, mais également de subventions sont inférieures au budget pour l’attachée aux personnes âgées et à la promotion de la santé qui continue cependant d’étendre les prestations offertes en matière de promotion de la santé et de soutien aux aîné-e-s. Des recettes exceptionnelles liées aux derniers remboursements à l’attention du service médical des écoles ont été comptabilisées dans cette entité de gestion.

2. Organigramme

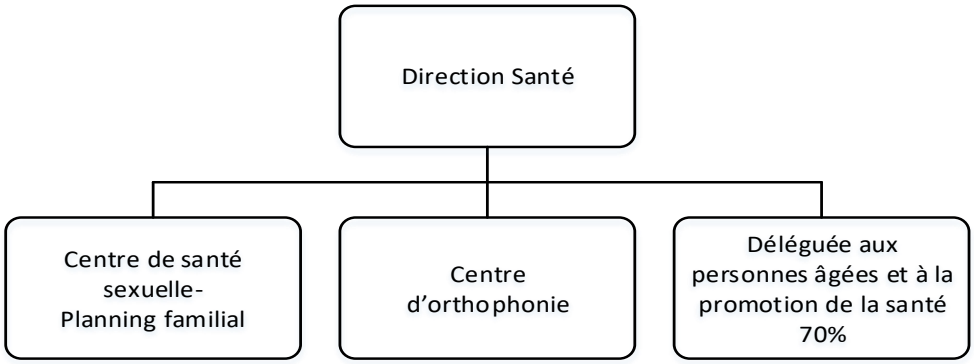

Centre de santé sexuelle – Planning familial

(Entité de gestion 109.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	480'314.97	444’100.00	- 36'214.97
Produits	229'161.30	207’700.00	+ 21'461.30
Excédent	251'153.67	236’400.00	- 14'753.67

Les comptes 2019 ont principalement été impactés par l’absence de l’une des collaboratrices qu’il a fallu remplacer et par les festivités des 50 ans du Centre qui ont nécessité des ressources supplémentaires par rapport aux années précédentes. A noter également l’amélioration de la prise en charge financière par le canton suite aux mesures d’économies instaurées en 2018.

2. Organigramme

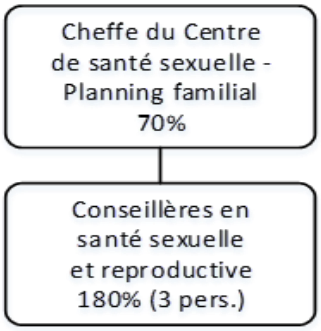

En 2019, une conseillère (70% de poste) a été en arrêt-maladie pour plusieurs mois depuis début mai et a quitté le service en fin d’année. Elle a été remplacée dès novembre à 40% puis 60% dès le début 2020.

3. En 2019, le CSS a fêté 50 ans d’existence

Inauguré en juin 1969, le Planning familial, comme on l’a longtemps appelé, est devenu cinquantenaire cette année. Nous avons célébré ce cinquantenaire à travers des événements publics imaginés et organisés en collaboration avec notre réseau.

Le 14 mars, c’est dans le cadre des « jeudis de RHNe » à l’aula de Pourtalès que nous avons entendu Marianela Caqueo Vargas, infirmière en sexologie et Christian Rollini, psychiatre psychothérapeute et spécialiste en sexologie pour une présentation suivie d’un débat qui ont traité le thème de : « Parler de sexualité au cabinet médical: brisons le tabou ».

En juin, c’est à travers une exposition au Péristyle de l’Hôtel de Ville que nous avons invité la population à découvrir l’histoire du service, qui est aussi celle de la santé sexuelle des 50

années passées. Grégoire Schneider, doctorant en histoire, a étudié nos archives et d'autres documents écrits ou enregistrés. Avec l'aide de Sandra Meyer, graphiste, il a conçu une exposition riche et documentée.
La fête des 50 ans a réuni 150 personnes de notre réseau, accueillies par la Conseillère communale Anne-Françoise Loup et le Conseiller d'Etat Laurent Kurth. Mme Viviane Champod, qui a été la première conseillère (infirmière à l'époque) du Planning familial, à 84 ans, a fait part de son répertoire d'anecdotes de l'époque, qu'elle a lu à l'assistance émue. La touche artistique de la fête a été apportée par Sophie Reinmann et ses marionnettes, avec des histoires de rencontres et de séduction, qui passent parfois aussi par la case « pilule d'urgence ».

En septembre, à l'occasion de la Journée mondiale de la contraception, nous avons retenu le thème de notre association faîtière, Santé sexuelle Suisse : la contraception masculine. Avec le Parlement des jeunes de la Ville, nous avons invité le public à une soirée de « speed-debating ». Une quinzaine de jeunes hommes et femmes ont écouté la présentation de la cheffe du centre de santé sexuelle, avant de se disperser en petits groupes pour débattre.

4. Organisation du travail

Les conseillères assurent des permanences tous les après-midi à St-Maurice 4. Chaque matin, elles se rendent à RHNe Pourtalès, maternité et gynécologie pour s'entretenir avec les femmes ayant accouché ou dont la grossesse a été interrompue. Elles se rendent également à l'extérieur pour des interventions ponctuelles (institutions, écoles, etc.)

5. Activités à St.-Maurice 4

Consultations

Le Centre reçoit des personnes provenant de tout le canton, principalement la Ville de Neuchâtel et le Littoral, ainsi que des personnes de l'extérieur du canton.

Lors du premier entretien :

- 37% des personnes sont domiciliées en ville de Neuchâtel (32%) (Si on tient compte de la fusion, 44% des personnes sont domiciliées dans la commune fusionnée)
- 55% des visiteurs proviennent d'autres communes du canton
- 8% sont domiciliées dans un autre canton ou pays
- 43 % des consultants ont moins de 20 ans (40%)
- 49% des premiers entretiens sont liés aux questions sur la contraception (44%)
- La contraception d'urgence a été délivrée 278 (215) fois.109 questions anonymes traitées pour le site www.ciao.ch
- 14% des demandes relèvent de problèmes liés à une grossesse imprévue, poursuivie ou interrompue (14%). Nous avons effectué 111 tests de grossesse, le plus souvent gratuitement
- Nous avons enregistré 624 (618) premiers entretiens, demandés par 474 (438) femmes, 114 (147) hommes et 36 (33) couples. D'autres personnes (ami-e, membre de la famille) ont participé à l'entretien, nous avons donc reçu 791 (752) personnes à l'occasion de ces premiers entretiens
- 828 entretiens avec dossier ont été menés au total (en comptant également les entretiens suivants).

Le nombre de personnes qui passent sans rendez-vous à toute heure pour une question et pour lesquelles nous n'établissons pas de dossier est en augmentation.

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2018).

Entretiens téléphoniques

Sur l'ensemble des 1884 (1753) appels téléphoniques, 1176 (969) donnent lieu à des entretiens approfondis.

Nous observons ces dernières années une tendance à utiliser le téléphone ou le courriel pour discuter un problème, se confier, obtenir voire vérifier une information. Nous répondons chaque jour ouvrable et la réception reçoit les appels et transmet les messages lorsque les conseillères sont occupées.

Le nombre des entretiens téléphoniques a doublé depuis 2016, passant de 586 à 1176.

Travail social

Le travail social (recherche de fonds) pour fournir à bas prix ou sans frais un moyen de contraception de longue durée permet à des femmes à faible revenu d'éviter des grossesses non souhaitées. En 2019, 27 (32) femmes ont demandé cette aide.

Nous avons également fait des démarches auprès de caisses-maladie ou de fonds d'entraide pour le remboursement confidentiel de quelques interruptions de grossesse.

Tests IST (infections sexuellement transmissibles)

- 186 personnes ont consulté pour des conseils ou des dépistages, 30% des consultations concernent ce domaine
- 161 ont effectués des dépistages, de 1 à 6 tests par personne
- 46 % de femmes, 54 % d'hommes
- 32% ont moins de 25 ans
- 52% ont 25 ans à 40 ans
- 15 % de la consultation ont plus de 40 ans

Le test le plus demandé reste le VIH 154(166), suivi par Chlamydia+gonorrhée 136(167), syphilis 54(54), hépatite B 21(17), hépatite C 10(10), pour un total de 375(414) tests.

6 tests Chlamydia se sont révélés positifs, ce qui représente 4,4% de ces tests. Les 3 femmes infectées par les Chlamydias avaient 18 ans, 24 ans et 27 ans. Les 3 hommes 24 ans, 29 ans et 32 ans.

Cette activité est supervisée par le médecin-chef de l'infectiologie de RHNe, Dr Olivier Clerc.

Accueil de groupes

La plupart des groupes d'élèves sont envoyés par GSN éducation dans le cadre des Journées Santé. Nous recevons aussi des classes d'élèves ou d'étudiants à la demande des enseignants ou éducateurs. Nous privilégions l'accueil de groupes dans nos locaux, afin de favoriser les visites ultérieures. Néanmoins, nous sommes allées au centre scolaire des Cerisiers qui organise désormais des journées de prévention sur place. D'autres cercles

scolaires prévoient un changement de formule pour les Journées santé et nous demandent d'adapter nos pratiques. En 2019, nous avons reçu :

63 (50) groupes (GSN, Les Cerisiers, classe JET, Ceras, UFAI, lycée JP) comprenantau total 366 (259) adolescents et jeunes adultes.

Collaboration avec le réseau santé-social

La responsable du centre participe aux séances du Groupe cantonal maltraitance et aux travaux du groupe d'accompagnement santé sexuelle de la Santé publique.

6. Activités à RHNe Pourtalès

Entretiens IVG (interruptions volontaires de la grossesse)

Les conseillères ont rencontré 184 (196) femmes hospitalisées à RHNe Pourtalès dans le cadre d'une interruption de grossesse. Avec les partenaires ou personnes responsables : 224 personnes ont participé aux entretiens.

- 9% de ces femmes ont moins de 20 ans
- 52% entre 20 et 30 ans
- 32% de 31 à 40 ans
- 7% plus de 40 ans.

Entretiens post-partum

Les conseillères ont rencontré 526 (703) femmes en entretien individuel et 228(205) couples. L'information porte sur la fertilité après l'accouchement, la sexualité et la contraception, en particulier durant la période de l'allaitement. D'autres questions liées au post-partum sont abordées en fonction de l'intérêt et de la situation particulière des femmes et des couples.

Les conseillères portent une attention particulière aux femmes concernées par le thème de l'excision, dans le cadre du protocole de RHne

Nouveaux assistants

Deux séances d'information à l'intention des médecins assistants qui arrivent à RHNe Pourtalès ont réuni 10 médecins. Ces séances permettent de présenter les activités des conseillères et faciliter la collaboration.

7. Migration

Une conseillère participe aux séances du groupe « Santé-migration » organisées par le Service des migrations, qui réunit des professionnel.le.s travaillant avec la population migrante. Nous avons participé au colloque cantonal annuel « santé et migration ».

Des contacts réguliers ont lieu avec CARITAS, le CSP et les Offices d'accueil de requérants d'asile pour proposer des entretiens d'information et organiser l'accès à la contraception. Ce travail comporte plusieurs facettes : lien avec les acteurs médicaux, les traductrices, mise à disposition de moyens de contraception et parfois recherche de fonds pour permettre l'accès aux méthodes à longue durée d'action, qui impliquent une dépense initiale.

Nous avons accompagné à 2 reprises l'intervenante de Médecins du monde chargée de faire de la prévention auprès des personnes pratiquant le sexe tarifé dans le Canton.

Le COSM, RECIF, les Centres de premier accueil nous ont sollicitées pour 4 (5) séances d'informations-discussions (19 personnes).

Du côté de la Croix-Rouge, nous avons établi le contact avec la nouvelle responsable du programme Femmes Tische.

8. Formation continue

Les conseillères ont suivi le séminaire 2019 de la nouvelle association ALECSS sur le thème de l'endométriose. Avec la création de cette association, nous avons regroupé en 2018 les professionnel.le.s du conseil et de l'éducation en santé sexuelle. Les conseillères ont participé au forum national VIH/IST et au colloque cantonal de promotion de la santé. Les conseillères ont bénéficié de 8 séances de supervision auprès de qu'elles partagent avec leurs collègues de La Chaux-de-Fonds.

Centre d'orthophonie

(Entité de gestion 109.02)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'608'877.45	1'632'000.00	+23'122.55
Produits	1'241'489.95	1'281'300.00	- 39'810.05
Excédent	367'387.50	350'700.00	-16'687.50

2. Organigramme

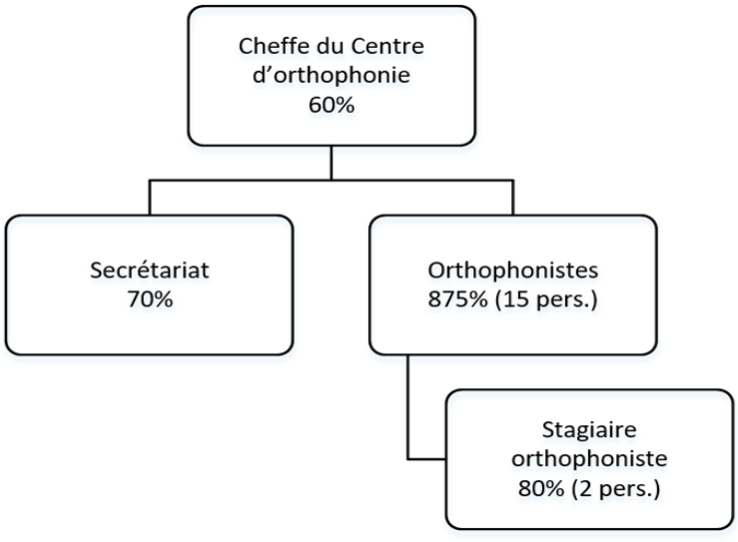

3. Evolution du personnel

Une orthophoniste a quitté son poste progressivement entre mars et juin 2019.

La cheffe du Centre d'orthophonie, à la tête du Centre depuis 2004, a pris sa retraite à fin juin 2019. Suite à une démarche participative accompagnée par un superviseur du travail, l'équipe a souhaité garder la structure hiérarchique du Centre sous la même forme. Aucune orthophoniste travaillant au sein de l'équipe n'a cependant souhaité reprendre ce poste. Une nouvelle cheffe a donc été engagée suite à une postulation. La nouvelle cheffe a pris ses fonctions à mi-août 2019.

4. Contexte général

L'orthophonie (ou logopédie) fait partie des mesures de pédagogie spécialisée. Les prestations sont prodiguées dans le canton par les 3 centres communaux (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et le Locle (1/3 des cas)) et par des orthophonistes indépendantes (2/3 des cas).

L'office de l'enseignement spécialisé (OES) est l'organe compétent pour déterminer s'il s'agit de mesures dites « renforcées », soit à la charge du canton, ou s'il s'agit de mesures « ordinaires », à la charge des parents et des communes de domicile. 78% des cas sont à la charge du canton, ce qui représente environ 90% des recettes du Centre.

Le tarif des prestations renforcées est de 120 francs/h et fixé dans des conventions. Les mesures ordinaires, à la charge des parents et des communes, sont quant à elles facturées 96 francs/h.

Depuis le 1er janvier 2018, une enveloppe globale maximale réduite à 2.6 millions de francs (2.9 millions en 2017) est allouée aux 3 centres et comprend l'ensemble des traitements à charge du canton mais également un montant reconnaissant les travaux de gestion, de contrôle et les frais d'infrastructure des centres communaux. La baisse de 300'000 francs de l'enveloppe correspond à la réduction de la subvention cantonale pour les centres publics, ce qui représente une baisse de 140'000 francs pour le Centre de Neuchâtel par rapport aux comptes 2017.

En 2018, l'Etat de Neuchâtel décidait de mesures d'économie drastiques touchant l'ensemble des prestations d'orthophonie dispensées dans le canton. Le montant initial de 2 millions d'économies a pu être ramené à 1 million suite à des négociations avec l'Etat. Les mesures retenues auront un impact réduit pour les centres, en raison de pratiques déjà très rationalisées, alors que les orthophonistes indépendantes seront plus directement touchées. Ces mesures ont pris effet au 21 octobre 2019, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle directive d'application, qui n'a pas nécessité de changement dans la convention liant les centres communaux à l'Etat de Neuchâtel. Cette directive comporte des modifications visant à limiter la longueur des séances de traitement et le nombre de séances hebdomadaires, imposant le rythme d'une séance de 45 minutes par semaine comme la norme standard. Des exceptions restent possibles pour les enfants à besoins particuliers. Pour information, cette pratique était déjà en vigueur dans les centres depuis de nombreuses années. La longueur des traitements a également été limitée à 5 ans.

5. Prestations aux communes conventionnées

Les communes conventionnées avec notre centre sont : Boudry, La Grande-Béroche, Milvignes et Peseux. Les ressortissants de ces communes peuvent être traités par les orthophonistes du centre, dans nos locaux de Neuchâtel ou dans les permanences décentralisées. En contrepartie, les communes s'engagent à payer une taxe de 0.20 francs par habitant mais également à participer au déficit du centre en fonction du nombre d'heures effectuées pour leurs habitants.

En raison d'un manque de fréquentation récurrent de la permanence de St-Aubin, il a été décidé par la Ville de Neuchâtel, en concertation avec les autorités de la Grande-Béroche, de fermer le bureau que le centre occupait au collège de St-Aubin à fin décembre 2019. La commune de la Grande-Béroche continue à être partenaire du centre d'orthophonie. Les enfants suivis à fin décembre se sont vus proposer de poursuivre leur traitement chez les orthophonistes indépendantes de la commune, ou de continuer leur prise en charge au sein de centre, dans la permanence de Boudry ou à Neuchâtel. Le départ d'une collaboratrice durant l'année a permis de replacer l'orthophoniste en charge de la permanence au centre de Neuchâtel.

Durant l'année scolaire 2018-2019, 72,5 % des cas ont été pris en charge dans les locaux de St-Maurice à Neuchâtel, 9,7 % ont été vus à Boudry, 8,7 % à Milvignes, 2,7 % à St-Aubin et 2,3% dans les Institutions de la fondation l'Enfant c'est la Vie (Belmont à Boudry et la Ruche à Neuchâtel). 3,5% des cas à fin 2018 étaient encore vus dans notre permanence de Cornaux, fermée fin décembre 2018.

Pour l'année 2019, le déficit à partager s'est monté à 311'282.15 francs (328'739 francs en 2018). Chaque heure de traitement a ainsi été facturée à 36.93 francs (36.89 francs en 2018, 25.06 francs en 2017, 17.12 francs en 2016, 23.76 francs en 2015 et 39.74 francs en 2014). Cela représente un montant de 226'000 francs pour Neuchâtel (222'000 francs en 2018).

6. Statistiques (année scolaire 2018-2019)

Sur les 539 enfants vus au centre en 2018-2019, les traitements de 422 d'entre eux sont pris en charge financièrement par l'OES (78%), 95 par les parents et la commune de domicile (18%) et 22 n'ont pas eu besoin de traitement (4%). La Ville a financé 31 bilans orthophoniques d'enfants des niveaux 1-8 HarmoS domiciliés dans la commune et dont les troubles n'entrent pas dans les critères acceptés par l'OES. 235 enfants présentent des troubles du langage écrit (45,5%), 243 des troubles du langage oral (47%), 13 ont des pathologies diverses (déglutitions infantiles, dyscalculie, etc.) (2,5%) et 26 ne présentaient pas de pathologie langagière (5%).

La majeure partie des enfants sont signalés par le corps enseignant (64%) et les parents (18%). Le corps médical, les offices divers et les institutions signalent le reste (18%).

A fin décembre 2019, nous comptons 10 enfants dont le bilan a été effectué et qui sont en attente de traitement, 63 enfants en attente d'un bilan et 31 enfants dont le bilan est en cours.

7. Université

Le Centre a accueilli deux étudiantes en stage à mi-temps de septembre 2018 à juin 2019 ainsi qu'une étudiante en stage d'observation pendant 5 semaines. Dès septembre 2019, deux nouvelles stagiaires à mi-temps ont débuté leur stage.

Au cours de l'année 2019, 2 rencontres ont eu lieu entre l'équipe du Centre et la responsable des stages d'orthophonie de l'Université de Neuchâtel. Ces rencontres ont eu pour objectif de clarifier les attentes de l'Université en matière de formation des stagiaires. Par ailleurs, nous avons eu un échange avec une des professeures d'orthophonie au sujet du contenu de notre brochure de prévention sur le bilinguisme.

8. Perfectionnement

Les orthophonistes du Centre ont l'obligation de suivre des perfectionnements et des supervisions et l'ont fait dans des domaines tels que :

- Les stéréognosies dans la pratique logopédique, atelier sur plusieurs séances.
- Supervisions individuelles ou en petits groupes dans le domaine de la psychologie de l'enfant ou des dysphasies.
- Supervision d'équipe sur le thème de « L'ethnologopédie » avec une logopédiste et une psychologue vaudoises spécialisées dans la prise en charge de familles migrantes.
- Journées de formation UniNE sur la communication alternative et le jeu dans la thérapie logopédique.
- Journées de formation à l'université de Genève sur la prévention des troubles du langage.
- Les signes d'alerte de troubles neuropsychologiques dans les bilans logopédiques.
- Le harcèlement scolaire.
- La prise en charge orthophonique des troubles du langage écrit dans une perspective de pratique basée sur les preuves.

Le perfectionnement cantonal a réuni le personnel des trois centres communaux durant une journée sur le thème « Collaboration avec les enseignants et enjeux identitaires » avec Sophie Willemin, logopédiste et formatrice pour les enseignants spécialisés à la HEP BEJUNE.

Trois orthophonistes se sont rendues à l'association RECIF pour 3 ateliers enfants et mères-enfants. Elles y ont notamment présenté l'importance de la langue maternelle aux mamans d'enfants encore non scolarisés.

Une action de prévention a également été reconduite à l'EPER, où deux orthophonistes sont intervenues auprès des parents sur le thème « Ecrans et langage ».

Les colloques hebdomadaires sont habituellement organisés sous forme de groupes de travail sur divers sujets touchant à la pratique, la prévention et l'organisation des traitements en termes de fréquence et de durée. Cette année, un travail conséquent a été fait par toute l'équipe pour élaborer des brochures de prévention des troubles du langage.

Une partie des colloques reste d'ordre administratif et porte sur l'organisation du Centre et la transmission d'informations émanant du canton et des autres partenaires en lien avec le centre. Une autre partie des colloques consiste en des moments d'intervision, permettant l'échange de connaissances métier, et assurant la qualité de nos suivis.

Déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé

(Entité de gestion 109.04)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	240'301.17	268’000.00	+27'698.83
Produits	12'220.00	0.00	+12'220.00
Excédent	228'081.17	268'000.00	+39'918.83

2. Organigramme

3. Activités politique vieillesse

3.1. Politique communale de la vieillesse

L’année 2019 a vu la poursuite de la concrétisation des 5 axes stratégiques retenus dans la politique de la vieillesse acceptée en 2016 par le Conseil général : la communication, l’intégration sociale, l’habitat, la mobilité et la promotion de la santé des aînés.

Hormis la communication et l’information aux aîné-e-s et à leurs proches, la déléguée a été sollicitée à plusieurs reprises pour présenter la politique communale. Notamment lors du colloque de l’OFSP « Vieillir en santé, une contradiction ? » ou pour les étudiants de Master en action sociale. Ces interventions sont l’occasion non seulement de présenter la politique vieillesse et sa concrétisation par une approche transversale mais aussi de contrer une vision stéréotypée de la vieillesse comme essentiellement négative, couteuse et inquiétante.

D’autre part, la déléguée a participé au groupe de travail Information d’AROSS qui est le réseau d’orientation santé et social de la planification médico-sociale. Outre son rôle d’orientation cette association sera amenée à centraliser l’information tant sociale que sanitaire pour les aîné-e-s et leurs proches.

Durant l’année 2019, le partenariat à l’intérieur de l’administration a continué et se renforce encore (urbanisme, mobilité, infrastructure, parcs et promenades, etc.).

3.2. Vie associative et travail en réseau

La déléguée représente la Ville dans plusieurs Conseils de fondation ainsi qu'à la Commission cantonale des proches aidants et au groupe d'appui NOMAD. Elle a été également vice-présidente du réseau national Villes amies des aînés (membre de l'Union des villes suisses) jusqu'en décembre 2019.

Le poste de déléguée aux personnes âgées doit favoriser le réseau associatif existant et contribuer à faire connaître leur offre et à la rendre accessible au public-cible. Dans cet esprit, le site internet de la ville, régulièrement mis à jour, présente un grand nombre de ces offres.

En collaboration avec la déléguée à la formation, 2019 a vu le renforcement de win^{3,} action intergénérationnelle portée par Pro Senectute qui mobilise des seniors bénévoles dans des classes d'école des cycles 1 et 2 à raison de deux à quatre périodes par semaine.

3.3. Cérémonie d'accueil des nouveaux retraités

Cette année encore, la cérémonie d'accueil des nouveaux retraités de la Ville a connu un bon succès. Une centaine de personnes ont répondu à l'invitation. Ce ne sont pas moins d'une dizaine d'associations qui invitent ainsi les nouveaux retraités de la Ville. Ce moment de rencontre est non seulement l'occasion pour ces institutions de présenter leur offre mais également de mobiliser de nouveaux bénévoles. La cérémonie a été agrémentée d'un interlude musical donné par un jeune collaborateur de l'agence AVS/AI.

3.4. La mobilité des aînés

Un atelier d'initiation au vélo électrique, animé par Pro Vélo et LocoEmotion, a de nouveau eu du succès auprès des aînés. La nouveauté a consisté en un partenariat avec le TCS.

L'atelier « Prendre le bus avec un déambulateur » animé par une ergothérapeute et en collaboration avec TransN n'a pas pu atteindre cette année le public d'aîné.es qui se fragilisent et qui risquent, en renonçant à sortir, de souffrir d'isolement. La communication reste le problème majeur, malgré les annonces dans Vivre la Ville.

« A vélo sans âge » : En lien avec trois homes de la ville, l'ATE et Neuchâtelroule, un rickshaw électrique a été mis à disposition des aînés dès le printemps 2019. Ainsi d'avril à octobre, 63 sorties ont eu lieu (26 hommes et 37 femmes). Il est réjouissant de constater que 23 de ces sorties ont été le fait de pensionnaires des homes et 40 sorties d'aîné-e-s vivant encore à domicile. Le sens d'une telle action est de renforcer une politique inclusive de la Ville pour les plus fragiles.

Après Serrières et La Coudre, une troisième promenade diagnostic a eu lieu dans le Vallon de l'Ermitage. Les travaux d'aménagement devraient être achevés en 2020. L'objectif de ce projet est de rendre le plus accessible possible le Centre Dürrenmatt et le jardin botanique mais aussi d'améliorer la marchabilité pour les résidents du home de l'Ermitage dont l'animatrice a participé à ce diagnostic.

En collaboration avec le service des forêts, il est prévu d'aménager deux itinéraires de promenades dans la forêt au-dessus des Cadolles. Ces itinéraires, à plat et accessibles en transport public, devraient permettre aux aîné-e-s de s'y promener lors des périodes de chaleur estivale. Il est à relever que c'est pour répondre à la demande d'habitantes du quartier que ces aménagements, modestes et peu couteux, seront faits.

3.5. Promotion de la santé

En complément des ateliers alimentation « A table pour parler cuisine » animés une diététicienne de l'Espace nutrition à Neuchâtel, la FRC a été sollicitée pour animer deux ateliers autour de la thématique « manger à petits prix et décrypter les étiquettes » qui ont connu un bon succès. Ces différentes offres vont toutes dans le sens de la prévention du déséquilibre alimentaire et le renforcement des bonnes pratiques. Un flyer allant dans le même sens et soutenu financièrement par le service de la santé publique sera envoyé à tous les 75+

Le départ à la retraite est un moment clef dans le parcours de vie, mais il arrive qu'au bout d'une année ou deux, ce qui était perçu comme de longues vacances devienne difficile à vivre, source d'isolement ou d'ennui (voire de dépression dans les cas les plus aigus). Des retraités d'Innovage ont conçu un atelier pour ce public et partagé leur expérience et leur réflexion avec quelques retraité-e-s neuchâtelois-e-s.

En collaboration étroite avec le service de la sécurité, un Plan Canicule – Grand Froid a été proposé aux habitants les plus fragiles leur permettant d'être contactés téléphoniquement chaque jour durant les périodes d'alarme. Des flyers avec les bons gestes à avoir en cas d'extrême météo ont été envoyés aux habitant-e-s de 75+ et encartés dans Vivre la Ville pour l'ensemble des habitants. Cette action a rencontré un bon succès : 108 inscrits en été et 57 pour le Grand Froid.

Prévention solaire et dépistage du cancer de la peau. Cette année, l'action prévention solaire s'est déployée dans toutes les piscines du canton. A l'avenir, elle aura lieu une année sur deux, mais un plan de formation des gardiens de piscine est prévu pour l'année 2020,formation donnée par la Ligue neuchâteloise contre le cancer, partenaire central de cette action.

3.6. Subvention dentaires

La direction de la Santé est responsable depuis août 2018 de l'octroi des subventions pour traitements dentaires aux élèves de la Ville.

En 2019, 36 demandes (pour 34 enfants) ont été adressées dont 4 ont été refusées (enfants hors scolarité obligatoire notamment).

Le montant total des subventions octroyées s'est élevé à 8'976.40 francs, pour une moyenne de 53% du montant de la facture pris en charge. La moitié des subventions versées n'ont pas dépassé 250 francs.

Action sociale

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	21'534'662.87	23'101'800.00	+ 1'567'137.13
Produits	2'660'982.70	2'494'000.00	+ 166'982.70
Excédent	18'873'680.17	20'607'800.00	+ 1'734'119.83

La différence enregistrée entre les comptes et le budget 2019 s'explique notamment par les charges de transfert dépendantes de la facture sociale harmonisée (écart de 1'338'382 francs).

Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

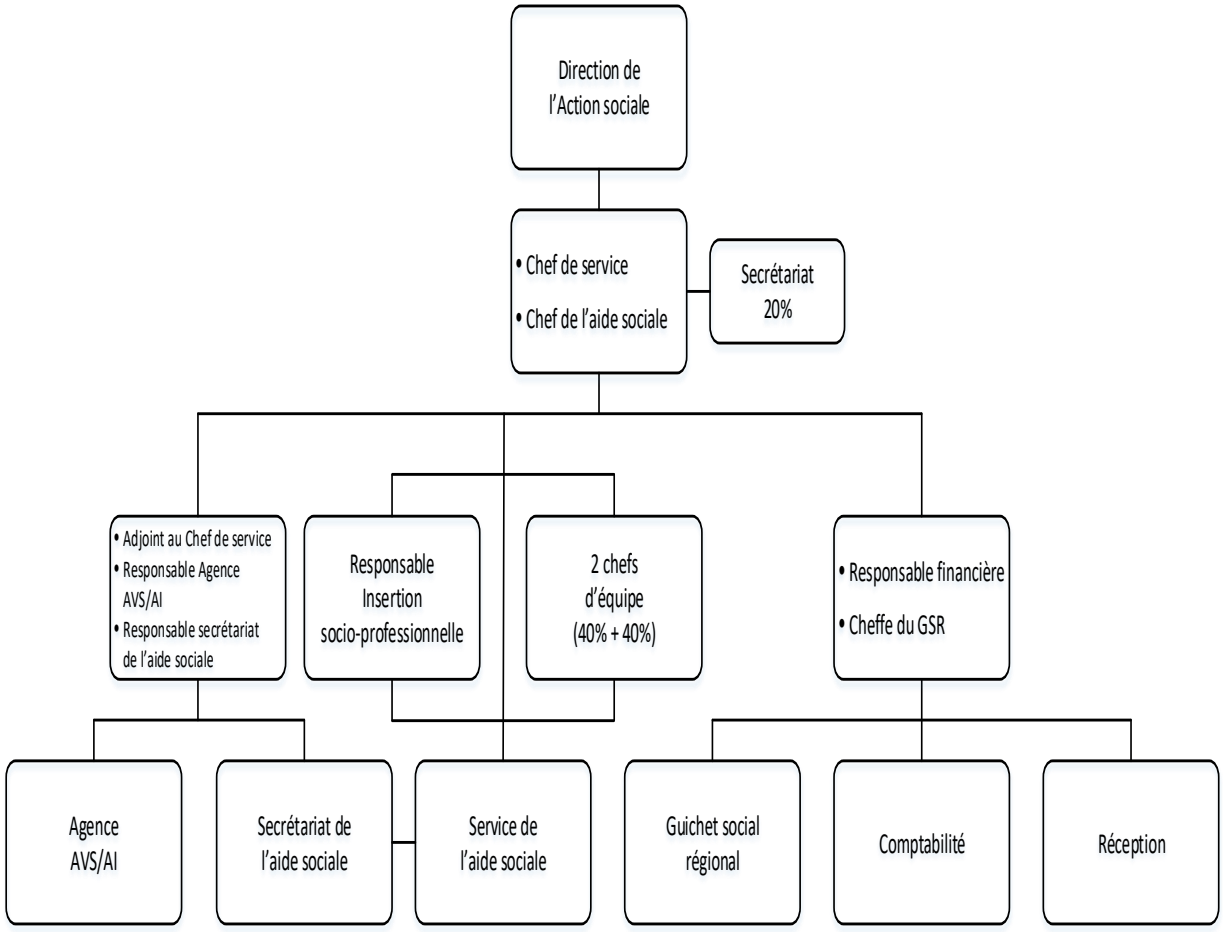

3. Action sociale

Le service de l'Action sociale s'occupe de gérer différentes prestations sociales. Il est composé pour cela de trois grands secteurs :

- le guichet social régional (GSR) qui enregistre les demandes de prestations spécifiques que sont l'aide sociale, les subsides LAMal, les demandes de bourse et les avances sur les contributions d'entretien,

- le secteur de l'aide sociale (SSR - service social régional) qui gère les dossiers d'aide sociale,

- l'agence AVS/AI qui s'occupe des demandes de prestations complémentaires pour les rentiers AVS/AI.

Le secteur de l'aide sociale est accompagné d'un secteur dédié à l'insertion professionnelle, d'un secrétariat et d'une comptabilité. Une réception générale gère l'accueil pour tous les secteurs.

Pour l'année sous rapport, l'excédent enregistré (+ 1'734'119.83 francs) est dû principalement à la baisse de la facture sociale globale cantonale.

La facture sociale cantonale est stabilisée à environ 215 millions de francs depuis 2016. Elle est répartie dans un pot commun entre le canton et les communes selon un clé en fonction du nombre d'habitants. La Ville de Neuchâtel y participe à hauteur d'environ 7.5 % (16 millions de francs annuels), raison pour laquelle la facture sociale représente un poste très important du budget du service (voir numéro 36. Charges de transfert de l'entité 110.00).

La stabilité de la facture sociale est due notamment aux mesures d'économie prises sur les normes d'aide sociale ainsi qu'à une conjoncture économique favorable en 2018. Les budgets 2020-2023 de la facture sociale seront cependant à la hausse, notamment à cause de l'augmentation des coûts de la santé et du vieillissement de la population (subside LAMal) et des difficultés d'accès au premier marché du travail. Le canton prévoit une augmentation de 20 millions de francs d'ici 2023. À noter que les mesures d'économie réalisées dans le domaine de l'aide sociale impliquent un travail supplémentaire dans le suivi des dossiers, voire des adaptations organisationnelles, ce qui induit des coûts cachés.

Le service de l'action sociale a accueilli en 2019 les prestations sociales de la Commune de Peseux. Cette opération a provoqué l'agrandissement des locaux, le déménagement de la moitié des collaborateurs.trices et l'engagement de huit personnes représentants 5.6 EPT supplémentaires. Le service gère donc aujourd'hui les prestations des quatre communes prochainement fusionnées de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin.

L'année 2019 a vu aussi le déploiement au niveau cantonal de trois importants projets.

Premièrement, la stratégie cantonale d'intégration professionnelle (Rapport 15.047) a démarré officiellement en mars 2019, notre service a été service pilote depuis août 2018. Nous n'avons pas encore de recul suffisant pour évaluer ce projet, certains signaux d'alerte apparaissent néanmoins, beaucoup de personnes sont en effet trop éloignées du marché du travail. Cela signifie que c'est au secteur social de mettre en place des mesures adaptées pour renforcer leur autonomie sociale et professionnelle, ce qui devient très difficile pour les personnes de plus de 50 ans.

Deuxièmement, le grand projet cantonal de redéfinition des prestations sociales - REDEFPRESTA - accepté par le Grand Conseil (rapport 18.034), a vu les deux premiers blocs de réforme être mis en œuvre en janvier 2019 (modifications des subsides LAMal et déplafonnement des avances pour contributions d'entretien). Une réforme profonde de l'aide sociale neuchâteloise est en cours (projet RAISONE), ainsi que la mise en place d'une prestation complémentaire cantonale (PCC). Récemment, les travaux concernant la PCC ont été suspendus, pour se recentrer sur la simplification de l'aide sociale, tâche paradoxalement compliquée étant donné la complexité de ce domaine.

Troisièmement, un nouveau logiciel pour la gestion des dossiers d'aide sociale est en développement, malgré plus d'une année de retard sur le calendrier.

L'ensemble de ces réformes et leur interdépendance mobilise considérablement les équipes, qui travaillent en flux tendus, en particulier l'encadrement dont l'expertise est fréquemment sollicitée. Malgré un contexte pour le moins instable, nous avons poursuivi en 2019 le travail de réorganisation interne commencé en 2017. Une nouvelle structure de l'encadrement du service sera ainsi déployée dans le premier trimestre 2020, alors qu'une deuxième phase de cette réforme, visant à l'amélioration du travail entre les secteurs et les équipes, sera activée dans la deuxième partie de l'année.

Le service de l'action sociale compte, au 31 décembre 2019, 62 employés pour 43.85 EPT, dont six cadres, 3 apprenti.e.s employé.e.s de commerce et une stagiaire maturité professionnelle commerciale.

Guichet Social Régional - Services transversaux

(Entité de gestion n°110.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	17'827'851.15	19'331'500.00	+ 1'503'648.85
Produits	1'857'485.45	1'782'000.00	+ 75'485.45
Excédent	15'970'365.70	17'549'500.00	+ 1'579'134.30

Les principales variations des comptes du guichet social – administration s'expliquent essentiellement par :

- La diminution des charges due à une baisse des charges de la facture sociale et une diminution des charges de fonctionnement en général.
- L'amélioration des produits est due au remboursement des frais de personnel par l'Etat (1ère année avec les prestations sociales de la commune de Peseux sous gestion).

2. Organigramme

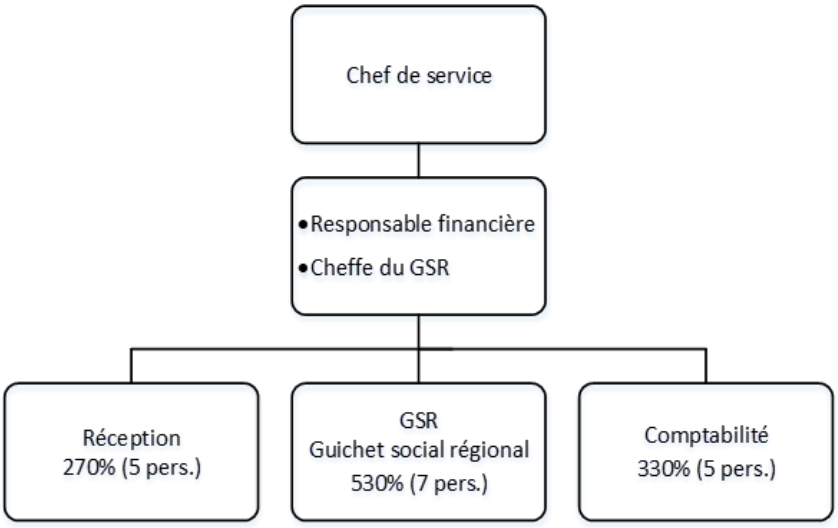

3. Réception

La réception est le lieu central du service de l'Action sociale où transitent plusieurs dizaines de milliers de personnes et où aboutissent plus de 40'000 appels téléphoniques, internes et externes, par année. Ce service a pour tâche d'accueillir, conseiller et orienter les usagers pour les services de l'aide sociale, du guichet social régional, de l'agence AVS/AI et pour le centre de santé sexuelle. Le personnel de cette entité se compose 5 personnes fixes pour la réception (2.7 EPT) et de 3 personnes polyvalentes en cas d'absences diverses.

La réception gère également la Boutique d'Information Sociale (BIS) qui est un lieu d'orientation et d'information sur les divers acteurs du champ socio-sanitaire local. Le personnel de la réception, avec l'appui du personnel spécialisé, est là pour répondre aux interrogations des citoyens dans les domaines aussi différents et complexes que la santé, les finances, la famille, le planning familial, le troisième âge, etc. L'information et les brochures destinées aux usagers sont appréciées. Un poste informatique est mis à la disposition du public.

4. Guichet social régional « Accord » (GSR)

Le GSR constitue l'accès aux prestations sociales, une demande unique est nécessaire pour les quatre prestations sociales, soit : les bourses d'études, les avances sur contributions d'entretien, les subsides LAMal et l'aide sociale. Le personnel de cette entité se compose de 7 personnes (5.3 EPT).

Pour cet exercice, 3'547 (3'084 en 2018) demandes de prestations sociales ont été créées et 97% ont été finalisées. L'augmentation de demandes par rapport à 2018 est due à la reprise de l'antenne de Peseux.

Répartition des demandes de prestation sociale (DPS) par communes :

Communes	2019	2018	Différence
Neuchâtel	2’815	2’822	-7
Valangin	43	31	12
Corcelles-Cormondrèche	204	231	-27
Peseux	485	non répertorié*	485
Totaux	**3’547**	**3’084**	**463**

* « non répertorié » car pas sous gestion de Neuchâtel en 2018

5. Comptabilité

Cette entité a pour mission, notamment, de gérer les dépenses et recettes de l’aide sociale (Neuchâtel, Valangin, Corcelles-Cormondrèche et Peseux). Ainsi, pour l’année écoulée, 46’953 factures et 15’250 ordres permanents ont été réglés pour un montant de 47'065'569 francs. Les recettes financières se montent à 18'856'217 francs.

6. Subventions

Par le compte 36360.00, on trouve deux catégories de subventions, les « subventions régulières » pour une dépense de 91'700 francs (91'700 francs) et les « autres subventions » pour une dépense de 4'000 francs (2'700 francs), les destinataires de ces dépenses sont listés ci-dessous.

Subventions régulières - institutions	En francs
Ateliers Phenix	30’000
Espace des solidarités	32’200
Fonds. Morgenthaler	6'000
Procap	8’500
SOS Futures Mamans	5’000
Centre thérapeutique de Jour Neuchâtelois	10’000
Total	**91'700**

Autres subventions - institutions	En francs
Association Solidarité femmes	500
Construire demain	500
Association Sens’égaux	1’500
Association Un jour sans faim	1’500
Total	**4’000**

Service de l'aide sociale

(Entité de gestion n°111.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	2'602'730.90	2'669'400.00	+ 66'669.10
Produits	634'721.85	556'000.00	+ 78'721.85
Excédent	1'968'009.05	2'113'400.00	+ 145'390.95

Les principales variations des comptes du service de l'aide sociale s'expliquent par :

- Une diminution des charges de fonctionnement et le transfert des charges informatiques sur une autre entité de gestion.
- Une augmentation des recettes est due à la facturation des honoraires du « Dispositif loyers ».

2. Organigramme

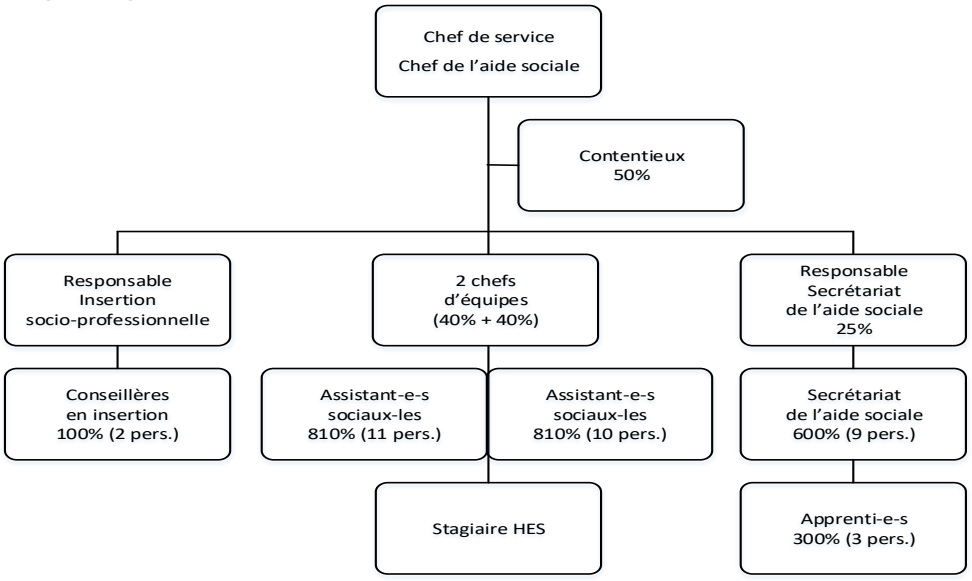

3. Généralités

Le service de l'aide sociale comprend, depuis le 1er janvier 2019 et la gestion des dossiers de Peseux, 3 nouveaux collaborateur.trice.s, ce qui porte le nombre d'assistant.e.s sociaux.les à 21. Deux assistants sociaux ont également le rôle de chefs d'équipes, respectivement à 40% chacun.

La reprise des dossiers de Peseux a représenté une tâche supplémentaire considérable, qui s'est traduit par une surcharge durant les premiers mois de l'année, tant au niveau de la mise à jour des dossiers que des tâches administratives du secrétariat. La gestion des dossiers de Peseux et Corcelles-Cormondrèche a demandé la mise en place d'une GED (gestion électronique des documents), ce que notre service n'avait pas encore déployé.

Concernant la gestion des dossiers d'aide sociale, il faut rappeler qu'avec 101 dossiers sous gestion pour un assistant social à 100% (1'638 dossiers actifs au mois de novembre 19), le suivi des dossiers est compliqué. Face à des situations souvent complexes, tant du point de vue social qu'administratif, nous ne pouvons pas faire un accompagnement optimal. Cependant chaque bénéficiaire est vu au minimum quatre fois dans l'année et les budgets d'aide sociale sont mis à jour mensuellement. Avec un taux d'absentéisme très bas, le secteur de l'aide social tient parfaitement le choc et les assistant.e.s sociaux font preuve d'un grand professionnalisme.

La qualité du suivi des dossiers d'aide sociale est à considérer comme un enjeu majeur des sociétés modernes. Considérée comme dernier filet de notre système de sécurité sociale, l'aide sociale permet de maintenir en lien avec la société certaines personnes en situation de vulnérabilité Pourtant le pression est importante, surtout face au risque de voir « le grand intégrateur » de la fin du 20e siècle – le travail – ne plus jouer son rôle dans les décennies à venir. Un nouveau paradigme est nécessaire dans un domaine qui voit tant les professionnels que les institutions s'essouffler. À ce titre, il est à espérer que les réformes cantonales, évoquées en introduction de ce rapport, puissent être à la hauteur des attentes.

Enfin, notre service a été sollicité par l'Initiative des Villes suisse pour participer à un groupe romand réunissant d'autres service sociaux, le but du projet est de comparer les indicateurs statistiques de l'aide sociale par région ; dix villes y sont représentées. Notre Chef de service préside ce groupe romand. Ces travaux sont intéressants pour mettre en évidence et mieux comprendre les réalités locales et pour échanger sur les bonnes pratiques respectives.

4. Statistiques et comptes

Afin de proposer une lecture statistique plus simple et efficace, les chiffres correspondant au nombre de dossiers d'aide sociale et aux dépenses d'aide sociale sont maintenant répertoriés dans un nouveau tableau de synthèse, permettant d'identifier l'évolution statistique pour chaque commune séparément. Le comptage des dossiers par assistant social sera dorénavant calculé sur la base du nombre de dossiers actifs et non du nombre de dossiers traités durant l'année sous gestion. Dernières modifications, nous avons dorénavant renoncé à publier le décompte des actes administratifs du secrétariat de l'aide sociale. En effet, avec plus de 25'000 actes par année, l'importance de ce secteur n'est pas à démontrer, ainsi le temps pris au comptage de ces actes durant l'année pourra être consacré à des activités plus productives.

Au cours de l'année 2019, le service est intervenu financièrement dans 2'413 (2'072) situations, dont 1928 (1952) pour la Ville de Neuchâtel et 15 (9) pour la Commune de Valangin, 121 (111) pour la commune de Corcelles-Cormondrèche et 349 pour la commune de Peseux. Nous avons ouvert 579 nouveaux dossiers.

Les dépenses nettes d'aide sociale en faveur des citoyens de la Ville de Neuchâtel se sont élevées en 2019 à 23'408'939.42 francs (24'532'733.06 francs).

Pour la Commune de Valangin, la dépense nette d'aide sociale se monte à 166'810.50 francs (103'580.50 francs).

Pour la Commune de Corcelles-Cormondrèche, la dépense nette d'aide sociale se monte à 1'329'786.70 francs (1'398'932.13 francs).

Communes	Nombre d'interventions		Nouveaux dossiers		Dépenses nettes aide matérielle (Fr.)	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Neuchâtel	1'928	1'952	450	448	23'408'936.42	24'532'733.06
Valangin	15	9	7	3	166'810.50	103'580.50
Corcelles-Cormondrèche	121	111	30	31	1'329'786.70	1'398'932.13
Peseux	349	non répertorié	92	non répertorié	3'303'818.55	non répertorié
Totaux	**2'413**	**2'072**	**579**	**482**	**28'209'352.17**	**26'035'245.69**

Evolution des dépenses de la Facture sociale[1]

Suite à l'introduction de la facture sociale, notre part communale à la communauté neuchâteloise, selon le décompte provisoire 2019 (pot commun cantonal) s'élève à 14'894'040 francs (15'907'803 francs), ce qui représente 446.53 francs (475.35 francs) par habitant.

	2018	2019	Ecart
Part de VDN à la Facture sociale (francs)	15'907'803	14'894'040	-1'013'763.00
Part de VDN par habitant (francs)	475.35	446.53	-28.82

Les causes d'indigence

Causes d'indigence	2017	2018	2019	Variations
Dossiers non renseignés (ouverture rapide)	34	58	41	-18
Maladie, accident	70	75	79	4
Demandes AI en cours	72	84	89	5
Défaut de soutien, carence de la parenté	24	20	23	3
Séparation, divorce, abandon	140	138	164	26
Placement personnes âgées, décès	18	19	22	3
Inadaptation sociale	16	19	15	-4
Causes économiques	1'236	1'201	1'475	274
Chômage	417	442	488	46
Rapatriement	15	16	17	1
TOTAL	**2'042**	**2'072**	**2413**	

6. Contentieux

L'activité de gestion du contentieux permet de récupérer des montants d'aides matérielles indues auprès des bénéficiaires de l'aide sociale dont les dossiers sont bouclés. Créé en avril

[1] La facture sociale est composée de : l'aide sociale, les subsides LAMal, les bourses d'études, les avances de contributions d'entretien, les mesures d'insertion, les prestations sociales des partenaires privés (Caritas, CSP).

2017, ce poste est doté de 0.5 EPT, il est actuellement géré par une personne engagée en contrat à durée déterminée.

Sur 349 dossiers contentieux ouverts : 63'147.30 francs ont été récupérés en 2019. Depuis la création du poste en 2017, le service contentieux a encaissé la somme de 215'385.50 francs.

7. Mesures d'insertion professionnelle

En 2019, la grande activité du secteur insertion a été l'introduction de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle du Canton de Neuchâtel (Stratégie IP) dans l'ensemble des services sociaux régionaux (SSR) du Canton. Notre Service avait collaboré à cette mise en place durant la phase pilote de l'été 2018 au printemps 2019, puis avait participé aux formations dispensées pour former le personnel des autres SSR.

D'août 2018 à décembre 2019, ce ne sont pas moins de 275 bénéficiaires qui ont participé à l'introduction de cette procédure. En 2019, les deux SSR pilotes (Neuchâtel et Le Locle) ont participé au groupe suivi du projet IP regroupant les responsables du SEMP, du SASO (Service de l'Action sociale du Canton) et des deux Services communaux concernés. Ce groupe de suivi a été pérennisé depuis l'automne 2019 sous la forme d'une plateforme collaborative.

Pour rappel, la stratégie IP vise à mieux répartir les rôles entre le service de l'emploi et le service de l'action sociale pour accompagner les personnes demandeuses d'emploi et bénéficiaires de l'aide sociale sur la voie de l'insertion. Le service de l'emploi suivra les personnes qui sont proches du marché du travail, alors que les services sociaux placent les bénéficiaires dans des mesures spécialisées pour renforcer les compétences diverses utiles pour les rapprocher d'une recherche d'emploi. Cette stratégie, conduite par le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), a imposé de nouvelles procédures, ce dispositif, qui est régulièrement évalué, n'a pas encore, à ce jour, fait ses preuves en terme d'efficacité.

Ainsi, le secteur intégration du service l'action sociale, poursuit son expertise dans le domaine et reste alerte aux adaptations nécessaires afin de remplir sa mission qui se décline de la façon suivante. Les entretiens « insertion » réalisés avec les bénéficiaires de l'aide sociale sont entrepris sur proposition de l'assistant-e social-e, ils ont pour but d'évaluer le profil du bénéficiaire et de l'accompagner dans une démarche d'insertion en tenant compte de ses compétences sociales et professionnelles. Plusieurs objectifs peuvent être visés: maintien en activité structurante, formation, acquisition de compétence métier et préparation à intégrer le service de l'emploi comme mentionné ci-dessus.

Grâce à l'engagement de chacun, nous avons pu continuer de créer de nouveaux contacts avec des partenaires du littoral qui ont débouché sur de nouvelles places de stages. Nous avons également participé à la prise en charge de formations courtes afin d'étayer l'éventail de compétences de certains usagers.

Ainsi, l'excellent esprit de coopération développé avec de nombreux partenaires du canton (services communaux, cantonaux, les institutions para-étatiques, les programmes spécifiques d'insertion, partenaires privés) a permis à de nombreux bénéficiaires d'effectuer des stages professionnels. A partir de juin 2019, nous avons pu compter sur l'arrivée d'une nouvelle conseillère en insertion afin de renforcer ce domaine névralgique. Issue du domaine de l'insertion et comptant de nombreuses années d'expérience avec un public jeune, cette ressource supplémentaire, nous permet de couvrir plusieurs profils d'usagers et ainsi encore plus personnaliser l'appui dispensé. Engagée en contrat à durée déterminée jusqu'à fin 2020, nous espérons vivement pouvoir pérenniser le contrat de cette collaboratrice.

Enfin, au niveau des contrats ISP, nous avons pu établir 816 (723) stages et renouvellements de placements ISP[2]. Durant le suivi avec le secteur insertion, 83 (105) bénéficiaires ont retrouvé un emploi.

Agence communale AVS / AI

(Entité de gestion n°112.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'104'080.82	1'100'900.00	- 3'180.82
Produits	168'775.40	156'000.00	+ 12'775.40
Excédent	935'305.42	944'900.00	+ 9'594.58

La principale variation des comptes s'explique par une augmentation des recettes due à une hausse des dossiers sur la commune de Peseux.

2. Organigramme

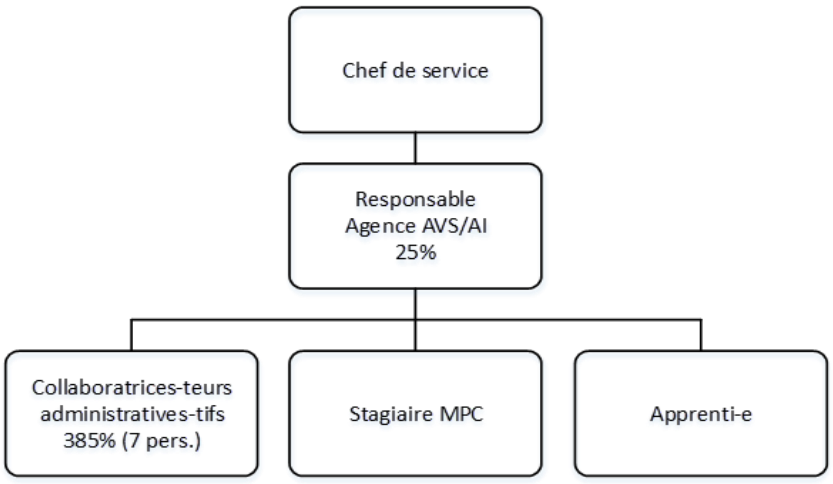

3. Personnel

L'année 2019 aura été marquée par la reprise de l'agence AVS-AI de la commune de Peseux, ce qui a engendré l'augmentation de nos EPT de 0.6. Comme convenu entre les communes, l'agence de Peseux a été maintenue sur le site de la commune de Peseux, à l'instar de l'agence de Corcelles-Cormondrèche. Ce fonctionnement de l'agence sur trois sites, demande un effort de coordination supplémentaire ; cependant une prestation de proximité pour cette population spécifique, parfois à mobilité réduite, fait sens.

[2] . Pour rappel, un stage ou un placement ISP (insertion socio-profesionnelle) fait l'objet d'un contrat de trois mois renouvelable.

Concernant l'organisation globale du service, nous retiendrons l'absence pour raison de maladie de deux collaboratrices, entre janvier et novembre pour l'une, et dès septembre pour l'autre, les tâches ont été en partie assumées à l'interne par les collaboratrices et collaborateurs présents et par l'engagement d'une personne supplémentaire d'avril à novembre. Une de ces collaboratrices nous a finalement quittés fin novembre. Ces absences ont eu des conséquences, décrites ci-dessous. Comme à l'accoutumée, un stagiaire MPC[3] a été engagé à la rentrée d'août.

4. Activités

L'Agence assume toutes les tâches conformément à l'art. 116 du règlement d'exécution de la Loi fédérale AVS/AI du 31 octobre 1947, ainsi qu'aux articles 4 à 6 du règlement de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) du 11 juin 1971.

Elle s'occupe en particulier de tout ce qui a trait aux demandes de prestations complémentaires, révisions périodiques, suivi de l'état personnel ainsi que de la situation économique des bénéficiaires de prestations complémentaires (cessation d'une activité lucrative, reprise d'une activité, modification du prix du loyer, héritage, etc.), réception et traitement des demandes de remboursement des frais médicaux, etc.

Le traitement des demandes de remboursement des frais médicaux représente un poste toujours aussi important. Nous constatons, au-delà du nombre de demandes de remboursement traitées au cours de l'année, que le nombre de correspondances en relation directe avec ces demandes de remboursements impliquent une surcharge de travail considérable. Auparavant les bénéficiaires regroupaient leurs décomptes de prestations et nous les transmettaient quatre à six fois par année. Nous constatons à nouveau que la situation économique ne s'améliore pas et que, par conséquent, nous sommes sollicités plus fréquemment pour ces demandes de remboursement ce qui engendre une charge de travail supplémentaire.

En raison des facteurs mentionnés ci-dessus et du fait d'avoir été en sous-effectif en raison d'absences maladies de deux collaboratrices, nous avons pris du retard dans le traitement de ces remboursements tout au long de l'année (trois mois de retard en moyenne), raison pour laquelle on observe une baisse de cas traités durant l'année, cela ne reflète pourtant pas la charge de travail. Au-delà de cet aspect exceptionnel, nous observons le même phénomène depuis plusieurs années, à savoir une forte demande durant le premier semestre de l'année due à deux facteurs en particulier :

1. Le remboursement des franchises en début d'année pour l'ensemble des bénéficiaires ;
2. L'envoi des frais médicaux de l'ensemble des bénéficiaires gérés par le SPAJ (Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse) de l'année précédente.

Ce retard peut être partiellement comblé grâce à la bonne collaboration d'autres secteurs à l'interne du service.

Les tableaux statistiques ci-dessous vous donnent un aperçu du volume de travail effectué en 2019, tant à Neuchâtel, Peseux et Corcelles-Cormondrèche ; (les bénéficiaires de la commune de Valangin sont historiquement intégrés à la liste de Neuchâtel).

[3] Maturité professionnelle et commerciale.

Statistiques Agence communale AVS/AI 2019 Neuchâtel-Ville					
Année	**2017**	**2018**	**2019**	**Variation**	**En %**
Dossiers PC ouverts	1992	1907	1892	-15	-0.79%
Nouvelles demandes	404	432	368	-64	-14.81%
Mutations	466	509	311	-198	-38.90%
Révisions	328	224	433	209	93.30%
Décès	137	55	71	16	29.09%
Refus	105	109	152	43	39.45%
Départs	73	46	47	1	2.17%
Frais médicaux	6726	5778	5682	-96	-1.66%
Bons TN	293	265	232	-33	-12.45%
Totaux	**10524**	**9325**	**9188**	-137	-1.47%
Allocations communales (en francs)	565'298	571'888.00	582'029.00	10'141.00	1.77%

Statistiques Agence communale AVS/AI 2019 Antenne de Corcelles-Cormondrèche				
Année	**2018**	**2019**	**Variation**	**En %**
Dossiers PC ouverts	151	151	0	0.00%
Nouvelles demandes	35	29	-6	-17.14%
Mutations	17	46	29	170.59%
Révisions	11	43	32	290.91%
Décès	11	13	2	18.18%
Refus	1	4	3	300.00%
Départs	10	2	-8	-80.00%
Frais médicaux	389	503	114	29.31%
Totaux	**625**	**791**	166	26.56%

Statistiques Agence communale AVS/AI 2019 Antenne de Peseux	
Année	**2019**
Dossiers PC ouverts	356
Nouvelles demandes	80
Mutations	45
Révisions	80
Décès	13
Refus	2
Départs	14
Frais médicaux	961
Totaux	**1’551**

Education

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	49'787'831.24	50'268'700.00	+ 480'868.76
Produits	10’327482.51	10'656’600.00	-329'117.49
Excédent	39'460'348.73	39’612’100.00	+ 151'751.27

L’accueil extrafamilial des enfants, partenaire des familles, a poursuivi son développement en 2019. C’est le secteur parascolaire qui est prioritairement concerné, avec l’ouverture de 30 places à l’intention des écoliers du 2ème cycle de Serrières et 45 pour les enfants fréquentent le nouveau collège du Passage. Ces places, inscrites dans la planification communale, viennent compléter le dispositif d’accueil des « tables de midi » destiné aux élèves du 2ème cycle.

Plusieurs dossiers importants ont en outre occupés le service en 2019. Parmi elles on compte la mise en œuvre d’une nouvelle directive cantonale restreignant la pratique des stages, le développement d’une politique de protection des femmes enceintes sur leur place de travail, la création d’évènements comme une exposition publique, l’organisation et la tenue d’une journée professionnelle biennale, les travaux préparatoires à la fusion, une réflexion sur l’école à journée continue, ou la réforme cantonale de la politique de la jeunesse.

La réforme de la politique cantonale de la jeunesse et le volet de la protection de l’enfance en particulier, impacte directement nos dispositifs d’accueil pré et parascolaire. Un objectif phare de la réforme est le développement de la prise en charge ambulatoire des enfants et des familles, assorti à une réduction du résidentiel. Les externats comme les internats ayant pignon sur rue à Neuchâtel, se sont réformés de façon importante en 2019, pour répondre aux nouveaux objectifs de l’Etat en la matière. Les communes sont directement concernées, puisqu’il est désormais prévu que l’OPE (office de protection de l’enfance) puisse placer les enfants en structures d’accueil pré et parascolaire, en lieu et place des structures spécialisées. Indépendamment des réformes en cours, la Ville a toujours défendu une position inclusive pour ses structures d’accueil. Elle a ainsi pris une part active dans les négociations, en participant aux travaux, en fédérant ses homologues des villes neuchâteloises et en œuvrant à leur côtés. Les négociations et les enjeux pour nous portent principalement sur les bonnes conditions d’accueil des enfants et des familles dans nos structures, ainsi que la répartition des charges financières pour communes. Un accord devrait être conclu en 2020.

2. Organigramme

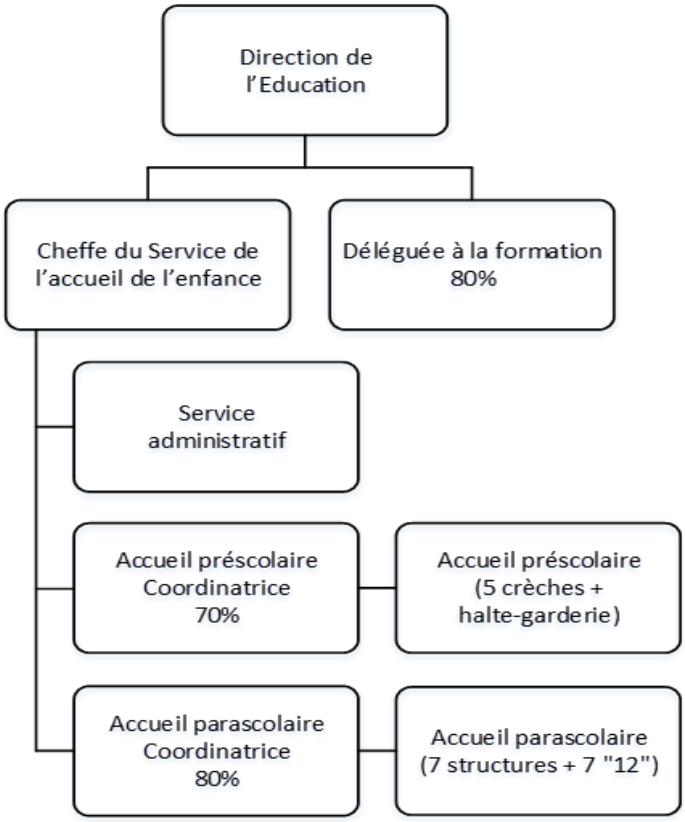

Service administratif de l'accueil de l'enfance

(Entité de gestion nº 131.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'286'893.92	1'322'400.00	+ 57'706.08
Produits	-	-	-
Excédent	1'286'893.92	1'322'400.00	+ 57'706.08

Les comptes 2019 du Service de l'accueil de l'enfance (SAE) présentent un écart de -57'706.08 francs. Sur ce montant, 34'853.20 francs sont imputables au remboursement de salaire des collaborateurs. Le solde concerne les prestations informatiques dont les dépenses sont imputées au Service financier.

Le Service de l'accueil de l'enfance (SAE) est en charge de l'accueil extrafamilial pour la Ville de Neuchâtel. Il propose les visions stratégiques de son développement, dirige l'activité des structures communales et veille à l'application des dispositions légales édictées en la matière.

Le SAE assure également le versant administratif et financier de l'accueil extrafamilial, dont un des aspects est le contrôle et la validation des capacités contributives des familles plaçantes ainsi que le contrôle et le versement des parts communales aux structures d'accueil subventionnées du canton de Neuchâtel. Le SAE est également chargé du soutien aux associations locales qui dispensent des prestations à l'intention des enfants et des familles. La conduite du volet pédagogique fait également partie de la mission du service. Il donne corps aux prestations d'accompagnement et d'éducation dispensées par les structures communales et associatives implantées dans notre commune.

2. L'année 2019

Un développement important des places d'accueil parascolaire a été réalisé cette année, conformément à la stratégie définie par le Conseil communal. Les tables de midi – désignées sous le nom « 12 du …. » - sont progressivement implantées dans tous les bassins scolaires, à l'intention des enfants scolarisés dans le 2ème cycle de l'école obligatoire, durant la pause de midi. En 2020, tous les bassins devraient en être équipés.

- **Le « 12 du Jacques a dit »** est une nouvelle structure d'accueil du type « table de midi» de 45 places ouverte en août. Elle accueille les élèves du 2ème cycle scolarisés dans le nouveau collège du Passage, et est située dans les locaux de la Maison de l'enfance au chemin de la Boîne. Une convention de prestations a été établie avec cette institution pour l'enfance qui dispose d'une cuisine professionnelle et de suffisamment d'espace pour rendre les pauses de midi de ces écoliers agréables et ressourçantes.

- **Le « 12 du Cerf-Volant »** situé dans le quartier de Serrières offre 30 nouvelles places d'accueil de midi depuis le mois d'août. Dès la prochaine rentrée scolaire (août 2020), l'entier de la structure du Cerf-Volant prendra ses quartiers dans le bâtiment actuellement en cours de transformation sis rue Guillaume-Farel 13.

- **La 3ème Journée professionnelle** s'est tenue le 8 novembre à l'Aula du Collège du Mail. Ces journées ont pour objectif de proposer un espace de rencontre, de discussions et de formation entre les professionnel-le-s de nos structures d'accueil pour l'enfance. Le thème de cette année était *« Quel accompagnement pour les enfants d'aujourd'hui ? »*. Des intervenant-e-s ont présenté de conférences de qualité. Des temps de rencontres entre professionnel-le-s ont contribué au succès de cette journée, qui s'est terminée avec une table ronde animée par la journaliste, Madame Raphaèle Tschoumy. Les modératrices étaient Mesdames Anne-Françoise Loup, Eglantine Jamet, Isabelle Gattlen et Marianne Zogmal.
  Plus de 200 participants ont contribué au succès de cet évènement.

- **L'exposition « Grandir, un jeu d'enfant ? »** a été présentée au public les 22 et 23 novembre au Péristyle de l'Hôtel de Ville. Un des objectifs de l'organisation de cet évènement était de proposer une meilleures visibilité au travail d'éducation réalisé dans les structures pré et parascolaires. Si elles sont de plus en plus présentes dans la vie des familles et de la société, les éducateurs et éducatrices de l'enfance souffrent encore d'une image peu conforme de la réalité de leur travail. L'apparente banalité des gestes, postures et tâches éducatives tendent à dissimuler la réalité et la complexité de leur travail constitué d'accueil, d'accompagnement, d'éducation et de réflexion.

Cette exposition a été réalisée par les collaborateurs et collaboratrices du Service de l'accueil de l'enfance, des structures d'accueil communales et privées subventionnées. Nous relevons la dimension fédératrice de ce projet pour nos collaborateurs et collaboratrices, ainsi que le travail transversal qu'il a généré, mobilisant les savoir-faire d'autres services communaux en matière de menuiserie, peinture, communication, graphisme, transports, etc.

Le public est venu nombreux au Péristyle, tant au vernissage que durant les deux journées de l'exposition. Les adultes sont venus avec ou sans enfants, par classes, groupes éducatifs ou en famille. Les professionnel-le-s du domaine de l'éducation sont venus également des communes et cantons voisins. Il est possible que cette exposition voyage et soit montrée par la suite dans d'autres lieux.

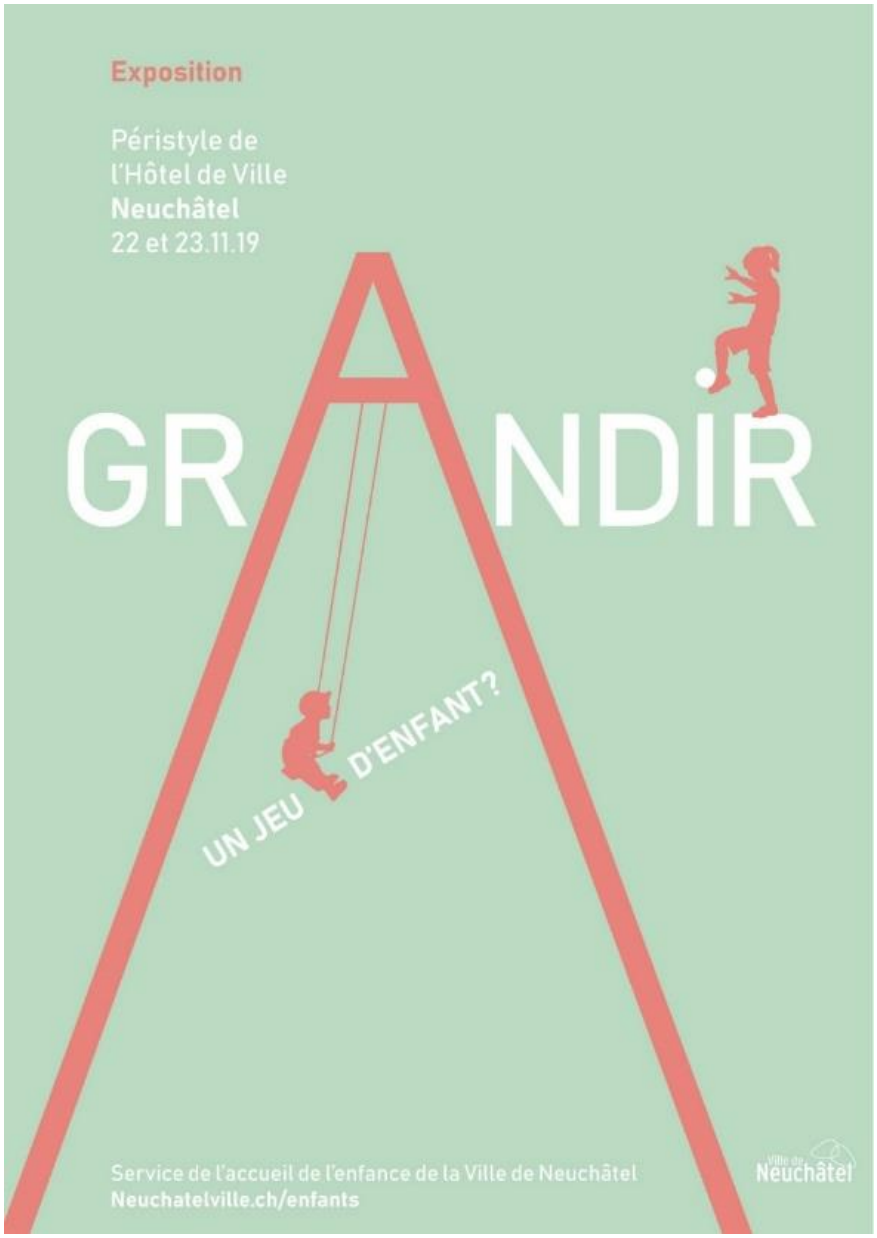

3. Personnel du Service administratif

Le Service administratif est composé de 11 collaborateurs, ainsi que d'un stagiaire MPC à 100% et un étudiant HEG à 50%.

Le SAE s'est doté d'un 0.5% EPT supplémentaire pour renforcer son service administratif. L'augmentation importante du nombres de places d'accueil parascolaires ces dernières années, et particulièrement en 2018 et 2019, a, de façon corollaire, augmenté le volume de travail administratif lié aux prestations.

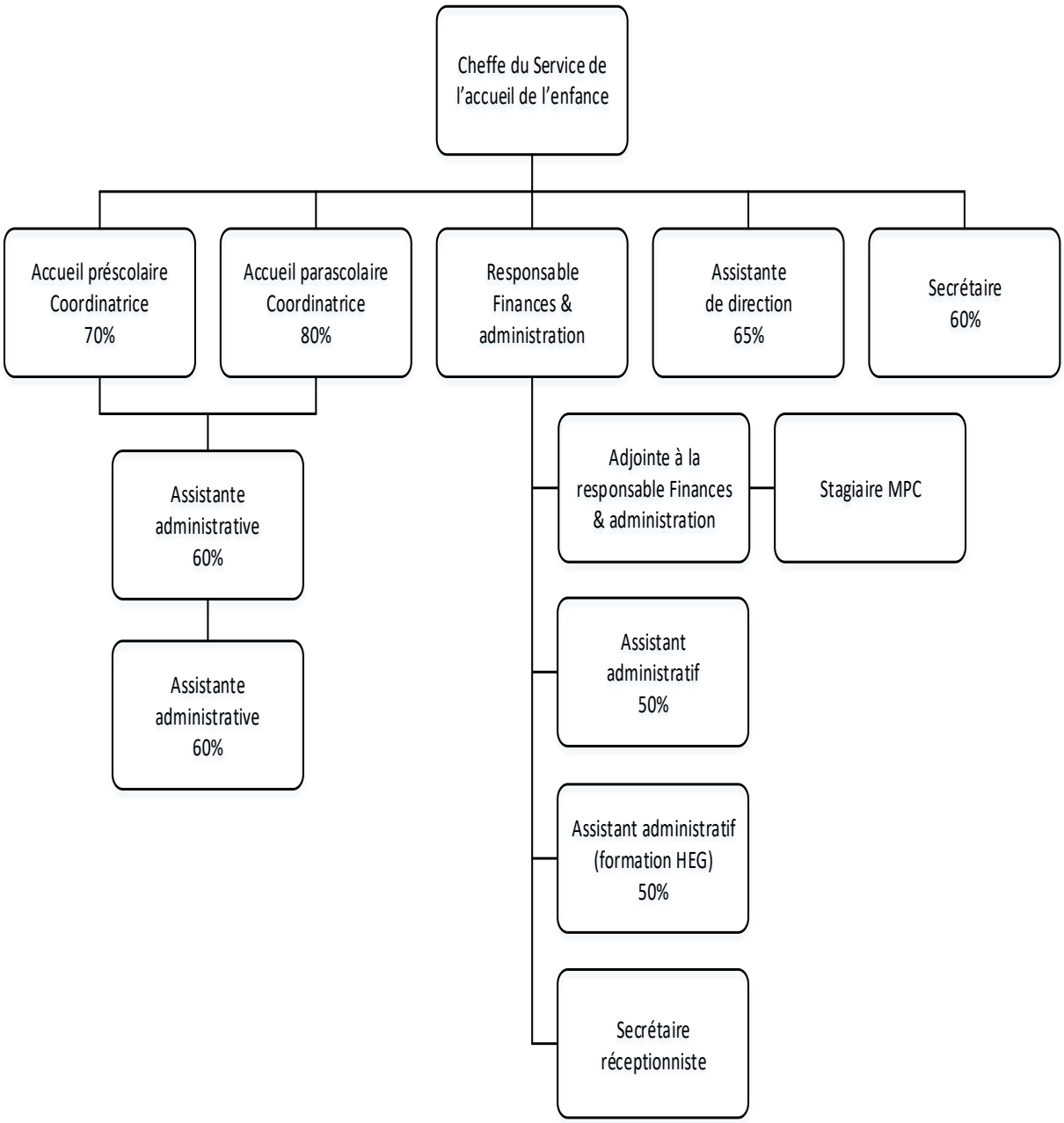

4. Personnel des structures d'accueil

Les collaborateurs et collaboratrices du dispositif d'accueil préscolaire représentent 55.35 EPT et 52.40 EPT pour l'accueil parascolaire, non-compris les deux postes de coordinatrice de l'accueil préscolaire (70%), respectivement de l'accueil parascolaire (80%) rattachés au Service administratif.

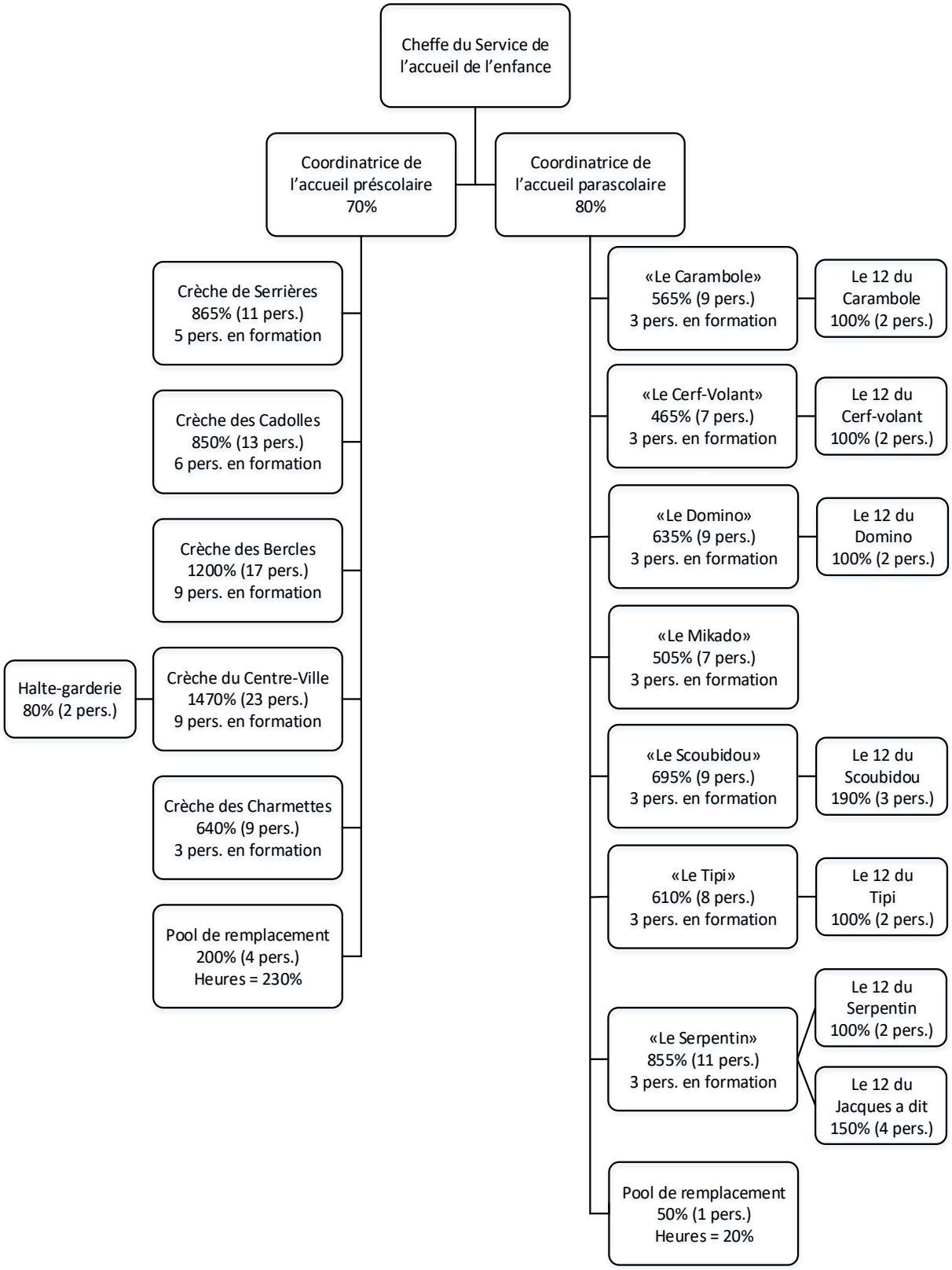

Le SAE forme un nombre important de futurs professionnel-le-s du domaine de l'éducation. Ce sont principalement des formations en mode dual qui sont dispensées, soit des apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatifs-ives (CFC) – option généraliste, des éducateurs-trices de l'enfance (ES), et des formateurs-trices à la pratique professionnelle. Vingt jeunes occupent ces postes de manière permanente.

Une directive élaborée par l'Etat de Neuchâtel en fin d'année 2019 restreint de façon radicale les possibilités d'effectuer des stages dans les structures d'accueil. Celles-ci ne seront plus autorisées à engager des stagiaires, non-inscrits dans un cursus de formation, au-delà d'une durée de 8 semaines. Une prolongation est envisageable à la seule condition qu'un contrat d'apprentissage puisse être proposé simultanément. Cette disposition porte sur l'application de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage relatives au salaire minimum neuchâtelois (RSalMin) et vise à protéger les jeunes hommes et femmes d'éventuels abus en matière de stages répétés. Les habituels stages de six à douze mois sont désormais interdits, et les répercussions sont immédiates et importantes dans les structures d'accueil préscolaire, qui ont la responsabilité de 5 bébés par adulte formé. Il faut plus de bras, oreilles, yeux, mains, pour assurer un accueil sûr et serein. Nous ne voulons pas participer à ce que d'aucuns nomment des « usines à bébés » et réfléchissons aux moyens à mettre en œuvre pour stabiliser la situation actuellement vécue comme difficile par les professionnels de l'enfance.

5. Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Un soutien est accordé aux associations locales qui fournissent des prestations à l'intention des familles et des enfants. Leur travail est complémentaire à celui organisé et dispensé par les collectivités publiques. La plupart d'entre elles comptent également sur le travail de personnes bénévoles, engagées auprès des enfants, des parents, mais aussi dans le travail de gestion et d'administration de ces structures associatives. Nous les soutenons au travers d'informations ou de conseils, de mise à disposition de locaux, et/ou de subventions ponctuelles. Les associations suivantes sont au bénéfice d'une subvention régulière :

- Association Villas YoYo (Acacias et Charmettes) 100'000 francs
- Association La Courte échelle 20'000 francs
- Association Lire et Ecrire 7'500 francs
- Association Le Chat Botté 10'000 francs
- Association PIP Prévention de l'illettrisme au préscolaire 1'700 francs
- Halte-Garderie du Centre-Ville 32'500 francs

Contributions aux crèches[1]

(Entité de gestion n° 131.02)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	5'484'428.21	5'502'800.00	+ 18'371.79
Produits	-	-	-
Excédent	5'484'428.21	5'502'800.00	+ 18'371.79

[1] Le chapitre « contributions aux crèches » représente ici les parts communales versées à tous les enfants résident VdN accueillis en structures pré- et parascolaires subventionnées au sens de la LAE.

La participation communale au coût de l'accueil dans les structures subventionnées est déterminée par la capacité contributive des familles. Cette subvention permet de réduire le coût de la facture d'accueil pour les parents, en fonction de leurs revenus. Un rabais fratrie (20% sur le 2ème enfant, 50% sur le 3ème enfant, 75% sur le 4ème enfant, 90% sur le 5ème enfant) est accordé et subventionné intégralement par la Ville

En moyenne, chaque mois 3'527 enfants résidant en ville ont fréquenté une structure d'accueil subventionnée au sens de la LAE. Ce nombre est stable par rapport à 2018 (3'573). Nous relevons en 2019 une diminution de la contribution financière de la Ville (- 248'067.83 CH), ainsi qu'une augmentation du nombre de places d'accueil subventionnées (+ 22'279). Ces chiffres montrent que le taux de fréquentation par enfant a augmenté en 2019, en raison de l'augmentation du taux d'activité professionnelle des familles.

Alors que la LAE prévoit qu'en moyenne une place d'accueil est occupée par 2 enfants, la tendance 2019 montre plutôt qu'une place est occupée par 1.4 enfants.

Données financières	Préscolaire		Parascolaire cycle 1		Parascolaire cycle 2	
Budget	3'727'100.00 CHF				1'775'700.00 CHF	
Comptes	3'574'814.86 CHF	*3'532'525.83 CHF*	1'367'979.35 CHF	*1'232'545.40 CHF*	541'634.00 CHF	*471'289.15 CHF*
Nb Places à 100% subventionnées	113'874	*105'623*	58'263	*47'777*	24'051	*20'509*
moyenne mois d'enfants accueillis	2'519	*2'639*	604	*557*	404	*377*

Légende : 2019 | *2018*

La diminution du montant des subventions communales corrélée à la hausse du nombre de places facturées et payées par les parents, montre cette année encore le lien entre les revenus des familles en hausse et l'augmentation du nombre de places d'accueil extrafamilial.

Une grande diversité de modèles familiaux a recours aux prestations d'accueil extrafamilial. Si les familles composées de deux parents sont largement majoritaires, on observe que plus l'âge des enfants augmente, plus la proportion de ménages monoparentaux augmente.

Le taux d'activité professionnel du ou des parents, augmente également au fil des années. Plus les enfants grandissent et prennent de l'indépendance, plus les parents investissent la sphère professionnelle, ce qui impacte leurs revenus et leurs capacités contributives.

Données sur la famille	Préscolaire	Parascolaire cycle 1	Parascolaire cycle 2
Nombre de familles monoparentales	57	66	124
Nombre de familles en couple	703	401	389
Taux activité des familles monparentales	47.29%	66.50%	74.26%
Taux d'activité des familles en couple	156.77%	162.53%	160.70%

	Données sur la capacité contributive des familles	Préscolaire		Parascolaire cycle 1		Parascolaire cycle 2	
Moyenne	Capacités contributives		125'405.00 CHF		135'127.00 CHF		145'953.00 CHF
	Part communale VDN	35.28 CHF	41.50%	20.46 CHF	34.10%	12.35 CHF	24.70%
	Part parents	49.72 CHF	58.50%	39.54 CHF	65.90%	37.65 CHF	75.30%
Médiane	Capacités contributives		115'105.00 CHF		124'568.00 CHF		125'086.00 CHF
	Part communale VDN	41.23 CHF	48.50%	25.26 CHF	42.10%	20.85 CHF	41.70%
	Part parents	43.77 CHF	51.50%	34.74 CHF	57.90%	29.15 CHF	58.30%

2. Crèches privées subventionnées

2.1. En Ville de Neuchâtel

Le nombre de places d'accueil subventionnées au sens de la LAE a légèrement augmenté en 2019, en raison de l'externalisation de la crèche HNE au 1er janvier 2019. 20 places supplémentaires sont entrées dans le subventionnement cantonal, sur le territoire communal. Ce sont aujourd'hui huit crèches privées subventionnées qui mettent à disposition des familles 256 places d'accueil préscolaire. Ces places sont en majorité (75%) occupées par des enfants résidant en ville de Neuchâtel.

2.1.1. Contribution au coût de l'accueil

Le nombre de place à 100% subventionnées a augmenté de 4.5 % par rapport à 2018 (+2174). Pour cette raison, la contribution communale a légèrement augmenté en comparaison de l'année précédente (+ 50'418.75 francs).

2.1.2. Enfants accueillis & places d'accueil financées

Le nombre d'enfants qui a occupé l'ensemble des places d'accueil a diminué en 2019, alors que leur taux de présence hebdomadaire a augmenté par rapport à l'année précédente. Une place n'est ainsi plus partagée par 2 enfants, mais par 1,4.

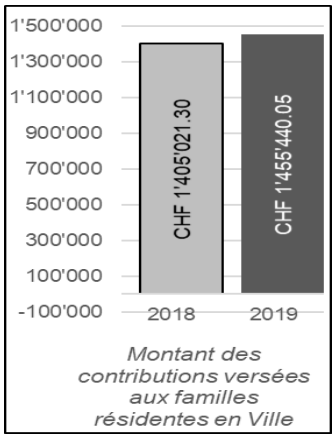

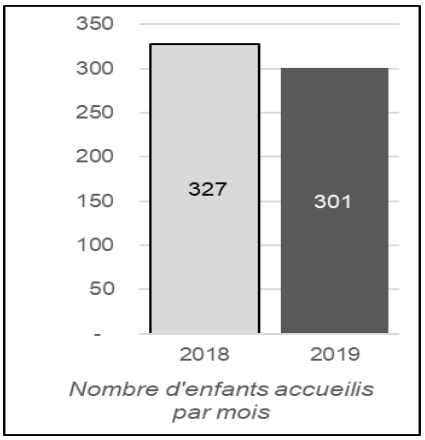

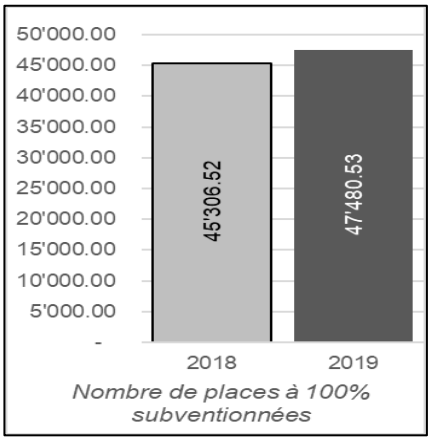

2.2. Crèches externes à la Ville de Neuchâtel

2.2.1. Sur le Littoral

Quinze crèches subventionnées implantées sur le Littoral neuchâtelois sont fréquentées par des enfants résidant en Ville. Ces structures mettent à disposition 612 places ouvertes à la journée complète.

2.2.1.1. Coût de l'accueil

La participation financière de la Ville au coût de l'accueil a augmenté d'environ 11% par rapport à 2018. Une demande croissante du nombre de prises en charge (+ 18% par rapport à 2018) sont la cause de cette augmentation. En revanche le coût moyen de chaque place a diminué.

2.2.1.2. Enfants accueillis & places d'accueil financées

En moyenne 158 enfants résidant à Neuchâtel ont, chaque mois, fréquenté une structure privée subventionnée sur le Littoral, ce nombre est stable. Le nombre de places à 100% financées par la Ville a augmenté de 4'095 par rapport à 2018, ce qui implique une augmentation des participations communales. Ces chiffres montrent que les demandes d'augmentation du taux de placement augmente. Les structures situées en périphérie de Neuchâtel sont plus sollicitées par nos familles.

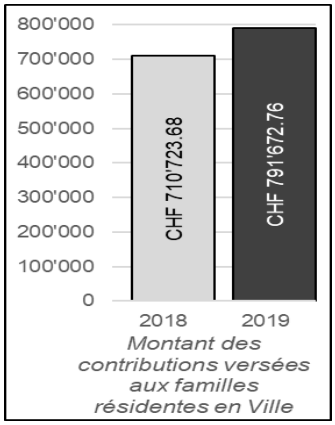

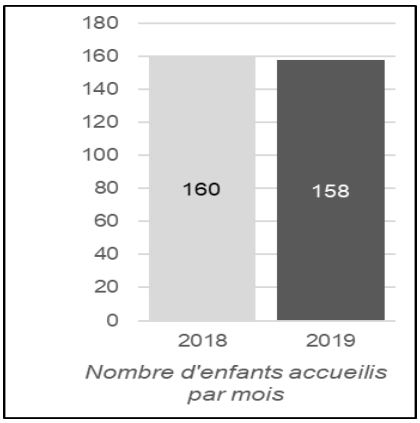

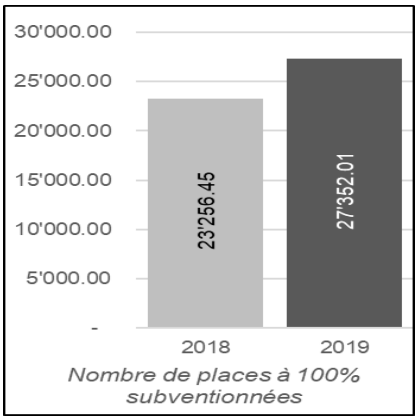

2.2.2. Val-de-Travers, Val-de-Ruz et Montagnes neuchâteloises

Huit structures d'accueil préscolaire implantées à Val-de-Travers, Val-de-Ruz et dans les Montagnes neuchâteloises ont accueilli des enfants résidants en Ville.

2.2.2.1. Coût de l'accueil

La participation de la Ville au coût de l'accueil y a légèrement diminué, passant de 39'737.25 francs en 2018 à 32856.70 francs en 2019.

2.2.2.2. Enfants accueillis & places d'accueil financées

Malgré l'augmentation de la fréquentation (+ 55 places à 100%), le coût par place d'accueil à 100% a légèrement diminué pour la Ville.

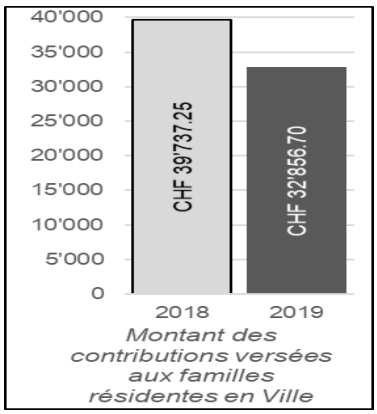

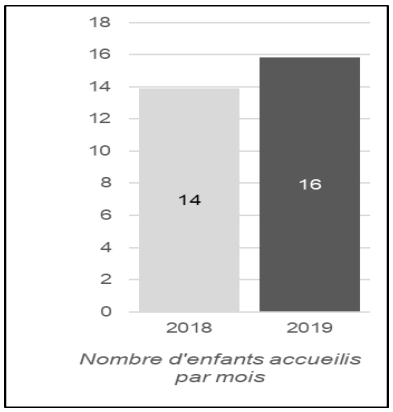

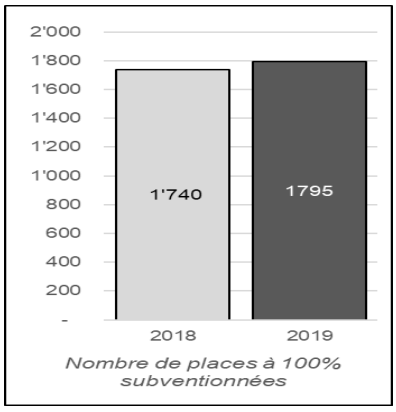

3. Accueil familial de Jour (AFJ)

L'AFJ propose 210 places d'accueil réparties sur le territoire cantonal. Ces places ne sont pas attribuées à une région ou une commune du canton mais sont gérées selon les besoins exprimés par les familles mais également selon la disponibilité des parents d'accueil.

3.1. AFJ Préscolaire

Sur les 16 enfants résidant notre commune, accueillis en Accueil Familial de Jour, 15 l'ont été par un parent d'accueil installé sur le littoral neuchâtelois.

3.1.1. Coût de l'accueil

La participation de la Ville au coût de l'accueil familial de jour a diminué en 2019 (- 11'315.10 francs). Cette diminution est due principalement à la baisse du nombre d'enfants accueillis.

3.1.2. Enfants accueillis & places d'accueil financées

Le nombre d'enfants inscrits en Accueil Familial de Jour à Val-de-Ruz et Val-de-Travers a diminué de 80 en 2019, pour se concentrer sur le littoral (+ 32 places). Ces chiffres montrent que les familles résidentes en Ville de Neuchâtel recherche plutôt un mode de garde proche de leur domicile

3.2. AFJ Parascolaire

Les enfants sont en principe scolarisés près de leur lieu de résidence. De ce fait, les enfants accueillis chez un parent d'accueil de jour l'ont été majoritairement en ville de Neuchâtel en fonction de leur lieu de scolarisation.

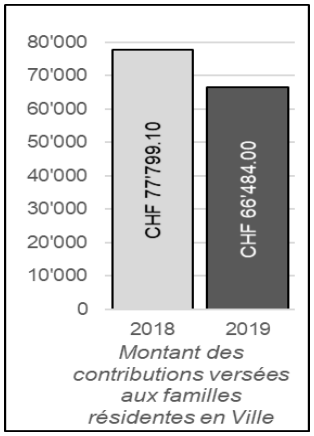

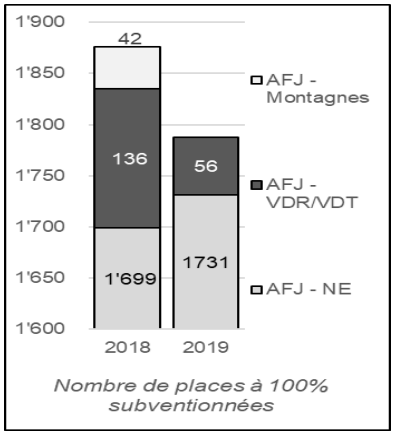

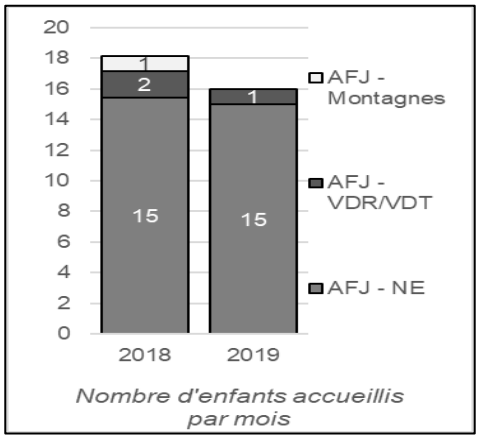

3.2.1. Coût de l'accueil

En 2019, la participation de la Ville au coût de l'accueil familial de jour pour les enfants scolarisés, a augmenté d'environ 50% par rapport à 2018. Cette augmentation est due à un nombre d'enfants plus important accueillis, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de place à 100% subventionnées. Par contre le coût moyen (Cycle 1 et 2 confondus) pour la Ville a diminué d'environ 5% par rapport à 2018.

3.2.2. Enfants accueillis & places d'accueil financées

Le nombre de places subventionnées pour la prise en charge d'enfant scolarisé chez un parent d'accueil a fortement augmenté en 2019 (+ 50%). On retrouve cette même augmentation dans le nombre d'enfants accueillis.

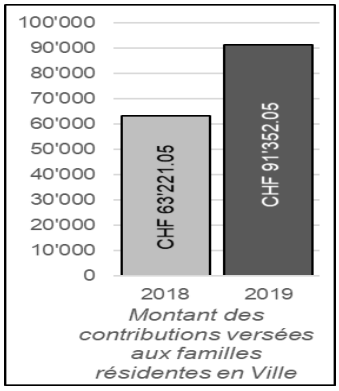

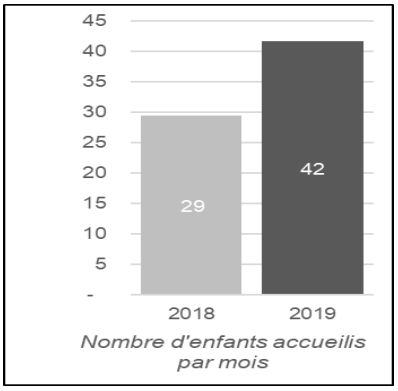

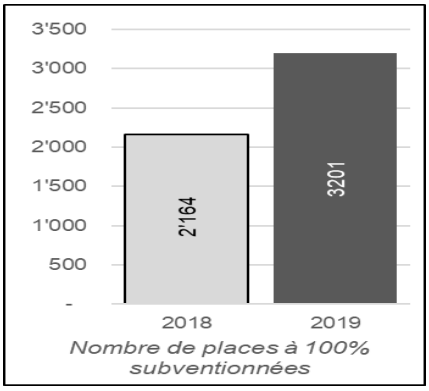

4. Crèches communales

Les crèche communales de la Ville proposent 213 places pour les enfants de 0 à 4 ans, réparties dans 5 crèches de quartier.

4.1. Coût de l'accueil

La répartition du coût de l'accueil dans nos crèches communales en 2019, est stable en regard de 2018. Un montant correspond au 10% de la facturation est financé par les communes externes pour leurs ressortissants, placés dans nos structures d'accueil.

La Ville a versé 1'228'903.25 francs aux familles résidentes en ville pour financer l'accueil de leurs enfants dans une de nos structures communales**.** C'est 70'365 francs de moins qu'en 2018.

4.2. Enfants accueillis & places d'accueil financées

Le nombre d'enfants accueillis est en légère baisse mais le nombre de places subventionnées à 100% est en augmentation. Ceci montre que les parents ont un besoin plus important en nombre de jour d'accueil, corrélé avec une augmentation du taux d'activité des parents. Dans les crèches communales, une place est actuellement occupée par 1.4 enfant alors que le canton prévoit qu'une place soit occupée par 2 enfants.

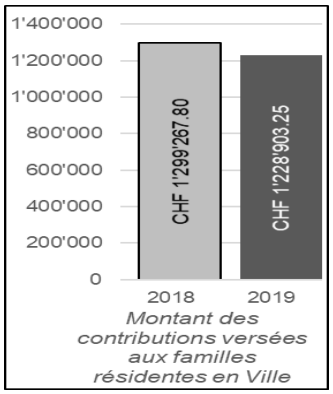

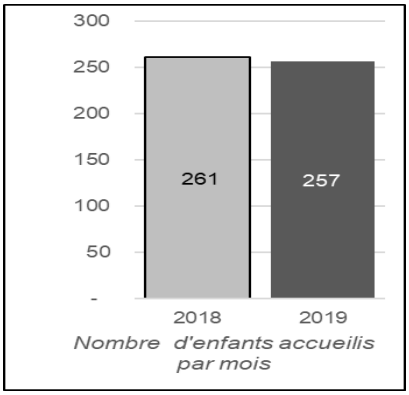

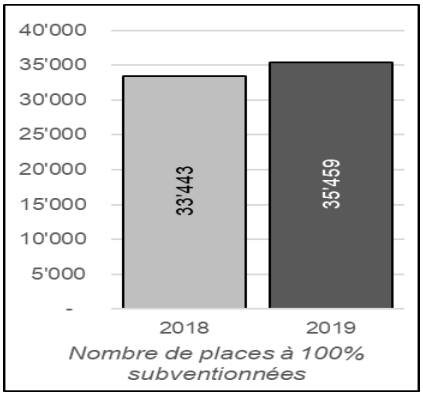

5. Accueils parascolaires communaux

Au mois d'août 2019, 75 nouvelles places d'accueil « tables de midi » ont été ouvertes. 45 places au « 12 du Jacques a dit » rattachées à la structure du Serpentin et 30 places « 12 du Cerf-volant » rattachées à la structure du Cerf-volant. Ce développement était inscrit dans la planification 2015-2020 de l'accueil extrafamilial de la Ville.

45 places au « 12 du Jacques a dit » ont été créées pour répondre aux besoins du bassin scolaire de La Promenade / Terreaux, pour le nouveau collège du Passage. 30 places au « 12 du Cerf-Volant » dans le quartier de Serrières, ont été aménagées provisoirement dans l'ancien cercle espagnol à la rue de Coquemène. Le « nouveau Cerf-Volant » est actuellement en travaux, et à la faveur de son ouverture au mois d'août 2020, 10 places supplémentaires à la journée complète y seront ouvertes, et « le 12 » y sera rapatrié.

5.1. Coût de l'accueil

Le prix coûtant brut des places d'accueil en structure parascolaire se partage entre la commune de domicile et les parents. En 2019, le coût à charge de la Ville est inférieur de 0.50% par rapport à 2018.

En 2019, la Ville a versé 1'781'623.15 francs de subventions aux familles au titre de la participation aux coûts de l'accueil parascolaire. L'augmentation de 238'509.75 frs est en lien direct avec l'augmentation du nombre de places d'accueil proposées (+ 75). En revanche, le coût par place à 100% (cycle 1 & cycle 2 confondus) à la charge de la Ville a diminué en 2019. La répartition de la facturation des places pour les élèves du 2ème cycle (50 francs contre 60 francs pour le cycle 1) impacte moins fortement la contribution communale.

5.2. Enfants accueillis & places d'accueil financées

En moyenne, en 2019, 909 enfants par mois ont fréquenté un accueil parascolaire subventionné dans une des structures d'accueil communale. C'est 53 enfants de plus qu'en 2018, imputable principalement à la création de 75 places « tables de midi » ouvertes au 19 août 2019, avec une exploitation sur 5 mois. Chaque place est occupée en moyenne par 1.6 enfant.

La Ville a financé l'équivalent de 75'542 places en équivalent plein temps. Cela représente 53'821 places pour les élèves du cycle 1 (+ 9'876 par rapport à 2018) et 21'721 places pour les élèves du cycle 2 (+4'559 par rapport à 2018).

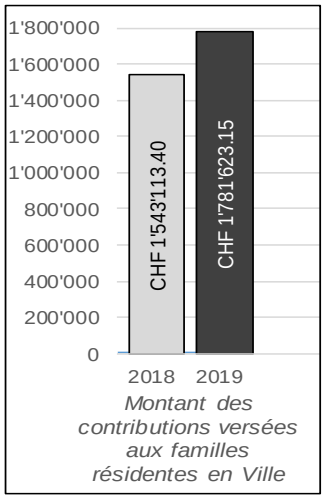

Montant des contributions versées aux familles résidentes en Ville

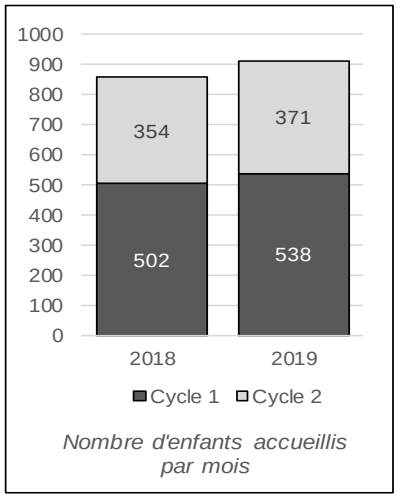

Nombre d'enfants accueillis par mois

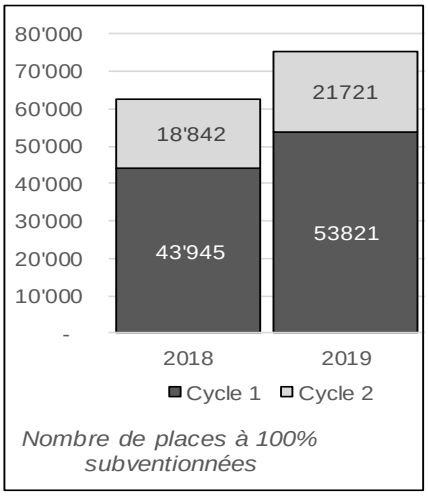

Nombre de places à 100% subventionnées

Ça montre que la création des places « tables de midi » n'a pas seulement permis d'augmenter l'accueil des enfants du cycle 2, mais également de libérer des places C1 à la journée.

6. Accueil parascolaire privé subventionné

6.1. En Ville de Neuchâtel : Le Square

En Ville de Neuchâtel, une association privée subventionnée propose un accueil parascolaire. Cette structure dotée de 25 places pour le bassin scolaire de La Promenade, collabore étroitement avec la structure communale du même bassin, Le Scoubidou.

6.1.1. Coût de l'accueil

Le montant des subventions versées en 2019 est inférieur de 1'951.85 francs par rapport à 2018, et ce malgré au augmentation du nombre de place à 100% subventionnées. Le coût à la charge de la Ville a diminué de 2.11 % par rapport à 2018.

6.1.2. Enfants accueillis & places d'accueil financée

Le nombre de places subventionnées à 100% est en légère hausse par rapport à 2018 (+ 237). Et le nombre d'enfants accueillis est stable. Ces chiffres montrent ici aussi que les familles ont un besoin de taux de prise en charge qui a tendance à augmenter.

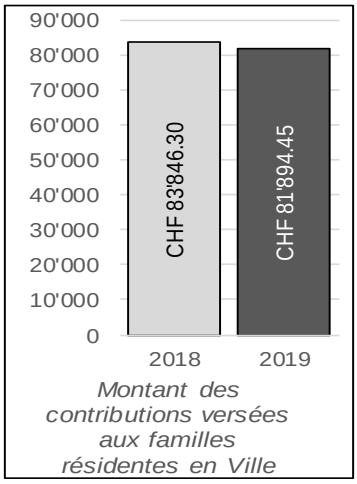

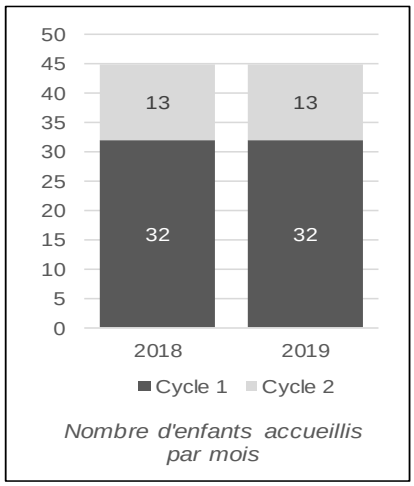

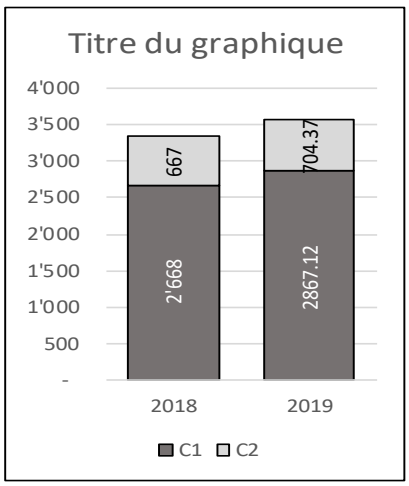

6.2. Externes à la Ville de Neuchâtel

Le placement d'enfant en structure parascolaire hors de la commune de domicile est un fait exceptionnel. Il s'agit le plus souvent d'un déménagement en cours d'année, d'un placement en institution ou dans une famille d'accueil en dehors de la Ville, ou d'une garde partagée entre les parents. Pour 2019, douze enfants ont fréquenté un accueil parascolaire en dehors du territoire de la Ville.

6.2.1. Coût de l'accueil

Le coût à charge de la Ville pour ces placements externes est en augmentation d'environ 60% en raison principalement du nombre plus important d'enfants accueillis. Rapporté par place d'accueil, ce coût est toutefois inférieur à 2018.

6.2.2. Enfants accueillis & places d'accueil financées

Une augmentation du nombre d'enfants accueillis (+ 8) a généré 55% de places supplémentaires à 100% subventionnées par la Ville.

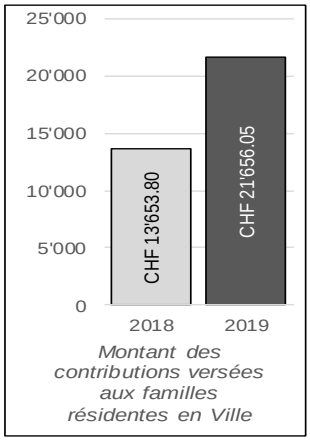

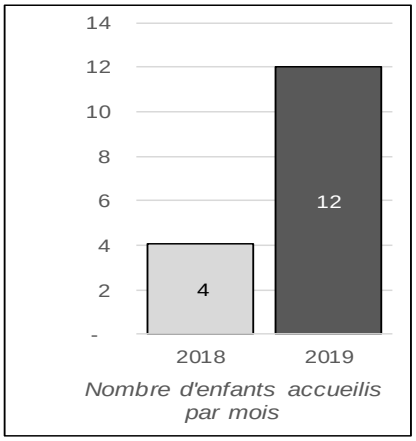

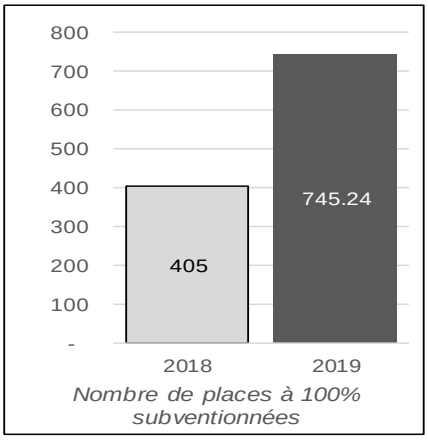

Accueil préscolaire

(Entité de gestion n° 131.03)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	6'346'821.17	6'597'400.00	+ 250'578.83
Produits	5'012'506.84	5'605'600.00	- 593'093.16
Excédent	1'334'314.33	991'800.00	- 342'514.33

La diminution des recettes s'explique principalement par le nombre moins important de places facturées à 100%. L'amélioration des charges est imputable aux charges salariales pour 177'590.16 francs ainsi qu'aux BSM, ce qui est en lien avec la baisse du nombre de places facturées.

2. Contexte général

La Ville de Neuchâtel compte 469 places d'accueil préscolaire subventionnées, soit 213 places dans les 5 crèches communales et 256 dans les 8 structures privées subventionnées. C'est 20 de plus qu'en 2018, en raison des réformes conduites par l'Hôpital neuchâtelois, impactant ses crèches d'entreprise. Celles-ci, implantées à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, ont été externalisées et confiées à une association locale exploitant déjà une crèche à Serrières/Peseux. Nous avons activement accompagné les négociations pour la structure préscolaire installée à Neuchâtel, considérant que le maintien de ces places d'accueil pour notre Ville était un objectif prioritaire. Cette reprise a permis de conserver les 45 places subventionnées existantes, ainsi que l'intégration de 20 places supplémentaires, portant la capacité de la crèche située dans le quartier de Bellevaux à 65 places subventionnées.

La réforme de la protection de l'enfance impacte nos structures d'accueil, et préoccupe les professionnels de l'enfance. Le foyer externat de La Coccinelle à Neuchâtel a définitivement fermé ses portes en été 2019, ce qui génère des demandes de placement par l'OPE vers nos structures d'accueil. Les normes d'encadrement pour l'accueil collectif auxquelles elles sont soumises, font craindre aux éducatrices et éducateurs de réserver un accueil aux enfants comme aux parents, dans des conditions qui ne permettront pas la bientraitance. Le dispositif MASE (Mesures d'Accompagnement Socio-Educatif) est en cours de négociations avec l'Etat, et devrait permettre d'entrer dans ce nouveau paradigme plus sereinement. Il sera probablement effectif en 2020.

Comme mentionné en début de rapport, une directive portant sur une restriction de l'engagement de jeunes en stage a été prononcée par le canton. La conséquence a été de diminuer le nombre de personnes travaillant à l'accueil des enfants dans les structures pour l'enfance, puisque ces pré-stages ne peuvent désormais se réaliser qu'à des conditions restrictives, prohibant toute embauche d'une durée supérieure à 8 semaines. Les effets se sont largement déjà faits ressentir. Les crèches communales ont été confrontées à ce manque de personnel, et des solutions transitoires ont dû être trouvées pour ne pas trop péjorer la qualité de l'accueil des enfants, notamment des bébés. La situation n'est pas encore stabilisée, et des solutions doivent être trouvées.

Dans le but de mieux protéger ses collaboratrices, le Service de l'accueil de l'enfance a mené en 2019 une réflexion sur la mise en œuvre des obligations de l'employeur en cas de maternité et d'allaitement (Art 61 et suiv. Ordonnance sur la Loi de travail). Une analyse a été réalisée avec l'ensemble des structures d'accueil communales, pour chaque place de travail. Celle-ci a permis de définir les conditions-cadres et la procédure à suivre en cas de grossesse et d'adaptation éventuelle des conditions de travail des collaboratrices enceintes. Sa mise en œuvre opérationnelle est prévue pour 2020.

3. Les structures préscolaires communales

Pour chaque crèche communale, il est représenté graphiquement quelques informations utiles pour la gestion la planification et le développement des infrastructures d'accueil. Ces analyses donnent les informations suivantes ;

Graphe *« répartitions des blocs facturés »* : Permet de distinguer les blocs horaires les plus sollicités par les familles et lesquelles sont à développer. Pour l'accueil préscolaire, on observe ces trois dernières années une demande assez équivalente sur les différents temps de la journée. Cette information doit en revanche être corrélée avec l'âge des enfants.

Graphe *« Répartition des enfants par âge»* : Permet d'identifier la structure de fréquentation par l'âge des enfants. Pour le préscolaire, il faut relever une proportion faible du nombre de bébés, par manque de places disponibles pour cette tranche d'âge (0-2 ans).

3.1. Crèche de Serrières

La crèche de Serrières est située à Tivoli sud, au cœur d'un quartier en transformation.

Le bâtiment actuel dans lequel la crèche est installée est une construction de type préfabriqué datant de plus de 40 ans, dont les marques du temps sont de plus en plus visibles. Sa démolition est prévue depuis de nombreuses années, dans le but de laisser place aux nouveaux édifices qui devraient voir le jour dans ce périmètre du quartier de Serrières. Plusieurs projets de déménagement se sont succédés ces 10 dernières années, sans qu'aucun n'ait pu encore se concrétiser. Les discussions ont toutefois repris en 2019, permettant d'entrevoir la possibilité d'un déménagement prochain pour la crèche et ses 60 petits pensionnaires. (40 places d'accueil).

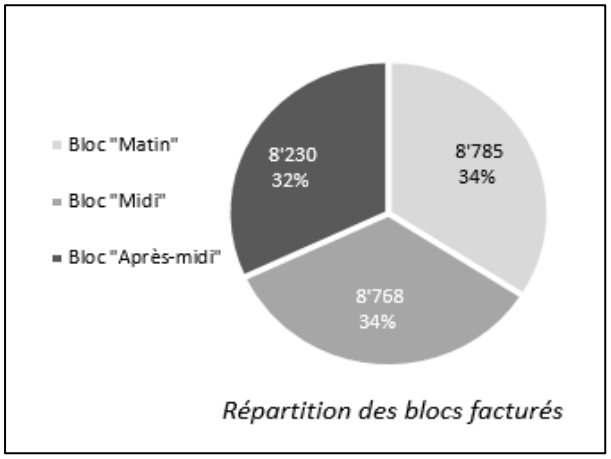

Répartition des blocs facturés

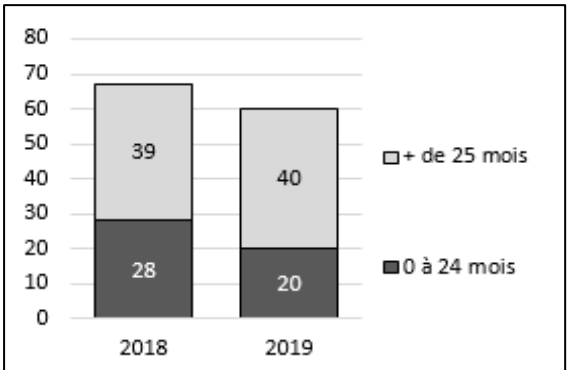

Répartition des enfants selon leur âge

Le nombre d'enfant accueillis ainsi que le nombre de places à 100% facturées ont tendanciellement baissé pour la crèche de Serrières, et plus particulièrement dans la tranche d'âge 0 à 24 mois.

3.2. Crèche des Cadolles

La crèche des Cadolles, installée en lisière de forêt dans un quartier habité par un grand nombre de familles, est une structure dans laquelle sont développés des programmes éducatifs en lien avec la nature et les cultures, tels que « Air Libre ».

Cette crèche de 36 places a la particularité d'être organisée de façon « verticale », c'est-à-dire que les enfants de 4 mois à 4 ans ne sont pas séparés spatialement selon leur âge. L'objectif de ce type d'accueil est de susciter une émulation, les plus petits imitent les plus grands, renforçant ainsi leurs apprentissages. Les fratries peuvent également fréquenter un seul groupe, renforçant l'esprit « familial » de l'accueil.

En 2019, Le nombre d'enfants fréquentant la structure des Cadolles a globalement diminué, et plus particulièrement pour la tranche d'âge des 2 à 4 ans. Le nombre d'enfants de 0 à 24 mois a lui augmenté de 4. Le nombre de places facturés est en légère diminution tout comme la participation de la Ville.

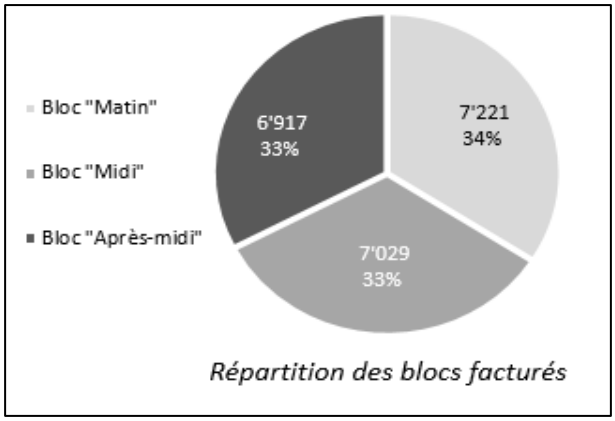

Répartition des blocs facturés

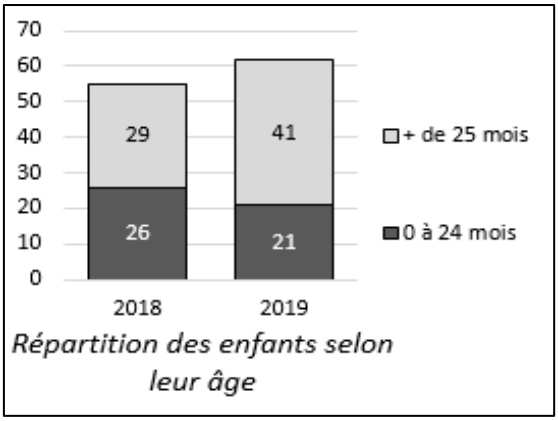

Répartition des enfants selon leur âge

3.3. Crèche des Bercles

Pour la crèche communale des Bercles, d'une capacité d'accueil de 50 enfants, nous avons entrepris en 2019 et en collaboration avec le Service des bâtiments, des travaux de transformation, dans le but d'augmenter la proportion de ses places d'accueil à l'intention des bébés. Une salle de sieste est ainsi venue remplacer une cuisine, et une salle à manger a été créée dans un groupe éducatif. Les travaux d'adaptation et d'entretien se poursuivront et seront terminés en 2020.

Globalement le nombre de places occupées à 100% a augmenté par rapport à 2018. Le nombre d'enfants de moins de 25 mois a lui passablement diminué.

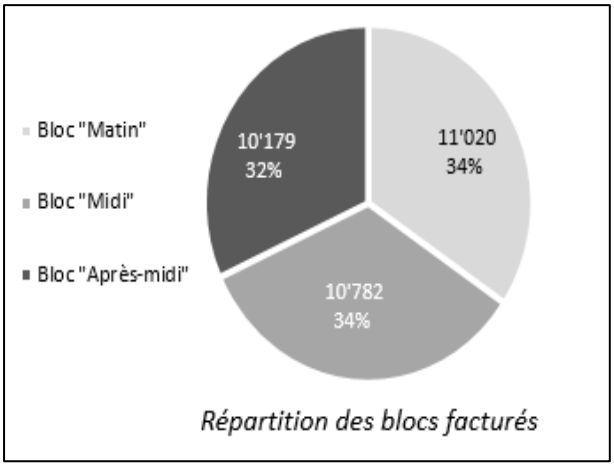

Répartition des blocs facturés

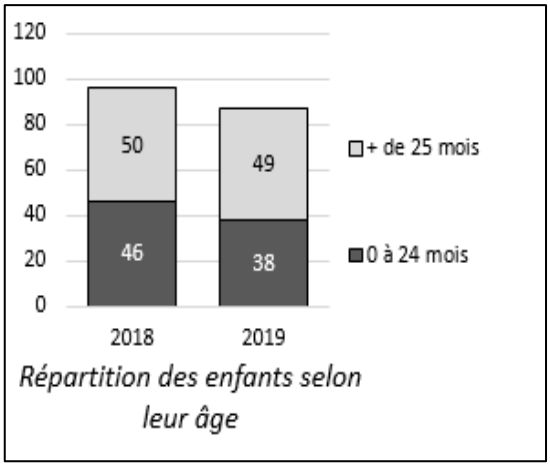

Répartition des enfants selon leur âge

3.4. Crèche du Centre-Ville

La crèche du Centre-ville, par son implantation au cœur de la zone piétonne en fait une crèche urbaine. L'absence de jardin est compensée par tout ce que la ville a à offrir aux enfants. Outre les places de jeux et espaces verts richement équipés et de grande qualité alentours, la ville et sa zone piétonne est un terrain de jeux et d'exploration pour les enfants et ceux qui les accompagnent. Découvrir les fontaines, suivre des chemins sur les dalles au sol, faire le tour des sculptures, monter explorer le Château et ses alentours, faire des emplettes au marché en sont quelques exemples.

Le nombre de places à 100% est stable par rapport à 2018. Par contre le nombre d'enfants accueillis diminue. Cela montre ici également que les enfants sont tendanciellement inscrits sur des plages horaires plus nombreuses, suivant ainsi le taux d'activité professionnelle des familles.

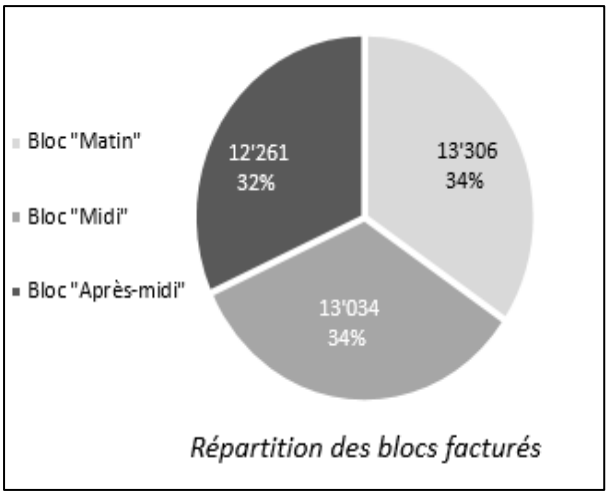

Répartition des blocs facturés

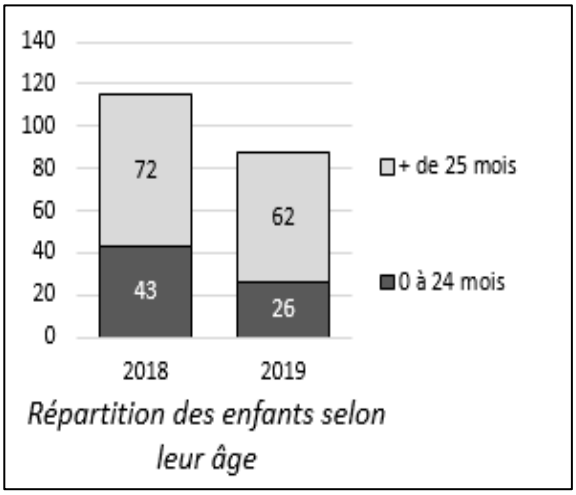

Répartition des enfants selon leur âge

3.5. Crèche des Charmettes

La crèche des Charmettes compte 27 places, et est installée dans le grand parc du home des Charmettes. Dans le cadre du projet « Réflexe santé, chacun y travaille », une attention particulière a été portée en 2019 au mobilier et aménagements qui participent à l'ergonomie au travail pour les collaborateurs, et renforce la qualité de l'accueil des enfants. De plus, un projet pour améliorer l'acoustique de certaines salles de vie et d'activités a été mené, en partenariat avec le propriétaire des locaux, la FECPA.

Sa situation excentrée contribue à drainer des familles domiciliées dans les communes voisines. Ce fait diminue la contribution communale, qui vient en complément de celle des familles. Le nombre de places à 100% est stable en 2019, en continuité avec 2018, tout comme le nombre d'enfants accueillis. Par contre, on remarque que le nombre d'enfants de moins de 25 mois a augmenté en 2019.

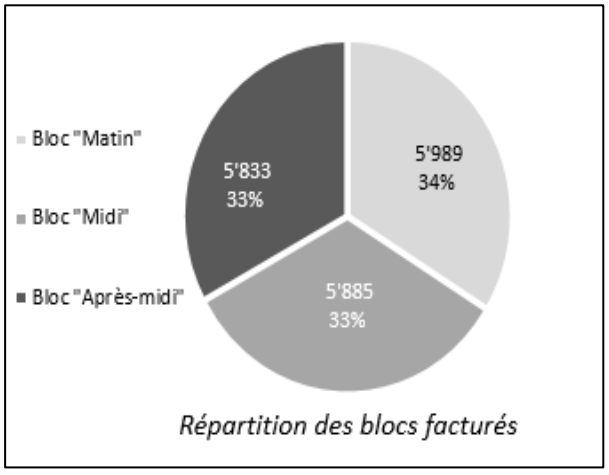

Répartition des blocs facturés

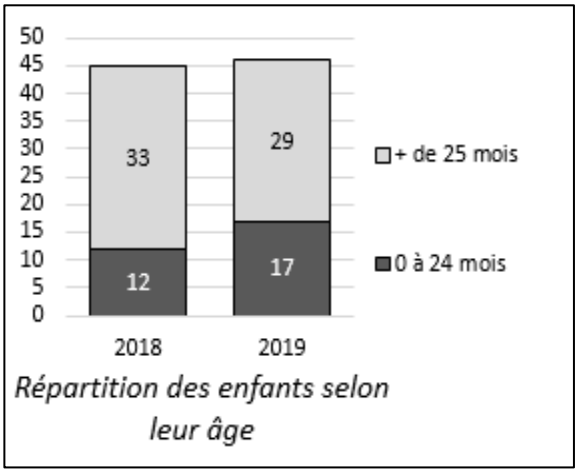

Répartition des enfants selon leur âge

3.6. Halte-garderie du Centre-Ville

Ouverte à la fin de l'année 2017, la Halte-Garderie trouve progressivement son public. Près de 40 places par mois sont occupées par les enfants, et des habitués s'y présentent régulièrement. La fréquentation est moindre, sans surprise, pendant les vacances scolaires. La disponibilité des collaboratrices et collaborateurs pour échanger avec les familles est une des principales forces de cet espace.

Une statistique anonyme est tenue et montre que les parents qui confient leurs enfants à la halte-garderie le font en priorité afin de s'adonner à une activité personnelle. Suivent ensuite des obligations en lien avec le travail (entretiens de recrutement notamment), puis les courses, et les rendez-vous en lien avec la santé. Après plus d'une année d'ouverture, quelques constats peuvent être faits :

- Certains jours de la semaine et périodes de l'année sont moins fréquentés, comme le mercredi après-midi et les périodes de vacances scolaires.
- La visibilité et la communication régulière sont des facteurs incontournables de sa fréquentation.

Ainsi, afin de renforcer l'attractivité de cet espace, des horaires plus adaptés à la demande des parents ont été élaborés et une campagne de communication, en partenariat avec le Service de la communication et le délégué au centre-ville a été préparée et sera menée en 2020.

4. Equipement communal de l'accueil préscolaire

Le nombre de places d'accueil préscolaire sises en ville de Neuchâtel a augmenté de 20 unités en 2019, pour « ma crèche sous les étoiles » dans le quartier de Bellevaux.

Structures d'accueil préscolaire	places subventionnées	places non-subventionnées	Statut
Crèche des Bercles	50		Crèche communale
Crèche des Cadolles	36		Crèche communale
Crèche du Centre-Ville	60		Crèche communale
Crèche Charmettes	27		Crèche communale
Crèche de Serrières	40		Crèche communale
Crèche Ibanda	38		Association subventionnée
Crèche Kids Care	23		Association subventionnée
Crèche Au p'tit soleil	30		Association subventionnée
Crèche La Boutique	35		Association subventionnée
Crèche Les Nanous	20		Association subventionnée
Crèche Vanille-fraise	20		Crèche d'entreprise subventionnée UniNE
Crèche Les Tournesols	25	10	Crèche d'entreprise subventionnée - CSEM
Ma crèche sous les Etoiles (ex HNE)	65	9	Association subventionnée - HNE
Crèche La Bellanie		35	Association non-subventionnée LAE
Crèche Le Cocon		52	Association non- subventionnée LAE
Les Enfants du Monde		70	Association non-subventionnée LAE
Crèche Tic-Tac		30	Crèche d'entreprise non-subventionnée LAE ETAT&BCN
Total	**449**	**226**	

Accueil parascolaire

(Entité de gestion n° 131.04)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	6'197'298.89	6'644'100.00	+ 446'801.11
Produits	5'307'387.42	5'039'000.00	+ 268'387.42
Excédent	889'911.47	1'605'100.00	+ 715'188.53

Les comptes sont inférieurs au budget, en raison principalement des charges salariales, pour un montant de 412'115.27 francs. Le solde, soit un peu plus de 300'000 frs concerne des imputations internes pour 74'683.65 francs, et 101'919.04 francs de BSM, réparties dans les 14 structures d'accueil communales. Les recettes supplémentaires sont composées de facturation de prestations et de subventions cantonales, pour un montant de 268'387.42 francs. Elles s'expliquent par l'ouverture de 75 places d'accueil en août 2019 ainsi qu'au subventionnement sur 12 mois des 100 places créées au mois d'août 2018.

Globalement la Ville contribue à hauteur de 44% au coût de l'accueil parascolaire, cycles 1 et 2 confondus, les familles contribuant pour le solde.

Le plan de développement communal 2015-2020 pour l'accueil extrafamilial a mis l'accent sur l'ouverture de places de type « tables de midi » dans chaque bassin scolaire. Pour la rentrée scolaire 2019, 75 nouvelles places à l'intention des élèves du 2ème cycle ont été ouvertes et proposées aux familles, dans les quartiers des Terreaux et de Serrières. Les places sont occupées au fur et à mesure de leur mise à disposition, ce qui a pour effet de permettre aux plus jeunes enfants qui débutent leur scolarité en 1H d'être admis en structure parascolaire à la journée complète.

Le centre scolaire des Terreaux a procédé à une réorganisation de classes avec des déplacements de collèges pour un certain nombre d'élèves. Ceci a engendré une augmentation d'enfants scolarisés au 2ème cycle dans les collèges des Terreaux et du Passage. Afin de répondre aux demandes importantes d'accueil extrafamilial dans ce quartier, nous avons trouvé des locaux à la maison de l'enfance qui est à proximité des deux collèges concernés. Nous sommes particulièrement satisfaits de la collaboration établie avec la fondation l'enfant c'est la vie, sur le site de la maison de l'enfance à la rue de la Boîne, où les différentes activités éducatives cohabitent en bonne intelligence.

Pour le quartier de Serrières, ce sont 30 places qui ont été ouvertes et installées provisoirement à la rue de Coquemène. Cette « table de midi » prendra ses quartiers dans le « nouveau Cerf-Volant » dès la rentrée scolaire 2020.

Pour l'ensemble du territoire communal, la demande non satisfaite est faible, mais varie selon les quartiers. Il est à relever que depuis 5 ans, les places ouvertes lors de chaque rentrée scolaire sont occupées sans délai. Ceci est un des indicateurs qui montre que le chemin de croissance de la demande n'est pas encore stabilisé. Un des enjeux pour les prochaines années sera d'équilibrer le nombre et la nature des prestations d'accueil parascolaire à l'intention des enfants scolarisés aux 2 premiers cycles de l'école obligatoire.

2. Personnel de l'Accueil parascolaire

Plus de 80 collaborateurs travaillent –majoritairement des agents éducatifs- dans les 13 structures d'accueil parascolaires communales. Des éducatrices et éducateurs sont régulièrement recrutés afin d'assurer le fonctionnement des nouvelles places d'accueil. Le secteur d'activité de l'accueil extrafamilial au sens large, implique que près d'un quart des contrats de travail sont de durée déterminée. Ils sont le fait principalement de remplacements temporaires, mais également des personnes en formation en cours emploi ES et CFC, stagiaires, pré stagiaires, et auxiliaires BEP. La mobilité interne et les demandes de changements de taux d'activités des collaborateurs génèrent également une gestion et un flux important de personnes et de données administratives. Finalement, l'ouverture chaque année de nombreuse places d'accueil implique l'engagement de collaborateurs pour l'encadrement, contribuant à densifier le travail de gestion humaine et administrative pour le SAE et le SRH.

3. Capacité d'accueil

Au 31 décembre 2019, la Ville de Neuchâtel propose 597 places d'accueil parascolaire :

Structures parascolaires	Bassin scolaire	places subventionnées	dont places ouvertes en 2019
Le Mikado	Acacias	33	
Le Domino	Crêt-du-Chêne	55	
Le 12 du Domino		30	
Le Scoubidou	La Promenade	65	
Le 12 du Scoubidou		34	
*Le Square**		*25*	
La Carambole	La Maladière	48	
Le 12 du Carambole		30	
Le Cerf-volant	Serrières	33	
Le 12 du Cerf-Volant		30	30
Le Serpentin	Les Parcs	75	
Le 12 du Serpentin	Les Parcs	20	
Le 12 du Jacques a dit	Terreaux-Parcs	45	45
Le Tipi	Charmettes-Vauseyon	54	
Le 12 du Tipi	Charmettes-Vauseyon	20	
Total		**597**	**75**

**Structure privée subventionnée*

4. Les structures parascolaires communales

Pour chaque bassin scolaire, nous avons inséré une représentation graphique contenant des informations quant au profil de l'utilisation par les familles des prestations d'accueil. Celles-ci sont des indicateurs utilisés pour la gestion, la planification et le développement des infrastructures. Leur analyse donnent les informations suivantes ;

Graphe *« répartitions des blocs facturés »* : Permet de distinguer les blocs horaires les plus sollicités par les familles, lesquels sont à développer. La tendance actuelle pour le parascolaire est majoritairement l'accueil de midi avec le repas qui est plébiscité, suivi de l'après-midi, puis du matin. Cette analyse de la fréquentation par bloc horaire permet également d'identifier le

nombre d'enfants qui fréquentent les structures « 12 », en plus de la structure principale pour les après-midi et/ou la matinée. Cette information est importante à des fins de planification de l'offre d'accueil extrafamilial.

Graphe *« Répartition des enfants par âge et par cycle»* : Permet d'identifier la structure de fréquentation par âge et par cycle scolaire, et d'en anticiper les besoins futurs. Il est actuellement observé que les élèves du 1er cycle sont majoritairement représentés dans les structures parascolaires, avec des variations intéressantes selon les quartiers. Nous observons également que les élèves scolarisés au cycle 2 et qui fréquentent les « tables de midi » sont régulièrement inscrits dans la structure principale l'après-midi.

4.1. Bassin scolaire des Acacias

La structure d'accueil parascolaire sise dans le quartier des Acacias dessert le collège principal du quartier, ainsi que la classe décentralisée de Verger-Rond. Sa proximité avec l'école permet une collaboration de bonne qualité avec les enseignants, et de l'autonomie dans les trajets pour les enfants. La fréquentation durant l'année 2019 montre que l'ouverture d'une « table de midi » n'est pour l'heure pas prioritaire.

4.1.1. « Le Mikado »

La structure d'accueil parascolaire du quartier des Acacias propose 33 places pour les élèves de la 1ère à la 8ème année.

En moyenne, 61 enfants par mois ont fréquenté le Mikado, ce qui est 5 enfants de moins qu'en 2018. Les enfants du 1er cycle sont majoritaires, et représentent 58% des inscriptions. Comme l'an passé, le nombre de places subventionnées a augmenté, en raison d'une tendance à augmenter le taux de fréquentation des enfants.

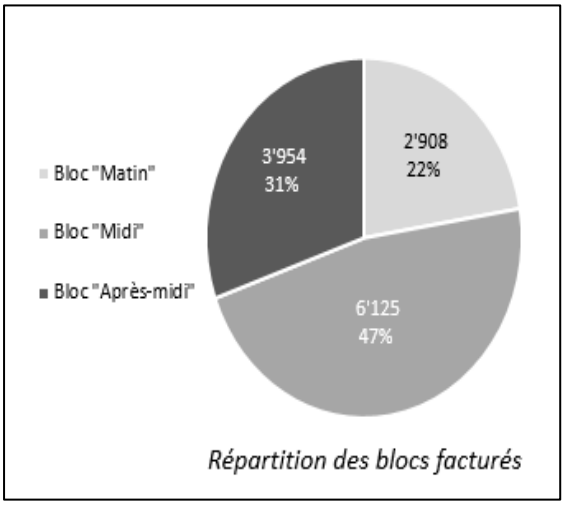

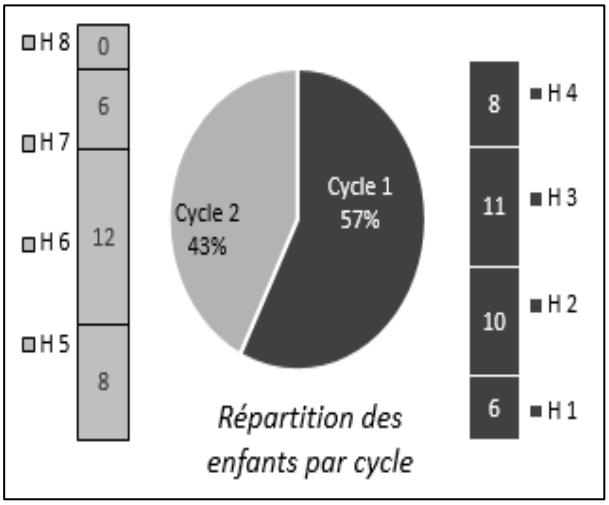

4.2. Bassin scolaire de La Coudre

Le bassin scolaire de La Coudre est équipé de 85 places d'accueil, réparties entre les « tables de midi » et la structure principale ouverte en continu.

4.2.1. « Le Domino »

Sa situation à l'intérieur du collège du Crêt-du-Chêne est un avantage qui augmente le confort et la sécurité des enfants. La gestion des équipes éducatives, notamment s'agissant de l'organisation des trajets accompagnés vers et depuis l'école, qui nécessitent un grand nombre d'accompagnants est également facilitée.

Cette structure de 55 places connaît une pression de la demande assez importante, qui oblige à une gestion des admissions et un suivi des situations familiales particulièrement attentive. Les enfants des classes de 5ème année (cycle 2) y sont actuellement accueillis les matins, midis ainsi que les après-midi, faute de places suffisantes au « 12 du Domino ».

Le nombre et la répartition des blocs facturés est identique à l'année 2018.

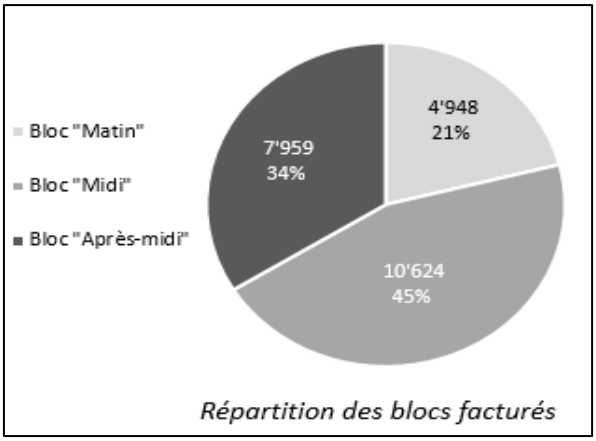

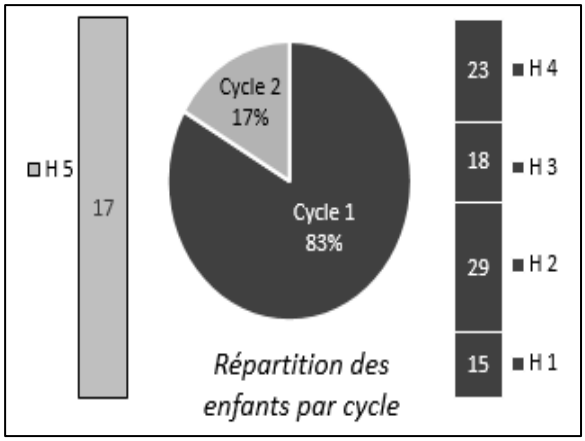

4.2.2. « Le 12 du Domino »

La structure « table de midi » de 30 places ouverte à la rentrée scolaire 2018 répond à la demande importante existante dans ce quartier. Les locaux appartiennent à la Paroisse, et sont partagés avec d'autres utilisateurs, ce qui réduit la possibilité d'envisager un agrandissement dans ce lieu. La fréquentation et le taux d'occupation sont élevés en 2019, et nous prévoyons une hausse des demandes familiales. les taux de couverture cantonaux seront probablement augmentés pour le secteur parascolaire, en lien avec la LAE3.

La structure accueille les enfants de la 6ème à la 8ème année, pour les repas de midi. A la demande des parents, les enfants sont également pris en charge le matin et l'après-midi dans la structure principale, représentant environ 8 enfants par jour en 2019

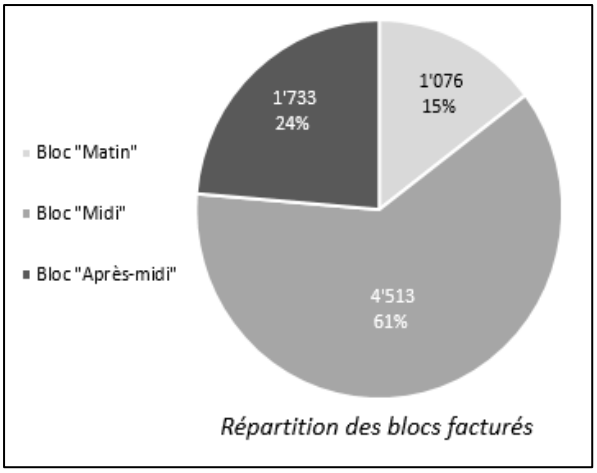

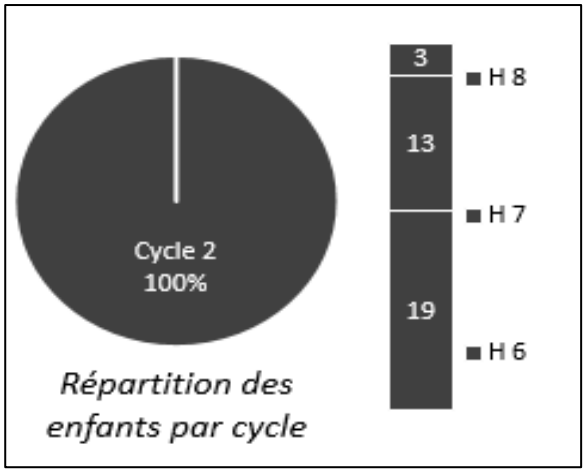

4.3. Bassin scolaire de la Promenade

4.3.1. « Le Scoubidou »

Dans cette grande structure d'accueil, plusieurs enfants du cycle 2 prennent leur repas de midi à la structure principale, dans la mesure où *« le 12 »* affiche complet. L'espace aménagé en demi sous-sol du collège de la Promenade est désormais au maximum de sa capacité d'accueil par rapport à sa surface. L'optimisation des places disponibles demande de la souplesse et de la créativité aux organisateurs. Pour chaque rentrée scolaire, la planification des âges, lieux et horaires d'accueil s'organisent et se renouvellent dans chaque structure, en fonction des demandes d'accueil.

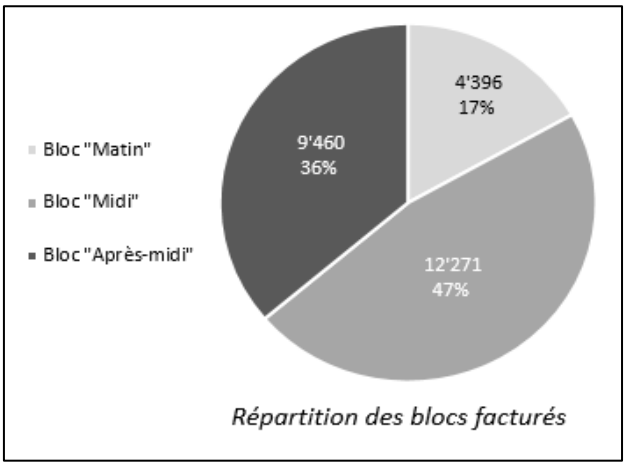

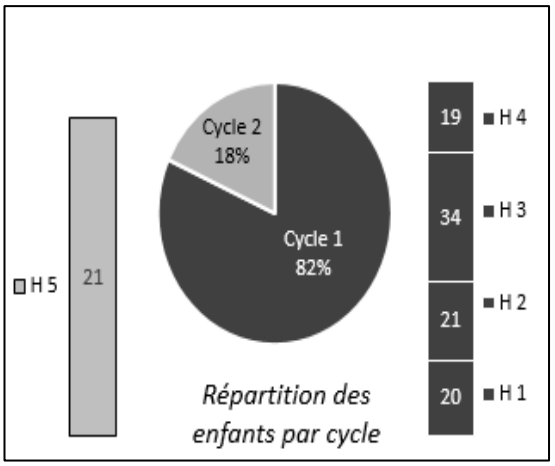

4.3.2. « Le 12 du Scoubidou »

Les enfants scolarisés à la Promenade en 6ème, 7ème et 8ème prennent leur repas et leur pause de midi *« au 12 »,* au sous-sol du collège*.* A la rentrée d'août 2019, Afin de pouvoir accueillir une vingtaine de jeunes écoliers de 1ère année au « Scoubidou », les enfants de 5ème année ont étés envoyés « au 12 du Scoubidou » pour leur pause de midi, et ceux de 8ème année ont été déplacés vers le « 12 du Jacques a dit » à la rue de la Boîne. Une dizaine d'écoliers du cycle 2 fréquentent également la structure principale le matin ou l'après-midi.

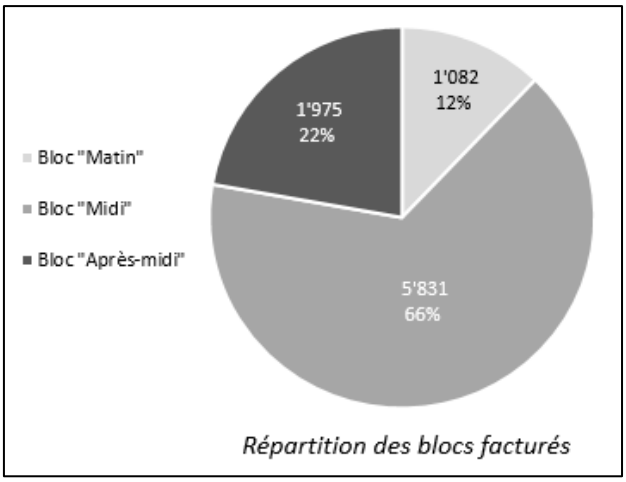

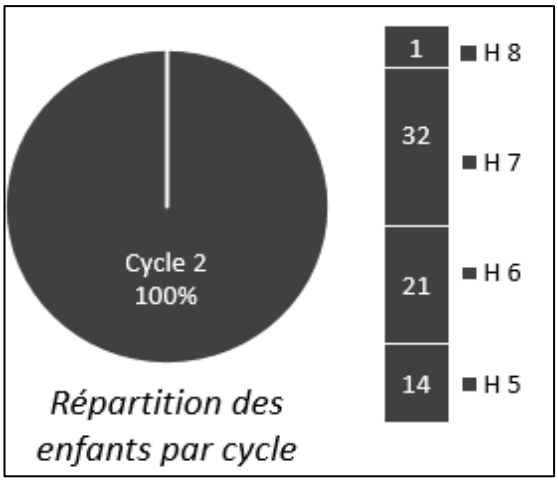

4.4. Bassin scolaire de la Maladière

Cette structure d'accueil est désormais une des grande structure de la ville, depuis qu'elle est installée sur la verdoyante plaine du Mail, proche de l'école et d'un grand espace de jeux.

4.4.1. « Le Carambole »

La structure d'accueil est ouverte aux élèves scolarisés au 1er cycle. Comme pour les autres structures, l'accès est ouvert aux enfants du cycle 2 pour les périodes du matin et de l'après-midi, pour autant qu'il n'y ait pas d'attente prioritaire.

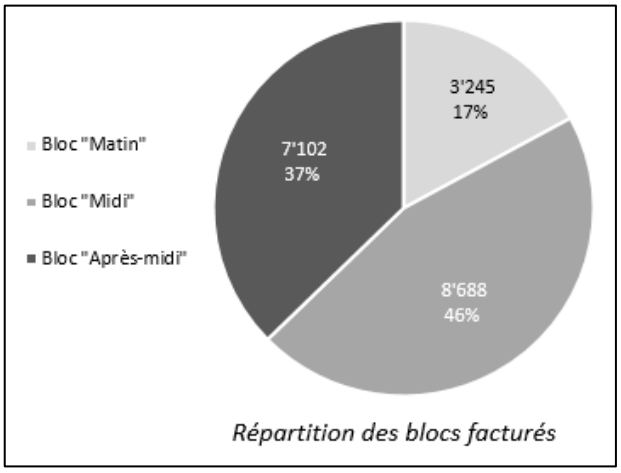

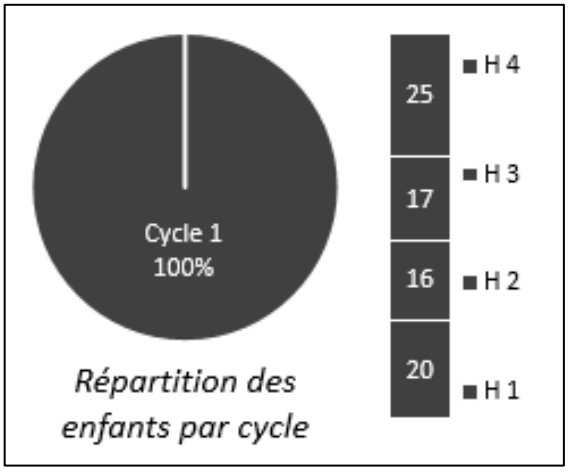

4.4.2. Le 12 du Carambole

Le « 12 du Carambole » est installé sous le même toit que la structure principale. Une bonne proportion d'élèves qui fréquentent « le 12 » pour le repas de midi, se rendent également à la structure principale du Carambole pour les blocs horaires du matin et de l'après-midi. Cela représente environ 7 élève, soit 25% de la capacité d'accueil. Les élèves de 8ème sont toutefois peu représentés dans la mesure où ils sont scolarisés au collège du Mail, qui dispose d'une cantine.

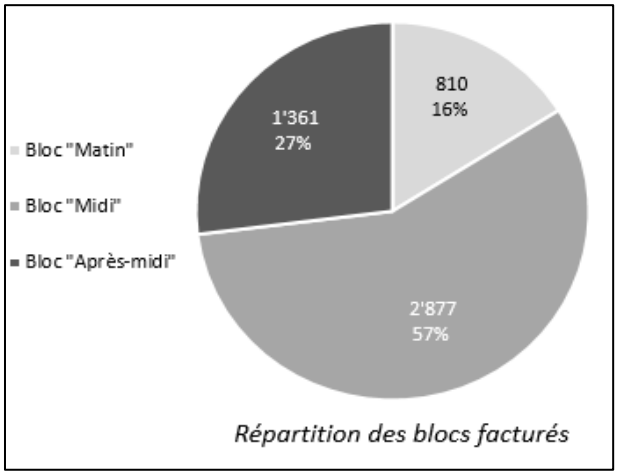

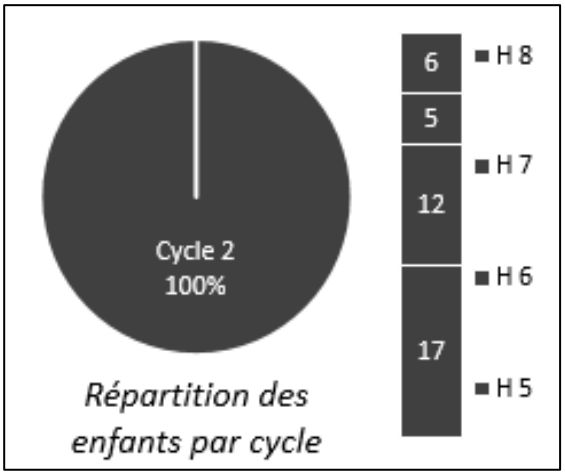

4.5. Bassin scolaire de Serrières

Les projets et transformations en cours dans le quartier de Serrières impactent tant la structure préscolaire que parascolaire, dans la mesure où toutes deux déménageront prochainement. Le « Cerf-Volant » sera installé dans de nouveaux locaux dès la rentrée scolaire d'août 2020, et comptera 10 places supplémentaires à la journée complète. Les 30 places « table de midi » planifiées pour ce quartier ont été ouvertes en été 2019 dans des locaux provisoires à la rue de Coquemène.

4.5.1. Le Cerf-volant

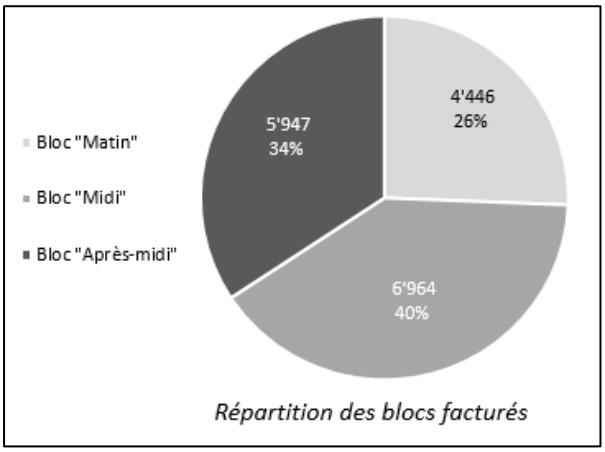

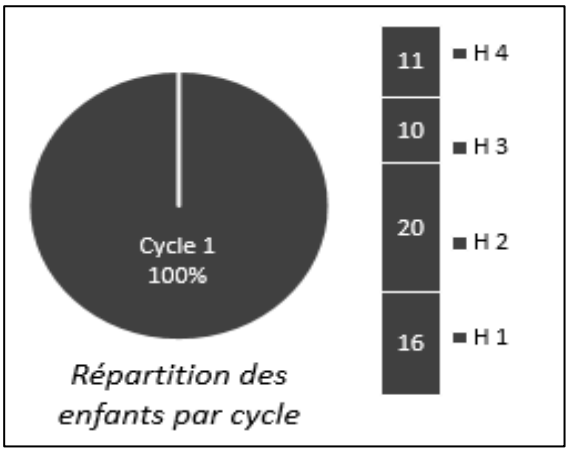

La structure d'accueil met 33 places à disposition des élèves des deux premiers cycles de l'école obligatoire. La demande pour ce quartier est importante et ne peut être entièrement satisfaite. Le déménagement planifié en août 2020 dans des locaux plus spacieux permettra l'accueil des futurs écoliers du quartier.

4.5.2. Le 12 du Cerf-Volant

30 places d'accueil « tables de midi » à l'intention des élèves du 2ème cycle ont été ouvertes à la rentrée scolaire 2019, dans un lieu provisoire à la rue de Coquemène. La demande d'accueil parascolaire étant importante pour ce quartier, nous avons voulu proposer rapidement des solutions d'accueil aux familles. Ces 30 nouvelles places seront déplacées à la prochaine rentrée de 2020 dans les nouveaux locaux du « Cerf-Volant ».

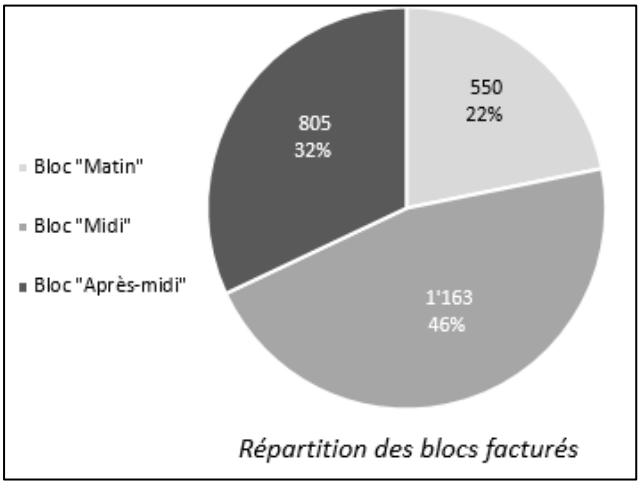

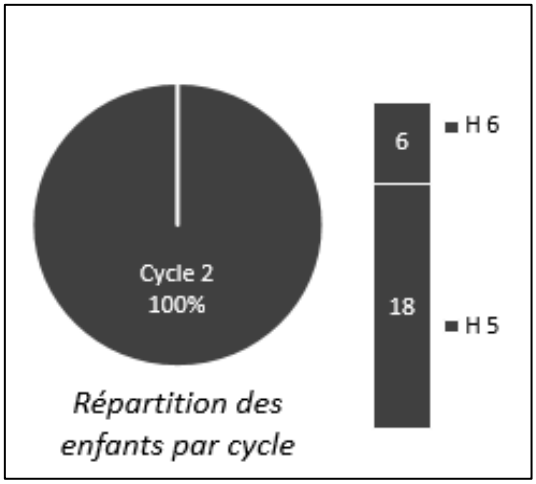

4.6. Bassin scolaire des Parcs

Le bassin scolaire des Parcs s'étend sur un large territoire. Les enfants qui fréquentent « le Serpentin » sont scolarisés au collège des Parcs, aux Sablons et aux Terreaux, ainsi que dans des classes indépendantes alentours pour des élèves de 1ère et 2ème année. Une demande d'accueil parascolaire élevée est exprimée par les familles dans ce quartier. Malgré un nombre de places d'accueil assez important -95 places dont 20 « tables de midi »- l'offre ne couvre pas entièrement la demande.

4.6.1. Le Serpentin

Les enfants de 1ère et 2ème année représentent 50% des enfants accueillis au Serpentin. Cette représentation importante de jeunes écoliers influe notoirement sur l'organisation des ressources humaines en raison des taux d'encadrement, et des trajets de et vers l'école qui doivent être accompagnés.

Par manque de place au « 12 », une partie des enfants de 5ème année sont accueillis dans la structure principale du serpentin

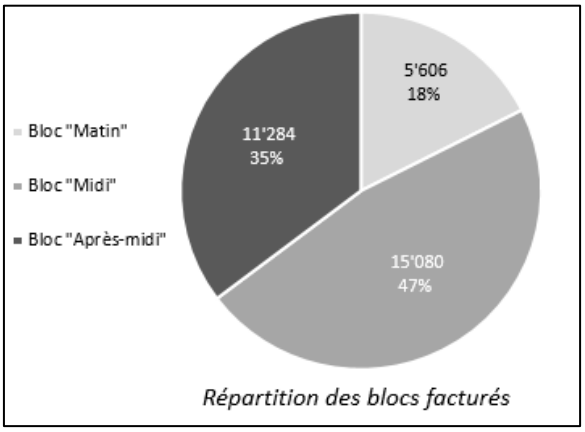

Répartition des blocs facturés

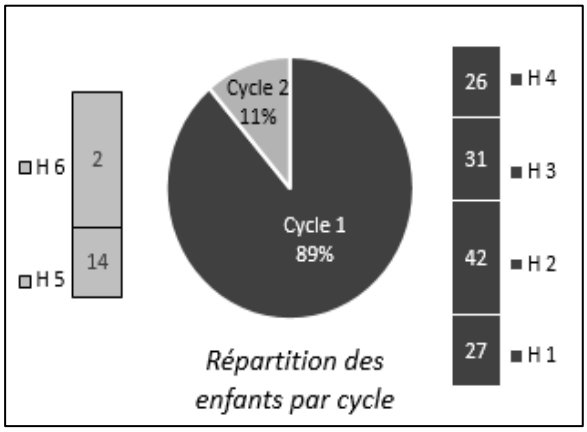

Répartition des enfants par cycle

4.6.2. Le 12 du Serpentin

Un tiers des enfants inscrits au « 12 » du Serpentin fréquentent également la structure principale du Serpentin le matin et/ou l'après-midi. Avec l'ouverture en 2019 du « 12 du Jacques a dit » à la rue de la Boine, Les élèves de 8ème année ont été déplacés dans cette dernière. 7 enfants inscrits dans la structure « 12 » fréquentent la structure mère pour les périodes de l'après-midi et/ou matin.

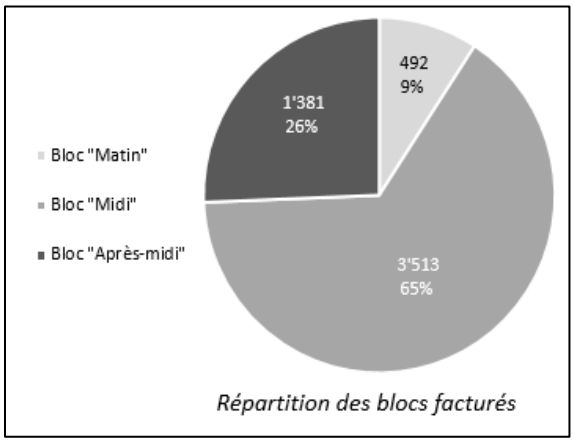

Répartition des blocs facturés

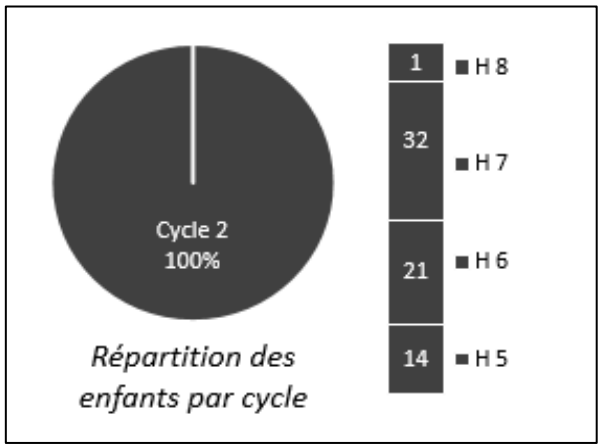

Répartition des enfants par cycle

4.6.3. Le 12 du Jacques a dit

Suite à une réorganisation des classes et un déplacement d'élèves dans le bassin scolaire des Terreaux, un grand nombre d'enfants aurait dû être accueilli dans les structures parascolaires du Scoubidou et du Serpentin, dépassant largement leur capacité d'accueil. Afin d'être capables de répondre à la demande et au besoin d'accueil des familles, nous avons ouvert rapidement une nouvelle structure pour les élèves du 2ème cycle. Elle est implantée dans les locaux de la Fondation « L'enfant c'est la vie », située au 1er étage de la « Maison de l'enfance », rue du Tertre 2 à Neuchâtel. Le « 12 du Jacques a dit » a ainsi accueilli durant l'année 2019, les enfants des 7ème et 8ème années déplacés dans le nouveau collège du Passage, venant des écoles de Serrières, des Parcs et de Vauseyon, ainsi que du collège de la Promenade. Les 45 places ouvertes ont toutes été occupées rapidement.

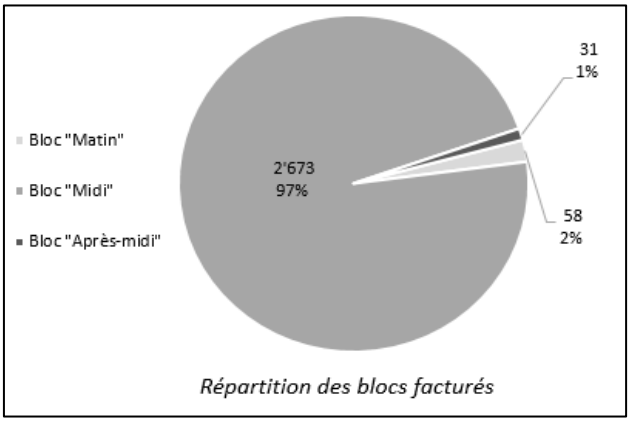

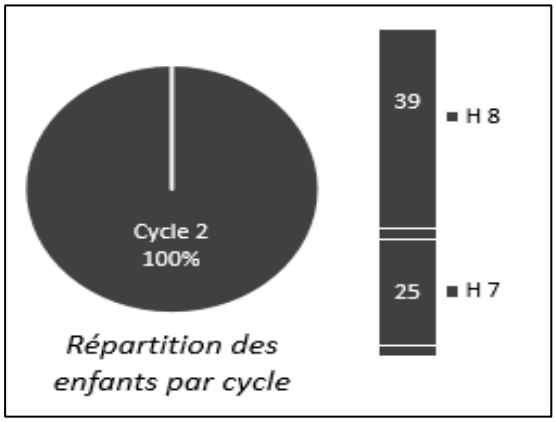

4.7. Bassin scolaire des Charmettes et de Vauseyon

Les collèges des Charmettes et de Vauseyon se partagent une seule structure d'accueil.

En outre, des classes de 1ère année décentralisées sont encore en activité, ce qui rend le territoire de ce bassin scolaire long à parcourir pour les élèves et leurs accompagnants. En outre, les voies d'accès n'offrent pas toute la sécurité attendue.

4.7.1. Le Tipi

La planification future de l'accueil parascolaire pour cette structure proche de la frontière communale avec Peseux, doit intégrer la fusion et ses effets. S'il semble clair qu'une structure d'accueil plus proche du collège de Vauseyon doit être inscrite dans nos projections, l'avenir du Tipi est à mettre en lien avec les écoles, structures parascolaires et familles alentours.

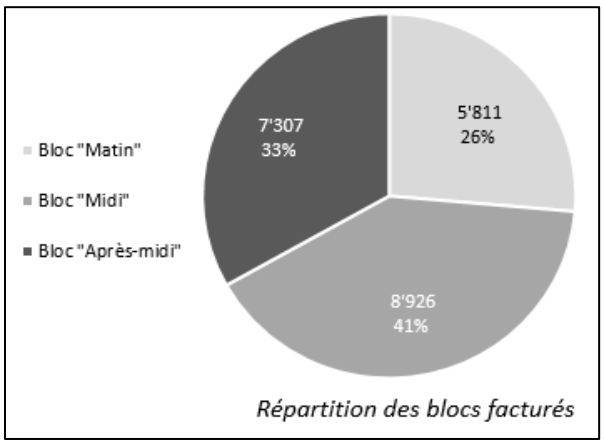

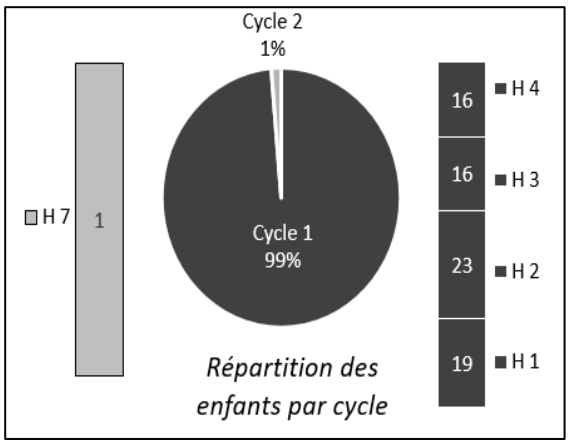

4.7.2. Le 12 du Tipi

Une « table de midi » avec 20 places d'accueil a été ouverte à la rentrée scolaire d'août 2018. Comme pour les autres quartiers, quelques enfants fréquentent la structure principale l'après-midi après l'école. Dans la plus large mesure possible, nous mettons également nos locaux à disposition des associations locales. Le « 12 » est ainsi prêté quelques heures par semaine à l'école Japonaise de Neuchâtel, afin qu'un enseignement linguistique et culturel LCO soit donné à des enfants de 2 à 4 ans.

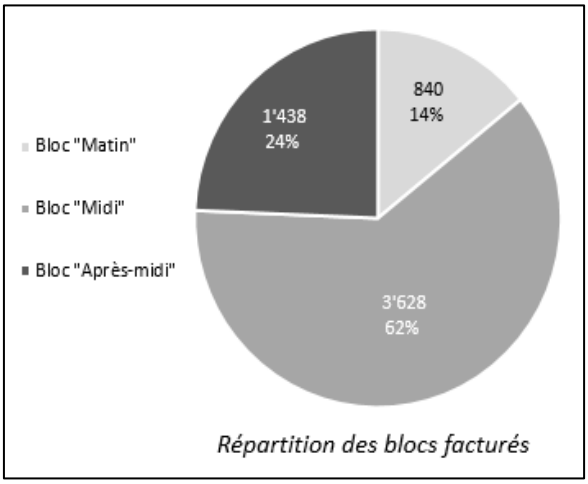

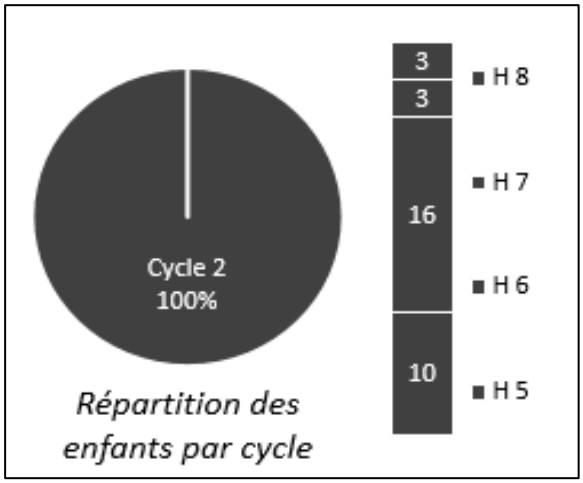

4.8. Accueil pendant les vacances scolaires

La Ville de Neuchâtel organise 7 semaines d'accueil durant les vacances scolaires. Le canton participe au subventionnement de ces prestations selon les règles de la LAE, exclusivement pour les élèves du cycle 1 (1ère à 4ème année).

Ouvrir ces « accueils vacances » aux enfants des cycles 1 et 2, ainsi que durant 7 semaines plutôt que 6, est un investissement et un soutien aux familles que la Ville tient à poursuivre, contribuant ainsi à son attractivité résidentielle. Cette offre veut participer au sentiment de bien-être des familles et des enfants résidants dans notre commune.

Si ce sont principalement les plus jeunes écoliers qui fréquentes ces « accueils vacances » ceux du 2ème cycle y sont également inscrits , proportionnellement à hauteur d'environ 20%.

Des activités sont organisées comme des visites culturelles, des excursions dans la région et des activités de plein air. Il est veillé également à préserver des plages libres au sein des structures d'accueil sans activités planifiées par les adultes. Ainsi, les enfants mettent à profit les rares journées non-interrompues par le rythme scolaire pour organiser des jeux entre eux, à l'intérieur ou à l'extérieur, exerçant ainsi toutes sortes d'habilités sociales et relationnelles, utiles tout au long du parcours de vie des individus.

D’autres acteurs locaux, également soutenus par la Ville, proposent différentes prestations à l’intention des écoliers en vacances (camps multisports du Service des sports, camps à La Rouvraie, Centre de loisirs, Passeport-vacances, groupes en forêt etc…).Ces offres diversifiées se complètent et les parents y inscrivent régulièrement leurs enfants.

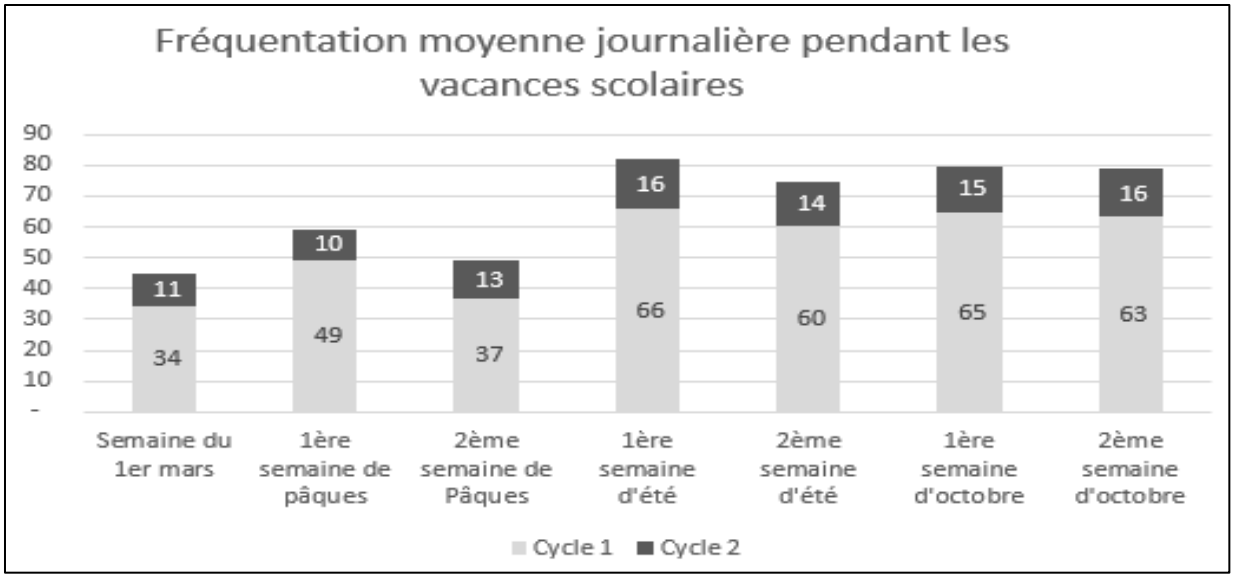

Enseignement obligatoire

(Entité de gestion n° 132.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	30'472’389.05	30'202’000.00	- 270’389.05
Produits	7’588.25	12’000.00	- 4'441.75
Excédent	30'464’800.80	30'190’000.00	- 274’800.80

2. Organigramme

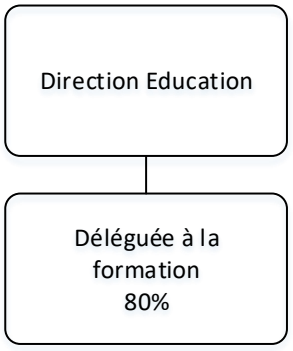

3. Généralités

La déléguée à la formation remplit, sous la direction de la Conseillère communale en charge de l'Education, différentes missions stratégiques, dans le domaine de l'enseignement obligatoire et de la formation, regroupées en quatre domaines spécifiques (politiques scolaire et de formation, écolages/prestations/subventions, bâtiments scolaires et manifestations). En plus des écolages qui lui sont facturés pour les quelque 3'150 élèves résidant sur le territoire communal, la Ville contribue par des prestations (devoirs surveillés) et des subventions ciblées (notamment l'aide financière pour la participation aux camps, Université Populaire Neuchâtel et Junior College Neuchâtel) à l'enrichissement et au développement de l'offre dans le domaine de la formation. La déléguée à la formation effectue un travail de coordination entre le Service des bâtiments et du logement, ainsi que d'autres services de la Ville et les centres scolaires de la Côte, du Mail et des Terreaux, et s'occupe du suivi de projets d'aménagements, de rénovations et de manifestations liés aux collèges de la Ville. Finalement, elle organise chaque année deux événements marquant la fin de l'année scolaire : le Marathon des écoliers et la Fête de la Jeunesse.

4. Politique scolaire et de formation

4.1. Coordination au niveau suisse

Neuchâtel est membre de l'Union des Villes suisses, et la déléguée à la formation participe régulièrement aux séances regroupant les services opérationnels des villes concernées pour discuter de problématiques concrètes communes aux villes membres. Cette année, les discussions se sont portées en particulier sur la numérisation à l'école (thème du colloque de printemps). Ce sujet a fait l'objet d'un rapport thématique formulant le point de vue des villes et concernant l'évolution future de l'apprentissage et de l'enseignement à l'ère numérique. Il esquisse les conditions nécessaires pour transmettre des compétences en informatique, en médias sociaux, et pour l'utilisation de ces technologies. Il adresse des revendications politiques à la Confédération, aux cantons et à d'autres acteurs et contient des recommandations à l'attention des villes. En effet, aujourd'hui l'utilisation et la compréhension du fonctionnement des instruments numériques et l'impact de ceux-ci sur la société sont des compétences indispensables dans la vie quotidienne, au même titre que le langage, la lecture, l'écriture ou le calcul. Le Conseil d'Etat a déposé le 20 novembre un projet de décret concernant un crédit d'engagement de 24,7 millions de francs pour le programme « Éducation numérique » s'appliquant aux écoles obligatoires et postobligatoires. L'implémentation de celui-ci aura de lourdes conséquences financières pour les communes qui devront assurer la mise à disposition de locaux adéquats.

Le colloque d'automne s'est déroulé conjointement avec l'l'Initiative des villes pour la politique sociale sur le thème « Villes et politique de la petite enfance ».

4.2. Coordination cantonale et communale

La Directrice de l'Education représente le Cercle scolaire de l'éorén au sein de la Conférence des directeurs communaux pour l'instruction publique (CDC-IP). Cet organe de coordination au niveau cantonal a discuté à plusieurs reprises lors de ses séances du programme cantonal d'éducation sexuelle à l'école, et de la péréquation des charges scolaires.

Cette année, les rencontres des directeurs d'école de la ville de Neuchâtel ont traité d'une part la créativité à l'école et une présentation de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ainsi que les modalités pédagogiques pour répondre aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap.

4.3. Eorén

Si d'une part le canton, par l'intermédiaire du Service de l'enseignement obligatoire (SEO), fournit le cadre pédagogique et d'autre part l'éorén assure le bon fonctionnement des cinq Centres qui la composent, la Ville participe aux réflexions politiques et stratégiques concernant la scolarité obligatoire de par sa présence active aux différents organes constituant l'éorén (Conseil intercommunal, Comité scolaire, Autorités scolaires des centres des Terreaux, la Côte et du Mail).
Le Conseil intercommunal a accepté le une modification du Règlement général du Syndicat de l'éorén relatif à la répartition de la charge nette entre communes membres.
Cette modification diminue la répartition au prorata du nombre d'élèves de 90% à 73.7% et augmente la répartition au prorata de la population constatée par le dernier recensement cantonal de 10% à 26.3%. Elle est motivée par la décision du Grand Conseil du 27 mars 2019 portant sur la réforme de la péréquation financière intercommunale et plus précisément le volet des charges scolaires.

Le comité scolaire a quant à lui validé le 14 juin 2019 la « Procédure à l'attention des communes relative à la prise en charge par l'éorén des crédits d'investissements et dédommagement pour l'exploitation des bâtiments des cycles 1 à 3 », réglant ainsi de manière détaillée les dédommagements entre les communes et l'éorén pour tout ce qui concerne les bâtiments scolaires.

5. Ecolages, prestations et subventions dans le domaine scolaire

5.1. Ecolages

La Ville de Neuchâtel verse à l'éorén des écolages pour ses élèves, qui comprennent tous les coûts tels que les salaires, le matériel, les équipements, les charges immobilières (frais d'entretien, amortissements, intérêts) ainsi que les coûts de l'enseignement spécialisé. Les écolages des enfants de notre commune scolarisés dans d'autres cercles scolaires sont quant à eux facturés directement à l'éorén et intégrés dans les charges globales.

La Ville paie des acomptes à l'éorén et un décompte définitif des charges nettes à répartir entre les communes se fait en fin d'année. Les charges sont réparties entre les communes selon 2 critères : la population (10% des charges sont réparties en proportion de la population des communes membres) et les effectifs (90% de la charge est répartie selon les effectifs d'élèves par commune). Cette répartition sera changée dans les comptes 2020, suite à la mise en œuvre de la péréquation intercommunale.

Pour l'année 2019, le montant versé à titre d'écolage à la clôture provisoire des comptes de l'éorén représentent 29'867'076.80 francs (29'480'455.91 francs pour 2018).

Effectifs et prix coûtants pour l'année 2019

Cycle	Nombre d'élèves moyen de Neuchâtel	Prix moyen élève/an
Cycle 1 (année 1-4)	1'138.74	7'863.21
Cycle 2 (année 5-8)	1'106.73	8'752.52
Cycle 3 (année 9-11)	912.15	12'307.51
Total	**3157.62**	**9'458.74**
Total 2018	*3143.49*	*9'282.11*

Le détail des comptes de l'éorén se trouve dans son propre rapport. On observe une augmentation du montant global des écolages pour notre ville. Cette augmentation est attribuée principalement à l'augmentation globale des charges de l'éorén due à la rénovation des filières (évolution de la grille horaire et constitution de groupes à niveaux), et à différentes formes de soutien et d'appui prévus par le département (en particulier la mise en place d'une structure pour suivre les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)) ainsi qu'aux dédommagements pour les bâtiments scolaires versés aux communes (voir chapitre 7 Bâtiments scolaires).

Globalement, la part des charges de l'éorén incombant à la Ville de Neuchâtel continue de croître, atteignant en 2019 46.43% de la charge nette, contre 46.38% en 2018, 46.13% en 2017 et 45.7% en 2016.

5.2. Prestations extra scolaires

5.2.1. Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés ont toujours fait partie de l'offre scolaire pour les écoliers de la Ville, mais ne font pas partie des prestations obligatoires selon la législation cantonale. Avec la création de l'éorén et la diversité des pratiques communales, la Ville a choisi de maintenir cette offre en mandatant l'éorén pour l'organisation des devoirs surveillés, moyennant le remboursement des frais effectifs. Durant l'année 2019, 2'827 heures de devoirs pour les élèves de 3^{e} à 8^{e} ont été subventionnées pour un montant global de 143'613.90 francs payé par la Ville et 18'910 francs pris en charge par les parents (2'286.5 heures pour 114'867 francs en 2018, participation des parents de 28'155 francs).

Du fait des nouvelles recommandations du Département de l'éducation et de la famille (DEF) concernant les devoirs à domicile et de la pertinence de conserver le système actuellement mis en place, différentes discussions ont eu lieu entre le parascolaire et les directions concernées. Du fait de la fusion imminente, le mandat de prestations confié à l'éorén ne sera cependant que peu modifié, une réflexion plus générale et de fond sera reprise avec les nouvelles autorités de la commune fusionnée.

A noter que l'éorén souhaite que les montants facturés pour les années 2016,2017 et 2018 soient corrigés. En effet, des erreurs de comptabilisations des heures par l'éorén seraient survenues sur les années précédentes. (une provision d'un montant de 55'852 francs a été réalisée sur l'exercice 2019 pour faire face à cette éventuelle dépense). La Ville attend une décision politique du Comité scolaire sur le bienfondé d'une telle facture rétroactive.

5.2.2. Sport scolaire facultatif

Le Service des sports a repris au début de l'année le concept initial de l'éorén qui visait à offrir aux élèves scolarisés dans les collèges de la Ville la possibilité d'exercer un sport, encadrés par des moniteurs, les mercredis après-midi, certains midis et les samedis matin à moindre coût. La natation reste l'activité principale proposée dans ce cadre et l'information continue d'être transmise par l'école, facilitant ainsi l'inscription à ces activités extra-scolaires.

6. Subventions

6.1. Aides financières complémentaires pour camps scolaires

La Direction de l'Education offre une aide financière complémentaire aux familles domiciliées à Neuchâtel de sorte qu'aucun enfant ne soit exclu d'un camp pour des raisons financières. Après déduction de la part à payer par les parents, en principe, de 10 francs par jour de camp, cette aide porte sur le coût restant du camp pour les parents, à concurrence de 200 francs, une fois par année, pour autant que le revenu modeste des parents le justifie. En 2019, 16 élèves ont bénéficié d'une l'aide pour un montant total de 1'610 francs (36 élèves ont bénéficié d'aides en 2018 pour un montant de 4'895 francs).

6.2. Passeport-Vacances

Durant l'année 2019, 155 enfants domiciliés à Neuchâtel ont participé aux différentes activités proposées par le passeport (164 en 2018, 195 en 2017). Une participation de 45 francs par enfant est versée par la Ville, soit un montant de 6'975 francs pour l'année 2019.

6.3. Camps de La Rouvraie

La Rouvraie est une association sans but lucratif fondée en 1880. Elle organise notamment des camps de vacances destinés aux enfants de la région. La Ville contribue à hauteur de 160 francs par enfant et par semaine pour ceux domiciliés en ville, soit un total de 7'360 francs pour 46 enfants en 2019 (7'040 francs pour 2018, 9'120 francs en 2017). Afin de contribuer un peu aux coûts des camps, la vente d'un calendrier scolaire comportant les dessins des élèves de 1ère à 6ème année des collèges de la Ville, a été organisée comme chaque année. La vente des calendriers a rapporté 7'542 francs.

Les parts de la Ville dans la copropriété ont été vendues au 30 juin 2018. Une subvention annuelle sur une période de 4 ans est attribuée pour compenser l'amortissement du prêt et les intérêts de ce dernier. Le montant pour 2019 est de 50'000 francs.

6.4. Autres Subventions accordées

• Université Populaire Neuchâteloise (subvention régulière)	7'400 francs
• Passeport Vacances (subvention pour loyer)	2'400 francs
• Junior collège Neuchâtel (Contribution de siège)	50'000 francs
• Ecole Suisse de Droguerie (Contribution de résidence)	50'000 francs
• Association NOA (subvention extraordinaire)	1'000 francs
• Association Just for smiles (subvention extraordinaire)	1'000 francs
• Association « Ecoute-voir » (subvention extraordinaire)	500 francs

7. Bâtiments scolaires

En tant que propriétaire des bâtiments scolaires (à part le collège du Mail), le Service des bâtiments et du logement assure l'entretien et s'occupe des différents projets de transformation et de rénovation des bâtiments. Il encaisse à ce titre les dédommagements versés par l'éorén pour l'utilisation des bâtiments scolaires pour un montant global de 5'753'887.27 francs (5'472'325.81 francs en 2018). La déléguée à la formation a pour tâche, parmi d'autres, de traiter les demandes et les besoins dans ce domaine venant tant des services de la Ville que des centres scolaires. Elle coordonne également les projets de plus grande ampleur tels que celui du collège du Passage, de la rénovation du collège des Parcs, du projet de relocalisation des élèves et du corps enseignant durant les travaux ainsi que celui du cahier des charges des concierges d'écoles.

7.1. Collège du Passage

Le Conseil général a accepté le 6 novembre 2017 le rapport concernant l'assainissement et l'aménagement d'un nouveau bâtiment scolaire au Passage Maximilien-de-Meuron 6 (Terreaux-Est) pour un montant de 8'460'000 francs. Les travaux ont été menés tambour battant entre juillet 2018 et août 2019 afin de permettre une rentrée scolaire dans les locaux rénovés dans les temps impartis. Ce sont ainsi plus d'une dizaine de classes d'élèves de 7H à 9H qui sont scolarisés dorénavant dans ce collège rénové, à la place du collège des Sablons. Les synergies entre le collège des Terreaux et celui du Passage au niveau des salles spéciales, la bibliothèque ou le secrétariat facilitent grandement la gestion ainsi que les déplacements des élèves et du corps enseignant.

Le collège a été officiellement inauguré le 26 octobre, date à laquelle le nom de collège du Passage lui a été attribué afin de le différencier clairement du collège des Terreaux se situant à côté.

7.2. Collège des Parcs

7.2.1. Rénovation du collège des Parcs

Dans son programme de législature 2018-2021 ainsi que dans la planification des investissements, le Conseil communal a souhaité mettre l'accent sur les travaux d'assainissement, de rénovation et d'aménagement des bâtiments scolaires de la Ville. Comme déjà mentionné lors des derniers rapports, le collège nécessitant de manière urgente et prioritaire des rénovations est celui des Parcs. Ce bâtiment emblématique et centenaire comprend actuellement environ 400 élèves répartis dans 21 classes. Suite à plusieurs mois de réflexion et d'analyse afin, d'une part, de trouver la meilleure solution de relocalisation et le projet de rénovation le plus optimal possible, le rapport 19-015 a été soumis au Conseil général le 1er juillet. Ce travail, fruit d'une concertation de plusieurs services (Bâtiments et logement, Education, Accueil de l'Enfance, Sports, Intégration et infrastructures culturelles, Parcs et Promenades) et des utilisateurs (direction du centre des Terreaux) a été accompagné par Techdata SA, mandataire qui a pu proposer une solution répondant à la fois aux défis techniques, aux besoins des utilisateurs, et à la vision politique. Le Conseil général a validé trois projets d'arrêtés visant à engager :

- Un crédit de 6'044’00 francs pour la construction du collège temporaire de Beauregard et un crédit de 197'000 francs pour les travaux d’aménagement au collège des Sablons ;
- Un montant de 300'000 francs pour des charges de subventions et de biens et services au vu des déplacements des élèves ;
- Un crédit de 340'000 francs pour des études complémentaires ainsi que l’élaboration de l’avant-projet de rénovation du bâtiment principal.

La proposition de cahier des charges prévisionnel soumise au Conseil général comportant notamment deux salles de sport enterrées sous la cour sud et la transformation de l’actuel bâtiment annexe en huit salles de classe de 12H n’ayant pas été suffisamment bien expliquée ni étayée, une commission spéciale a été créée afin de pouvoir discuter du projet et de ses variantes possibles. La commission de politique familiale s’est retrouvée à quatre reprises entre août et novembre. En reprenant certaines demandes formulées par le Conseil général ainsi que d’autres propositions émises lors des séances, elle a ainsi pu prendre connaissance des différentes variantes analysées par les services et comprendre pourquoi celles-ci n’avaient pas été retenues. Les arguments démographiques (voir ci-après) et pédagogiques ayant pu également être clairement démontrés, un deuxième rapport a pu être préparé avec l’aide de la commission de politique familiale, puis soumis et validé par le Conseil général le 10 février 2020.

7.2.2. Relocalisation des élèves et du corps enseignant

Les travaux du collège des Parcs ne pouvant se faire en site occupé pour des raisons évidentes de sécurité, le Service des bâtiments et du logement a prospecté, avec l’aide du Service des domaines et du Service du développement territorial, pour trouver un site disponible sur le territoire communal. Aucune construction existante ne permettant d’accueillir la totalité des écoliers, la nécessité de répartir le collège sur deux sites a donc été approfondie avec les représentants des écoles.

Lors de l’analyse, le collège des Sablons, voisin de celui des Parcs, a immédiatement été envisagé comme option idéale. En effet, libéré suite au déménagement des élèves au collège du Passage, cet espace devient ainsi disponible. Même si un important projet d’Auberge de Jeunesse est prévu sur ce site, l’opportunité de pouvoir utiliser un espace conçu et utilisé comme bâtiment scolaire est unique et a été saisie pour pouvoir accueillir à moindre frais une bonne moitié du collège des Parcs. L’éorén en avait d’ailleurs fait la demande début 2018 à notre Autorité, afin d’éviter des surcoûts durant les travaux.

Cette solution ne permettant cependant pas d’accueillir l’ensemble du collège, il fallait également trouver un emplacement pour une construction modulaire suffisamment vaste, sur une parcelle appartenant à la Ville, facilement accessible en mobilité douce, assez proche du quartier des Parcs, disponible et compatible au niveau du plan d’aménagement communal. Plusieurs pistes ont été repérées, analysées puis écartées pour toutes les raisons citées. Une opportunité répondant à toutes les contraintes a été trouvée. Il s’agit du bien-fonds 12440 au nord du cimetière de Beauregard.

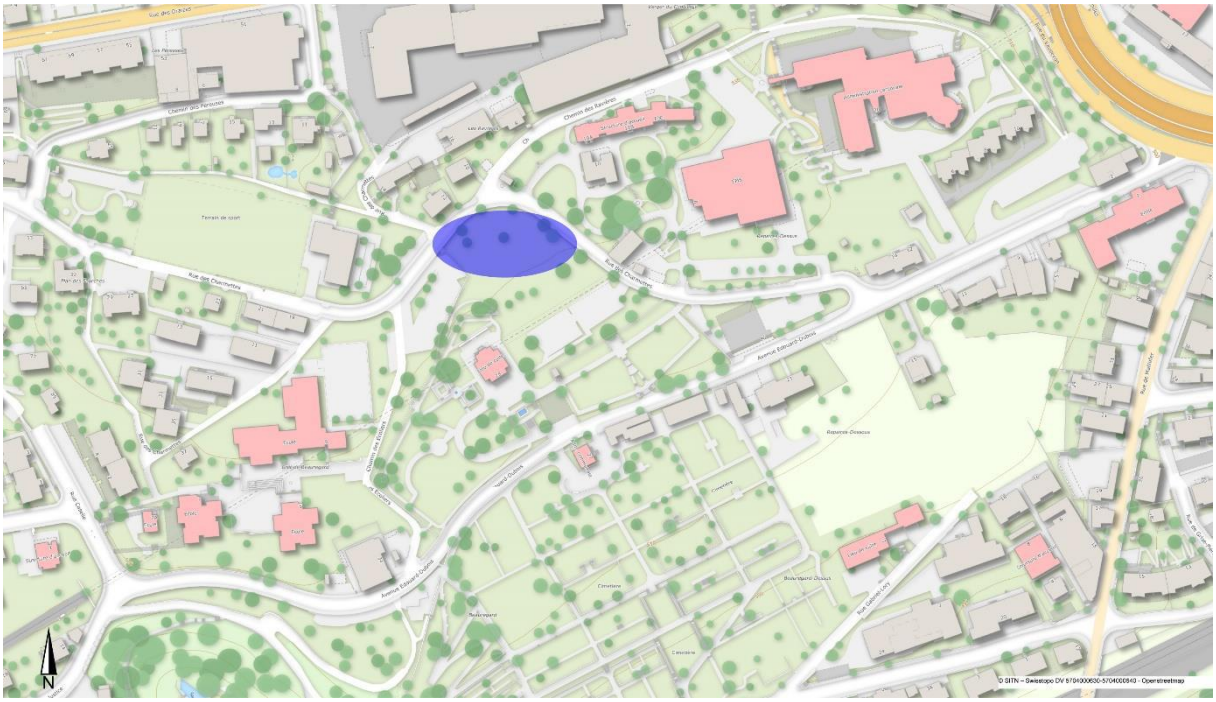
Figure 1 : Plan de localisation du futur collège de Beauregard.

Après avoir obtenu la validation des différentes directions impactées et s'être assuré de la compatibilité du projet avec le chantier du cimetière et du chantier CFF sur la ligne Peseux – Neuchâtel, gms architectes SA a pu débuter son mandat dont l'objectif a été de prévoir et chiffrer la création du nouveau collège de Beauregard.

Dans un souci pédagogique, sécuritaire, mais également pragmatique, il est évident que le collège des Sablons, plus proche du collège des Parcs a été réservé en priorité aux élèves les plus jeunes (1ères à 4èmes années), alors que le nouveau collège accueillera quant à lui les élèves de 5èmes à 8èmes années.

7.3. Projections démographiques

Afin de pouvoir obtenir une vison à plus long terme de l'évolution démographique des élèves de la Ville de Neuchâtel, et en particulier du bassin scolaire du collège Parcs, une étude a été mandatée et financée par l'éorén à la société MicroGIS SA, spécialisée dans ce domaine. En effet, suite à une discussion au sein du comité scolaire de l'éoren, l'ensemble de son territoire a été analysé sur la base de variables démographiques confrontées aux scénarii d'évolution fédéraux et cantonaux. Elles ont également été contextualisées par rapport aux contraintes de développement territoriales (projets de nouveaux logements). Les investissements futurs au sein de l'éorén seront donc analysés sur la base de cette étude de façon à adapter les investissements aux variations démographiques pressenties sur le territoire de l'éoren. Pour la Ville de Neuchâtel fusionnée, cette étude fondera également le dimensionnement des projets futurs de rénovation et/ou agrandissement. A noter que cette étude guidera également les projections en infrastructures pré et parascolaires.

De manière globale, les résultats mis en avant par MicroGIS SA montrent une stabilité démographique pour le territoire communal actuel (3204 élèves en 2020 contre 3297 élèves en 2040).

8. Manifestations scolaires

8.1. Fête de la jeunesse

Déguisements biodégradables ou recyclables, parfois sans colle ni peinture, papier journal, bouteilles en plastique transformées en fleurs ou en insectes : les quelque 1700 élèves de la 1ère à la 6ème HarmoS de la Ville de Neuchâtel qui ont participé avec leur enseignant.e au cortège de la Fête de la Jeunesse ont été inspirés, cette année, par les mobilisations des jeunes du monde entier pour le climat et par les nombreuses actions menées par la Ville pour lutter contre le gaspillage. Ils ont ainsi défilé le vendredi 5 juillet avec pour slogan #RecycleTaFête. Le cortège a emprunté le parcours habituel en débutant sur l'avenue du Premier-Mars, remontant le centre-ville par la rue du Seyon pour s'achever, au Jardin anglais via la rue de l'Hôpital et le Faubourg du lac.

Une collation a été proposée gratuitement à tous les élèves ainsi qu'un gobelet recyclable pour valoriser l'eau du réseau. Puis de nombreuses animations, ouvertes à toutes à tous au Jardin anglais, ont permis de marquer de manière joyeuse la fin de l'année scolaire. Parmi les différentes animations, on peut citer le spectacle « Tivert & Tifou se recyclent », d'un duo de comiques qui ont montré qu'aujourd'hui, tout se recycle, et qui ne manquent pas d'idées quand il s'agit de redonner vie à de vieilles babioles. Ou dans le cadre du « Summer Tour » de la Plage des Six-Pompes, la compagnie Du Fil à Retordre qui a proposé le spectacle intimiste et burlesque «T'emmêle pas !». Finalement, la fête s'est conclue sur le spectacle « l'Odyssée des graines » et une performance de danse à la fin de laquelle l'ensemble du public a pu participer à une initiation à la salsa.

8.2. Marathon des écoliers

La 40ème édition du Marathon des écoliers de la Ville de Neuchâtel aurait dû se dérouler à la Plaine du Mail le 27 juin. Cependant, les quelques 600 élèves inscrits ont dû ranger leurs baskets pour cette année, les conditions météorologiques caniculaires ne permettant pas à l'événement, très apprécié des élèves et de leur familles, d'avoir lieu cette année.

8.3. Manifestations scolaires

Plusieurs services de la Ville ont participé à la mise sur pied de manifestations organisées par les enseignant-e-s pour les élèves et leur famille, en mettant notamment à disposition du matériel ou en participant à la préparation des lieux pour accueillir les événements. Pour ne citer que quelques exemples : une kermesse a eu lieu au printemps au collège de la Maladière, une course d'automne s'est déroulée à Pierre-à-Bot pour le collège des Parcs, finalement une conférence a été organisée par la Ville et la Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Discrimination (CICAD) pour présenter des témoignages de la 2ème génération de la Shoah. Tous ces événements ont pu être organisés de manière facilitée grâce à la collaboration fructueuse avec les différents services compétents de la Ville.

Finalement, la Ville a accueilli derrière la Bibliothèque Publique et Universitaire (BPU), du 30 avril au 12 mai l'exposition itinérante « FOCUS : un regard sur les pratiques d'enseignement et l'engagement des élèves ». Cette exposition sous forme de structures en bois présentant à chaque fois un portrait différent, confronte le visiteur à dix situations d'enseignement allant de l'insolence à la passivité, en passant par le conflit. Elle pose cette question centrale : « Et moi, que ferais-je dans cette situation ? »

8.4. Poutzdays

Les 13 et 14 septembre se sont tenues les deuxièmes « Poutzdays » du canton de Neuchâtel. Cet évènement s'inscrit dans le cadre du Clean-Up-Day, engagement collectif en faveur d'une Suisse propre et qui se décline en différentes actions de nettoyage un peu partout à travers le pays.

Cette année ce sont plus de 2'000 élèves, majoritairement de l'éorén, qui ont participé à cette action, le vendredi 13 septembre en nettoyant leur cour de récréation, le quartier avoisinant ou les rives du lac pour les élèves plus âgés. Quelques élèves des Perce-Neige ont également pris part à cette action lors de cette deuxième édition. Au niveau du canton de Neuchâtel, des opérations de nettoyage ont été organisées conjointement sur deux jours par différentes associations, groupements, communes ou citoyens. Elles ont eu lieu un peu partout dans le canton, le long des cours d'eau, dans les forêts, sur les rives et même au fond du lac de Neuchâtel.

9. Projet « collège Zéro Déchet »

Ce projet-pilote intitulé « Mon Ecole Zéro Déchet » est en développement depuis le printemps 2019 et il résulte d'une collaboration entre l'association ZeroWaste Switzerland, la Ville de Neuchâtel et l'éoren. L'objectif principal est d'accompagner des collèges afin qu'ils mettent en place de plus en plus de bonnes pratiques Zéro Déchet.

Les écoles sont des endroits où des déchets sont produits; ils concernent tous les âges et sont dans toutes les activités scolaires, de la classe à la récréation, en passant par la cafétéria (la cantine) ou la fête de l'école. Pour les élèves, c'est un thème concret, familier et quotidien, au travers duquel ils peuvent facilement s'engager et agir pour l'environnement, avec effet immédiat. En se sentant responsables, les élèves peuvent objectiver l'impact de leurs actions. Pour l'institution, la diminution de la production de déchets présente également de grands avantages économiques.

L'objectif général de ce projet qui sera implémenté de manière pilote dans certains collèges de la Ville en 2020 est d'amener progressivement de plus en plus de bonnes pratiques Zéro Déchet, dans un esprit convivial et ludique, au sein des classes.

Infrastructures

(entités de gestion n°114.00, 115.01, 115.02, 116.00, 117.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	36'939'963.70	38'721'500.00	+ 1'781'536.30
Produits	17'891'237.30	18'131'900.00	- 240'662.70
Excédent	**19'048'726.40**	**20'589'600.00**	**+ 1'540'873.60**

Le résultat présente pour la section une amélioration significative par rapport au budget :

- **Aux charges :**

- remboursement salarial dû aux cas de maladie et d'accident de l'ordre de 319'000 francs ;
- baisse des charges salariales de 864'000 francs due à des délais de latence, reports d'engagement et gel de postes ;
- dégradation de quelque 94'000 francs au chapitre « biens, services et marchandises » en raison d'une charge non budgétée liée au remboursement de montant de TVA non récupérable ascendant à 462'298 francs pour les secteurs autoporteurs déchets et épuration. Des efforts ont été consentis à hauteur de 375'000 francs pour cette rubrique ;
- amélioration des frais d'amortissement à hauteur de 372'000 francs ;
- amélioration de quelque 75'000 francs sur les imputations internes.

- **Aux produits :**

- Baisse de quelque 535'972 francs au niveau des taxes (déchets, épuration, prestations de service, etc.) dont 389'545 francs sur la taxe d'épuration en raison de la baisse de consommation d'eau ;
- légère baisse de l'ordre de 16'900 francs en imputations internes.

2. Organigramme

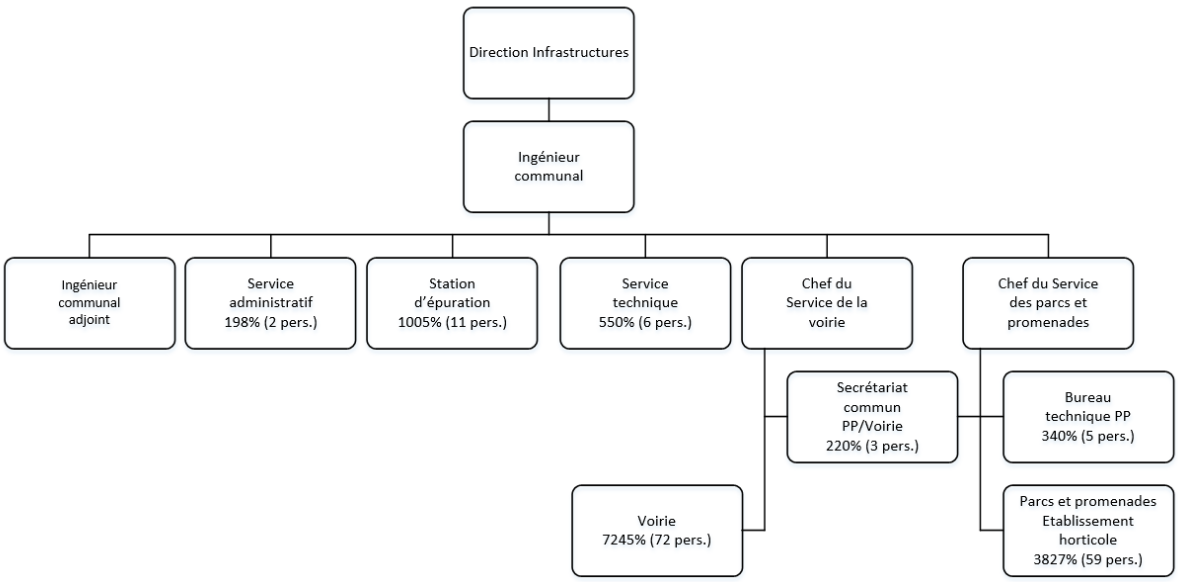

3. Evolution du personnel

Effectif moyen équivalent poste	2019	2018	2017	2016
Direction - Bureau technique	9.88	8.01	9.05	8.88
Voirie	70.62	68.71	70.70	70.36
Parcs et promenades	42.15	42.53	42.24	43.22
Station d'épuration	10.05	10.5	10.05	10.13
Personnel temporaire	1.68	1.85	2.06	2.015
Total	**134.38**	**131.15**	**134.42**	**134.61**

L'équivalent des postes est déterminé à partir des salaires effectifs versés. Le personnel temporaire est intégré dans les chiffres des services. Dans la section, nous formons : 3 apprentis employés de commerce, 3 apprentis conducteurs de véhicules lourds CFC, 2 apprenti logisticien AFP, 1 apprenti assistant mécanicien automobile AFP, 4 apprentis horticulteurs – paysagistes CFC, 2 apprenti-e-s horticulteurs-trices – floriculteur CFC, 1 apprenti horticulteur – paysagiste AFP, 3 apprentis horticulteurs – paysagistes AFP à l'UFAI et 2 apprenties dessinatrices en architectures paysagères CFC. La différence au bureau technique par rapport à 2018, s'explique par l'effet de latence d'engagement de plusieurs mois, effectif en 2018 suite au départ de deux collaborateurs.

4. Commentaire général

4.1. Direction et bureau technique

Le bureau technique, outre ses missions de base, a collaboré de manière significative dans les études relatives à l'application de la Loi sur la mobilité, au projet de la gestion de la zone piétonne et la problématique de la mobilité, au projet d'adaptation de la Step, au projet destiné à la distribution d'eau au Grand Chaumont, à l'application de la LHand (Loi sur les handicapés) avec le Canton.

Il a également finalisé le bilan des barrières et garde-corps sur le territoire communal.

De nombreuses interventions ont eu lieu sur le domaine public, liées à des réfections ainsi qu'au renouvellement des infrastructures souterraines de nos partenaires. Les arrêts de bus sont progressivement adaptés aux normes LHand. Conformément au programme des travaux annoncés, plusieurs travaux de revêtements à faible émission sonore ont été posés.

Le chantier à la rue des Parcs a été reporté en 2020 en coordination avec des interventions souterraines et l'application de la mobilité douce.

Le bureau technique a préparé la planification et la coordination des investissements sur le domaine public pour les exercices 2020-2021 et mené à bien l'assainissement urgent de la passerelle du Nid-du-Crô en particulier.

4.2. Service de la voirie

Le secteur travaux de la voirie a procédé à la réfection complète de chaussée, des barrières et des trottoirs de la rue William Roethlisberger. Il a également entrepris l'aménagement du chemin des Brandards ainsi qu'à la réfection d'un mur en pierre conséquent au chemin de la Caille.

Le nouveau mobilier de récupération des déchets mis en place sur les rives en 2019 donne entière satisfaction avec pour conséquence, une diminution notable des déchets laissés à terre. Ce type de mobilier pourrait être repris par les communes limitrophes.

Les festivités du 40ème anniversaire de la zone piétonne ont impliqué de nombreuses sollicitations du service.

La campagne de sécurité au travail s'est poursuivie durant l'année pour l'ensemble du personnel des Services de la voirie et des parcs et promenades. Les résultats sont positifs avec une tendance marquée à la baisse du nombre d'accidents.

4.3. Déchets ménagers et d'entreprises

Sans la charge liée au remboursement de TVA non récupération de 293'470 fr. 28, les comptes déchets ménagers auraient présenté un résultat positif. La taxe entreprises a été adaptée à la baisse au budget 2019 compte tenu de la réserve positive.

Les comptes déchets entreprises sont pratiquement équilibrés suite à la baisse de 33 % en moyenne de la taxe de base.

Un nouveau point de collecte de quartier a été implanté à la rue de Bourgogne.

Depuis la fin de l'année 2019 et après des essais fructueux, les papiers et le carton sont mélangés ainsi que les couleurs de verre. A l'instar du fer banc et de l'aluminium, ces fractions sont désormais triées mécaniquement en bout de chaine. Il en résultera pour la Ville une économie de carburant d'environ 40'000 litres annuellement par la diminution des parcours de transports.

4.4. Service des parcs et promenades

En 2019, le service a été largement impliqué dans l'organisation du 40ème anniversaire de la zone piétonne, notamment par un fleurissement particulier de la rue du Seyon et la mise en place d'un container de jeux « Kukuk Box » à la place du Grand-Mazel. Une fois les festivités terminées, cet équipement a été installé temporairement sur la place de La Coudre.

Le 5 juin s'est déroulée la traditionnelle fête du Jardin Anglais qui a permis à de nombreux enfants et à leurs parents (quelque 500 participant-e-s) de se familiariser avec le monde végétal, ainsi que la nature en ville et de découvrir les multiples activités du service.

Le service a initié un plan « Paysage; nature, biodiversité et usages ». La première étape de ce travail, consistant en un état de lieux, a été terminée fin 2019. Cette vision des entités paysagères de la commune permettra de disposer d'un outil de planification pour les développements urbains à venir. A une autre échelle, ce plan "Paysage" sera également utilisé comme plan de gestion pour l'ensemble des aménagements paysagers, en précisant les interventions à effectuer.

Le bureau technique du Service des parcs et promenades a été largement impliqué pour le développement du concept des aménagements paysagers, en lien avec le projet des Jeunes-Rives. Le service a contribué à la réalisation d'un petit terrain de sport en stabilisé et rénovation des surfaces pour la construction d'un "Streetworkout", dans la plaine du Mail. Nous avons construit une nouvelle place de jeux à la rue de Port-Roulant et rénové les équipements de celles de la FMPA de La Coudre et de Pierre-à-Bot. Nous avons également contribué à la mise en place d'une balançoire pour personnes en situation de handicap au Jardin-Anglais.

Un travail important a été entrepris sur l'économie des ressources naturelles et la valorisation des déchets issus de nos travaux d'entretien.

Il convient de relever la réalisation, par l'équipe des arboristes-grimpeurs, d'importants travaux d'entretien et sécurisation sur les arbres majeurs de notre cité et le développement d'un outil de diagnostic de la santé et résistance des arbres majeurs.

L'établissement horticole a produit 274'800 plantes, destinées principalement au fleurissement des massifs en ville et décorations florales pour les manifestations officielles et jubilés.

En 2019, le service a accueilli 23 stagiaires pour le métier d'horticulteur-trice option « paysagisme » et 1 stagiaire pré-HES. Un accent particulier est porté sur la formation continue de l'ensemble des collaborateurs-trices, en lien avec la gestion différenciée des aménagements paysagers et la politique du "zéro-pesticide".

4.5. Station d'épuration et réseau

Les marchés publics des prestataires d'ingénierie pour l'adaptation de la Step au traitement des micropolluants et de l'azote ont été attribués. Le projet définitif, en phase de finition, sera transmis au Canton et à la Confédération à mi 2020 pour la fixation du montant des subventions attendues encore en 2020. Les travaux d'assainissement des équipements existants sont planifiés dès avril 2020 pour une durée d'une année. La mise à l'enquête des nouveaux traitements est prévue en automne 2020.

Une attention particulière porte sur l'intégration des installations au site et une valorisation énergétique visant l'exemplarité pour des bâtiments communaux.

La Step a passé avec succès l'épreuve du renouvellement de sa certification ISO 14001 au printemps 2019. Une extension de la démarche est entreprise sur le réseau d'assainissement.

La Step a été affectée d'une charge non budgétée à hauteur de 168'827 fr. 80 pour de la TVA non récupérable.

Les travaux de PGEE et d'entretien du réseau ont été menés selon la planification. Une attention particulière a été portées sur les stations de pompage avec une planification d'investissement de maintenance à prévoir sur les exercices 2020-2021.

5. Tableaux statistiques et graphiques

Service de la voirie

Activités voirie en heures

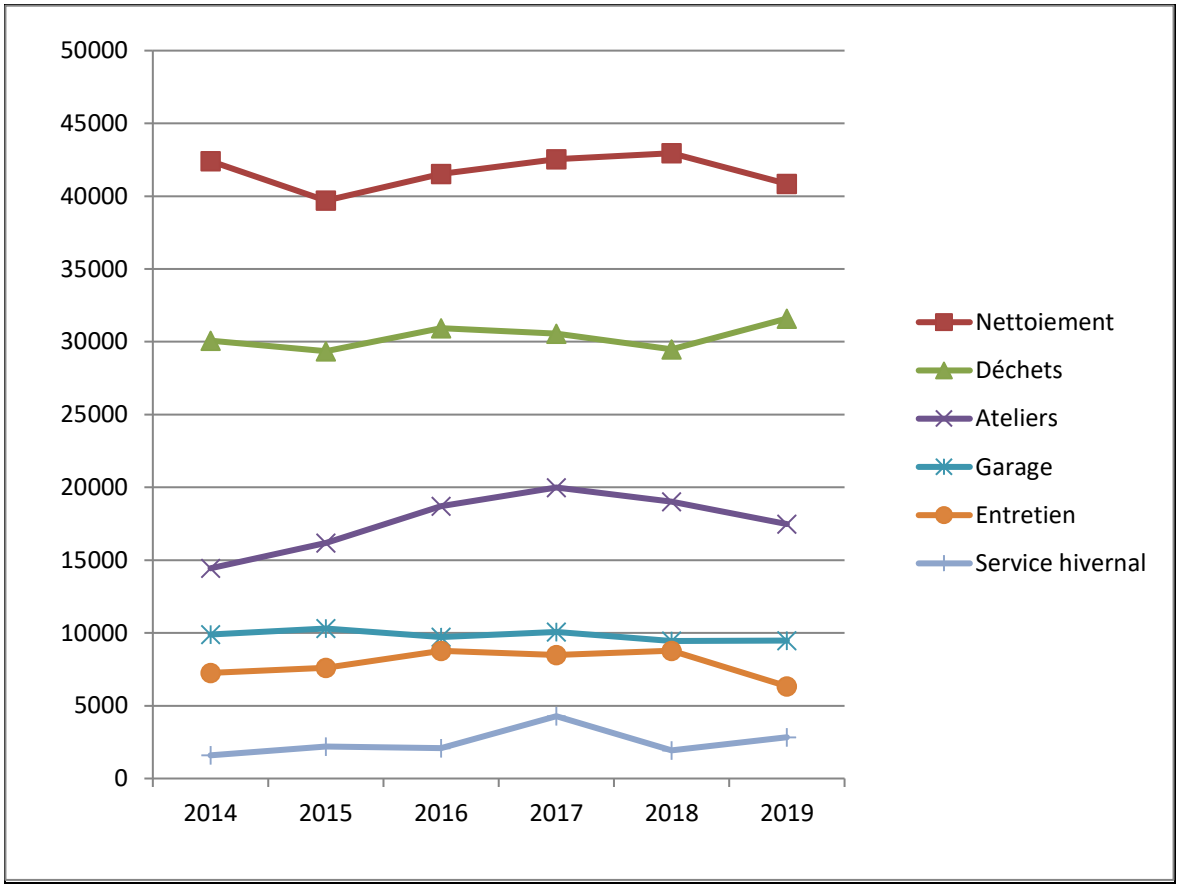

Déchets

La quantité d'ordures ménagères présente une diminution de 130 tonnes (- 3.11 %).

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Habitants	33'629	33'668	33'466	33'355	33'373
Ordures ménagères (t)	4'160	4'246	4'042	4'174	4'044
Kg/habitant	**123,7**	**127,3**	**120,77**	**125,14**	**121,17**

Bilan des réserves affectées aux déchets

Déchets ménages incinérables et recyclables	2016	2017	2018	2019
Charges d'exploitation	4'709'121.61	4'867'423.79	4'943'753.34	5'057'481.89
Taxes déchets ménages	- 1'942'793.88	- 1'960'760.20	- 1'958'130.67	- 1'980'253.06
Autres produits	- 1'805'727.73	- 1'900'162.84	- 1'980'422.67	- 1'911'639.40
Etat de la réserve	**- 776'728.80**	**- 533'838.33**	**- 429'713.09**	**- 564'708.07**

Une dégradation de la réserve de 134'994 fr. 96 est enregistrée. Elle est expliquée par la charge extraordinaire due à la TVA non récupérable.

Déchets entreprises	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Charges d'exploitation	700'082.89	696'128.87	707'248.99	477'758.94
Taxes déchets entreprises	- 521'156.19	- 512'342.33	- 528'847.16	- 325'941.69
Autres produits	- 178'926.70	- 183'786.54	- 178'401.83	- 151'817.25
Etat de la réserve	**- 168'112.20**	**+ 83'652.32**	**+ 313'882.79**	**+ 311'984.45**

La réserve reste stable avec un prélèvement de 1'898 fr. 34. La baisse du tarif de la taxe de base déchets est pleinement justifiée et conforme à la législation.

Production de déchets en tonnes

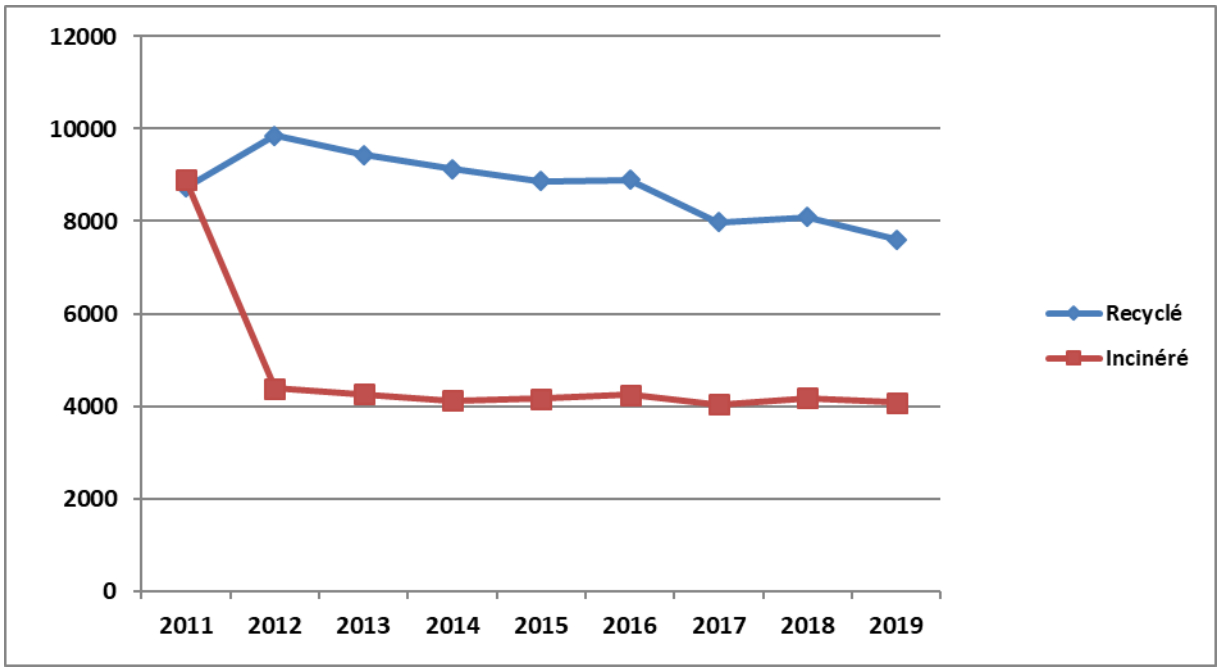

Evolution du taux de recyclage

Le taux de recyclage, à savoir la part de déchets recyclés sur l'ensemble des déchets récoltés, atteint une valeur de 65 % en 2019.

Déchets récupérés recyclables en tonnes

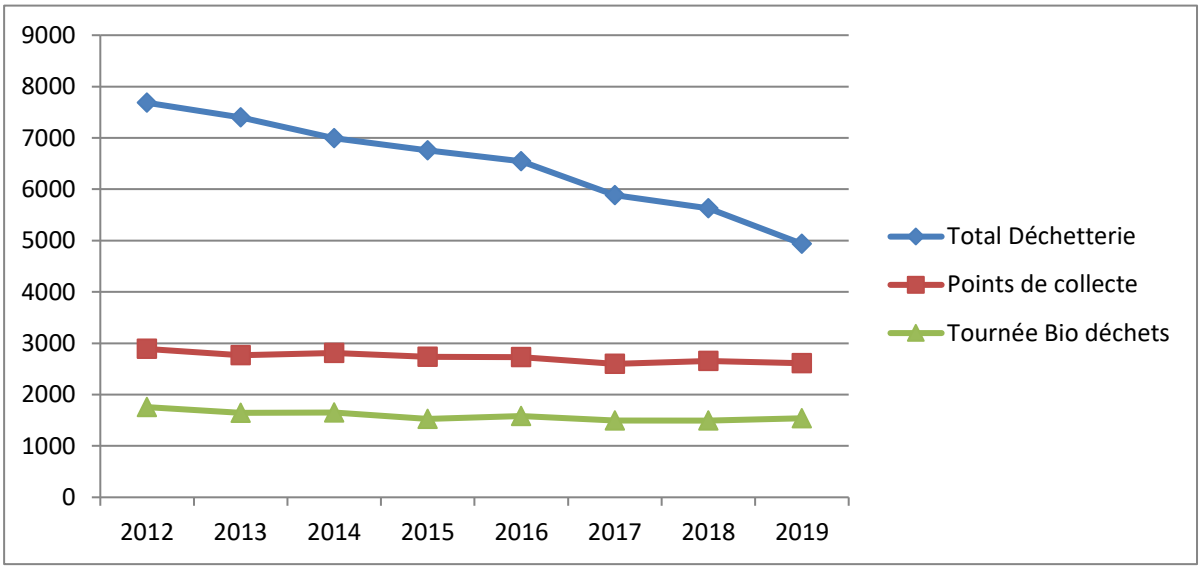

La quantité de déchets récuperés en déchetterie comme ceux incinérés est à la baisse. Nous expliquons cette tendance par un meilleur tri à la source ainsi qu'une utilisation plus parcimonieuse de la déchetterie par les entreprises. Celles-ci se dirigent en effet plus faclement vers des structures plus adaptées à leurs volumes et le type de déchets. De plus, durant les années 2012 et 2013, la fréquentation de la déchetterie s'élevait a 150'000 visiteurs par année en raison d'accords passés avec les communes de Milvignes ou Val de Ruz pour l'utilisation des infrastructures de Plaines-Roches par leurs habitants en attendant l'organisation de la collecte des déchets recyclables dans leurs communes respectives.

Déchets traités

En tonnes	2015	2016	2017	2018	2019
Tournée Bio déchets	1'527	1'585	1'495	1'494	1'540
Points de collecte	2'733	2'727	2'599	2'652	2'609
Tournée ordures ménagères	4'160	4'246	4'042	4'174	4'078
Déchetterie (part ville)	4'731	4'585	4'120	3'939	3'456
Total déchets (ville)	**13'960**	**13'143**	**12'256**	**12'259**	**11'683**
Total déchetterie (avec communes partenaires)	6'759	6'543	5'886	5'627	4'937

Corbeilles de ville

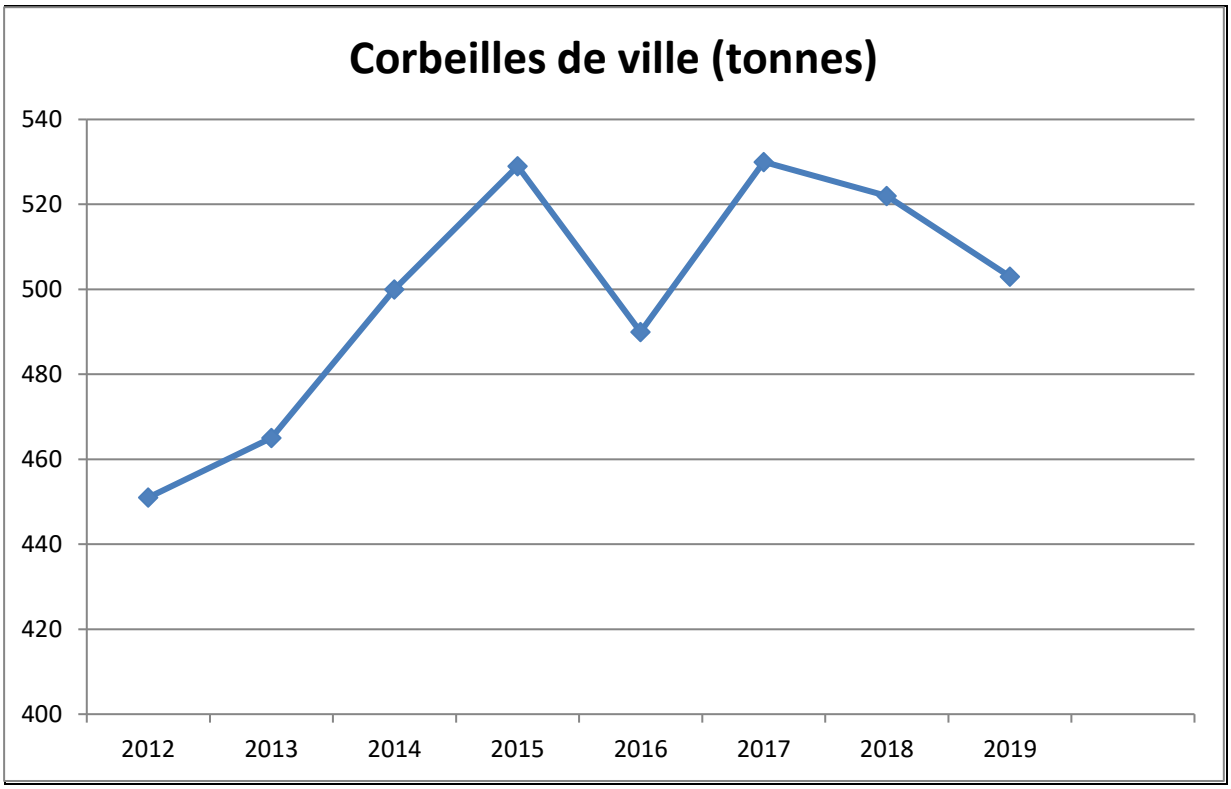

Step

Frais d'exploitation

	2017	2018	2019
Station d'épuration	4'207'955	4'054'409	4'961'458
Réseau d'assainissement	1'830'775	1'795'561	1'767'286
Total Step et réseau	**6'038'730**	**5'849'970**	**6'728'744**
Centre cantonal des boues de dépotoirs	182'220	0	0
Total charges d'exploitation	**6'220'950**	**5'849'970**	**6'728'744**

L'augmentation de la charge s'explique par l'attribution d'un montant de 936'937 fr. 21 à la réserve suite à l'augmentation de la taxe d'épuration dans le cadre du projet d'adaptation en cours.

Résultats d'exploitation

		2017	2018	2019
Pluviométrie	mm	766	889.2	1'024.50
Quantité d'eau collectée	m^3	4'731'121	6'378'223	6'293'963
Part des eaux usées en provenance du Val-de-Ruz		525'041	679'016	746'147
Quantité d'eau déversée après traitement primaire	m^3	11'761	7'661	21'364
Quantité d'eau complètement épurée	m^3	4'719'360	6'117'326	6'198'702
Boues digérées	m^3	21'184	27'157	26'126
Boues déshydratées (VADEC)	t	2'321	2'231	2'000
Boues déshydratées (poids en matières sèches)	t MS	673	647	580
Teneur en matières sèches des boues déshydratées	%	29.0	29.0	28.70
Traitement des graisses (séparateurs des établissements publics)	m^3	507.5	468.5	475.50
Traitement des huiles	t	20	0	22.93
Sable	t	9	13.5	18
Déchets des grilles grossières	t	113.3	115.5	107.74
Déchets de tamis fin	t	44.2	43.7	36.96
Qualité des eaux épurées :				
Demande biochimique en oxygène (norme 10 mg O_2/l)	mg O_2/l	8.0	8.0	7.0
Demande chimique en oxygène (norme mg 45 mgO_2/l)	mg O_2/l	33.0	26.0	26.0
Concentration en phosphore (norme : 0.30 mg/l)	mg/l	0.29	0.25	0.25
Matières en suspension (norme : 10 mg/l)	mg/l	7.9	7.1	6.4

Bilan de la réserve affectée Step et réseau

Station d'épuration, réseau d'assainissement	**2017**	**2018**	**2019**
Charges exploitation	6'220'950	5'849'970	6'728'744
Taxe d'épuration	- 5'136'527	- 4'310'224	- 5'613'728
Autres produits d'exploitation	- 1'084'423	- 1'539'746	- 1'115'016
Attribution à la réserve (+)	604'179	0	936'937
Prélèvement sur la réserve (-)	0	- 736'210	0
Etat de la réserve	**434'916**	**- 301'294**	**+ 635'643**
Taxe [Fr/m^3] hors TVA	**1.57**	**1.57**	**2.10**
TVA (taux)	8.00%	7.7%	7.7%
Taxe [Fr/m^3] TTC	**1.70**	**1.70**	**2.26**
La taxe inclut 0.13 fr./m^3 pour les micropolluants			

Bilan énergétique

		2017	2018	2019
Bilan biogaz				
Quantité de biogaz produit	m^3	651’300	666’880	580’948
Quantité de biogaz valorisé en couplage chaleur force (CCF)	m^3	568’059	537’290	578’164
Quantité de biogaz valorisé en chaudière	m^3	3’013	15’630	2’692
Quantité de biogaz non valorisé	m^3	404	3’124	92
% de valorisation du biogaz	%	99.99	99.53	99.98
Bilan thermique				
Energie thermique produite par biogaz	kWh	1'634’897	1'668’065	1'975’454
Consommation de mazout	l	364	476	110
Equivalent énergétique du mazout	kWh	3’623	4’745	1'194.6
Energie thermique fournie aux CAD Viteos	kWh	952’093	884’035	763’962
Consommation thermique Step	kjWh	683’676	784’030	1'211’492
% couverture en chaleur Step	%	239.4	212.7	163
Bilan électrique				
Energie électrique produite par biogaz	kWh	1'515’878	1'490’933	1'617’247
Energie électrique achetée Viteos réseau MT + photovoltaïque	kWh	451’564	482’814	258’507
Energie électrique totale	kWh	1'967’442	1'973’747	1'875’754
Se décompose en :				
- consommation par la Step	kWh	1'792’131	1'781’949	1'654’152
- consommation externe	kWh	25’593	29’640	31’292
- revente sur le réseau	kWh	149’718	162’158	190’310
% couverture en électricité Step	%	84	83.6	97

Les valeurs d’énergie achetées et revendues à Viteos depuis 2017 proviennent des factures basées sur un calcul intégrant la part de l’énergie provenant de leur photovoltaïque transitant par nos transformateurs. Cette influence a été intégrée dans nos calculs avec un correctif sur les 2 années précédentes par souci de compréhension et cohérence.

Une diminution significative de la consommation électrique pour la seule Step est à relever ; par contre elle a consommé plus de chaleur (chauffage des boues de digestion). La vente d’électricité à Viteos est en légère augmentation, alors que la fourniture de chaleur diminue quelque peu. Les taux de couverture énergétique de notre Step sont parmi les plus élevés de Suisse.

L’audit énergétique mené à la Step en tant que gros consommateur d’énergie, conformément à la Loi fédérale sur l’Energie ainsi qu’à la Loi cantonale sur l’Energie et son règlement d’exécution, a mis en exergue la très bonne maîtrise des consommations et confirmé les améliorations prévues dans le cadre des investissements planifiés à court terme.

Service des parcs et promenades

Gestion du patrimoine arboré sur le domaine public

2017		2018		2019	
Abattages	Plantations	Abattages	Plantations		
1 Bouleau	10 Amélanchiers	1 Bouleau	9 Erables	2 Marronniers	8 Chênes
2 Catalpas	2 Aulnes	5 Charmes	1 Marronnier	1 Orme	6 Mûriers
1 Chêne	6 Bouleaux	4 Chênes	1 Bouleaux	9 Bouleaux	2 Ptérocaryers
22 Erables	9 Chênes	12 Erables	1 Virgilier	7 Tilleuls	5 Mélèzes
1 Faux Cyprès	1 Cognassier	1 Faux Cyprès	1 Tulipier	21 Erables	7 Ginkgos
2 Frênes	1 Frêne	1 Févier	1 Magnolias	5 Charmes	3 Peupliers
1 Ginkgo	18 Fruitiers	0 Frênes (16)	21 Ostrya	1 Cerisier	7 Tilleuls
2 Hêtres	5 Mélèzes	1 Mélèze	1 Platane	1 Peuplier	1 Cédrèle
1 Peuplier	2 Magnolias	2 Peupliers	26 Chênes	1 Hêtre	1 Frêne
11 Platanes	4 Peupliers	7 Platanes	1 Saule	3 Ifs	4 Chênes verts
1 Prunier	1 Pin sylvestre	1 Sorbier	7 Tilleuls	4 Chênes verts	1 Tulipier
2 Saules		3 Tilleuls (24)	8 Ormes	1 Frêne	4 Erables
2 Tulipiers		1 Cedrela		4 Platanes	4 Aulnes
5 Tilleuls				1 Pin	6 Néfliers
					1 Châtaignier
					4 Micocouliers
					3 Charmes
					1 Sophora
					4 Bouleaux
					1 Magnolia
54 arbres	**59 arbres**	**34 arbres (40)**	**78 arbres**	**61 arbres**	**73 arbres**

(26) arbres supplémentaires abattus durant l'année, ne faisant pas partie de la liste d'abattage officielle (17 Frênes rue du Suchiez, 4 Micocouliers avenue des Alpes, 1 Pin et 1 Epicea au MEN, 1 Erable rue des Saars, 1 Bouleau Temple des Valangines, 1 Bouleau place de jeux TN et 1 Ginkgo avenue Ed.-Dubois – accident).

Demandes d'abattages sur le domaine privé

	2017	2018	2019
Nombre total de demandes traitées	**77**	**77**	**112**
Compensations exigées	47	38	34
Sans compensation	30	39	27
Demande liée à une construction	28	25	43
Demande refusée	-	-	1
Abattages sans autorisation	3	4	3
Total arbres abattus sur fonds privés	**76**	**90**	**126**

6. Comptes d'investissement et crédits de construction

La section a dépensé en investissements la somme totale de 5'991'572 francs bruts pour une recette totale de 406'946 francs correspondant aux subventions diverses. Les dépenses ont été destinées aux programmes suivants dans le respect des enveloppes attribuées pour ces travaux :

	CHF
- Entretien du domaine public et bruit routier	2'388’039.-
- PGEE, extension et entretien de canalisations	1'758’032.-
- Station d’épuration – micropolluants – azote - Energie	626'855.-
- Equipements (places de jeux, déchetterie, alignement)	169’559.-
- Acquisition de véhicules et machines, équipements déchets	686’545.-
- Circulation, étude, monitoring	59’100.-
- Ouvrages, réfection murs	303’442.-

Energies

(entités de gestion n° 113.01, 113.02, 113.03)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	10'525’662.70	12'350’500.00	+ 1'824’837.30
Produits	10'221’464.80	11'950’300.00	- 1'728’835.20
Total	**- 304’197.90**	**- 400’200.00**	**+ 96’002.10**

Au niveau des charges, l’amélioration se situe essentiellement au chapitre « Eaux ». Le bon résultat est atténué partiellement par des recettes de vente de l’eau en diminution, traduisant une baisse de la consommation et à une baisse du tarif de l’eau. Globalement, le résultat de l’année est très proche du budget annoncé pour l’ensemble des secteurs liés aux Energies.

2. Energies

Le montant de 952’799 francs a été attribué au fonds de l’Energie communale. Il est constitué de la taxe sur l’énergie, conformément à la Loi sur l’Energie et le Règlement communal auquel est additionnée la redevance de Viteos sur la vente du gaz au titre de rémunération de l’utilisation du sous-sol.

3. Eaux

En vertu de la législation cantonale, le Service des eaux (usine de pompage et de traitement de Champ-Bougin, réservoirs et réseaux) n’a pas été transféré dans Viteos. Les actifs liés à cette activité restent donc comptabilisés au bilan de la Ville. Les coûts d’exploitation sont facturés à la Ville par le biais du mandat de gestion.

Dans le cadre de la « Communauté bleue », des actions liées à la mise en valeur de l’eau ont été initiées (fontaines, bouteilles spécifiques, verres, visites, etc.). L’application des actions débute au printemps 2020.

Les investissements conséquents consentis par notre Ville (renouvellement du réseau de distribution d’eau, station de Champ-Bougin, réservoir de Fontaine-André) démontrent l’importance que notre Ville attribue en particulier, à ses infrastructures.

Pluviométrie et hydrologie

En 2019, il est tombé 1’396 mm de précipitations contre 1'188 mm en 2018.

La moyenne des 30 dernières années se situe à 1’257 mm, avec un maximum de 1'738 mm en 2012 et un minimum de 840 mm en 1989.

Traitement

Champ-Bougin, traitement et pompage

La station, en phase de modernisation, a été mise hors service le 11 février 2019 et a été remplacée provisoirement par un traitement membranaire installé dans quatre conteneurs implantés sur le site des Valangines. La production annuelle d'eau potable s'est élevée à 884'320 m^3 (1'308'410 m^3 en 2018).

Télégestion

6’830 alarmes ont été traitées en 2019 (5’154 indicatives, 1’123 en priorité secondaire et 553 urgentes).

Distribution

Chantiers réseau

Les principaux chantiers se sont déroulés sur les rues et chemins suivants :

- Poudrières ;
- Sablons ;
- Soleil – Suchiez ;
- Chantemerle - Bel-Air - Emile-Argand ;
- Perrière – Jean-de-la-Grange ;
- Bellevaux ;
- Justice.

30 fuites ont été réparées en 2019 (29 en 2018), dont 22 dues à la corrosion.

Rénovation de la station de Champ-Bougin

Faits marquants en 2019 :

- Arrêt de la production d'eau le 15 janvier et basculement sur la production d'eau provisoire par des conteneurs installés au réservoir des Valangines.
- Démantèlement de la station (évacuation des éléments électriques, électromécaniques et de la tuyauterie) dès le 28 janvier.
- Début de la reconstruction de la dalle, des radiers et des murs dès mai et travaux sur les filtres existants avec la construction de nouveaux planchers filtrants.
- Mise en soumission et adjudication du marché "Électricité industrielle".
- Démarches administratives et techniques pour la réalisation d'un projet solaire avec des panneaux solaires sur le toit et en façade.
- Fin des travaux de gros-œuvre (mise sous toit de la station).

Réservoir de Fontaine-André

Les appels d’offre pour les travaux ont été analysées et de manière concertée avec la Communauté des Eaux Neuchâtel (CEN) en fin d’année. Les travaux débuteront en mars 2020.

Grand Chaumont

L'étude exploratoire pour l'alimentation d'eau s'est poursuivie. Le Canton a été associé et le projet consistera à proposer une solution régionale à court et moyen terme pour assurer l'alimentation en eau de boisson et de secours durant les périodes d'étiage également aux communes situées plus en est (Enges, Lignières, etc.), voire sur le plateau de Diesse.

Station de pompage de Combe-Garot

Les pompes actuelles arrivent en fin de vie et doivent être remplacées. Une étude a été initiée afin de définir le pompage optimal en fonction des besoins et des ressources actuelles; cette étude comprend la modernisation complète de la station de pompage.

Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 42 reprises sur la commune de Neuchâtel : 7 interventions concernaient une fuite, 19 des alarmes qualité d'eau, 9 des défauts d'appareils, 5 des problèmes sur le pompage, 1 des mesures de pression et 1 un défaut d'électricité.

Vente d'eau

	2019		**2018**	
Eau vendue (Ville et communes sur l'aqueduc)	5'150'000	m^3	5'450'000	m^3

Moyenne journalière et par habitant pour Neuchâtel *(calculée sur les ventes)*	**232**	**litres**	**240**	**litres**

Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

- 391 contrôles des installations intérieures ;
- la pose de 9 nouveaux compteurs ;
- la dépose de 9 anciens compteurs ;
- l'échange de 701 compteurs.

Au total, nous avons 3'983 compteurs en service au 31 décembre 2019.

Autocontrôle

En 2019, les campagnes d'analyses de l'eau ont été effectuées conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur.

Eaux brutes

La qualité de l'eau des sources et du lac a été analysée chaque semaine en 2019. Elle est bonne du point de vue chimique et stable tout au long de l'année. Avec la filière de traitement provisoire installée dans des containers pendant le renouvellement de l'usine de Champ-Bougin, des concentrations plus élevées de carbone organique total ont été enregistrées pendant toute l'année aux points alimentés par l'eau du lac. Ceci ne rend pas l'eau non potable, mais peut stimuler la recrudescence de germes dans l'eau.

Eaux traitées

Les analyses ont montré que la qualité de l'eau du réseau de Neuchâtel a respecté globalement les valeurs maximales tout au long de l'année. Les dépassements observés pour le chlore résiduel, la turbidité et le carbone organique total sont sans danger pour la santé.

Qualité

L'eau du réseau de Neuchâtel est bien minéralisée, mi-dure, chargée en hydrogénocarbonates, calcique, peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les concentrations en nitrates ont varié de 4.4 à 9.6 mg/l en 2019, à l'exception de la source de Puries, où les valeurs observées varient de 16.2 à 21.4 mg/l.

4. Eclairage public

	2018	2019	Différence
Puissance installée [kW]	528	497	-31
Nb d'ensembles lumineux [1)]	5'062	5'023	-39
Nb de luminaires [2)]	5'409	5'474	65
Nb de lampes [3)]	5'672	5'649	-23
Types de lampes			
Fluorescentes	564	333	-231
Iodures métalliques	1'587	1'563	-24
Sodium	1'028	1'027	-1
Mercure	105	0	-105
LED	2'388	2'726	338

1) Emplacement composé d'un ou plusieurs luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses
2) Luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses
3) Sources lumineuses

Il n'y a plus de lampes mercure sur le territoire de la Ville de Neuchâtel.

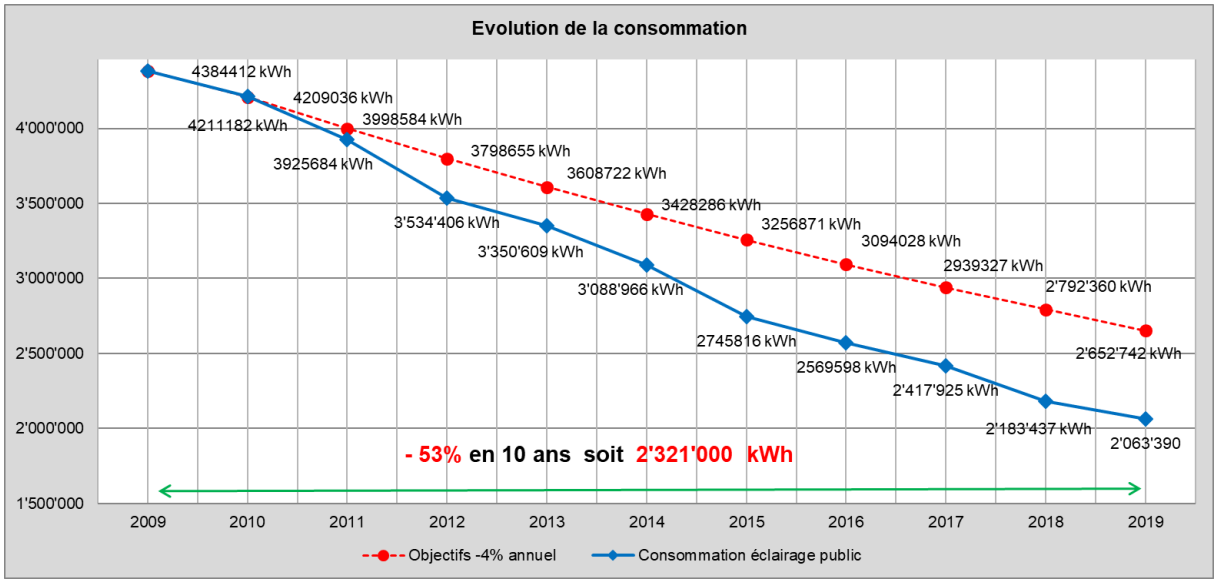

NeuchEole SA

Réunies en Assemblée annuelle le 21 juin 2019 à Môtiers/NE, les communes-actionnaires de NeuchEole SA ont fait part de leur décision de lancer, après mûre réflexion, la procédure de dissolution de cette société créée en 2011. Le Conseil d'administration estime que les perspectives de déploiement de l'activité de NeuchEole SA telle qu'envisagée au moment de sa constitution se sont fortement atténuées, en raison du changement de contexte intervenu dans le canton en termes d'éolien d'une part, et en relation avec l'allongement des calendriers de mise en place des futurs parcs éoliens d'autre part.

Si les communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Neuchâtel et de Val-de-Travers, rejointes par la suite par Cortaillod et Cornaux, s'accordaient, en fonction de leurs sensibilités en faveur des énergies renouvelables, à devenir un acteur incontournable du développement éolien, depuis lors le principe d'une politique énergétique basée sur l'encouragement aux économies d'énergies, à la diversification et à l'utilisation des énergies indigènes et renouvelables a été inscrit dans la Constitution cantonale. Depuis lors, le vote de la population neuchâteloise intervenu en mai 2014 offre de solides garanties aux actionnaires de la SA quant à leurs préoccupations : celles-ci sont partagées par la population et garanties désormais par l'Autorité cantonale.

Pour accomplir la mission qu'elle s'était fixée, NeuchEole SA devait s'inscrire en tant que partenaire financier majoritaire au capital-actions des sociétés de développement de 5 sites retenus par le concept éolien cantonal. Or, après l'analyse des situations en présence, principalement sur le site de la Montagne de Buttes, et examen des possibilités de partenariats, il apparaît que NeuchEole SA ne sera pas en capacité d'occuper une position prépondérante au sein de ces sociétés, mais qu'au contraire les collectivités locales, à l'instar de la commune de Val-de-Travers - renforcée par le résultat de la fusion des communes, ont su prendre leur destinée en mains et se positionner elles-mêmes au sein de ces nouvelles entreprises.

Rassurées quant à l'avenir de l'éolien dans le canton de Neuchâtel et soucieuses d'arrêter la perte financière cumulée à 215'000 francs en 8 ans, les communes-actionnaires de NeuchEole ont donc décidé de cesser toute activité au sein de la SA et sa dissolution définitive a été fixée au 31.12.2019.

Sécurité

(entités de gestion n° 126.01, 126.02, 128.00, 151.01 à 151.09)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	38'320'361.09	37'676'800.00	- 643'561.09
Produits	28'776'902.58	25'192'600.00	+ 3'584'302.58
Excédent	9'543'458.51	12'484'200.00	+ 2'940'741.19

Les comptes 2019 présentent une amélioration par rapport au budget. Ce résultat est principalement lié :

- aux charges de personnel qui sont en diminution d'environ 700'000.- francs par rapport au budget en raison de départs non remplacés, de nouveaux engagements échelonnés sur l'année ou de postes gelés;
- au mandat de gestion que le Syndicat de la sécurité civile du littoral a confié à la Ville ainsi qu'à la réorganisation du fonctionnement des sapeurs-pompiers volontaires qui ont permis une économie de 600'000 francs;
- aux corrections apportées sur le calcul de la mutualisation du coût des ambulances entre les région pour un montant de 300'000.- francs en faveur de la Ville ;
- à une augmentation des recettes des amendes de 150'000 francs par rapport au budget;
- à une diminution de 250'000.- francs du montant des amortissements et des intérêts en raison du report de réalisation de différents crédits qui étaient planifiés en 2018 ;
- à une augmentation de l'ordre de 300'000 francs des charges au cimetière à cause de la panne du four de crémation intervenue durant l'été 2019.

2. Organigramme

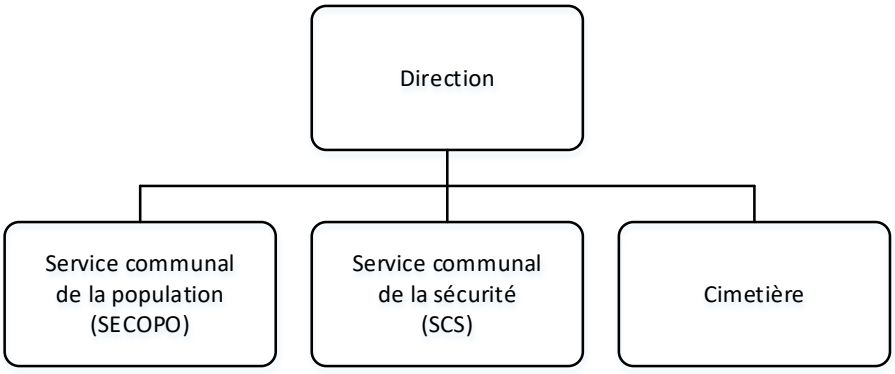

3. Autres activités

Achats-tests

En 2019, la campagne achats-tests a été reconduite mais les chiffres relatifs à la vente illégale d'alcool aux mineurs n'ont pas encore été communiqués.

Conseil régional de sécurité publique (CRSP)

Cet organe de concertation, d'échange et de coordination réunit les communes de Corcelles-Cormondrèche, Hauterive, Neuchâtel et Peseux. Il a pour mission de défendre les intérêts de sa région auprès du Conseil d'Etat et du Conseil de pilotage de la sécurité publique. En 2019, le CRSP du Littoral centre a proposé à la Commune d'Hauterive de rejoindre en 2020 le CRSP de l'Entre-deux-Lacs pour des raisons opérationnelles liées à des problématiques de terrain propres au secteur de la sécurité.

Service communal de la population

(entités de gestion nº 126.01 et 126.02)

1. Organigramme

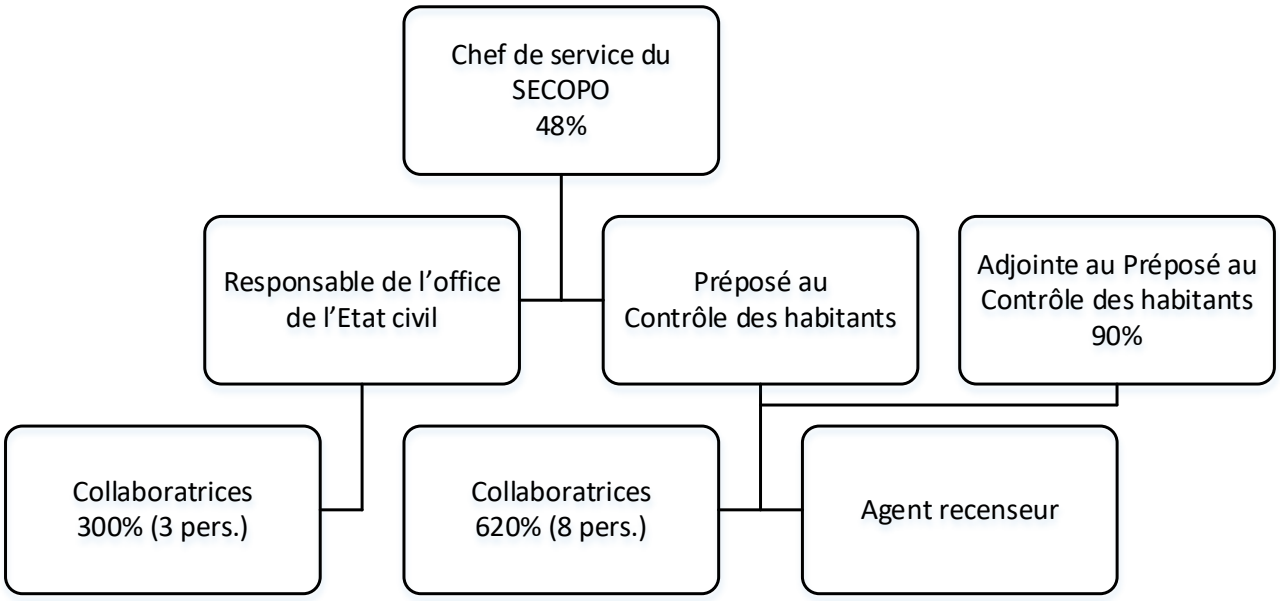

2. Evolution du personnel

L'effectif du SECOPO était de 13.58 (14.42) EPT au 31 décembre 2019.

3. Etat civil

3.1. Naissances

1449 (1431) naissances ont été enregistrées, dont 987 (919) concernent des enfants suisses et 462 (512) des enfants étrangers. Ce total comprend 753 (752) garçons et 696 (679) filles, dont 40 (36) jumeaux, 0 (0) triplés et 6 (6) mort-nés. 343 (330) naissances concernent des personnes domiciliées à Neuchâtel.

3.2. Décès

Sur les 402 (394) décès survenus sur le territoire de la commune,182 (144) concernent des personnes domiciliées à Neuchâtel.

Evolution des naissances et des décès de 2000 à 2019

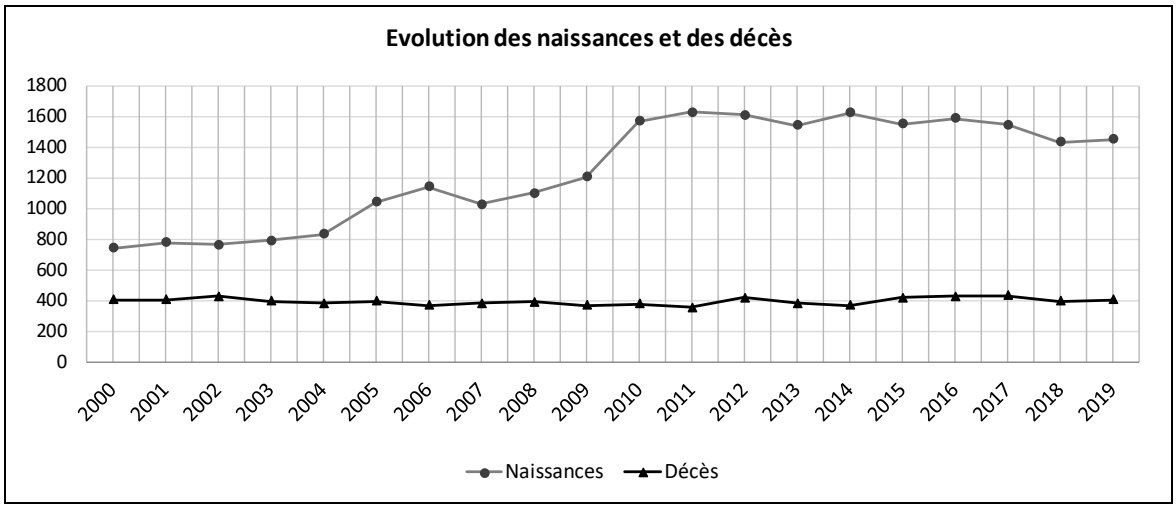

(représentatif de toutes les naissances et tous les décès survenus sur le territoire communal)

3.3. Reconnaissances

En application de l'article 260 CCS, il a été procédé à 195 (179) reconnaissances d'enfants n'ayant un lien de filiation qu'avec leur mère.

3.4. Mariages et dissolutions de mariage

124 (107) mariages ont été célébrés. Se sont unis 46 (38) couples suisses, 27 (27) couples étrangers et 51 (42) couples mixtes (suisse-étranger). 126 (119) dissolutions de mariage prononcées par le Tribunal de district ont été enregistrées.

Evolution des mariages et dissolutions de mariage de 2000 à 2019

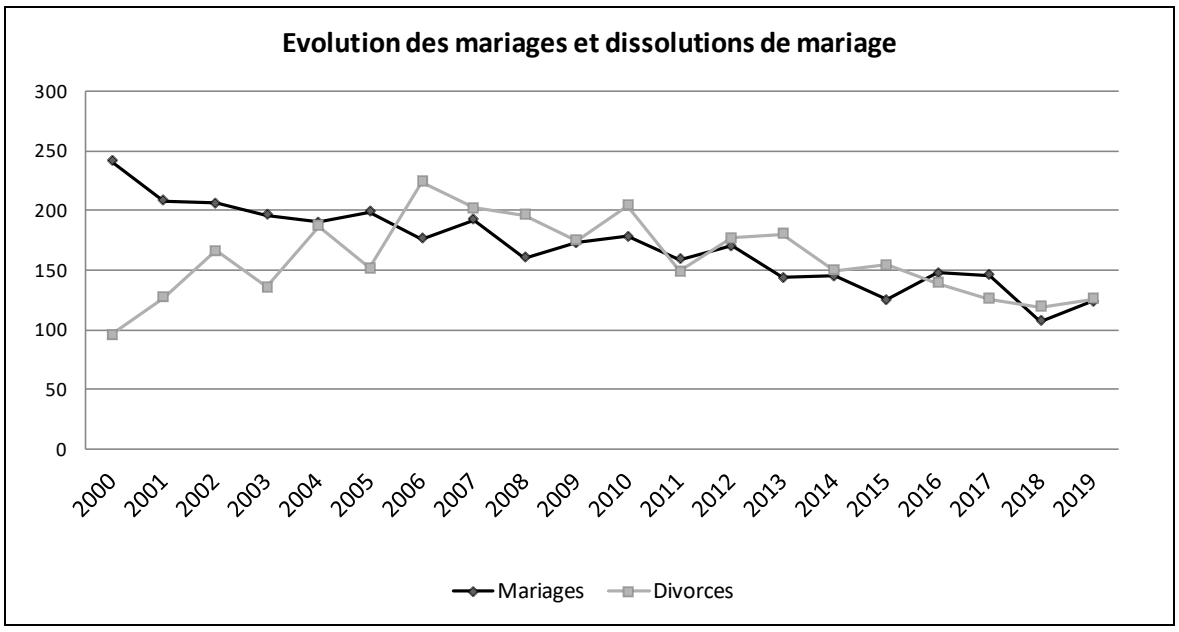

3.5. Autres activités

L'office a notamment enregistré les transactions suivantes : 7 (7) adoptions, 85 (89) changements de nom, 62 (82) déclarations concernant le nom, 225 (214) droit de cité (naturalisations), 4 (9) mutations concernant la filiation (désaveu, jugement de paternité), 114 (107) préparations de mariage. Puis 4 (7) enregistrements de partenariats et 2 (1) dissolution de partenariat.

Les émoluments encaissés durant l'année 2019 ont rapporté 204'803.14 (195'731.91) francs. De plus, nous avons répondu à 1510 (1366) commandes écrites et effectué 3805 (3672) opérations de caisses pour des objets et des prestations en matière d'état civil.

Au printemps 2019, les Conseils généraux des communes de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières, Neuchâtel et Saint-Blaise ont adopté le rapport commun des 9 exécutifs visant à regrouper les offices d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel, à Neuchâtel, à partir du 1er janvier 2020. Une convention de regroupement a été signée au deuxième semestre 2019 pour définir les modalités pratiques. L'officière d'état civil de Cressier et Hauterive rejoindra la Ville de Neuchâtel au 1er janvier 2020 et l'ensemble des habitants et originaires des 9 communes s'adresseront dorénavant à l'office d'état civil de Neuchâtel.

4. Contrôle des habitants

4.1. Statistique générale de la population

Le recensement annuel de la population révèle une augmentation de 18 habitants réguliers par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre, 33'373 (33'355) citoyens provenant de 132 pays étaient établis comme résidents permanents en ville de Neuchâtel.

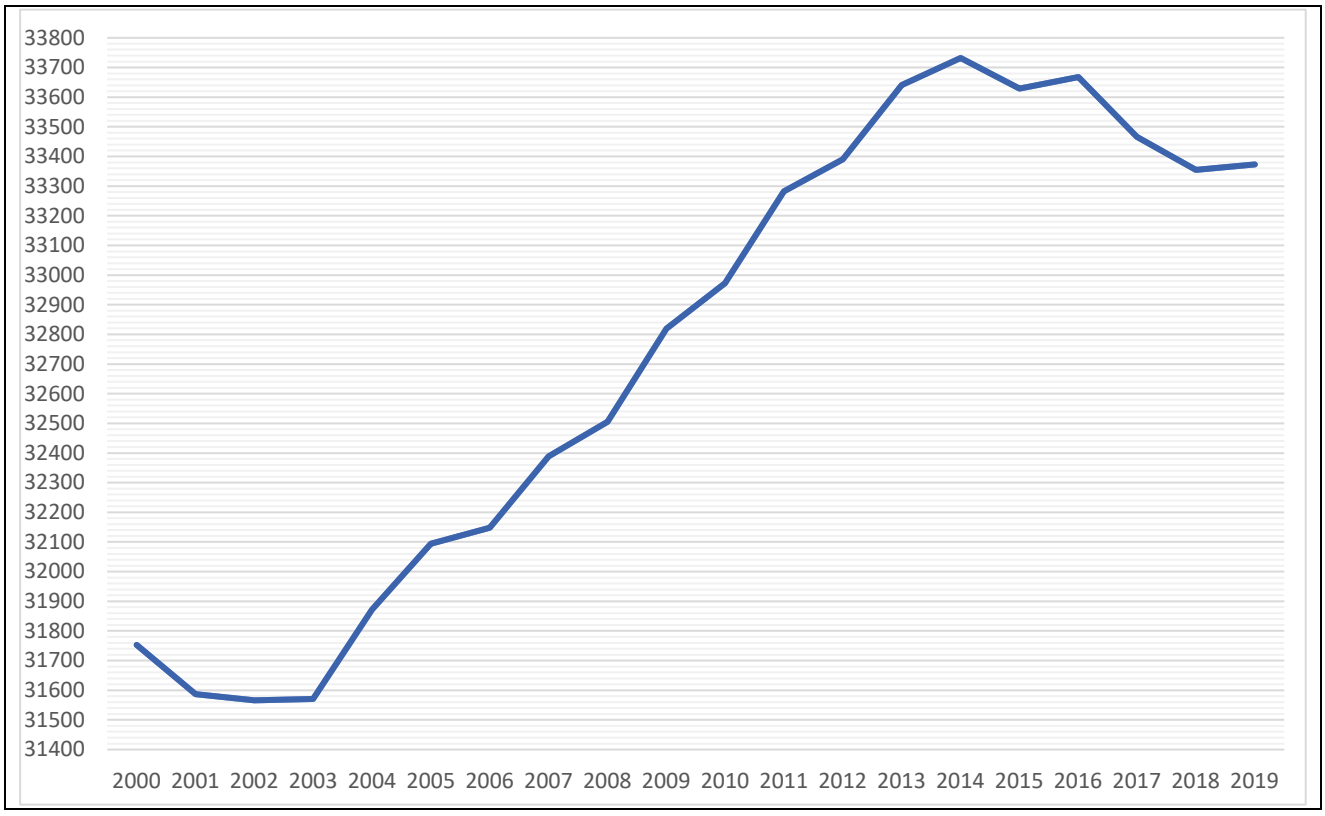

Durant l'année, le service a enregistré 2753 déménagements sur le territoire communal, 368 naissances et 313 décès.

Pour rappel, cette statistique ne prend pas en compte les personnes qui sont au bénéfice de permis de validité de moins d'une année ainsi que celles en domicile secondaire.

4.2. Tableau comparatif 2018 – 2019 par origines et types de permis

Année	2018			2019			Comparaison 2018/2019		
Sexe	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ORIGINES SUISSES									
Neuchâtelois	4 584	5 154	9 738	4 623	5 219	9 842	39	65	104
Confédérés	5 786	6 760	12 546	5 850	6 769	12 619	64	9	73
Total ressortissants suisses	10 370	11 914	22 284	10 473	11 988	22 461	103	74	177
ORIGINES ETRANGERES									
Union européenne	3 998	3 401	7 399	3 990	3 362	7 352	- 8	- 39	- 47
Autres pays	1 842	1 830	3 672	1 796	1 764	3 560	- 46	- 66	- 112
Total ressortissants étrangers	5 840	5 231	11 071	5 786	5 126	10 912	- 54	- 105	- 159
TYPE DE PERMIS									
Autorisation de séjour (B)	2 009	2 019	4 028	2 053	1 975	4 028	44	- 44	0
Permis d'établissement (C)	3 485	2 966	6 451	3 435	2 928	6 363	- 50	- 38	- 88
Admissions provisoires (F)	169	86	255	164	92	256	- 5	6	1
Séjours courte durée (L)	126	125	251	105	104	209	- 21	- 21	- 42
Requérants d'asile (N)	46	31	77	27	24	51	- 19	- 7	- 26
Fonctionnaires internationaux	5	4	9	2	3	5	- 3	- 1	- 4
Total ressortissants étrangers	5 840	5 231	11 071	5 786	5 126	10 912	- 54	- 105	- 159
HABITANTS REGULIERS			**33 355**			**33 373**			**18**

4.3. Recensement de la population de 2000 à 2019

	TOTAUX	ETAT CIVIL			MEN-AGES	Majorité 18 ans	RELIGION			ORIGINE						Augmen-tation	Diminu-tion
		Mariés	Veufs ou divorcés	Céliba-taires			Protes-tants	Catho-liques	Divers et sans conf. déclarée	Neuchâtelois		Suisses		Etrangers			
										Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin		
2000	31 753	14 095	4 682	12 976	16 898	238	11 730	13 067	6 956	3619	4767	6110	7409	5231	4617		104
2001	31 587	13 839	4 776	12 972	16 805	315	11 421	12 671	7 495	3650	4781	6079	7286	5225	4566		166
2002	31 566	13 460	5 047	13 059	16 744	309	11 155	12 462	7 949	3615	4690	6061	7345	5256	4599		21
2003	31 571	13 206	5 191	13 174	16 695	288	10 896	12 353	8 322	3678	4678	6016	7311	5271	4617	5	
2004	31 872	13 632	4 819	13 421	16 967	283	10 782	12 611	8 479	3745	4778	6103	7354	5252	4640	301	
2005	32 094	13 583	4 863	13 648	17 053	303	10 632	12 561	8 901	3813	4783	6135	7356	5325	4682	222	
2006	32 148	13 284	4 985	13 879	17 221	309	10 397	12 447	9 304	3919	4822	6093	7292	5328	4694	54	
2007	32 389	13 171	5 048	14 170	17 371	305	10 079	12 438	9 872	3996	4894	6068	7269	5392	4770	241	
2008	32 505	12 987	5 149	14 369	17 129	348	9 750	12 144	10 611	3965	4857	6052	7244	5515	4872	116	
2009	32 819	12 955	5 127	14 737	17 436	354	9 499	12 019	11 301	4117	4970	6048	7258	5503	4923	314	
2010	32 973	12 882	5 238	14 853	17 614	360	9 321	11 809	11 843	4274	5113	6097	7253	5344	4892	154	
2011	33 282	12 755	5 246	15 281	17 759	363	9 102	11 707	12 473	4346	5144	6097	7208	5453	5034	309	
2012	33 390	12 616	5 295	15 479	17 901	354	8 794	11 579	13 017	4376	5089	6067	7084	5624	5150	108	
2013	33 641	12 444	5 361	15 836	17 938	338	8 474	11 454	13 713	4398	5071	6029	7018	5826	5299	251	
2014	33 732	12 322	5 348	16 062	17 939	352	8 154	11 242	14 336	4472	5110	5954	6956	5874	5366	91	
2015	33 629	12 135	5 314	16 180	17 905	334	7 844	10 979	14 806	4508	5093	5881	6898	5864	5385		103
2016	33 668	12 096	5 279	16 293	17 803	357	7 510	10 688	15 470	4578	5153	5856	6849	5885	5347	39	
2017	33 466	11 922	5 215	16 329	17 714	336	7 319	10 478	15 669	4580	5165	5814	6754	5852	5301		202
2018	33 355	11 658	5 241	16 456	17 700	334	7 046	10 194	16 115	4584	5154	5786	6760	5840	5231		111
2019	33 373	11 463	5 228	16 682	17 947	317	6 834	9898	16 641	4623	5219	5850	6769	5786	5126	18	

4.4. Mouvements migratoires 2019

Ce tableau permet de répertorier les 6 principales provenances et destinations des mouvements migratoires de notre ville.

A noter que ce tableau comprend l'ensemble des annonces faites au service durant l'année sans aucune distinction notamment de durée ou de genre de domicile.

Arrivées

International		Intercantonal		Intercommunal	
France	528	Vaud	370	La Chaux-de-Fonds	289
Italie	135	Berne	162	Val-de-Ruz	203
Espagne	62	Genève	150	Peseux	174
Etats-Unis	50	Fribourg	99	Milvignes	133
Portugal	48	Valais	85	Boudry	90
Belgique	46	Jura	84	Corcelles-Cormondrèche	87
Autres pays	547	Autres cantons	191	Autres communes	589
Total	**1416**	**Total**	**1141**	**Total**	**1565**

Départs

International		Intercantonal		Intercommunal	
France	277	Vaud	493	Peseux	179
Portugal	90	Berne	206	Milvignes	164
Italie	63	Fribourg	121	Val-de-Ruz	151
Allemagne	45	Genève	121	La Chaux-de-Fonds	114
Espagne	39	Zurich	79	Corcelles-Cormondrèche	111
Canada	39	Valais	78	La Tène	111
Autres pays	555	Autres cantons	201	Autres communes	547
Total	**1108**	**Total**	**1299**	**Total**	**1377**

4.5. Activités du service

ANNEES	2019	2018	2017
Mouvements de la population (y.c. domicile secondaire)	**10466**	**10026**	**10109**
- dont déménagements intra-muros	2753	2586	2525
- dont arrivées	3475	3314	3310
- dont naissances	368	348	358
- dont départs	3557	3485	3636
- dont décès	313	293	280
Mouvements de caisse	**17640**	**17647**	**17169**
Documents émis par le service	7207	6812	7113
- dont attestions de domicile pour domicile principal	4559	4279	4452
- dont attestation de séjour pour domicile secondaire	1354	1244	1288
- dont attestations diverses (départ, vie, etc.)	1294	1289	1373
Cartes d'identité	962	945	1022
Permis de séjours	5980	6455	5588
Cartes journalières (CFF, LNM)	3360	3277	3264
Taxe déchets	131	158	182
Recensement permanent (Bâtiments contrôlés)	**3322**	**3193**	**2630**
Données identiques au registre	2711	2526	2103
Données non identiques au registre	611	667	527
- dont dépôt de papier en domicile principal	348	293	231
- dont dépôt de papier en domicile secondaire	232	273	244
- dont changement d'adresse intra-muros	14	39	29
- dont divers	17	62	23
Plaintes déposées auprès du Procureur général	**15**	**5**	**5**
- pour non-dépôt de papiers	14	3	5
- pour ne pas avoir indiqué de changement d'adresse	1	1	0
- pour non-dépôt du passeport	0	1	0
- pour ne pas avoir renouvelé le permis de séjour	0	0	0
Votations et élections	**3**	**4**	**5**
Signatures vérifiées sur 14 initiatives, 3 référendums et 5 motions	10736	15542	15645

Cimetière

(entité de gestion n° 128.00)

1. Organigramme

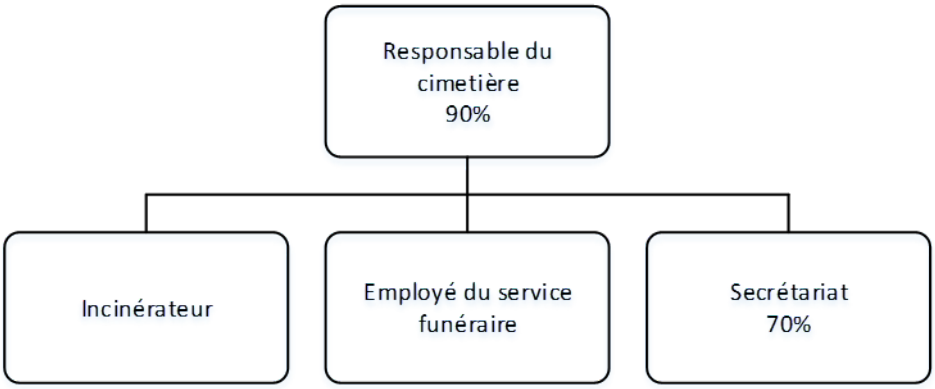

2. Evolution du personnel

L'incinérateur a donné sa démission pour le 1er juillet 2019. Ce départ n'a pas été remplacé suite notamment à l'arrêt du four et la poste a été gelé jusqu'au 1er juillet 2020.

3. Activités du service

En juin et juillet 2019, de nombreuses pannes du four se sont succédées, il a donc été décidé de fermer définitivement le crématoire. Pour des raisons d'échange de bons procédés et afin de ne pas surcharger le crématoire de La Chaux-de-Fonds, les défunts ont été amenés au crématoire de Bienne. La Ville a donc investi dans un corbillard et prend à sa charge la différence de prix pour une crémation entre Bienne et Neuchâtel, ceci jusqu'à l'ouverture du nouveau four en juillet 2020.

Ainsi, jusqu'à mi-juillet, le crématoire de Neuchâtel a procédé à la crémation de 735 défunts. A partir de cette date-là, Bienne en a effectué 418 pour le compte de Neuchâtel. Toutes ces personnes décédées ont transité par le cimetière de Beauregard et ont été enregistrées dans nos registres.

Le nombre total est donc de 1'153 crémations (-35 par rapport à 2018).

Le nombre d'inhumations, quant à lui, s'élève à 38, contre 34 en 2018 (+ 4).

4. Statistiques

69 (128) défunts domiciliés à Neuchâtel ont reposé au pavillon mortuaire du cimetière de Beauregard, ainsi que 124 (201) défunts domiciliés à l'extérieur de la ville de Neuchâtel, soit au total 193 (329) défunts. Cette baisse s'explique par le fait que, dû aux travaux de rénovation des infrastructures du cimetière, les pavillons mortuaires ont été remplacés par des porta-cabines aménagés pour accueillir des défunts.

224 (338) cérémonies ont été célébrées en 2019 au centre funéraire de Beauregard. La chapelle étant en rénovation, les cérémonies ont eu lieu à l'Eglise néo-apostolique, sise rue Gabriel-Lory 1, au sud du cimetière. Afin de faciliter l'accès aux personnes, une rampe a été construite entre le cimetière et l'Eglise en avril 2019.

INHUMATIONS	2019	2018
Adultes domiciliés en ville	32	19
Adultes domiciliés à l'extérieur	3	6
Enfants domiciliés en ville	3	8
Enfants domiciliés à l'extérieur	0	1
TOTAL	**38**	**34**
CRÉMATIONS	**2019**	**2018**
Adultes domiciliés en ville	229	246
Adultes domiciliés à l'extérieur	891	897
Enfants domiciliés en ville	4	2
Enfants domiciliés à l'extérieur	8	2
Ossements – Restes mortuaires et anatomiques – Interne et externe	21	41
TOTAL	**1153**	**1188**

Le pourcentage des crémations pour les personnes domiciliées en ville est de 87% (90.2%). Celui pour le rapport total entre inhumations et crémations est de 97% de crémations pour 3% d'inhumations.

DESTINATION DES URNES ADULTES ET ENFANTS DOMICILIES EN VILLE	2019	2018
TOMBES NOUVELLES	9	13
TOMBES EXISTANTES	23	19
TOMBE DU SOUVENIR (adultes+ enfants)	96	87
CONCESSIONS DE FAMILLE	1	2
NICHES CINERAIRES	18	41
FAMILLES/AUTRES CIMETIERES/ POMPES FUNEBRES	86	86
TOTAL	**233**	**248**

5. Travaux et entretien des infrastructures

- Les travaux pour les nouvelles infrastructures ont commencé au printemps 2019.

- En juillet 2019, le four crématoire a été définitivement arrêté. Les défunts ont été transportés au crématoire de Bienne par l'employé funéraire.
- L'activité du cimetière (inhumations, cérémonies) a continué normalement.

- Durant les travaux, les cérémonies ont lieu à l'Eglise néo-apostolique qui nous loue le lieu jusqu'à ce que la chapelle puisse être à nouveau utilisée malgré sa rénovation terminée.

Service communal de la sécurité (SCS)

(entités de gestion n°151.01 à 151.09)

1. Organigramme

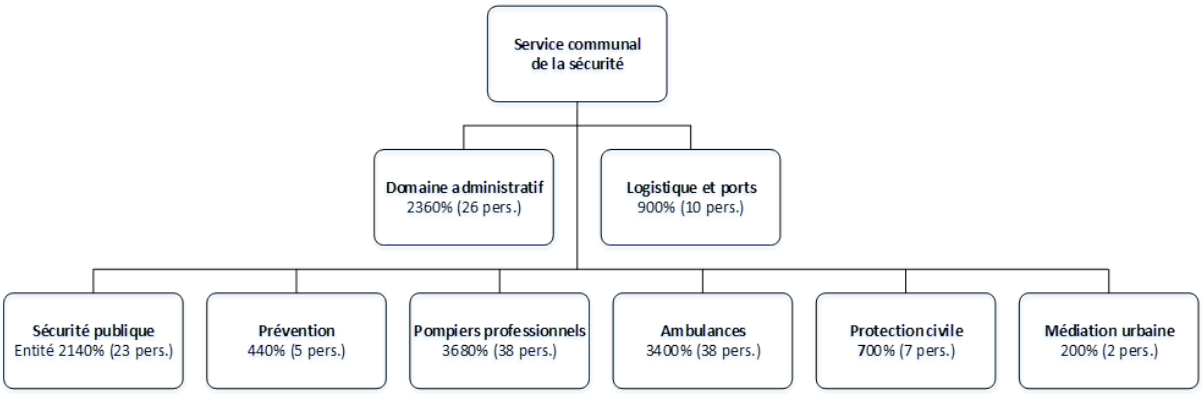

2. Evolution du personnel

Au 31 décembre 2019, le SCS comprend 149 (148) personnes représentant 138,2 (136,8) EPT. Au cours de l'année 2019, il a enregistré le départ de 12 (10) collaborateurs et l'engagement de 15 (8) collaborateurs.

3. Fonctionnement

Le Service est composé des entités de gestion suivantes :

- Domaine administratif (n°151.01) ;
- Logistique (n°151.02) ;
- Ports (n°151.03) ;
- Proximité (n°151.04) ;
- Prévention (n°151.05) ;
- Pompiers professionnels (n°151.06) ;
- Ambulances (n°151.07) ;
- Protection civile (n°151.08) ;
- Médiation urbaine (n°151.09).

4. Gestion et activités

Le SCS coordonne les différentes entités communales qui réalisent les opérations de protection et de sauvetage des personnes, des animaux et des biens des citoyens. Il conduit les opérations de secours en cas d'événements particuliers et/ou majeurs.

Tout en assurant un appui à la Direction, il joue le rôle de point d'entrée de toutes les questions inhérentes aux missions sécuritaires sur le territoire communal. Il traite notamment la surveillance, la conduite et la coordination des services de sécurité œuvrant au profit de la ville.

Enfin, il assure une veille des différents indicateurs sociaux, techniques et environnementaux ayant un impact sur la sécurité et définit les conditions cadres liées à la protection et au sauvetage pour les manifestations autorisées sur le territoire communal.

2019 a vu la création formelle du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral neuchâtelois (SSCL) lors de la séance constitutive du 23 mars. Le SSCL regroupe pour les 16 communes du littoral les missions suivantes : la défense contre les incendies et les éléments naturels, la protection civile et l'organe de conduite régional (OCRg). L'ensemble de ces missions sont déléguées par mandat de gestion à la Ville de Neuchâtel depuis le 1er janvier 2019 et sont conduites et coordonnées par le SCS.

En 2019, les autres éléments marquants à signaler sont les suivants :

- Une coordination entre le SCS et Police neuchâteloise portant sur les questions sécuritaires sur le teritoire communal a été mise en place au travers de séances mensuelles ;
- D'un commun accord entre les copropriétaires, il a été décidé que le mandat de responsable de sécurité du complexe de la Maladière ne serait plus assumé par le SCS, mais mandaté à l'externe.

5. Domaine administratif

Pour le domaine administratif, 2019 a été une année de consolidation suite à la réorganisation de 2018.

Cette entité est en charge de l'administration du SSCL, des plans de stationnement, des plans de circulation, des demandes d'autorisations pour les établissements publics et les manifestations, ainsi que l'établissement des plans d'opérations pour ces dernières. Elle traite les études et les dossiers ayant un impact politique. Il a été traité 6 (6) dossiers importants (motions, interpellations, questions) dans les domaines des manifestations, établissements publics, circulation et stationnement. Cette entité assume également la gestion de l'Organe communal de conduite.

L'entité Domaine administratif se compose de 6 secteurs d'activité :

- Secrétariat général
- Centrale/Accueil
- Circulation / Stationnement
- Etablissements publics / Manifestations
- Planification des opérations
- Organe communal de conduite

5.1. Secrétariat général

Le secrétariat général regroupe les activités suivantes : gestion informatique, comptabilité et gestion financière, secrétariat de service, facturation feu et sanitaire, administration et comptabilité du SSCL.

Concernant le SSCL, le secrétariat général a administré l'activité du syndicat en 2019, en particulier l'élaboration des règlements (règlement des finances, règlement régional de défense incendie, règlement de la commission financière) et des budgets 2019 et 2020.

5.2. Centrale

La centrale est le point d'entrée de toutes les demandes téléphoniques, informatiques et de guichet de la population en lien avec le service. La diminution du nombre de téléphones et de clients s'explique du fait que les horaires d'ouvertures de la centrale ainsi que du guichet ont été réduits.

Elle assume la gestion des trois parkings avec barrières de Panespo, des Piscines et de Serrières, ainsi que la borne d'accès située à la rue du Coq-d'Inde. L'octroi et la gestion des badges « P+R » électroniques liés à ces parkings sont également administrés par ce secteur.

Le personnel polyvalent de la centrale tient et contrôle la caisse liée à toutes les prestations, assure le suivi des objets trouvés enregistrés, tient à jour le fichier des chiens du territoire communal, gère le suivi des commandements de payer et collabore à la production des autorisations de stationnement.

Elle est le répondant pour les appels radio des agents de la sécurité publique dans le terrain et l'envoi desdits agents suite à une demande de citoyen (appel ou plainte). Elle maintient le lien entre les citoyens et les agents de proximité dans le terrain.

Les activités principales assumées par la centrale sont :

2019	**2018**	**Activités principales**
16'466	20'499	Appels téléphoniques réceptionnés par la centrale
31'373	36'024	Personnes accueillies à la réception Fbg de l'Hôpital 6
1'245	1'201	Chiens enregistrés dans la commune de Neuchâtel
1'183	982	Objets trouvés enregistrés
601	575	Objets trouvés restitués à leur propriétaire
9'603	10'352	Commandements de payer notifiés
603	602	Autorisations octroyées aux musiciens de rues

5.3. Circulation / Stationnement

Circulation

Ce secteur participe à toutes les études particulières liées à la circulation et au stationnement et élabore pour le Conseil communal les arrêtés y relatifs. Ces différentes activités sont les suivantes.

Viasis

Un second info-radars du type « Viasis » a été acquis par le SCS en 2019. Dès lors, le SCS dispose de deux « info-radar VIASIS », ce qui explique le nombre de jours d'utilisation plus élevé que le nombre de jours dans l'année. Ils ont été utilisés durant 480 (326) jours. Ces appareils affichent la vitesse des véhicules et un message apparaît en fonction de la vitesse enregistrée.

Ces appareils ont comptabilisé 102'235 (179'850) véhicules, pour un taux théorique de 7.82 % (5.09 %) d'infractions. Ces appareils ont été principalement utilisés dans les « Zones de rencontre » et les « Zones 30 km/h », ceci en fonction des demandes de citoyens auprès des agents de quartier, en terme de prévention routière.

Borne de comptage

Cet appareil a été utilisé 419 (330) jours sur le territoire. 402'462 (328'303) véhicules ont été enregistrés pour un taux théorique d'infractions de 10.74 % (11.29 %). La borne a été utilisée dans le cadre d'études de circulation ou de comptages routiers.

Là également, la Ville a fait l'acquisition d'un deuxième appareil de comptage trafic, ce qui explique le nombre de jours d'utilisation plus élevé que le nombre de jours dans l'année.

Chantiers

Le bureau technique du Service des infrastructures a délivré 257 (224) permis de fouilles impactant chaque fois des travaux sur la voie publique. 307 (305) permis d'utilisation du domaine public ont été délivrés par pour des dépôts de bennes sur la voie publique. 17 (11) demandes pour l'installation d'échafaudages ont été traitées.

Le secteur a rédigé au profit de l'Autorité communale, 15 (15) arrêtés pour l'installation de signaux sur fonds privés, 11 (17) arrêtés concernant la signalisation routière sur le domaine public et 18 (10) arrêtés temporaires de chantiers. Il s'est également prononcé sur 98 (63) demandes de permis de construire. Cela implique une étude des plans, des visions locales et la rédaction des préavis pour le secteur des permis de construire via le système informatique cantonal SATAC.

Patrouilleurs scolaires

A ce jour, 16 (16) patrouilleurs adultes assurent la sécurité des enfants aux abords de 10 passages pour piétons sis aux alentours des six collèges, à savoir ; Crêt-du-Chêne, Serrières, Vauseyon, Charmettes, Acacias et Maladière, ainsi que sur les rues de Gibraltar, des Draizes, de la Cassarde et sur la rue du Puits-Godet. Aucun incident n'est à déplorer.

Taxis

La Ville de Neuchâtel compte 11 (11) concessionnaires se partageant 24 (24) droits de stationnement avec 60 (57) véhicules. Cette année 3 (2) concessionnaires sans droit de stationnement détiennent 7 (8) voitures et ne peuvent travailler que sur appels téléphoniques. Cela représente au total un parc de 67 (65) taxis. 18 (18) places de stationnement réservées sur le domaine public pour 91 (83) conducteurs qui sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires.

Il a établi 9 (9) rapports de renseignements pour conducteurs de taxis. 16 (10) conducteurs ont réussi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation provisoire. 5 (10) conducteurs ont réussi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation permanente et 1 (5) candidat a été convoqué à une deuxième session pour l'obtention d'une autorisation temporaire.

A noter que deux chauffeurs ont passé et réussi les examens pour concessionnaire. Pour l'heure, ils n'ont pas encore fait de demande pour obtenir une concession.

Enfin, 24 (15) taxis ont été inspectés. La Commission paritaire a siégé à 4 (1) reprises.

Stationnement

Au bénéfice d'un abonnement TransN ou d'un abonnement général des CFF, 1'135 (1'032) personnes détiennent un badge de stationnement pour pendulaires.

Les taux d'occupation annuels moyens des P + R sont :

Piscines / 337 places	**Panespo / 196 places :**	**Serrières / 217 places**
Sur 24 heures : **25.80 %** (28.20)	Sur 24 heures : **38.24 %** (38.35)	Sur 24 heures : **24.95 %** (**29.70**)
De 07h00 à 21h00 : **35.82 %** (37.10)	De 07h00 à 21h00 : **52.27 %** (51.42)	De 07h00 à 21h00 : **12.68 %** (40.82)
De 21h00 à 07h00 : **10.39 %** (11.83)	De 21h00 à 07h00 : **16.92 %** (15.86)	De 21h00 à 07h00 : **06.41 %** (10.01)
Pic d'occupation du **lundi au dimanche**: **57.03** % (58.26)	Pic d'occupation du **lundi au dimanche** :**79.22 %** (78.88)	Pic d'occupation du **lundi au dimanche** : **63.44 %** (69.38) *Le pic d'occupation du **lundi au vendredi** s'élève à 98 % (90 %) en raison de la proximité de l'entreprise PMI. Le week-end, le parking est pratiquement inoccupé.*

Autorisations de stationnement tous types

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	**2019**
Nombre	5'209	9'476	9'820	11'978	13'342	13'210	14'073	14'720	15'976	16'845	16'739	**16'457**

Depuis la mise en place du plan de stationnement, une augmentation régulière du nombre d'autorisations a été constatée de 2008 (5'209) à 2019 (16'457). Cette augmentation suit l'extension du plan de stationnement.

En 2019, il a été réalisé une extension au nord de la ville (secteur Clos-des-Orphelins) par une mise en zone bleue avec vignette aux ayant droits, ceci conformément à la clause du besoin demandée par le Conseil général dans le cadre de l'arrêté voté le 30 juin 2008. Malgré cette extension, une très légère diminution d'autorisations est constatée (282). Ceci est dû au fait que la vignette est reconduite pour une année dès sa date d'émission et non plus après l'année civile, ce qui influe sur le nombre d'autorisations annuelles (2018 et 2019). Cela se lissera dans les années à venir.

Il a été également constaté une baisse sur les demandes d'autorisations de courte durée par rapport à 2018, sauf la catégorie concernant les chantiers :

- 3'984 (3'128) autorisations de type « chantiers » ;
- 1'559 (1'808) autorisations de type « visiteurs » ;
- 3'698 (4'126) autorisations « zone piétonne à l'acte ».

5.4. Etablissement publics / Manifestations

De nombreuses tâches administratives sont effectuées pour l'octroi d'autorisations d'utilisation du domaine public. L'organisation des visions locales avec les services communaux ou cantonaux concernés et les organisateurs d'évènements ont un impact toujours plus important.

2019	2018	Usage accru du domaine public
58	59	Forains
2	3	Cirques
96	81	Abonnements délivrés pour la tenue des marchés
80	67	Demandes de pose d'enseignes ou stores
23	5	Rapports ou renouvellements établis pour anticipations immobilières sur le domaine public
1'038	1'172	Stands, étalages et manifestations

2019	2018	Etablissements publics
37	25	Changements d'exploitations / modifications
168 (14 carnets de 12 autorisations)	300 (25 carnets de 12 autorisations)	Autorisations prolongation à 04h00 selon la LEP. Au maximum 36 autorisations par année, par établissements
28	75	Mises en conformité
20	30	Autorisations occasionnelles 06h00. La commune peut, au cas par cas, autoriser une prolongation de l'horaire jusqu'à 06h00, pour un ou plusieurs établissements publics
0	8	Autorisations permanentes 06h00

La gestion et le traitement des demandes d'autorisations pour les établissements publics, à savoir les préavis pour le Service de la consommation et des affaires vétérinaires ainsi que les demandes de prolongation d'ouvertures desdits établissements sont également gérées par le secteur.

5.5. Planification des opérations

Dans le cadre du domaine public, l'activité du responsable des opérations se décompose de la façon suivante.

Environ 240 (250) traitements des préavis de manifestations concernant les sapeurs-pompiers, avec parfois une vision locale ou un contact avec les organisateurs.

Le reste de l'activité est composée de 340 (320) dossiers traités qui concernent les travaux exécutés sur le territoire communal et à l'extérieur de celui-ci. Il s'agit d'évaluer leurs répercussions concernant les accès pour les services de secours, avec transmission de ces données aux responsables d'entités concernés du SCS afin de prendre les mesures adéquates. Il s'agit également de contacts, séances et consultations avec les maîtres d'ouvrages pour les dossiers de construction qui sont à valider.

Des travaux sont effectués également au bénéfice de l'Ofrou, l'Ecap ainsi que pour les entités prévention, pompiers professionnels et ambulance du SCS. Ils concernent les validations pour les accès et surfaces d'appuis au sol pour les engins sapeurs-pompiers, les planifications et réalisations de plans d'interventions ainsi que d'autres conseils techniques.

5.6. Organe communal de conduite (OCC)

La gestion de crise en cas d'événement important est toujours assurée par l'Organe communal de conduite (OCC). Les collaborateurs du Domaine administratif assurent une veille des différents indicateurs sociaux, techniques et environnementaux ayant un impact sur la sécurité de la Ville de Neuchâtel.

Au cours de l'année 2019, cet organe s'est mobilisé :

- en avril pour le Tour de Romandie ;
- en juin pour les inondations du Val-de-Ruz ;
- en juillet et août pour le plan canicule ;
- en août pour la fête nationale ;
- sur toute l'année pour la coordination sécuritaire de la Fête des Vendanges.

Tour de Romandie

La course cycliste « Tour de Romandie » a débuté par un prologue en ville de Neuchâtel le 30 avril. Le parcours, en forme d'aigle, a créé une zone inaccessible dans le centre-ville. Des dispositions ont été prises afin de maintenir l'offre et le sentiment sécuritaire pour tous les citoyens du territoire impactés et ceci en disposant des ressources sécuritaires conformes aux dispositions légales.

Inondations du Val-de-Ruz

Dans la nuit du 21 au 22 juin, des précipitations d'une importance sans précédent se sont abattues sur les crêtes du Jura. Une cellule a été particulièrement active sur les hauteurs du Val-de-Ruz. Les quantités d'eaux ont provoqué la crue du Ruz Chasseran et du Seyon. L'étendue des dégâts, qui a principalement touché la partie Est de cette région a fait des villages de Dombresson et Villiers des zones sinistrées.

Les forces d'intervention sont intervenues dans un contexte chaotique. Le bilan humain est d'une personne décédée et de 3 personnes blessées. De nombreuses familles ont tout perdu dans l'événement. Les plaies mettront de nombreuses années à cicatriser. Au sein du SCS, les pompiers, les ambulanciers, les membres de la protection civile et le chef d'Etat-major de l'OCC ont été impliqués.

Plan canicule et grand froid

Le plan grand froid – canicule est une action de la ville de Neuchâtel destiné à permettre spécifiquement aux personnes âgées, isolées, dépendantes ou malades d'être préparée à des pics inhabituels de grand froid ou de chaleur.

Plus de 100 personnes ont bénéficié de ce nouveau système d'assistance et de suivi sanitaire à leur plus grande satisfaction.

Fête nationale

Pour la première fois le dispositif nécessaire à la fête nationale sur le territoire communal a été pris en charge par l'Organe Communal de Conduite.

Il y a deux raisons à cela. La première est la nécessité de coordonner les différentes entités autour d'un événement attirant près de 40'000 personnes au bord du lac. La deuxième est de pouvoir appréhender une manifestation avec un spectacle pyrotechnique de la même manière que celui de la Fête des Vendanges.

Fête des Vendanges

S'il n'est pas nécessaire de présenter l'événement en lui-même, il faut se rendre compte de ce qu'il demande comme organisation pour tous les services qui interviennent en faveur de la sécurité des participants.

En quelques chiffres, il faut imaginer que les près de 300'000 spectateurs par édition génèrent aussi plus de 10 tonnes de déchets, plus de 200 interventions policières, 12'000 véhicules à stationner, plus de 300 contrôles de sécurité des stands ainsi que plus de 250 interventions entre les ambulanciers et les pompiers du SCS et la mise à disposition de 180 tableaux électriques pour les différentes installations.

Si chaque service gère parfaitement son organisation, la coordination de ces différents services, ainsi que les demandes d'amélioration justifient sans aucune restriction la mise sur pied de l'OCC.

6. Logistique

L'entité Logistique gère les achats et l'entretien des biens mobiliers, les véhicules et les locaux dont tout le SCS dispose.

On peut y distinguer plusieurs secteurs d'activité principalement techniques, soit :

- véhicules - matériel d'intervention ;
- entretien du parc immobilier et mobilier occupé par le service ;
- équipements personnels (uniformes) ;
- mécanique (réparation et entretien) ;
- technique (radiocommunication, signalisation lumineuse) ;
- parcomètres, horodateurs, bornes d'accès ;
- fournitures de matériel de bureau.

Elle travaille de manière transversale avec les autres entités du service. Ses principales missions sont de mettre à disposition du personnel du service les ressources matérielles suffisantes pour l'accomplissement des tâches administratives, de l'entretien des bâtiments, de l'économat, des équipements personnels des collaborateurs et le matériel technique, de radiocommunication, d'intervention et des véhicules.

Elle est également en charge de l'entretien et l'implantation de la signalisation lumineuse, des bornes d'accès ainsi que des appareils destinés à la gestion du parcage des véhicules.

L'entité logistique s'est occupée des dossiers principaux suivants, pour les différentes autres entités :

Véhicules :

- Achat de deux véhicules électriques pour la sécurité publique ;
- Acquisition d'un véhicule pour les activités du garde ports ;

Locaux :

- Aménagement des locaux du SCS ;
- Réaménagement de l'ensemble du local équipement ;
- Aménagement de salles de conférence ;
- Aménagement des locaux destinés à l'OCC et aux médiateurs ;
- Nid-du-Crô :
  - Suivi des travaux de rénovation du bâtiment Falaises 18a, en appui du Service des domaines ;
  - Déménagement de l'entité logistique et des ports dans les locaux sis rue des Falaises 18a dans les anciens locaux du SCAN ;

Ports :

- Gestion de la réfection de la jetée sud du port de Serrières et installation de bornes d'alimentation électrique pour les plaisanciers ;
- Déplacement des compteurs électriques au port du Nid-du-Crô ;
- Restauration des portes des cabines du matériel au port du Nid-du-Crô ;
- Changement des feux de signalisation d'entrée et sortie du port de Neuchâtel ;

Caserne de la Maladière :

- Installation d'une plateforme de sécurité pour le stockage des pneus dans l'atelier mécanique de la Maladière ;
- Installation d'une machine à laver le linge dans les locaux de la Maladière ;
- Installation d'un adoucisseur d'eau dans le local de nettoyage des appareils respiratoires ;

Administratif :

- Etablissement de nouvelles cartes de légitimation pour tous les membres du SCS.

L'entité Logistique est en charge de l'entretien et de la réparation des véhicules poids lourds, voitures légères, motos et vélos utilisés par toutes les entités d'intervention. L'entité a reçu 386 avis de défectuosité, dont 217 relatifs à des véhicules, 57 au matériel, 30 aux locaux, 33 pour l'équipement, 26 pour les radios, 19 liés aux accès, 2 pour la signalisation et 2 pour les parcomètres.

L'entretien et la maintenance de la signalisation lumineuse a engendré 31 (67) interventions.

En 2019, les 90 (90) parcomètres multiples, les 24 (24) horodateurs et les 3 (3) parkings avec barrières ont rapporté la somme de 2'197'072 francs (2'243'809) en 49 (48) ramassages.

Le comptage des opérations effectuées sur les appareils accordant les 30 premières minutes gratuites s'élève à 1'206'480 (1'659'705). Au tarif de 50 centimes gratuit pour la première demi-heure, cela représente un montant de 603'240 francs (620'241) non encaissé.

Cette entité s'est occupée également de l'évacuation de 10 (12) dépouilles animales trouvées sur la voie publique et acheminées au centre d'incinération de Montmollin. Elle a assuré le ramassage et l'entreposage des 52 (58) vélos abandonnés sur la voie publique. L'organisation de la vente aux enchères des vélos non réclamés a trouvé 55 (46) preneurs, ce qui a rapporté la somme de 1'515 (1'960) francs.

7. Ports

La gestion des infrastructures portuaires et des places d'amarrage des quatre ports de la ville est assurée par l'entité Logistique. Elle a poursuivi les derniers travaux du port de Serrières inauguré en 2018.

L'entité a traité 37 (39) résiliations de contrat, établi 92 (67) nouveaux contrats et modifié 70 (85) contrats. Elle a également procédé à 5 évacuations et destructions de bateau.

Le tableau suivant présente la gestion des emplacements mis à disposition sur l'eau et à terre ainsi que les activités du secteur des ports :

Emplacement	Places d'amarrage	Places privées	Places visiteurs	Places à terre	Cabines Baraques	Atelier Pêcheur
Nid-du-Crô	486	40	8	165	141	-
Jeunes-Rives	173	-	20	-	17	-
Neuchâtel	55	-	-	-	49	-
Serrières	50	-	-	-	16	1
Totaux 2018	**764**	**40**	**28**	**165**	**223**	**1**

L'utilisation de la grue a été sollicitée pour les missions suivantes :

Utilisation de la grue - travaux	2019	2018
Nombre de sorties et mise à l'eau	121	104
Nombre de contrôles dans les ports	412	379

8. Sécurité publique

Mise en place de la réorganisation

En 2019, l'entité Proximité a changé de nom pour devenir l'entité Sécurité publique. Cette nouvelle dénomination a pour objectif d'assurer une meilleure compréhension au sein de la population entre les tâches effectuées par les agents de sécurité publique de la Ville de celles assumées par les gendarmes de la police de proximité de la Police neuchâteloise. Cette dénomination est désormais identique à celles utilisées par les autres services communaux de sécurité.

Désormais, la ville est séparée en 4 secteurs auxquels sont attribués 5 agents dont un chef de groupe par secteur. Cette réorganisation permet d'avoir des secteurs un peu plus grands mais avec un effectif minimum de deux agents.

Les horaires ont également été revus et la présence des agents en ville a été élargie. Désormais, les agents sont présents de 07h30 à 20h00 du lundi au jeudi et de 07h30 à 22h00 les vendredis et samedis. La réflexion menée était de s'assurer d'une présence jusqu'au heures de fermeture des commerces et un allongement les fins de semaine en soirée afin d'assurer une présence préventive.

L'ensemble de la réorganisation a été présentée aux associations de quartiers.

L'entité a également mis en œuvre un objet de statistique afin de pouvoir établir et lister les demandes citoyennes toujours plus importantes.

Véhicules et matériel

Vieilles de plus de 12 ans, deux des cinq voitures de service ont été changées pour l'achat de voitures électrique. Ces voitures de couleur blanche sont plus visibles de nuit et portent désormais les couleurs jaune et noire de la Ville afin de les différencier des voitures de la Police neuchâteloise. Une patrouille mobile est désormais atteignable durant les heures de service afin de répondre au mieux aux demandes citoyennes provenant de l'accueil du Faubourg de l'Hôpital 4 ou de la Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU).

L'ensemble du parc véhicule de l'entité s'est vu équipé de défibrillateurs semi-automatiques.

Collaboration avec la Police neuchâteloise

Dans le cadre de sa réorganisation, l'entité Sécurité publique collabore étroitement avec la Police neuchâteloise afin de permettre de coordonner les objectifs sécuritaires sensibles. Il s'agit notamment de la planification de campagnes communes, avec des patrouilles mixtes composées d'agents de sécurité publique et de policiers, traitant des thèmes suivants :

- Présence préventive aux abords des écoles lors des rentrées scolaires ;
- Prévention pour les piétons et les cyclistes, de nuit ;
- Prévention contre le bruit routier ;
- Prévention contre les vols dans les magasins lors des nocturnes ;
- Prévention contre les vols à la tire lors de la fête des vendanges ;
- Visibilité à vélo au bord des rives du lac ;
- Prévention lors des fêtes de fin d'année contre la conduite en état d'ébriété.

Formation et sport

Durant l'année 2019, les agents de sécurité publique ont été formé aux gestes de premier secours à appliquer en cas de découverte d'une personne en détresse. 1043 heures de formation et de sport pour améliorer la condition physique de notre personnel ont été dispensées durant l'année, et réparties comme suit :

- Sport (183h)
- Technique et tactique d'intervention - utilisation des moyens de contraintes (318h)
- Formation BLS-AED (68h)
- Stages en ambulance (20h)
- Ergonomie (30h)
- Réflexe et santé (40h)
- Formation parcomètres (34h)
- Règles relatives à l'utilisation des vélos électriques (3h)
- Stage bike police (64h)
- Gestion des conflits (21h)
- Formation relative aux gestes de premier secours (78h)

Manifestations

L'entité Sécurité publique a assumé la gestion de 55 services d'ordre. Ce genre de demandes est en constante augmentation. Pour assurer ces missions, l'entité Sécurité publique s'adjoint les compétences de services partenaires à savoir des sociétés de sécurités privées et du personnel auxiliaire de circulation formés expressément pour ce type l'engagement de 15

auxiliaires permet à l'entité de disposer de l'effectif nécessaire au bon déroulement de ses activités. En 2019, le personnel a notamment assuré une présence lors des événements suivants :

- Fête de la jeunesse
- Fête nationale
- Fête des vendanges
- Festi'Neuch
- BCN Tour
- Course Cressier Chaumont
- Matches de Xamax
- Match Suisse-France M21
- Diffusion des films organisés par l'Association la Lanterne magique
- Manifestation pour la grève des femmes
- Manifestation pour la grève contre le climat
- Gestion de la circulation et du stationnement lors des départs des camps de ski
- NIFFF

Le tableau récapitulatif présente les activités que l'entité a réalisées en 2019, en comparaison des activités réalisées en 2018 :

Activités de l'entité	**2019**	**2018**
Contraventions délivrées	37'326	23'710
Commandements de payer reçus et traités	9'191	10'352
Commandements notifiés par une agence de sécurité mandatée	7'800	8'927
Commandements notifiés par les agents de sécurité (y compris solde 2018)	1'385	1'425
Retraits de plaques	80	111
Actes judiciaires et ordonnances pénales notifiés	478	347
Taxes encaissées pour le Contrôle des habitants	22	24
Mises en bières	9	13
Plaintes du fonds privés	1'589	1'796
Auditions de musiciens	51	119
Autorisations délivrées aux musiciens après présentations	518	614
Dénonciations pour infraction relative à la circulation routière	461	206
Dénonciations pour infraction relative à l'environnement	62	43
Dénonciations pour infraction relative à la police des habitants	49	46
Activités de l'entité	**2019**	**2018**
Infractions touchant à la sécurité et à la tranquillité	31	44
Infractions ayant un lien avec les animaux	5	5

Demandes citoyennes (nouvelle statistique)	2019
Ivresse et scandale	14
Etablissements publics	2
Salubrité publique / littering	92
Identification des animaux (vivants ou morts)	56
Identification et gestion des cas de mendicité	55
Différends	46
Prévention	223
Vandalisme	18
Véhicules abandonnés	36
Mises en fourrière	22
Régulation du trafic	518
Circulation	272
Dépannage logistique	21
Accident de circulation et accrochage	46
Nuisances diverses	17
Disparitions	6

10. Prévention

Cette entité cumule différentes missions sur le territoire communal de Neuchâtel ayant trait aux lois et règlements de police du feu et de salubrité publique.

Il incombe à cette entité de recommander et de veiller au bon respect des conditions sécuritaires pour les manifestations, les établissements publics en terme de police du feu, de salubrité publique, de dératisation et de nuisances sonores.

En 2019, un travail d'évaluation des missions effectuées par l'entité prévention a été mené afin de créer une meilleure efficience entre les missions de police du feu et de salubrité publique dans le but d'obtenir une bonne coordination des tâches.

Afin de rationaliser les activités, un poste a pu être supprimé au sein de l'entité Prévention dans le domaine de la salubrité publique.

Les contrôles sont définis selon une périodicité en police du feu. Par contre, en salubrité publique, ceux-ci sont ponctuels. La polyvalence des inspecteurs permet de procéder à toutes ces inspections de manière groupée quand le contexte le permet. A titre d'exemple, lors d'une ouverture d'un établissement public un contrôle en prévention incendie et en salubrité publique sont exécutés simultanément.

10.1. Police du feu

Des contrôles de tous les bâtiments du territoire communal sont effectués d'après les différentes périodicités, allant de 1 an à 10 ans en fonction des classes de risques d'incendie, et de 1 à 3 ans en fonction des classes de risques sanitaires. Cette année, l'entité a réalisé 268 (585) inspections.

L’entité a examiné 116 (105) demandes, aux différents stades de la procédure de sanction des plans et de suivi des constructions, à savoir : les avant-projets, les projets, les chantiers, les contrôles de conformité et les homologations des installations de protection incendie, conformément à la norme et aux directives de protection incendie (NPI, DPI), édictées par l’association des établissements cantonaux d’assurance incendie (AEAI) et au règlement concernant les commissions de salubrité publique et la police sanitaire.

Les avant-projets suivants présentant des risques spéciaux ont été étudiés :

- Projet de transformation et agrandissement d’un bâtiment commercial à l’avenue des Portes-Rouges 55 ;
- Projet de construction d'une structure d'accueil parascolaire, transformation et agrandissement à la rue Guillaume-Farel 13 ;
- Projet de construction de 21 logements adaptés pour des personnes âgées à la rue Guillaume-Farel 7 ;
- Projet de construction d'un nouvel immeuble de logements et surélévation du bâtiment existant adjacent au faubourg de l’Hôpital 104 ;
- Projet de transformation d’un bâtiment d’habitation et commerce au chemin des Grands-Pins 2-4.

Les grands chantiers terminés cette année sont :

- Extension de l’ECAP, place de la Gare 4 ;
- Nouvelles surfaces commerciales, rue du Plan 30.

Les bâtiments suivants présentant un risque particulier ont été visités :

- Intercosmetica Neuchâtel SA, route des Gouttes-d’Or 30 ;
- Shire-Baxalta, route de Pierre-à-Bot 111.

65 (33) établissements et lieux publics ont été visités à leur ouverture, lors d’une reprise de patente ou suite à la mise en application de la Loi sur la police du commerce et son règlement d’exécution, en collaboration avec les différents services communaux, le SCS, la police des constructions, le service de l’environnement et l’entreprise Viteos.

L’entité a examiné 280 (244) demandes de manifestations occasionnelles se déroulant sur le territoire communal et a effectué des contrôles de sécurité incendie et de salubrité pour les grandes manifestations, dont notamment :

- Festi’Neuch ;
- New Port Expo ;
- Fête de la musique ;
- Cirques Knie, Starlight ;
- NIFFF ;
- Fête du 1er Août ;
- Fête des Vendanges ;
- Buskers Festival ;
- Secomania.

Cette année, l’entité a examiné et préavisé positivement 109 (108) demandes pour la pose de nouvelles installations de chauffage qui seront contrôlées en 2019. Dans l’exercice de son mandat, le maître-ramoneur a collaboré activement à la lutte contre le feu et à la protection de l’air, en signalant à l’Autorité communale les problèmes rencontrés lors des ramonages et les nouvelles installations de conduit de fumée. 80 (168) installations ont été contrôlées durant l’année.

10.2. Salubrité publique

L'entité a effectué l'inspection périodique des lieux pouvant provoquer des dangers pour la santé, conformément à l'article 8, alinéa 3, chiffre 1 à 12 du règlement concernant les commissions de salubrité publique et de la police sanitaire du 2 mai 2001. Ont été effectuées 58 (347) inspections, représentant 0 (14) demandes ou ordres sanitaires, en examinant en priorité l'entretien, la propreté générale, l'aération, l'isolation thermique et phonique, le chauffage et le confort climatique des appartements et des locaux ainsi que l'hygiène et les risques de santé liés à la pollution intérieure. L'entité est intervenue également dans les différents lieux suivants : salons de coiffure, salles de fitness, ongleries, instituts de beauté, écoles, homes, pensions, crèches et structures d'accueil et WC publics. Il en ressort que les exigences en salubrité publique sont respectées par la majorité.

Selon l'article 12 du Règlement concernant les commissions de salubrité publique et la police sanitaire, l'entité est intervenue cette année à 25 (36) reprises à la suite de plaintes pour des cas de moisissures, d'habitations insalubres, d'infiltration d'eau, de fientes de pigeons, de cafards ou d'odeurs diverses (canalisations, ventilations) qui ont généré 7 (16) inspections représentant une diminution d'environ 50% par rapport à 2018. La majorité des cas sont résolus après la première inspection.

Dans certains cas, l'entité a collaboré avec différents services cantonaux ou communaux, à savoir :

- Service de la consommation et des affaires vétérinaires ;
- Service de la santé publique ;
- Service de l'énergie et de l'environnement
- Direction des Infrastructures ;
- Service de l'action sociale;
- Service de l'urbanisme ;
- Nomad ;
- Pro Senectute.

Selon l'article 8 point 13 du Règlement concernant les commissions de salubrité publique et la police sanitaire, l'entité est intervenue cette année à 42 (90) reprises à la suite de plaintes contre le bruit.

Les types de contrôles liés au bruit se font dans des domaines très différents, tant liés au domaine public, ce qui comprend les établissements publics et les manifestations en tout genre, qu'au domaine du bâtiment. Les émissions sonores dues aux chantiers et aux travaux occasionnels, les différents types d'installations techniques, comme la ventilation, la climatisation ou le chauffage, peuvent générer des nuisances pour le voisinage.

Dans ce sens, 273 (281) inspections ont été effectuées pour des établissements publics et des installations techniques, mais également pour des manifestations, des exploitations, des commerces, des problèmes de voisinage ainsi que lors de chantiers donnant lieu à 68 (65) rapports.

Des interventions de dératisation sont régulièrement effectuées sur la voie publique en ville de Neuchâtel dans le but de déterminer une possible infestation. En 2019, 25 (23) postes d'appâtage ont été utilisés dans différentes zones sensibles, notamment la zone du Port, le Port de plaisance, les Jeunes-Rives et l'esplanade du Mont-Blanc. Sur plainte, des interventions ont été menées dans le quartier du Tertre ainsi qu'à l'escalier de l'Immobilière.

11. Pompiers professionnels

Active dans un seul métier après des années de polyvalence, l'entité Pompiers professionnels de la Ville de Neuchâtel assure 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 une réponse aux demandes émanant de la Centrale neuchâteloise d'urgence 118.

En 2019, l'entité Pompiers professionnels est intervenue à 997 (838) reprises, dans le cadre de ses quatre missions principales de la façon suivante :

Missions	**2019**	**2018**
Service feu	410	413
Commandement des missions de secours (CMS)	229	167
Service communautaires	251	214
Service sauvetage-lac	107	44

12. Ambulances

Les missions sanitaires déléguées par la centrale urgences santé 144 sont assumées par l'entité Ambulances toute l'année et sans aucune interruption.

Elle est intervenue à 5'562 reprises (5'644) dans les domaines suivants :

Missions	**2019**	**2018**
Primaire	4'556	4'479
Secondaire	730	991
Déplacement stratégique	206	174

Durant l'année 2019, des instructions spécifiques ont été organisées afin de maintenir un excellent niveau de compétence.

4 collaborateurs ont obtenu le diplôme fédéral d'ambulanciers école supérieure ES, 1 collaborateur a obtenu le brevet fédéral de formateur d'adulte et enfin 1 collaborateur a obtenu un DAS diplôme de formation continue en qualité et sécurité des soins : dimensions managériales.

De nombreuses études du dispositif cantonal ont été réalisées en 2019 dans le domaine des secours préhospitaliers. Ces études ont eu pour objet la répartition du dispositif, la répartition et la taille des bases d'ambulances ainsi que le financement mutualisé de l'organisation. Les conclusions permettent d'affirmer que le nombre d'ambulances est adéquat, mais que la répartition de ces dernières entre les régions devrait être améliorée. Des adaptations seront déployées en 2020.

13. Protection civile

Seule organisation partenaire à être ancrée dans la Constitution fédérale et à connaître une obligation de servir à l'échelon national, la Protection civile occupe une position particulière dans le système coordonné de protection de la population. Elle est l'unique organisation civile qui puisse garantir une capacité durable d'intervention en cas d'événements graves d'une certaine durée et appuyer, renforcer ou décharger les autres organisations sur le long terme. Par ailleurs, la protection civile fournit des prestations spécialisées telles que l'aide à la conduite en faveur des états-majors de crise des cantons et communes, la transmission de l'alarme à la population, la mise à disposition de l'infrastructure de protection, l'assistance de personnes sans abri et en quête de protection, la protection de biens culturels ainsi que des

opérations de sauvetage difficiles et des travaux de remise en état. Aujourd'hui, la priorité de la protection civile n'est plus la menace de guerre mais les catastrophes et les situations d'urgence.

Au 1er janvier 2019, sur décision du Conseil d'Etat, la protection civile neuchâteloise se réorganisait, ceci en passant de 6 régions à 4 régions d'organisations de protection civile (OPC) pour l'ensemble du canton. Les 4 régions sont les suivantes :

- Le Littoral Neuchâtelois ;
- Les Montagnes Neuchâteloises ;
- Le Val-de-Travers ;
- Le Val-de-Ruz.

Cette réorganisation est en lien directe avec les 4 régions de défense incendie et de secours du canton de Neuchâtel.

Au niveau de la région du Littoral, qui est composée de 16 communes, un syndicat a été créé au mois de mars 2019. Ce nouveau syndicat, le SSCL, a donné mandat à la Ville de Neuchâtel de gérer l'OPC Littoral.

Au 1er mars 2019, la commune de Val-de-Ruz passait un mandat de prestation avec la Ville de Neuchâtel, afin que les professionnels de la région du Littoral, s'occupent également de la région Val-de-Ruz. Cette manière de faire a été validée par le Conseil général de Val-de-Ruz, sur proposition de l'exécutif de la commune.

Les organisations de protection civile du Littoral et de Val-de-Ruz (OPCL et OPC VdR) ont organisé 50 cours de répétition (CR) y compris les cours de cadre, durant lesquels les astreints en service ont rempli leurs obligations légales. 6 interventions en faveur de la collectivité (IPPC) ont été réalisées. Ces interventions ont notamment apporté un appui aux partenaires de la protection de la population. Du montage ainsi que du démontage d'infrastructures ont été réalisés au profit du championnat du monde de Unihockey à Neuchâtel. Des remises en état de sites après diverses interventions ont également été entreprises.

1 engagement en cas de catastrophe ou de situation d'urgence (IU), a eu lieu au Val-de-Ruz durant la période allant du vendredi 21 juin au vendredi 5 juillet 2019. A ce titre, la protection civile du Littoral et du Val-de-Ruz a fourni :

- 15 jours d'interventions ;
- 410 jours / hommes ;
- 500 heures établies par les professionnels ;
- 1'000 repas servis ;
- 17 missions spécifiques réalisées.

14. Médiation urbaine

Sensibiliser, renseigner, réduire les incivilités et concilier lors de conflits, telles sont les missions confiées par la Ville de Neuchâtel à ses médiateurs urbains visant le partage de l'espace commun et le bien-vivre ensemble. Par le dialogue et l'écoute, les médiateurs sont à considérer comme des facilitateurs.

En 4 années de terrain, les médiateurs en ont acquis les connaissances de manière approfondie. Les multiples contacts créés et entretenus avec toutes les catégories de la population tant en après-midi qu'en soirée permettent d'intervenir avec efficience. Favoriser le lien social et la cohabitation dans l'espace public, accompagner le changement afin de tendre à un sentiment de quiétude, tels sont les buts de l'entité. En tant que professionnels du terrain, ils en détectent les problèmes, en assurent le suivi ou le délèguent aux services compétents.

Les médiateurs urbains sont des détecteurs de problèmes communautaires et individuels et amènent un retour du dialogue entre des parties en conflit. Ils relayent le problème exprimé des parties engagées dans un différend afin qu'une solution consensuelle puisse émerger.

Par une collaboration constante avec les différents acteurs de la cité, l'entité est reconnue par la population. Elle a confirmé sa complémentarité entre le sécuritaire et le social. Ses services sont régulièrement sollicités et appréciés par les différents services de la Ville de Neuchâtel. Pour exemple, lors de problèmes sur le chemin de l'école, les médiateurs par leur présence et la discussion avec les élèves, participent à la détente des situations critiques.

Durant l'année 2019, l'entité a renouvelé le concept « *Enfant égaré* » lors de la Fête des vendanges et de « *Noël autrement* ». Son intégration au dispositif « *Canicule* » ou à une sensibilisation au problème du harcèlement dans le cadre du *CPMB* de Colombier ont complétés ses activités particulières. La sensibilisation aux problèmes liés à l'occupation inadéquates du domaine public comme le littering ou les impacts sonores font partie intégrantes de ses activités régulières.

Au niveau de la composition de l'équipe, l'année 2019 a vu des changements. Les départs de la responsable à la fin octobre et d'un collaborateur dès le mois d'août ont fait que les activités ont été restreintes en fin d'année car assumées par les 2 collaborateurs restants. Si le poste de la responsable a été gelé, il a été décidé de repourvoir le poste du collaborateur à raison de 0,9 EPT pour 2020.

2019 représente 3'300 (5'000) personnes de tous âges qui ont bénéficié de l'intervention des médiateurs urbains. De ces personnes, un tiers sont des femmes et deux tiers des hommes. Ce sont 2'527 (3'285) actions qui vont d'une information demandée à une gestion de conflit à chaud. L'entité compte 2'841 (3'370) kilomètres parcourus à pied et 384 (398) heures de dialogue avec les citoyens.

Agglomération

(entité de gestion n° 148.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	241'839.40	372'500.00	+ 130'660.60
Produits	0.00	80'000.00	- 80’000.00
Excédent	241'839.40	292'500.00	+ 50’660.60

2. Commentaire général

La représentation de la Ville au sein des différents réseaux mentionnés ci-après nécessite un engagement toujours plus conséquent et de très nombreuses séances de travail afin de maintenir et développer les relations avec nos différents partenaires. Le travail de coordination des projets initiés par ces différentes plateformes s’ajoute ainsi au suivi de la fusion avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin.

Ce projet de fusion a été le marqueur principal de la politique d’agglomération de la Ville en 2019. Le vote favorable des citoyens de Peseux de novembre 2018 a fait l’objet d’un premier recours au Tribunal cantonal, puis d’un second au Tribunal fédéral. Tous deux ont été rejetés. L’année écoulée a également donné lieu à diverses évolutions des structures de collaborations intercommunales, avec notamment le remplacement progressif de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL) par la Région Neuchâtel Littoral (RNL) et du Réseau des Trois Villes (R3V) par la conférence d’agglomération du Réseau urbaine neuchâtelois (RUN).

Les comptes 2019 sont conformes aux attentes budgétaires. Dans le cadre du budget 2019, votre Autorité avait accepté un EPT affecté à cette entité. Toutefois, ce poste n’a pas été mis au concours en 2019.

2.1. Fusion de communes

Pour rappel, la population de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Valangin acceptait la fusion à quatre en 2016 alors que les citoyens de Peseux refusaient le projet. A la suite d’un recours, le Tribunal fédéral a annulé le vote de Peseux et les subiéreux ont dû se prononcer à nouveau sur le projet de fusion qu’ils ont accepté par 55% de oui, le 25 novembre 2018.

Ce nouveau vote a fait l’objet de recours au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral, tous deux rejetés. Les autorités se sont activement mises au travail afin de préparer la fusion effective des quatre administrations, avec pour ambition de poser les bases d’une nouvelle commune où il fait bon vivre, haut lieu de la créativité et dotée d’une structure efficiente et simple. Appuyés par deux mandataires spécialisés, le RUN et la société Actaes, des groupes de travail ont pensé l’organisation de la nouvelle commune en application des termes de la convention de fusion, avec comme état d’esprit « oser changer » et « respecter les personnes et les identités locales ». Ces travaux se poursuivront tout au long de l’année 2020.

La fusion des communes donnera naissance à une ville de 45'000 habitants, la plus grande du canton de Neuchâtel. Celle-ci verra le jour le 1er janvier 2021.

2.2. Communauté urbaine du Littoral (COMUL) et Région Neuchâtel Littoral (RNL)

Notre Conseil est représenté au sein du Comité directeur de la COMUL et de la Région Neuchâtel Littoral par sa directrice de l'Agglomération et par 4 membres du Conseil communal dans différentes Commissions régionales. Créée en 2007, l'association COMUL regroupe 10 communes (Boudry, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, La Grande Béroche (pour le territoire de Bevaix), Hauterive, Milvignes, Neuchâtel, Peseux, St-Blaise et La Tène). Appelée à remplacer la COMUL dès le 1.1.2020, la nouvelle association Région Neuchâtel Littoral, a été créée en juin 2019 dans le cadre de la réorganisation du RUN. Cette nouvelle région regroupe 13 communes (Boudry, Corcelles-Cormondrèche, Cornaux, Cortaillod, Cressier, Enges, La Grande Béroche, Hauterive, Milvignes, Neuchâtel, Peseux, St-Blaise et La Tène), soit près de 88'000 habitant-e-s et 55'000 emplois. Les autorités des communes de La Grande Béroche, Cornaux, Cressier et Enges ont été associées aux travaux de la COMUL dès le 2e semestre 2019 de manière à déjà initier le fonctionnement futur à 13 communes.

En 2019, la COMUL et la Région Neuchâtel Littoral ont continué à développer les axes suivants :

- Développement de la mobilité douce et du réseau de transports publics afin d'assurer une offre performante en termes de cadence, desserte, rapidité, coûts et efficacité.
- Coordination étroite des enjeux d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de territoire régional avec pour objectif l'urbanisation vers l'intérieur pour éviter l'étalement des constructions. Une attention particulière est portée aux pôles de développement résidentiel et économique afin de densifier l'urbanisation à proximité directe des pôles de mobilité et de gérer efficacement les interactions avec les zones d'activités économiques.
- Optimisation des collaborations intercommunales pour le partage et/ou la gestion des équipements et infrastructures afin d'éviter les doublons.
- Optimisation de la collaboration institutionnelle et financière intercommunale de manière à organiser efficacement la mise en œuvre des prestations.

Trois assemblées générales ont été organisées et le Comité directeur s'est réuni à 8 reprises. 2019 fut une année chargée par la finalisation et la signature de l'Accord de positionnement stratégique Neuchâtel Littoral (APS – Région Neuchâtel Littoral) et surtout la création de la nouvelle Région Neuchâtel Littoral. Les séances du Comité ont eu pour but de :

- Assurer la défense des intérêts de l'agglomération et la continuité des activités de la COMUL.
- Coordonner la création de la nouvelle Région Neuchâtel Littoral. La COMUL est rejointe par les communes de Cornaux, Cressier, Enges et La Grande Béroche, alors que les communes de Lignières et du Landeron ont décidé de ne pas participer à la nouvelle région littorale.
- Suivre et accompagner les travaux des 4 commissions COMUL, des 10 Conférences des directeurs communaux (CDC) et des comités directeurs RUN et ACN. 2 commissions provisoires ont poursuivi leur travaux (voir ci-dessous).
- Finalisation et accord sur la liste de mesures de mise en œuvre des objectifs de l'APS Neuchâtel Littoral avec trois partenaires (Béroche, Entre-Deux-Lacs et Etat de Neuchâtel).
- Débuter la mise sur pied du nouveau Plan de législature Région Neuchâtel Littoral 2020-24.

- Assurer le financement des activités de la COMUL grâce au budget 2019 et aux financements ad hoc pour des projets particuliers.
- Coordonner des prises de position sur diverses consultations.

Deux entités provisoires ont poursuivi leurs activités :

- la Commission "Péréquation-Finances", initiée pour défendre les intérêts des communes dans le cadre de la consultation cantonale sur la péréquation financière.
- le Conseil régional Neuchâtel Littoral, créé pour affiner la planification des mesures de mise en œuvre des objectifs de l'APS Neuchâtel Littoral et gérer les relations avec les régions partenaires. Cet organe s'est occupé de la phase transitoire, jusqu'à la création de la nouvelle Région Neuchâtel Littoral, qui est formellement venu remplacer les 3 régions COMUL, Béroche et Entre-Deux-Lacs dès juillet 2019.

Commission Mobilité (4 séances) présidée par la directrice de la Mobilité de la Ville :

- Suivre l'évolution de l'offre en transports publics avec pour objectif de la maintenir voire de l'améliorer. Participer à la consultation sur les horaires de transports publics 2020.
- Accompagner la mise en œuvre du Plan de législature COMUL 2018-21 (Mobilité).
- Assurer la mise en œuvre par les communes des mesures Mobilité et Urbanisation des Projet d'agglomération RUN (PA) PA1 (2011-14), PA2 (2015-18) et PA3 (2019-22). La planification du Projet d'agglomération RUN de 4^{e} génération (2024-27) a également été initiée avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Suivre et accompagner les travaux de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Transports & Mobilité (ACN), notamment pour la mise en place de prises de position conjointes sur des sujets & consultations majeurs (par exemple : mise en conformité de la LHand au 31.12.2023)
- Poursuivre la réflexion sur l'éventuelle création d'une nouvelle ligne pour desservir la zone "La Coudre – Hauterive" (avant-projet) et sur l'avenir de la Ligne 107 (liaison Saint-Blaise – Gare de Marin via les Champs-Montants)
- Accompagner le développement de plusieurs projets en cours : Réseau VLS – NeuchâtelRoule (passage à Donkey Republic au 1.1.2019), Promotion de la mobilité douce et des transports publics (AboJuniors, autres), Veille technologique transN sur le nouveau matériel roulant et perspectives d'acquisition, Fermeture de ligne en 2021 entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, Système qualité de l'OFT (passagers mystère), Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, Harmonisation du prix des billets pour Onde verte, etc.
- S'assurer du respect des engagements des communes (selon le pacte des actionnaires) dans le cadre de la 2ème étape d'augmentation de capital de TransN.

Commission Aménagement du territoire (5 séances), présidée par la Directrice de l'Urbanisme de la Ville :

- Mettre en œuvre le Plan directeur régional (PDR) COMUL dans le cadre de la nouvelle LAT et de la révision du Plan directeur cantonal.
- Coordonner la révision des plans d'aménagement communaux (PAL).
- Organiser un cycle d'atelier pour assurer une gouvernance régionale efficace sur les enjeux de planification territoriale ainsi que la cohérence des PAL communaux à travers des stratégies politiques transversales aux 10 communes COMUL (énergie, tourisme, environnement, économie, logement, …). 3 ateliers ont eu lieu en 2019 après les 3 premiers organisés en 2018.

- Suivre et accompagner les travaux de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Aménagement du territoire (ACN), notamment pour la mise en place de prises de position conjointes sur des sujets & consultations majeurs.
- Accompagner la mise en œuvre du Plan de législature COMUL 2018-21 (parties Aménagement du territoire, Energie, Logement et Stratégie foncière).
- Assurer la mise en œuvre par les communes des mesures Mobilité et Urbanisation des Projet d'agglomération RUN (PA) PA1 (2011-14), PA2 (2015-18) et PA3 (2019-22). La planification du Projet d'agglomération RUN de 4e génération (2024-27) a également été initiée avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Superviser les travaux du Groupe technique Aménagement du territoire (GTAT) dans la perspective de la révision des PAL, comme cela avait été le cas pour l'élaboration du PDR. Ce groupe est constitué d'un représentant technique de chaque commune COMUL.

Commission Sports-Culture-Loisirs-Tourisme (5 séances) :

- Coordonner les différents enjeux liés à ces thèmes sur le territoire de la COMUL et stimuler la vie culturelle et sportive de l'agglomération.
- Coordonner et décerner le « Prix COMUL 2019 – soutien Culture & Sports » doté de 25'000 CHF/an au "Watt Air Jump Festival". Ce prix a déjà été attribué de 2015 à 2018 et sera reconduit en 2020 par la Région Neuchâtel Littoral suite à un appel à projets lancé en fin d'année 2019 (délai: 1er mars 2020). Ce prix est avant tout destiné à soutenir la création de nouveaux événements sportifs et/ou culturels ayant lieu sur plusieurs communes de la COMUL, et à l'avenir de la Région Neuchâtel Littoral.
- Coordonner les collaborations intercommunales en matière de politique de la Jeunesse
- Accompagner la mise en œuvre des mesures du Plan de législature COMUL 2018-21 (partie Sports-Culture-Loisirs-Tourisme).
- Suivre et accompagner les travaux de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Culture- Sports-Loisirs (ACN).

2.3. Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

Le Conseil communal, par la directrice de l'Agglomération, représente la Communauté urbaine du Littoral (COMUL) au sein du Conseil d'administration de l'Association RUN. Elle a assumé en 2019 la fonction de vice-présidente de l'Association

Le RUN (www.lerun.ch) est une association faîtière de droit privé réunissant les régions et l'agglomération neuchâteloises, constituées de communes neuchâteloises, bernoises et françaises. L'appellation RUN réunit une stratégie de développement territorial cantonal élaborée par le Conseil d'Etat et les régions, une plateforme d'échanges et de concertation politique entre les régions neuchâteloises (coordination horizontale), visant à faciliter le dialogue avec le Conseil d'Etat (coordination verticale) et un centre de compétences partagées ayant pour mission la stimulation, la facilitation et l'accompagnement de projets techniques et politiques entre les collectivités publiques neuchâteloises.

Les principales activités de l'association se présentent comme suit :

- adapter son organisation interne sur la base de la nouvelle organisation des processus en quatre régions correspondant aux périmètres délimités dans le cadre des accords de positionnements stratégiques (APS) signés entre l'Etat de Neuchâtel, les régions, les communes et le RUN;

- accompagner et faciliter la création des nouvelles associations régionales Neuchâtel Littoral et Montagnes neuchâteloises;

- animation de la plateforme d'échange et de partage réunissant le Conseil d'Etat et le Conseil d'administration RUN destiné à mener des réflexions concernant des thèmes et des projets d'avenir à moyen et long terme;

- faciliter le processus de discussion, de négociation, ainsi que la concrétisation des mesures contenues dans les accords de positionnement stratégique conclut entre l'Etat de Neuchâtel, les régions neuchâteloises et leurs communes;

- préparer et lancer le processus de conception du Projet d'agglomération 4ème génération (2024-2027), à déposer auprès de la Confédération d'ici juin 2021, visant à optimiser la coordination entre aménagement du territoire et mobilité et donnant accès aux cofinancements fédéraux en provenance des fonds FAIF et FORTA;

- réalisation de multiples mandats d'accompagnement, d'assistance au maître d'ouvrage et de gestion de projets dans les domaines de l'urbanisme, du tourisme, des réformes institutionnelles, de l'organisation scolaire, de la promotion et prévention de la santé, de la planification médico-sociale, etc.

2.4. Association des communes neuchâteloises (ACN)

Cette association a pour but d'être l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur les questions touchant les communes, de favoriser l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun et de renforcer les liens entre autorités communales.

L'ACN se compose de 31 communes membres depuis le 1er janvier 2018 à la suite de la fusion des 6 communes de la Béroche pour devenir La Grande Béroche. L'ACN est dirigée par un comité désigné par l'Assemblée générale et composé d'un président et de 11 représentants des communes, selon la répartition suivante : un membre de chaque commune disposant d'un exécutif professionnel, à plein temps ou à temps partiel ; un représentant de la COMUL ; un représentant de la Région de l'Entre-Deux-Lacs ; un représentant de la Région Centre-Jura et un représentant de quatre petites communes qui ne sont pas comprises dans les régions citées. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2019, les communes ont accepté la modification de la répartition des membres dès le début de la législature 2020-2024.

En 2019, le comité a siégé à 6 reprises dont deux rencontres avec le Conseil d'Etat les 12 février et 10 septembre. Les communes membres ont été invitées à une assemblée générale ordinaire le 16 mai à Cernier et à une assemblée générale extraordinaire le 14 novembre à Bevaix.

La constitution de deux associations régionales, soit celle des Montagnes neuchâtelois et la région Neuchâtel Littoral neuchâtelois a entraîné une adaptation de l'organisation du comité et des CDC. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 14 novembre 2019 à Bevaix, les communes ont accepté la révision des statuts, en particulier la modification de l'article 16. Dès le début de la législature 2020-2024, le comité de l'ACN sera composé d'un président et de représentants des communes, selon la répartition suivante : a) Un membre de chaque commune disposant d'un exécutif professionnel, à plein temps ou à temps partiel. b) Un représentant de la région Montagnes neuchâteloises issu d'une commune ne disposant pas d'un exécutif professionnel. c) Un représentant de la région Neuchâtel Littoral issu d'une commune ne disposant pas d'un exécutif professionnel d) Quatre représentants de communes ne disposant pas de représentants au titre des alinéas précédents du présent article, désignés par l'assemblée générale sur candidature.

Par ailleurs, les questions liées à l'informatique devenant de plus en plus centrales, le comité a proposé aux communes la création d'une CDC informatique, qui a été validée lors de la même assemblée générale extraordinaire.

Le comité de l'ACN diffuse régulièrement des lettres d'information qui transmettent aux communes les sujets d'actualité traités, les renvoyant au comité de l'ACN ou aux CDC pour davantage de précisions. Au cours de l'année 2019, 44 séances ont été tenues par les CDC.

Une séance d'information concernant la promotion et la prévention de la santé a précédé l'Assemblée générale de l'ACN du jeudi 16 mai. Lors de la rencontre les communes ont eu l'occasion de prendre connaissance des objectifs cantonaux et des enjeux pour les collectivités publiques neuchâteloises en matière de promotion et de prévention de la santé. Elles ont été informées sur les travaux et les réflexions menés par la CDC-Santé concernant le rôle des communes dans ce secteur.

Les modules de formation de base reprendront au début de la nouvelle législature 2020-2024.

L'ACN compte dix Conférences des directeurs communaux (CDC) organisées par différentes thématiques. Elle a confié un mandat au RUN pour leur organisation. Plusieurs dossiers d'importance étant arrivés à terme en 2019, il a été possible de diminuer l'enveloppe dévolue au RUN. Cette diminution qui ne devrait pas avoir d'incidence sur le bon fonctionnement des CDC a permis de présenter un budget équilibré lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre avec comme donnée de base le maintien des cotisations à 95 centimes par habitant.

La liste actuelle des CDC est la suivante :

1) CDC-AT (aménagement du territoire) ;
2) CDC-CSL (culture, sports et loisirs) ;
3) CDC-Santé ;
4) CDC-Finances et économie;
5) CDC-IP (instruction publique) ;
6) CDC-Sécurité (comprenant police, police du feu et protection civile ainsi que les ambulances et la salubrité) ;
7) CDC-Social ;
8) CDC-SA (structure d'accueil) (CISA) ;
9) CDC-Transports et Mobilité (CRT) ;
10) CDC-TP/SI (Services industriels, gestion des déchets) comprend eaux et routes.

Une CDC-Informatique prendra le jour au début de la législature 2020-2024.

Chaque CDC est composée de 7 à 10 conseillers communaux selon la répartition identique à celle du comité directeur de l'ACN.

Enfin, l'ACN est représentée au sein des commissions suivantes :

- Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) ;
- Tourisme neuchâtelois - Montagnes ;
- Commission de pilotage de l'école neuchâteloise « Copil-HarmoS » ;
- Guichet unique ;

- Prévoyance.ne ;
- Groupe d'appui NOMAD « Aide et soins à domicile » ;
- Groupe de pilotage politique Mobilité
- Comité de la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public ;
- Chambre de conciliation en matière de litiges relatifs à l'égalité hommes-femmes ;
- Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales ;
- Groupe de travail « Classe de transition TR » ;
- Conseil de gestion CISA ;
- Groupe de projet (GPB) « Prestations - mesures renforcées » ;
- Commission cantonale nature-tourisme-loisirs-sports (NTLS) ;
- Commission cantonale de gestion des déchets ;
- Groupe de travail « Archivage communal » ;
- DIRUP (Direction des urgences préhospitalières) ;
- Gouvernance informatique cantonale ;
- Latitude 21.

En 2019, le président et/ou la secrétaire de l'ACN ont par ailleurs participé les 4 avril et 19 novembre à Berne et à Romont à la réunion entre les associations romandes de communes et l'Association des communes suisses (ACS), le 10 mai à Cernier à l'assemblée générale de la SAFNC et le 8 novembre à l'Espace Perrier à Marin-Epagnier, à la « Journée des communes neuchâteloises » organisée par le SIEN.

2.5. Réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ)

Le RVAJ est composé de 16 communes réparties sur les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Le Conseil communal est représenté au sein du Bureau du RVAJ par la directrice de l'Agglomération. La présidence est assurée par la ville de Delémont et le secrétariat est assuré, sur mandat, par l'association intercantonale **arc**jurassien.ch.

Ce réseau vise à faire de l'Arc jurassien une véritable région économique et culturelle forte et unie, indépendamment des frontières politiques. Il permet notamment de consolider les forces existantes et de jouer sur le partage d'expériences; de créer un espace de dialogue à l'échelle de l'Arc jurassien ; de donner un profil et une visibilité à ce territoire et de renforcer le poids de la région dans ses relations avec les régions voisines et la Confédération.

Constitué en association, le RVAJ s'appuie sur son programme d'activités 2016-2019, en cours dans les domaines suivants :

<u>L'énergie</u>
Le projet Energie existe depuis 2007 et a permis de développer des habitudes de coopération et d'échanges d'expériences profitables entre les communes du Réseau. Ce projet regroupant 10 communes, dont la Ville de Neuchâtel, a pour objectif de faire de l'Arc jurassien une « société à 2000 watts » et ainsi de lui permettre de se profiler comme une région phare au niveau énergétique et des ressources naturelles. La Commission technique est présidée par la Ville de Neuchâtel.

La récolte des données de consommation entamée depuis 2007 a permis de souligner le travail exemplaire réalisé sur le patrimoine communal ces dernières années. Après les bilans de consommations établi en 2010 et 2014, un nouveau bilan est effectué en 2019 sur la base des données 2018. Cette dynamique de réseau a été montrée en exemple par Région Energie.

La thématique énergétique ayant été saisie depuis par d'autres instances, notamment dans le cadre des agglomérations, le projet est mis en veille à la fin 2019. Une discussion aura lieu au premier trimestre 2020 pour décider de la suite à donner à ce projet.

L'économie présentielle
Le RVAJ et l'association intercantonale **arc**jurassien.ch mènent depuis 2017 un projet en matière d'économie présentielle, dans le cadre du « Programme pilote Territoire d'action Economie » (ou PHR Economie), porté par la Confédération. Le but du projet est de renforcer le développement économique du territoire de l'Arc jurassien en encourageant la consommation de biens et de services régionaux. Il s'appuie sur les récentes recherches en matière d'économie présentielle/résidentielle qui démontrent que le développement économique d'un territoire ne dépend pas uniquement de sa capacité à exporter des biens et des services, mais également de sa capacité à capter les revenus dépensés par les personnes ou les entreprises qui sont présentes sur ce même territoire.

Le projet s'articule autour des deux axes d'intervention suivants :

- **Axe 1**: Elaboration d'une stratégie territoriale en matière d'économie présentielle, sur la base d'un mandat confié à la HEG-Arc.
- **Axe 2 :** Mise en œuvre de 4 sous-projets pilote :

1. Promouvoir l'offre de produits et services régionaux (porté par la Fondation rurale interjurassienne).
2. Améliorer les dépenses de l'industrie en matière de prestations de services (porté par la Chambre d'économie public du Jura bernois).
3. Favoriser la création d'espaces de travail partagés (porté par le Réseau urbain neuchâtelois).
4. Développer des modes de gouvernance au sein de zones d'activités économiques du futur (porté par Ecoparc).

Arrivant à son terme fin 2019, ce projet ainsi que l'ensemble des résultats des travaux ont été valorisés dans le cadre d'un cycle d'événement organisé en novembre et décembre 2019. Des discussions concernant la mise en œuvre des recommandations issues de ce projet ont été amorcées en 2019, notamment lors d'un atelier organisé sous l'égide du RVAJ le 26 septembre. Un fort intérêt pour ces recommandations a été exprimées tant par les villes que par les cantons. Les réflexions se poursuivront en 2020.

Projet-modèle de la Confédération :
Prenant appui sur certaines recommandations issues du projet sur l'économie présentielle, le RVAJ a répondu à un appel à « projet-modèle pour un développement territorial durable 2020-2024 » lancé par la Confédération. Le projet déposé par le Réseau des Villes de l'Arc jurassien est constitué de deux axes complémentaires :

- Le premier axe concerne la diminution de la mobilité individuelle motorisée, et notamment la mobilité pendulaire. Il consiste à mettre en place diverses solutions afin de diminuer les flux de transports individuels motorisés à proximité des centres urbains ;
- Le deuxième axe porte sur les aménagements urbains à proprement parler, dans l'optique d'une amélioration qualitative des espaces publics.

S'inscrivant dans l'axe « Urbanisation qui favorise les courtes distances, l'activité physique et les rencontres » des projets-modèles de la Confédération, le dossier de candidature du RVAJ a été accepté en décembre 2019. Les contours exacts du projet seront précisés au premier trimestre 2020.

Perspectives 2020+ :
Arrivant au terme de deux projets phare et constatant une perte d'intérêt de la part de certains membres, le RVAJ a fait appel en 2019 à un mandataire externe afin de doter l'association d'une vision stratégique actualisée et d'un plan d'action. Les orientations stratégiques suivantes ont été retenues et le plan d'action est en cours de définition.

- Orientation stratégique n°1 : le RVAJ est un acteur incontournable dans l'élaboration de la vision territoriale pour l'Arc jurassien
- Orientation stratégique n°2 : le RVAJ défend ses intérêts là où les décisions se prennent
- Orientation stratégique n°3 : le RVAJ fait office de pionnier dans les activités qu'il mène
- Orientation stratégique n°4 : le RVAJ communique à l'interne et à l'externe pour se faire connaître et reconnaître
- Orientation stratégique n°5 : le RVAJ adopte une nouvelle gouvernance en phase avec sa nouvelle vision

Ces démarches ont déjà amené le RVAJ à se rapprocher de l'association intercantonale **arc**jurassien.ch, avec deux rencontres organisées en 2019 entre les représentants politiques des deux organismes ainsi qu'une collaboration du RVAJ à la stratégie territoriale pour l'Arc jurassien qui sera lancée par **arc**jurassien.ch début 2020.

2.6. Région capitale suisse

Créée en 2010, cette association a pour but de renforcer l'importance des régions de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Valais en tant qu'espace de vie et espace économique novateur.

La Ville de Neuchâtel y est représentée par la Directrice de l'Urbanisme qui siège au sein du Comité de l'association.

En 2019, la Ville de Neuchâtel a poursuivi la promotion de tandem linguistiques permettant aux collaborateurs-trices volontaires des villes de Berne et Neuchâtel de parfaire leurs connaissances de la langue de leur « partenaire » au sein du tandem par des échanges oraux et écrits.

Sur un plan plus politique, l'intense travail de lobbying mené par la RCS a contribué à la décision des Chambres fédérales du 21 juin 2019 d'inclure la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds dans le Programme de développement stratégique des chemins de fer 2035 (PRODES 2035).

La Ville de Neuchâtel a par ailleurs accueilli le 30 avril 2019 l'assemblée générale annuelle de l'association.

2.7. Union des Villes suisses (UVS)

L'UVS s'engage politiquement en faveur des intérêts des espaces urbains. Elle informe le public sur la Suisse urbaine et offre une plateforme pour l'échange d'expériences et la mise en réseau de ses membres. Les prestations en faveur de ses membres sont un autre volet des activités de l'UVS. Fondée en 1897, elle compte aujourd'hui 132 membres.

La base du travail politique de UVS est fournie par l'article 50 de la Constitution fédérale, qui contraint la Confédération à prendre en considération « la situation particulière des villes et des agglomérations urbaines ». L'UVS prend part aux procédures de consultation de la

Confédération en tant que partenaire régulier, siège au sein de commissions d'experts de la Confédération et entretient des contacts permanents avec l'administration fédérale, le Parlement et les commissions parlementaires.

2.8. Coordination des villes de Suisse romande

La Coordination des villes de Suisse romande est une association créée en 2007 et regroupant 30 villes de plus de 10'000 habitants.

La coordination vise principalement à favoriser les rencontres, le réseautage et les échanges de bonnes pratiques tant entre politiques qu'entre fonctionnaires des différentes communes membres. Pour ce faire, la Coordination organise deux fois par an, sur une demi-journée, des conférences consacrées à une thématique susceptible d'intéresser l'ensemble des villes membres.

Parmi les thèmes récemment traités on mentionnera par exemple : le rôle de la collectivité publique dans l'économie locale et la gestion des centres villes, la communication institutionnelle, les nouvelles mobilités ou encore la vie nocturne et la sécurité dans les villes.

Durant ces conférences, auxquelles la participation est gratuite, les villes présentent leurs réalisations, potentielles sources d'inspiration pour d'autres villes dans le cadre de leur propre réflexion politique face aux problématiques rencontrées.

La Coordination des villes de Suisse romande est présidée depuis 2017 par le directeur de l'Economie de la Ville de Neuchâtel.

Culture et intégration

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	24'901'719.32	24'995'800.00	-94'080.68
Revenus	-2'961'669.17	-2'942'800.00	-18'869.17
Excédent	21'940'050.15	22'053'000.00	-112'949.85

Les variations entre le budget et les comptes 2019 pour le Service de la culture, le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles, le Service de la médiation culturelle, le Musée d'art et d'histoire, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée d'ethnographie et le Jardin botanique sont détaillés dans les pages suivantes.

2. Organigramme

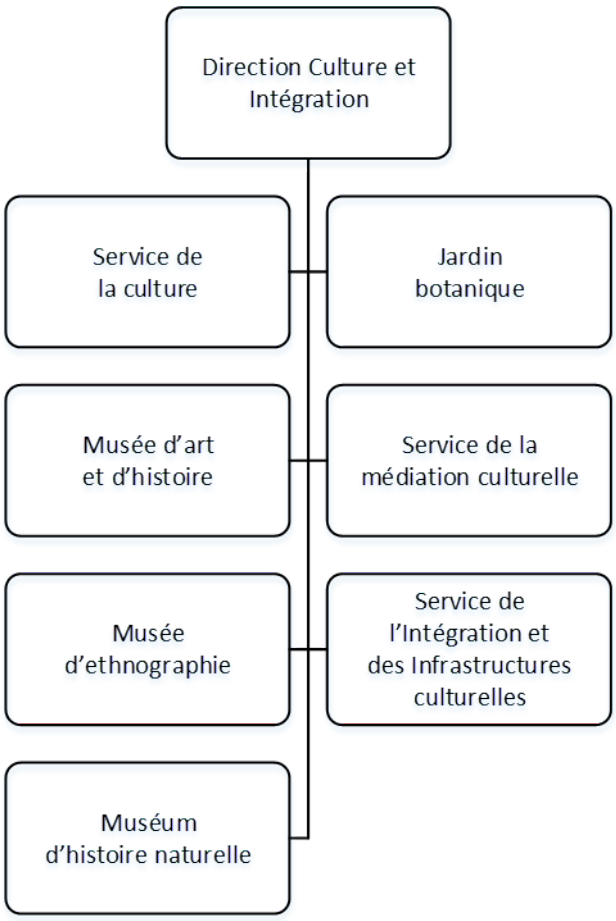

Aides culturelles

(entité de gestion n° 133.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	5'594'819.07	5'539'300.00	- 55'519.07
Revenus	0.00	0.00	0.00
Excédent	5'594'819.07	5'539'300.00	- 55'519.07

2. Subventions

2.1. Subventions ponctuelles

Les subventions ponctuelles octroyées en 2019 pour une manifestation ou un projet culturel ponctuel représentent un total de 407'580.- francs (383’523.- francs en 2018). Cette somme importante s’explique par le nombre en augmentation constante de demandes de soutien, qui témoigne de la vitalité et de la richesse de la création artistique dans notre ville. Quelques projets particulièrement importants – Fête de la danse et création de l’Avant-Scène Opéra notamment – ont pesé un certain poids sur l’enveloppe des subventions ponctuelles.

	Société, troupe, groupe, etc.	Projet	Versement (en CHF)
Arts de la scène	Théâtre Pro NE	Fête du Théâtre	2'500.-
	RESO- Réseau Danse Suisse	Fête de la Danse 2018	20'000.-
	Groupe de théâtre antique	Casina de Plaute	3'000.-
	Cie Deva	D’amour et d’aventure	2'000.-
	Théâtre Frenesi	Carmen	4'000.-
	Théâtre des Lunes	Chœur parlé	4'000.-
	Pro Prod	Coupe du monde de Cactch Impro	5'000.-
	Comiqu’opéra	Loping	6'000.-
	La Cavalcade en scène	Annie	4'000.-
	La cave perdue	Les névroses sexuelles de nos parents	1'000.-

	L’atelier Théâtre SMK	Alice et autres merveilles	1'000.-
	Collectif Calliope	Les femmes savantes	2'000.-
	Le futhé	4ème festival	2'500.-
	L’enfer du décor	A quelle heure on ment	1'500.-
	Comédie de Serrières	Avant de s’envoler	1'000.-
	La batoille	Le bain des dames	4'000.-
	Cie Jehanne 04	Chauds les légumes	1'000.-
	Groove	Groove Session	7'000.-
	Le Lokart	Les vivants	5'000.-
	La Cavalcade en scène	Patchwork #1	4'000.-
	Christian Mukuna	Rire c’est bon pour la santé	1'000.-
	Pharaon Crew	2TZ Battle Vol.3	1'000.-
	Association Danse Neuchâtel	Résidences de création Guy et Gvozdenovic	2'000.-
	Théâtre Entracte	Une journée de la vie de Gustave Bossman	2'000.-
	Le Lokart	White Light	6'000.-
	Association Tachtak	Riche marchande	2'500.-
	Théâtre Shantala	Bagh jadui	2'000.-
		Total « Arts de la scène »	**97'000.-**
Cinéma	Agence Culturelle Africaine	Festival International de Films d'Afrique	2'000.-
	Passion Cinéma	Festival des films du Sud	5'000.-
	Loïc Hobi	The life underground	1'500.-
	NIFFF	Projet de réalité virtuelle du NIFFF	2'500.-
	NIFFF	ITF – NIFFF Extended	10'000.-
	Motini Production	Courir sans fin	3'000.-
	Journée nationale du cinéma	Evénement à Neuchâtel	3'500.-

	Association Festisub	Festisub 2019	3'000.-
		Total « Cinéma »	**30'500.-**
Arts visuels	Supermafia	Installation au festival des lumières de Lyon	3'000.-
	Mât	Saison 2019	2'000.-
	Aline Mnatsakanian	Traces de souffle	3'000.-
	Marie-Morgane Adatte	Les mains glacées	2'500.-
	Association Compaz	Photo-synthesis	2'000.-
	Guillaume Perret	Exposition et publication « Amour »	7'000.-
	Cabinet SR :CH	Shaping the future	2'500.-
	Smallville	Programme d'expositions 2019	5'000.-
	QG	Sac, la surprise culturelle	1'000.-
	Fabian Boschung	La langosta loca	2'000.-
	Encor Studio	Trapped	5'000.-
	Infolio SA	Monographie de Pascal Berthoud	1'000.-
	Neil Villard	Lynx, une ombre en lumière	2'000.-
	Koushyar Sami	Exposition 2018 au Péristyle	4'480.-
	Association U-Zehn	RIP Machina	5'000.-
	Visarte	Exposition Aarau	2'000.-
	Arty Show	Edition 2019	1'000.-
	Epic Game Jam	Epic Game Jam 2019	2'500.-
		Total « Arts visuels »	**52'980.-**
Littérature	Editions Antipodes	Publication « L'illégalité régulière au quotidien »	2'000.-
	Le Mana	BD Capitao	2'000.-
	Poésie en arrosoir	17ème édition de Poésie en arrosoir	5'000.-
	Association Doumossine	Projet artistique de BD	1'000.-

	Association écrivains neuchâtelois	Cafés littéraires, saison 18-19	1'500.-
	Editions Favre	« Du sang sous les acacias »	1'000.-
	Editions mon village	Deux livres de Jean-Claude Zumwald	1'000.-
	Editions Favre	« Mauvaise conscience »	2'000.-
		Total « Littérature »	**15'500.-**
	Les Concerts de Camille	Saison des Concerts de Camille	5'000.-
	Ensemble vocal bleu comme la lune	Magnificat	1'500.-
	L'Avant-Scène Opéra	Vissi d'Arte	12'000.-
Musique	Hexacorde	Ensemble Hexacorde	3'000.-
	Onirical Blend	Pierre Kuthan & Onirical Blend	3'000.-
	Amis de la Sestina	Dieux et héros dans la chanson française de la Renaissance	3'000.-
	Association Lucifest	Lucifest Metal Festival	700.-
	Chromatic Trio	False Symmetry	2'000.-
	Lionel Nemeth	Jeronimo	2'000.-
	Association Ibaté	Saison 18-19	4'000.-
	Les interprètes de demain	Week-ends du piano	2'000.-
	Le Moment Baroque	Vivaldissimo	5'000.-
	L'Avant-Scène Opéra	Mesdames de la Halle	5'000.-
	Rubis Films	A tribute to Karen Dalton	1'000.-
	Lady Bee & the Epileptics	Album 2019	1'000.-
	Flee Project	Tarantella : a mediterranean folk story	5'000.-
	Association les menées meunières	Tournez la meule	4'000.-
	Ensemble vocal de Neuchâtel	Passion	4'000.-
	Sens de l'humeur	Ciné-concert Nosferatu	1'500.-
	Live & Art Concept	Enregistrement d'un album	5'000.-

	Groupe Yvostelka	5ème album	1'000.-
	Société chorale de Neuchâtel	Saison 2019	5'000.-
	Blue Breath Music	Hommage à Michael Jackson	1'500.-
	ACMN	Prix « coup de cœur » 2019 – Concours neuchâtelois de solistes et ensembles	400.-
	Association In piazza Production	Vautours de chant	2'500.-
	Association RR	Le filtre d'amour	3'000.-
	Opération Iceberg	Iceberg 4	10'000.-
Musique	Barocc'Opéra	Amor sacro, amor profano	3'000.-
	Charles in the kitchen	EP et clip vidéo	2'000.-
	Florence Chitacumbi	Tournée Afrique du Sud	10'000.-
	Gor du Vauseyon	Jeudis musicaux	3'000.-
	Les interprètes de demain	Piano	1'000.-
	DC & The Marvels	Album	2'000.-
	Association Culture Nomade	Edition 2019	5'000.-
	Live & Art Concept	Castle Rock Festival	1'500.-
	Jacques Bouduban	Tournée au Sénégal	2'500.-
	Chœur Yaroslavl	Chants orthodoxes contemporains	3'000.-
	Ensemble instrumental neuchâtelois	L'elisir d'amore	3'000.-
	NEC	25ème saison	10'000.-
	Live and art concept	Saison 18-19 au Bar King	6'500.-
	Histoires de musiques	Pierrot lunaire	3'000.-
	Histoires de musiques	Concertos extraordinaires	2'000.-
	Association Astérisque	Argile en Chine	3'000.-
	Ensemble vocal de Neuchâtel	The armed man	5'000.-

	Auvernier Jazz	Edition 2019	5'000.-
	Musique au Chœur	Minautore	3'000.-
	Les établis sauvages	Mouvements solides	4'000.-
	Cantabile	Ferveur romantique	8'000.-
	Association Louis Favre Le Tertre	Festival del Sur	500.-
	Alice Grandjean	De l'immortalité de l'âme de Pomponazzi	1'500.-
	Windband neuchâtelois	Concert enfants	3'000.-
	Luca Forcucci	Bleendings	1'500.-
	Les Chambristes	Saison 2019	10'000.-
	ESN	Concert Birkin/Gainsbourg	5'000.-
		Total « Musique »	**200'100.-**
Autres	Printemps culturel	Edition 2019	5'000.-
	Club 44	Jubilé	5'000.-
	Association Nouvel an chinois	Nouvel an chinois	1'500.-
		Total « Autres »	**11'500.-**
		Total subventions ponctuelles	**407'580.-**

2.2. Subventions régulières

	Société, troupe, groupe, etc.	Montant payé (en CHF)	Budget 2019 (en CHF)
Cinéma	Passion cinéma	10’000.-	10’000.-
	Cinéforom (Fondation romande pour le cinéma)	20’000.-	20’000.-
	Lanterne Magique	65’000.-	65’000.-
	NIFFF	100’000.-	100’000.-
	Dotation du Prix du NIFFF	10’000.-	10’000.-
	Association Cinéma minimum	20'000.-	20’000.-
	Total « Cinéma »	**225’000.-**	**225’000.-**
Arts de la scène	Fédération des Arts de la Rue Suisses	10’000.-	10’000.-
	Théâtre Tumulte	15’000.-	15’000.-
	Soutien création de compagnies	30’000.-	30’000.-
	Compagnie du Passage	30’000.-	30’000.-
	Association Maison du Concert	120’000.-	120’000.-
	Commission romande de diffusion des spectacles	10’000.-	10’000.-
	Festival de marionnettes	15’000.-	15’000.-
	Centre culturel neuchâtelois	230’000.-	230’000.-
	Théâtre de la Poudrière	150’000.-	150’000.-
	Centre neuchâtelois des arts vivants	10’000.-	10’000.-
	Compagnie De Facto	15’000.-	15’000.-
	Association Paroles	15’000.-	15’000.-
	Total « Arts de la scène »	**650'000.-**	**650’000.-**
Littérature	Les Lundis des mots	10’000.-	10’000.-
	Centre Dürrenmatt	110’000.-	110’000.-
	Nouvelle revue neuchâteloise	4’000.-	4’000.-
	Bibliomonde	45'583.45	55’000.-
	Bibliothèque Rott	3’000.-	3’000.-
	Total « Littérature »	**172'583,45**	**182’000.-**
Musique	Festi'neuch	33'525.95	20’000.-
	Buskers Festival	15'000.-	15’000.-
	Fondation pour la chanson et les musiques actuelles	15’000.-	15’000.-
	Fête de la musique	15’000.-	15’000.-
	Les Armourins	10’000.-	10’000.-
	Association Betacorn	20’000.-	20’000.-
	Ensemble Symphonique Neuchâtel	150’000.-	150’000.-
	Société de musique	30’000.-	30’000.-
	Chanson neuchâteloise	1’000.-	1’000.-
	Union des musiques	12’000.-	12’000.-
	Musique militaire	22'000.-	25’000.-

	Festival international de danse	20'000.-	20'000.-
	Concerts de la Collégiale	30’000.-	30’000.-
	Les chemins de traverse	10’000.-	10’000.-
	Total « Musique »	**383'525.95**	**373'000.-**
Arts plastiques	CAN - Centre d'Art Neuchâtel	198’000.-	198’000.-
	Bourses pour artistes	21'000.-	20'000.-
	Total « Arts plastiques »	**219’000.-**	**218’000.-**
Autres	Institut suisse de conservation de la photographie	10’000.-	10’000.-
	Carte culture Caritas	5’000.-	5’000.-
	Société neuchâteloise sciences naturelles	1’000.-	1’000.-
	Musée de la vigne et du vin	3’500.-	3’500.-
	Fête culturelle NIFFF Invasion	130’000.-	130’000.-
	Total « Autres »	**149’500.-**	**149’500.-**
	Total subventions régulières	**1'800’109.40**	**1'797’500.-**

Montants totaux	**Montant payé (en CHF)**	**Budget 2019 (en CHF)**
Subventions ponctuelles	407’580.-	390'000.-
Subventions régulières	1'800’109.40	1'797'500.-
Bibliothèque publique universitaire	2’950'000.-	2’950'000.-
Subventions pour locaux d’artistes	76’775.-	80’000.-
Total	**5'234'464.40**	**5'217'500.-**

Commentaires aux subventions :

La variation de 16'964.40 francs entre le budget et les comptes 2019 s’explique par un crédit supplémentaire de 13'600.- francs, décidé par le Conseil communal, pour une compensation de l'engagement écologique de Festi’Neuch. Le dynamisme et la vitalité de la création culturelle et artistique à Neuchâtel génèrent une augmentation des demandes d’aide financière.

3. Acquisition d’objets de collection

Des objets de collection ont été acquis par les conservateurs des musées et la Direction de la culture pour un montant de 65'744.49.- francs. Ce montant a été réparti de la façon suivante :

Détail par catégorie	**Montants payés (en CHF)**	**Budget 2019 (en CHF)**
Total arts plastiques	20'000.00	
Total arts appliqués	20’846.25	
Total histoire naturelle	24'898.24	
Total	**65'744.49**	**70'000.-**

Théâtre du Passage

(entité de gestion n° 133.02)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'635'745.05	1'666’700.00	+ 30'954.95
Revenus	0.00	0.00	0.00
Excédent	1'635'745.05	1'666’700.00	+ 30'954.95

Les commentaires détaillés figurent à l’annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

A noter que le personnel du Théâtre du Passage est engagé sous contrat de droit privé. Il n’apparaît donc pas dans les effectifs de la Ville.

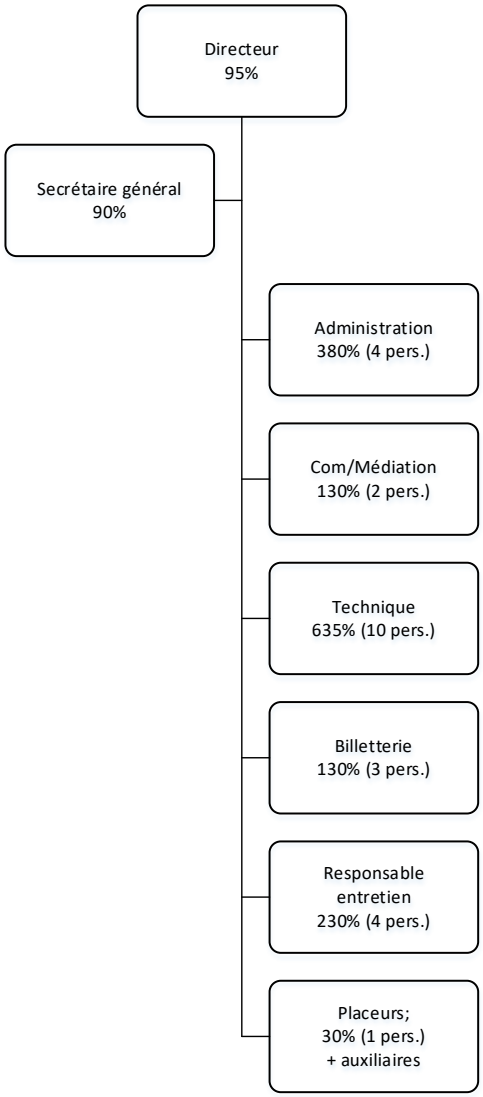

3. Evolution du personnel

Le nombre total d'EPT est resté inchangé au Passage en 2019. Le chargé de communication (0,8%) ayant donné sa démission pour le 31 décembre, un recrutement a été conduit. Il a conduit à l'engagement d'une nouvelle chargée de communication au 1er décembre, ce qui a permis une passation du poste. A noter de plus le remplacement d'un apprenti et de deux stagiaires MPC, tous trois ayant terminé leur formation avec succès.

Pour rappel, deux techniciens fixes ont quitté le Passage en août 2017. Il est fait appel à du personnel temporaire avant de réattribuer ces postes afin de permettre des économies. Cette mesure a déjà conduit, dans un premier temps, à réduire l'effectif permanent de 0,2 EPT.

Effectifs en EPT au 01.09	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**	2015
Direction / Administration	6.95*	6.95*	6.95*	6.95*	6.65*
Technique	6.35*	6.35*	6.55*	6.55*	6.25*
Billetterie	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Placeur	0.3	0.3	0.3	0.3	-
Entretien	2.3*	2.3*	2.3*	2.3*	2.3*
Total	17.2	17.2	17.4	17.4	16.50

* Dont apprentis ou stagiaires MPC – 4 EPT

4. Activités

4.1. Saison

45 spectacles ont été programmés par le Passage dans le cadre de sa saison au cours de l'année 2019. Le théâtre y est naturellement prédominant, avec 22 spectacles, dont 3 de théâtre musical. Suivent l'humour (6), la danse (5) et la musique (avec 5 concerts, mais aussi 2 opéras et 2 ciné-concerts), sans oublier le cirque (2) ainsi qu'une installation. Au total, 182 représentations ont été données dont 11 supplémentaires publiques et 6 représentations privées réservées aux partenaires institutionnels du Passage. 26 (58%) des spectacles programmés étaient des productions suisses et, parmi elles, plus de la moitié (14) étaient neuchâteloises ou créées en association avec des artistes neuchâtelois, dont 7 étaient des créations *in loco* coproduites avec le Théâtre du Passage. A relever qu'une représentation se donnait hors les murs, à La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec le Théâtre Populaire Romand.

Genre									
Théâtre	Humour	Danse	Concert	Cirque	Théâtre musical, récital	Opéra	Ciné-concert	Installation	**Total**
19	6	5	5	2	3	2	2	1	**45**
Pays									
Suisse	France	Belgique	Finlande	USA	Canada				
26*	15	1	1	1	1				
*	Dont un spectacle franco-suisse								

4.2. Evénements en marge de la saison

Le Passage proposait, comme chaque année, plusieurs rendez-vous dans le cadre de ses *Passages de midi* : 3 concerts avec de jeunes solistes de la HEM, 2 rencontres avec des auteurs (dont l'une était en forme de lecture-spectacle), 2 concerts de musiques actuelles,(dont l'un dans le cadre du Printemps culturel), 1 spectacle de tango, chansons et folklore argentin, ainsi que 3 conférences(dont l'une dans le cadre de Chocolatissimo). Au total, environ 400 spectateurs se sont déplacés à ces occasions. Parallèlement, le Passage a présenté plusieurs expositions dans ses espaces publics ainsi qu'au restaurant, dont plusieurs ont connu un beau retentissement.

Pour ses *Passages de midi*, le théâtre poursuit ses collaborations de longue date avec Payot Libraire pour ses conférences et rencontres littéraires, ainsi qu'avec la Haute école de musique de Genève (HEM) – Site de Neuchâtel pour ses concerts de musique classique.

Dans le domaine de la danse, la collaboration avec Hiver de danses / ADN Association Danse Neuchâtel a permis d'accueillir la Compagnie Gilles Jobin avec *VR_I* en février 2019 pour 4 séries de représentations publiques et de très nombreuses scolaires. Toujours avec la collaboration d'Hiver de danses, une table ronde a été organisée dans le studio du théâtre et a accueilli 50 personnes.

Le Passage a été l'un des partenaires du Printemps culturel, dont le thème de l'édition 2019 était le Grand Nord, avec trois manifestations : *Mad in Finland,* spectacle de cirque avec 7 artistes finlandaises, une exposition de photo et un concert (*Passages de midi*). Le Passage était également une nouvelle fois partenaire de MarionNEttes, Festival international, avec un spectacle de sa saison proposé dans le cadre du festival et la mise à disposition gratuite de ses salles pendant la durée de la manifestation.

Grâce à sa collaboration avec l'Association Ecoute-voir, Le Passage a pu proposer en audio-description *Le roi se meurt* en novembre 2019. Auparavant, en juin 2019, c'est l'une des représentations du spectacle itinérant *Le petit prince* qui a pu être proposée, traduite en langue des signes, en collaboration avec le Projet Sourds et culture. De tels liens sont précieux, ces actions ayant un coût élevé, entièrement assumé par ces associations. Ils permettent à des théâtres comme le Passage d'œuvrer avec des professionnels spécialisés pour proposer l'accès au théâtre à des personnes qui, sans cette démarche, se trouvent le plus souvent privées de spectacles du fait de leur handicap.

En novembre 2019, dans le cadre de Chocolatissimo, organisé par la Ville de Neuchâtel, le Passage a proposé le concert *Mmmh…*, en collaboration avec l'Ensemble Symphonique Neuchâtel, ainsi que le spectacle *Le mousse au chocolat*, avec le soutien de la Ville, qui a donné lieu à 6 représentations scolaires à l'issue desquelles les enfants (et leurs enseignant-e-s) étaient conviés autour d'une fontaine de chocolat. Au total, ce sont quelque 600 biscuits offerts par Chocolatissimo qui ont été distribués lors de cette action. En collaboration avec la bibliothèque Pestalozzi de Neuchâtel, une exposition de livres jeunesse a prolongé cet évènement.

4.3. Créations

8 productions ont été créées au Passage en 2019 : *Ombres du Minotaure*, que le Passage co-produisait avec le Nouvel Ensemble Contemporain, *Port Danube,* balade littéraire et musicale dont Robert Bouvier était le récitant, *Looping,* par la compagnie neuchâteloise Comiq'opera, dont le Passage était co-producteur, *Cavalleria Rusticana*, par Lyrica Opera, dont Robert Bouvier signait la mise en scène, *Kvetch,* par la Cie du Passage, *Mmmh…*, par l'Ensemble Symphonique Neuchâtel, *Minotaure,* autre balade littéraire et musicale conçue par la neuchâteloise Veneziela Naydenova, et le *Philtre d'amour,* opéra de chambre produit par l'Association RR. Relevons encore que le Passage a participé à la création du spectacle

d'Olivia Pedroli *Les volontés*, donné au Théâtre Populaire Romand. Le Passage a par ailleurs accueilli un grand nombre de spectacles tout juste créés sur les scènes romandes, dont *VR_I* (Gilles Jobin), *Les Amis* (Brigitte Rosset et Frédéric Recrosio), *Les séparables* (Fabrice Melquiot, Dominique Catton), *Le dragon d'or* (Robert Sandoz), *Le petit prince* (Isabelle Bonillo), *La Marquise d'O* (Nathalie Sandoz) et *Le roi se meurt* (Cédric Dorier).

4.4. Scolaires et médiation culturelle

L'année 2019 aura permis aux élèves du Littoral et du canton d'assister à pas moins de 16 spectacles au Passage. Bien que ce chiffre soit le même qu'en 2018, le nombre de jeunes ayant franchi les portes du théâtre, déjà très important en 2018, a encore augmenté, passant de 6'835 à 7'079. Sur l'ensemble de l'année 2019, 51 représentations ont été organisées spécialement pour les élèves neuchâtelois, avec une participation exemplaire de leur part puisque ces représentations ont affiché un taux de remplissage moyen de 97%. Il convient d'ajouter à ces résultats les 225 élèves et étudiant-e-s ayant pu assister, seuls ou en groupe, aux représentations publiques, bénéficiant du tarif spécial scolaire. De manière générale, toutes les écoles des degrés obligatoires et post-obligatoires, ainsi que les Hautes écoles du Littoral, se voient régulièrement proposer des tarifs spéciaux pour les représentations publiques de la saison.

La programmation variée des spectacles scolaires a bénéficié à tous les degrés d'enseignement et a permis de toucher aussi bien les tout petits que les jeunes adultes. Ainsi, près de 1000 jeunes répartis sur 8 communes du Littoral ont pu assister au spectacle hors les murs du *Petit prince*, auxquels s'ajoutent les 318 enfants venus plonger dans *Le petit bain* (dès 2 ans) en petite salle. Pour les plus grands, la création de *Kvetch* par la Cie du Passage a ravi les étudiant-e-s du Lycée Denis-de-Rougemont. Notons encore que 430 élèves de l'EOREN ont pu assister à la répétition de l'Orchestre des Jardins Musicaux dans le cadre du ciné-concert *Steamboat Bill Jr.* Le Passage a à cœur de proposer des spectacles s'adressant aux publics venant aussi bien des écoles enfantines que des écoles primaires, secondaires (publiques et privées, comme par exemple l'Ecole Catholique) et des lycées, en passant par les écoles professionnelles et artistiques (danse, cirque, théâtre).

Pour servir de pont entre le public et les artistes, approfondir les connaissances d'une pièce ou éveiller la curiosité des spectateurs-trices, plusieurs actions de médiation ont pris place au cours de l'année 2019. Autour de la création *Ombres du Minotaure,* une cinquantaine de lycéen-es et un groupe d'étudiant-es de la Haute Ecole de musique ont bénéficié de présentations-discussions avec les artistes, en classes et au théâtre, en partenariat, comme pour d'autres spectacles musicaux, avec le département Musique-Ecole du Conservatoire. Un extraordinaire bord de plateau consacré aux scénarios du futur a par ailleurs suivi le spectacle *Point d'interrogation* d'Irina Brook, permettant à plus de 200 élèves de dialoguer avec les membres de la troupe. A notre demande, la vidéaste Camille de Pietro a en outre proposé des ateliers « Vidéomaton » pour prolonger la découverte d'œuvres théâtrales, musicales, ainsi que des visites du théâtre (9 pour un total de 138 personnes) par la médiation du Théâtre du Passage. Autour des spectacles, ce sont au final 19 actions de médiation qui ont été organisées (ateliers, bords de scène, visites guidées, expositions, discussions) et qui ont touché 729 personnes.

Moment particulier cette année, la venue de 400 personnes en situation de précarité ou de difficulté sociale aux 2 représentations publiques de *Saloon*, du Cirque Eloize. Cette action, offerte aux jeunes gens selon la volonté de deux mécènes anonymes, a permis au service de médiation de proposer ces places gratuites à près de 12 institutions travaillant quotidiennement au soutien des jeunes et des familles les plus fragiles : Foyer de Prébarreau, SEMO – Semestre de motivation, Sombaille jeunesse, Caritas, Entraide protestante, Fondation l'Enfant c'est la vie, Fondation Sandoz, fondation Borel, RECIF – Centre interculturel femmes, Les Billodes, fondation Carrefour, Centre pédagogique de Malvilliers, Action sociale de la Ville de Neuchâtel.

Le Passage cultive la fidélité de son public tout en cherchant continuellement à en toucher de nouveaux, s'adressant notamment à celles et ceux pour qui se rendre au théâtre n'est pas un

geste simple ou naturel en raison du coût, de la langue, d'un handicap ou de toute autre situation qui pourrait représenter un frein. Il s'approche ainsi régulièrement de diverses associations et communautés de la région et collabore ponctuellement avec des associations spécialisées romandes, comme c'est le cas pour les personnes en situation de handicap visuel (Ecoute voir) ou auditif (Sourds et culture). Tout au long de la saison, dans la mesure de ses possibilités, le Passage propose des offres spéciales aux écoles, aux aîné-es et aux personnes étrangères, notamment à travers une collaboration régulière entre le Passage et RECIF et bien d'autres associations et institutions régionales actives dans les milieux sociaux-éducatifs et culturels.

4.5. Locations

Après un exercice 2018 en léger repli par rapport aux années précédentes, les locations de salles ont atteint des records en 2019, enregistrant le meilleur résultat dans ce domaine depuis l'inauguration du théâtre. Les objectifs élevés inscrits au budget ont ainsi été dépassés, mettant une nouvelle fois en lumière la qualité des infrastructures à disposition et les compétences des personnes responsables et de l'équipe technique, qui ont su répondre aux nombreuses sollicitations malgré un volume d'activité déjà important dans le cadre de la programmation de saison. Au total, ce sont près de 50 dossiers de location qui ont été traités, toutes salles confondues, y compris le Studio et la salle Georges Haldas, destinées à des conférences, réunions et autres répétitions.

La fermeture du Temple du Bas (en rénovation depuis juin 2019) n'explique qu'en partie ce résultat exceptionnel. Grâce au soutien de la Ville de Neuchâtel, 3 événements initialement prévus dans ce lieu ont en effet pu être accueillis dans la grande salle du Passage : un spectacle de l'Opéra de Lausanne (*Les Chevaliers de la Table ronde*), un concert de l'Ensemble vocal de Neuchâtel (*The Armed Man*) et la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants de la Ville de Neuchâtel. Cela étant, les nombreuses autres manifestations organisées durant l'année ont à elles seules déjà dépassé le chiffre d'affaire des exercices précédents.

En 2019, les productions neuchâteloises ont été à l'honneur, avec notamment 4 spectacles de L'Avant-scène opéra (*Vissi d'arte*, *Roméo et Juliette*, *L'elisir d'amore* et *Croix du Sud*) et 2 de l'association Histoires de musique (*Les Musiciens de Brême* et *Pierrot lunaire*). Il faut aussi souligner les accueils de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel et de l'association RR (avec respectivement les spectacles *Mmmh…* et *Le philtre d'amour*, tous deux intégrés dans la saison), ainsi que ceux des spectacles de danse des écoles Marina Grandjean (*Echappé*), Entre2danses (*Trait d'union*), du Melinda Dance *Center* (*COLORS*) et de l'association Dilwale (*Yatra*). L'humour était également bien représenté avec une reprise du *Fric* par Vincent Kucholl et Vincent Veillon, ainsi que le premier seul en scène de Yann Marguet (*Exister, définition*) qui, à eux deux, ont rempli la grande salle à 7 reprises. A noter encore les représentations du *Lac des cygnes,* par les productions de danse classique ColossArt, de 2 seuls en scène avec *Ma folle otarie* par Olivier Nicola et *Graine d'amour, 2e floraison* par Valérie Albert, ainsi que la deuxième édition du Festival universitaire de théâtre de Neuchâtel (Futhé), pour lequel plusieurs lieux ont été mis à disposition durant le week-end de l'Ascension. Enfin, 2019 a également vu l'organisation au Passage de la 19ème édition du NIFFF (qui a donné lieu à une cinquantaine d'événements réunissant près de 10'000 spectateurs en 9 jours) et du Festival international des marionnettes (avec divers ateliers et 4 spectacles en plus de celui présenté dans la saison), qui ont une nouvelle fois participé au rayonnement du théâtre à large échelle.

En termes d'affluence, sans tenir compte des chiffres du NIFFF, les 19 manifestations publiques organisées en 2019 ont donné lieu à 52 représentations pour un total d'environ 11'600 spectateurs (21'600 au total avec le NIFFF).

Concernant les événements privés, l'année a été marquée par la conférence-anniversaire organisée à l'occasion des 20 ans du cabinet neuchâtelois de conseil en brevet et marque P&TS SA, avec la démonstration de nombreuses inventions en présence de leurs concepteurs

et de plusieurs invités, dont le Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash et le pilote André Borschberg. Le Passage a aussi été le théâtre de la nouvelle édition du Forum 360 destiné aux acteurs économiques et décideurs du canton, de même que l'étape neuchâteloise de la tournée de l'UBS Comédie Tour, avec les humoristes Nathanaël Rochat, Sebastian Marx et Thibaud Agoston. Au chapitre des événements officiels, outre la cérémonie pour les nouveaux arrivants, le Passage a également accueilli celle en faveur des jeunes citoyens de la Ville de Neuchâtel, ainsi que de la traditionnelle remise des mérites sportifs neuchâtelois.

4.6. Fréquentation

Pour l'année civile 2019, le nombre de spectateurs pour la saison du Passage (hors locations) s'est élevé à 23'392, contre 23'501 en 2018 et 27'047 en 2017. Un chiffre qui peut être considéré comme stable par rapport à 2018, avec cependant des recettes de billetterie plus élevées que l'an dernier (840'500 francs en 2019, 811'000.- francs en 2018, 973'000.- francs en 2017). Le taux de fréquentation est lui aussi en augmentation : 81.79% en 2019, contre 73.43% en 2018 et 81.85% en 2017.

Quant aux abonnements, leur nombre total (incluant l'abonnement de saison ainsi que le Pass', le Pass'humour, le Pass'famille et le Pass'jeune) s'élève à 1'404 unités pour la saison 19-20, contre 1'334 pour la saison 18/19 et 1'519 pour la saison 17/18. Cette augmentation s'explique principalement par les bons chiffres de l'abonnement de saison et du Pass'humour.

L'exercice écoulé a montré une fois de plus qu'une grande partie du public achète ses places de moins en moins à l'avance, constat relevé par la plupart des théâtres romands.

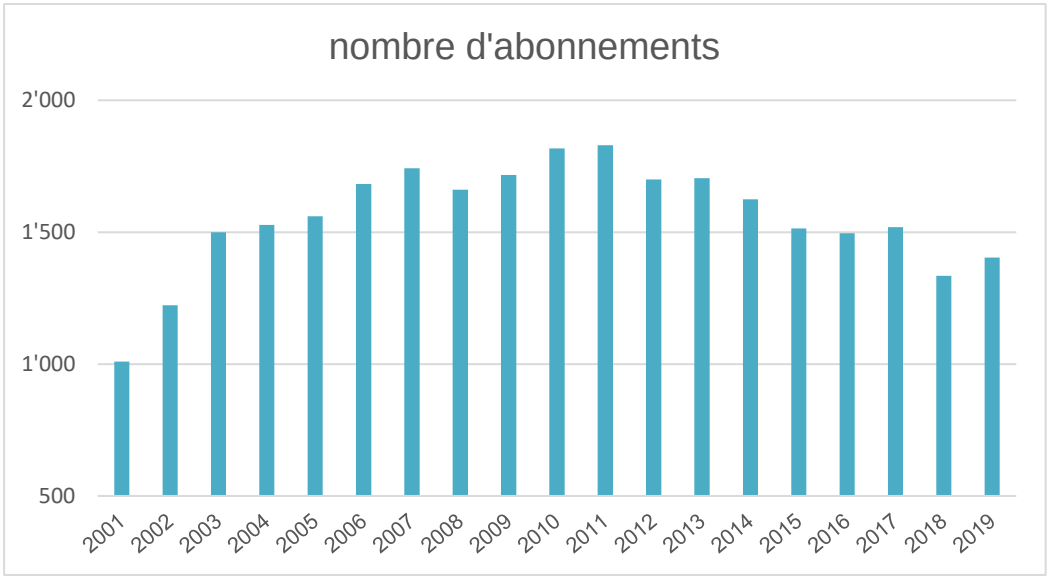

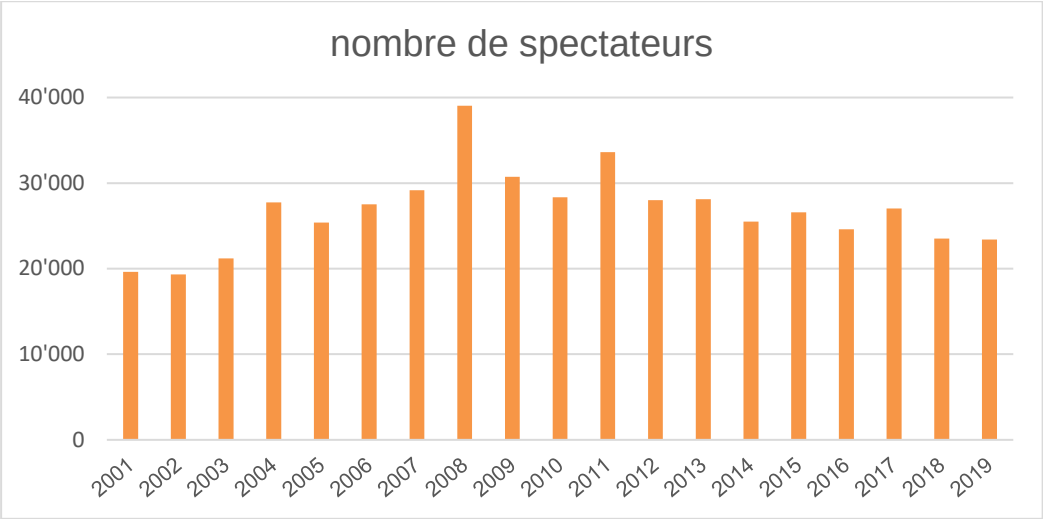

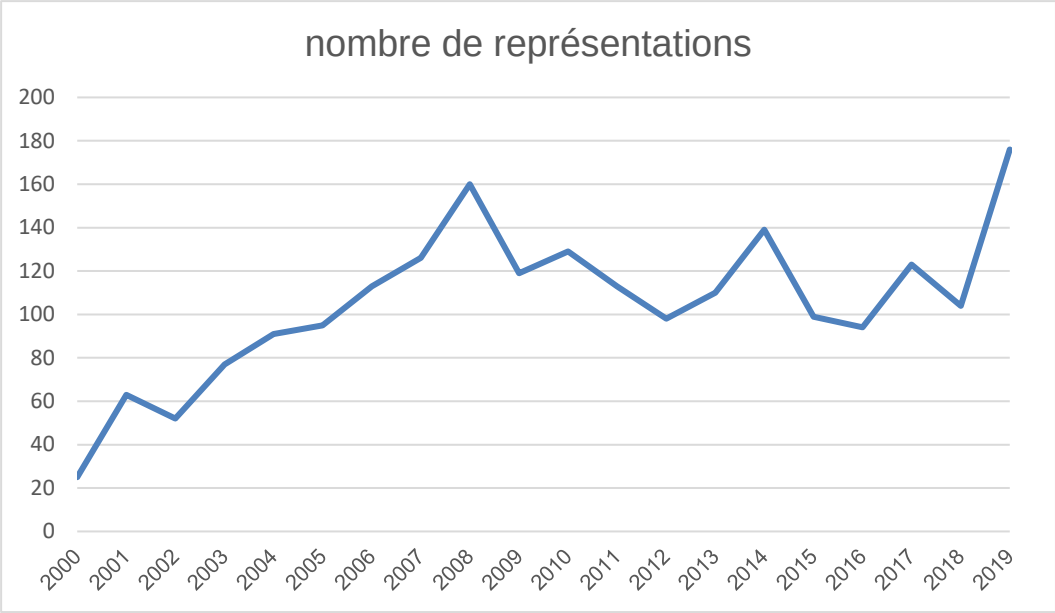

5. Sponsoring et autres revenus

Les partenaires historiques du Passage ont maintenu leur soutien en 2019, tous les contrats de partenariat ayant pu être renouvelés. A cela se sont ajoutées les contributions de la Ville de Neuchâtel sur des actions spécifiques, dont le spectacle jeune public donné dans le cadre de Chocolatissimo à hauteur de 10'000.- francs et le soutien à l'accueil de compagnies et artistes neuchâtelois en résidence au Passage, à hauteur de 20'000.- francs. A relever également un soutien extraordinaire de 20'000 francs accordé par le Département de l'Education de la Famille du Canton en faveur des activités de médiation du théâtre.

Case à Chocs

(entité de gestion n° 134.01)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	638’093.10	565'800.00	-72’293.10
Produits	35'919.45	24'000.00	+11'919.45
Excédent	602'173.65	541'800.00	- 60'373.65

L’augmentation de l’excédent de charges entre le budget et les comptes 2019 s’explique comme suit :

- L’adaptation salariale de la fonction de Coordinateur-trice général-e, selon le résultat de l’évaluation obtenu ;
- La reprise d’un espace vacant dans le bâtiment, destiné à offrir au personnel communal un environnement de travail conforme aux recommandations du domaine « Santé et sécurité au travail » du SRH. Le loyer fait l’objet d’une imputation interne avec la gérance des bâtiments ;
- En raison des importants travaux de mise en conformité du bâtiment, menés l’année dernière, l’institution n’a pu être mise au bénéfice d’une autorisation d’exploitation avec fermeture à 6h. Pour chaque événement supposant une fermeture tardive, un émolument a dû être réglé, par voie d’imputation interne, en mains du Service de la sécurité.

2. Subventions accordées

		Comptes 2019	Comptes 2018	Différence 2018/2019
Case à chocs	: Ordinaire	100’000	97’000	+ 3’000
	Total :	**100’000**	**97’000**	**+ 3’000**

Rétablissement du montant de la subvention ordinaire versée à l’Association de Coordination de la Case à Chocs.

3. Organigramme

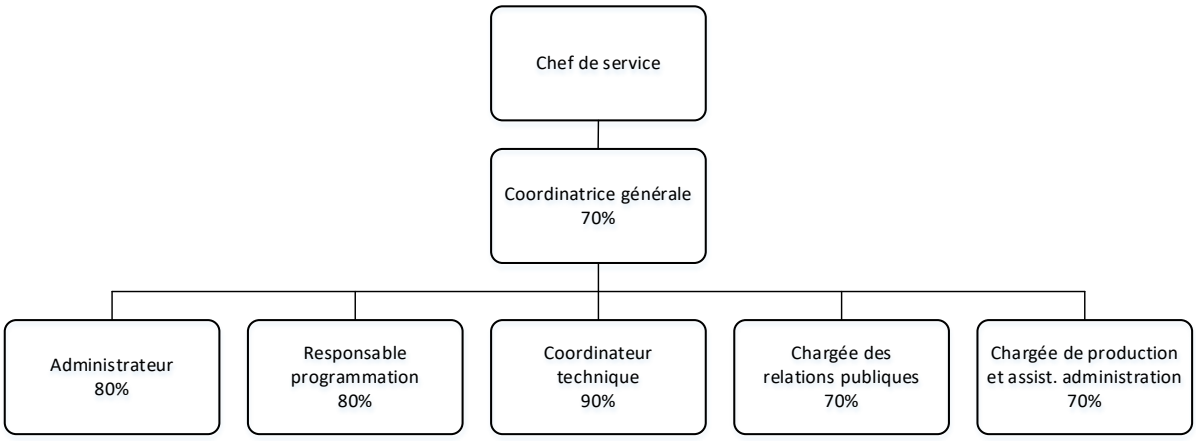

4. Fonctionnement et activités

Une convention de partenariat régit depuis le 1er janvier 2014 les relations entre la Ville de Neuchâtel, représentée par sa Direction de la culture et de l'intégration et l'Association de coordination de la Case à Chocs (ACDC). Cette convention entend définir les ressources financières, humaines et techniques mises à disposition par les deux parties en vue du bon fonctionnement de l'institution.

La dotation globale du personnel communal spécialisé correspond à 4,6 EPT, répartie en six fonctions. De son côté, l'Association de coordination de la Case à Chocs (ACDC), en charge de l'exploitation des deux salles de concerts et du restaurant de l'Interlope, salarie près de quarante personnes, rémunérées à l'heure, au forfait ou de manière mensualisée, pour un effectif global représentant quelque 8,5 postes en équivalent plein temps.

Le partenariat susmentionné prévoit un soutien financier public spécifiquement dédié à la promotion des groupes régionaux, pour un montant annuel maximum de 60'000.- francs. Cette mesure vise à favoriser le développement et la diffusion de jeunes artistes de la scène romande, en permettant à l'Association, gestionnaire du lieu, de réduire sensiblement les risques financiers inhérents à la programmation de nouveaux talents.

La salle de musiques actuelles recouvre aujourd'hui un large spectre d'activités : programmation musicale soit, mais également production d'autres événements culturels, activités d'accueil, projets d'accompagnement de la scène régionale, événements professionnels destinés à la reconnaissance des musiques actuelles, restauration, prévention et gestion/location de gobelets écoresponsables en partenariat avec le Service de la mobilité et du développement durable.

Chaque année, de nombreux acteurs culturels et socio-culturels, publics, parapublics ou privés bénéficient ainsi des services de la Case à Chocs, faisant de cette dernière l'un des centres de compétences culturelles les plus dynamiques de notre région.

5. Travaux de mise en conformité sécuritaire de l'institution

En raison de l'émission de nouvelles directives et normes en matière de prévention incendie et d'évacuation par l'Association des établissements cantonaux d'assurances incendie AEAI, le Conseil communal a confié en 2017 un mandat d'étude à un bureau d'architecture, pour analyser et définir l'étendue des adaptations sécuritaires nécessaires.

En 2018, sur la base de l'expertise et des conclusions des deux ingénieurs en prévention incendie mandatés par l'architecte, plusieurs mesures techniques ou organisationnelles ont été immédiatement prises. A titre complémentaire, des travaux de sécurisation intérieure, à caractère définitif, ont été réalisés entre les mois de juin et septembre 2019. Ceux-ci permettent à la Case à Chocs de disposer d'une capacité d'accueil maximale, selon les nouvelles normes de 750 personnes (850 personnes selon les normes AEAI édition 1993) pour ses deux salles de concert et l'Interlope. Cette phase de travaux a concerné également la mise en conformité des treize locaux de répétition indépendants dans le bâtiment, ainsi que quelques interventions de moindre portée dans le bâtiment abritant le Théâtre de la Poudrière et l'Académie de Meuron.

Notons que cette phase de travaux a eu pour conséquence une cessation prématurée des activités d'exploitation de l'institution (fin mai en lieu et place de fin juin). Cette fermeture anticipée explique ainsi la baisse des statistiques en matière de nombre de soirées, de nombre d'artistes accueillis et de fréquentation présentées ci-après.

6. Statistiques

	Productions de l'ACDC			Location à des tiers
	Grande Salle	**Club**	**Nbre de soirées**	**Location**
Productions à la Case à Chocs	33 *(35)*	41 *(44)*	74 *(79)*	
Totaux	**33** *(35)*	**41** *(44)*	**74** *(79)*	**27** *(30)*

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des événements ou encore de la fréquentation du restaurant de l'Interlope. Depuis la rentrée de septembre 2019 néanmoins, l'Interlope accueille chaque vendredi soir un pool de djs résidents à partir de 22.30 dans le cadre des soirées « post clubs ».

En sus de ces activités, 95 *(120)* jours de résidences artistiques ont été organisés et plusieurs projets d'accompagnement de la scène locale ont été mis en place dans le cadre du projet « Embrayages ».

Types de soirées

Concerts	17 *(20)*	16 *(28)*	33 *(48)*	5 *(12)*
Clubbing "DJ auteurs-compositeurs"	12 *(14)*	13 *(16)*	25 *(30)*	11 *(11)*
Fêtes/ "DJ non auteurs-compositeurs"	2 *(0)*	0 *(0)*	2 *(0)*	3 *(4)*
Evénements non musicaux	2 *(1)*	1 *(0)*	3 *(1)*	8 *(3)*
Scènes ouvertes	0	11	11	
Totaux	**33** *(35)*	**41** *(44)*	**74** *(79)*	**27** *(30)*

	Productions de l'ACDC			Location à des tiers	Total fréquentation
	Grande Salle	**Club**	**Nbre de soirées**	**Locations**	**Total**
Genres					
Musiques électroniques	16 *(14)*	13 *(19)*	29 *(33)*	9 *(10)*	
Rock-Folk	5 *(10)*	21 *(21)*	26 *(31)*	1 *(5)*	
Hip hop - Soul – Funk	7 *(5)*	5 *(3)*	12 *(8)*	6 *(11)*	
Evénements non-musicaux	3 *(1)*	1 *(0)*	4 *(1)*	11 *(3)*	
World	2 *(5)*	1 *(1)*	3 *(6)*	0 *(1)*	
Totaux	**33** *(35)*	41 *(44)*	**74** *(79)*	**27** *(30)*	
Fréquentation du public	*14'921 (15'347)*	*3'980 (5'265)*	*18'901 (20'612)*	*10'834 (16'251)*	**Total :** *29'735 (36'863)*

Provenance des artistes

En 2019, 280 (322) artistes différents se sont produits à la Case à chocs.

Internationaux hors UE	7 *(12)*
Internationaux UE	*69 (90)*
Neuchâtelois	141 *(132)*
Autres cantons romands	43 *(63)*
Autres régions de Suisse	20 *(25)*
Total	280 *(322)*

Les chiffres figurant entre parenthèses, en italique, représentent les données de l'année 2019.

Bibliothèque-Ludothèque Pestalozzi

(entité de gestion n° 134.02)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	368'099.80	381'500.00	+13'400.20
Produits	0.00	0.00	0.00
Excédent	368'099.80	381'500.00	+13'400.20

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par le départ en retraite de deux collaboratrices, remplacées par 2 personnes sensiblement plus jeunes qui perçoivent une rémunération inférieure selon la grille salariale communale.

2. Subventions accordées

	Comptes 2019	Comptes 2018	Différence 2018/2019
Renouvellement fonds de livres, jeux et jouets : Ordinaire	14'000	14'000	**0**
Total :	**14'000**	**14'000**	**0**

3. Organigramme de la Bibliothèque / Ludothèque

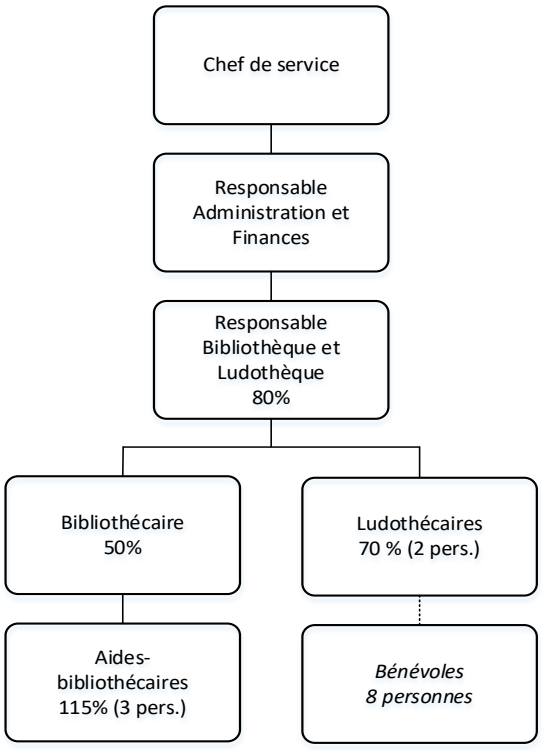

4. Statistiques

Statistiques de la bibliothèque	2019	2018	2017
Enfants inscrits	**3'410**	**3’313**	**3’321**
0 à 3 ans	**436**	**437**	**428**
4 à 6 ans	**670**	**609**	**625**
7 à 9 ans	**740**	**730**	**709**
10 à 12 ans	**748**	**756**	**739**
13 et plus	**816**	**781**	**820**
Adultes inscrits	**813**	**787**	**802**
Nouveaux lecteurs	**596**	**490**	**448**
Jours ouvrables	**203**	**199**	**201**
Passage de lecteurs	**26'932**	**23’807**	**23’244**
Enfants	**25'352**	**22’316**	**21‘798**
Adultes	**1'580**	**1’491**	**1’446**
Moyenne journalière	**132.6**	**119.6**	**115.6**
Livres prêtés	**135'213**	**127’853**	**125’203**
Moyenne journalière de livres prêtés	**666**	**642.4**	**622.9**
Fiches documentaires prêtées	**426**	**241**	**437**
Locations de vidéos (DVD)	**4380**	**2’009**	**2’402**
Visites de classes	**276**	**236**	**227**
Visites de groupes	**125**	**162**	**134**
Achats de livres	**1272**	**1’285**	**1’496**
Rachats	**728**	**809**	**366**
Dons de livres	**560**	**525**	**387**
Fonds Documents	**27'864**	**27’054**	**26’553**
Périodiques	**2'561**	**2’560**	**2’725**
DVD	**2'492**	**2’411**	**2’394**

Le succès de la vente de livres et de jeux d'occasion se confirme année après année et le troc de jouets a rassemblé cette année 80 enfants. Ces journées d'animation permettent aux bibliothécaires de rencontrer les lecteurs dans un cadre différent. Dans cette optique, l’institution a participé en 2019 à la première édition neuchâteloise du Samedi des bibliothèques. Une vingtaine d’établissements du canton se sont associées pour participer à cette manifestation d'envergure romande. Cet évènement, destiné à promouvoir les bibliothèques et à rappeler leur importance auprès de la population, a été initié en 2012 dans le canton de Vaud. Il s'est étendu au canton de Fribourg et depuis 2019 au Valais et à Neuchâtel.

Lors de cette journée, la bibliothèque a décoré ses vitrines grâce aux constructions insolites des lecteurs. Des enfants et des jeunes ont amené leurs créations de véhicules loufoques et de machines inutiles. Tout au long de la manifestation, croissants, gâteaux et boissons se sont succédés. La vitrine s'est étoffée au fil des heures et à 15 heures une remise de prix a clôturé cette manifestation.

Au vu de ce succès, la bibliothèque se réjouit d'ores et déjà d'organiser la prochaine édition.

Statistiques de la ludothèque	2019	2018	2017
Jeux prêtés	**6'666**	**6’257**	**5’724**
Moyenne journalière	**73**	**71**	**64**
Jours ouvrables (4 h)	**91**	**88**	**90**
Jeux disponibles	**2'318**	**2’195**	**2’085**
Achats de jeux	**218**	**173**	**186**
Dons	**47**	**58**	**50**

Depuis 2018, la ludothèque observe une augmentation des prêts de jeux. Cette tendance s’est confirmée en 2019, avec une hausse des locations de près de 10%. Ceci s’explique sans doute par la volonté de nos concitoyens de consommer différemment.

En parallèle, les jeunes adultes fréquentent de plus en plus la ludothèque, à la grande satisfaction des ludothécaires.

Gestion des églises

(entité de gestion n° 134.03)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	624'541.96	583'500.00	-41'041.96
Produits	2558.00	5'500.00	-2'942.00
Excédent	621'983.96	578'000.00	-43'983.96

La détérioration est imputable au montant de charges immobilières (amortissements et intérêts) refacturées par le Service des bâtiments, au moyen d'imputations internes, que celles qu'il avait retenues pour l'élaboration du budget 2019.

2. Subventions accordées

		Comptes 2019	Comptes 2018	Différence 2018/2019
Paroisse réformée	: Ordinaire	22'120	22'120	0
Paroisse catholique	: Ordinaire	57'780	57'780	0
	Total :	**79'900**	**79'900**	**0**

3. Organigramme

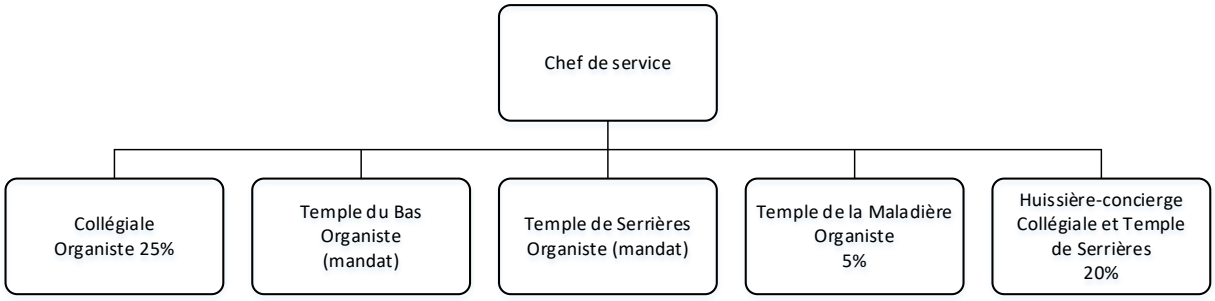

4. Activités sociales et culturelles

La Paroisse réformée évangélique de Neuchâtel a bénéficié d'une subvention de 22'120.- francs au titre du soutien public à ses activités socioculturelles déployées sur le territoire communal. La Paroisse catholique romaine, quant à elle, a bénéficié d'une somme de 57'880.- francs pour les activités de même nature qu'elle met en œuvre.

5. Collégiale

En raison de l'entame, début 2017, de la première étape des travaux de rénovation intérieure de l'édifice, sa capacité d'accueil a été réduite de moitié. Malgré cet état de fait, les activités cultuelles et culturelles ont été nombreuses durant l'année sous revue. Le tableau ci-après illustre l'ensemble d'entre elles et permet une comparaison depuis l'année 2014.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Mariages	**1**	1	1	8	5	3
Enterrements	**2**	3	2	4	11	6
Répétitions	**-**	-	-	4	9	6
Concerts	**24**	25	16	41	34	36
Cultes	**53**	55	44	54	56	53
Total	**80**	84	63	111	115	104

Service de l'intégration et des infrastructures culturelles

(entité de gestion n° 134.04)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'096'710.88	1'215'400.00	+118'689.12
Produits	39'826.20	67'300.00	-27'473.80
Excédent	1'056'884.68	1'148'100.00	+91'215.32

L'amélioration s'explique par :

- Le temps de vacances durant le processus de recrutement des fonctions de Délégué-e à l'intégration interculturelle et de Délégué-e à la Jeunesse ;
- Une utilisation limitée du montant prévu au titre de prestations de services de tiers. Le Service des bâtiments souhaitait que les travaux de conciergerie des espaces polyvalents loués aux associations dans des bâtiments scolaires, y compris les salles de sport, soient externalisés totalement à l'été 2019. Cette opération interviendra durant l'année 2020 ;
- En raison de l'arrêt du projet intercantonal « Carte Avantages Jeunes » au printemps 2019, le montant de la subvention correspond aux dépenses arrêtées à cette date.

2. Subventions accordées

		Comptes 2019	Comptes 2018	Différence 2018/2019
Prix de la citoyenneté	: Ordinaire	5'000	5'000	-
Prix coup de cœur du CC		1'000	0	+1'000
	Total :	**6'000**	**5'000**	**+1'000**

3. Organigramme / Personnel

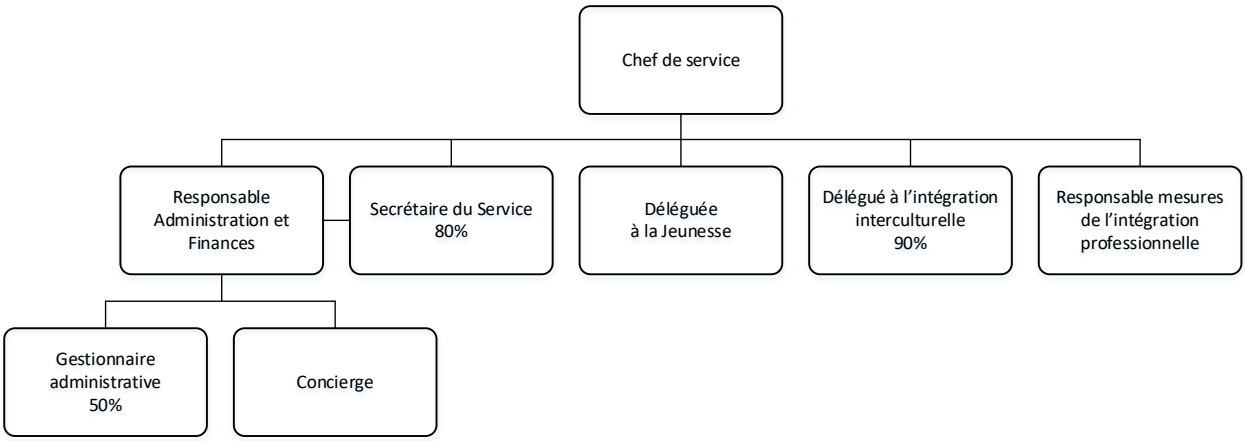

Le Service administratif compte 8 collaborateurs-trices représentant une dotation de 7.20 EPT, y compris le chef de Service.

Tâches :

Le Service administratif traite l'ensemble des questions financières et du personnel pour toutes les entités qui lui sont rattachées.

Il facilite l'organisation de cours intégratifs de langues et de cultures étrangères, propose au tissu associatif de nombreux espaces dont il assure la gestion, réalise le programme d'accueil des nouveaux arrivants et organise le Prix annuel de la citoyenneté. Dans le cadre de ses missions d'intégration, il accueille plusieurs fois par mois les représentations consulaires françaises et portugaises.

Il administre plusieurs bâtiments à vocation culturelle et cultuelle et, à leur égard, mène actuellement plusieurs projets de rénovation et de transformation. Enfin, sur délégation du Conseil communal, il représente la Ville de Neuchâtel au sein de commissions, comités, conseils de fondation ou d'administration d'entités menant des activités en lien avec ses missions.

Mesures d'intégration professionnelle

(entité de gestion n° 134.05)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'615'243.15	1'731'500.00	+116'256.85
Revenus	1'473'101.60	1'558'300.00	-85'198.40
Excédent	142'141.55	173'200.00	+31'058.45

Les écarts observés par rapport au budget s'expliquent par les facteurs suivants :

- Le programme Bâtiplus, envisageait de repourvoir un poste vacant à 0.5 EPT. En raison d'un nombre de participants adressé par le Service de l'emploi plus faible que les années précédentes du fait d'une conjoncture favorable dans le secteur de la construction, ce poste n'a été activé qu'à 0.15 ETP en rythme annuel ;
- La diminution du nombre de participants au sein du programme Bâtiplus a également impacté le montant de dépenses de fournitures à charge de la Ville ;
- La fonction de responsable du SEMO a été vacante durant 2.5 mois, en lien avec la procédure de recrutement ;
- Le budget du SEMO prévoit une place de stagiaire HES. La Haute Ecole de Travail Social de Fribourg n'a pas proposé de candidat-e durant le second semestre 2019.

  La réduction des charges de personnel entièrement subventionnées pour les motifs précédemment exposés s'accompagne d'une réduction proportionnelle des subventions cantonales et fédérales allouées.

2. Subventions accordées

			Comptes 2019	Comptes 2018	Différence 2017/2018
Ass. défense chômeurs	:	Loyers	15'300	15'300	0
Ass. défense chômeurs	:	Ordinaire (fonctionnement)	20'000	20'000	0
Fondation Job Service	:	Village d'artisans	42'000	42'000	0
Fondation Job Service	:	Fonctionnement	5'000	5'000	0
Fondation Job Service	:	Prog. appui insertion élèves	15'000	15'000	0
		Total :	**97'300**	**97'300**	**0**

3. Personnel

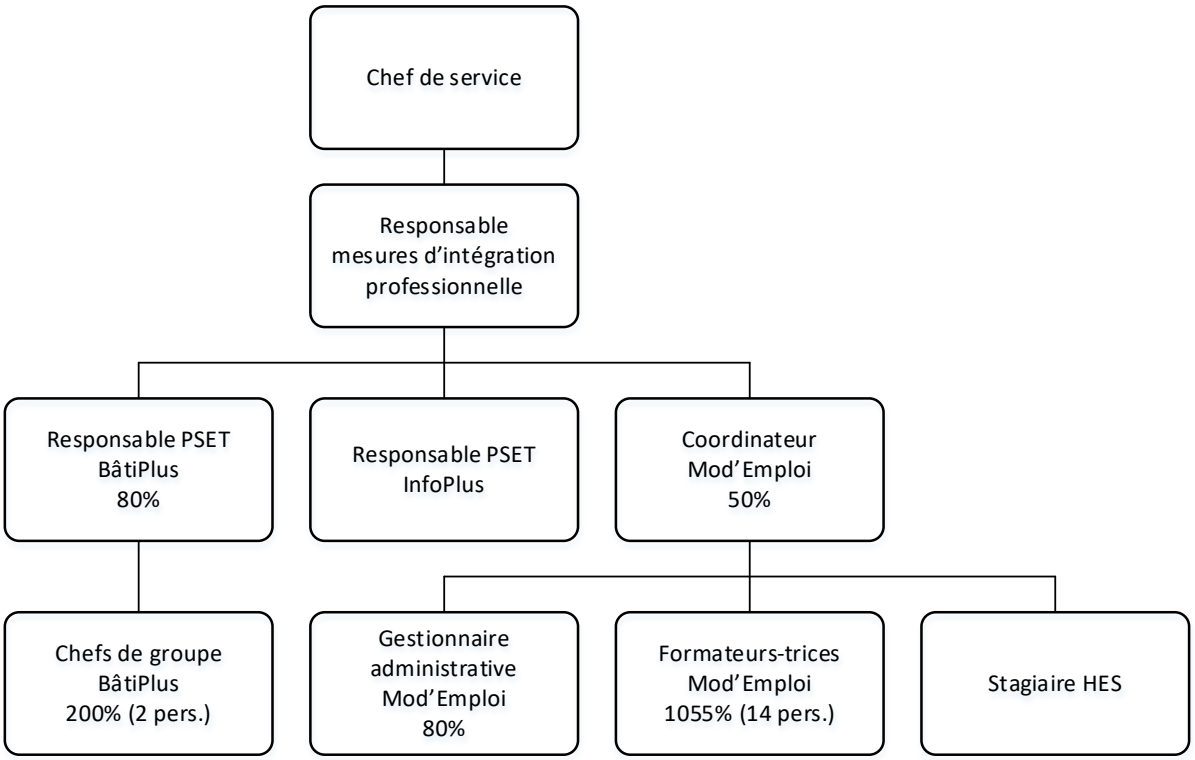

Cette entité est constituée de 19 collaborateurs-trices représentant 14.85 postes en équivalent plein temps (la personne qui occupe la fonction de coordinateur travaille également comme formateur et n'est donc comptée qu'une seule fois).

4. Programmes spécifiques d'emplois temporaires (PSET)

4.1. PSET BâtiPlus

Le programme spécifique BâtiPlus offre des activités diversifiées aux demandeurs d'emploi au bénéfice d'une formation ou d'une expérience pratique dans les secteurs primaire et secondaire du bâtiment. Ce programme vise à faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide et durable et ainsi diminuer le risque de chômage de longue durée en offrant aux participants des contenus de formation pratique et théorique en phase avec les besoins du marché du travail. Ces mesures de formation sont réalisées et attestées selon les normes de la certification EduQua en vigueur depuis 2010. L'audit de suivi pour le maintien de la certification a été mené le 17 décembre 2019. Le programme remplit toujours les critères posés par la version 2012 du référentiel EduQua.

En 2019, 20 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un contrat ou d'une convention d'emploi temporaire.

Situation des 20 participants au terme de l'année :

	Nombre de participants	%
Retour à l'emploi	11	*55 %*
Sans solution	6	*30 %*
Toujours actifs dans le programme	2	*10%*
Interruption	1	*5 %*

Le programme BâtiPlus a notamment réalisé, durant l'année sous revue, les activités suivantes :

- Jardin Botanique: interventions au niveau des sols, des serres et restauration de volets ;
- Association Pôle Industrie Le Locle : rénovation et agrandissement des ateliers horlogerie et polissage destinés à des demandeurs d'emploi ;
- Service des Sports : travaux d'amélioration des espaces destinés aux clubs au Stade de la Maladière ;
- Stand de Tir des Plaines-Roches : rénovation des espaces à disposition des sociétés de tir ;
- Musée d'Histoire Naturelle : construction de faux-plafonds, crépissage et peinture de murs ;
- Case-à-Chocs: construction de faux-plafonds, crépissage et peinture de murs dans les loges ;
- Programme Les Couturiers du Temps : travaux d'adaptation des ateliers accueillant des demandeurs d'emploi.

Activités formatrices :

- *Peinture* : démonstration et travaux pratiques qui permettent aux participants de s'initier aux nouvelles techniques ;
- *Langage technique* : cours dispensés au moyen de cartes et manuels techniques, qui permettent la traduction de techniques, outils et consignes de travail de la langue étrangère parlée en français ;
- *Sécurité au travail* : l'ensemble des formateurs et des participants ont également suivi une formation sur le thème « Gestes et postures pour la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) avec une mise en pratique relative aux activités professionnelles des maçons, peintres en bâtiment et des autres professions du secteur secondaire de la construction.

4.2. PET InfoPlus

En partenariat avec le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), le programme InfoPlus offre une véritable plateforme de formation et d'expérimentation. Les participants ont la possibilité de développer ou compléter leurs compétences pour l'ensemble des activités techniques.

Le programme InfoPlus bénéficie de la certification EduQua depuis 2010 pour l'ensemble de ses activités de formation continue.

L'ensemble des participants sont intégrés dans l'atelier de formation technique, comprenant 7 places d'accueil. En fonction de leurs besoins individuels et de leur parcours professionnel, ils sont intégrés au sein des équipes du Centre de services du SIEN. L'ensemble des domaines d'activités sont en lien avec les prestations offertes aux administrations publiques et au secteur socio-sanitaire neuchâtelois. Ces 7 places de travail permanentes réparties entre deux ateliers sont mises à disposition de participants au bénéfice d'une formation de base en qualité d'informaticien-ne ou d'une formation supérieure de niveau universitaire, HES ou ES.

- *Atelier « technique » : étant donné l'orientation « service », le candidat est sensibilisé à la qualité du contact avec le client. Ce travail demande également une bonne capacité à communiquer et une bonne ouverture d'esprit, pour garantir une collaboration harmonieuse au sein de l'équipe ;*
- *Méthode d'enseignement : le participant est intégré dans une équipe de travail du CEG et effectue des tâches concrètes dans des domaines variés. Il suit un cursus de formation lui permettant de compléter graduellement ses connaissances et de développer ses*

compétences pour l'ensemble des tâches confiées à un « technicien informatique » ;

- *Description des activités : installation, préparation et configuration de postes de travail, support, dépannage sur site, maintenance du matériel informatique, installation d'équipements et de logiciels informatiques sur les sites utilisateurs.*

Durant l'année 2019, 7 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un contrat ou d'une convention d'emploi temporaire.

En raison de la fusion des services informatiques publics, les activités de ce programme seront reprises par le SIEN dès le 1er janvier 2020.

Situation des 7 demandeurs d'emploi accueillis au terme de l'année :

	Nombre de participants	%
Sans solution	4	*57 %*
Interruption	1	*15 %*
Mesure inadaptée	1	*14 %*
Résiliation	1	*14 %*

4.3. Semestre de motivation neuchâtelois (Mod'Emploi)

Sur mandat du Département de l'économie et de l'action sociale, le Service assure l'organisation, à l'échelle cantonale, du Semestre de motivation (ci-après : Mod'Emploi). Cette mesure, destinée à favoriser l'accès à la formation ou le retour à l'emploi des jeunes âgés de 15 à 25 ans, est entièrement financée par l'assurance-chômage. Mod'Emploi bénéficie de la certification de qualité EduQua depuis 2010. L'audit de suivi pour le maintien de la certification a été mené avec succès le 17 décembre 2019.

Mod'Emploi propose un encadrement socioprofessionnel afin de définir et concrétiser un projet d'insertion durable, à l'aide de différents ateliers thématiques : menuiserie, métiers de la restauration, construction métallique, informatique et « créativité ». La mesure propose des cours de français et de mathématiques, de techniques de recherche d'emploi ainsi qu'un atelier de compétences sociales.

Autres activités 2019 :

- Projet de médiation culturelle : les apprenants, accompagnés par deux médiateurs culturels, membres de l'association la Marmite et de l'artiste Léopold Rabus, ont participé à un parcours culturel et artistique sur le thème de la sauvagerie.
  Les apprenants ont pu assister à la représentation de la pièce de théâtre « Je suis la bête » au Théâtre du Passage, rencontre avec l'auteur, metteur en scène et comédien, visionnage du film « Sa majesté la mouche » au cinéma Minimum et visite de l'exposition « L'impermanence des choses » au Musée d'Ethnographie ;

- Semaine d'actions contre le racisme : dans le cadre de cette manifestation, le SEMO a organisé, le dimanche 17 mars 2019, une journée de sensibilisation aux problèmes du racisme par les arts. L'activité a conduit à l'élaboration d'une exposition intitulée « Ceux qui ont dit non au racisme ». Des recherches biographiques sur des grandes figures historiques qui ont lutté contre le racisme ont été menées par les apprenants ;

- Chars de la fête des Vendanges : pendant trois semaines, les participants ont participé à la construction des chars du corso fleuri ;

- Collaboration avec le Jardin Botanique autour de la cueillette et la transformation des plantes aromatiques ;

- Association Cotylédon : le SEMO dispose d'une parcelle agricole sur les terrains de l'association Rage de Vert à Thielle. Les produits récoltés sont ensuite transformés en sirops, ketchup, pestos, frites, etc… et sont vendus lors de différents événements ;

- Association Rage de Vert : pendant 4 semaines durant la période estivale, une vingtaine d'apprenants ont pu découvrir les plaisirs et parfois les difficultés des métiers de la terre.

Mod'Emploi a accueilli cette année 145 jeunes (62 femmes et 83 hommes), en hausse de 8 personnes par rapport à l'année précédente. Depuis sa création en 2004, il s'agit de l'effectif de jeunes le plus important adressé par le Service cantonal de l'emploi.
En août 2019, 89 d'entre eux disposaient d'un débouché concret.
19 jeunes ayant suivi la mesure jusqu'à son terme se trouvaient sans solution et 21 autres avaient volontairement mis fin à leur convention ou avaient été exclus de la mesure pour des raisons de comportement.
A fin juillet 2019, 16 participants poursuivaient leur participation au SEMO.

Situation des 129 participants, au terme de leur participation à la mesure :

	Nombre	%
CFC	61	*47%*
Stage en entreprise	11	*9 %*
AFP	6	*5%*
AI (formation dans le cadre de l'AI)	3	*2%*
AST (autres solution transitoires)	3	*2%*
Travail au pair	3	*2%*
Prise d'un emploi	1	*1 %*
Ecole à plein temps	1	*1 %*
Sans solution	40	*31%*

Statistiques Mod'Emploi au 31 août 2019 :

Origine :

Nationalité	Nombre	%
Suisse	96	*66%*
Portugal	21	*14%*
Italie	6	*4%*
Espagne	4	*2%*
France	3	*2%*
Turquie	3	*2%*
Albanie	2	*1%*
Erythrée	2	*1%*
Afghanistan	1	*1%*
Allemagne	1	*1%*
Cameroun	1	*1%*
Congo	1	*1%*
Kosovo	1	*1%*
Sri Lanka	1	*1%*
Syrie	1	*1%*
Tunisie	1	*1%*

Domicile **:**

	Nombre	%
Neuchâtel	50	*35%*
La Chaux-de-Fonds	32	*22%*
Boudry	28	*19%*
Val-de-Ruz	15	*10%*
Le Locle	13	*9%*
Val-de-Travers	7	*5%*

Scolarité **: (élèves ayant terminé leur scolarité au terme de l'année scolaire 2018-2019) :**

Provenance	Nombre	%
PP (préprofessionnelle)	58	*40%*
TER (terminale)	34	*23%*
MO (moderne)	22	*15%*
Harmos	19	*13%*
MA (maturité)	6	*4%*
Etranger	3	*2%*
Ecole privée	1	*1%*
Foyer	1	*1%*
Jet	1	*1%*

Actions Jeunesse

(entité de gestion n° 134.06)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	796'871.15	878'400.00	+81'528.85
Produits	5'918.30	7'000.00	-1'081.70
Excédent	790'952.85	871'400.00	+80'447.15

Les écarts observés s'expliquent du fait que :

- L'association du Centre de Loisirs a procédé au renouvellement de deux fonctions vacantes. Pour remplacer les deux titulaires, elle a fait le choix d'engager deux jeunes diplômés, dont la rémunération initiale a été fixée en conséquence. La subvention 2019 a été adaptée aux charges salariales effectives ;
- Le budget 2019 tenait encore compte d'une imputation interne du Service des bâtiments d'un montant de 14'000.- francs destiné à couvrir le loyer de l'ancien espace dont disposait le Parlement des Jeunes dans le bâtiment Faubourg de l'Hôpital 2 ;
- Le Conseil des Jeunes de Neuchâtel et de la Côte et le Parlement des Jeunes n'ont pas engagé ensemble des dépenses « BSM » pour un montant de quelque 10'000.- francs.

2. Subventions accordées

			Comptes 2019	Comptes 2018	Différence 2018/2019
Parlement des jeunes	:	Subv. octroyées à des tiers	20'265	23'080	-2815
Académie de Meuron	:	Ecolages	77'650	81'200	-3'550
Académie de Meuron	:	Loyers	73'000	73'000	0
Centre de Loisirs	:	Ordinaire	397'777	439'610	-41'833
Centre de Loisirs	:	Loyers	37'500	37'500	0
Cité ALFEN SA	:	Ordinaire	30'000	30'000	0
Conseil des jeunes	:	Subv. octroyées à des tiers	315	7'000	-6'685
Noctambus	:	Subv. (garantie de déficit)	14'298	14'316	-18
Pro Juventute 147	:	Ordinaire	2'000	2'000	0
Ass. Pro Juventute Arc Jurassien	:	Loyers	3'000	3'000	0
Carte Avantages Jeunes	:	Subv. sur 3 ans	10'000	10'000	0
Graine de génie, graine de citoyen	:	Subv. ordinaire	10'000	10'000	0
#Ciné	:	Subv. ordinaire	10'000	10'000	0
Le Labo	:	Subv. ordinaire	10'000	7'500	+2'500
Ass. Neuch'Events	:	Subv. ordinaire	20'000	20'000	0

Subventions diverses				
ProJu« Projet pilote Contes »	: Extraordinaire	1’000	0	+1’000
FSPJ (Féd. Suisse des Parlements des Jeunes)	: Extraordinaire	0	5’000	-5’000
	Total :	**716’805**	**773’206**	**-56’401**

3. Personnel

Cette entité spécialisée dispose d’une fonction à plein temps de délégué-e à la jeunesse et d’une seconde de coordinateur du Conseil des Jeunes de Neuchâtel et de la Côte, exercée à hauteur de 10% en rythme annuel. Durant l’année 2019, le titulaire de cette dernière fonction a parallèlement exercé celle, temporaire et autofinancé, de promoteur de la carte Avantages Jeunes, à un taux d’activité de 20 % jusqu’au 30 avril 2019.

4. Conseil des Jeunes de la Ville de Neuchâtel et de la Côte

4.1. Organigramme et répartition du financement

Voici l’organigramme qui est entré en vigueur dès l’année 2015 :

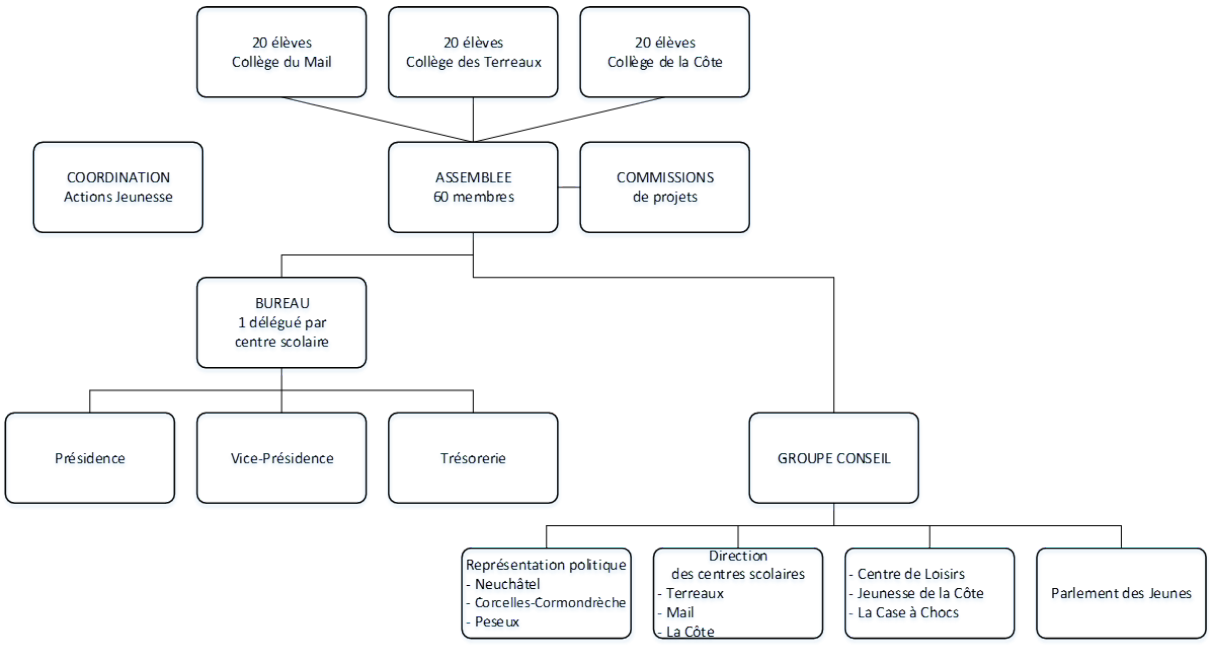

4.2. Election du bureau

Au cours de l’année 2019, le Conseil des Jeunes s’est réuni cinq fois en séances plénières et à de nombreuses reprises à l’occasion de séances de commissions. Durant l’année sous revue, la déléguée à la jeunesse et le coordinateur du Conseil des jeunes ont pris le parti de ne pas élire de bureau. En effet, le constat opéré les années précédentes a montré qu’il était difficile de donner du sens aux trois fonctions exécutives dans ce cadre (président-e, vice-président-e, trésorier-e). En ce sens, décision a été prise de modifier le règlement durant l’année 2020 en supprimant la notion de bureau exécutif au profit de la désignation de chef-fes de projets ou de responsables de commissions.

4.3 Projets réalisés

- ***Refonte de l'identité visuelle du Conseil des Jeunes (volées 2018 et 2019)***
  Afin de faire peau neuve et de moderniser l'image du Conseil des Jeunes, les membres de la volée 2018 ont souhaité mandater un graphiste professionnel afin de réfléchir avec lui à leur nouvelle identité visuelle. Des séances de commission ont permis aux jeunes de comprendre les enjeux de la communication visuelle et du marketing et de conceptualiser leurs idées. De cette collaboration a été développée une nouvelle ligne graphique dont a pu bénéficier le Conseil des Jeunes dès le deuxième trimestre 2019 pour ses différentes manifestations.

- ***Newcastle Gaming 3 (5-7 avril)***
  Pour la quatrième année consécutive et à nouveau en étroite collaboration avec le Centre de Loisirs de Neuchâtel et la Jeunesse de la Côte, le Conseil des Jeunes a organisé un événement autour du jeu vidéo. Dans la suite logique des éditions précédentes, la manifestation s'est intitulée Newcastle Gaming 3 et s'est tenue au Centre de Loisirs durant le week-end du 5 au 7 avril. Des bornes de jeux vidéo ont ainsi été disposées dans la salle, favorisant la découverte des nouveautés, pendant que des footballeurs et footballeuses s'affrontaient virtuellement lors de tournois sur grands écrans.
  Tout comme les années précédentes, l'événement a rencontré un franc succès et a permis à environ 300 jeunes de prendre part à cette rencontre durant ces trois jours.

- ***Vide-dressing « Eco-Frip » (11 et 18 mai)***
  Sur l'initiative de quelques jeunes déterminé-e-s à mettre en place un projet d'entraide, une large réflexion a été portée sur les moyens de soutien à apporter aux associations locales évoluant dans les domaines de la solidarité, du développement durable, des liens intergénérationnels, de la distribution de denrées aux plus démunis ou encore de la migration. Pour ce faire, le petit groupe de jeunes mobilisés a souhaité organiser un vide-dressing et une vente de pâtisseries avec pour but de verser la récolte à une association de leur choix.
  Ce projet interdisciplinaire visant à la fois à sensibiliser la population à la surconsommation et au recyclage des vêtements a finalement trouvé son heureux élu. La commission a en effet choisi de reverser le bénéfice de ses ventes à l'association Rage de Vert et son projet Cotylédon, visant à mettre en place des projets pédagogiques avec des enfants dans le but de les sensibiliser à l'agriculture biologique et à une consommation écoresponsable.

- ***Halloween Party (1er novembre)***
  La soirée annuelle organisée par le Conseil des Jeunes, planifiée originellement à la fin de l'année scolaire, a dû être reportée en raison de mauvaises conditions météorologiques. Un événement de remplacement fût programmé durant le quatrième trimestre 2019, prenant la forme de la première « Halloween Party ».
  Afin d'assurer le succès de cette soirée, une vingtaine de jeunes se sont réunis sur deux après-midis pour un atelier de décoration sous la direction de professionnels. Cet atelier créatif a permis l'installation des décors nécessaires en vue d'une immersion pleine et entière des participants à la soirée. Une véritable atmosphère de Fête des Morts et de l'horreur a ainsi vu le jour et a constitué une part importante dans le succès de cet événement.
  Animée par VinCZ, la soirée s'est déroulée dans une ambiance festive avec une affluence d'environ 300 jeunes venant de toute la région neuchâteloise. Au programme de la soirée, show de danse et tours de magie, ainsi que le désormais traditionnel concours de déguisement. Ce dernier ayant réuni une quinzaine de participants, il s'agit désormais d'un incontournable pour les événements organisés par le Conseil de Jeunes.

Enfin, la soirée était comme à son habitude cogérée par les animateurs-trices de la Jeunesse de la Côte et du Centre de Loisirs qui ont assuré un encadrement adapté à cet événement destiné à des mineurs.

- ***Christmas Party (20 décembre)***
  Fort du succès rencontré lors de la soirée Halloween Party, le Conseil des Jeunes a souhaité rapidement organiser un second événement. En relation avec le calendrier, le thème de Noël est apparu comme une évidence.
  L'organisation de cet événement, présentant le même cahier des charges que le précédent, le Conseil de Jeunes a décidé de faire à nouveau appel à des professionnels de la décoration.
  Plus de 250 jeunes se sont ainsi réunis dans la grande salle de la Case à Chocs, à Neuchâtel. Afin d'assurer l'animation de la soirée, plusieurs performances étaient au programme : spectacle de danse par la troupe de The Mouvement Dance School et tours de magie par Arthur Marquand.
  La partie restauration et vestiaire a été assurée par le Parlement des Jeunes. Les animateurs-trices de la Jeunesse de la Côte et du Centre de Loisirs, ainsi que le personnel de la Case à Chocs, ont conjointement assuré l'encadrement de l'événement.

4.4 Comptes

Au total, 31'016.80 francs ont été dépensés pour les activités du Conseil des Jeunes de Neuchâtel et de la Côte.

Ci-dessous la répartition des charges au prorata des subventions :

• Neuchâtel	Francs	25'849.40
• Peseux	Francs	2'583.70
• Corcelles-Cormondrèche	Francs	2'583.70

5. Parlement des Jeunes de la Ville de Neuchâtel (PJNE)

5.1 Elections du comité 2019

Durant l'année 2019, le Parlement des Jeunes s'est réuni neuf fois à l'occasion de séances plénières. Au terme de l'année, il comptait quelque 80 membres.

Les séances publiques se sont tenues dans les lieux suivants : la salle du Conseil général et le local dédié aux activités de jeunesse, le *Quartier Jeun'éral*, au Faubourg de l'Hôpital 9.

Le comité, qui était à la tête du PJNE durant l'année 2019, a été élu lors de la séance plénière du 20 décembre 2018. Il était composé de :

• Chloé CALDEVILLA	Présidente
• Audrey MONTANDON	Vice-présidente
• Adelli DUBOV	Trésorière
• Emily DA PARE	Secrétaire et responsable logistique
• Flavien MOOSMANN	Responsable communication

5.2 Comptes

Au total, pour ses divers projets, activités et actions menées en 2019, le PJNE a dépensé la somme de 35'011.19 francs :

Commissions internes au PJNE Fonctionnement (Comité et commissions internes) Représentations-échanges-formations	)))	Francs 14'746.59
Subventions externes (11 projets soutenus)		Francs 20'264.60

5.3 Projets et activités 2019

Durant l'année 2019, les membres du PJNE se sont engagés dans les organes, commissions et groupes suivants :

Fédération suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ), Comité du Noctambus, Semaine d'actions contre le racisme dans le cadre du Forum Tous Différents – Tous Egaux, jury pour le Prix de la citoyenneté, Groupe Conseil au sein du Conseil des jeunes, Chronique jeunesse dans le journal Vivre la Ville, collaboration avec la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement dans le cadre du plan d'aménagement local (PAL), démarche participative pour le réaménagement des quartiers de la Coudre/Portes-Rouges, collaboration avec Pro Juventute Arc jurassien dans le cadre de sa campagne de sensibilisation Appel d'Air, projets et promotion de la brochure Easyvote et engage.ch, Alliance des Neuchâtel du Monde, comité du Skatepark de Colombier, association Hashtag ciné, Grève des femmes du 14 juin.

5.3.1.1.1 Délégations du PJNE

23-24 mars	European youth parliament (EYP) – session régionale à Neuchâtel
6-7 avril	Assemblée des délégués de la FSPJ à Crans-Montana
3-5 mai	European youth parliament (EYP) à Igualada (E)
25-27 octobre	Conférence nationale des Parlements des Jeunes (CPJ) à Saint-Gall
20 novembre	Réception d'accueil des nouveaux citoyens

5.3.2 Nouvelle commission

- ***Alliance des Neuchâtel du Monde***
  Après le Canada (2016) et le Japon (2018), Neuchâtel accueillera la prochaine rencontre de l'Alliance en avril 2020. A cette occasion, une quinzaine de délégations des Neuchâtel du monde entier feront le déplacement.
  Ayant pour thème le concept de Smart City, ou « ville intelligente », désignant le fait d'utiliser les technologies de l'information et de la communication pour « améliorer » la qualité des services à la population, la conférence se déploiera comme à l'accoutumée en deux volets, soit une conférence « adultes » et une version « jeunes ».
  Afin de préparer ce volet jeunesse, le Parlement des Jeunes a souhaité former une commission chargée de préparer la rencontre et de veiller au bon déroulement de l'accueil des délégations de jeunes en avril 2020.

5.3.3 Commissions permanentes

- ***Sexualité***
  Après un temps de latence, cette commission s'est reformée en 2018 avec, à son actif, une quinzaine de membres très motivés à s'investir dans un projet autour de la

thématique de l'identité de genre et de la diversité sexuelle. L'événement, consistant en une exposition de portraits et en différentes animations (théâtre impro, speed debating, ateliers artistiques), est en cours de conceptualisation. Différents partenaires locaux actifs dans ce domaine devraient prendre part au projet.

En collaboration avec le centre de santé sexuelle-planning familial qui fêtait ses 50 ans en 2019, la commission sexualité a mis en place un projet sur le thème de la contraception masculine. La soirée s'est déroulée au Théâtre du Passage sous la forme d'une conférence, donnée par la responsable du centre, Catherine Stangl. Puis, les jeunes auditeurs ont pu participer à un speed debating qui a permis d'ouvrir la discussion sur la contraception, son histoire et certaines idées reçues. Les différents postes ont été animés par des collaboratrices du centre de santé sexuelle et ont laissé place à de riches échanges.

- ***Activity***
  Organisation d'événements fédérateurs liés aux jeux et aux divertissements, visant à tisser des liens entre les membres du PJNE.

- ***Inter-PJ***
  Cette nouvelle commission constituée en décembre 2018 entend mettre sur pied des activités entre les parlements de jeunes romands.

- ***Char de la Fête des vendanges***
  Construction d'un char du PJNE pour le défilé de la Fête des vendanges sur le thème 2019 « Insta'grappe».

- ***Infinitely short***
  Réalisation de différents courts-métrages, notamment un clip de sensibilisation pour la Semaine d'actions contre le racisme qui s'est tenue du 15 au 27 mars sur le thème « A qui profite le racisme ? »

- ***Prévention Jeunesse***
  Investissement dans différentes commissions externes au PJNE (Pro Juventute-campagne de sensibilisation Appel d'Air).

- **Sensi'Po**
  Commission visant à sensibiliser les jeunes à la politique. Durant l'année 2019, ses membres ont organisé plusieurs débats sur différents sujets politiques soumis à votation.

- ***Médias & Promotion***
  Le projet 2018 de cette commission a été de travailler sur la refonte de l'identité visuelle du PJNE, et ce notamment par la création d'un nouveau logo et la modification du site internet afin de le rendre intuitif et interactif. Durant l'année 2019, la commission s'est investie dans le développement des jalons posés par la volée précédente.

5.3.4 Associations partenaires du PJNE

- ***Snow'Neuch***
  Organisation d'un week-end de ski pour les jeunes à prix défiant toute concurrence. Cette année, le camp a eu lieu à Nendaz les 9 et 10 février (80 participant-e-s).

- ***Neuch'Vox***
  Suite à l'agrandissement du « bocal » en 2017 par la reprise de l'espace attenant à celui de NeuchVox, des travaux de rénovation et de réaménagement ont été réalisés en 2018 sur demande du nouveau comité. L'association a également fait peau neuve

en 2019 en adaptant sa programmation, son fonctionnement interne et son idendité visuelle.

5.3.5 Echanges

- ***European Youth Parliament à Igualada, Espagne (3 au 5 mai)***
  Quatre membres du Parlement des Jeunes, accompagnés de la déléguée à la jeunesse et du coordinateur du Conseil des Jeunes, se sont rendus à Igualada à l'occasion de la traditionnelle rencontre annuelle du réseau, initiée il y a dix ans par la ville portugaise de Guimarães.
  Les échanges de la conférence 2019 ont eu lieu autour des pratiques en matière de sport et de santé publique, plus précisément sur ce qui est mis en œuvre par les autorités pour favoriser la pratique du sport, en collaboration avec les groupements de jeunes. A cette occasion, la délégation neuchâteloise a pu s'entretenir avec Thomas Facchinetti, Conseiller communal et directeur de la culture et de l'intégration, des sports et du tourisme. Dans l'exposé qu'ils ont ensuite présenté à leurs pairs portugais, espagnols, français et bulgares, les quatre jeunes Neuchâtelois ont alors présenté diverses actions, telles que les lignes directrices de la politique de la jeunesse de la Ville, le projet Midnight JeuNE ou encore le festival des sports.

- ***Conférence des Parlements des Jeunes (25-27 octobre)***
  Une délégation formée de sept membres du Parlement des Jeunes s'est rendue à cet événement annuel qui s'est tenu du 25 au 27 octobre à Crans-Montana.

- ***Fédération suisse des Parlements des jeunes (FSPJ)***
  Une délégation du PJNE participe régulièrement aux rencontres des PJ romands et suisses (Conférence des PJ, Conférence des présidents, Conférence des PJ locaux, Assemblée des délégués).

6. Campagne « J'ai voté, et toi ? »

Dans le cadre de la campagne « J'ai voté, et toi ? », mise en œuvre par la Conférence romande des Délégué-e-s à l'Enfance et à la Jeunesse, l'Etat a mené, en partenariat avec divers acteurs dont la déléguée communale à la jeunesse, une large action de sensibilisation en vue des dernières élections fédérales.
Une campagne d'affichage dans l'espace public des villes impliquées, dans les lycées, les écoles professionnelles et les hautes écoles, des publications sur les réseaux sociaux et la distribution de flyers et d'autocollants à l'effigie de la campagne ont permis d'assurer une visibilité importante de ce message adressé aux jeunes.

7. Carte Avantages Jeunes

S'inscrivant dans le cadre du programme Interreg V Suisse – France et fruit d'un partenariat entre le Canton et la Ville de Neuchâtel, le Canton du Jura, le Conseil du Jura bernois, ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Carte Avantages Jeunes a été mise en vente pour la deuxième année consécutive le 1er septembre 2018. Cet instrument dédié à la jeunesse et disponible au prix de 15.- francs, auprès des six agences commerciales de l'entreprise TransN, partenaire essentiel du projet, n'a malheureusement pas trouvé son public. En effet, compte tenu des nombreux autres instruments concurrentiels en croissance sur le marché, les ventes n'ont fait que chuter depuis son lancement en 2017.

Par conséquent, d'entente avec les différents acteurs concernés, décision fut prise de mettre un terme à ce projet. Par conséquent, l'édition 2019/2020 n'a donc pas été rééditée.

Intégration sociale

(entité de gestion n° 134.07)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	565'854.83	715'300.00	+149'445.17
Produits	46'636.64	48'200.00	-1'563.36
Excédent	519'218.19	667'100.00	+147'881.81

La réduction de l'excédent de charges par rapport au budget s'explique par le repositionnement du dispositif « Médiateurs urbains et Travailleurs sociaux de proximité (TSP) », impliquant la renonciation de l'engagement de deux postes en équivalent plein temps en 2019.

2. Subventions

			Comptes 2019	Comptes 2018	Différence 2018/2019
Printemps culturel	:	Ordinaire	15'000	0	+15'000
Marchés de l'Univers	:	Ordinaire	4'000	0	+4'000
RECIF	:	Loyers	56'686	56'686	0
EPER	:	Ordinaire	80'000	0	+80'000
Centre de Loisirs-Animation hors murs	:	Ordinaire	115'000	115'000	0
ADCN	:	Extraordinaire	25'000	0	+25'000
RECIF-compétences familiales	:	Ordinaire	70'000	45'000	+25'000
MEDIANE	:	Ordinaire	3'700	3'700	0
CCN	:	Ordinaire	25'000	0	+25'000
Subventions socioculturelles					
Association Papillon	:	Extraordinaire	0	3'000	-3'000
Maison de l'Europe	:	Extraordinaire	0	5'000	-5'000
Forum « Tous différents, tous égaux »	:	Extraordinaire		(*) 2'500	-2'500
European Youth Parliament (EYP)	:	Extraordinaire	0	2'000	-2'000
Ass. OrBaChoeur	:	Extraordinaire	10'000	0	+10'000
Ass. Sens'Egaux	:	Extraordinaire	8'000	0	+'8000
Communauté érythréenne	:	Ordinaire	6'000	700	+5'300
Subventions diverses					
SOS Méditerranée Suisse	:	Extraordinaire	500	0	+500
Ass. LeberArt	:	Extraordinaire	1'500	0	+1500
Ass. Italia in Svizzera	:	Extraordinaire	949	0	+949
Bibl. Pestalozzi, «ramène ta science»	:	Extraordinaire	0	1'000	-1'000
Forum Tous différents, tous égaux	:	Extraordinaire	0	1'500	-1'500
OSEO	:	Extraordinaire	0	1'000	-1'000
Association l'Etoffe des rêves	:	Extraordinaire	2'500	2'500	0
		Totaux	**423'835**	**239'586**	**+184'249**

- Le montant du soutien financier à l'EPER, pour la mise en œuvre du programme « Espace Parents », demeure fixer à 80'000.- francs. Dès 2019, celui-ci est comptabilisé dans la rubrique 36360.00 subventions aux organisations privées à but non lucratif ;
- La subvention allouée à l'événement biennal « Printemps culturel » intervient les années impaires ;
- (*) Le soutien financier de 2'500.- francs au Forum « Tous Différents. Tous Egaux », assuré à fin 2018 était destiné à l'organisation de l'édition 2019 de la Semaine d'actions contre le racisme.

3. Personnel

Le délégué de l'intégration interculturelle a occupé ses fonctions à 90% jusqu'au 31 août 2019. Dès le mois de novembre, une chargée de projets a été engagée temporairement à 60%, afin d'assurer la transition jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle déléguée à l'intégration interculturelle au 1er avril 2020.

4. Bureau d'accueil des nouveaux arrivants

Chaque personne qui s'installe sur le territoire communal reçoit des documents d'information générale au Contrôle des habitants et a la possibilité de solliciter le Bureau d'accueil qui répond, en entretien individuel, à toutes les questions relatives à la vie à Neuchâtel. En outre, le Bureau organise tous les 6 mois une soirée au Temple du Bas à son intention. Après une partie formelle où le Conseil communal in corpore accueille ses hôtes, un apéritif est servi autour de stands informatifs des principaux services de l'Administration communale ainsi que des associations clés dans l'intégration (associations de quartier, RECIF, Bibliomonde, etc.) Deux soirées ont été organisées en 2019, le 29 mai et le 6 novembre. En raison des travaux prévus au Temple du bas, cette deuxième soirée s'est déroulée au Théâtre du Passage.

1531 invitations, rédigées en 9 langues, ont été adressées pour la soirée du 29 mai. 121 personnes ont participé à la manifestation. En sus, 124 personnes ont suivi l'une des visites guidées organisées les 8 et 15 juin, et menées par Neuchâtel Tourisme.

1443 invitations ont été adressées pour la soirée du 6 novembre, à laquelle 224 personnes se sont inscrites. 139 personnes se sont inscrites aux visites guidées organisées les 9 et 16 novembre.
Coût total : 20'671.17 francs.

Formation linguistique

Le dispositif mis sur pied, en collaboration avec le Service de la cohésion multiculturelle, permet d'offrir cinq niveaux de cours de base, gratuits, dans tout le canton, coordonnés par le CIFOM. Durant l'année 2019, 90 personnes domiciliées à Neuchâtel ont participé à 15 cours de formation.

5. Prix de la citoyenneté

Le Prix de la citoyenneté a été remis pour la sixième fois le 7 novembre 2019. Lors de cette soirée, le Conseil communal, sur la proposition du jury présidé par Mme Nathalie Randin, a décerné le prix à l'action « Accueil Dodo ». Celle-ci propose un lieu d'accueil aux personnes dans le besoin durant la Fête des Vendanges. De plus, en raison du nombre important de dossiers déposés et de leur qualité, le Conseil communal a attribué un prix spécial « coup de cœur » au Forum « Tous Différents, Tous Égaux ».

La campagne d'appel à candidatures du Prix de la citoyenneté a couru du 28 août au 21 octobre 2019. Durant cette période, 18 dossiers ont été transmis au Service de l'intégration et des infrastructures culturelles.

Coût total du Prix de la citoyenneté : 13'184.30 francs.

6. Fête des voisins

La Fête des voisins 2019 a eu lieu comme chaque année le dernier vendredi du mois de mai, en l'occurrence le 25. Cette édition a vu l'organisation de 10 fêtes officiellement inscrites.

Depuis 2018, afin de faciliter l'organisation des fêtes et de limiter les quantités de déchets, des Kits de vaisselle réutilisable pour 40 personnes sont proposés à prix modeste, auprès du Service de la mobilité et du développement durable. Pour la deuxième année consécutive, des paniers garnis préparés par le magasin « Aux paniers gourmands » ont étés distribués à domicile, grâce à un partenariat mis sur pied avec l'Association Ateliers Phénix.

Par ailleurs et comme chaque année du matériel gratuit (t-shirts, ballons, affichettes et cartons d'invitation), était à disposition des organisateurs de fêtes auprès du Service de l'intégration et des infrastructures culturelles.

7. Semaine d'actions contre le racisme

La Semaine d'actions contre le racisme (SACR) est organisée tous les ans dans le canton de Neuchâtel par le Forum « Tous différents, tous égaux », soutenu logistiquement par le Service de la cohésion multiculturelle. Du 15 au 27 mars 2019, les associations, les institutions publiques et privées se sont mobilisées pour proposer sur l'ensemble du canton une programmation éclectique pour tous les publics, proposant conférences, expositions, ateliers, tables rondes, pièces de théâtre, films et rencontres interculturelles. Au total, plus de 70 évènements et actions ont vu le jour durant les 13 jours de la manifestation. Parmi celles-ci, une quinzaine était destinée spécifiquement aux élèves des écoles (primaire, secondaire et lycées), ainsi qu'aux participants du Semestre de motivation neuchâtelois (SEMO).

Le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles a participé à cette Semaine contre le racisme 2019 par une subvention de 2'500 francs, ainsi qu'un soutien direct à l'organisation de plusieurs évènements. Parmi les points forts en Ville de Neuchâtel, citons notamment, la journée festive du dimanche 17 mars organisée par la FeNeci (fédération neuchâteloise des communautés immigrées) et le SEMO à la Case-à-Chocs, avec le concours de nombreuses associations et partenaires. Tout au long de la journée, le public a ainsi pu assister à des ateliers d'écriture de slam, encadrés par le rappeur Sim's, au vernissage d'une exposition sur les grandes figures de la lutte contre le racisme, réalisée par les participants du SEMO, à une série de sketchs par la Ligue d'improvisation neuchâteloise et à un défilé de mode multiculturel par Soliel Wax. Citons également la troisième édition de la journée Racisme Hors-Jeu !, journée de sensibilisation par le football organisée le dimanche 24 mars avec l'Association neuchâteloise de football (ANF) et le Service des Sports au Stade de la Maladière.

Le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles est directement représenté au sein du comité d'organisation de la SACR par le responsable de l'intégration sociale.

8. Animation socioculturelle hors murs

Depuis 2015, l'Association du Centre de Loisirs met en œuvre un mandat d'animation socioculturelle hors murs. L'équipe d'animation va à la rencontre des jeunes dans leur environnement en leur proposant une vaste palette d'activités collectives. Ces dernières offrent un terrain propice à la création de liens favorisant la transmission de valeurs telles que le respect mutuel, la tolérance et la non-discrimination. Ces rencontres permettent également

de proposer de l'information et de l'aide face à leurs préoccupations et de repérer d'éventuelles situations de conflit ou de vulnérabilité. Ces animations itinérantes se déroulent régulièrement les mercredis et samedis après-midis, sur les lieux de rencontres « naturels » des jeunes tels que les places de sport de quartier, les rives et les préaux d'écoles, notamment.

9. Midnight JeuNE

Midnight JeuNE ouvre ses salles de gymnastique aux jeunes de 12 à 17 ans les samedis soir. Ce programme est encadré par deux chef-fes de projet qui travaillent en étroite collaboration et fonctionnent alternativement un samedi sur deux. Soutenues par 6 Seniors coach et 7 Juniors coach, les soirées permettent aux jeunes de se divertir, tant par la pratique du sport que par le biais de jeux de société, de réflexions de groupe ou d'animations musicales.

En 2019, 30 soirées ont été organisées et ont permis d'accueillir 1'421 participants réguliers et 226 participants occasionnels (1'647 au total). Le nombre moyen de participants par événement s'élève à 47.4 avec un pic à 76 participants pour une seule soirée.

La grande majorité des participants se situe dans la tranche d'âge 12–17 ans (95.2 %), 0.8 % pour les moins de 12 ans et 4 % pour les plus de 18 ans.

10. Partenariat avec l'association L'AMAR

Depuis le mois de juillet 2018, L'AMAR a mené ses activités à la Rue des Usines. Cette opération a été rendue possible par la conclusion d'un contrat de prêt à usage gratuit liant le Service à la société propriétaire de l'ancien site industriel, pour la période allant du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2019, sans prolongation possible. Les locaux en question ont été mis à la disposition de l'Association l'AMAR et de ses partenaires, moyennant la prise en charge totale des frais d'exploitation usuels.

Le 30 décembre, L'Amar et les associations culturelles occupant les locaux ont transmis au Conseil communal une pétition sollicitant de pouvoir rester sur les lieux jusqu'au dépôt d'un permis de construire. A l'issue d'une négociation entre le propriétaire, les associations et la Ville, un nouveau délai de six mois a été fixé, afin de permettre la relocation des acteurs et actrices culturel-le-s.

11. Programme d'intégration des réfugiés et migrants

Le programme d'activités destinées aux migrants, mis sur pied en collaboration avec le COSM et le Service cantonal des migrations en 2016, a été mis en veilleuse au milieu de l'année 2018 en raison de la très forte diminution d'arrivées.

En fonction de l'évolution sur le front de l'asile, ce programme pourra être rapidement réactivé.

12. Semaine de l'Europe

La seconde édition de la Semaine de l'Europe a pris place du 3 au 9 mai 2019. Elle est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Neuchâtel, la Maison de l'Europe transjurassienne (MET) et l'Université de Neuchâtel avec le concours de nombreuses associations et institutions.

Sous le thème de « Neuchâtel, l'Europe et la Solidarité », cette semaine a vu l'organisation d'un large panel d'actions, d'expositions et de manifestations avec des intervenants internationaux de haut niveau. Parmi ces évènements, citons notamment à l'Université de Neuchâtel l'exposition consacrée à la pensée et l'héritage de son ancien étudiant Denis de Rougemont, ainsi que la table ronde au Musée d'Art et d'Histoire, réunissant quatre

journalistes internationaux, Sylvie Arsever, Andras Forgach, Bernard Guetta, Gigi Riva.

S'inscrit également dans ce cadre l'envoi d'une délégation du Parlement des Jeunes à Igualada, en Catalogne, à l'occasion du *European youth parliament*, réseau de villes européennes coordonné par la ville de Guimaraes, au Portugal.

Dépense liée à la Semaine de l'Europe : 5'838.81 francs.

13. Plateforme de rencontre des associations de quartiers

Afin d'établir un canal d'échange direct et régulier avec les associations de quartiers de la Ville, il a été décidé d'entente avec le Groupement des associations de quartiers d'organiser des rencontres à un rythme semestriel avec leurs représentants. Cette nouvelle plateforme, présidée par le Directeur de la culture et de l'intégration, doit permettre aux associations d'exprimer aux autorités les besoins constatés dans les quartiers, sous l'angle particulier de l'intégration et de la cohésion sociale. Selon les demandes exprimées par les associations, des représentants d'autres services peuvent être invités à présenter leurs activités lors de ces rencontres.

La dernière rencontre a été organisée en octobre 2019, à l'auditoire de la Caserne de la Maladière. Elle a été en particulier consacrée à la présentation de la sécurité publique par le Service de la sécurité, et au rôle des associations de quartier dans la planification de zones de rencontres. Une prochaine rencontre est prévue pour le mois de mars 2020.

14. Programme d'intégration cantonal

En 2019, dans le contexte du programme d'intégration cantonal pour la législature 2018-2021 (PIC 2), un partenariat est mis sur pied avec le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) dans le domaine du Vivre ensemble. Les petits projets autrefois soutenus par le COSM sont suivis directement par le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles lorsqu'ils sont menés sur le territoire de la ville de Neuchâtel. Une enveloppe annuelle (fonds cantonaux et fédéraux) est ainsi octroyée par le COSM pour permettre à la Ville de soutenir des projets renforçant la construction du vivre ensemble au niveau local. Une partie de ces fonds doit également permettre de soutenir directement des projets dans le domaine de l'asile. Cette collaboration a pour but de faire coïncider davantage le soutien aux projets avec notre politique d'intégration sociale et interculturelle.

Cette source de financement d'un montant maximal de 25'000.- francs a permis de soutenir les projets associatifs suivants, pour un montant total de dépenses engagées de 23'000.- francs :

- L'Association Théâtre des Lunes, pour son projet « A chacun son fou » (3'000.- francs) ;
- L'Association Papillon, pour son projet « Nowrouz » (1'200.- francs) ;
- L'Association Niya, pour son projet « Good Vibes » (2'000.- francs) ;
- L'Association LiberArt, pour son projet « Capoeira angola à Neuchâtel » (1'500.- francs) ;
- L'Association des Amis de la Fondation Madre Tierra, pour son projet « Soirée de soutien » (1'200.- francs) ;
- La Fondation L'EPER, pour son projet « Les nouveaux jardins » (5'000.- francs) ;
- L'Association RECIF, pour ses formations « Exil et Asile » (2'000.- francs) et « Cours de natation pour femmes migrantes » (900.- francs) ;
- L'Association Centre culturel roumain de Neuchâtel, pour son projet « Concert a cappella » (2'000.- francs) ;
- L'Association MALOKA, pour son projet « Fête de la Lumière » (1'200.- francs) ;

- L’Association CISA, pour son projet « NeuchAfro Festival » (3'000.- francs).

La convention initiale, réglant les modalités de cette collaboration pour l’année 2018, est prolongée jusqu’en 2021, par le biais d’un contrat de prestations triennal.

Temple du Bas – Salle de musique

(entité de gestion n° 134.08)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	354'560.20	396'000.00	+41'439.80
Produits	65'467.10	48'700.00	+16'767.10
Excédent	289'093.10	347'300.00	+58'206.90

La réduction de l'excédent de charges repose sur les facteurs suivants :

- L'intense activité dans ce lieu durant le premier semestre 2019, avant sa fermeture pour travaux. Les recettes locatives sur cette période sont 17'000.- francs supérieures à la période comparable des deux exercices précédents ;
- Le montant consacré à l'aide au relogement d'acteurs culturels durant le second semestre 2019 est inférieur de plus de 10'000.- francs au montant prévisionnel inclus dans le budget ;
- Les dépenses énergétiques inférieures au montant budgété et un montant de charges immobilières, défini par le Service des bâtiments également inférieur à sa prévision budgétaire pour près de 16'000.- francs.

En 2019, le Temple du Bas a enregistré 130 réservations, dont 9 consacrées à la célébration de cultes. Ces chiffres se rapportent à la période allant du 1er janvier au 30 juin 2019.

Voici la comparaison avec les années précédentes :

- 2018 : 199 réservations, dont 12 pour les cultes
- 2017 : 195 réservations, dont 15 pour les cultes.
- 2016 : 162 réservations, dont 24 pour les cultes.

2. Subventions pour le relogement

			Comptes 2019
Ensemble Vocale Neuchâtelois	:	Extraordinaire	3'095
Chœur Cantabile	:	Extraordinaire	6'393
Neuch'Events	:	Extraordinaire	3'500
ESN	:	Extraordinaire	12'956
Total	**:**		**25'944**

3. Organigramme

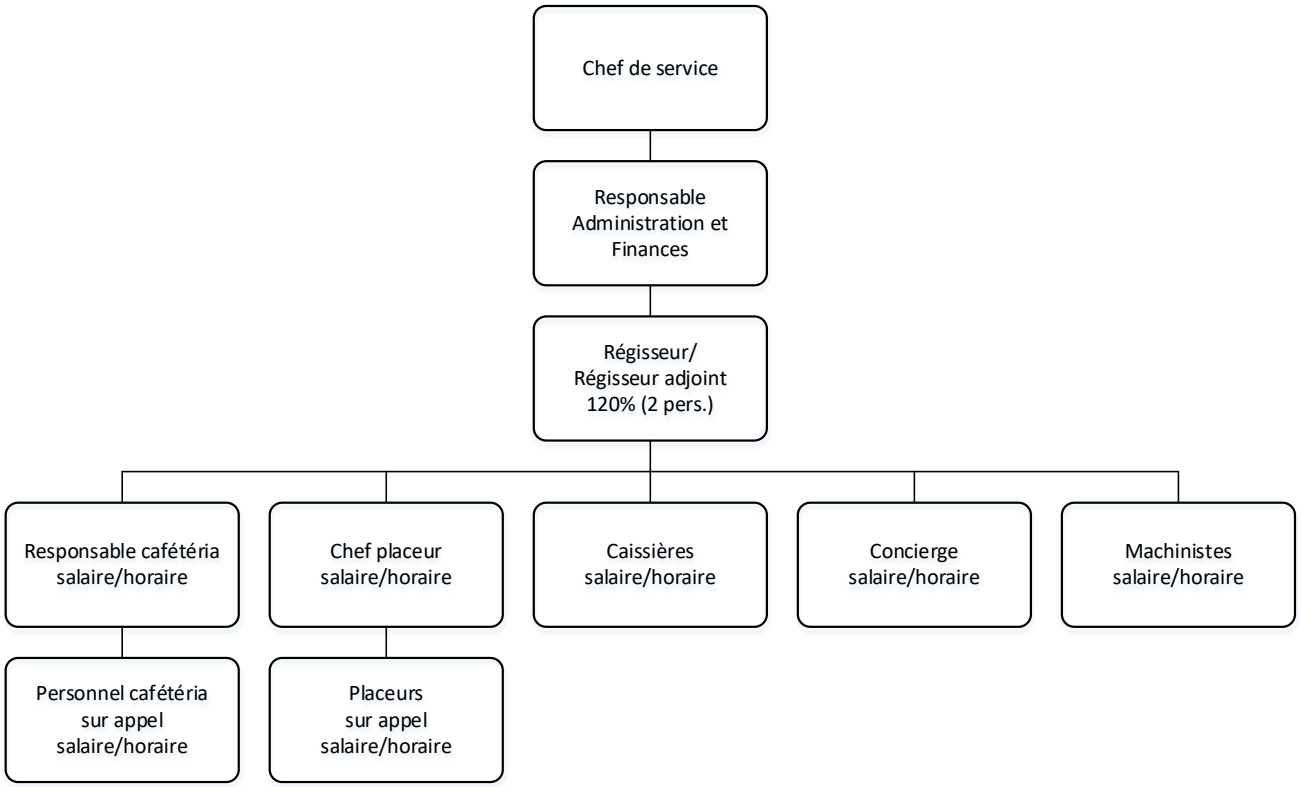

Menuiserie centrale

(entité de gestion n° 135.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	264'986.40	277'300.00	+12'313.60
Produits	0.00	0.00	0.00
Excédent	264'986.40	277'300.00	+12'313.60

Les comptes 2019 bouclent avec une amélioration de +12'313.60 francs

Les charges salariales sont inférieures au budget de Sfr. 10'196.85 (groupe 30). Le bon état de l'outillage et du parc des machines a permis d'atteindre l'objectif d'économies demandées par le Conseil communal sur les biens, services et marchandises (groupe 31).

2. Organigramme

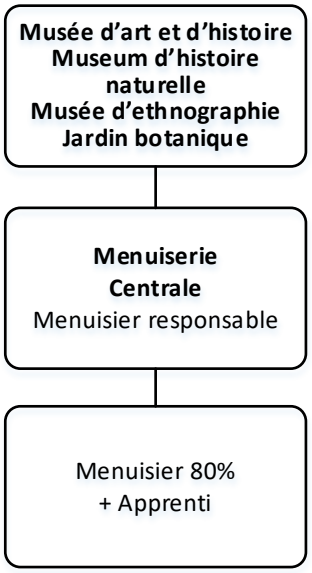

3. Personnel

Le menuisier responsable de la menuiserie travaille à temps complet. Il est secondé par un professionnel à 80%. L'équipe est complétée par un apprenti qui a débuté sa formation de menuisier en août 2016.

4. Travaux

La menuiserie centrale a été fondée en 1981 dans un dessin d'économie et d'amélioration des prestations muséales. Elle s'inscrit dans une logique de collaboration entre les musées. Les connaissances et le savoir-faire développés par la menuiserie centrale en font un acteur majeur pour les institutions qui y ont recours.

L'expérience acquise lui permet de répondre aux exigences particulières qu'impliquent la conservation des collections et la sécurité des objets. L'achat de mobilier d'entreposage et de rangement, souvent onéreux, peut-il ainsi être souvent évité et confectionné par la menuiserie.

Outre la fabrication et le montage de cimaises, de vitrines, de socles et de supports pour les expositions temporaires 2019, la menuiserie a entrepris divers travaux d'assainissement et d'entretien ; à la villa du Jardin botanique notamment, où l'agencement de la cuisine a été rafraîchi et les caves équipées d'armoires et d'étagères. Mentionnons dans ce cadre, la conception et la fabrication d'un meuble dédié au tri des déchets qui pourrait équiper, à l'avenir, d'autres entités de la Ville. Confection de meubles d'ordonnancement pour l'accueil et l'espace administratif du Musée d'histoire naturelle ainsi que pour deux bureaux au Musée d'art et d'histoire. Les dépôts des Draizes du Musée d'ethnographie ont été équipés de caissons de conservation pour une partie des collections qui y résident. À la demande de l'Atelier des musées, un théâtre de marionnettes complète aujourd'hui l'espace dédié à la médiation culturelle de la Villa de Pury. La rénovation de meubles et l'installation de nouveaux, confectionnés par la menuiserie, ont également été entrepris pour les besoins de la Bibliothèque populaire universitaire.

De la sécurité des visiteurs, avec la pause de mains-courantes au muséum, à la préservation du patrimoine bâti, avec l'entretien des parquets d'origine des salles du Musée d'art et d'histoire, les compétences pluridisciplinaires de la menuiserie centrale sont un gage d'efficience et de fiabilité pour les institutions muséales de la Ville.

Service de la médiation culturelle

(Entité de gestion 136.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	455'963.46	484'000.00	+28'036.54
Revenus	37'564.25	35'200.00	+2'364.25
Excédent	418'399.21	448’800.00	+30'400.79

En cette année de 20ème anniversaire du service, l’exercice boucle avec une amélioration réjouissante. Malgré le succès des offres gratuites proposées en cette année de jubilé aux classes de la Ville et aux particuliers, tant enfants que adultes, les objectifs de recettes ont été pleinement atteints; et sans que cela ne péjore du surcroît les charges de personnel qui sont même inférieures aux prévisions. 2019 est donc un tout bon millésime pour l’Atelier des musées !

2. Organigramme

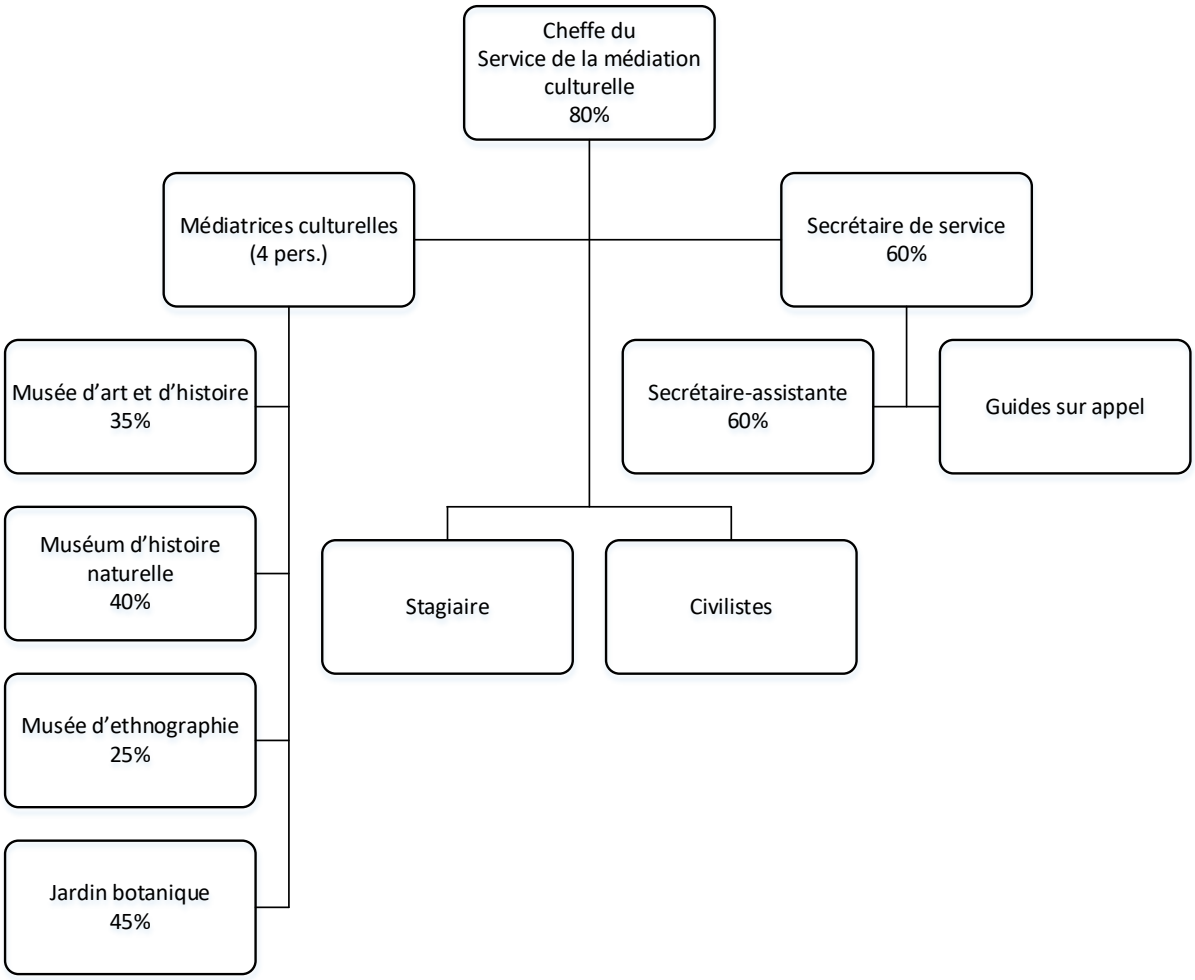

3. Evolution du personnel

Au niveau des emplois en équivalents plein temps (EPT), légère augmentation (0.2) par rapport à 2018 :

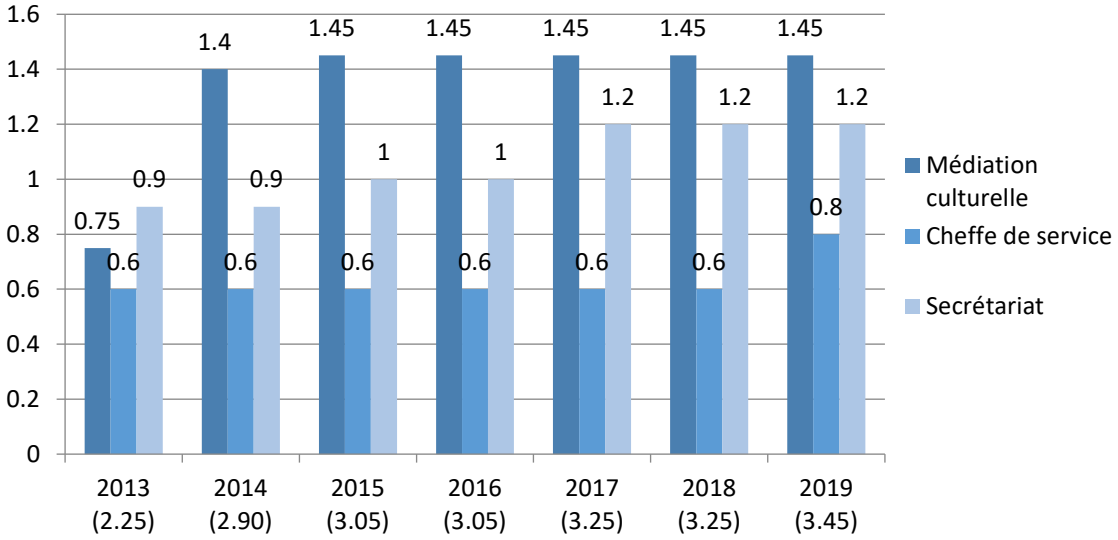

4. Missions et activités

Missions du Service de la médiation culturelle: développer et favoriser l'accès aux trois musées de la Ville de Neuchâtel et au Jardin botanique pour le public scolaire et hors scolaire (enfants et adultes); valoriser le patrimoine bâti.

Outre les prestations payantes détaillées dans le tableau ci-après, voici les autres prestations fournies :

- Rédaction de documents pédagogiques pour enfants et enseignants autour des expositions temporaires
- Organisation et animation d'accueils pour enseignants; présentation des nouvelles expositions
- Formation des guides
- Journée « Ecole – Musée » pour les classes de 5ème Harmos du canton
- Animations pour enfants et adultes lors d'événements (*vernissages, Nuit des musées, Journée internationale des musées, Fêtes de printemps et d'automne au JB, Fête des morts et Saint-Nicolas au MEN, Journées des arts graphiques au MAH, etc…*)
- Accueil de structures parascolaires et de groupes de divers Passeports-Vacances (Neuchâtel, Les Montagnes neuchâteloises, La Neuveville)
- Collaboration à la mise sur pied de la 6ème édition des visites des coulisses des institutions culturelles de la Ville : BPU, Théâtre du Passage, Hôtel de Ville, Jardin botanique, MHN, MAH, MEN, Ensemble symphonique Neuchâtel et Case à Chocs
- Coordination de la saison des contes dominicaux au MHN par les conteuses de La Louvrée (MDA)
- Suivi de civilistes

• QUELQUES CHIFFRES…										
	Accueils payants									
Année	Visites guidées	Semaines blanches Nb d'élèves	Partenariat Service des Sports Nb d'enfants	Vacances scolaires Nb d'enfants (inscr. indiv.)	Hors vacances scolaires Nb d'enfants (inscr. indiv.)	Enfants Total	Ateliers+cours Adultes/Aînés Nb de pers. (inscr. indiv.)	Formation continue enseignants Nb de cours	Ateliers privés Nb de groupes	Nombre de factures émises
2006	99	150		231	217	598	20		4	578
2007	240	140		149	208	497	30		30	673
2008	159	122		108	219	449	37		19	437
2009	299	91	60	136	133	420	20		19	588
2010	167	111	160	114	198	583	42	3	20	515
2011	207	216	54	172	314	756	41	2	30	489
2012	115	211	90	164	214	679	34		40	504
2013	98	287	72	129	257	745	31	2	52	523
2014	111	30	72	217	437	726	9		38	523
2015	311	69		214	331	545	8	7	113	724
2016	121	40		161	268	469	32	12	102	506
2017	300	27		150	330	507	48	3	83	361
2018	137	0		167	444	611	31	7	62	217
2019	143 *			264	386	650 **	46 **	0	60	365

* A noter, s'agissant des visites guidées, que toutes les classes de 1-11H de la Ville ont reçu un bon pour un accueil gratuit en cette année de 20ème anniversaire; 79 visites guidées ne figurent dès lors pas dans ce tableau d'accueils payants.

** A noter également que parmi les 650 enfants annoncés, 40 ont bénéficié de l'offre 1+1 et ont ainsi été invités à participer gratuitement à un atelier avec un-e camarade dûment inscrit-e, alors que sur les 46 adultes, 11 ont participé en tant qu'invité-e-s. Cette offre, mise en place après les vacances estivales, a fait l'objet d'une campagne promotionnelle remarquée dans les bus et a permis d'enrichir notre clientèle.

Musée d'art et d'histoire

(entité de gestion n°137.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	3'576'277.65	3'577'100.00	+822.35
Revenus	409'455.37	274'100.00	+135'355.37
Excédent	3'166'822.28	3'303'000.00	+136'177.72

Les comptes 2019 bouclent avec une amélioration de 136'177.72 francs.

L'amélioration apportée sur les charges de personnel (groupe 30) est due au report de la mise au concours des postes de conservatrice−teur du cabinet numismatique (50%), d'assistant−e conservatrice (50%) et de responsable technique des collections (80%) afin de permettre le financement paritaire avec l'Office fédéral de la culture d'un projet de recherche de provenance en 2020. Ce report permet l'économie d'un montant de 149'743.23 francs qui sera utilisé en 2020 et 2021.

Les soutiens apportés par des fondations et organisations d'utilité publique au profit des expositions temporaires contribuent également à l'amélioration nette de 136'177.72 francs.

Après apurement, les économies demandées par le Conseil communal sur le groupe 31 se montent à Sfr. 25'572.57, soit 3.5% du budget.

2. Organigramme

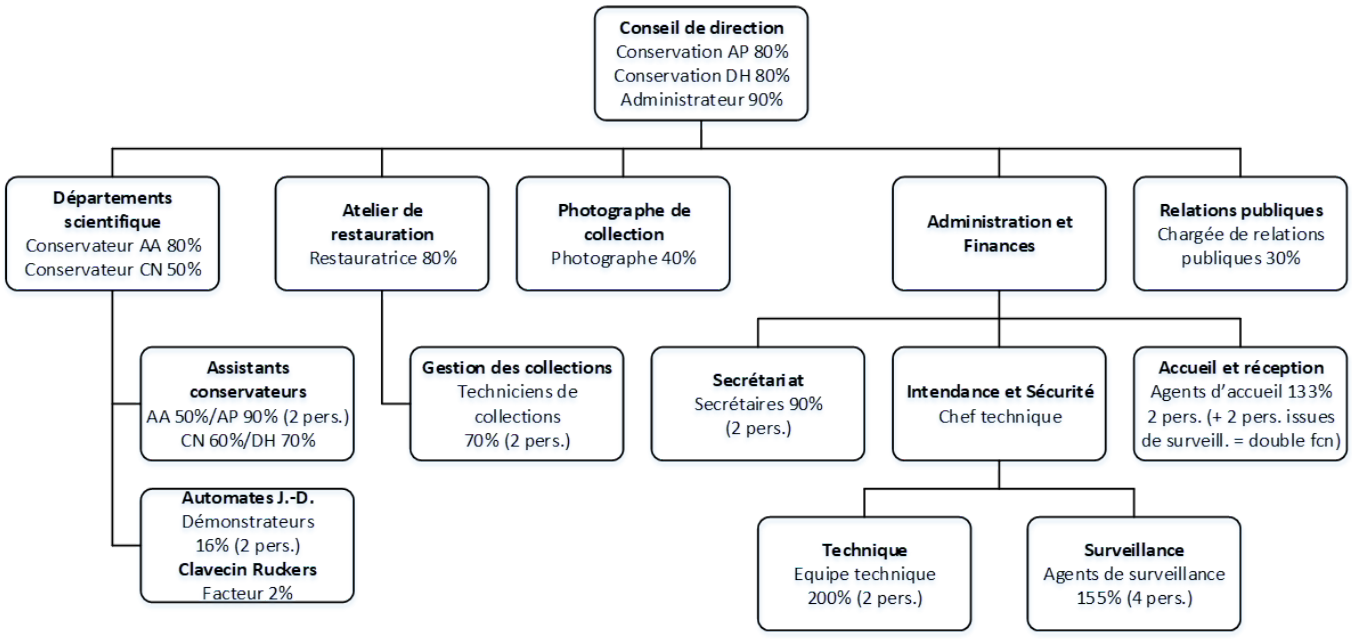

3. Personnel

Le Musée d'art et d'histoire compte 15.66 équivalents plein temps (EPT). Une place d'apprenti AID) et une place de stagiaire MPC3+1 complètent cet effectif.

Durant l'exercice, le MahN a enregistré l'engagement d'un photographe de collections (au 1er mars 2019 à 40%), deux départs en retraite, celui du chef technique (au 31 août 2019) et celui d'une assistante conservatrice (au 30 septembre 2019) ainsi que la démission de la chargée de relations publiques (au 30 septembre 2019). Outre le report de la mise au concours du poste de conservatrice−teur du cabinet numismatique (50%), d'assistant−e conservatrice (50%) et de responsable technique des collections (80%), le Musée a été amené à différer l'engagement de plusieurs postes, à la demande du Conseil communal, dont celui de chargé−e de relations publiques à 50% qui sera repourvu en janvier 2020, de conservateur du cabinet de numismatique à 50% et du chef technique à 80%, deux postes qui seront repourvus en été 2020.

4. Expositions, collections, manifestations

Fréquentation

La fréquentation du Musée en 2019 affiche 27'925 visiteurs. Un cinquième provient de l'étranger et représente 65 pays différents. Parmi les plus importants, la France caracole en tête suivie des USA, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre, du Canada et de la Russie. Tous les cantons sont représentés par les visiteurs nationaux. Les Neuchâtelois forment 39% d'entre eux, suivis par les Vaudois (17%), les Bernois (13%), les Genevois et Zurichois (6% chacun) puis les Fribourgeois (5%).

	2015	2016	2017	2018	2019
Fréquentation	28'094	33'605	27'576	21'184	27'925

Missions

Le MahN a œuvré à l'accomplissement de ses missions : conserver, acquérir, rechercher et exposer.

L'étude relative à la création d'un centre de conservation, initiée en 2016, s'est poursuivie en étroite collaboration avec les institutions muséales de la ville.

Un nouveau site internet a été inauguré au cours de l'exercice. Plus intuitif, imagé et enrichi de nouvelles fonctionnalités, sa structure a été aussi pensée pour tous les supports de consultation : cellulaires, ordinateurs, tablettes. L'agence Supero s'est vue confier le design ; le SIEN a été chargé du développement du site.

Expositions temporaires

Quatre expositions et un vaste programme d'animations ont rythmé la vie de notre institution en 2019.

L'exposition *Made in Neuchâtel. Deux siècles d'indiennes*, inaugurée le 6 octobre 2018, s'est poursuivie jusqu'au 19 mai 2019. Elle a été pilotée par le département des arts appliqués en

collaboration avec le département historique et d'autres partenaires externes, accompagnée d'une publication richement illustrée. Le projet a permis d'éclairer d'une lumière nouvelle la production et le négoce des indiennes.

Dès le 22 juin, l'exposition *Sale it with flowers* s'est ouverte dans le prolongement de *Made in Neuchâtel. Deux siècles d'indiennes*. S'inspirant des signes avant-coureurs de l'industrialisation et du commerce globalisé auxquels les indiennes ont participé, l'exposition réalisée par deux commissaires externes a réuni les œuvres d'artistes internationaux explorant les impacts socio-économiques et culturels de la mondialisation. Les équipes des arts plastiques et des arts appliqués ont participé à son organisation.

La préparation et le lancement de l'exposition d'hiver, *Léopold Rabus. Rencontres* ont essentiellement occupé l'équipe des arts plastiques tout au long de l'année 2019. Conçue avec l'artiste et plusieurs collectionneurs privés, notamment la Galerie AEROPLASTICS de Bruxelles, la présentation d'un important choix d'œuvres récentes de l'artiste neuchâtelois, figurant parmi les plus talentueux de la scène actuelle, entrait en dialogue avec des peintures des XIXe et XXe siècles de notre collection, de même que des objets insolites choisis par l'artiste lui-même dans les réserves des arts appliqués du MahN.

Le projet muséal *Médailles sans revers ?*, mené par le cabinet de numismatique en partenariat avec l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie (UniNE) et des étudiants du Master en études muséales, a porté sur l'étude et la valorisation de médailles d'art contemporaines issues du fonds Huguenin et Kramer. Le projet a donné lieu à une exposition en trois volets intitulée *Médailles en tous sens*, chacun abordant la médaille au travers un sens distinct – l'ouïe, le toucher et la vue.

Le Musée a également travaillé aux préparatifs d'expositions temporaires à venir : *Choc. Suchard fait sa pub*, un projet qui sera livré au public en mai 2020 ; *Henry Brandt cinéaste et photographe*, dont l'ouverture est fixée en automne 2021. Au cours de l'exercice, l'équipe scientifique (4 départements) a poursuivi les travaux en vue de la réalisation de la nouvelle exposition permanente, dont l'ouverture est fixée à la fin de l'année 2020.

Publications

Les expositions *Made in Neuchâtel. Deux siècles d'indiennes* et *Léopold Rabus. Rencontres* ont été accompagnées de solides publications réunissant des articles de spécialistes. La première publiée aux éditions d'art Somogy à Paris, la seconde aux éditions Scheidegger & Spiess à Zurich.

Événements

Un riche programme d'animations, de conférences et de concerts a été également proposé tout au long de l'année. Les activités réalisées dans le sillage de l'exposition *Made in Neuchâtel. Deux siècles d'indiennes* (table ronde, conférence, ateliers), de même que le finissage lors de la Nuit des musées et de la Journée internationale des musées ont attiré un large public. De nombreuses manifestations, visites guidées en présence de l'artiste, visites appelant à des regards croisés, ainsi qu'une performance associant art et littérature ont également été organisées autour de l'exposition *Léopold Rabus. Rencontres*.

Un programme renforcé de 10 concerts a permis au public d'apprécier les qualités exceptionnelles du clavecin Ruckers. Les Automates Jaquet-Droz, autres objets phares des collections, ont été présentés lors de nombreuses démonstrations. En lien avec la parution du livre *Histoire économique et monétaire en Suisse occidentale (1589-1818)* de Charles Froidevaux, un cycle de conférences de l'auteur a débuté en octobre 2019, organisé en

collaboration avec différentes associations et institutions neuchâteloises. Enfin, le MahN a participé au programme mis en place dans le cadre du Printemps culturel sur le thème du Grand Nord.

Conservation des collections

Entre avril et juillet 2019, le MAHN a dû affronter une prolifération de moisissures colonisant des meubles anciens stockés dans un local situé à Pierre-à-Bot, en raison d'un carreau brisé suite à un jet de pierre. La décontamination a nécessité 480 heures de travail réparties sur une période de 4 semaines. Avec les frais de matériel, l'opération se monte à 110'000 francs qui seront pris en charge en grande partie par l'assurance. Dans un environnement professionnel adéquat, un tel problème n'aurait jamais eu lieu. Le projet en cours d'étude de Tivoli Nord est à ce titre porteur d'espoir.

Gestion des collections

Nous avons effectué la migration de notre logiciel de gestion des collections vers une nouvelle version, à l'interface beaucoup plus intuitive. Cette opération a aussi permis d'intégrer le portail des collections en ligne dans le nouveau site internet. 2748 objets sont déjà accessibles.

Le travail d'inventaire des collections a peu progressé; les efforts se sont surtout concentrés sur le « nettoyage » des fiches existantes, en prévision de la migration de notre logiciel de gestion documentaire vers une nouvelle version.

Département des arts plastiques : dans le domaine des collections, il s'est agi d'inventorier les dernières acquisitions, de répondre aux demandes de prêt et d'assurer le suivi de plusieurs nouvelles opportunités de legs ou donations. Enfin, suite à une candidature de soutien financier déposée avec succès auprès de l'Office fédéral de la culture, d'importants moyens ont été mis en place afin de planifier et de coordonner les recherches relatives à la provenance des œuvres du legs Yvan et Hélène Amez-Droz, fleuron de la collection des arts plastiques, entré au MahN en 1979. Ces recherches ont débuté de manière effective dès le mois de septembre 2019 et se poursuivront en 2020.

Département historique : les collections se sont enrichies de plus de 2650 nouvelles entrées, en grande partie des photographies. 1215 pièces ont été inventoriées et 2431 mises en ligne. Les avancées ont été rendues possibles grâce à la précieuse collaboration de stagiaires. Des affiches ont été restaurées en prévision de l'exposition sur la publicité chocolatière. Près de 50 demandes de reproductions et de renseignements ont été traitées.

Département des arts appliqués : les responsables du département ont poursuivi le travail d'inventaire et de conditionnement des collections textiles qui se sont enrichies de nombreux dons. Le MahN conserve ainsi une collection unique qui constitue une référence dans le domaine de l'indiennage neuchâtelois et suisse.

Cabinet de numismatique : en l'absence d'un conservateur, les travaux de gestion des collections ont subi un fort ralentissement. Néanmoins, des recherches ont été menées sur quelques ensembles emblématiques de nos collections et une restauration a pu être engagée sur un ensemble de médailles contemporaines d'un artiste neuchâtelois. L'année a également été marquée par le vernissage du livre *Histoire économique et monétaire en Suisse occidentale (1589-1818)* de Charles Froidevaux. Le cabinet de numismatique a contribué à ce projet en mettant à disposition ses archives et sa collection de monnaies neuchâteloises tout au long des recherches de l'auteur.

Muséum d'histoire naturelle

(entité de gestion n° 138.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	2'524'475.66	2'521'300.00	- 3'175.66
Revenus	188'923.93	202'600.00	-13'676.07
Excédent	2'335'551.73	2'318'700.00	-16'851.73

Les charges de personnel présentent un dépassement de 31'816.06 francs dus à l'absence maladie longue durée d'une collaboratrice et son remplacement ainsi que l'absence d'une collaboratrice en congé maternité.

Le compte 31 *charges bien, service* présente un excédent de 63'056.93 Fr avec des coûts plus faibles dus à la présentation d'une exposition accueillie (Wildlife photographer of the year).

Le compte 39300.00 *frais administratifs et d'exploitation* dont le dépassement est de 38'030.13 francs est géré et budgétisé par le service de l'urbanisme.

2. Organigramme

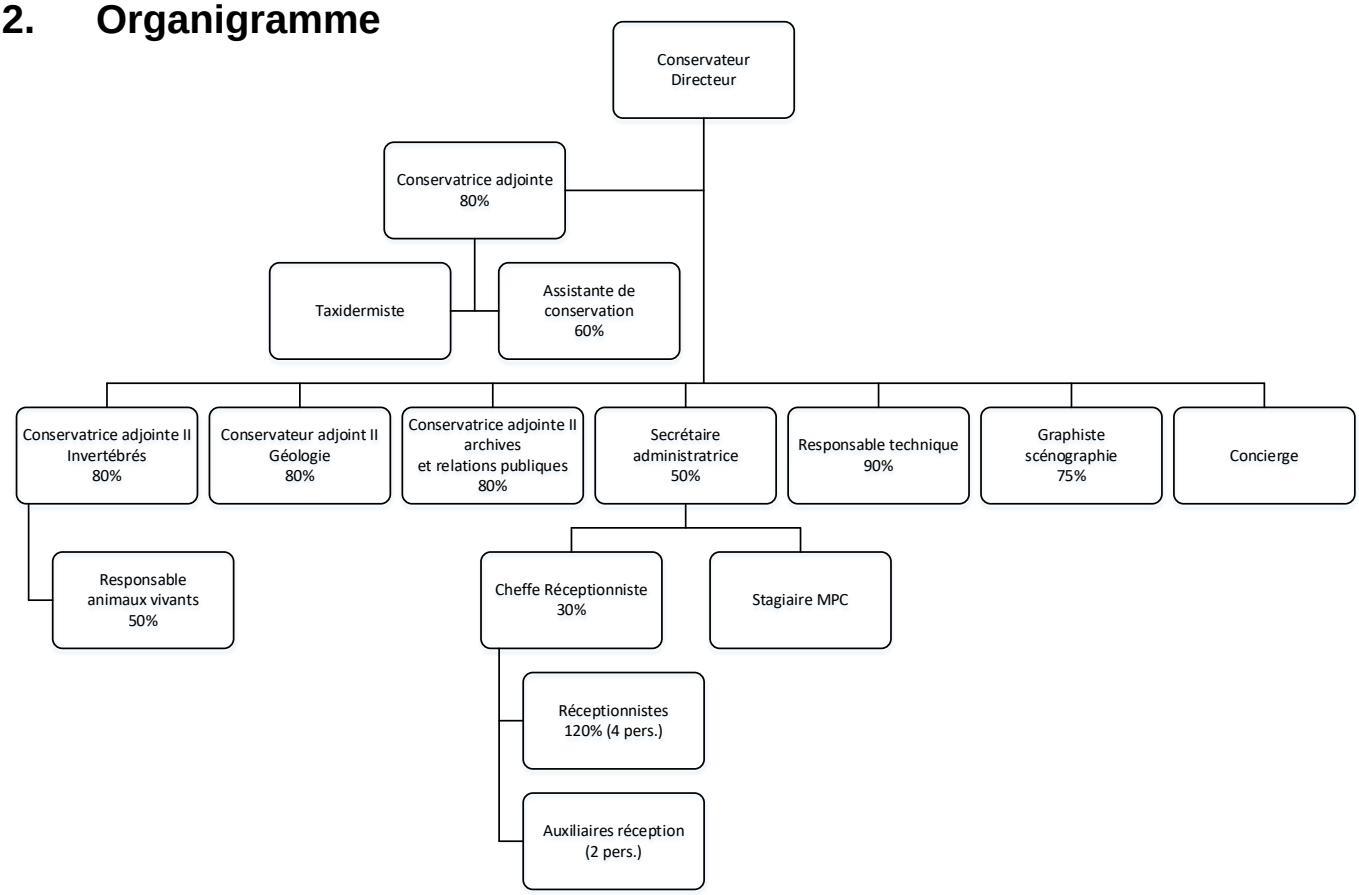

3. Personnel

Le Muséum d'histoire naturelle compte 12.30 EPT pour les postes fixes. Une place de stagiaire MPC complète cet effectif. L'équipe a également bénéficié de l'aide de civilistes, stagiaires et d'une personne placée sous contrat ISP pour la surveillance des salles d'exposition.
La secrétaire administrative a été en arrêt maladie longue durée (avril – décembre retour prévu en avril 2020). Une personne a été recrutée du 12 août 2019 au 31 mars 2020 à 100%. La conservatrice adjointe archives et relations publiques a été en congé maternité de septembre 2019 à février 2020. Une personne a été recrutée en tant que chargée de communication du 1er septembre 2019 au 29 février 2020 à 60%. La conservatrice adjointe 1 a prolongé son congé maternité par 2 mois sans solde (retour le 1 avril 2019). Elle a été remplacée par un collaborateur du 1er juillet au 31 octobre 2019 à 25% et du 1er novembre au 31 décembre 2019 à 75%.

4. Diffusion des connaissances

Indicateurs de la mission « diffusion des connaissances » en 2019

Fréquentation annuelle	Total de visiteurs	51'221
Communiquer efficacement par affichage en Ville de Neuchâtel et en Suisse	12 semaines de présence d'affichage R4 dans les principales villes de Suisse, 353 affiches	353
Communiquer efficacement par le site internet du musée	Nombre de visites sur le site (toutes les pages)	148'031

Comparatif fréquentation expositions

Nom exposition	**Date présentation**	**Total visiteurs**
Pôles, feu la glace	09.09.18 – 18.08.19	49'530
Manger	22.11.16 - 30.01.18	78'600
Abysses	21.02.16 - 14.08.16	50'700

Expositions temporaires

Pôles, feu la glace (du 9 septembre 2018 au 18 août 2019)

Nombre de visiteurs en 2019 : 31'566
La nouvelle création du Muséum propose un voyage dans le Grand Nord et l'Extrême Sud, à la découverte des ours et des manchots. Fidèle à sa ligne, le Muséum propose une réflexion sociale sur l'avenir de ces écosystèmes. Placée sous le parrainage de Claude Lorius, explorateur des pôles et glaciologue, cette exposition est une véritable odyssée dans des terres inconnues.

Wildlife Photographer of the Year (du 10 novembre 2019 au 5 avril 2020)
Nombre de visiteurs en 2019 : 16'016
Présentée pour la première fois à Neuchâtel, cette exposition fait découvrir les lauréat-e-s du 55e concours international de photographie organisé par le Musée d'histoire naturelle de Londres. Des images exceptionnelles et inédites ouvrent les portes de l'époustouflante diversité du règne animal, de la beauté de la flore et des paysages. En parallèle, une carte blanche est donnée au photographe naturaliste neuchâtelois, Neil Villard, passionné par les grands prédateurs.

Programmation culturelle

Deux éditions du programme Ô Muséum ont été produites : un programme de février à août 2019 et un autre de septembre 2019 à janvier 2020.
Ce programme réunit toutes les activités du Muséum et celles en lien avec l'Atelier des musées et d'autres intervenants extérieurs.

Programme février - août	60 rendez-vous
Programme septembre - janvier	59 rendez-vous

Dans le programme 2019 se trouvent entre autres :

Conférences SNSN (Société neuchâteloise des sciences naturelles)	8 dont 1 en lien avec la SNE (Société neuchâteloise d'entomologie)
Conférences GNAP (Groupement neuchâtelois des amateurs en paléontologie)	2
Rendez-vous nature, en partenariat avec le WWF	10

L'auditoire a également été mis à disposition de groupes externes à 20 reprises.

Nuit des Musées (le 18 mai 2019 de 18h à minuit) :

1045 participants avec comme thème « La nuit de la débâcle ».
En lien avec l'exposition *Pôles, feu la glace,* le Muséum invitait les visiteurs à se projeter dans un futur anticipé et à imaginer les conséquences possibles d'une débâcle planétaire. Cette soirée comprenait entre autres : une installation vidéo réalisée par des enfants et l'association *Pintozor Production,* des films d'animation réalisés par des élèves neuchâtelois sur les musées de la Ville, une déambulation théâtrale dans les dioramas, une conférence de Boris Jollivet suivie de séances d'écoute du phénomène des « Chants de glace », des visites guidées de l'exposition temporaire et dans la Cour des Terreaux, en collaboration avec le NIFFF, une sélection de projections et de jeux vidéo pour explorer les imaginaires de la fin des temps.

Refonte site web

En 2019, le site internet du Muséum a été entièrement retravaillé. Mettant en valeur l'image, il conserve cette note décalée qui fait la signature de l'institution. Les informations pratiques ont été revues et rassemblées sur une seule page afin de fournir une réponse rapide au principal motif de consultation du site internet. Les collections sont mises en valeur par la présentation d'images et des vidéos des *Collections bestiales* qui leur sont dédiées. Les valeurs de l'institution, son histoire mais aussi l'équipe en place sont également présentées. Finalement l'agenda propose une déclinaison numérique du magazine *Ô Muséum*. Réalisé par l'agence neuchâteloise Talk2me, le site internet se veut être un prolongement de l'expérience de visite et est responsive design.

Rénovation auditoire

L'auditoire a fait peau neuve pour mieux accueillir le public des différentes activités proposées par le Muséum mais également pour les intervenants et autres collectifs cherchant un lieu de diffusion. Modernisé, repeint et équipé de matériel audio-visuel de qualité, l'auditoire est un nouvel espace à découvrir.

Expositions itinérantes

Présentation d'une exposition au Forum des sciences de Villeneuve d'Ascq en France :

- « Émotions » du 7 avril 2018 au 3 mars 2019

5. Gestion du patrimoine : zoologie, géologie, paléontologie, artéfacts en relation avec l'histoire naturelle

Indicateurs de la mission « gestion du patrimoine : zoologie, géologie, paléontologie, artéfacts » en 2019

Conservation préventive : T idéale = 13°C	Température [°C] maximale observée dans le courant de l'année dans les locaux de collection	31.5
Conservation curative des objets	Travées de la collection oiseaux dont les spécimens ont été contrôlés et dépoussiérés	2
	Peaux d'oiseaux conditionnées en boites	110
	Dioramas : amélioration de l'étanchéité et de l'éclairage	15
Réaliser un inventaire complet et une informatisation exhaustive des collections	Occurrences saisies et modifiées	24'290
	Occurrences dans la base de données au 31.12.2018	125'677
Favoriser l'enrichissement des collections par des dons et des acquisitions de qualité	Vertébrés (cadavres) reçus	31
	Vertébrés taxidermisés	26
	Don taxidermie	1
	Don entomologie	20'000
	Achat entomologie	2'400
	Don sciences de la Terre (estimation)	5'131

Conditions de conservation

La température élevée dans les locaux de conservation des collections à sec est le principal facteur qui conditionne le développement des ravageurs et la dégradation des spécimens. Cette année, le record de température était de 31.5°C dans la salle des mollusques. Cette mesure se situe bien au-delà de la température seuil qui offrirait des conditions optimales de conservation et un stockage sûr face aux ravageurs. Cette année aucune fumigation n'a été faite. Le suivi des ravageurs a été maintenu et se poursuivra en 2020 par l'assistante de collection.

Conservation préventive et curative des objets

En 2019, un important travail de contrôle, nettoyage et restauration a été mené pour améliorer la conservation de la collection oiseaux, avec l'aide de plusieurs stagiaires de l'HE-Arc en conservation-restauration. De nombreux oiseaux présentaient des signes d'infestations et ont dû passer par des cycles de congélation afin de stopper les infestations actives. Le travail se poursuivra durant l'année 2020. Les peaux d'oiseaux, plus susceptibles aux attaques de ravageurs, sont maintenant stockées dans des boites en carton non-acide fabriquées sur mesure au FabLab de Neuchâtel.

Un travail a été mené afin d'améliorer l'étanchéité des portes des dioramas et de limiter ainsi les attaques de ravageurs. Les joints de polyuréthane des 15 dioramas de mammifères au sous-sol ont été remplacés. Le travail se poursuivra courant 2020 avec les dioramas des mammifères du rez-de-chaussée.

La collection Schenk de mollusques a été entièrement photographiée, conditionnée et déterminée. La saisie informatique et l'intégration dans les collections est à venir. La collection de fossiles de Musolino a été entièrement conditionnée et le travail de saisie des échantillons se poursuit. La collection de moulages anatomiques en cire et en plâtre a été nettoyée, documentée, photographiée et conditionnée.

Cette année, un studio de photographie professionnel a été installé dans l'atelier de conservation. Un travail de documentation des collections a commencé afin de lier ces photographies à la base de données, en commençant par les collections types.

Durant le printemps 2019, dans le cadre d'un travail de Bachelor avec un étudiant de la HE-arc en conservation-restauration, un plan d'urgence a été entamé pour l'évacuation des spécimens types en cas de sinistre. Il consiste à conditionner et signaliser les collections types afin d'être évacuées par des pompiers ou des professionnels de manière très rapide. Le travail sera poursuivi durant l'année 2020.

Inventaire des collections et base de données

Les 24'290 fiches saisies ou actualisées en 2019 se répartissent comme suit. En entomologie, 23198 fiches d'inventaire ont été réalisées ou modifiées. La collection de vertébrés a vu 111 fiches informatiques réalisées ou modifiées. La collection de géologie a vu 624 fiches d'inventaires réalisées ou modifiées, contre 356 pour la collection de mollusques. De plus, le projet de documentation des légataires s'est poursuivi avec une meilleure documentation de 249 fiches informatiques.

Le projet de refonte de la base de données des collections du Muséum aboutira à un nouvel outil plus fonctionnel en 2020.

Enrichissement des collections

Achat Isabelle Krieg – Œuvre d'art contemporain : White cat dance
L'œuvre est un squelette de chat transformé en mobile. Il est présenté dans le café de la baleine et propose un dialogue avec les autres squelettes de cet espace (Patte fossile de diplodocus, baleine).

70 tiroirs « Paléontologie et anciennes expéditions géologiques du XXe siècle » ont été ramenés de l'Institut des sciences de Neuchâtel en complément du transfert de collection contractualisé dans les années 1980. Cela représente environ 4200 échantillons supplémentaires

Antoine Pictet, conservateur en paléontologie du musée de géologie de Lausanne, a offert près de 900 fossiles régionaux de sa collection.

Environ 20'000 abeilles sauvages à l'origine d'un projet Liste Rouge effectué par Info Fauna – CSCF (Neuchâtel) et l'Université de Neuchâtel ont été déposées dans les collections entomologiques du MHNN en 2019. Une collection de coléoptères de la région (Carabidae, Curculionidae et Cerambycidae) d'environ 2'400 spécimens a été achetée à Bernard Lacroix d'Yverdons-les-Bains. La plupart de ces spécimens ont été récoltés par M. Lacroix lui-même. L'intégration de cette collection de coléoptères dans la collection entomologique est presque terminée et le travail sur la collection d'abeilles sauvages est prévu pour 2020.

Centre de conservation

Suite à la demande du conseil communal d'apporter des compléments au rapport présenté le 23 mai 2018, un nouveau document a été présenté le 25 avril 2019. Une rencontre avec le promoteur QuadroBau a été réalisée le 22 novembre 2019. L'instruction du dossier se poursuit et une décision ferme sera prise en 2020.

6. Activités de recherche

Indicateurs de la mission « activités de recherche »

		2019	2018	2017
Participer à l'extension des connaissances, contributions à l'évolution scientifique	Publications	8	9	6
	Conférences et autres interventions	18	9	26
Soutenir les activités de recherche liées aux collections et la mise en place d'expositions	Stagiaires accueillis	17	19	21
Soutenir les activités de recherche liées aux collections	Personnes ayant consulté les collections et archives	18	6	23
	Personnes ayant demandé des renseignements sur des objets ou collections	42	13	13
	Nombre de fiches de prêt	17	9	30

Musée d'ethnographie

(Entité de gestion 139.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	3'118'813.90	2'839'500.00	-279'313.90
Produits	-216'574.53	-204'900.00	11'674.53
Excédent	2'902'239.37	2'634'600.00	-267'639.37

Comme en 2018, les travaux de rénovation de Black Box ont duré durant toute l'année 2019, impactant la vie du Musée, toujours partiellement ouvert et sans exposition temporaire. L'institution a ainsi accueilli un peu moins de visiteurs, soit 12'500 pour l'exposition de référence *L'impermanence des choses* et les animations diverses proposées tout au long de l'année. Cela a eu pour conséquence également une fréquentation moindre de la cafétéria.

Par ailleurs, les amortissements et intérêts des travaux sont plus élevés qu'ils n'avaient été budgétés. Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

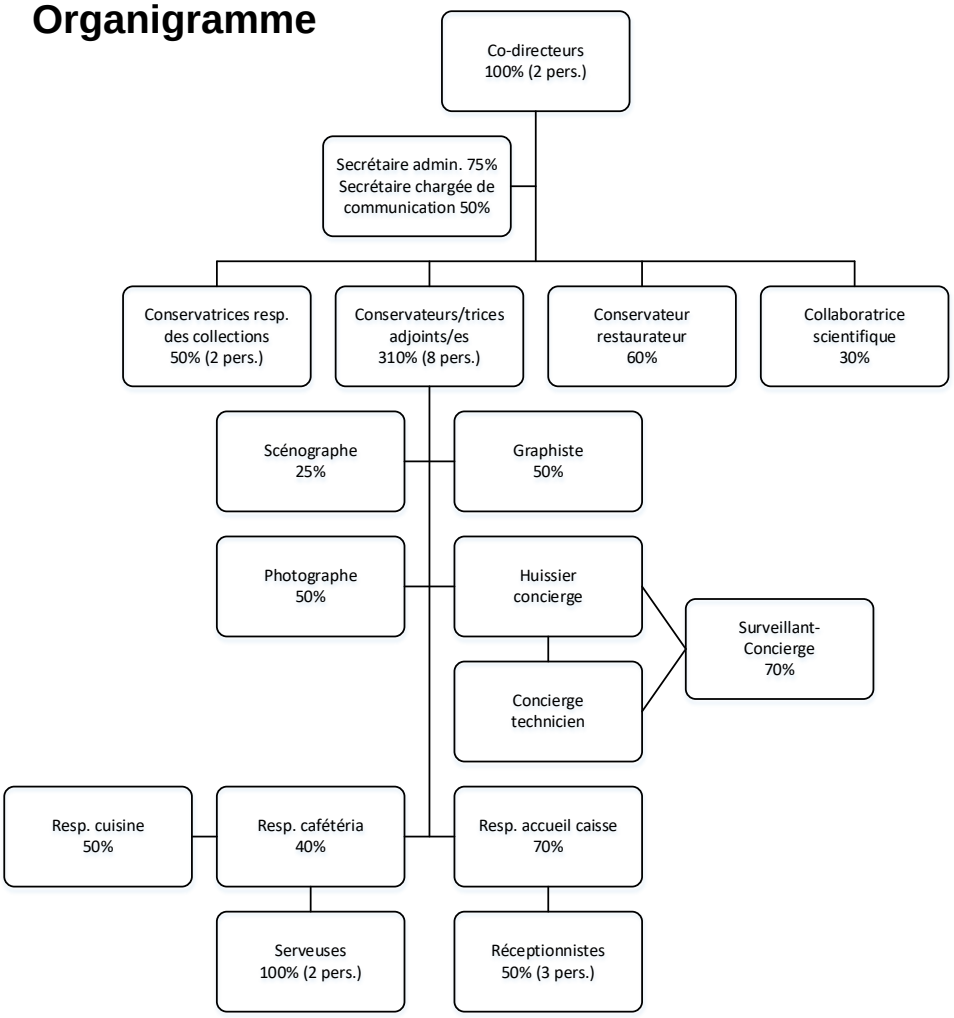

3. Personnel

L'équipe compte 13.76 EPT pour les postes fixes. Un surveillant-concierge au taux de 70% a été engagé pour renforcer l'équipe. Le MEN a accueilli 9 stagiaires, à savoir 3 pour la préparation d'expositions, 4 pour l'inventaire et le récolement des collections et 2 pour la conservation-restauration. Le MEN a également accueilli deux civilistes pour la préparation d'exposition.

Dans le cadre des programmes d'emplois temporaires et d'insertion professionnelle, l'équipe a par ailleurs bénéficié de l'aide de personnes placées dans les secteurs suivants : montage d'expositions, conciergerie, surveillance des salles d'exposition et cuisine.

4. Collections

L'inventaire et le récolement des collections s'est poursuivi durant l'année 2019, Un réaménagement du dépôt des Draizes a été nécessaire pour déplacer les archives papiers et photos dans un nouveau local, permettant le redéploiement de quelques 1000 caisses contenant principalement les collections africaines du Musée.

315 objets ont été acquis dont 263 par des achats et 52 par des dons ; 2447 fiches d'objets ont été modifiées et 611 objets ont été nouvellement introduits dans la base de données ; 147 objets ont été prêtés pour des expositions extérieures ; 123 objets sont sortis à l'interne pour des expositions et des cours ; 1624 objets ont été traités, reconditionnés et déménagés dans les dépôts externes ; 6 objets ont été congelés préventivement. Et la totalité des 2171 objets de la collection 'plastique' a été regroupée par matériaux similaires. Enfin 30 objets ont fait l'objet d'une restauration.

277 nouvelles photos et 53 films ont été inscrits dans la base de données ; environ 200 photos ont été reconditionnées ; 49 photographies des collections ont été publiées dans 13 ouvrages; 5 photographies ont été reproduites dans 1 exposition externe; 18 demandes d'autorisation de reproduction et d'utilisation d'images des photographies ont été traitées.

En 2019, le MEN a reçu trente-quatre chercheurs nationaux et internationaux dont 5 accompagnés d'un groupe d'étudiant-e-s. Leurs intérêts portent sur les collections, les archives ainsi que sur la démarche muséologique développée dans l'institution neuchâtelois.

5. Expositions

La rupture pop: Jean-Pierre Zaugg scénographe portant sur une personnalité importante de la muséologie neuchâteloise et réalisée en partenariat avec la Fondation Dürrenmatt a été présentée dans la fosse de l'Octogone jusqu'au 28 avril 2019.

L'impermanence des choses (depuis le 25 novembre 2017)* et *Ichoumamini
Comme en 2018, il n'y a pas eu d'exposition temporaire dans la Black Box. En revanche, une salle complète de *L'impermanence des choses* a été modifiée et accueille depuis le 18.05.2019 l'exposition ponctuelle *Ichoumamini* . Conçue par un conservateur adjoint, une collaboratrice scientifique et les étudiants de l'Institut d'ethnologie, cette exposition revient sur la mission de Jean Gabus dans le Grand Nord canadien en 1938–1939 parmi les « Esquimaux-Caribous », participant à une meilleure lecture de l'histoire de l'ethnologie neuchâteloise.

***Derrière les cases de la missions* (étape lausannoise)**
Le MEN a participé à la conception et la réalisation de l'exposition critique consacrée à l'histoire des missionnaires suisses-romands en Afrique australe et à leur apport aux

collections du Musée. Conçue en collaboration avec le Musée d'Archéologie et d'Histoire de Lausanne, la première étape a été montrée à l'Espace Arlaud à Lausanne à l'automne 2019. La version neuchâteloise ouvrira ses portes le 16 mai 2020, inaugurant le nouvel espace du sous-sol de la Black Box.

6. Animations

En 2019, 8 conférences et 8 films ont été proposés au public ; une table ronde sur le tourisme durable ainsi qu'un colloque international sur tourisme durable, éthique et solidaire ont été organisés. Le MEN a également accueilli une table ronde dans le cadre du Festival *Capoeira Angola.* Des sessions de contes ont été organisées en partenariat avec Pro Juventute Arc Jurassien. En plus des nombreuses animations proposées pour la Nuit des Musées et la Journée internationale des Musées, 10 brunchs dominicaux avec des visites guidées et 6 visites guidées à midi en semaine de même qu'une visite des dépôts ont été mis sur pied par l'équipe du Musée. La Saint-Nicolas a accueilli quant à elle de nombreux enfants sur la colline. Parmi les animations du printemps, de nombreux événements étaient associés au Printemps Culturel. L'inauguration d'un *inuksuk* construit dans le parc par l'artiste et politicien inuk au Canada Peter Irniq en fut un des moments marquants.

7. Colloques, conférences, enseignements

En plus de l'enseignement régulier de trois de ses collaborateurs à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, et d'une collaboratrice à l'Université Populaire Neuchâteloise l'équipe scientifique du MEN a donné 12 conférences ou communications dans des journées d'études, des colloques ou des journées de formation. Elle a donné 6 enseignements ponctuels d'un ou plusieurs jours dans différentes universités suisses et étrangères. Elle a également participé à 5 tables rondes et co-organisé un colloque avec l'Institut d'ethnologie et le Jardin botanique.

8. Recherche et publications

En 2019, l'équipe scientifique du MEN a travaillé sur les catalogues d'une exposition (*Ichoumamini*) et d'une collection d'importance nationale (*L'Egypte au MEN*), les deux ouvrages étant à paraître en 2020 avec le catalogue de l'exposition *Le mal du voyage*. 5 articles ont été publiés dans des revues internationales ou des catalogues. Une thèse a été défendue et deux autres sont en cours de rédaction. 1 recherche postdoctorale est également en cours. Notons que la rédaction de la plupart des articles et des recherches de doctorat et postdoctorales ne sont pas financées par le musée.

Des projets de collaboration scientifique ont été mis en place ou poursuivis avec l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel (pour l'exposition temporaire *Le mal du voyage*) ; la HEAD à Genève (projet de recherche sur l'histoire du Musée), le Centre d'études Oualatiennes en Mauritanie (projet de recherche et de valorisation des collections mauritaniennes), le Musée d'Archéologie et d'Histoire de Lausanne ainsi que la Cinémathèque suisse (exposition sur les collections missionnaires), l'Université de Nanterre et l'Ecole de Design de Paris (projet autour des médiums).

Les membres de l'équipe scientifique du musée participent à 13 comités, conseils ou associations scientifiques.

9. Rénovation des bâtiments

La rénovation de la Black Box conduite par le Services des bâtiments et le bureau d'architecture Pietrini s'est poursuivie durant toute l'année 2019 en parallèle du montage de l'exposition *Le mal du voyage*.

Jardin botanique

(entité de gestion n° 140.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1'670'663.06	1'623'200.00	- 47'463.06
Produits	439'723.80	467'000.00	- 27'276.20
Excédent	1'230'939.26	1'156'200.00	- 74'739.26

Les comptes du Jardin botanique présentent un excédent de 74'739.26 francs par rapport au budget. Les commentaires détaillés figurent à l'annexe du rapport des comptes.

2. Organigramme

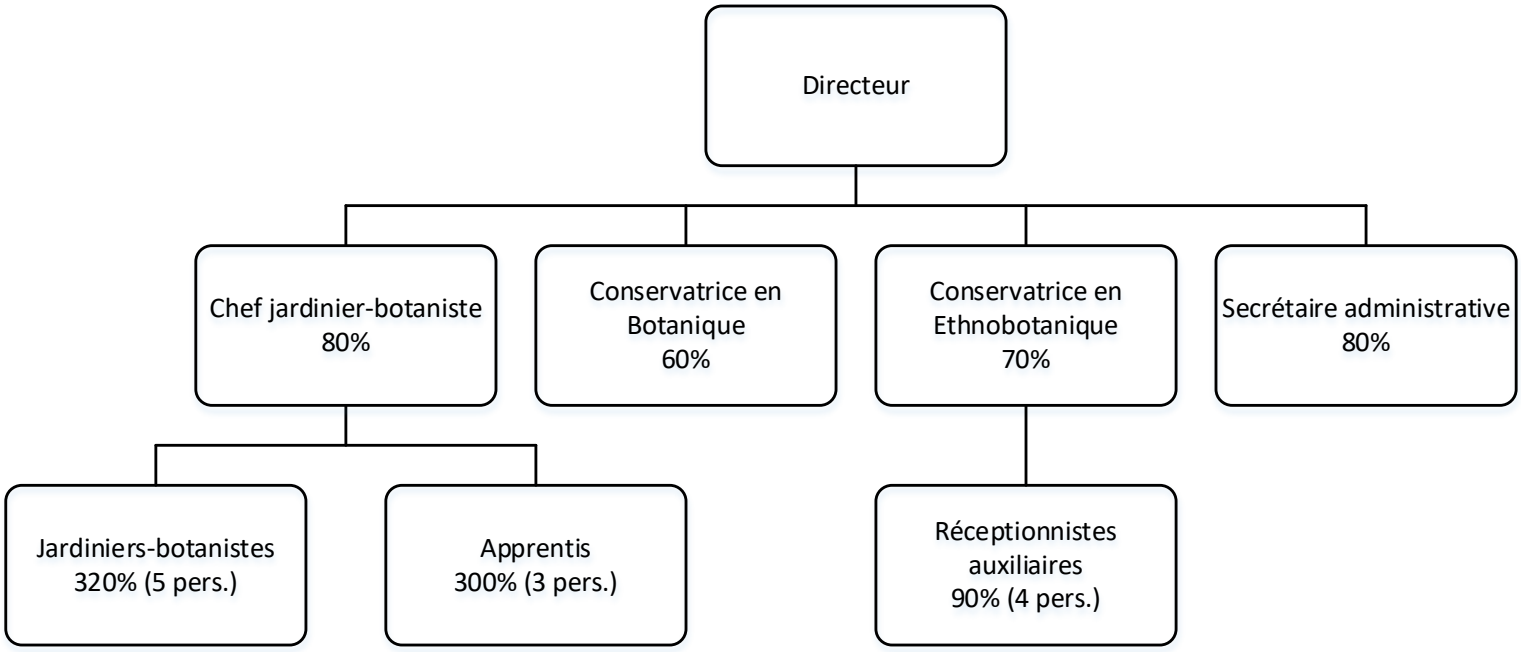

3. Personnel

Au 31 décembre 2019, le service du Jardin botanique comptait 18 personnes pour 11 EPT, dont 3 apprentis ; 2 de 3e année et 1 de 1e. Cependant, un poste de jardinier-botaniste à 50% est gelé depuis le 1er novembre 2019. Le total ne tient pas compte des personnes placées par le service civil ou en stage « premier emploi », ni les employés de l'entreprise Edel's qui sont mandatés pour des services particuliers (le gardiennage des expositions, le maintien des collections ainsi que la conciergerie).

4. Missions et indicateurs

Les missions du Jardin botanique sont similaires à celles des autres musées, selon la définition de l'ICOM (Conseil international des musées) : gestion de collections (4.1), recherches (4.2) et éducation (4.3 : activités pour le public). S'y ajoute toutefois la conservation de la biodiversité et des plantes menacées telle que définie par la Convention signée entre l'Université de Neuchâtel, la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire et la Ville de Neuchâtel.

4.1 Collections

Les collections d'un jardin botanique peuvent être divisées en deux catégories :

- **les collections « organiques »** comprenant les plantes vivantes, les graines et la collection de miels.
  La collection de plantes vivantes reste la collection la plus importante. Nous avons enrichit la collection de plantes en serre à l'occasion de l'exposition sur les forêts tropicales. Elle doit toutefois faire l'objet d'une révision complète par la conservatrice en botanique. La construction de la base de données a débuté en 2019, mais durera plusieurs années.

- **les collections d'objets**, situées en dépôts, constituent des références dans le domaine de l'ethnobotanique et de la paléobotanique. La botanique y est également représentée par une collection de livres anciens et des représentations (peintures, gravures, dessins) de plantes du monde entier.

Collections	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Organiques								
Plantes vivantes[a]	3'353	3'243	3'191	3'515	3'826	3'908	3'900	3'950
Graines (lots)	0	49	268	312	339	849	899	937
Miels	12	222	284	347	365	444	585	773
Objets								
Ethnobotanique[b]	0	10	181	850	1'455	1'792	1'946	2'131
Paléontologie[c]	0	2	3'000	3'400	3'392	3'416	3'439	3'470
Autre[d]	0	1	6	206	506	506	506	506
Total	3'365	3'527	6'930	8'630	9'883	10'915	11'275	11'767

[a] A cela s'ajoute chaque année environ 10'000 plantes produites pour l'embellissement du jardin et la recherche
[b] Depuis 2017, il s'agit du nombre d'objets inscrits dans la base de données MUSE II.
[c] Constituée de la collection paléontologique Louis Villars (3267 pièces) et de la collection paléobotanique (203).
[d] 300 minéraux de la collection Louis Villars et 200 pièces de l'ancien musée scolaire du collège des Parcs.

4.2 Recherches

En 2019, plus de 33 projets de recherches touchent de près ou de loin le Jardin boitanique. Les projets menés en collaboration avec l'Université de Neuchâtel sont au nombre de 20, dont deux thèses de doctorat dans deux nouveaux domaines pour l'Institution : la sismologie et la climatologie. Des actions de conservation de la flore et des milieux sont également menés avec le Service Faune, forêts, nature du canton de Neuchâtel. Enfin 5 projets se font à l'interne du Jardin botanique.

Collaboration	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Biodiversité sol / Université NE	1	1	2	2	6	7	7	5
Génétique évolutive Uni NE	2	2	2	2	3	1	0	0
Ecologie fonct. UniNE	0	0	0	0	4	4	4	4
Mycologie et microbiologie Uni NE	0	0	0	0	0	1	1	0
Entomologie évolutive UniNE	0	0	1	1	1	0	3	3
Conservation Flore / SFFN	3	4	4	5	5	5	5	5
Entomologie MHNN	0	0	0	0	0	1	1	1
Ethnologie UniNE	0	0	1	1	2	3	3	3
Sociologie UniNE	0	0	0	0	0	1	1	1
Lettres UniNe	1	1	1	1	1	1	2	2
Paléobotanique	0	0	1	2	2	2	2	2
Géographie UniNE	0	0	0	0	0	0	0	1
CHYN	0	0	0	0	0	0	0	1
Recherches internes / JBN	1	1	3	4	4	4	4	5
Total	8	9	15	18	28	30	33	33

Douze articles scientifiques, rapports et livres ont été publiés en 2019. La plupart d'entre eux ont été rédigés par des chercheurs de l'Université qui ont utilisé les infrastructures du Jardin botanique et ont reçu l'aide du personnel du Jardin, notamment pour la culture des plantes de recherche.

Publications	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Articles scientifiques	0	14	6	14	7	15	25	8
Rapports	0	3	1	2	3	2	8	4*
Livres	1	1	1	0	2	0	0	1

* Rapports établis dans le cadre du séminaire d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, en collaboration avec le Jardin botanique

4.3 Sensibilisation et accueil du public

Le programme 2019 a proposé 87 activités pour les visiteurs. De plus, sept excursions de botanique ont été organisées par l'Association des Amis du Jardin de l'Ermitage (ADAJE) et des cours de botanique par l'association floraneuch, pour la plus grande joie des amateurs de plantes.

Activité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Expositions	7	6	6	6	4	5	5	6
Cours et ateliers	18	32	14	14	10	11	9	38
Fêtes ou événements	10	8	7	5	7	6	19	10
Conférence/animations	10	8	6	19	19	16	18	14
Démonstrations	0	0	0	13	8	8	12	3
Concerts ou théâtre	1	1	1	3	2	2	9	4
Excursions	10	13	14	7	8	9	9	7
Colloques	0	1	0	0	0	0	0	1
Autre	1	1	0	5	4	6	5	4
Total	57	70	48	72	62	63	86	87

Le Jardin botanique a reçu plus de 65'000 visiteurs en 2019, soit 9'000 de plus qu'en 2018, année de festivités marquée par de nombreuses manifestations. Ce succès réjouissant est lié à une forte fidélité du public, mais aussi à une plus grande diffusion de l'information par la promotion du tourisme de la Ville de Neuchâtel.

Nombre visiteurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Elèves	1'454	2'034	1'899	1'832	3'667	3'114	1'897	2'140
Public général	25'159	29'513	23'316	32'249	44'399	36'989	54'534	62'965
Total	26'613	31'547	25'215	34'081	48'066	40'103	56'431	65'105

5. Investissements

De petits investissements non prévus se sont poursuivis dans le cadre de la restauration des propriétés de l'Etat, soit la villa Brauen et les serres (mise en place d'affiches solaires pour le chauffage des serres, restauration partielle de la serre 8, etc.),. Les frais ont été pris en charge par le budget de fonctionnement normal du Jardin botanique. Lors de l'achat de ces bâtiments par la Ville, le montant de ces frais sera déduit du montant total, comme spécifié dans une lettre du Conseil d'Etat au Conseil communal, daté de 2014.

Bibliothèque publique et universitaire Neuchâtel (BPUN)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	4'254'964	4'531'962	+276'998
Revenus	154'964	431'962	-276'998
Excédent	4'100'000	4'100'000	0

2. Organigramme (à noter que le personnel n'est pas engagé par la Ville)

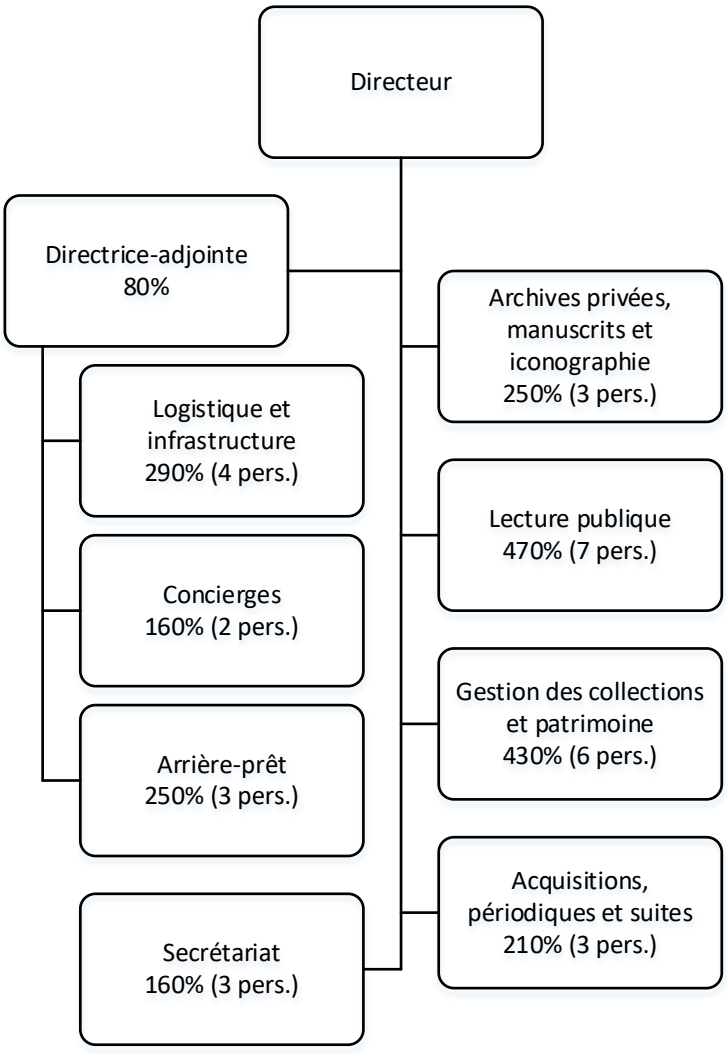

3. Conseil de fondation

Représentants de la Ville : M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, président ; Mmes Anne Dominique Reinhard, Raymonde Wicky ; MM. Gilles Attinger, Jean Berthoud, Stéphane Devaux, Daniel Hess, Pierre-Henri Molinghen, Jérôme Salmeron.

Représentants de l'Etat : Mmes Rachel Oesch, Aurélie Widmer, M. Lionel Bartolini.

Comité de direction : M. Thomas Facchinetti, président, Mme Anne Dominique Reinhard, vice-présidente, Mmes Rachel Oesch, Aurélie Widmer, MM. Gilles Attinger, Daniel Hess.

4. Personnel (au 31 décembre)

	EPT 2019	**EPT 2018**
Personnel fixe		
28 (27) personnes	22.40	21.62
Personnel temporaire et auxiliaire		
17 (15) personnes	2.60	3.60
Apprentis et stagiaires HES		
5 (4) personnes	5.00	4.00
Concierges		
2 (2) personnes	1.60	1.60
Total		
52 (48) **personnes**	**31.60**	**30.82**

La variation du personnel fixe s'explique par un poste vacant au 31.12.2018 et repourvu en 2019.

1 arrivée et 1 mutation interne ont été enregistrés parmi le personnel fixe, 2 arrivées et 2 départs parmi les auxiliaires ; 4 personnes ont été engagées pour des contrats à durée déterminées et 1 personne comme bénévole. La BPUN a par ailleurs accueilli 3 civiliste et 5 stagiaires. Elle forme 4 apprentis et 2 stagiaire HES.

5. Comptes en CHF (à approuver par le Conseil de fondation)

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
Charges	4'254'964			4'531'962	4'581'750	
Recettes		154'964	431'962			137'449
Subvention communale		2'950'000	2'950'000			2'950'000
Subvention cantonale		1'150'000	1'150'000			1'250'000
Total	**4'254'964**	**4'254'964**	**4'531'962**	**4'531'962**	**4'581'750**	**4'237'449**

6. Offre documentaire

Ressources imprimées	**Accroissement 2019**	**Documents disponibles**
Imprimés	7’441	597'703*
Documents iconographiques	421	17'872
Documents audiovisuels	364	9’002
Autres (cartes, plans, menus, partitions, etc.)	158	12’030
Total	8’384	636’607
Manuscrits (en mètre linéaires)	13.6 ml	724.5 ml

* Ce chiffre comprend la révision d’une estimation ancienne erronée

Services numérique	**2019**	2018
Tablettes de lecture à emprunter	23	23
e-books disponibles sur tablettes	824	683

Ressources numériques et documents en ligne

Archives historique *L’Express* et *L’Impartial*	1.5 million de pages numérisées accessibles gratuitement.
Plateforme *Flora.ne*	Portail des Archives neuchâteloises : 4'042 nouveaux documents de la BPUN intégrés en 2019 pour un total de 17'537 notices.
Plateformes *e-rara*, *e-codices* et *Viaticalpes*	Plateformes nationales de documents patrimoniaux (livres précieux, manuscrits, iconographie), dont plus de 600 proviennent de la BPUN
Plateforme *Darnton.org*	Site de l’historien R. Darnton, dédié à l’histoire du livre à la veille de la Révolution française ; plusieurs milliers de documents de la Société typographique de Neuchâtel (STN) y sont accessibles librement.
Plateforme *RERODOC*	Bibliothèque numérique du Réseau romand : plus de 1’500 documents numérisés, dont 45 titre de presse et périodiques (séries complètes), proviennent de la BPUN.
Plateforme *e-bibliomedia*	5'800 e-books et livres audio disponibles en téléchargement libre.
Plateforme *Pressreader*	6’700 titres de presse nationale et internationale en téléchargement libre.
Plateforme *Europress*	Plus de 8'000 sources de presse nationale, européenne et internationale, magazines, sites web référencés, blogs, etc. en téléchargement libre.
e-newspaperarchives.ch	Journaux suisses numérisée par la Bibliothèque nationale (5 mio de pages accessibles)

Les usagers de la BPUN bénéficient en outre de l'accès à l'ensemble des ressources scientifiques en ligne de l'Université.

7. Statistiques (normes OFS)

Ouverture	**2019**
Jours d'ouverture /an	281
Lecture publique (nb heures/an)	2'100
Salle de lecture (nb heures/an)	3'700

Fréquentation (nombre d'entrées)	**2019**	**2018**	
Lecture publique	57'885	56'475	
Fonds d'étude	25'163	25'986	
Salle de lecture (nombre d'entrées)	28'905	28'814	
Total	**111'953**	**111'275**	+ 0.6 %
Fréquentation du site internet et services en ligne (nb de visiteurs uniques par jour sur 1 an)	127'778	133'970	- 4 %
Prêt			
Lecteurs actifs*	8'175	8'477	- 3.5 %
Nouvelles inscriptions	1'081	1'012	+ 6.8 %
Prêt de documents	160'120	150'654	+ 6.3 %
Prêts de e-books	6'895	6'677	+ 3 %
Réservations de documents en ligne	9'666	7'956	+ 21.5 %
Patrimoine			
Consultations et recherches menées sur les fonds patrimoniaux (imprimés, manuscrits, iconographie)			
Documents consultés	5'138	4'837	+ 6.2 %
Présentations, visites et conférences sur les fonds patrimoniaux de la BPUN	46	43	+ 7 %

** Lecteurs ayant effectué au moins une opération au cours de l'année*

Les efforts consentis pour améliorer l'attractivité portent leurs fruits. La lecture publique voit une légère augmentation de sa fréquentation et la salle de lecture continue à être largement fréquentée. Le nombre de prêts (sur place ou au sein du réseau) poursuit sa croissance, avec 570 documents par jour ouvré en moyenne. La plus grande progression concerne les services et demandes d'informations en ligne.

8. Promotion de la lecture, médiation et intégration

- 15 visites accompagnées de la Bibliothèque et de ses services (classes, groupes d'intégration, associations, présentations hors les murs, etc.).
- 46 visites commentées de l'Espace Rousseau, des collections patrimoniales et de la Bibliothèque des Pasteurs.
- 26 lectures, concerts, conférences, théâtre, ateliers, cafés littéraires et animations.
- 12 expositions documentaires thématiques : sélection de documents à emprunter en lien avec les manifestations et événements culturels de la région (Semaine d'action contre le racisme, Printemps culturel, NIFFF, Journée internationale des droits de l'enfant, etc.).
- 9 expositions consacrées à la mise en valeur des fonds patrimoniaux de la BPUN.
- Présence de la Bibliothèque hors-les-murs (Biblioplage) durant 12 semaines, en collaboration avec le bar La Plage.

Sports

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	13'363'490.57	13'507'400.00	(+) 143’909.43
Revenus	4'867'386.12	4'902'700.00	(-) 35'313.88
Excédent	8'496'104.45	8'604'700.00	(+) 108'595.55

Le résultat des comptes est amélioré de plus de 100'000 francs. Cet écart par rapport au budget est notamment induit par les aspects suivants au niveau des charges :

- Des coûts de personnel inférieurs aux prévisions (96'000 francs) ;
- Diverses économies réalisées dans les biens, services et marchandises (97'000 francs) ;
- Des subventions plus élevées que planifiées (70'000 francs).

S’agissant des revenus, la variation suivante est notamment à l’origine du différentiel :

- Une baisse des taxes (21'000 francs).

Les commentaires détaillés des rubriques comptables de la section sport figurent à l’annexe du rapport des comptes (entités de gestion 141.00 à 145.00).

Divers crédits d’investissements ont également été sollicités dans le courant de l’exercice :

- Remplacement du système de chronométrage aux piscines du Nid-du-Crô (57'000 francs) ;
- Création d’un sas à l’entrée principale des piscines du Nid-du-Crô (35'000 francs) ;
- Remplacement des armoires électriques des piscines du Nid-du-Crô (160'000 francs) ;
- Assainissement des locaux techniques et sanitaires à la piscine de Serrières (200’00 francs) ;
- Sécurisation de la piste finlandaise au Chanet (36'000 francs) ;
- Remplacement du sol et de la tribune rétractable de la salle de sport de la Riveraine (400'000 francs) ;
- Installation de sèche-mains électriques dans les wc du stade de la Maladière (40'000 francs) ;
- Pose de garde-corps dans le secteur visiteurs (B1-B3) du stade de la Maladière (32'000 francs) ;
- Remise en état des tôles de façade du stade de la stade de la Maladière (28'000 francs).

2. Organigramme

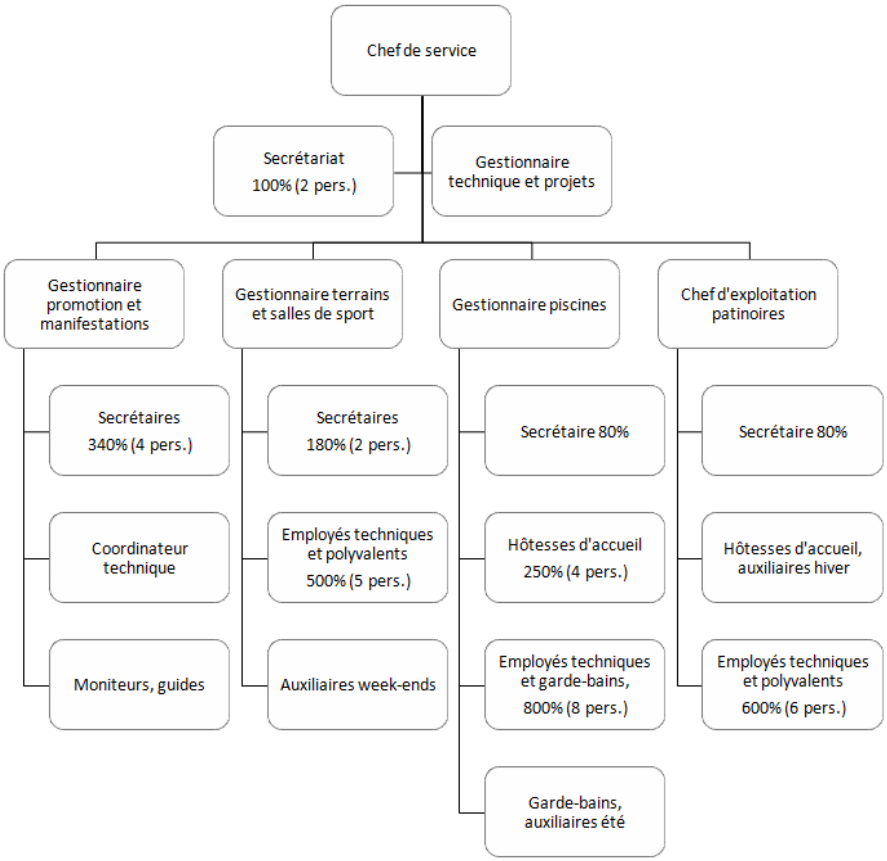

3. Personnel

L'effectif moyen du Service a été de 42 EPT correspondant à une masse salariale de 4.56 millions.

4. Missions

Les missions du Service des sports sont les suivantes :

a) assurer la liaison avec les sociétés sportives de la ville; à ce titre, il peut être appelé à collaborer à l'organisation de manifestations sportives ;
b) veiller à l'entretien des terrains, locaux, installations et matériel et de fixer leur utilisation par les sociétés intéressées; à ce titre, il gère l'occupation de toutes les salles de gymnastique, en dehors de leur affectation scolaire ;
c) participer aux études et à la réalisation des nouveaux équipements de sports ;
d) gérer et exploiter les bâtiments et les installations qui lui sont confiés;
e) organiser, en période de vacances scolaires, des activités sportives pour les écoliers ;
f) organiser, en s'assurant la collaboration des sociétés, toute autre manifestation dans le cadre du sport dit populaire.

5. Subventions

Afin d'aider les associations sportives qui n'ont pas accès aux infrastructures appartenant à la Ville ou pour soutenir des actions spéciales en faveur du sport de manière générale, les montants suivants, comptabilisés sur l'entité de gestion 141.00, ont été engagés en 2019 :

Contributions sur loyers et/ou droits de superficie	CHF
Société d'escrime	1'000.-
Karaté Do Neuchâtel	2'000.-
Fight Move Academy	3'000.-
Club d'échec	3'000.-
Judo club Cortaillod-Neuchâtel	3'000.-
Groove	3'000.-

Aides financières spéciales	
Raid HandiFort (sport handicap Ville de Besançon)	575.-
Club des lutteurs du Vignoble (100 ans)	1'000.-
NUC Volleyball (T-Shirts Coupe d'Europe "NUC ambassadrices de Neuchâtel")	2'000.-
Association LiberArt (projet Capoiera-Angola)	2'000.-
Bike attitude (entretien piste VTT Chaumont-La Coudre)	4'401.-
Association Tour de Romandie (étape contre-la-montre)	5'000.-

Promotion et manifestations

(entités de gestion n° 142.01 et 142.02)

1. Ecoles du sport et camps multisports

Cours	Public cible	2019	2018
Sport adultes - cours	Dès 16 ans	**2069**	2097
Sport enfants - cours	De 3 mois à 16 ans	**1415**	1982
Sport scolaire facultatif (SSF)	3e à 8e Harmos (6 à 12 ans)	**322**	0
Camps multisports	De 4 à 16 ans	**838**	918
TOTAL (inscriptions)		**4322**	**4997**

Détails par catégorie

Cours adultes	Public cible	2019	2018
Aqua fitness [1]	Dès 16 ans	**1036**	1110
Sport entreprise (Midi Tonus)	Dès 16 ans	**868**	820
Natation	Dès 16 ans	**154**	146
Tennis	Dès 16 ans	**11**	-
TOTAL (inscriptions)		**2069**	**2097**

[1] 4 cours non ouverts en 2019/3 : 3 cours faute de moniteurs disponibles et formés, 1 cours par manque de participants

Cours enfants	Public cible	2019	2018
Danse (Rock'n'roll)	8 à 16 ans	**22**	16
Football	4 à 11 ans	**125**	111
Gym parent-enfant	3 et 4 ans	**46**	47
Hockey	4 à 15 ans	**36**	34
Natation [2]	3 mois à 6 ans	**1005**	1581
Patinage	3 à 12 ans	**136**	112
Plongeon	6 à 16 ans	**18**	27
SSF – Natation[3]	3e à 8e Harmos	**226**	0
SSF – Trampoline[3]	3e à 8e Harmos	**55**	0
SSF – Capoeira[3]	3e à 8e Harmos	**8**	0
SSF – Aïkido[3]	3e à 8e Harmos	**22**	0
SSF – Freediving[3]	3e à 8e Harmos	**11**	0
Tennis	4 à 10 ans	**27**	31
Yoga [4]	8 à 12 ans	**-**	27
TOTAL (inscriptions)		**1415**	**1982**

[2] Les cours de natation pour enfants et adolescents âgés de 6 ans à 16 ans ont été repris de manière consensuelle par le Red Fish en décembre 2018. Le Service des sports continue de proposer des cours d'accoutumance à l'eau pour les enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

[3] Le sport scolaire facultatif est repris par le Service des sports à partir de janvier 2019.

[4] Cessation des cours dès la session 2019/1 faute de moniteurs formés et disponibles.

Camps – mini découverte	Public cible	2019	2018
Camps multisports [5]	De 4 à 7 ans	**426**	450
Camps multisports [5]	De 8 à 16 ans	**412**	468
TOTAL (inscriptions)		**838**	**918**

5 On observe une concurrence accrue d'offres de camps de sport et autres activités durant les vacances scolaires. L'accueil parascolaire a également augmenté le nombre de places disponibles durant les vacances scolaires et propose un tarif plus bas que les camps. Les inscriptions se font également plus tôt au parascolaire. Depuis 2018, c'est le Service des sports qui effectue la distribution à 4 centres du Cercle scolaire de l'EOREN et au cercle scolaire de Cescole. Le cercle scolaire des Cerisiers ne veut plus diffuser l'information depuis 2018. Depuis l'été 2019, le centre scolaire des Terreaux utilise une communication digitalisée au moyen du logiciel Pronote. Ce changement a diminué la visibilité de nos flyer, principalement pour les enfants du cycle 1. Ces élèves ne reçoivent pas de notes, ainsi les parents ont peu de raison de consulter régulièrement la plateforme.

2. Promotion du sport et des espaces à louer

2.1. Manifestations

		Participants	
Evénements	**Public cible**	**2019**	**2018**
Mérites sportifs	Sportifs amateurs et d'élite	**237**	249
Corrida de Noël [6]	Tout Public	**-**	800
Euro - Mondial	Tout public	**-**	30460
Festival des sports [7]	Tout public	**6106**	7000
Journée des clubs services [8]	Membres clubs services	**-**	45
La Suisse Bouge	Tout public	**212**	165
Tournoi de tennis de table	7 – 16 ans	**64**	68
Urban training [9]	Dès 16 ans - populaire	**225**	488
Post Finance Trophy[10]	Ecoliers 8 à 12 ans	**79**	-
Triathlon des écoles	Ecoliers 8 – 13 ans	**1940**	1934
Wake Up and Run	Dès 16 ans populaire	**1300**	1000
TOTAL		**10163**	**42209**

6 La 4e édition de la Corrida prévue le 15 décembre 2019 a été annulé pour des questions de budget. Le Service des sports avait collaboré à l'organisation des deux premières éditions (2016 et 2017).

7 20ème édition et premier comptage du public mesuré par le signal des téléphones portables ayant le Wifi activé en entrant dans la zone du Festival. Chaque signal est compté une seul fois même si la personne est venue les deux jours.

8 Evénement organisé tous les deux ans.

9 Un seul cours par semaine au lieu de 2 en 2019.

10 1ère édition aux patinoires du Littoral : tournoi de hockey sur glace organisé par le Service des sports en collaboration avec le HC Université et la Direction des écoles. 4 classes de Neuchâtel ont pris part au tournoi pour composer 10 équipes. Deux d'entre-elles se sont qualifiées pour les 1/2 finales à Fribourg.

2.2. Stade de la Maladière

Evénements, séminaires, anniversaires	2019	2018
Espace Gilbert Facchinetti	**84**	83
Salle de conférence	**263**	241
Visites du stade de La Maladière	**8**	5
Salons	**73**	60
TOTAL	**428**	**389**

Terrains et salles de sport

(entités de gestion n° 143.01, 143.02, 143.04, 143.05, 143.06)

1. Places et salles de sport

1.1. Occupation des terrains

Au total, 46 équipes juniors et adultes issues de 11 clubs différents, dans les disciplines du Football, Football américain, Rugby à 15, Rugby à 7, Hockey sur gazon et Freesbee, ont occupé les 8 terrains énumérés ci-après.

1.1.1. Centre sportif de Pierre-à-Bot [13]

Stade 100 x 64 (entraînements et matchs)	2019	2018
TOTAL	**900**	**1140**

Terrain naturel 100 x 64 (entraînements et matchs)	2019	2018
TOTAL	**434**	**629**

Terrain synthétique 100 x 64 (entraînements et matchs)	2019	2018
TOTAL	**1025**	**83**

1.1.2. Centre sportif du Chanet [14]

Terrain naturel 105 x 68 (entraînements et matchs)	2019	2018
TOTAL	**315**	**426**

Terrain synthétique 90 x 57.6 (entraînements et matchs)	2019	2018
TOTAL	**369**	**491**

1.1.3. Terrain des Charmettes [15]

Terrain synthétique 90 x 50 (entraînements et matchs)	2019	2018
TOTAL	**73**	**81**

1.1.4. Terrain de la Riveraine

Terrain naturel 98 x 62 (entraînements et matchs)	2019	2018
TOTAL	**178**	**105**

1.1.5. Terrain de Puits-Godet

Terrain naturel 110 x 70 (entraînements et matchs)	2019	2018
TOTAL	**354**	**330**

[13] L'augmentation de l'utilisation du terrain Nord de Pierre-à-Bot est principalement au nouveau revêtement synthétique installé en janvier 2019. On note également la création de deux nouvelles équipes seniors (Helvetia II et ASI Audax II) à l'entame du championnat 2019/2020.

[14] La diminution d'utilisation des installations du Chanet est due au fait que l'équipe senior du FC Neuchâtel City ne s'entraîne plus, mais effectue uniquement des matchs amicaux depuis août 2019. D'autres part, la Fondation Gilbert Facchinetti a souhaité transférer les entraînements des équipes M11, M12 et M13 à Pierre-à-Bot sur le nouveau terrain synthétique.

[15] Datant de 1989, ce terrain est moins utilisé pour la pratique du football associatif en raison de la qualité de sa surface et des dimensions non conformes aux exigences de l'ASF.

1.1.6. Places multisports et parcours mesurés

La Ville recense 17 emplacements équipés pour la pratique sportive répartis dans les quartiers d'habitation suivants : ***les Acacias*** (football, basketball, handball, pétanque) ; ***le jardin de la Boine*** (basketball, urbafit) ; ***Champ-Monsieur*** (course à pied, VTT, nordic walking) ; ***le Chanet*** (football, basketball, volleyball, piste finlandaise) ; ***les Charmettes*** (football, basketball, handball) ; ***Champréveyres*** (football, basketball, pétanque) ; ***la Coudre*** (football, basketball, handball, tennis de table) ; ***les Jeunes-Rives*** (beach-volley, pétanque) ; ***la plaine du Mail*** (Street Workout, beachsoccer, basketball, volleyball, pétanque, athlétisme) ; ***Maujobia*** (football, basketball) ; ***Nid-du-Crô*** (skatepark) ; ***l'Orée*** (football, basketball) ; ***Pierre-à-Bot*** (football, volleyball, tennis de table) ; ***Puits-Godet*** (basketball, volleyball, rink-hockey, tennis de table, piste finlandaise) ; ***le quai Robert-Comtesse*** (football, basketball, handball, athlétisme) ; ***Serrières*** (football, basketball, handball) ; ***les Valangines*** (football, handball, tennis de table).

Un premier parc de Street Workout a été inauguré le 19 septembre sur la Plaine du Mail. Financé par le Lions Club Neuchâtel Tandem, le club service a souhaité célébrer ses 10 ans d'existence avec la mise sur pied, en collaboration avec le Service des sports, d'un projet novateur au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

1.2. Occupation des salles des collèges

Au total, 63 équipes juniors et adultes issues de 35 clubs différents, dans les disciplines du Basketball, Volleyball, Handball, Badminton, Kinball, Tchoukball, Gymnastique rythmique, Gymnastique aux agrès, Rock acrobatique, Judo, Boxe, Capoeira, Pilates et Football, ont occupé les salles de gymnastique des écoles mentionnées ci-dessous :

Salles scolaires	Capacité	Taux d'occupation* 2019			Taux d'occupation* 2018		
		Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total
Acacias	sans public	75%	25%	**100%**	75%	25%	**100%**
Charmettes	sans public	48%	50%	**98%**	48%	50%	**98%**
Crêt-du-Chêne	sans public	45%	55%	**100%**	45%	55%	**100%**
Parcs	sans public	53%	47%	**100%**	53%	47%	**100%**
Promenade sud-est	sans public	20%	80%	**100%**	20%	80%	**100%**
Promenade sud-ouest	sans public	23%	77%	**100%**	23%	77%	**100%**
Serrières	320 pers.	40%	50%	**90%**	40%	50%	**90%**
St-Hélène	380 pers.	50%	50%	**100%**	50%	50%	**100%**
Terreaux	sans public	35%	65%	**100%**	35%	65%	**100%**
NEM (Maladière)	sans public	75%	25%	**100%**	75%	25%	**100%**
Vauseyon	sans public	30%	50%	**80%**	30%	50%	**80%**
TOTAL		**45%**	**52%**	**97%**	**45%**	**52%**	**97%**

* Taux d'occupation = heures utilisées entre 18h00 et 22h00 / heures disponibles selon le règlement communal.

L'Association Salle d'Escalade de Neuchâtel (ASEN) loue nos locaux compris dans le bâtiment de l'ancien transformateur électrique de Beauregard situé à l'avenue Edouard-Dubois 34.

2. Maison de vacances « Cité-Joie »

Depuis le 1er juin 2009, la maison de vacances « Cité-Joie » est louée par la société "Montagne & Nature Sàrl" pour l'organisation de camps de ski et de camps vert multisports. Le centre scolaire de Cescole est l'unique collège neuchâtelois à avoir loué des chambres à Cité-Joie en 2019 (388 élèves inscrits).

3. Anneau d'athlétisme de Colombier

Des renseignements détaillés et spécifiques sont disponibles dans le rapport de gestion du Syndicat intercommunal. La gestion opérationnelle de l'anneau d'athlétisme est attribué à la commune d'Hauterive.

4. Complexe sportif de « La Maladière » (CSM)

Au total, 47 équipes juniors et adultes issues de 20 clubs différents, dans les disciplines du Basketball, Volleyball, Handball, Badminton, Kinball, Tchoukball, Unihockey, Gymnastique rythmique, Gymnastique aux agrès, Kempo freestyle ont occupé les salles du CSM.

Salles CSM	Capacité	Taux d'occupation* 2019			Taux d'occupation* 2018		
		Juniors	Adultes	Total	Juniors	Adultes	Total
Salle 1	1'425 places	42%	58%	**100%**	42%	58%	**100%**
Salle 2		7%	93%	**100%**	7%	93%	**100%**
Salle 3		22%	78%	**100%**	22%	78%	**100%**
TOTAL Riveraine		**24%**	**76%**	**100%**	**24%**	**76%**	**100%**
Salle 1	bancs & chaises avec tapis de protection env. 580 places	29%	71%	**100%**	29%	71%	**100%**
Salle 2		21%	78%	**100%**	21%	78%	**100%**
Salle 3		36%	64%	**100%**	36%	64%	**100%**
Salle 4		50%	50%	**100%**	50%	50%	**100%**
Salle 5		50%	50%	**100%**	50%	50%	**100%**
Salle 6 (agrès)**		48%	8%	**56%**	48%	8%	**56%**
TOTAL Maladière		**42%**	**40%**	**82%**	**42%**	**40%**	**82%**
CPLN	sans public	40%	60%	**100%**	-	-	0%***
TOTAL CSM (hors CPLN)		**29%**	**69%**	**97%**	**37%**	**49%**	**87%**

* Heures d'utilisation du lundi au vendredi entre 18h00 et 22h00 (en sachant que le règlement communal permet une utilisation jusqu'à 24h00 mais qu'aucun club ne loue entre 22h00 et 24h00 hormis pour des matchs et manifestations).

** Le taux d'occupation de la salle spécialisée, qui n'est pas occupée par les écoles durant la journée, est calculé sur une période d'utilisation comprise entre 8h00 et 22h00.

*** Le bâtiment du CPLN étant en travaux durant l'année 2018, la salle de sport n'était pas disponible à la location.

5. Stade de la Maladière

Entraînements et matchs	2019	2018
Nombre de matchs NE Xamax FCS (y compris FGF)	**62**	65
Nombre d'entraînements NE Xamax FCS (y compris FGF)*	**486**	554
Nombre de matchs et entraînements (autres clubs)	**72**	**26**
TOTAL	**620**	**645**

* L'équipe M16 de la Fondation Gilbert Facchinetti ne s'entraîne plus au stade, mais à Pierre-à-Bot depuis août 2019.

6. Stand de tir

La Ville confie par convention avec le Club de Tir de Neuchâtel-Sports (CTNS) l'ensemble de la direction et de l'administration des tirs, tant au sens de l'Ordonnance fédérale sur le tir hors du service que le tir purement sportif au stand des Plaines-Roches.

Piscines

(entités de gestion n° 144.01 et 144.02)

Le nombre d'entrées totalisées aux piscines du Nid-du-Crô en 2019 est de 214'294 ce qui représente une diminution de fréquentation de 4.90% par rapport à l'exercice 2018.

	Caisse intérieure		Caisses extérieures	
Entrée simple	**2019**	**2018**	**2019**	**2018**
Adulte	**15'671**	15'831	**20'337**	25'381
Enfant / AVS / AI / étudiant	**13'933**	13'967	**19'529**	21'746
Carte 10 entrées				
Adulte	**13'668**	13'471	**4'344**	4'674
Enfant / AVS / AI / étudiant	**6'851**	7'004	**3'265**	3'526
"Soirée" adulte	**66**	62	**81**	123
"Soirée" enfant / AVS / AI / étudiant	**5**	17	**43**	55
Abonnement mensuel				
Adulte / Famille / Enfant / AVS / AI / Etudiant	**323**	176	**129**	140
Abonnement "saison été"				
Adulte / Famille / Enfant / AVS / AI / Etudiant	**613**	636	**1'595**	1'344
Abonnement "saison hiver"				
Adulte / Famille / Enfant / AVS / AI / Etudiant	**2'757**	2'593	**-**	-
Abonnement annuel				
Adulte / Famille / Enfant / AVS / AI / Etudiant	**22'189**	23'995	**5'082**	5'260
Ecoles				
Adulte	**767**	855	**333**	67
Enfant / Etudiant	**2'821**	4'969	**2'748**	840
Institutions spécialisées				
Adulte / Accompagnant	**841**	707	**118**	229
Enfant	**1'606**	2'400	**143**	347
Sociétés				
Red-Fish / Sauvetage / Nautique / etc.	**40'081**	40'298	**1'888**	1'348
Fitness				
Entrées fitness + piscine	**18'458**	18'251	**-**	-
Gratuits				
Enfants moins de 6 ans	**2'954**	2'836	**4'119**	5'115
Divers	**6'555**	6'856	**381**	207
TOTAL	**150'159**	**154'924**	**64'135**	**70'402**

Patinoires du Littoral

Des renseignements détaillés et spécifiques sont disponibles dans le rapport de gestion du Syndicat intercommunal. La situation comptable au niveau de la Ville se présente de la manière suivante :

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Budget 2018
Charges	1'888'537.60	1'894'700.00	1'823'001.55	1'921'100.00
Revenus	885'000.00	885'000.00	865'000.00	900'000.00
Excédent	1'003'537.60	1'009'700.00	958'001.55	1'021'100.00

Le montant inscrit dans la rubrique « revenus » correspond à la rémunération du mandat de prestation que le Syndicat attribue à la Ville pour la gestion opérationnelle des patinoires. Ce montant couvre les charges du personnel sous contrat avec la Ville.

Tourisme

(entité de gestion n°147.00)

1. Résumé

	Comptes 2019	Budget 2019	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	1’057'030.56	1'073’500.00	+16’469.44
Revenus	-344.00	-600.00	-256.00
Excédent	1’056'686.56	1'072’900.00	+16'213.44

L’excédent de 16'213.44 francs est le résultat de diverses économies opérées de toute part.

2. Organigramme

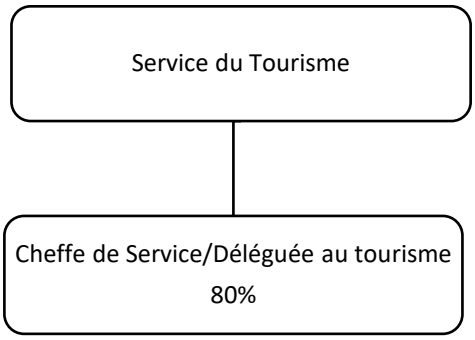

3. Points forts 2019

3.1. Actions touristiques

DingDong

Ce projet est initié par les hôteliers de la Ville de Neuchâtel et mis sur pied par la Direction du Tourisme. Du 18 mai au 18 septembre, 32 statues DingDong, des horloges à taille humaine conçues par l’artiste Denis Roueche achetées par 28 entreprises neuchâteloises et décorées par différents artistes locaux, jalonnent le centre-ville. Des visites guidées sont également organisées, à raison d’une par mois, et rencontrent un beau succès. Cette action coïncide avec les 40 ans de la zone piétonne et permet une animation appréciée du centre-ville.

Chocolatissimo

Le chocolat neuchâtelois est à l’honneur durant toute une semaine, du 2 au 9 novembre, principalement au Péristyle de l’Hôtel de Ville et dans les confiseries-chocolateries du canton, mais également ponctuellement au Théâtre du Pommier, Théâtre du Passage et au Jardin botanique. Une sixième édition de Chocolatissimo célébrant un savoir-faire ancestral, contribuant à un art de vivre typiquement neuchâtelois et reflétant le dynamisme de son centre-ville, couverte de succès puisque ce sont près de 10’000 personnes qui se sont déplacées pour découvrir les secrets de fabrication des artisans chocolatiers et des apprentis du CPLN. En outre, cette année Chocolatissimo a accueilli la finale romande et tessinoise du concours des apprenti.e.s boulanger.ères. A noter qu’une application Chocolatissimo est désormais téléchargeable et propose un rallye au centre-ville pour partir toute l’année à la découverte du patrimoine chocolaté de Neuchâtel.

3.2. Promotion

Il s'agit principalement de promouvoir, ici et ailleurs, l'image de la ville de Neuchâtel, dans un premier temps par le biais de son offre culturelle. Ainsi en 2019, huit campagnes d'affichages format mondial (F4) viennent renforcer la visibilité des grandes expositions des musées de la Ville. Ces affichages se sont vus à Bâle, Berne, Bienne, Zürich, Lausanne, Fribourg, Yverdon-les-Bains, Montreux, Vevey et Genève. Dans le même ordre d'idée, quatre spots ont été diffusés sur l'écran de la gare de Neuchâtel.

Depuis 2015 différents spots faisant la promotion des expositions des musées et des grandes manifestations culturelles sont désormais diffusés tout au long de l'année, sur les écrans du réseau TransN dans tout le Canton de Neuchâtel et sur ceux de certaines lignes du réseau RER-TPF dans le Canton de Fribourg, ainsi que sur des écrans à l'aéroport de Genève dans la zone d'attente de l'arrivée. Un partenariat avec BLS permet de compléter la panoplie de promotion culturelle et sportive de notre Ville.

Des drapeaux Fête du Théâtre, Fête de la Danse, Nuit des Musées, Quinzaine, Festineuch, NIFFF, Buskers, Festival des Sports, Festival international de la marionnette et Championnat du monde de unihockey pavoisent les rues du centre-ville pendant la durée de la manifestation. A l'occasion des 40 ans de la zone piétonne, des drapeaux artistiques sont installée tout au long de l'année afin qu'il y ait de manière continue une pavoisement du centre-ville. En outre, la production de trois totems mobiles permet aux grands événements neuchâtelois une meilleure signalétique au sein même de la ville.

Un groupe de travail « Affichage et signalétique » est à l'œuvre dans le but d'une meilleure orientation dans l'espace public des visiteurs et des usagers de la ville et de sa région tout en mettant en valeur et en améliorant la visibilité des atouts culturels, touristiques, événementiels, patrimoniaux et scientifiques dans l'espace public. Un mandat a été confié à l'entreprise Axone pour la première phase de ce projet (diagnostic et recommandations). Les travaux se poursuivent.

3.3. Auberge de Jeunesse

Après acceptation du crédit par le Conseil général fin 2018, la Direction du tourisme lance un concours d'architecture pour transformer le collège des Sablons, à proximité de la gare, en auberge de jeunesse. Pas moins de 94 concurrents rendent un projet dans le temps imparti. Le jury, composé de 7 membres avec voix délibératives, plus 2 suppléants, ainsi que des experts, siège les 7 et 15 mars pour étudier les projets et procéder aux délibérations d'usage afin de se déterminer sur 8 lauréats, dont 1 gagnant. Le projet « Carnets de voyages » d'un bureau d'architecte à Neuchâtel, est le lauréat recommandé à l'unanimité par le jury au Conseil communal. L'étape suivante est la phase d'étude d'un avant-projet. Le calendrier est étroitement lié à celui de la rénovation du Collège des Parcs et de la libération de celui des Sablons.

4. Subventions touristiques

	2018	2019
Tourisme neuchâtelois	234'262.-	233'485.-
Neuchâtel a du goût	62'500.-	
Jura & Trois-Lacs	45'650.-	45'650.-
Projet DingDong	17'500.-	35'346.25
Association Chocolatissimo	25'000.-	22'500.-
Promotion Festivals et événements de la Ville	21’415.-	21'101.55
Conception Projet Escape game urbain	25'000.-	20'000.-
Association du Monument des Comtes et Comtesses		18'000.-
Association Trivapor	15'000.-	15'000.-
Théâtre du Passage – projet Chocolatissimo		10'000.-
He-Arc projet promotion marché russe		10'000.-
Association ESN – projet Chocolatissimo		6'500.-
Association Culturecom.ne		5'000.-
Théâtre du Pommier – projet Chocolatissimo		4'500.-
Club Alpin Suisse – rénovation cabane Perrenoud		3'000.-
Association Personne : Projet visite audioguidée	3'000.-	
The SSK project : course garçons de café	2'500.-	
Association du Museum : Projet Visite « Muet comme une tombe »	2'500.-	
NVT : Battle Chasselas Raclette à Lausanne	1'000.-	
TOTAL	455'327.-	450'082.80

5. Tourisme neuchâtelois - Association Jura & Trois-Lacs

Le comité de Tourisme neuchâtelois s’est réuni à trois reprises en 2019. Des discussions ont lieu quant à la rémunération future de la présidence.

La Neuchâtel Tourist Card (NTC) qui propose à chaque visiteur séjournant au minimum une nuit dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Neuchâtel, offre non seulement la gratuité des transports en commun dans tout le Canton, mais également de nombreuses prestations culturelles et de loisirs gratuites ou à prix réduits (25 musées, une croisière sur le Doubs et sur le Lac de Neuchâtel, la location de vélo et le télésiège de la Robella). Elle continue à connaître un magnifique succès. On constate une augmentation de 12% par rapport à 2018, soit au total, 36'000 vouchers distribués.

Le comité de l’association Jura & Trois-Lacs s’est réuni à une reprise en 2019. Une modification de la gouvernance et une diminution des charges de structures sont mises en place afin que J3L soit véritablement un organisme de communication efficace au service des régions partenaires et augmente ainsi son efficacité. La structure J3L reste globalement fragile et compliquée.

Un nouveau site, plus interactif et dynamique est en ligne. Il propose une entrée unique sur la destination J3L et des entrées spécifiques pour chaque canton. Le nouveau site internet J3L est en ligne avec une entrée unique sur la destination et des entrées spécifiques pour chaque canton.

6. Fréquentation hôtelière

Selon les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le canton de Neuchâtel a enregistré 230'001 nuitées hôtelières en 2019, soit une hausse de 1.4% (+3'163 nuitées) par rapport à l'année précédente. De son côté, la ville de Neuchâtel a enregistré 125'469 nuitées, soit une légère hausse de 0.9% (+1'105). La clientèle suisse, qui représente 51% des nuitées, reste relativement stable (+0.1%/+77) alors que le nombre de nuitées en provenance de la zone euro affiche une augmentation de 1.0% (+394). On constate également une reprise de la demande en provenance d'Amérique du Nord (+14.0%/+1'177), marché qui avait considérablement baissé depuis 2012.

6.1. Statistiques hôtelières - Nuitées

Année	Nuitées Canton de Neuchâtel	Evolution	Nuitées Ville de Neuchâtel	Evolution
2012	234'092	+4'433	116'203	+6'621
2013	239'265	+5'173	115'902	-301
2014	241'118	+1'853	115'890	-12
2015	223'964	-17'154	108'612	-7'278
2016	227'789	+3'825	123'263	+14'651
2017	231'545	+3'756	125'754	+2'491
2018	226'838	-4'707	124'364	-1'390
2019	230'001	+3'163	125'469	+1'105

6.2. Pays de provenance

	Nuitées communales 2019	Nuitées communales 2018
Suisse	64'417	64'340
France	13'874	13'646
Etats-Unis	7'627	7'024
Allemagne	5'713	5'856
Italie	4'243	4'979
Royaume-Uni	3'893	4'139
Canada	1'903	1'329
Belgique	1'793	1'459
Pays-Bas	1'446	1'346
Espagne	1'284	1'184
Japon	1'174	1'173
Chine	1'093	1'006
Autres pays	17'009	16'883
Totaux	125'469	124'364

Source : Office fédéral de la statistique
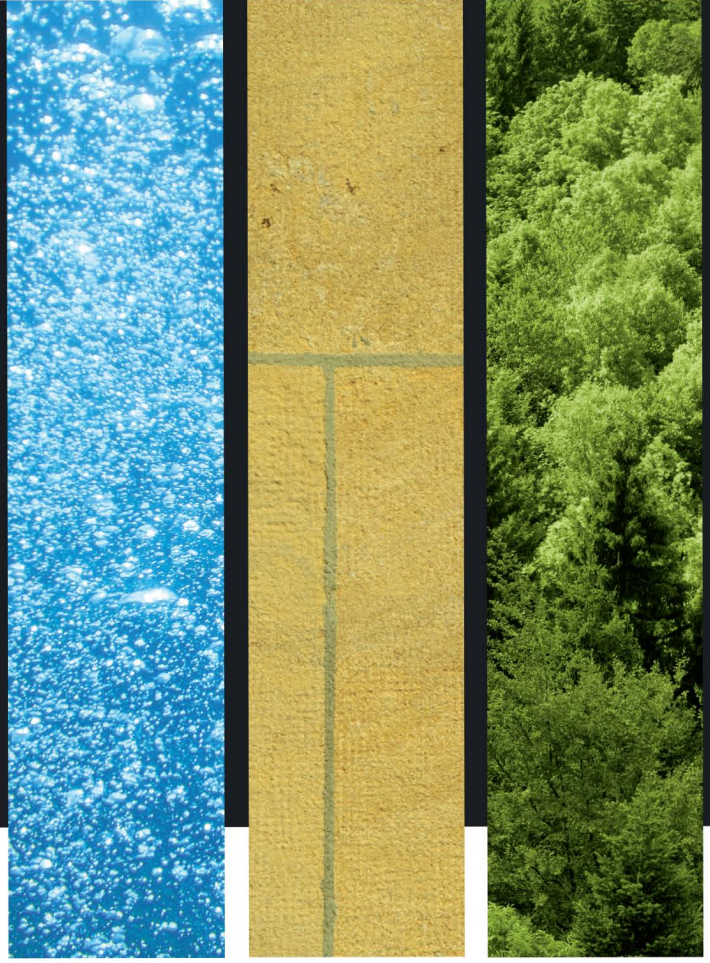
Pour le surplus, se référer au rapport complet de Tourisme neuchâtelois sur ses activités 2019.